

HISTOIRE MODERNE.

TOME SECOND.

HISTOIRE MODERNE

DES CHINOIS, DES JAPONNOIS, des Indiens, des Perſans, des Arabes, des Turcs, des Grecs, des Africains, des Ruſſiens & des Américains.

Pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire ancienne de M. ROLLIN.

Par M. l'Abbé de MARCY.

Nouvelle Édition, revûe & corrigée.

TOME SECOND,

CONTENANT la fin de l'Hiſtoire des Japonnois & le commencement de celle des Indiens.

Trois livres relié.





A PARIS,
Chez la Veuve DESAINT, Libraire, rue du Foin.



M. DCC. LXXV.
Avec Approbation, & Privilège du Roi.



HISTOIRE
DES
JAPONNOIS.



SUITE DU CHAPITRE X.

ARTICLE II.

De la Religion appellée BUDSDO.



Udsdo signifie dans le sens littéral *la voye*, c'est-à-dire, *la Religion des Idoles étrangères. Buds*, autrement appellé *Xaca* ou *Siaka*, fut l'instituteur de cette Religion, qui prit originairement naissance dans les Indes, & qui de-là se répandit avec une rapidité incroyable dans toutes les autres contrées de l'Orient. Kaempfer conjecture que le *Buds* des Japonnois est la même Divinité que les Chinois adorent sous le nom de *Foë*, & que les Indiens appellent *Budha*. Ces derniers le regardent comme une partie essentielle de leur

Kaempfer; L. III. chap. VI.

grand Dieu *Wistnu*, qui suivant, le sistême de leur mythologie, fit sa neuvième apparition dans le monde sous le nom de *Budha*, & sous une forme humaine. Voici ce que les Auteurs Japonnois racontent touchant la naissance & la vie de ce grand personnage. Il nâquit, dit-on, environ l'an 1200 avant Jesus-Christ, dans le *Magatta*, qui est une Province du pays de *Tensik*. Par le pays de Tensik, qui dans le sens littéral signifie le *pays des Cieux*, les Japonnois entendent en général tous les pays situés au Midi de l'Asie, & habités par des noirs ; comme l'Isle de Ceilan, les côtes de Malabar & de Coromandel, la péninsule de Malacca, les Isles de Sumatra & de Java, les Royaumes de Siam, de Pegu, &c. Pour ce qui est de la Province de *Magatta*, dans laquelle on fait naître *Buds*, & dont on prétend que son pere étoit Roi, il est probable qu'il faut entendre par-là le Royaume de Siam, que les Japonnois appellent communément le pays de *Magatta*. *Buds* eut à peine atteint l'âge de dix-neuf ans, qu'il sortit de son Palais, abandonnant sa femme & son fils, pour embrasser une vie pénitente & solitaire. Il se fit disciple d'un célébre Hermite, nommé *Araria Sennin*, qui s'étoit retiré sur le sommet d'une montagne escarpée ; & sous la direction de ce pieux anachorete, il s'adonna à la contemplation des choses divines. Lorsqu'il étoit en méditation, il se tenoit assis les jambes croisées, les mains sur la poitrine, disposées de manière que les extrêmités de ses pouces se touchoient. Les Mystiques du Japon prétendent que cette posture est

ès-propre à élever l'ame aux plus hautes
ontemplations, & à la concentrer ſi fort
n elle-même, que le corps reſte comme
nmobile, & incapable de tout ſentiment.
.e fruit que Buds recueillit de ces profon-
es méditations, fut de pénétrer dans les
ayſtères les plus ſecrets & les plus ſubli-
nes. Il découvrir l'exiſtence & la nature du Ibid.
Ciel & de l'Enfer, l'état de nos ames après
a mort, leur tranſmigration, le chemin
qui conduit à l'éternelle félicité, & plu-
ieurs autres connoiſſances merveilleuſes,
ort au-deſſus de la portée de l'entendement
iumain. Il prêcha aux hommes cette doc-
:rine céleſte, & il s'attacha un grand nom-
ore de diſciples, qui firent profeſſion du
même genre de vie. *Buds* mourut à l'âge de
ſoixante & dix-neuf ans.

On aſſure que ſe ſentant proche de ſa fin, il fit à ſes diſciples un aveu fort extraordinaire. Il leur déclara que pendant le cours de ſes longues prédications il avoit enveloppé la vérité ſous le voile des métaphores, & caché un important myſtère, qu'il étoit tems de réveler. *Il n'y a rien*, leur dit-il, *de réel dans le monde, que le néant & le vuide : c'eſt le premier principe de toutes choſes. Ne cherchez rien au-delà, & ne mettez point ailleurs votre confiance.* Siaka, ſuivant la remarque d'un des plus profonds génies du dernier ſiécle, étoit un homme fort différent de nos eſprits forts. Ceux-ci ne renoncent à l'impieté, & ne ceſſent de combattre la religion, que lorſque les approches de la mort, & les craintes d'une autre vie leur font changer de langage : au lieu que le Philoſophe Japonnois choiſit par

préférence ce moment critique, pour déclarer son Atheïsme *. On ajoute que sa dernière prédication fut cause que ses disciples diviserent sa loi en deux parties; l'une extérieure, l'autre intérieure. La première est celle qu'on apprend au peuple, & qu'on prêche publiquement : l'autre ne s'enseigne qu'à un petit nombre de proselytes, & l'on se garde bien d'en faire part au peuple, qui ne manqueroit pas d'en abuser. Cependant si l'on en croit ces docteurs impies, la loi intérieure est la seule qui soit solide & véritable. Elle consiste à établir le *vuide* & le *néant* pour le principe & la fin de toutes choses. Ils prétendent que les élemens, les hommes, & généralement toutes les créatures, sont formés de ce vuide, & y rentrent après un certain tems par la dissolution des parties; qu'ainsi il n'y a qu'une seule substance dans l'univers, laquelle se diversifie dans les êtres particuliers, & reçoit pour un tems différentes modifications, quoiqu'au fond elle soit toujours la même, à-peu-près comme l'eau est toujours essentiellement de l'eau, quoiqu'elle prenne la figure de la neige, de la pluye, de la grêle, ou de la glace.

Il s'éleva parmi les disciples de *Siaka* plusieurs hommes d'un mérite distingué, savans, vertueux, remplis d'enthousiasme, & très-propres par toutes ces qualités à accréditer sa doctrine; de sorte qu'il ne faut pas s'étonner que cette Religion, quoique fort combattue dans ses commencemens, se soit répandue dans toutes les Indes, & jusqu'aux extrêmités de l'Orient.

* Baile, Dictionnaire crit. Article *Spinosa*, remarque B.

Bibliothéque univ. T. VII. p. 401. & suivant. citée par Baile *ubi suprà*.

Rampfer, *Ibid.*

Les plus illustres disciples de *Buds* furent *Anna*, & *Kasja*. Ils recuillirent ses plus belles maximes, & les principaux articles de sa doctrine, écrits en partie de sa propre main sur des feuilles d'arbre. Ils en composerent un livre, qui sert aujourd'hui comme de Bible à toutes les nations orientales qui ont adopté sa Religion. On l'appelle *Fokekio*, c'est-à-dire, *le livre des belles fleurs*, ou simplement *Kio*, le Livre, pour marquer son excellence. Les deux compilateurs de cet ouvrage furent mis dans la suite au nombre des principales Divinités du Budsdoïsme. On leur rend autant d'honneur qu'à *Buds*, & ordinairement ils sont placés dans les mêmes temples, & sur les mêmes autels ; l'un à sa droite & l'autre à sa gauche.

Si l'on en croit les Historiens Japonnois, la doctrine de *Buds* fut introduire au Japon environ l'an 60 de Jesus-Christ. On prétend qu'elle fut apportée dans cet Empire par le même Missionnaire qui l'avoit annoncée aux Chinois. Il obtint la permission de bâtir un Temple, qu'on appelle encore *Fakubasi*, c'est-à-dire, *le Temple du cheval blanc*, en mémoire, dit-on, de ce que le *Kio* fut apporté dans les Indes par un cheval blanc. Il paroît que pendant plusieurs siécles le Budsdoïsme ne fit dans ces Isles que des progrès assez lents : mais l'an de Jesus-Christ 550, il y jetta de profondes racines, & ce culte a si bien prospéré depuis, que c'est aujourd'hui la Religion la plus florissante du Japon. Les Sintoïstes même en ont adopté plusieurs principes, & à cette occasion il s'est élevé

parmi eux un grand ſchiſme, qui a diviſé leur ſecte en deux branches. L'une eſt appellée *Juitz*, & comprend les partiſans orthodoxes du Sintoïſme, qui ont perſiſté avec une conſtance invariable dans la Religion de leurs peres, ſans ſouffrir la moindre altération dans l'ancien culte. Mais ces orthodoxes ſont en petit nombre, & les Canuſi, ou Miniſtres des Temples en compoſent la plus grande partie. L'autre ſecte eſt celle des *Riobus* : ceux-ci ont ajouté à l'ancienne Religion pluſieurs pratiques tirées des Religions étrangères, & en particulier du Budſdoïſme. Pour excuſer cette variation, ils prétendent que l'ame d'Amida, qui eſt la principale Divinité des Budſdoïſtes, a paſſé dans le corps de Tenſio-dai-ſin, le plus grand des Dieux du *Sintos*. Cette ſeconde ſecte compte un grand nombre de partiſans, même à la Cour du Dairi. Voici les points eſſentiels de la religion de *Budſdo* :

Kaempfer, *Ibid.*

1. Les ames des hommes & des animaux ſont immortelles ; elles ſont originairement de la même ſubſtance, & elles ne différent entr'elles que ſelon les différens corps qu'elles animent.

2. Les ames des hommes, lorſqu'elles ſont ſéparées du corps, ſont recompenſées ou punies dans l'autre vie, ſuivant leurs bonnes ou mauvaiſes actions.

3. Le ſéjour des bienheureux s'appelle *Gokurakf*, c'eſt-à-dire, le ſéjour des plaiſirs éternels. Ces plaiſirs ont divers degrés : les Dieux jouiſſent d'une gloire & d'une félicité plus parfaite que les hommes ; & il y a même entre les premiers quelque

diſtinction, ſuivant l'excellence de leur nature. Pour ce qui eſt des hommes, le dégré de leur mérite eſt l'unique meſure de leur récompenſe. Mais telles ſont les délices de ce fortuné ſéjour, que chacun de ſes habitans croit ſon partage le meilleur, & n'envie en aucune manière la félicité des autres. Amida eſt le chef ſuprême de ces demeures céleſtes : c'eſt lui qui diſpoſe des rangs & des récompenſes, & c'eſt par ſa ſeule médiation que les hommes obtiennent la rémiſſion de leurs péchés, & une place dans le *Gokurakf*.

4. Le lieu des tourmens ſe nomme *Dſigokf*. C'eſt-là que les méchans ſont empriſonnés & tourmentés, non pour toujours, mais pendant un certain tems, ſuivant le nombre & la qualité de leurs crimes. *Jemma*, autrement appellé *Jemmao*, eſt le ſouverain juge de ces demeures ténébreuſes. Tous les crimes des réprouvés paroiſſent à ſes yeux dans toute leur horreur, au moyen d'un grand miroir placé devant lui. Ce miroir s'appelle *Sſofarino-kagami*, c'eſt-dire, le miroir de connoiſſance. On croit que les ames malheureuſes peuvent recevoir quelque adouciſſement à leurs peines par les bonnes œuvres de leurs parens & de leurs amis, principalement par leurs prières & par les offrandes adreſſées au grand & miſéricordieux Amida, qui par ſa puiſſante interceſſion peut fléchir en certains cas le juge des enfers. Lorſque les ames confinées dans ces priſons malheureuſes ont achevé d'expier leurs crimes, elles ſont renvoyées dans ce monde, pour y animer, non des corps

humains, mais des animaux immondes, dont les inclinations s'accordent le mieux avec les vices dont ces ames pécheresses étoient souillées. Leur transmigration se fait en passant par degrés des plus vils animaux dans d'autres corps d'une nature plus noble, jusqu'à ce qu'on leur permette enfin d'entrer dans des corps humains. C'est alors qu'il est en leur pouvoir de mériter un bonheur sans fin, en menant une vie vertueuse, ou de s'exposer par de nouveaux crimes à retourner dans leur ancienne prison, pour y subir les plus cruels tourmens, & éprouver pendant plusieurs siécles les plus honteuses métamorphoses.

5. Dans la loi de Buds il y a cinq principaux commandemens. Le premier défend de tuer aucune créature vivante : le second défend de voler : le troisième interdit l'adultére : le quatrième défend de mentir : le cinquième interdit l'usage des liqueurs fortes. Ce dernier commandement est celui que Buds recommandoit le plus particulièrement à ses disciples. Dans la suite des tems, ces cinq préceptes ont été subdivisés en dix commandemens, puis en cinq cens conseils, appellés *Go-fiakkai*, en quoi consiste toute la perfection de la loi. Ceux qui aspirent à une grande réputation de sainteté dans ce monde, & à un degré plus éminent de félicité dans l'autre, observent ces conseils avec une religieuse exactitude. Le *Go-fiakkai* impose des devoirs fort gênans, & une mortification presque continuelle du corps & de l'esprit.

J'ai dit qu'*Amida* étoit la principale Divinité des Budſdoïſtes. Ils l'adorent ſous différentes formes toutes myſtèrieuſes, & fondées ſur quantité de fables, dont le récit n'a rien d'intéreſſant. Ils invoquent une autre Idole, nommée *Denix*, ou *Cogi*, & l'on voit même dans pluſieurs rélations, qu'ils lui donnent le premier rang parmi leurs Dieux; ce qui fait conjecturer à quelques ſçavans que *Denix* pourroit bien être le même qu'*Amida*. On repréſente *Denix* avec trois têtes, un corps, & quarante mains: les trois têtes déſignent le ſoleil, la lune & les élemens: le corps eſt le ſymbole de la matière première, & ces quarante mains repréſentent les qualités céleſtes & élémentaires. Quelques-uns de nos Miſſionnaires ont cru reconnoître dans cette figure allégorique le ſymbole d'un Dieu en trois perſonnes, s'imaginant que les trois têtes déſignoient la Trinité des Perſonnes divines, & que les quarante mains repréſentoient l'univerſalité des opérations. Charlevoix à Livre préliminaire.

Les Budſdoïſtes reconnoiſſent encore deux autres Divinités du premier ordre, qu'ils appellent *Canon* & *Giſon*. Le premier, dit-on, étoit fils d'Amida: on lui attribue la création du ſoleil & de la lune. On repréſente l'autre avec une tête de bœuf, dont les cornes ſont noires. *Ibid.*

Il regne dans la Religion de *Budſdo* un certain eſprit de pénitence, qui dégenère quelquefois dans un rigoriſme cruel, & dans le fanatiſme le plus outré. On voit tous les jours un grand nombre de ſectateurs d'Amida, qui au cœur de l'hiver ſe *Ibid.*

dépouillent tout nuds, & se font verser sur le corps jusqu'à cent cruches d'eau glacée. D'autres s'engagent par vœu à invoquer leurs Dieux mille fois par jour, prosternés contre terre, frappant à chaque fois le pavé de leur front. Quelques-uns entreprennent de longs pélerinages, marchant pieds nuds par des chemins fort rudes, sur des pointes de cailloux, parmi les ronces & les épines, grimpant sur les rochers & sur les montagnes, & laissant partout des traces de leur sang. Certains Bonzes, appellés *Xamabugis*, s'assemblent tous les ans dans la ville de *Nara*, qui est à huit lieues de Méaco. Grand nombre de dévots se rendent au même lieu, & ils partent tous dans un même jour pour un pélerinage d'environ quatre-vingt lieues. Ils marchent si lentement, & par des chemins si rudes, qu'ils ne font guère qu'une lieue par jour. Ils vont pieds nuds; chacun porte sa provision de ris grillé, & en mange un poignée le matin, & autant le soir. Les huit premiers jours on passe par des déserts arides & incultes. Tout y manque; il faut même se pourvoir d'eau. Souvent ces provisions se corrompent, & plusieurs pélerins tombent malades. On les abandonne sans pitié lorsqu'ils sont hors d'état de suivre la caravane, & ces malheureux périssent faute de secours. Au sortir de ces déserts on commence à grimper sur des montagnes presque inaccessibles, & l'on prend des guides. Des Bonzes, appellés *Genguis*, se chargent de cet emploi, & conduisent les pélerins pendant huit lieues jusqu'au bourg d'*Ozaba*, où ils les remet-

tent à d'autres Bonzes nommés *Goguis*, lesquels ont la principale direction de ce pélerinage. Ces deux espèces de Bonzes menent une vie extraordinairement pénitente : leur figure a quelque chose de hideux : ils passent pour avoir des entretiens fréquens avec *Siaka*, dont ils se disent les confidens. Le peuple les croit des saints, & en conséquence de cette opinion ils prennent un empire absolu sur les pélerins qui se livrent à leur direction. Ils leur imposent pendant le voyage des loix fort rigoureuses, un silence continuel, un jeûne austère, & une infinité d'autres pénitences. A la moindre contravention ils se saisissent du coupable, le suspendent à un arbre par les mains, sans le lier, & le laissent ainsi sur le bord d'un précipice, jusqu'à ce que les forces lui manquant, il tombe, & roule parmi ces rochers, qui le mettent bientôt en pièces. Il faut que les autres pélerins voient ces cruelles exécutions sans murmurer ; la moindre plainte & le signe le plus léger de compassion, seroit puni du même supplice. Lorsqu'on est à moitié chemin, on arrive dans une plaine, où les *Goguis* font asseoir tous les pélerins, les jambes croisées, les mains en croix, & la tête inclinée sur les genoux. On les tient dans cette posture pendant un jour & une nuit, sans leur permettre de remuer : le moindre mouvement seroit puni de la bastonnade. Tout ce tems est destiné à examiner sa conscience, & à se préparer à une confession générale de ses péchés, depuis le dernier pélerinage. Ensuite on continue la marche, & au bout *Ibid.*

de quelques jours on aperçoit un groupe de montagnes, qui paroissent se toucher, & du centre desquelles s'éleve un rocher escarpé & isolé, qui semble se perdre dans les nues. Sa cime est le terme de ce dévot pélerinage, & c'est-là qu'on fait subir aux pélerins une dernière épreuve, plus rude & plus périlleuse que toutes les autres. Les *Goguis*, par le moyen d'une machine, font sortir du roc une longue barre de fer, qui soutient une grande balance. On met chaque pélerin, l'un aprés l'autre, dans un des plats de cette balance, après avoir jetté dans l'autre un contrepoids. Ensuite on pousse la balance en-dehors, de manière qu'elle est immédiatement suspendue au-dessus d'un affreux précipice qui environne le rocher. Le pénitent doit confesser à haute voix ses péchés, en présence de ses camarades, qui passent tous successivement par la même épreuve. Si les Bonzes s'apperçoivent que quelqu'un s'explique en termes ambigus, & cherche à déguiser ses fautes, ils ôtent le contrepoids, & laissent tomber ce misérable. Quand tous les pélerins ont subi cette épreuve, on les conduit à un temple consacré à *Siaka*, où l'on voit une statue de ce Dieu, environnée de plusieurs autres Idoles plus petites. Après avoir employé vingt-cinq jours, soit à visiter le Temple de *Siaka*, soit en diverses autres stations autour des montagnes, les pélerins prennent congé des *Goguis*, à qui ils donnent chacun la valeur de quatre écus.

Le Budsdoïsme a non-seulement ses pénitens & ses anachoretes, mais des mar-

tyrs volontaires, qui se donnent la mort de sang froid, persuadés qu'un tel sacrifice est agréable à leurs Dieux. Rien n'est plus commun, dit le Pere Charlevoix, de qui j'ai emprunté presque tout cet article, rien n'est plus commun que de voir le long des côtes de la mer des barques remplies de fanatiques, qui se précipitent dans l'eau une pierre au col, ou qui faisant un trou à leur barque, se laissent submerger peu-à-peu, chantant les louanges du Dieu *Canon*, dont le paradis, disent-ils, est au fond de la mer. Ceux qui choisissent ce genre de mort font provision d'une faux, pour couper les herbes, & écarter les autres obstacles qu'ils pourroient rencontrer sur leur passage. Un peuple innombrable les suit des yeux, & les comble de bénédictions. D'autres s'enferment dans des cavernes qu'ils font murer, où ils ne respirent l'air que par un tuyau qu'on y a ménagé. Là ils se laissent mourir tranquillement de faim, dans l'espérance qu'Amida viendra recevoir leur ame au sortir du corps. Quelques-uns vont sur ces montagnes terribles qui vomissent des flammes, & croyent honorer leurs Dieux en se précipitant dans ces abîmes brûlans. Dans les fameuses solemnités, où l'on porte en procession le Dieu Amida & d'autres Idoles, il y a des fanatiques qui se couchent à terre, & qui se font écraser sous les roues des chariots, ou sous les pieds des passans. Ces scènes tragiques se renouvellent tous les jours; & ce qui les rend si fréquentes, c'est la vénération profonde qu'on porte à ces prétendus martyrs, qui

après s'être immolés aux Dieux, deviennent eux-mêmes un objet de culte & d'adoration pour le peuple.

Les Budſdoïſtes ont des fêtes particulières, dont l'appareil a quelque choſe de pompeux. Une des plus remarquables eſt celle qu'on nomme la *fête de l'homme* : elle tombe ſur le quinzième jour du ſeptième mois. « Cette fête, *dit le P. Charlevoix*, » commence par une proceſſion où paroiſſent d'abord quinze ou vingt chars » de triomphe, tirés chacun par trente » ou quarante hommes, & tous remplis » de machines ſymboliques, placées ſur » de magnifiques tapis. Des troupes d'enfans richement vêtus accompagnent les » machines, & jouent de toutes ſortes » d'inſtrumens. Ceux qui ont fait la dépenſe des chars, ou qui ont inventé les » machines, ſuivent en bel ordre. D'autres chars en plus grand nombre viennent après, ornés de peintures exquiſes, avec des repréſentations des plus » beaux monumens de l'antiquité, & environnés de gens armés de toutes pièces. Ce cortége ſe rend dans le temple » du Dieu en l'honneur de qui la fête ſe » célèbre : il y demeure juſqu'au ſoir, & » alors il en ſort dans le même ordre. » L'Idole le ſuit, portée ſur un brancard, » par des hommes qui ſemblent ſuccomber » ſous le poids de la majeſté divine. La » Maîtreſſe du Dieu paroît enſuite, portée auſſi ſur un brancard ; & après quelques tours par la ville, ſe rencontre, » comme par hazard, vis-à-vis d'un troiſième brancard, où eſt l'Epouſe légi-

Charlevoix, *ibid.*

» time. Ceux qui portent celui-ci se
» mettent alors à courir de tous côtés,
» & tâchent d'exprimer par leur action
» le chagrin que cause à la Déesse la vue
» de sa rivale. Ce chagrin se communique
» bientôt à une partie du peuple, qui fond
» en larmes. Tout le monde s'approche
» confusément des brancards, comme si
» chacun vouloit prendre parti entre le
» Dieu, son épouse, & sa concubine. Au
» bout de quelque tems tous reprennent
» sans beaucoup d'ordre le chemin du tem-
» ple, où les Idoles sont remises à leurs
» places, & chacun se retire chez soi.

On célebre à *Sacay*, pendant le sixième mois, une autre fête, dont l'appareil n'est guère moins particulier. A une heure marquée on voit sortir de la maison des Bonzes une Idole à cheval, le cimeterre à la main, accompagnée de deux Pages, dont l'un porte l'arc & les fléches du Dieu, & l'autre un oiseau de proye. Ensuite viennent un grand nombre de gens de toute profession, les uns à pied, les autres à cheval : tous s'écrient & répétent à haute voix, *mille ans de plaisir, mille milliers d'années de joye*. Les Bonzes du Monastère d'où la procession est partie paroissent après, suivis d'une nombreuse noblesse qui est à cheval. Une troupe de Magiciennes, vétues de blanc, marchent ensuite, chantant des hymnes. Le cortége est fermé par un Norimon doré, fort vaste, porté par vingt hommes, & environné de quantité de gens armés : tous chantent & répétent ce refrein joyeux, *mille ans de plaisir, mille milliers d'années de joye*. Quoi-

que ce Norimon soit vuide, le peuple se prosterne dès qu'il l'apperçoit, y jette quantité d'offrandes, & lui rend les mêmes hommages que si le Dieu y étoit.

Le P. Charlevoix fait mention d'une troisième fête, qui se solemnise dans le deuxième mois, & qui semble, dit-il, avoir été instituée pour décider, les armes à la main, de la préséance que méritent les Dieux. Une troupe de cavaliers, au sortir de table, & apparemment un peu échauffés des vapeurs du *Sacki*, se rendent à une espèce d'esplanade, bien montés & bien armés, chacun portant sur son dos la figure du Dieu qu'il fait profession d'adorer. Quand ils sont tous arrivés, ils se rangent par escadrons, & se livrent un combat qui n'est point un jeu. L'attaque commence à coups de pierre; les flèches succédent, & ensuite les lances. On finit par se battre à coups de sabre, & le champ de bataille est ordinairement couvert de morts & de blessés. Tous ceux qui ont quelque querelle particulière à vuider se donnent des rendez-vous ces jours-là, & trouvent le moyen de venger leurs injures personnelles, sous prétexte de combattre pour la cause des Dieux.

La Religion du *Budsdo* a des Ministres de différentes classes, des Moines, des Religieuses, des Prêtres, des espèces d'Evêques, appellés *Tundes*, & un souverain Pontife nommé *Siako*, ou, comme d'autres prononcent, *Xaco*. On le regarde, dit le P. Charlevoix, comme le successeur & le *Vicaire* du grand *Siaka*. Tout cela,

Charlevoix, Liv. prélim. chap. XV.

ajoute ce Pere, compose une *hiérarchie qui différe très-peu de celle de l'Eglise Catholique.* Le *Siako* a une jurifdiction abfolue fur tous les Miniftrès de la Religion. Il confacre les *Tundes*, ou les Evêques : mais c'eft le *Cubo* qui les nomme. Tous les Ordres Monaftiques, & toutes les Confrairies particulières du Budfdoïfme dépendent immédiatement de ce fouverain Pontife. C'eft à lui de décider en dernier reffort fur toutes les conteftations qui s'élevent au fujet des livres de *Siaka*, & fes décifions paffent pour infaillibles. C'eft lui qui canonife les pieux perfonnages, & qui décerne un culte aux faints & aux martyrs de fa religion. Sa puiffance, continue le P. Charlevoix, s'étend jufque fur l'autre vie. Il abrége le tems du *purgatoire*, & on lui attribue même le pouvoir de tirer les ames de l'enfer, & de les mettre en paradis. *Ibid.*

Les *Tundes*, ou Evêques, tiennent de lui leur confécration & leurs pouvoirs. Il leur accorde la prérogative *de difpenfer dans les cas ordinaires, & d'appliquer aux vivans & aux morts les mérites des lieux & des Saints : pouvoirs qu'ils ne communiquent aux fimples Prêtres qu'avec de grandes reftrictions.* Ces Tundes ont pour la plupart la direction de quelque riche Monaftère de Bonzes, avec lefquels ils vivent en communauté. *Ibid.*

Les Bonzes, ou Moines du *Budfdo*, font partagés en plufieurs congrégations, toutes foumifes au *Siako*, mais ennemies les unes des autres, & divifées entr'elles fur plufieurs points de religion. Ces dif-

férentes congrégations peuvent se réduire
Ibid. à quatre principales. 1°. Les *Xenxus* : ce sont des Moines, qui, pour faire leur cour aux grands, ont réduit la Religion à une morale facile, & en ont retranché toutes les maximes génantes. Ils nient l'immortalité de l'ame, le paradis & l'enfer : ils enseignent que toutes nos espérances doivent se borner aux avantages de la vie présente ; en quoi ils prétendent suivre la doctrine intérieure de *Siaka*, qu'ils tâchent d'accommoder à leur morale corrompue. 2°. Les *Xodoxins* : ceux-ci sont plus orthodoxes, & suivent à la lettre les enseignemens de *Siaka*, tels qu'il les a lui-même exposés dans ses livres : ils rendent un culte particulier à Amida. 3°. Les *Foquexus* : ceux-ci sont zélés adorateurs de *Siaka*. Ils menent une vie pénitente & austère : ils se levent à minuit pour chanter les louanges de leur Dieu, & pour méditer sur quelque point de morale que leur Supérieur leur explique auparavant. 4°. Les *Negores* : c'est moins une Congrégation de Moines, qu'un Ordre militaire, institué sans doute pour défendre la Religion. L'Orient n'a point de soldats mieux disciplinés, ni plus aguerris. Personne n'est reçu parmi eux, qui ne soit Gentilhomme, & leur nombre est très-considérable. Ils font vœu de continence, & ils sont si jaloux de leur réputation sur cet article, qu'il n'est point permis aux femmes d'entrer dans leurs Couvents, ni même dans l'enceinte des lieux
Ibid. où ils sont établis. Ces quatre Congrégations de Bonzes sont les plus nombreu-

ſes & les plus répandues. La plupart des autres vivent dans les bois, ſur les montagnes, & dans d'autres lieux déſerts, comme les *Genguis* & les *Goguis*, dont j'ai parlé ailleurs. Il y a une ſecte particulière de Druides, qui n'ont d'autre demeure que le creux des arbres.

Tous les Bonzes font en général profeſſion d'une grande régularité. Ils ſe raſent la barbe & les cheveux, ils ne ſe couvrent jamais la tête, ils s'abſtiennent de la viande, & même de l'uſage du poiſſon qui n'eſt point ſalé : ils ſont en prière une bonne partie du jour : ils chantent à deux chœurs, comme nos Moines : ils gardent le ſilence, & paroiſſent toujours dans un grand recueillement. Quoiqu'ils ſe dédommagent en ſecret de cette contrainte, & qu'on les ſoupçonne même de la plus horrible corruption, on ne peut s'imaginer juſqu'à quel point ils ſont honorés & reſpectés du peuple. Cette vénération eſt fondée ſur la grande opinion qu'on a de leur pouvoir auprès des Dieux. Ils n'oublient rien eux-mêmes pour accréditer de plus en plus ce préjugé, qui eſt une ſource intariſſable de richeſſes pour ces Moines. Il n'eſt point de ruſe que leur avarice n'ait miſe en œuvre pour enrichir leurs Couvents, qui ſont des gouffres où ſ'abîme la moitié des biens des particuliers. Ils font un débit prodigieux de certaines robes de papier, ſur leſquelles ils repréſentent les figures de leurs Dieux, ou les myſtères principaux de leur religion. Il n'eſt preſque perſonne au lit de la mort qui ne veuille être revêtu d'une de ces

Charlevoix, *Ibid.*

robes. Le P. Charlevoix ajoute qu'ils distribuent aussi des *pains benis* aux mourans, & qu'ils leur expédient des passeports en forme de lettres de change, payables dans l'autre monde. Peu de Japonnois veulent mourir sans avoir à la main un de ces passeports, qu'on brûle, ou qu'on enterre avec eux. Une des maximes que les Moines inculquent le plus au peuple, c'est que la libéralité envers les Dieux & envers leurs Ministres, est le moyen le plus assuré de gagner le Ciel : en quoi, disent ces imposteurs, la condition des riches est bien meilleure que celle des pauvres, qui n'ont pas le même moyen de racheter leurs péchés, qui sont une race maudite & réprouvée. Les Bonzes prétendent que la même malédiction est portée en général contre toutes les femmes, excepté celles qui sont riches, lesquelles à force d'offrandes & de présens, viennent quelquefois à bout de fléchir les Dieux.

Une des principales fonctions des Bonzes est de prêcher dans les Temples, & d'exhorter le peuple à la pratique de la vertu. Dans certains Temples du *Budsdo* il y a une salle particulière, fort basse, mais d'une assez grande étendue, où l'on place une chaire, dans laquelle le Prédicateur se tient. L'auditoire est ordinairement fort rempli, parce que le peuple est persuadé qu'il suffit d'assister à ces sermons, pour obtenir la remission de tous ses péchés. Il y a des Temples, où le même orateur prêche cent jours de suite. Le P. de Froez eut la curiosité d'entendre prêcher un de ces Bonzes. L'auditoire

étoit si nombreux, que Froez ne craint point d'assurer qu'il y avoit au moins cinq mille personnes dans le Temple. Avant que le sermon commençât, toute l'assemblée se mit à genoux, au son d'une petite cloche, & demeura une heure entière en cette posture, un chapelet à la main, les bras élevés vers le Ciel, répétant sans cesse à haute voix, *Amida*, *sauvez-nous.* Quand cette prière fut finie, on sonna une plus grosse cloche, & chacun garda un profond silence. « Alors, *dit le P.* » *Froez*, je vis paroître un bel homme, » revêtu d'une robe de soye traînante, » de couleur de pourpre, doublée de blanc. » Il s'assit sur un siége fort élevé, & tel» lement placé, que tout le monde le » pouvoit aisément voir. Il avoit devant » lui une table, & sur cette table un li» vre ouvert (c'étoit le *Fokekio* de Xaca). » Il en lut quelques lignes d'un ton grave » & d'un air d'autorité, le referma, & » commença son discours. » Le Missionnaire ajoute que le Bonze s'exprima avec tant de grace, & d'une manière si pathétique, que tout l'auditoire en fut pénétré. Au reste, cette éloquence touchante & persuasive, est un talent que la plupart de ces Prédicateurs possédent dans un degré éminent; & c'est, suivant le P. de Froez, une des principales causes de l'estime & de la vénération universelle dont ils jouissent.

Lettres du P. de Froez, citées par le P. Charlevoix, T. I. Liv. III.

La Religion du *Budsdo* compte aussi plusieurs Congrégations de Bonzesses, ou de filles recluses, appellées *Biconis*. Leurs Monastères sont ordinairement dans le

voiſinage de quelque Couvent de Bonzes ; qui vivent familièrement avec elles, & qui uſent, dit-on, de tous les avantages que leur donne cette familiarité. Mais ces filles ont grand ſoin de cacher ce commerce, & ſur-tout d'en prévenir les ſuites humiliantes. On prétend qu'en cas de groſſeſſe elles ont recours à l'avortement, & qu'elles ont introduit au Japon cette criminelle pratique, qui eſt aujourd'hui très-
Charlevoix, *Ibid.* commune dans tout le pays. Quelquefois ces Bonzeſſes habitent dans le même Monaſtère que les Bonzes, & font l'office dans le même Temple, chantant à deux chœurs, les hommes d'un côté, & les filles de l'autre. Chaque ſecte de Bonzes a ſes *Biconis*. La principale occupation de ces filles eſt de travailler aux robes de papier que débitent les Moines, & aux chapelets qu'ils portent à leur ceinture. Ces chapelets ſont compoſés de cent quatre-vingt grains, paſſés dans la longueur
Ibid. d'un fil. Les Budſdoïſtes prétendent que toutes les eſpèces de péchés ſe réduiſent au nombre de ces grains. Les Sintoïſtes uſent d'un autre chapelet, qui reſſemble beaucoup aux nôtres, comme l'on voit par le deſſein que Kaempfer en a donné.

Voilà ce que j'ai pu recueillir de plus curieux concernant le *Sintoïſme* & le *Budſdoïſme*, qui ſont les deux Religions dominantes du Japon. C'eſt dommage qu'on ne connoiſſe tous ces détails que par les rélations des Européens, qui en cette matière ſont toujours un peu ſuſpectes. Il eſt ſur-tout naturel de ſoupçonner que les Miſſionnaires Portugais, qui ont eu

de grandes contestations avec les Bonzes, ont mêlé quelques exagérations dans le portrait odieux qu'ils font de ces Prêtres Japonnois, & de l'horrible dépravation de leur morale. Peut-être même qu'ils attribuent à tout le corps des Bonzes ce qu'il ne faudroit imputer qu'à quelques particuliers, ou qu'ils mettent sur le compte de la religion dominante plusieurs erreurs grossières, & des impiétés abominables, dont le crime ne retombe que sur certaines sectes plus corrompues. Pour apprécier le récit de ces voyageurs il faudroit avoir étudié la Religion Japonnoise dans ses véritables sources, c'est-à-dire, dans les livres des Philosophes orientaux; sans cela on court risque d'aller trop vite, & de prononcer un jugement prématuré. C'est la réflexion que fait à ce sujet le plus judicieux de nos critiques, & qu'il ne craint point d'appliquer au Jésuite Possevin, qui dans sa *Bibliothéque choisie* impute aux Bonzes plusieurs dogmes abominables, dont le seul récit fait horreur. *Si l'on se hazarde*, dit Bayle....... *de prononcer que la doctrine des Bonzes est..... telle que Possevin la représente, on peut craindre justement d'aller trop vite; car enfin il ne faut jamais condamner les gens sur le témoignage de leurs ennemis : il est bon de s'informer s'ils conviennent que l'on ait représenté fidellement leur doctrine. Ce ne seroit pas la représenter fidellement, que de s'arrêter à la lettre de quelque loi, sans prendre garde aux interprétations des Docteurs. On imputeroit par une semblable voie bien des absurdités aux Religions les plus raisonnables.....* Les excès d'impiété,

Dictionnaire de Bayle, Ar. Japon, rem. (F)

ou même de superstition qu'on reproche justement à quelques Chrétiens, *fourniroient de bons chapitres aux rélations qu'un voyageur Japonnois voudroit publier. Ne seroit-il pas injuste, s'il débitoit tout cela comme des articles de la Foi chrétienne? Encore un coup, je voudrois savoir ce que les Bonzes répondroient à la demande*, Enseignez-vous ce que Possevin vous impute? *Je ne serois pas fâché non plus de voir l'histoire qu'ils auroient faite de l'établissement du Christianisme dans leurs Isles, & de son extirpation. Et s'ils l'avoient faite après avoir lû* les rélations de nos Européens, *elle vaudroit encore mieux la peine d'une confrontation.* Voilà d'excellentes pensées.

ARTICLE III.

De la Religion appellée SIUTO.

SIuto dans le sens littéral signifie la voie, ou la Religion des Philosophes. C'est une secte particulière de gens, qui font gloire de s'élever au-dessus des préjugés populaires, & de ne se conformer à aucune des religions établies dans le monde. Ils disent que la plus grande perfection, & le souverain bien, consistent dans une vie sage & vertueuse : ils ne reconnoissent que des récompenses & des punitions temporelles : les unes & les autres, disent-ils, sont les suites nécessaires d'une vie vertueuse, ou criminelle. Ils n'admettent point les ridicules chimeres de la métempsycose ; mais ils croyent que nos ames,

Kaempfer, *ubi suprà.*

ames, issues d'un Esprit universel qui anime toute la nature, retournent, après leur séparation d'avec le corps, dans le sein de ce même esprit, comme les fleuves, après avoir achevé leur cours, se précipitent & se perdent dans le sein des mers. Ils confondent cet Esprit universel avec l'Etre suprême, lui attribuant les qualités & les perfections qui n'appartiennent qu'à Dieu. Ils ont souvent à la bouche le mot *Tien*, qui signifie le Ciel : c'est en général la seule Divinité qu'ils admettent. Cependant quelques-uns d'entr'eux reconnoissent un être intellectuel & incorporel, gouverneur & directeur de la nature, mais non pas son auteur : car ils prétendent qu'il n'est lui-même qu'une production de la nature ; & qu'il fut engendré dans le tems par *In* & *Jo*, qui sont deux puissances fort différentes; l'une active, l'autre passive ; l'une principe de génération, l'autre principe de corruption. Les *Siutoïstes* croyent le monde éternel ; mais ils supposent que les hommes, les animaux, le ciel & tous les élémens sublunaires ont été créés par *In* & *Jo.* Du reste ils n'invoquent point de Divinité ; ils n'ont ni Temple ni aucune forme de culte. Tous leurs actes extérieurs de religion se réduisent à quelques cérémonies en mémoire de leurs peres & de leurs parens défunts. Ces cérémonies consistent à offrir sur leur tombeau du ris & des viandes, à brûler des chandelles devant leurs images, à se prosterner en leur présence, & à donner de somptueux repas en leur honneur. Ces Philosophes regardent le *Suicide*, non-seu-

lement comme une chose très-permise, mais comme un acte héroïque de vertu, sur-tout lorsqu'on se tue pour éviter une mort honteuse, ou l'esclavage.

On voit assez que les principes du Siutoïsme diffèrent peu de la religion que les Lettrés professent à la Chine. Les partisans de cette première secte ont un profond respect pour la mémoire & pour les écrits de Confucius, particulièrement pour un de ses livres intitulé *Siudo*, c'est-à-dire, *la voie philosophique*, d'où il semble que le *Siutoïsme* a tiré son nom. Cette secte est assez ancienne au Japon, & elle y comptoit autrefois un grand nombre de partisans, sur-tout parmi les gens de Cour & les savans, c'est-à-dire, parmi les personnes les plus polies & les plus spirituelles. Il y a environ cent cinquante ans que les Siutoïstes furent accusés de favoriser sécretement les Chrétiens, & sous ce prétexte on pensa les envelopper dans l'horrible persécution qui fut suscitée contre ces derniers. Pour sauver leur vie & leur fortune, ils furent obligés de placer, chacun dans leurs maisons, une Idole du pays. Soit que cette basse soumission, entièrement opposée aux principes fondamentaux de leur croyance, leur ait attiré le mépris des Japonnois, soit que la vûe & le culte forcé de ces images les ait insensiblement attirés dans l'idolâtrie, il est certain qu'ils ont beaucoup perdu de leur crédit, & que leur nombre est considérablement diminué. Vers le milieu du dernier siécle, le Prince de *Figen* tâcha de faire revivre cette Religion dans ses Etats, où elle étoit presque

que éteinte. Dans cette vûe il établit une Université fameuse, où il fit enseigner les principes du Siutoïsme. Ses sujets reçurent avidement cette doctrine, & ouvrirent les yeux sur l'impertinence des fables débitées par leurs Prêtres. Le culte des Dieux du pays commença à être négligé, les peuples de Figen fournirent moins abondamment à la subsistance des Prêtres & des Moines, qui se virent sur le point de tomber dans une affreuse indigence. Allarmés de ces dangéreuses nouveautés, ils en porterent leurs plaintes aux deux Empereurs du Japon, & les aigrirent à un tel point contre le Prince de Figen, que pour se soustraire à une disgrace prochaine, il prit le parti de se dépouiller volontairement de ses Etats, qu'il résigna à son fils. Ainsi la cabale des Prêtres, ennemis en tout pays du Tolérantisme, auquel ils ne trouvent pas leur compte, fit échouer les desseins du Prince de Figen; & le Siutoïsme, près de renaître dans cette Province, fut replongé dans l'obscurité & dans l'oubli.

ARTICLE IV.

Du Christianisme.

UN Japonnois, nommé *Angeroo*, âgé d'environ trente-cinq ans, homme riche & d'extraction noble, fut la principale cause de l'établissement des Portugais au Japon, & de l'introduction du Christianisme dans ce pays. *Angeroo* ayant tué Kaempfer, Liv. IV.

un homme, & craignant d'être pourſuivi par la Juſtice, s'embarqua pour les Indes ſur un navire Portugais, ſe fit baptiſer à Goa avec deux de ſes domeſtiques, & enſuite retourna au Japon avec trois Jéſuites, le P. *Xavier*, le P. *De Torrez*, & le Frere *Jean Fernandez*. Le Japonnois, homme entreprenant & hardi, avoit ſollicité lui-même l'envoi de ces Miſſionnaires, & dans les entretiens fréquens qu'il avoit eus avec les chefs du Conſeil ſouverain de *Goa*, il leur avoit fait entrevoir de grandes facilités pour l'établiſſement du commerce & du Chriſtianiſme, deux objets que la nation Portugaiſe a toujours prudemment alliés dans toutes ſes entrepriſes, ſoit en Amérique, ſoit dans les Indes orientales. Ces eſpérances étoient d'autant plus fondées, que le Japon étoit alors ouvert à tous les négocians qui vouloient s'y établir, & que toutes les Religions étrangères y étoient non-ſeulement tolérées, mais accueillies. En effet, ſuivant la remarque judicieuſe de Kaempfer, & comme le P. Charlevoix en convient lui-même *, le génie de cette nation ſpirituelle, curieuſe, inquiéte, étoit de connoître toutes les religions dont elle entendoit parler, d'étudier & de combiner les différens ſyſtêmes ſur l'autre vie, & d'embraſſer celui qui lui agréoit le plus ; ce qui étoit généralement permis à tout le monde.

* Dans le Livre préliminaire de ſon Hiſtoire, Chap. X.

Cependant, malgré les eſpérances dont *Angeroo* avoit flatté les Portugais, Kaempfer aſſure que le P. Xavier & ſes confreres ne firent pas d'abord de grands fruits

au Japon, ce que cet Hiſtorien attribue au peu de connoiſſance qu'ils avoient des mœurs, du génie, & ſur-tout de la langue des habitans. Ils étoient obligés de faire traduire leurs Sermons en Japonnois, ce qui étoit fait par des interprétes peu habiles; les mots Japonnois étoient exprimés en caractères Portugais: les Miſſionnaires liſoient ſur le papier ce qu'ils entendoient à peine eux-mêmes, & cette manière de prêcher, jointe à une prononciation qui ne pouvoit être qu'imparfaite, & même ridicule, ne devoit pas naturellement opérer de grands fruits. Enfin, ajoute Kaempfer, S. Xavier fut ſi mécontent de l'indocilité des Japonnois, que ne voulant pas faire un ſéjour inutile dans leur pays, il réſolut d'en partir, & de ſe tranſporter dans les Indes, où des ſuccès plus éclatans l'appelloient. Il eſt certain que ce Saint ne reſta qu'un peu plus de deux ans au Japon, où il arriva au mois d'Août de l'année 1549, & d'où il partit au mois de Novembre de l'année 1551, pour n'y plus retourner. Les rélations des Jéſuites, fort contraires au récit de Kaempfer, diſent que ſaint François Xavier ſoutint au Japon la renommée qu'il avoit acquiſe dans les Indes: qu'ayant fait une étude ſérieuſe de la langue Japonnoiſe, dont *Angeroo* lui avoit déja donné une teinture, ſoit à Goa, ſoit pendant le trajet, il acquit en peu de tems une connoiſſance ſi parfaite de cette langue, qu'il *la parloit* (ce ſont les termes du P. Charlevoix) *avec une facilité & une élégance où les naturels mêmes du pays par-*

Hiſtoire du Japon du P. Charlevoix, Liv. I.

viennent rarement. On ajoute que Xavier fut bientôt en état, non-seulement de prêcher au peuple, mais de paroître à la Cour, & de s'entretenir avec les savans : qu'il confondit plus d'une fois les Bonzes dans des disputes publiques : qu'il prêcha avec un succès prodigieux à *Fucheo*, à *Amanguchi*, & à *Cangoxima* : qu'il ressuscita un mort dans cette dernière ville, & qu'il opéra plusieurs autres prodiges, qui furent suivis d'un grand nombre de conversions.

Quoiqu'il en soit des succès plus ou moins merveilleux qu'eut cette première mission, il est certain que Xavier & ses deux confreres, aidés d'Angeroo, qui leur servoit de guide, jetterent au Japon les premières semences du Christianisme. Ces semences fructifierent dans la suite au centuple, & en moins de trente ans l'Eglise du Japon compta une prodigieuse multitude de prosélytes, parmi lesquels il y avoit plusieurs Princes, & même quelques *Jacatas*, ou petits Rois du pays. Le peuple sur-tout, naturellement amoureux des nouveautés, touché d'ailleurs de la morale de l'Evangile, si consolante pour les pauvres, embrassoit cette nouvelle doctrine avec un empressement extraordinaire. Kaempfer, Ibid. Les Jésuites qui l'annonçoient, dit Kaempfer, contribuoient infiniment à l'accréditer, *par leur modestie exemplaire, par une conduite pleine de sagesse & de vertu, par l'assistance désintéressée qu'ils donnoient aux pauvres & aux malades, & par la pompe majestueuse des cérémonies de la Religion, à quoi les Japonnois prenoient un plaisir singulier.* Ce

témoignage d'un Ecrivain Protestant est très-flatteur pour ces Peres.

Le nombre des Fidéles augmentoit tous les jours, principalement dans l'Isle de Saikokf, où l'Evangile fut d'abord prêché. Les Princes de *Bungo*, d'*Arima*, & d'*Omura*, qui y possédoient des domaines considérables, embrasserent le Christianisme, & envoyerent en 1582 une Ambassade d'obédience à Grégoire XIII, sous la conduite du P. Valegnani, Jésuite. Cette ambassade étoit composée de quatre Seigneurs Japonnois, parens ou alliés des Princes qui les députoient. Le Pere Valegnani les conduisit en triomphe dans les principales villes de Portugal, d'Espagne & d'Italie, où ils firent leur entrée publique, & dans la plupart desquelles ils reçurent tous les honneurs qu'on accorde aux Ambassadeurs des Rois.

L'exemple des Princes de Bungo, d'Arima & d'Omura fut suivi, non seulement de tous leurs sujets, mais des peuples voisins, & même des habitans des Provinces les plus éloignées, où l'Evangile se répandit avec une rapidité & un succès presque incroyable. Bientôt les Missionnaires furent appellés dans la grande Isle de Nipon, & arborerent l'étendart de la foi jusque dans Jédo & dans Méaco, les deux capitales de l'Empire. Dans le tems de l'ambassade dont je viens de parler, le Christianisme étoit au plus haut période de sa grandeur & de sa prospérité. *Nobunanga*, vingt-septième *Seogon*, ou Général, gouvernoit alors le Royaume avec beaucoup d'autorité, & favorisoit ouver-

tement les Missionnaires, moins par attachement pour leur religion, qu'il fut toujours fort éloigné d'embrasser, que par inimitié contre les Bonzes, dont la cabale avoit plus d'une fois traversé ses desseins. Les Jésuites avoient un autre protecteur puissant dans la personne de *Vatadono*, premier Ministre de *Nobunanga*, & Viceroi de Méaco. Ainsi tout sembloit concourir au succès de leurs travaux apostoliques, & vû l'heureuse disposition des peuples & du ministère, il y avoit lieu de se promettre que tout le Japon seroit bientôt converti. Mais un coup imprévû renversa toutes ces espérances, & changea en peu de tems la face des affaires. Nobunanga mourut d'une mort violente, & fut remplacé par le célébre Taikosama, qui s'empara d'abord de la régence du Royaume, & ensuite de la souveraine puissance, à l'exclusion des fils de Nobunanga. Ce Prince élevé dans les principes de l'idolâtrie, né d'ailleurs avec beaucoup d'esprit & de pénétration, fut allarmé des progrès rapides du Christianisme, qu'il regardoit comme une nouveauté dangereuse, incompatible avec toutes les autres religions du pays, & capable par cette raison de semer le trouble & la division dans son Etat. Cependant il dissimula d'abord avec les Chrétiens, & il leur accorda même quelques graces, auxquelles la politique eut beaucoup plus de part que la bonne volonté. Ses véritables sentimens ne tarderent pas à éclater, & dès l'année 1586 il publia un Edit, par lequel il défendit aux Japonnois, sous peine de la vie,

Kaempfer, Liv. IV.

d'embrasser *la doctrine des Peres*; c'est ainsi qu'on appelloit le Christianisme. La même année la persécution commença, & plusieurs Japonnois furent crucifiés, pour avoir enfreint l'ordonnance de l'Empereur. Les Chrétiens soutinrent avec vigueur ces premières attaques; mais leur résistance ne fit qu'aigrir la sévérité du Gouvernement, & dans la seule année 1590, plus de vingt mille personnes furent mises à mort. Cette première persécution continua presque sans relâche jusqu'à la mort de Taikosama, c'est-à-dire, jusqu'à l'année 1598.

Kaempfer assure qu'indépandemment des raisons politiques qui déterminerent cet Empereur à exterminer les Chrétiens, ceux-ci contribuerent eux-mêmes à accélérer leur ruine par leur conduite imprudente & démesurée. La première faute que cet Historien, d'ailleurs reconnu pour impartial, leur impute, est d'avoir montré un certain esprit de domination & d'intolérance, qui les portoit non-seulement à déclamer en toute occasion contre l'ancien culte du pays, mais à insulter ses sectateurs & ses ministres, à briser les Idoles, & à renverser les temples: ce qui ne pouvoit arriver sans causer des querelles & des émeutes dangéreuses dans les lieux où le Christianisme n'étoit point universellement établi. La seconde imputation que leur fait Kaempfer, tombe moins sur la Chrétienté du Japon en général, que sur les marchands Portugais, & sur les Ministres qui étoient à la tête de cette Chrétienté. Les premiers, dit cet Historien, *Ibid.*

indiſpoſerent le gouvernement, & même les nouveaux Chrétiens, par leurs uſures criantes, par leur mauvaiſe foi, & par une avidité inſatiable, qui faiſoit trop voir que ces étrangers n'avoient pas ſeulement en vue le ſalut des ames, mais qu'ils avoient auſſi l'œil ſur l'argent & ſur les terres des proſélytes. Les autres, ſi l'on en croit l'Ecrivain Proteſtant, s'éloignerent beaucoup de la ſimplicité & de la modeſtie évangélique des premiers Miſſionnaires. « Ceux,
» *dit-il*, qui étoient à la tête du Clergé,
» trouverent au-deſſous de leur dignité
» d'aller toujours à pied, à l'imitation de
» Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres : ils n'é-
» toient pas contens s'ils ne ſe faiſoient por-
» ter dans de magnifiques chaiſes, imitant
» la pompe de la Cour du Pape & des
» Cardinaux à Rome. Non-ſeulement ils
» ſe regardoient ſur le pied des plus grands
» de l'Empire, mais.... ils s'imaginerent
» qu'un rang ſupérieur leur étoit dû. Il
» arriva un jour, *continue Kaempfer*,
» qu'un Evêque Portugais rencontra ſur
» le grand chemin un des Conſeillers d'E-
» tat qui alloit à la Cour. Le ſuperbe Pré-
» lat ne voulut pas faire arrêter ſa chaiſe
» pour mettre pied à terre, & rendre ſes
» reſpects à ce Grand, comme c'eſt la cou-
» tume du pays. Mais ſans..... lui donner
» la moindre marque de la civilité la plus
» commune, il ordonna à ſes gens, avec
» un air fort mépriſant, d'avancer avec la
» chaiſe, & de paſſer près de ce Seigneur.
» Une conduite ſi imprudente, & ſi con-
» traire à la douceur & à l'humilité dont
» ces Meſſieurs font profeſſion, dans un

» tems même où les Portugais étoient
» déja déchus du crédit qu'ils avoient au-
» paravant, ne pouvoit qu'être suivie
» d'une dangereuse conséquence, très-
» préjudiciable à l'intérêt de toute la na-
» tion. Ce Conseiller d'Etat, aigri par un
» affront si marqué, conçut de-là en avant
» une haine mortelle contre les Portu-
» gais; & dans la chaleur de son juste
» ressentiment, il s'en plaignit à l'Empe-
» reur, auquel il fit un portrait si odieux
» de l'insolence, de l'orgueil, & de la va-
» nité de cette nation, qu'il voyoit bien
» que cela ne pouvoit qu'exciter vive-
» ment l'indignation de l'Empereur.

Kaempfer reproche à certains Missionnaires Européens une autre indiscrétion, qu'il met avec justice au rang des fautes capitales, qui influerent sur la ruine des Chrétiens. Des Religieux de l'Ordre de S. François, ayant été envoyés au Japon par le Gouverneur Espagnol de Manille, avec le titre d'Ambassadeurs, prêcherent publiquement dans les rues de Méaco, & bâtirent une Eglise dans cette ville, non-seulement sans la permission de l'Empereur, mais contre la disposition des der-dernières ordonnances, & malgré les sages conseils & les pressantes sollicitations des Jésuites. Un mépris si marqué pour les ordre du Prince, dans un pays où la moindre désobéissance est punie de mort, même dans les personnes du premier rang, ne contribua pas peu à envenimer la haine de l'Empereur contre les Chrétiens.

Enfin l'imprudence d'un Pilote Espagnol acheva de tout perdre, & porta à

la religion un coup plus préjudiciable que tous ceux dont ses persécuteurs avoient jusqu'alors essayé de l'accabler. Voici comme le P. Charlevoix * raconte ce fait, dont Kaempfer ne parle point. En 1596 un Galion, parti des Philippines pour la nouvelle Espagne, fut surpris d'un coup de vent à la hauteur du port d'*Urando*, dans la Province de *Tosa*. Le *Daimio*, ou Prince du pays, ayant été averti qu'on découvroit un navire étranger, envoya sur le champ un de ses Officiers eu Capitaine, pour l'inviter d'entrer dans le port. Le Capitaine Espagnol s'en étant excusé sur divers prétextes, le Daimio fit investir le navire par deux cens petites barques, qui le remorquerent & l'amenerent dans le havre. Toutes ses marchandises furent saisies & confisquées au profit de l'Empereur, qui chargea un de ses Ministres, nommé *Maxita*, non-seulement de s'emparer de tous les effets des Espagnols, mais de confisquer le bâtiment. Comme *Maxita* se disposoit à exécuter ses ordres, le Pilote du Galion s'avisa d'un expédient fort extraordinaire pour parer ce coup. Un jour qu'il étoit chez le *Daimio* en présence du Ministre de l'Empereur, il fit tomber la conversation sur la grande puissance du Roi Catholique, croyant par-là intimider les Japonnois. Il leur exagera l'étendue des domaines qui appartenoient à son maître, & s'approchant d'une mappemonde qui se trouva-là par hazard, il leur montra toutes les régions qui obéissoient à ce Monarque, ses Royaumes d'Europe, ce qu'il possédoit en Asie, ses domaines

* Hist. du Japon, Liv. X. § IV.

dans l'Afrique, & sur-tout ses possessions immenses dans l'Amérique. Tous les assistans parurent étonnés de ce récit, & Maxita ne put s'empêcher de demander au Pilote comment son maître avoit fait pour former une si vaste Monarchie. *Rien de plus aisé à concevoir*, répondit le Pilote : *quand nos Rois veulent faire la conquête d'un pays, ils commencent par y envoyer des Religieux, qui engagent les peuples à embrasser notre religion; & lorsque ces Moines ont fait un assez grand nombre de prosélytes, on envoye des troupes qui se joignent aux nouveaux Chrétiens : par ce moyen on n'a pas beaucoup de peine à venir à bout du reste.* Ce discours si extravagant & si déplacé, sur-tout dans un tems où les Chrétiens n'étoient déja que trop odieux, frappa d'étonnement & d'indignation tous les assistans. Maxita de retour à Jédo ne manqua pas d'en faire part à l'Empereur Taikosama, qui transporté de colère jura d'ôter la vie à tous les Portugais, & d'exterminer entièrement la race perfide des Chrétiens.

Jjejas, successeur de Taikosama, ne fut pas plus favorable aux Missionnaires. Ce Prince, après avoir gouverné quelque tems l'Empire en qualité de Régent, trouva le moyen de s'en emparer par une horrible perfidie, ayant ravi la couronne & la vie à *Fidejori* son pupile, fils de Taikosama, qui lui avoit confié en mourant l'éducation de ce jeune Prince, & la régence du Royaume. Les Chrétiens pleurerent amérement *Fidejori*, qui avoit toujours paru favoriser le Christianisme, & qui passoit même pour l'avoir embrassé 1598.

ſécretement. Jjejas ne leur pardonna jamais ces ſentimens, & ſur-tout les efforts qu'ils firent pour conſerver le Trône à ce jeune Prince. Dès qu'il ſe vit affermi dans ſon uſurpation, il publia deux ſanglans Edits, l'un en 1614, l'autre en 1615. Le premier portoit que tout ce qui reſtoit d'Egliſes aux Chrétiens ſeroit renverſé de fond en comble; que tous les Miſſionnaires Européens ſeroient conduits à Nagaſaki pour y être embarqués, avec défenſes, ſous peine de mort, de rentrer dans le Royaume; que tous les Japonnois qui n'abjureroient pas la Religion chrétienne ſeroient brûlés vifs. L'Empereur déclaroit dans l'autre Edit, que quiconque ſeroit convaincu d'avoir donné azile aux Docteurs des Chrétiens, ſeroit mis à mort, lui & toute ſa famille.

Fide-Tadda, qui ſuccéda à Jjejas en 1616, ſévit avec la même rigueur contre les Chrétiens, ſuivant les ordres que ſon pere lui donna en mourant, d'arracher de ſes Etats juſqu'à la moindre racine du Chriſtianiſme. La perſécution devint encore plus violente ſous le regne de *Toxogunſama*, à qui Fide-Tadda réſigna la Couronne, ou du moins la direction du Royaume en 1622. Ce Prince, qui joignoit aux paſſions les plus brutales une férocité barbare, & une haine implacable contre les Chrétiens, inventa contr'eux des ſupplices dont le ſeul récit fait horreur. De jeunes vierges, & des femmes de la premiere qualité, furent expoſées toutes nues dans les places publiques, & proſtituées à d'infames bourreaux, qui après

Hiſtoire du Japon du P. Charlevoix, Liv. XVIII.

avoir assouvi leur brutalité, les jettoient dans des flammes, ou leur tranchoient la tête. D'autres, étendus sur des croix, furent tourmentés lentement pendant plusieurs jours, tantôt par des cannes dentelées avec lesquelles on leur scioit les bras & les cuisses, tantôt par des tuyaux remplis de soufre ausquels on mettoit le feu, dont on leur faisoit respirer la vapeur. Quelques-uns furent jettés dans des fosses remplies de vipéres & de matières infectes, ou suspendus par les pieds au-dessus de ces mêmes fosses, dans lesquelles on les descendoit la tête en bas, les mains liées derrière le dos, les reins pris dans deux ais échancrés, qui ôtoient le jour au patient: ce tourment duroit quelquefois neuf ou dix jours de suite. On en plongeoit d'autres dans les sources brûlantes du mont Ugen, ou dans un goufre voisin rempli d'une matière sulfureuse, qui leur couvroit en un moment tout le corps dulcères. On les retiroit ensuite pour leur proposer d'abjurer le Christianisme; & s'ils refusoient d'apostasier, on les replongeoit dans ces abîmes. Souvent ce supplice duroit quinze jours, & lorsque leur corps n'étoit plus qu'une playe, on les abandonnoit sans aucun secours, au milieu des douleurs les plus accablantes.

Plusieurs Chrétiens de tout âge & de toute condition, de fervens Missionnaires de différens Ordres, de jeunes filles, & des enfans même suporterent ces supplices avec un courage auquel on ne peut donner assez d'éloges. Mais ces beaux

exemples ne produisirent pas l'heureux fruit qu'ils sembloient promettre, & l'on ne sauroit appliquer aux Martyrs du Japon ce qui s'est dit des premiers heros du Christianisme, que leur sang fut la semence des Chrétiens. La persécution dont je parle produisit un effet tout contraire : elle ruina en peu d'années une moisson cultivée pendant près d'un siécle, & le Christianisme s'éteignit ici dans le sang de ses Martyrs.

Deux démarches aussi criminelles qu'imprudentes, acheverent la ruine de l'Eglise Japonnoise. Les principaux chefs des Chrétiens, las de violences d'un gouvernement tyrannique, & réduits au plus affreux désespoir, formerent le plan d'une conspiration dangereuse, qui tendoit à causer une révolution générale dans l'Etat. Cette conspiration fut découverte de la manière suivante. Vers l'année 1636, les Hollandois, alors en guerre avec le Portugal, s'emparerent près du Cap de Bonne Espérance, d'un navire appartenant à cette Couronne. Ils trouverent parmi les papiers de l'équipage une lettre écrite au Roi de Portugal, par un Japonnois nommé *Moro*, un des principaux agens des négocians Portugais, & même, si l'on en croit Kaempfer, le *Directeur* de leur commerce. C'étoit un partisan zélé du Christianisme. Les Hollandois établis au Japon depuis quelques années, & qui ne cherchoient qu'à supplanter les Portugais, crurent devoir profiter de cette occasion pour les perdre, & envoyerent cette lettre au Japon, où elle fut remise

Kaempfer, Tavernier.

au Prince de Firando, protecteur du commerce des Hollandois, lequel l'envoya sur le champ au Gouverneur de Nagasaki. Celui-ci, quoique lié d'amitié avec les Portugais, ne put s'empêcher d'instruire la Cour d'une affaire de cette importance. La lettre de Moro fut envoyée à l'Empereur, & voici, suivant Kaempfer, ce qu'elle contenoit: il est important de rapporter ici les propres paroles de cet Ecrivain. *Elle découvroit tout le complot que les Chrétiens du Japon avoient fait avec les Portugais contre la vie de l'Empereur, & contre l'Etat. On voyoit dans la même lettre qu'il leur manquoit des vaisseaux & des soldats qu'on leur avoit promis de Portugal, les noms des Princes intéressés dans cette conspiration, & pour y mettre le comble, l'attente où ils étoient de la bénédiction du Pape.* L'auteur ajoute que cette découverte fut confirmée par une autre lettre du même *Moro*, adressée aux Directeurs Portugais de Méaco, laquelle fut aussi interceptée. *Moro* fut arrêté & interrogé: il se défendit avec beaucoup d'assurance, & nia tout: mais ayant été convaincu par le caractère & par le cachet des lettres, il fut condamné à être brûlé vif, & l'arrêt fut exécuté. Les Portugais ses complices, furent bannis à perpétuité du Japon, dont l'entrée fut dès-lors fermée pour jamais aux Missionnaires Européens. L'Édit de bannissement fut publié en 1667: en voici les principaux articles.

Kaempfer, Livre IV. c. V. trad. fr.

Aucun bâtiment Japonnois ne pourra à l'avenir trafiquer dans les pays étrangers, & il ne sera plus permis aux Sujets de

l'Empereur de sortir du Japon : celui qui contreviendra à ces ordres sera mis à mort, & le navire sera confisqué avec toutes les marchandises.

Kaempfer, évalue le *Schuit* d'argent à une livre Sterling.

Quiconque dénoncera un Prêtre Catholique recevra pour récompense depuis 400 jusqu'à 500 *Schuits* d'argent, & pour chaque Chrétien à proportion.

Tous ceux qui s'intéresseront à la propagation de la Doctrine chrétienne, ou qui porteront le nom infâme de Chrétien, seront enfermés dans l'*Ombra*, ou prison publique.

Toute la race des Portugais avec leurs méres, leurs nourrices, & généralement tout ce qui leur appartient, sera banni & renvoyé à Macao.

Quiconque osera porter au Japon une lettre des pays étrangers, ou retourner dans le Royaume après son bannissement, sera mis à mort avec toute sa famille. Tous ceux qui oseront demander grace pour lui seront mis à mort, &c.

Tels furent les tristes effets que produisit cette première démarche des Chrétiens. J'ai rapporté le fait tel que je l'ai trouvé dans Kaempfer, Ecrivain impartial, & qu'on ne peut supçonner, sans injustice, d'avoir cherché à médire des Portugais, ou à flatter les Hollandois ses maîtres. Néanmoins plusieurs Historiens Catholiques se sont inscrits en faux contre cette conspiration, qu'ils traitent de fable grossière, & de calomnie odieuse, inventée par les Hollandois, pour ruiner au Japon le commerce & le crédit des Portugais. Je n'entrerai point dans l'examen des raisons

que ces Ecrivains alléguent (1); les bornes étroites que je me suis prescrites, ne me permettant pas de m'arrêter à ces sortes de discussions. Passons à la seconde entreprise, dont tous les Historiens conviennent, & qui n'étant guère moins odieuse dans ses circonstances, rend croyable tout ce qu'on a débité au sujet de la première. Les Chrétiens de la Province d'Arima, où la persécution étoit des plus violentes, au lieu d'opposer à ces rigueurs l'esprit de patience & de soumission si recommandé dans l'Evangile, prirent uniquement conseil de leur désespoir, & se révolterent ouvertement contre leur Souverain. Ils s'assemblerent au nombre d'environ quarante mille, & s'emparerent de *Simabara*, place forte, située dans la Province de Figen. L'Empereur fut obligé de la faire investir par une armée de quatre-vingt mille hommes, & eut même recours en cette occasion aux Hollandois, qui lui prêterent leur artillerie pour foudroyer les rebelles. Ceux-ci se défendirent avec beaucoup d'opiniatreté, & firent de si vigoureuses sorties, qu'en peu de tems l'armée des assiégeans se trouva diminuée de plus d'un tiers. Mais les rebelles, qui n'avoient pas eu le tems de faire les provisions nécessaires, manquerent bientôt de vivres, & la faim les réduisit aux plus cruelles extrêmités. Il fallut songer à se rendre, ou tenter la fortune d'un combat. Les assiégés prirent ce dernier parti, sortirent tumultueusement

Histoire du Japon du P. Charlevoix, Lib. XVIII.

(1) On en trouvera le détail dans l'Histoire du P. Charlevoix, Tom. II. p. 406. & suiv.

ſur les troupes de l'Empereur, ſe battirent en déſeſpérés, furent vaincus, & périrent tous juſqu'au dernier, après avoir vendu cherement leur vie. Cette révolte, qui arriva en 1638, porta les derniers coups au Chriſtianiſme. On doit rapporter l'époque de ſon extinction totale dans ces Iſles, aux dernières années du regne de Toxogunſama, qui mourut en 1650. Lorſque *Jietznako*, ſon ſucceſſeur, monta
Ibid. ſur le Trône, il y avoit ſi peu de Chrétiens au Japon, que ſi une révolution favorable en eût ouvert de nouveau l'entrée aux Jéſuites, ils n'euſſent pas été beaucoup plus avancés que quand S. François Xavier y arriva pour prêcher l'Evangile.

Depuis que l'Empire du Japon eſt fermé aux Portugais, & aux Catholiques Romains, quelques Miſſionnaires ont eſſayé en divers tems de s'y introduire, mais preſque toujours ſans ſuccès, toutes les avenues de ce Royaume étant ſi bien gardées, qu'il eſt preſque impoſſible de franchir ces barrières. Le dernier Prêtre Catholique qui ait pénétré dans ces Iſles, eſt M. *Sidotti*, Eccléſiaſtique Sicilien, qui en 1709 trouva le moyen de s'y faire débarquer. On n'a jamais bien ſçu quelle fut ſa deſtinée.





CHAPITRE XI.

De la manière de vivre, des mœurs, & des usages remarquables du Japon. Portrait de ses habitans.

ARTICLE. I.

Usages dans les repas, dans les visites. Magnificence du Cubo. Cérémonie de son entrevue avec le Dairi.

L'ALIMENT le plus ordinrire des Japonnois est le ris, qui est ici plus délicat & plus nourrissant que dans la plupart des autres contrées de l'Orient. Ils le laissent épaissir au feu, & ils en composent une pâte, qu'ils mangent au lieu de pain. Leurs autres mets sont 1°. le poisson, principalement la chair de baleine, les huitres, & d'autres coquillages. 2°. Toutes sortes de plantes & de racines sauvages, tirées des bois, des marais, des lieux stériles & incultes, & du fond de la mer. Ils les font cuire dans l'eau y mêlant un peu de sel, & ils y ajoutent une sausse qu'ils appellent *Soeju*, & qui n'est autre chose qu'une bouillie claire composée de farine de feves, dans laquelle on mêle un peu de *Sacki.* Cette sausse est l'assaisonnement le plus commun de leurs alimens. Le vinaigre, le beurre, le safran, & nos épiceries ordinaires, n'entrent jamais dans leurs ragoûts : ce-

pendant ils mettent quelquefois dans leur ſoupe du gingembre pilé, & d'autres ingrédiens. L'huile de noix aſſaiſonne auſſi quelques-uns de leurs ragoûts : on la préfére pour cet uſage à l'huile d'olive. 3°. Des gâteaux de différente eſpèce, faits de farine de froment, de feves noires, ou de certaines racines concaſſées. Ils font auſſi avec la farine de froment des pâtes fines, qui ſe coupent par tranches ou par filets, & qui reſſemblent aſſez aux *Macaroni* & aux *Vermicelli* des Italiens. 4°. Enfin leurs tables ſont abondamment pourvues de ſucreries & de pâtes confites : mais ces pâtes ſont fort dures, peu ſucrées, & beaucoup plus agréables à l'œil qu'au goût. Par principe de religion, ils s'abſtiennent de la chair des quadrupedes & des volatiles, ſi l'on excepte quelques animaux ſauvages, comme le Daim, & un petit nombre d'oiſeaux, dont l'uſage eſt permis à quelques ſectes. Le thé eſt la boiſſon ordinaire de leur repas : le *Sacki* eſt une autre liqueur dont les Japonnois font grand uſage : c'eſt une bierre forte, compoſée de ris fermenté. Ils ont auſſi une boiſſon, qui ſe fait avec le jus qu'on exprime des prunes. Cette dernière liqueur eſt très-agréable, mais d'un uſage moins commun que le *Sacki*.

Dans les repas de cérémonie, chaque convive a ſa table particulière. Ces tables ſont étroites & fort baſſes, parce que chacun eſt aſſis à terre, ſur ſes talons. Elles ne ſe couvrent point de nappes, ni de tapis : mais à chaque ſervice on apporte de nouvelles tables. Elles ſont

proprement vernissées, & les Japonnois ont grand soin de ne les point gâter. Il n'est point de peuple qui se pique d'une plus grande propreté dans ses repas. Les assiettes & les plats sont communément ornés de fleurs ou de rubans ; on ne sert pas un oiseau qui n'ait le bec & les pattes dorées : tout le reste est de la même élégance. La musique accompagne ordinairement ces repas : c'est dommage que la gaieté en soit bannie, & qu'il y regne un cérémonial qui doit occuper fort tristement les convives. Ce cérémonial différe peu de celui qui se pratique à la Chine : cependant on assure que les Japonnois s'en acquittent avec assez d'aisance, & que leur politesse est beaucourp moins gênée que celles de Chinois.

Charlevoix, Liv. prélim. Chap. V.

Au sortir de table ils s'amusent à boire le thé, à réciter des chansons, à se proposer des énigmes, & à d'autres plaisirs innocens, qui leur tiennent lieu des jeux de hazard, dont l'usage est heureusement ignoré de ces peuples. Mais d'un autre côté, si l'on en croit Salmon, ils ont une coutume bien barbare. L'usage des Grands est d'assembler tous leurs domestiques après le repas, & d'exiger que l'un d'eux s'offre volontairement à la mort pour l'amour de son maître. Aussi-tôt ces insensés disputent à l'envi à qui obtiendra cet honneur, & il paroît par le récit de Salmon, que leur maître a quelquefois la barbarie d'accepter ce sacrifice. Au reste, je n'ai trouvé cette particularité ni dans Kaempfer, ni dans le P. Charlevoix, ni dans les autres Mémoires que

Salmon, *Etat du Japon*, Ch. V. Trad. Italienne.

j'ai eu occaſion de conſulter ; & j'avoue que l'autorité de Salmon ne me paroît pas ſuffiſante pour en garantir la certitude.

Dans les viſites, nos Inſulaires obſervent à-peu-près le même cérémonial que les Chinois. On fait de part & d'autre beaucoup de façons, ſoit pour s'aborder, ſoit pour s'aſſeoir, ſoit pour ſe quitter. La perſonne qui rend la viſite doit être vêtue d'une robe de ſatin noir, qui ſe met par-deſſus les autres habits. Les Japonnois ont coutume de ſe faire mutuellement préſent de ces robes, qu'ils s'envoyent avec beaucoup d'appareil. On les porte ſur un baſſin, & c'eſt une des plus inſigne faveurs dont un Grand puiſſe honorer un inférieur. Parmi les préſens qui ſe font au Directeur de la Compagnie Hollandoiſe, dans le tems de ſon ambaſſade à Jedo, il y a toujours pluſieurs de ces robes, que les Conſeillers d'Etat & les autres Miniſtres lui envoyent.

On remarque, comme une choſe aſſez particulière, que les Japonnois mettent leurs plus beaux habits lorſqu'ils gardent leur maiſon, & qu'ils s'habillent fort modeſtement lorſqu'ils vont par la ville. Quand les Nobles ſortent, ils ſont accompagnés d'une nombreuſe ſuite de valets, dont l'un porte le paraſol, l'autre le chapeau, celui-ci l'éventail, celui-là les pantoufles de ſon maître, & ainſi des autres choſes qui ſont à ſon uſage. Ceux qui ſont revêtus de quelque grande charge, ſe font précéder d'un Officier qui porte la pique devant eux : cette diſtinction eſt particulièrement

ɪarticulièrement annexée à la Magiſtra-
ure. Les Princes & les grands Seigneurs
le l'Empire ont d'autres prérogatives :
eur cortége eſt toujours très-nombreux,
ɪrincipalement lorſqu'ils voyagent. J'ai
emarqué ailleurs que les *Siomio* avoient
ɪuelquefois mille ou douze cens valets à
eur ſuite, & que tel Daimio étoit ac-
ompagné de plus de vingt mille hom-
ɪes.

Cela ſuffit pour faire juger du cortége
ue doit avoir le *Cubo*, lorſqu'il marche
ans la ville, ou qu'il entreprend quel-
ue voyage, ſoit pour viſiter les Provin-
es de l'Empire, ſoit pour ſe rendre à la
;our du Dairi, ce qu'il fait pour l'ordinai-
ɜ tous les cinq ans. Quelques Ecrivains
ɪurent qu'on travaille une année entière
ɪx préparatifs de ce dernier voyage. Le
ɪemin eſt partagé en vingt-huit logemens:
Empereur en occupe deux tous les jours.
'ans chaque logement il trouve de nou-
ɜaux équipages, & une nouvelle garde.
outes ces différentes eſcortes ſe raſſem-
ent à Méaco, & compoſent un corps
· troupes ſi conſidérable, qu'on eſt
ɪligé de dreſſer des tentes dans les rues
dans les places, pour ſervir de loge-
ɜnt aux ſoldats. Le Cubo ſe montre au
ɪiri dans cet appareil de grandeur, &
. rend extérieurement quelques homma-
s, plus glorieux en quelque ſorte pour
vaſſal redoutable qui les offre, que pour
Monarque impuiſſant qui les reçoit. Con-
l *Krammer*, envoyé au Japon en 1626,
ec le caractère d'Ambaſſadeur des Hol-
ɪdois, fut témoin de l'entrée que l'Em-

Charlevoix, Livre préliminaire.

pereur *Toxogunsama* fit à Méaco, dans une occasion pareille, & nous en a donné une description fort étendue, dont je dois rapporter quelques particularités. Le jour le plus brillant de cette fête fut le quinzième d'Octobre, jour destiné à l'entrevue du Cubo & du Dairi. Il paroît par le récit de Krammer, que ce fut dans le Palais du Cubo que se fit cette entrevûe, & que pour rendre la cérémonie plus pompeuse, les deux Princes unirent leurs cortéges, & traverserent ensemble la ville de Méaco. Toutes les rues où ils devoient passer, furent semées de sable blanc & de poudre de talc, ce qui formoit un chemin uni & argenté. On avoit dressé le long des maisons des balustrades, qui étoient bordées d'un double rang de soldats, vêtus d'une robe blanche & la tête couverte d'un petit bonnet vernissé. Ils avoient chacun deux sabres au côté, & à la main une pique très-courte, que Krammer, dans sa rélation, appelle *Nanganet*.

Krammer, cité par Charlevoix, Liv. XVII.

La fête commença avant le jour : d'abord on vit défiler les domestiques des deux Souverains : ceux du Dairi portoient les présens de leur maître pour le Cubo dans de grandes caisses vernissées, sur lesquelles étoient les armes de ce Prince : quelques compagnies de soldats leur faisoient escorte.

Après cela venoient environ cent Norimons des différente forme, les uns de bois blanc, les autres bruns, tous très-propres, & ornés pour la plupart d'impériales de cuivre, chargées de festons

& d'autres embelliſſemens. Les Dames & les Gentilshommes de la Cour du Dairi occupoient ces Norimons, qui étoient chacun porté par quatre hommes vêtus de blanc. Devant chaque chaiſe il y avoit un domeſtique qui ſoutenoit un grand paraſol de ſoye, dont le fond étoit broché d'or.

Vingt-quatre Gentilshommes à cheval marchoient enſuite, ayant ſur la tête de petits bonnets bruns, faits en forme de coquille, & garnis d'une plume noire. Les manches de leurs robes étoient fort longues; ils avoient des bottines de cuir verniſſé & doré; leurs hauts-de-chauſſes, faits de ſatin de pluſieurs couleurs, étoient bordés de galons d'or & d'argent. Ils avoient à leur côté des ſabres de vermeil doré, & à la ceinture des carquois remplis de fléches. Les deux bouts de leurs écharpes flottoient ſur la croupe de leurs chevaux, qui étoient petits, mais pleins d'ardeur. Les ſelles étoient brodées magnifiquement; des peaux de tigre compoſoient les houſſes; le reſte étoit couvert d'un caparaçon de ſoye rouge, qui tomboit au-deſſous des ſangles. Chaque cheval avoit entre les oreilles deux petites cornes dorées; leurs crinières étoient treſſées de fils d'or & d'argent. Au lieu de fers, on leur avoit mis aux pieds une eſpèce de chauſſure de ſoye rouge. Deux hommes tenoient d'une main la bride de chaque cheval, & de l'autre un paraſol de drap cramoiſi, bordé d'une belle frange. Chaque cavalier étoit ſuivi de huit valets, tous vêtus de blanc, qui avoient

chacun deux ſabres à leur côté.

Enſuite paroiſſoient trois magnifiques carroſſes, à chacun deſquels étoient attelés deux grands taureaux noirs, couverts d'un caparaçon de ſoye cramoiſie : chaque taureau étoit guidé par quatre hommes. Ces carroſſes étoient ornés de dorures, appliquées ſur un fond brun. On y voyoit trois portières, une de chaque côté, & une troiſième derrière, qui étoit celle par où l'on entroit ordinairement. Elle étoit flanquée de deux petites vedettes. Les cercles des roues étoient d'or, les rayons d'or émaillé, le haut de l'impériale rond, le reſte quarré, avec des lames d'or aux quatre angles; le fond étoit d'un beau vernis noir : on y avoit peint les armes du Dairi en or. Ces carroſſes, dans chacun deſquels on voyoit une des femmes du Dairi, étoient eſcortés d'un grand nombre d'eſtafiers. On portoit derrière un marchepied couvert de lames d'or, pour aider à monter & à deſcendre. Sur ce marchepied étoient les pantoufles verniſſées de la Sultane qui occupoit le carroſſe. Krammer aſſure que chacun de ces ſuperbes équipages coutoit plus de trois cens ſoixante mille livres.

Ils étoient ſuivis de vingt-trois Norimons de bois blanc, revêtus de lames de cuivre, & remplis de Sultanes, ou de femmes attachées à leur ſervice. Chaque Norimon étoit porté par quatre hommes, & eſcorté de deux valets, qui ſoutenoient un grand paraſol.

Après ces Norimons on voyoit ſoixante-huit Gentilshommes, tous à che-

val, marchant deux à deux, & accompagnés d'un grand nombre d'estafiers. Ensuite paroissoit une troupe de Seigneurs de la première qualité, qui portoient les présens que le Dairi destinoit au Cubo. C'étoient deux grands sabres dont la poignée étoit enrichie de diamans; une horloge d'un beau travail; deux grands chandeliers d'or; deux colonnes d'ébéne; trois bureaux de même matière, incrustés d'ivoire & de nacre, & dont les compartimens étoient remplis de livres curieux; deux grands plats d'or, &c.

On voyoit arriver ensuite deux carrosses, qui surpassoient encore en magnificence les superbes équipages dont j'ai parlé. Dans l'un étoit le vieux *Fide-Tadda*, pere du Cubo *Toxagunsama*, auquel il avoit résigné la Couronne: le Cubo étoit dans l'autre. Ces carrosses étoient précédés de deux cens soixante Gentilshommes des premières maisons de l'Empire, marchant deux à deux. Ils étoient suivis des freres de l'Empereur, & de cent soixante-quatre, tant Rois que Princes tributaires de l'Empire, chacun ayant un cortége proportionné à son rang. Les freres de l'Empereur marchoient un à un, & les autres Princes deux à deux, les plus qualifiés ayant la gauche, qu'on regarde au Japon comme la place d'honneur. Quatre cens soldats, bien vêtus, fermoient le cortége du Cubo.

Ensuite paroissoit une longue file de carrosses, de Norimons, & de voitures de toute espèce, escortées d'un grand nombre de Gentilshommes, & de gens

à pied & à cheval. Ce qu'il y avoit de plus remarquable dans ces derniers équipages, c'étoit une trentaine de Norimons, d'ivoire ou d'ébéne, chargés d'ornemens, & environnés de parasols très-riches. Ils étoient suivis d'un grand nombre de musiciens, qui remplissoient l'air du bruit confus de leurs voix & de leurs instrumens.

Enfin le Norimon du Dairi paroissoit. Il étoit porté par cinquante Gentilshommes, précédés de quarante gardes. Plusieurs figures en relief, sculptées par les plus habiles maîtres, ornoient le corps de la chaise : il y avoit dans les angles un rang d'agrafes d'or : le fond représentoit un ciel d'azur, où l'on voyoit en or le soleil & les étoiles : l'impériale étoit surmontée d'un coq d'or massif, qui déployoit les aîles, comme pour prendre son vol.

Ce long & magnifique cortége fut une journée entière à défiler dans la ville, & ne put arriver au Palais du Cubo avant la nuit. On imagine assez quelle affluence de gens la nouveauté de ce spectacle attira dans Méaco : mais la fête se termina d'une manière tragique. Quand le cortége fut passé, chacun sortant avec précipitation des maisons, qui étoient pleines de monde, les rues furent en un moment inondées d'une telle multitude de gens, qu'il y en eut plusieurs d'étouffés & d'écrasés dans la foule. La nuit qui survint augmenta la confusion & le tumulte : quelques personnes, pour se faire jour, mirent le sabre à la main, & frapperent sans distinction sur tout ce qui se rencontroit.

Des brigands, profitant de ce désordre, insulterent les Norimons de plusieurs Seigneurs & de plusieurs Dames, massacrerent les porteurs, pillerent les équipages, & commirent une infinité de violences. Quelques personnes chercherent inutilement pendant plusieurs jours leurs femmes & leurs filles, & l'on soupçonna qu'elles avoient été enlevées par des Gentilshommes qu'on avoit vû courir presque nuds pendant la nuit.

Le Dairi resta trois jours dans le Palais de Toxogunsama, où il fut servi par le Monarque, par ses freres, & par le vieux Cubo son pere. Ces Princes, dit Krammer, prenoient eux-mêmes le soin de préparer ses alimens. Les premiers Ministres du Cubo servoient à table les trois principales femmes du Dairi. Dans cette occasion Toxogunsama fit à l'Empereur Ecclésiastique de magnifiques présens, qui consistoient en trois mille lingots d'argent; deux sabres d'un beau travail, dont les fourreaux étoient d'or massif; deux cens robes, trois cens pièces de satin, douze mille livres de soye, une pièce de calembac, cinq grands pots d'argent remplis de musc, & dix beaux chevaux avec leurs housses, qui étoient brodées superbement.

ARTICLE II.

Habillement des hommes & des femmes.

L'Habillement Japonnois différe peu de celui des Chinois: il consiste dans une robe flottante, plus ou moins longue,

ſelon la condition des perſonnes : ſous ce premier habit on met une ou pluſieurs veſtes, & par-deſſus le tout une ceinture large, qui embraſſe la poitrine, & à laquelle on attache un ſabre & un poignard. Les Gentilshommes portent ces robes fort amples, avec de grandes manches, & une queue traînante : leur veſte deſcend auſſi juſqu'à terre, quoiqu'elle ſoit moins longue. Des hauts-de-chauſſes qui tombent plus bas que le genou, des bottines courtes & des pantoufles verniſſées, forment le reſte de l'habillement des Gentilshommes. Tous portent des éventails, qu'ils attachent à leur ceinture. Les gens du peuple ont une robe qui ne deſcend que juſqu'au genou, & dont les manches ne paſſent point le coude. Dans l'hiver ils mettent des bottines & des ſandales de cuir, de jonc, ou de bois : dans les autres tems ils ont les jambes & les pieds nuds. Ils attachent leur habit avec une ceinture qui embraſſe les reins. Les artiſans, les portefaix, & les autres gens de travail, ont coutume, lorſqu'ils ſont en action, de rabattre & de laiſſer tomber ſur la ceinture leur habit, de peur qu'il ne s'imbibe de ſueur, ne faiſant aucune façon de ſe découvrir ainſi les épaules, le dos, & la moitié du corps juſqu'aux reins. Ce ſpectacle eſt d'autant plus choquant pour les étrangers, que les Japonnois, ainſi que je l'ai obſervé ailleurs, ont communément le dos couvert de cicatrices & de brûlures, cauſées par l'application du *Moxa*.

Nos Inſulaires ne portent point de chapeaux, ſi ce n'eſt en voyage, ou à la

guerre. En voyage ils ont un chapeau de paille ou de jonc , qui les défend du soleil & de la pluye : à la guerre ils portent des bonnets minces, peu profonds , d'une matière dure , & proprement vernissés. Les Gentilshommes se rasent le haut du front, & laissent croître le reste de leurs cheveux. Les gens du peuple les laissent croître par-devant , & se rasent le derrière de la tête , conservant néanmoins une touffe de cheveux , à la manière des Chinois. M. Salmon assure que les Japonnois ne portent point de barbe , & qu'ils se l'arrachent avec des pinces , à mesure qu'elle croît.

Les Dames sont à-peu-près habillées comme les hommes : elles portent une robe flottante , dont la queue est fort lougue. Elles ont sous cette robe quantité de vestes ; & comme c'est par leur nombre qu'on juge de la qualité des personnes , on prétend que les femmes de la plus haute condition en portent quelquefois jusqu'à cent. Au reste , ces tuniques sont d'une étoffe si déliée , qu'il en faut un grand nombre pour faire un volume considérable. Leur ceinture est large , & semée de fleurs & de figures artistement travaillées. Les filles lient cette ceinture par-derrière , & les femmes mariées les attachent par-devant. Charlevoix, Liv. prélim.

Toutes les Dames sont coeffées en cheveux , mais différemment, selon leur condition. Les femmes du peuple relevent leurs cheveux sur le haut de la tête , & les attachent avec une aiguille : les femmes de qualité les nouent par-derrière , & les

laissent tomber en forme de touffe pendante. Au côté gauche de la tête, un peu au-dessus de l'oreille, elles ont un poinçon qui avance considérablement sur le visage, & à l'extrémité duquel pend une perle, ou un diamant. Outre cela elles ont à chaque oreille une boucle de perles.

Les Dames Japonnoises vivent dans une grande retraite : il est rare qu'elles reçoivent la visite des hommes, & alors elles se couvrent toujours d'un voile, qui leur cache le visage, & quelquefois même tout le corps. Elles sortent peu, & pour l'ordinaire elles sont portées dans les Norimons, ainsi que toutes les femmes de leur suite. Si elles vont à pied, ce qui est très-rare, elles sont escortées d'un grand nombre de femmes. L'une porte les mules de sa maîtresse, l'autre des mouchoirs, quelques-unes des confitures de toute espèce, d'autres des parasols & des éventails.

Ibid.

ARTICLE III.

Des Mariages.

LA coutume des Japonnois est de ne point exiger de dot de leurs femmes, & même de payer une somme d'argent au pere & à la mere de la mariée. C'est la jeune épouse qui donne elle-même cette somme à ses parens, en reconnoissance de la peine qu'ils ont prise de l'élever. Ainsi plus un pere a de filles, plus il s'estime riche, principalement si elles sont jolies, car celles-ci sont toujours plus cheres que les autres. Telle est la complexion

voluptueuse de ce peuple, qu'on est obligé de marier les filles à l'âge de douze ou treize ans, & quelquefois plutôt.

Les loix du Japon permettent d'avoir autant de femmes qu'on veut : cependant, si l'on en croit Montan, il n'y en a qu'une qui ait le rang d'épouse, & le droit de manger avec le mari. Les autres ne sont proprement que des concubines, & même des esclaves destinées à servir l'épouse légitime : leurs enfans ne partagent qu'une très-légere portion de l'héritage paternel. L'Ecrivain que je viens de citer est presque le seul qui soit entré dans quelque détail, au sujet des cérémonies qui se pratiquent dans les mariages Japonnois, & quoique cet Auteur n'ait pas la réputation d'être fort exact, néanmoins, faute de meilleurs mémoires, j'ai cru devoir rapporter ce qu'il nous apprend de plus curieux sur cet article.

On va prendre de grand matin les mariés, qu'on met chacun dans une voiture séparée, que traînent des bœufs ou des chevaux. On les conduit hors de la ville, au son de plusieurs instrumens, vers une colline où doit se passer la cérémonie. Ils y arrivent par des chemins différens. Le carrosse du marié est suivi de plusieurs chariots, chargés des hardes, des meubles, & du trousseau de la mariée. Quand celle-ci est arrivée au pied de la colline, elle descend de sa voiture ; le marié en fait autant, & ils montent chacun de leur côté sur la montagne, par deux chemins différens, bornés à droit & à gauche par une barrière. Leurs parens, les musiciens, &

Montan, cité par Charlevoix, Liv. prélimin.

les autres ſpectateurs les ſuivent, mais par un autre chemin. Quand on eſt arrivé au haut de la colline, les parens ſe rangent derrière la mariée, & les joueurs d'inſtrumens derrière le marié. Les premiers ſont deux à deux, ſous un paraſol que tiennent leurs valets : les muſiciens ſe placent pêle-mêle de l'autre côté, les uns aſſis, & jouant de pluſieurs inſtrumens ; les autres debout, & frappant avec des bâtons ſur des boules de cuivre, ſuſpendues à des chaines, qu'on attache en travers à deux pièces de bois : quelquefois ils danſent au ſon de ces mêmes inſtrumens.

La cérémonie du mariage ſe fait dans une tente dreſſée au haut de la colline. Sa forme eſt octogone, & elle eſt ſurmontée de pyramides, qui en font le couronnement. Le dehors eſt couvert de papier huilé : le dedans eſt tapiſſé d'une riche étoffe. Au milieu de la tente eſt un autel, bien paré, ſur lequel on voit une Idole d'une figure monſtrueuſe, qui repréſente le Dieu du mariage. Il a la tête d'un chien, pour marquer, dit Montan, que la fidélité & la vigilance ſont également néceſſaires dans le mariage : ſes bras ſont ouverts, & il tient dans ſes mains un fil de léton, ſymbole de l'union conjugale. Devant l'autel il y a un Prêtre : à ſes côtés ſont les mariés, l'épouſe à droite, & l'époux à gauche ; chacun d'eux tient à la main une torche. Pendant que le Prêtre récite confuſément quelques prières, la mariée allume ſa torche à une lampe, & enſuite le marié allume la ſienne au flambeau de ſa femme. Alors tous les aſſiſtans jettent un

grand cri, & ſouhaitent aux mariés toutes ſortes de proſpérités : à quoi le Prêtre, dit Montan, *ajoute ſa bénédiction.*

Pendant que ces cérémonies ſe font au haut de la colline, une partie des gens de la noce, qui ſont reſtés au bas, s'occupent de leur côté à diverſes cérémonies, conſacrées par l'uſage. Les uns jettent au feu les poupées, & les autres babioles qui ſervoient autrefois d'amuſemens à la jeune mariée : d'autres prennent dans leurs mains, & placent en mille poſtures différentes, un rouet & une quenouille, inſtrumens plus utiles, qui doivent ſuccéder à ces premiers amuſemens. *Pour concluſion*, dit Montan, *les Prêtres tuent aux pieds de la colline deux bœufs de Siam, & quelques moutons.* Cette dernière circonſtance me paroît abſolument fabuleuſe, & feroit ſeule capable de faire douter de tout ce récit. Kaempfer, qui nous a décrit avec tant d'exactitude tout ce qui concerne la Religion des Japonnois, ne fait non-ſeulement aucune mention de ces ſortes de ſacrifices, mais aſſure poſitivement que ces peuples, imbus des principes de la métempſycoſe, ſe font un ſcrupule de verſer le ſang des animaux, ſur-tout de ceux qui ſont utiles aux hommes.

Après ces cérémonies on ramene la mariée, & on la conduit au logis du mari, parmi les acclamations du peuple. De jeunes gens couverts de guirlandes, plantent des drapeaux ſur la terraſſe & ſur le faîte de la maiſon, & ſement des fleurs dans tous les appartemens. Cette fête dure ordinairement huit jours.

ARTICLE IV.

Du Deuil & des Funérailles.

LE deuil se porte en blanc au Japon, ainsi qu'à la Chine. Il dure deux années, & pendant ce tems on doit s'abstenir de toute sorte de plaisirs. L'appareil en est très-lugubre : une robe de grosse toile, toute unie & sans doublure, se met par-dessus les autres vêtemens : on l'attache avec une ceinture grossière & fort large, qui fait ordinairement deux tours. Cet habillement est le même pour les hommes & pour les femmes. Les uns & les autres portent aussi une coëffure de deuil, qui consiste dans un bandeau de toile, d'où pend par derrière une longue bande de même étoffe, en façon de crêpe.

On assure que les funérailles se font partout l'Empire d'une manière assez uniforme, malgré la diversité des Religions : voici ce qui se pratique pour les Grands à Meaco, où il est probable, dit ce Pere, que la présence du Dairi a fait retenir le plus ancien usage. Le convoi marche dans l'ordre suivant.

On voit d'abord paroître un long cortége de femmes, parentes ou amies du défunt : elles sont vêtues de blanc : un voile leur couvre la tête. La plupart se font porter dans des Norimons : elles sont accompagnées d'un grand nombre de femmes & d'esclaves attachées à leur service.

A la suite de ce premier cortége, marchent les personnes les plus qualifiées en-

tre les autres amis du défunt : tous sont vêtus de leurs plus beaux habits.

Ensuite, mais après un assez grand intervalle, on voit arriver une troupe nombreuse de Bonzes, précédés par leur Supérieur, qui est porté dans une chaise. Ces Moines, qui sont quelquefois au nombre de deux cens, ont une espèce de surplis, par-dessus lequel ils mettent un grand manteau noir, dont la queue traîne à terre; mais leur chef est habillé d'une étoffe à fleurs d'or. Un des Bonzes frappe sans cesse sur un bassin fait en forme de timbale, tandis que les autres Moines chantent les louanges du Dieu Amida. Entre le Norimond du Supérieur, & le long cortége de Bonzes qui le suit, il y a un homme vêtu d'un habit gris, qui porte une grande torche de pin.

Après cela on voit plusieurs hommes qui portent chacun au bout d'une longue pique, une corbeille de carton remplie de fleurs. En secouant leurs piques ils font tomber ces fleurs, en forme de pluye, pour marquer, dit Salmon, que l'ame du défunt est dans le Ciel : en effet, toutes les fois que ces hommes remuent leurs corbeilles, & en font tomber des fleurs, tous les spectateurs poussent des cris d'allégresse, & disent à haute voix, que le défunt a été reçu dans le séjour des Bienheureux.

Derrière ces hommes, mais à quelque distance, marchent huit jeunes Bonzes, portant sous leurs bras de longues baguettes renversées, dont le bout inférieur est orné d'une banderolle, sur laquelle est

écrit le nom de la principale Divinité qu'adoroit le défunt. Ils ſont immédiatement ſuivis de dix autres Bonzes, qui portent chacun au bout d'un grand bâton une lanterne de toile fine, où l'on voit auſſi le nom du même Dieu : à la tête de ces dix Bonzes il y en a deux vêtus d'une robe griſe, qui, au lieu de lanternes, portent chacun une torche, qui n'eſt point allumée. Enſuite on voit paroître une troupe de gens vêtus d'un habit gris, beaucoup plus court que celui des Bonzes, & portant de petits chapeaux de forme triangulaire, noués ſous le menton. Ces chapeaux ſont d'un cuir noir, preſque auſſi luiſant que l'acier le plus poli. Le nom du Dieu eſt encore marqué deſſus en gros caractères, de même que ſur une bannière de toile fine, qu'un homme porte à la ſuite de ces derniers.

Enfin le corps paroît, porté par quatre hommes, dans un riche Norimond. Le mort y eſt aſſis ſur ſes talons, le viſage découvert & les mains jointes ou croiſées ſur la poitrine, dans l'attitude d'un homme qui prie. Il a par-deſſus ſes habits une de ces robes de papier, dans laquelle tous les dévots veulent mourir. Les principaux objets de leur Religion ſont repréſentés ſur ces robes, & d'ailleurs on y trace des caractères myſtérieux, qui ſervent, dit-on, de paſſeport pour le Ciel.

Les enfans du mort, s'il en a, environnent le Norimon funèbre, vêtus de leurs plus beaux habits, comme dans un jour de fête : le plus jeune porte une torche allumée. Le lieu où l'on dépoſe le

corps eſt un champ, fermé de murailles, qui ſont tendues de noir, couleur qui n'a rien de lugubre chez les Japonnois. Au milieu du champ on a creuſé une foſſe, du fond de laquelle s'éleve un bucher entre deux tables; l'une remplie de toute ſorte de rafraîchiſſemens; l'autre couverte d'un braſier.

Quand le convoi eſt entré dans le champ, les Bonzes mettent le corps & le Norimon ſur le bucher. Leur Chef s'approche, & prenant la torche que tient un des fils du mort, il fait trois fois le tour du bucher, en remuant circulairement ſon flambeau: puis ayant récité quelque prière, il rend la torche à celui de qui il l'a reçue, & celui-ci la jette au milieu du bucher. Alors les autres Bonzes allument leurs torches, & mettent le feu en pluſieurs endroits du bucher, où l'on verſe de l'huile, & d'autres matières combuſtibles, avec quelques parfums. Quand le corps eſt conſumé, les parens du mort s'approchent de la table où eſt le braſier, y répandent des parfums, & s'inclinent profondément pour adorer le mort, dont ils croyent que l'ame s'eſt envolée dans le Paradis. Après cette dernière cérémonie tout le monde ſe retire.

Salmon, Etat du Japon.

Le lendemain les parens & les amis du mort ſe rendent au même lieu: ils recueillent les cendres, & les enferment dans une urne dorée, qu'ils couvrent d'un voile fort riche, & qu'ils dépoſent dans l'endroit même, où ils la laiſſent ſept jours, pendant leſquels les Bonzes vont prier aſſidûment autour de l'urne. Quand les

ſept jours ſont expirés, la famille vient enlever l'urne, qu'elle conſerve précieuſement. On la place ordinairement ſur un piédeſtal de pierre, où l'on marque le nom du défunt, & le nom du Dieu dont il avoit embraſſé la religion. Au bout de ſept mois on rend au mort de nouveaux honneurs, en obſervant une partie des cérémonies dont je viens de parler : on en fait autant au bout de ſept années : il y a même des dévots, ſi l'on en croit Salmon, qui s'acquittent de ce pieux devoir tous les ſept jours. Cela ſe fait, au moins dans certaines ſectes, avec un bruit incroyable & un ſon confus de cloches, de baſſins, de tambours, & de pluſieurs autres inſtrumens ; à quoi ſe mêlent les cris des femmes & des hommes, principalement des Bonzes, qu'on fait venir ces jours-là, & qui chantent à haute voix leur *Namanda*, ou prière des morts. L'Empereur célèbre lui-même exactement l'anniverſaire de ſon pere ; & ce jour-là il donne la liberté à pluſieurs criminels.

Au reſte, la coutume de brûler les corps n'eſt point généralement établie au Japon ; on ſe contente ſouvent de les inhumer, & les pauvres n'en uſent point autrement dans les funérailles de leurs proches.

Charlevoix, *ubi ſuprà.*

Dans quelques ſectes on eſt perſuadé que les ames voyagent un certain nombre d'années dans les airs, avant que d'arriver au ſéjour bienheureux des immortels ; & l'on ſuppoſe que pendant le voyage, elles reviennent une fois tous les ans dans leur famille. Cette opinion a donné lieu à une fête qui ſe célebre le treizième jour de la

ſeptième lune, & qui eſt uniquement conſacrée à la reception de ces prétendus revenans. Ce jour-là toutes les maiſons ſont ornées avec le même appareil, que ſi l'on attendoit la viſite d'une perſonne du premier rang. La veille, chaque famille ſort de la ville ou du hameau qu'elle habite, pour aller au-devant des eſprits dont elle attend le retour. Les campagnes ſont éclairées d'une infinité de flambeaux, pour empêcher que ces ames ne s'égarent, & ne s'éloignent du lieu où elles doivent toutes s'aſſembler. Quand on préſume qu'elles ſont arrivées, on leur fait de grands complimens, on les invite à ſe repoſer, on leur préſente des rafraîchiſſemens, & l'on continue pendant une heure cette eſpèce d'entretien. Après cela une partie des parens prend congé d'elles, pour aller préparer toutes choſes dans la maiſon. Les autres s'entretiennent encore quelque tems avec les ames, & finiſſent par les inviter de venir avec eux. Alors ils reprennent le chemin de leur logis. Ces jour-là toutes les rues ſont éclairées d'une infinité de lumières. Il y a dans chaque maiſon pluſieurs tables magnifiquement ſervies : les morts ont leurs couverts comme les vivans, & l'on ne doute pas que leurs ames, qu'on croit formées de particules de matière très-déliée, ne ſucent la plus pure ſubſtance des mets qu'on leur préſente. Après le repas, chacun va rendre viſite aux ames de ſes amis & de ſes voiſins, & la nuit ſe paſſe ainſi à courir toute la ville. La fête continue le lendemain juſqu'au ſoir, & dure même

Ibid.

quelquefois plus long-tems. Alors on reconduit les ames avec beaucoup de cérémonie hors de la ville ; jusqu'au lieu où l'on s'étoit rendu la veille pour les recevoir : & de peur que quelques-unes ne s'arrêtent dans les maisons, & n'importunent les vivans par de fâcheuses apparitions, on jette quantité de pierres sur les toits, & l'on visite avec soin tous les appartemens, en frappant dans tous les coins avec des bâtons, pour mieux donner la chasse à ces ames vagabondes.

ARTICLE V.

Des Fêtes, des Spectacles, & particulièrement du MATSURI.

LA Comédie, les chants de théatre ; les danses, & les autres spectacles de ce genre, sont des plaisirs dont la nation Japonnoise est fort avide. Loin que la Religion du pays les condamne, elle les autorise, & elle les consacre ; de manière que ces divertissemens font souvent partie des fêtes & des solemnités les plus augustes.

Parmi ces fêtes de toute espèce, dont j'ai parlé ailleurs, il y en a une très-remarquable, dont j'ai cru devoir placer ici la description. On l'appelle *Matsuri*, c'est-àdire, la fête des Bannières, & on la célebre tous les ans en l'honneur du Dieu que chaque ville a choisi pour son patron. Ces spectacles consistent en représentations dramatiques, mêlées de chants & de danses, qui s'exécutent dans une

place publique, qu'on orne avec ſoin. Chaque quartier fournit ſes décorations, ſes machines, ſa muſique & ſes pièces. Les acteurs ſont de jeunes garçons d'une figure avantageuſe, & de jeunes filles, qu'on tire ordinairement des lieux de débauche.

Kaempfer, qui pendant ſon ſéjour au Japon vit repréſenter un de ces *Matſuri*, nous en a laiſſé une deſcription fort ample, dont je ne puis me diſpenſer de rapporter quelques traits. Ce *Matſuri* ſe célébra à Nagaſaki, en l'honneur du Dieu *Suwa*, ancien patron de cette ville. La fête commença de grand matin, par une proceſſion générale de tous les habitans, qui traverſa les principales rues, & qui ſe tendit au Temple de *Suwa*. Le clergé précédoit le peuple. A la tête de la proceſſion on voyoit deux chevaux fort maigres, ſuivis de quelques perſonnes qui portoient pluſieurs bannières antiques, une paire de ſouliers d'une grandeur extraordinaire, une lance courte & large, un grand panache de papier blanc, & d'autres marques d'honneur & d'autorité qui étoient en uſage dans les premiers tems de la Monarchie, & dont on trouve encore quelques traces à la Cour du Dairi.

Kaempfer. Liv. IV.

La proceſſion s'arrêta quelque tems dans la cour du Temple de *Suwa*, & ſe rendit enſuite dans une grande place, deſtinée à ſervir de théatre à des repréſentations de divers genre. On avoit conſtruit au fond de cette place un Temple, d'une architecture très-pauvre, dont le toit étoit formé par des branches d'arbres, couvertes de chaume.

L'ordonnateur de la fête avoit prétendu retracer au naturel l'image de l'ancienne pauvreté des Japonnois. Ce Temple étoit flanqué de deux bâtimens aussi simples, & l'on avoit planté deux sapins devant sa façade. Les trois autres côtés de la place étoient disposés en loges, pour la commodité des spectateurs. Voici le détail des scènes & des machines qui parurent successivement.

Dans la première scène on vit arriver huit jeunes filles habillées diversement. Elles portoient de grands chapeaux, comme pour se défendre des ardeurs du soleil; elles avoient à la main un éventail & des fleurs. Elles danserent tour-à-tour, & de tems en tems elles furent relevées par deux vieilles femmes, qui parurent sous un habillement particulier.

La seconde scène représentoit un jardin, divisé en deux parterres émaillés de fleurs: au milieu étoit une cabane rustique, d'où sortirent à la fois huit jeunes filles habillées de blanc & de rouge. Elles tenoient dans leurs mains un éventail, un panier de fleurs, & d'autres instrumens. Quand elles eurent figuré ensemble, elles furent remplacées par une autre fille qui dansa seule.

Dans la troisième scène on vit paroître huit chars, auxquels étoient attelés des bœufs de carton de grandeur naturelle. Ces chars étoient traînés par de jeunes garçons habillés galamment: on y voyoit divers objets représentés au naturel: des arbres de différente espèce, une montagne couverte de verdure, une épaisse forêt,

au milieu de laquelle étoit un tigre endormi, une grande baleine à demi-cachée dans les eaux, & plusieurs autres figures. A la suite de ces chars parut une montagne, au sommet de laquelle étoit un jeune homme, couché sous un abricotier qui étoit en fleurs: cette montagne étoit traînée par de jeunes garçons.

La quatrième scène représentoit plusieurs compartimens de fleurs, qui environnoient un grand arbre. Une troupe d'acteurs dansa entre ces compartimens, & fut bientôt relevée par une autre bande de danseurs, auxquels succéda un paysan, qui dansa seul.

La cinquième machine offrit d'abord une montagne, que des hommes portoient sur leurs épaules, puis une fontaine environnée d'arbres, ensuite un grand tonneau, enfin une maison. Deux géans masqués avec des têtes prodigieusement grosses, représentant certaines Divinités des Indes, commencerent une danse: on vit arriver un troisième géant d'une taille encore plus grande, qui sortit de la montagne, armé d'une large épée. Il fut suivi de sept Chinois, qui s'élancerent de la même montagne, & qui figurerent avec ces colosses. Quand cette danse fut finie, le plus grand de ces géans mit en pièces le tonneau, d'où sortit un jeune garçon, qui récita avec beaucoup de grace un joli discours. Ensuite il dansa seul avec le géant: cependant trois singes, grands comme nature, s'élancerent du milieu de la fontaine, & danserent dans le bosquet qui l'environnoit, imitant les pas du géant & du jeune garçon.

La sixième scène représenta pour, premier objet, un arc de triomphe à la chinoise ; puis une maison de campagne, & un jardin. Dix jeunes gens figurerent sur cette machine. Un bouffon se mêla parmi eux, & débita quelques plaisanteries, qui divertirent le peuple. Deux hommes, habillés en étrangers, sortirent du jardin, & terminerent la scène par une danse.

La septième machine fit voir une montagne, couverte de bambous, de sapins, & de plusieurs autres arbres de différente espèce, qui étoient en fleurs. Cette machine traversa la place : on voyoit à sa suite une troupe nombreuse de gens magnifiquement habillés : après cela parurent successivement deux bandes de danseurs, vêtus diversement : ceux de la première bande frappoient sur une cloche ; les autres avoient des pots de fleurs sur la tête.

La huitième scène représentoit au naturel, le train pompeux d'un *Daimio* qui voyage.

Dans la neuvième on vit une grotte de verdure, qui s'avança jusqu'au milieu de la place. Dix jeunes gens vêtus de noir, parurent autour de cette grotte. Ils danserent d'abord ayant des fleurs dans leurs mains : ils prirent ensuite des épées, des fléches & des piques. Des bouffons les relevoient par intervalle ; enfin des valets, portant des coffres sur leurs épaules, se mêlerent avec eux, & fermerent la scène.

La dixième machine fit voir un grand théatre, dans le voisinage d'une colline couverte de verdure. Un jeune homme armé de pied en cap, & habillé de noir &

de

de jaune, parut ſur la ſcène & déclama un monologue, qui dura une demi-heure : tandis qu'il parloit, huit acteurs danſerent ſucceſſivement chacun une entrée, & figurerent enſuite deux à deux.

L'onzième ſcène repréſentoit un échafaut, ſur lequel on vit paroître un jeune ſauteur, fort leſte, qui fit pluſieurs tours ſurprenans.

Enfin la douzième ſcène comprenoit ſix machines, toutes d'une grandeur énorme, mais d'une matière ſi mince, qu'un ſeul homme portoit ſur ſon dos chaque repréſentation. Outre ce fardeau chacun des porteurs avoit ſur la poitrine un vaſte tambour, ſur lequel pluſieurs hommes frappoient avec des cloches. Tous danſoient en traverſant la place : mais les porteurs s'arrêtoient de tems en tems pour reprendre haleine. Ces diverſes machines repréſentoient un puits, avec tous les inſtrumens néceſſaires pour éteindre le feu; une grande cloche & ſa charpente; une montagne couverte de neige, ayant la forme d'une tête de dragon, avec une aigle au ſommet; un canon & ſon affut; une baleine dans une baſſin; des coquillages & des fruits de toute eſpèce; un grand nombre de coffres emballés à la manière du pays. Pluſieurs de ces choſes nous paroîtront communes & triviales; mais il eſt probable qu'elles intéreſſoient la curioſité des Japonnois, par le rapport qu'elles avoient avec l'hiſtoire & les traditions religieuſes du pays.

ARTICLE VI.

Loix & coutumes remarquables.

IL y a peu de loix au Japon, & la justice, soit civile, soit criminelle, est dégagée de cette multitude d'Ordonnances dont nos Législateurs ont embarrassé leurs Codes. La plupart des procès se jugent ici à l'amiable, par des arbitres choisis de part & d'autre. Si l'on a recours au Magistrat, il décide sans délai ; & l'on n'appelle point de ses jugemens, si ce n'est dans certains cas privilégiés, où l'on peut recourir au Tribunal du Gouverneur, ou au Conseil d'Etat. Les loix sont sévéres, & la plus légere transgression est toujours suivie de châtimens corporels, & quelquefois de peines capitales. L'homicide involontaire, & même forcé, la contrebande, & l'infraction de certains Réglemens de pure police, sont punis de la roue, ou du feu. Dans les crimes qui intéressent à un certain point la tranquillité de l'Etat, ou la Majesté du Prince, tous les parens du coupable sont enveloppés dans sa ruine. L'Histoire du Japon fournit mille exemples de cette excessive sévérité : Kaempfer en raconte un trait mémorable. L'an 1676, un *Daiquan*, ou Administrateur du Domaine Impérial de Nagasaki, nommé *Sié-Tsugu-Feso*, fut convaincu d'avoir amassé des cimeterres & d'autres armes, qu'il se proposoit de faire passer secretement en Corée. Cela suffit pour perdre le *Daiquan* & toute sa famille, qui étoit une des plus

considérables du pays. Le coupable fut condamné, avec tous ses complices, à être crucifié; son fils unique, agé de sept ans, fut décapité à ses yeux; tous ses parens furent dépouillés de leurs biens, & bannis à perpétuité du territoire de Nagasaki. On rasa sa maison : le comptoir qu'occupent aujourd'hui les Chinois hors de la Ville, faisoit partie des Domaines qui appartenoient anciennement à ce Daiquan.

Quand les preuves qui résultent du procès ne suffisent pas pour condamner un criminel, on a recours à divers genres de tortures, dont un des plus cruels est celui-ci. On fait avaler au coupable une grande quantité d'eau, qu'on lui verse dans la bouche avec un entonnoir. Quand son corps est extraordinairement enflé, on l'étend par terre, & les bourreaux lui foulent le ventre avec leurs pieds : s'il persiste à nier le crime dont on l'accuse, on lui serre le corps avec des bandes de toile, depuis le col jusqu'aux pieds, & dans cet état on l'expose aux ardeurs du soleil, ou à la rigueur du froid, le dos étendu sur des cailloux. Si ce supplice n'est pas capable de lui arracher la confession de son crime, il n'est pas absous pour cela : on le retient en prison, ou on le relegue dans quelque Isle déserte. *Salmon, Etat du Japon.*

Si un coupable meurt en prison, soit naturellement, soit qu'il se donne lui-même la mort, ce qui arrive très-communément au Japon, son corps n'est pas pour cela exempt du supplice. On instruit le procès comme si l'accusé vivoit encore, & l'on conserve son cadavre dans *Ibid.*

le ſel, juſqu'au jour de la Sentence, où on lui fait ſubir le même ſupplice que s'il étoit vivant.

Les peres ont droit de vie & de mort ſur leurs enfans : ils peuvent les vendre, les proſtituer dans les lieux publics, les étouffer dans leur enfance.

Quelques peres mettent leurs fils & leurs filles en ſervice pour un certain nombre d'années, moyennant une ſomme d'argent une fois payée. Montan aſſure que les perſonnes du ſexe doivent paſſer tout le tems de cet eſclavage dans un auſtère célibat, ſous peine de la vie. Cette Loi eſt d'autant plus remarquable, qu'elles entrent indifféremment au ſervice des hommes & des femmes. Celles qui peuvent parvenir à ſervir dans la maiſon de l'Empereur, ou de quelque Prince, ſont aſſurées de faire fortune, & il n'y a perſonne qui ne tienne à honneur de les prendre pour femmes; outre que leurs Maîtres ſe chargent ordinairement du ſoin de les établir.

Les Japonnois, ſi l'on en croit Salmon, lavent leurs enfans dans l'eau froide dès qu'ils ſont nés, & ne les emmaillottent jamais. Ils leur arrachent les cheveux du front à meſure qu'ils croiſſent, & leur tiennent chauve cette partie de la tête. Ibid. Ils les élevent avec ſoin & avec douceur : ils ne les battent point; ils compatiſſent à la foibleſſe de cet âge. Ils les envoyent tard au collége, & ils ſe chargent de cultiver eux-mêmes leurs premières années, qu'ils ne croyent pas propres à des études ſérieuſes. Du reſte ils

les accoutument de bonne heure à une vie dure, & aux exercices violens. Pour élever leur courage ils leur mettent toujours devant les yeux de grands exemples, & ils ne cessent de les entretenir des vertus & des actions éclatantes des héros & des dieux de la nation. Au sortir du Collége on leur donne des armes, & on leur apprend à s'en servir. Le jour qu'on met à leur côté un cimeterre & un poignard, est une époque mémorable, & une fête pour toute sa famille.

Le mariage lie la femme à un seul homme, à qui elle doit une fidélité inviolable : si elle est surprise en adultère, on la condamne à mort : souvent même une légère imprudence lui coute la vie. Pour ce qui est des hommes, ils ont chez eux autant de concubines qu'ils veulent; & s'ils ne se contentent pas de celles qu'ils tiennent enfermées dans leur sérail, ils peuvent chercher ailleurs de quoi se satisfaire, pourvu qu'ils n'ayent commerce qu'avec des femmes libres. Le divorce est permis, mais il faut que les deux parties y consentent. Il est rare que les femmes fassent les premières démarches pour la séparation. Elles sont en général vertueuses & fidéles ; ce qu'elles doivent en partie à la bonne éducation qu'elles ont reçue chez leurs parens, & en partie à la contrainte & à la captivité où on les tient chez leurs maris. Cette contrainte n'empêche point qu'elles ne les aiment tendrement : on a vû plusieurs femmes pousser la fidélité jusqu'à se laisser mourir de faim après le trépas de leurs époux.

Les Hiſtoires du Japon ſont remplies de ces grands exemples. Le P. Charlevoix aſſure que la fidélité des domeſtiques n'eſt pas inférieure à celle des femmes. Si l'on en croit cet Hiſtorien, il ne meurt pas un homme de condition, qu'un certain nombre de ſes ſerviteurs ne s'ouvre le ventre : il y en a même qui en entrant au ſervice, ou à l'occaſion de quelque faveur ſignalée, s'engagent par vœu à ſuivre leur Maître au tombeau. Les Maîtres n'ont pas le droit de faire mourir leurs domeſtiques ; mais s'ils les tuent dans un premier mouvement de colere, ils ſont abſous, pourvu qu'ils prouvent que leur colere étoit légitime.

Les Japonnois s'allient ſans ſcrupule avec leurs plus proches parens, excepté ceux qui le ſont au premier dégré. Ceux qui n'ont point de poſtérité adoptent communément quelque enfant de leurs proches ou de leurs amis. Quand l'aîné de la famille eſt parvenu à l'âge de maturité, les peres ont coutume de lui remettre leur bien, ne s'en réſervant qu'une légere portion pour leur ſubſiſtance & pour l'entretien de leurs autres enfans, qui par-là ſe trouvent réduits à une ſucceſſion très-modique. Les filles n'ont point de part à cette ſucceſſion : on les marie ſans dot : elles n'emportent rien de la maiſon paternelle ; heureuſes ſi leurs parens n'exigent pas d'elles une ſomme d'argent, en récompenſe de la peine qu'ils ont priſe de les nourrir & de les élever. Car ce qui, dans nos mœurs, paſſe pour un devoir eſſentiel des peres & des meres, n'eſt re-

gardé au Japon que comme une faveur gratuite; l'usage du Pays permettant de noyer & d'étouffer les enfans, lorsqu'on n'a pas le moyen ou la volonté de les nourrir.

Les Japonnois changent plusieurs fois de nom dans leur vie. Ils en ont un dans l'enfance; au sortir de l'adolescence ils en reçoivent un autre; dans la vieillesse ils en prennent un troisième. S'ils changent de condition, s'ils obtiennent quelque dignité dans l'Etat, ils changent encore de nom. Ces mutations jettent souvent de la confusion dans leur Histoire, & doivent causer quelque embarras dans la société.

Il y a au Japon une différence d'états & de conditions, plus sensible & plus marquée que dans aucun autre Pays de l'Orient. La Noblesse tient le premier rang: on peut la partager en trois classes. 1°. Les *Daimio* & les *Siomio*: ce sont les premiers Nobles, & les personnages les plus distingués du Pays: ils font une grande figure, & ils possédent la plus grande partie des terres du Royaume, les uns à titre de Principauté, les autres à titre de Seigneurie. 2°. Les Ministres d'Etat, les Gouverneurs des Provinces & des Villes, les Administrateurs du Domaine impérial, & généralement tous les Magistrats du Royaume. J'ai parlé ailleurs de l'importance de leurs fonctions, & de l'autorité presque absolue dont ils jouissent dans leurs départemens. 3°. Les simples gentilshommes: les uns s'attachent au service des Princes & des Gouver-

neurs : les autres ont des emplois ſubalternes dans la Maiſon de l'Empereur ; la plupart ſervent dans les armées.

Les Eccléſiaſtiques font une claſſe à part, qui s'eſtime ſupérieure à toutes les autres : mais comme ils ſont pauvres, & qu'ils n'ont aucune part au Gouvernement, ils rampent dans l'obſcurité & dans la baſſeſſe, obligés pour la plupart de s'occuper aux plus vils métiers pour avoir de quoi vivre. Le *Dairi*, leur chef, eſt à proportion auſſi pauvre qu'eux : ſa Cour, dit Kaempfer, n'eſt remarquable que par *la ſplendide indigence qui y régne.*

Le reſte des citoyens peut ſe diviſer en trois claſſes. Premièrement les Marchands : il y en a de fort riches, mais leur profeſſion eſt mépriſée, & c'eſt par une ſuite de ce préjugé que les Hollandois, & les autres Marchands étrangers, ſont en général peu eſtimés des Japonnois. Les Portugais eux-mêmes ne purent s'exempter de la Loi commune, malgré l'avantage que leur donnoient leurs richeſſes, & un certain air de dignité naturel à cette nation. Les Japonnois eurent toujours pour eux un mépris ſecret. Plus ces Etrangers s'efforçoient de ſe faire valoir, plus les Nobles étoient choqués de leurs manières, ne pouvant concevoir que de ſimples Marchands euſſent tant d'orgueil. Les Artiſans compoſent la ſeconde claſſe, & les Laboureurs la troiſième. Ces derniers ſont très-miſerables, & peuvent paſſer pour les eſclaves des Nobles. On doit comprendre dans la même claſſe les Soldats, qui ne ſont auſſi pour la plupart que

des serfs obligés de suivre leur Seigneur à la guerre, & de s'enrôler sous ses drapeaux toutes les fois qu'il leur ordonne de marcher. Ces Seigneurs ont droit de vie & de mort sur tous leurs vassaux.

ARTICLE VII.

Portrait des Japonnois.

LEs Japonnois sont en général fort laids : ils ont le teint olivâtre, les yeux petits & enfoncés, les sourcils épais, le nez écrasé, la tête grosse, les jambes courtes, & la taille au-dessous de la moyenne. Mais tout cela différe du plus au moins selon les Provinces, & même selon la condition des personnes. On remarque, par exemple, que les habitans de quelques contrées de Saikokf, particulièrement ceux de Fisen, quoique d'une taille médiocre, sont bien faits, & ont la physionomie assez agréable. Le menu peuple de Nipon est très-difforme ; mais la plupart des gens de qualité, & les descendans des plus anciennes familles, ont l'air noble, la taille avantageuse, & quelque agrément dans le visage. Pour ce qui est des femmes, tout le monde convient qu'elles sont en réputation de beauté. Kaempfer ne craint point d'avancer que celles de la Province de Fisen sont les plus belles personnes de l'Asie.

Quant aux mœurs & au caractère d'esprit de ce peuple, toutes les rélations nous apprennent qu'il a le naturel excellent, le cœur noble, généreux, bienfaisant ; l'es-

prit doux, les mœurs faciles & ſociables: ſobre, frugal, économe dans le particulier, mais magnifique & prodigue dans les occaſions d'éclat. Le Japonnois eſt fier, intrépide, ennemi de toute baſſeſſe, chatouilleux ſur le point d'honneur, ſupportant avec courage les diſgraces, mépriſant la mort, qu'il ſe donne pour le plus léger ſujet: le P. Charlevoix dit que *c'eſt l'Anglois de l'Aſie*. La bonne foi, la franchiſe & le déſintéreſſement, ſont des vertus communes chez ce peuple. Il eſt ſpirituel, curieux, ami des Arts & des Sciences, quoiqu'il ne les connoiſſe que très-ſuperficiellement: il aime ſa patrie, il chérit ſes Rois, il reſpecte ſes Magiſtrats, il eſt fort attaché à ſa Religion. Du reſte ces inſulaires ſont inquiets, remuans, & d'une inconſtance que rien n'eſt capable de fixer. Ce peuple eſt d'une ſuperſtition outrée: il a une confiance aveugle dans ſes Prêtres, & ſa dévotion imbécille lui tourne l'eſprit. Il eſt vindicatif à l'excès: cette paſſion le fait ſortir de ſon caractère, & le rend ſombre, défiant, fourbe & cruel. L'incontinence eſt extrême dans ces Iſles, & les Loix ne mettent aucun frein à la débauche. Le pays eſt rempli de maiſons de proſtitution: une licence effrénée regne dans toutes les conditions de l'Etat: on chercheroit en vain dans l'Aſie un peuple plus voluptueux. L'uſage trop facile des femmes inſpire aux Japonnois un autre penchant, juſtement abhorré dans nos climats, où les loix de la continence ſont bien plus ſévéres. Ces peuples ſont fort enclins à la ſodomie, & telle eſt la

la corruption de leurs mœurs, qu'ils ne la regardent pas comme un vice (1).

Salmon, état du monde, tom. 1. p. 91. trad. Ital.

(1) Possevin assure que les Loix du Japon permettent aux Bonzes ce crime abominable. *In Bonziis omnem cum fœminis concubitum, ut rem fædam, turpem & detestabilem, damnant : at usum puerorum permittunt, imò in eisdem Bonziis coitum cum pueris approbant, ut rem honestam & sanctam.* Possevin. Biblioth. Select. Tom. 1. Lib. X. Cap. VI.



CHAPITRE XII.

Etat ancien & moderne du Commerce des Etrangers au Japon.

ARTICLE I.

Commerce des Portugais.

L'HONNEUR de la découverte du Japon appartient aux Portugais. En 1542, trois marchands de cette nation, Antoine *Da Mota*, François *Zeimoto*, & Antoine *Peixota*, furent jettés par la tempête sur les côtes de l'Isle de Saikokf, étant à bord d'une Jonque qui alloit de Siam à la Chine. Après avoir essuyé bien des périls, ils se réfugierent à la fin dans un Port du Royaume de Bungo, & par-là ils eurent occasion de connoître ce grand Empire, où aucun Européen n'avoit peut-être pénétré avant eux.

La nouvelle de cette découverte étant parvenue à Goa, capitale de l'Empire Portugais dans les Indes, les négocians de cette Ville résolurent d'étendre leur commerce de ce côté là; & dès-lors ils envoyerent tous les ans au Japon un na-

vire chargé de marchandises des Indes. Sur ces entrefaites un Japonnois nommé *Angeroo*, le même dont j'ai parlé ci-dessus, s'étant réfugié à Goa, où il reçut le Baptême, donna aux Portugais des notions plus particulières du Japon, & leur fit entrevoir qu'ils feroient des profits immenses dans son pays, s'ils vouloient y porter des marchandises d'Europe. En conséquence de ces ouvertures, les Portugais résolurent d'établir un comptoir au Japon. En même tems, soit par zèle pour la propagation de l'Evangile, soit peut-être dans la vue intéressée de préparer la voie à leurs Négocians, ils firent partir pour le Japon trois Missionnaires, à la tête desquels étoit le P. Xavier, déja illustre par ses talens apostoliques.

L'Empire du Japon étoit gouverné alors, comme aujourd'hui, par les *Cubo*, ou Monarques séculiers : mais leur autorité n'étoit pas aussi despotique qu'elle l'a été depuis. Les *Jaccata*, ou petits Rois du Pays, n'étoient point assujettis à des Loix austères & gênantes vis-à-vis des Etrangers : tous les ports du Japon étoient ouverts aux Nations commerçantes, & chaque Prince cherchoit à les attirer dans ses Ports. Ce fut dans ces heureuses circonstances que les Portugais arriverent au Japon, dans le dessein d'y établir un comptoir. Ils mouillerent d'abord dans l'Isle de Saikokf, suivant la route qu'avoient tenue leurs premiers navires, & ils reçurent mille caresses des différens Princes de l'Isle, qui s'empresserent à l'envi de leur procurer des établissemens. Les Portugais bâtirent d'a-

bord plusieurs habitations vers l'extrémité occidentale de Saikokf, aux environs de Nagasaki : puis ils s'établirent à Nagasaki même, qui n'étoit alors qu'un gros bourg, soumis au Prince d'*Omura*. Ce Prince leur céda en propre ce village, dont ils firent le principal entrepôt de leur commerce, & qui dans leurs mains devint bien-tôt une grande Ville. Ce fut alors que les Portugais travaillerent sérieusement à l'exécution des grands projets qu'ils avoient conçus, soit pour la propagation de l'Evangile, soit pour l'accroissement de leur commerce. Ils parurent toujours s'occuper également de ces deux objets, & d'abord ils réussirent dans l'un & dans l'autre avec un bonheur qui passa leurs espérances. Je ne répéterai point ce que j'ai dit touchant les progrès extraordinaires & presque incroyables que fit le Christianisme dans ce pays. Le commerce y eut à proportion les mêmes succcès, & les Portugais firent en peu de tems des profits immenses. Outre les marchandises des Indes qu'ils tiroient de Goa, ils avoient un autre comptoir plus proche à Macao, Ville de la Chine, dont ils s'étoient mis en possession, & qui leur servoit d'entrepôt pour les marchandises d'Europe. Ces marchandises consistoient la plupart du tems en bagatelles, que les Japonnois achetoient avec empressement, n'en connoissant pas le prix, & qu'ils payoient aussi cher qu'on vouloit. L'or du pays étoit échangé avec ces bagatelles, & les Portugais emportoient chaque année plus de trois cens tonnes de ce précieux métal. Toutes ces

Kaempfer, Liv. IV.

richesses s'envoyoient à Macao, d'où elles étoient transportées en Portugal. Les marchands Européens épousoient les plus riches héritières du Japon, & s'allioient autant qu'ils pouvoient avec des familles puissantes & accréditées.

Il seroit inutile d'entrer à ce sujet dans de plus grandes particularités: il suffit de remarquer que les Portugais, dans les dernières années qu'ils allerent au Japon, c'est-à-dire, dans le plus grand déclin de leurs affaires, ne laisserent pas de transporter encore de Nagasaki à Macao des sommes très-considérables: sçavoir, en 1636, 2350 Caisses d'argent, ou 2... 350... 000 Taels, c'est-à-dire, onze millions deux cens cinquante mille livres de notre monnoye; en 1637, ils tirerent jusqu'à la concurrence de 2... 142... 365 Taels: & en 1638, qui fut la dernière année de leur commerce, ils emporterent seulement avec deux galiottes de marchandises, la valeur de 1.. 259.. 023 Taels: ce qui doit faire juger des trésors immenses qu'ils tirerent du Japon pendant près d'un siécle, surtout dans les quarante premières années, où ils avoient la liberté, non-seulement de porter leurs marchandises dans toutes les Provinces du Royaume, mais de les taxer à un prix arbitraire.

Kaempfer, ibid.

Tels furent les commencemens & les progrès du commerce des Portugais au Japon. Sa décadence commença avec celle du Christianisme, & l'on doit en rapporter l'origine aux premières années du regne de *Taikosama*. Ce Prince ayant publié en 1586 un Edit sanglant contre les

Chrétiens, les premiers effets de la persécution se firent sentir dans la Province d'Omura, & le contre-coup en retomba sur le commerce des Portugais établis à Nagasaki, ancienne dépendance de cette Principauté. Taikosama fit un crime au Prince d'Omura d'avoir embrassé le Christianisme, & sur-tout d'avoir livré à des Etrangers une Place de cette importance. Pour le punir de cette double infidélité, il confisqua le Domaine de Nagasaki, nomma des administrateurs pour rendre en son nom la Justice dans cette Ville, & soumit les Portugais à l'autorité de ces nouveaux Gouverneurs. La persécution s'échauffant de plus en plus, on défendit aux marchands Portugais d'embarquer à l'avenir aucuns Missionnaires sur les navires qui venoient de Macao ou de Goa; & comme on s'apperçut qu'ils contrevenoient à ces ordres, on résolut de visiter leurs vaisseaux : inquisition fâcheuse, qui commença sous le régne d'Jjejas, & qui dans la suite donna lieu à plusieurs vexations. L'arrivée des Hollandois au Japon, & la permission qu'ils obtinrent en 1611, d'établir un comptoir à Firando, porta une nouvelle atteinte au trafic des Portugais, dont les profits diminuoient tous les jours sensiblement. Les Hollandois, qui étoient en guerre avec le Roi d'Espagne, maître alors des Etats du Portugal, se croyant en droit de tout entreprendre contre les Portugais, donnoient la chasse à leurs Vaisseaux, & les insultoient jusque dans la rade de Nagasaki. Non contens de leur faire une guerre ou-

verte, ils chercherent à leur nuire par des menées ſecretes, & ils employerent toute ſorte d'artifices pour les rendre odieux & ſuſpects à la Cour du Japon. Outre les imputations atroces dont ils tâcherent de noircir les Marchands Portugais, ils ſemerent les bruits les plus injurieux contre les Miſſionnaires, qu'ils peignirent comme autant des ſuppôts & d'émiſſaires perfides de l'Eſpagne, qui ſe ſervoient du voile de la Religion pour couvrir les plus funeſtes complots. Kaempfer prétend que les Hollandois ne firent en cette occaſion qu'uſer de repréſailles envers les Portugais, qui avoient peint eux-mêmes des plus noires couleurs les Sujets de Hollande, les qualifiant de rebelles, de pirates, & les repréſentant comme le peuple le plus mépriſable qui fût dans l'Univers.

Kaempfer, liv. IV.

L'effet de ces accuſations réciproques fut d'inſpirer aux Japonnois une égale défiance des deux Nations, principalement des Portugais, que l'on craignoit davantage, parce qu'on les croyoit plus puiſſans, & qu'ils avoient d'ailleurs plus de liaiſons & plus d'habitudes dans le Pays. Ces ſoupçons furent portés ſi loin, qu'en 1635 le gouvernement fit conſtruire dans le Havre de Nagaſaki, tout proche de la Ville, une eſpèce de Fort, environné d'eau, dans lequel on éleva à la hâte quelques maiſons de bois. Cette Iſle fut appellée *Deſima*, & on l'aſſigna pour domicile aux Portugais, qu'on enferma dans cette priſon. Deux ans après, en conſéquence, ſoit de la conſpiration de *Moro*,

dans laquelle on les accusa d'avoir trempé, soit de la révolte des Chrétiens d'Arima, qu'on crut aussi qu'ils avoient fomentée, ils furent bannis à perpétuité du Japon, par l'Edit solemnel dont j'ai parlé. Cependant, malgré la publication de cet Edit, les Porugais trouverent le moyen de se maintenir encore deux ans dans le pays. La principale cause de cette tolérance vint de ce qu'on ne vouloit pas se priver de certaines marchandises dont le Royaume avoit besoin, & qu'on n'avoit pû se procurer jusqu'alors que par le canal de ces étrangers. Mais la Compagnie Hollandoise, établie à Firando, s'étend engagée à fournir au pays ces mêmes marchandises, la Cour n'eut plus aucun ménagement pour les Portugais. On les déclara de nouveau ennemis de l'Empire, on les força de s'embarquer pour Macao avec tous leurs effets, & avant la fin de l'année 1639 le pays fut entièrement purgé de ces Etrangers, à qui l'on défendit, sous peine de la vie, de remettre jamais les pieds au Japon. Nonobstant cette défense, les Directeurs du Commerce de Macao envoyerent l'année suivante au *Cubo* une ambassade solemnelle, pour tâcher de fléchir ce Prince, & d'obtenir la révocation de l'Edit de bannissement. La députation étoit composée de soixante-treize personnes. Mais à peine le vaisseau qui les portoit eut-il paru dans la rade de Nagasaki, qu'il fut investi de toutes parts de plusieurs barques remplies de soldats. Les ambassadeurs furent chargés de fers, ainsi que tous les gens de leur suite, & leur navire fut confisqué.

Ils eurent beau alléguer leur titre d'ambassadeurs, & réclamer le droit des gens, l'Empereur les traita comme des criminels qui avoient rompu leur ban, & les condamna à être décapités. Ces malheureux furent conduits au lieu du supplice, ayant chacun un bourreau à leur côté, suivant la coutume du pays, & au signal donné, toutes ces têtes furent abbatues dans un seul moment. L'Empereur ne fit grace qu'à douze domestiques, qui furent embarqués sur un mauvais navire, avec ordre de retourner à Macao, & de dire au Gouverneur, que si le Roi de Portugal, si le Dieu même des Chrétiens, osoient mettre les pieds dans le Royaume, on leur feroit le même traitement.

ARTICLE II.

Commerce des Hollandois.

Charlevoix Liv. VII.

UN hasard amena pour la première fois les Hollandois au Japon, comme un autre hasard y avoit conduit les Portugais. Un navire parti de Hollande en 1598, & faisant voile vers les Indes, fut jetté par la tempête sur la côte orientale de Nipon, assez près de Jedo. Le navire, suivant les loix barbares récemment établies sous le regne soupçonneux de Taikosama, fut confisqué au profit de l'Empereur, & les passagers furent mis dans les fers. Quelque tems après on leur rendit la liberté, & on leur permit même de vendre leur cargaison. Mais le prix en fut fixé, & cette

taxation leur fut si peu avantageuse, qu'ils perdirent trois pour cent sur la valeur intrinséque de leurs marchandises. Ils se consolerent toutefois de cette perte par les espérances qu'ils conçurent de la réparer. En effet, ils se proposerent de revenir dans le Pays, & ils furent assez heureux pour obtenir la liberté d'y commercer. Sur ces assurances le Capitaine du navire Hollandois mit à la voile pour les Indes; mais quelques gens de son équipage resterent au Japon, entr'autres le pilote Guillaume Adams, Anglois de naissance, homme d'esprit & de bon jugement, qui s'introduisit à la Cour d'*Ijejas*, & qui devint, dit-on, le favori de ce puissant Monarque.

Les Hollandois établis dans les Indes, où leur puissance étoit encore très-foible, apprirent avec beaucoup de joie les heureuses dispositions où leurs compatriotes avoient trouvé les Japonnois. Ces Républicains, qui depuis long-tems regardoient d'un œil jaloux les grandes richesses que le commerce du Japon procuroit aux Portugais, résolurent aussi de tenter fortune de ce côté-là. En 1609 ils équiperent deux petits bâtimens, qui eurent ordre de faire voile vers les Isles Japonnoises, & qui mouillerent le premier Juillet dans le port de Firando. Celui qui les commandoit envoya à la Cour deux de ses Commis, chargés de riches présens pour le Cubo *Ijejas*. Les Hollandois ne pouvoient arriver au Japon dans des circonstances plus favorables pour leurs desseins. Le gouvernement, & la plus grande partie de la nation, étoient alors fort indisposés contre les

Portugais, qui s'étoient rendu odieux par leur avarice, par leur infidélité dans le commerce, par des manières impérieuses & hautaines, & sur-tout par les troubles que leur religion avoit excités dans l'Etat. L'Empereur Jjejas les haïssoit personnellement pour des raisons dont j'ai parlé ailleurs, & voloit, si l'on en croit Kaempfer, s'en débarrasser, & les faire sortir du pays. Ce Prince, dans la vûe de les chagriner, fit un accueil très-favorable aux députés des deux navires, & permit aux Hollandois de s'établir à Firando, où ils bâtirent un comptoir dans une petite Isle du port, qui communiquoit à la Ville par un pont.

Kaempfer, Liv. IV. Chap. VI.

Les Portugais firent dans les commencemens toute sorte de tentatives pour traverser l'établissement des Hollandois, & se servirent en cette occasion du crédit qu'ils avoient encore auprès de quelques Ministres; mais leurs intrigues furent inutiles, & ne purent empêcher que l'Empereur n'accordât aux Hollandois des Lettres-Patentes, scellées du grand sceau Impérial, en vertu desquelles il leur fut permis de commercer dans toute l'étendue de l'Empire. Ces lettres furent expédiées en 1611, & elles étoient écrites en certains caractères, qu'on n'emploie au Japon que pour les personnes que l'on veut extrêmement favoriser; ce qui donne une sorte d'extension aux graces qu'on leur accorde. Après la mort d'Jjejas, les Hollandois, par une précaution mal-entendue, solliciterent le renouvellement des mêmes Priviléges. Cette démarche étoit d'autant plus impru-

dente, que les Empereurs Japonnois ont coutume d'obſerver avec une fidélité inviolable tous les engagemens contractés par leurs prédéceſſeurs. On accorda aux Hollandois de nouvelles Lettres-Patentes, conçues à-peu-près dans les mêmes termes que les premières; mais écrites en caractères beaucoup moins favorables.

Le Commerce des Hollandois, établi au Japon depuis plus de 140 ans, a éprouvé diverſes révolutions, & peut être conſidéré ſous quatre périodes. Le tems de ſa plus grande proſpérité doit ſe prendre depuis l'an 1611, juſqu'à l'an 1646. C'eſt-là le premier période, & comme l'âge d'or de ce commerce. Les Hollandois, qui réſidoient alors à Firando, avoient la liberté de tranſporter & de vendre leurs marchandiſes dans toute l'étendue de l'Empire, ſans aucune réſerve, & ſans qu'on cherchât à limiter leurs profits. Ils débitoient leurs ſoyes & leurs autres marchandiſes à un prix fort avantageux, & ils tranſportoient chaque année cinquante à ſoixante tonnes d'or, c'eſt-à-dire, dix ou douze millions.

Le ſecond période commence à l'année 1641. Ce fut alors que les Hollandois reçurent ordre d'abandonner leur ancien comptoir de Firando, & de ſe tranſporter à Nagaſaki. Trois ans auparavant il leur étoit arrivé une fâcheuſe affaire, qui fit dès-lors augurer que le gouvernement ne les laiſſeroit pas long-tems à Firando. La Compagnie Hollandoiſe, ſe trouvant trop à l'étroit dans le comptoir qu'on lui avoit permis de bâtir dans cette Ville, ju-

gea à propos de l'augmenter de plusieurs édifices, entr'autres d'un bâtiment de pierre de taille, plus exhaussé que les maisons ordinaires du pays, & sur le frontispice duquel les Hollandois marquerent imprudemment l'année courante de l'Ere Chrétienne. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la défiance & l'indignation du Ministère. On envoya sur le champ à Firando une troupe de soldats, pour démolir l'édifice. Kaempfer assure que l'Officier qui les commandoit avoit ordre de faire passer au fil de l'épée tous les Hollandois, supposé qu'ils fissent la moindre résistance. Ceux-ci obéirent, non-seulement sans donner aucun signe de mécontentement; mais avec une satisfaction apparente. Ces marques de soumission ne furent pas capables de calmer les inquiétudes de la Cour; & vers l'année 1640 les Hollandois se virent rélégués à Nagasaki, dans la même demeure qui avoit servi de prison aux Portugais.

Kaempfer, *Ibid.*

Ce lieu, que les Japonnois appellent *Desima*, c'est-à-dire, *l'Isle avancée*, consiste dans une Isle artificielle, élevée dans le port de Nagasaki, & qui communique à la Ville par un pont. Elle a la forme d'un évantail. Ses fondemens sont de pierre, & ont environ deux toises de profondeur : le sol de l'Isle s'éleve de trois à quatre pieds au-dessus de la pleine marée. Elle est environnée d'une palisade de planches, couvertes d'un petit toit, & au-dessus desquelles on a planté un double rang de piquets, semblables à ceux que nous appellons chevaux de frise. La largeur de cette

Isle est, suivant Kaempfer, de 82 pas communs, & sa plus grande longueur de 236: d'autres Ecrivains la font un peu plus grande. Une rue assez large la coupe dans toute sa longueur : des deux côtés il y a des maisons. Le terrain de l'Isle appartient en propre à certaines familles de Nagasaki, qui en tirent annuellement un loyer considérable, que Kaempfer fait monter à 5580 taëls, & qui excéde, selon lui, la valeur intrinseque de ces maisons.

Les Hollandois ne furent pas plutôt enfermés dans cette triste demeure, qu'on les priva de toutes les franchises & de tous les priviléges dont ils avoient joui jusque-là. Ils furent environnés de gardes & d'espions, & dès-lors ils ne purent avoir aucune communication avec les Japonnois. Si on leur accorda quelques gens du pays pour les servir, on obligea ces derniers par des sermens horribles, signés de leur propre sang, à n'avoir aucune familiarité avec les Hollandois, & sur-tout à ne leur donner aucune connoissance des affaires du pays. En même tems on s'assura de tous leurs navires, qu'on désarma à mesure qu'ils arrivoient dans le port, & dont on transporta à terre la poudre à canon, les fusils, les épées, l'artillerie, & même le gouvernail. Aucun passager n'eut la permission de mettre pied à terre, sans un passeport des Gouverneurs de Nagasaki.

Malgré cette révolution fatale, les Hollandois, seuls maîtres du commerce depuis l'expulsion des Portugais, ne laisserent pas d'envoyer au Japon le même nombre de navires, & firent à-peu-près les mêmes

profits sur leur cargaison. Kaempfer remarque même que l'année 1641, qui fut celle de leur emprisonnement à Desima, fut une des plus lucratives pour eux, puisqu'ils emporterent du pays la valeur de quatre-vingt tonnes d'or, c'est-à-dire, environ seize millions. Quelques tems après ils demanderent au Gouvernement la permission d'échanger contre du cuivre une partie de l'argent qui provenoit de leurs marchandises ; échange qu'ils avoient fait anciennement avec beaucoup d'avantage, mais que la Cour leur avoit interdit en 1637, ayant défendu sous des peines très-sévéres de transporter le cuivre hors du
Ibid. Royaume. Non-seulement l'Empereur leur accorda cette permission, mais il exigea qu'ils convertissent en cuivre tout leur argent ; à quoi ils obéirent de fort bon cœur : car lorsqu'ils trafiquoient l'argent du Japon, ils ne gagnoient que quatre pour cent sur ce métal ; au lieu que le cuivre leur rendoit un profit de 90 à 95 pour cent, sur-tout à Suratte, où ils en envoyoient environ six mille caisses chaque année.

L'année 1672, si fatale aux affaires des Hollandois en Europe, ne fut guère moins funeste en Asie à leur commerce, qu'elle amena son troisième période. Cette disgrace fut occasionnée par une cause assez légere. En 1666, les Gouverneurs de Nagasaki, à qui il appartient de dresser l'état des présens qui doivent être faits par les Hollandois à l'Empereur, confondirent imprudemment parmi ces dons une lampe d'argent, que le premier Ministre *Inaba-Mino*

avoit

avoit fait venir d'Europe par le canal des Hollandois. Ce Miniſtre, qui avoit prétendu faire lui-même ſa cour par ce préſent, fut indigné de le voir confondu parmi ceux que les Hollandois offrirent cette année à l'Empereur, & conçut une haine mortelle contre ces Etrangers, à qui il imputa cette offenſe, quoiqu'ils n'y euſſent aucune part. Il diſſimula pendant quelques années ſon reſſentiment, ſuivant le génie cruel & artificieux de ſa nation; mais en 1672 ayant obtenu le Gouvernement de Nagaſaki pour un de ſes plus proches parens, il profita de cette occaſion pour ſe venger des Hollandois. Le nouveau Gouverneur, à l'inſtigation d'Inaba-Mino, demanda des montres & des échantillons de toutes les marchandiſes qui devoient ſe mettre en vente cette année, dans le deſſein, diſoit-il, de les faire eſtimer par des experts. Mais ayant aſſemblé dans ſon Palais tous les Négocians de la Ville, de concert avec eux, il axa le prix de ces différentes marchandiſes, fort au-deſſous de ce que les Hollanois avoient coutume d'en exiger, & il fit ire à ces derniers qu'ils euſſent à ſe conormer à cette taxation dans la première ente, à moins qu'ils n'aimaſſent mieux nvoyer leur cargaiſon à Batavia, ou en urope. Ce procédé violent affligea ſenlement les Hollandois, *& ôta l'or*, dit aempfer, *de deſſus les pilules amères qu'on ur faiſoit avaler* depuis leur expulſion de rando. Ils aimerent mieux, comme Ina-Mino l'avoit bien prévu, ſe défaire de irs marchandiſes avec un léger avantage,

que de les remporter avec perte. Ces vexations augmenterent encore dans la ſuite, & d'année en année les Gouverneurs de Nagaſaki taxerent à un prix plus bas les marchandiſes des Hollandois. Ceux-ci voyant que leur condition empiroit de jour en jour, & craignant la ruine entière de leur commerce, réſolurent de faire un dernier effort pour prévenir cette diſgrace. Ils adreſſerent à l'Empereur *Daijojin* une Requête, dans laquelle ils ſe plaignirent amérement des atteintes portées aux priviléges que ſes prédéceſſeurs avoient accordés à leur nation. Les Hollandois furent obligés de faire préſenter ce placet par les Gouverneurs de Nagaſaki, leurs ennemis mortels (aucune Requête venant de la part des Etrangers ne pouvant arriver juſqu'à l'Empereur que par le canal de ces Miniſtres.) Le crédit des Gouverneurs, & les intrigues ſecretes d'Inaba-Mino, empêcherent pendant trois ans que l'Empereur ne rendît juſtice aux Hollandois. Enfin il s'expliqua d'une manière favorable, & il ordonna qu'en conſidération des privilèges accordés à leur nation par ſes prédéceſſeurs, leur commerce ſeroit rétabli ſur l'ancien pied.

Les Gouverneurs de Nagaſaki n'oublierent rien pour faire révoquer ce nouvel ordre, qui portoit une atteinte ſenſible à leur autorité, & qui les privoit des profits immenſes qu'ils retiroient de la taxation des marchandiſes. D'un autre côté Inaba-Mino ne s'endormit point en cette occaſion, & quoique la mort de l'Empereur Daijojin lui eût fait perdre tous ſes

lois, il ne laissa pas de solliciter vive-
t la limitation de ces priviléges, non
lui-même, mais par l'entremise de
gosama son gendre, un des principaux
istres de *Tsinajos*, lequel venoit de
ter sur le trône. En même tems il per-
a à *Gensegemon* son neveu, Gouver-
r de Nagasaki, de se joindre à ses Col-
es pour représenter à l'Empereur com-
il étoit préjudiciable à l'Etat de lais-
ouir les Hollandois des priviléges sans
ıes dont son prédécesseur leur avoit
ɔrdé le renouvellement. Sur cela les
ıverneurs de Nagasaki présenterent à
:our un Mémoire, d'autant plus arti-
ux, qu'il étoit conçu en termes modé-
& qu'il sembloit dicté par la justice
ar l'amour du bien public. Il contenoit
ubstance, que le feu Empereur ayant
nis aux Hollandois de taxer & de ven-
eux-mêmes leurs marchandises, on ne
oit en aucune manière porter atteinte
Privilége : qu'au contraire il étoit de
ustice & de la bonne foi de le laisser
ister dans toute sa force : qu'ainsi il
falloit point songer à taxer les mar-
ıdises des Hollandois, ni les empê-
r de les débiter à leur gré : mais que
ı autre côté il étoit contre toute sorte
ɔolitique de souffrir que ces Etrangers,
; prétexte de certains droits abusifs,
ɔortassent toutes les richesses du Ro-
me, & fissent annuellement des pro-
immenses : que l'intérêt public deman-
t qu'on mît quelques bornes à leur
ımerce, & aux émolumens qu'ils en
roient : qu'il falloit limiter leur ven-

te à la somme de trois cens mille Taëls *; & ordonner que le surplus de leurs marchandises seroit mis en dépôt dans leurs magasins, jusqu'à la vente de l'année suivante. Ce projet, concerté avec adresse, & appuyé du crédit de plusieurs Ministres, fut approuvé tout d'une voix dans le Conseil de l'Empereur, & ce Prince en sçut si bon gré aux Gouverneurs de Nagasaki, qu'il leur conféra peu de tems après le titre honorable de *Cami*, ou de Chevaliers.

* Un million cinq cens mille liv.

L'arrangement fut tenu secret jusqu'à l'arrivée des vaisseaux Hollandois, qui entrerent dans le port de Nagasaki vers le commencement de l'automne de l'année 1685. Ces Républicains, fiers de la restitution de leurs Priviléges, & n'ayant aucune connoissance du nouveau réglement qui les limitoit, ne furent pas peu surpris, lorsque quelques jours avant le *Combang* * les Gouverneurs de Nagasaki leur signifierent, que leur commerce de cette année & de celles qui suivroient étoit réduit à la somme de trois cens mille Taëls, au-delà de laquelle il leur étoit défendu de vendre aucune marchandise. Ce réglement fut plus fatal aux Hollandois que l'ancienne taxation de leur commerce, car il leur étoit beaucoup plus avantageux de se défaire d'un grand nombre de marchandises avec un profit médiocre, que d'une petite cargaison avec un profit plus grand. Ce fut-là le quatrième & le plus bas période de leur commerce, qu'ils continuent depuis environ soixante-dix ans sur le même pied.

* La Vente.

Ibid.

Les principales marchandises qu'ils portent au Japon sont des soies de la Chine, du Tonquin, de Bengale & de Perse : des étoffes de laine, de soye & de coton, tirées de Bengale, des côtes de Coromandel, & de plusieurs autres lieux des Indes : des draps d'Europe, des serges communes, & d'autres étoffes : des bois de teinture, des peaux de bufle ou de cerf, des cuirs ordinaires, du poivre, du sucre, des noix muscades & d'autres épices : du camphre de Borneo & de Sumatra, du mercure, du cinabre, du safran, de l'alun, du plomb, du salpêtre, qu'ils tirent en partie de Bengale & en partie de Siam : du corail, de l'ambre, du *catechu*, appellé ordinairement *terra Japonica*, du storax liquide, & de l'antimoine : des miroirs, des lunettes d'Europe, &c. De toutes les marchandises qu'on porte au Japon, la soye écrue est celle dont il se fait un plus grand débit ; mais ce commerce est peu lucratif. Les toiles de toute espèce procurent un gain plus assuré. Les marchandises les plus utiles sont le bois de Bresil, les cuirs, le sucre, le catéchu, le storax liquide, le camphre de Borneo, & les miroirs d'Europe. Dans le tems que le commerce des Hollandois étoit à son plus haut période, ils envoyoient au moins chaque année sept navires au Japon : aujourd'hui ils n'en envoyent que trois ou quatre, dont ils ont beaucoup de peine à vendre la cargaison. Ce qu'ils ne peuvent débiter se garde dans leurs magasins pour la vente d'une autre année.

Les marchandises de la Compagnie

payent à la ville de Nagaſaki, un droit de quinze pour cent, appellé *Kooſen*, ou *Kooſen-gin*, c'eſt-à-dire, dédommagement, ou récompenſe d'argent. En effet, cette rétribution ſe partage entre les bourgeois de la Ville, pour les dédommager de l'embarras & des incommodités que leur cauſe le commerce étranger. C'eſt une douceur qu'il étoit bien juſte d'accorder aux habitans de Nagaſaki, à qui ce commerce eſt fort onéreux à pluſieurs égards, à cauſe des corvées rigoureuſes, & des fonctions perſonnelles auxquelles on les aſſujettit à cette occaſion. D'ailleurs le territoire de Nagaſaki eſt ſi ſtérile, que ſes habitans ne pourroient ſubſiſter ſans cette reſſource. On prétend que la diſtribution du Kooſen vaut à chaque particulier depuis trois juſqu'à quinze taels; car cette répartition eſt inégale, & chacun eſt récompenſé à raiſon des fonctions perſonnelles, plus ou moins pénibles, qu'on exige de lui.

Les Navires de Hollande arrivent communément à Nagaſaki dans le mois de Septembre, vers la fin de la mouçon du Sud-Oueſt, qui eſt la ſeule propre à ce voyage. Dès que les gardes, chargés de l'inſpection du port, découvrent un de ces Vaiſſeaux, ils en donnent avis aux Gouverneurs de Nagaſaki. Ceux-ci enjoignent ſur le champ au Directeur de la Compagnie Hollandoiſe, d'envoyer trois hommes de ſon comptoir au-devant du navire, à deux bonnes lieues du port, ſoit pour donner au Capitaine les inſtructions néceſſaires pour ſa conduite & pour

celle de ses gens pendant leur séjour à Desima, soit pour demander la liste des marchandises & des passagers, avec toutes les lettres qui sont à bord. Ces lettres sont portées aux Gouverneurs de la Ville, qui les font examiner par des interprétes: ensuite on les remet au Directeur de la Compagnie. Lorsque le vaisseau est entré dans le port, on le désarme: deux bateaux de garde se rangent à ses côtés: & ne le quittent plus, jusqu'à ce qu'il mette à la voile pour s'en retourner. Le lendemain de son arrivée, des Commissaires envoyés par les Gouverneurs viennent à bord, accompagnés d'une escorte de soldats, & font une revue exacte de toutes les personnes qui sont dans le navire, suivant la liste qui a été présentée aux Gouverneurs, sur laquelle on a mis le nom de chaque passager, son âge, sa naissance, le lieu de sa patrie, & son emploi. On fait plusieurs recherches au sujet de ceux qui sont morts pendant le voyage, & l'on s'informe exactement de la date de leur mort, & du genre de leur maladie. Kaempfer assure que de son tems cette recherche s'étendoit jusque sur les animaux qui étoient morts dans le trajet, & que la perte d'un singe ou d'un perroquet, occasionnoit quelquefois de longues perquisitions. Ensuite on lit aux passagers les réglemens & les statuts de police, ausquels ils doivent se conformer pendant leur séjour à Desima. Ces ordonnances sont affichées dans le navire, & dans plusieurs quartiers de l'Isle.

Quand les Commissaires ont fait cette

visite, ils réglent le tems & la manière de décharger les marchandises. Elles ne peuvent être transportées que par des portefaïx du pays. On les porte à Desima, où elles entrent par deux portes situées à l'extrêmité septentrionale de l'Isle, & appellées *les portes de l'eau*, parce qu'elles regardent la mer. A mesure qu'on apporte ces marchandises, elles sont visitées par des Commissaires, qui les comparent avec l'état qu'on leur a donné, & qui font ouvrir quelques bales de chaque espèce, pour s'assurer de la fidélité de cet état. Ensuite on les enferme dans les magasins de la Compagnie, dont les Commissaires ont la clef, & ces Officiers ont coutume d'appliquer leur sceau sur la porte. Les coffres qui appartiennent aux particuliers sont aussi ouverts & visités. Si le propriétaire ne se présente pas d'abord avec la clef, on les met en pièces à coups de hache. On fouille tous les passagers, pour voir s'ils ne cachent pas sous leurs habits quelques marchandises, comme de l'ambre & du corail, ou s'ils n'ont pas des chapelets, des livres de prières, & quelques médailles empreintes d'une croix, ou de la figure d'un Saint. Si l'on trouvoit sur eux quelque chose de ce dernier genre, on en feroit un crime capital aux Hollandois, & la mort seule des coupables pourroit expier un pareil forfait.

Lorsque la nuit est venue, les Commissaires chargés de la visite se retirent à Nagasaki; mais avant leur départ ils font fermer *les portes de l'eau*, & ils apposent même leur sceau sur la demeure des Hol-

landois, qu'ils enferment dans leurs maisons, après les avoir comptés un à un. Tous les matins ils font les mêmes recherches, pour voir si personne ne s'est échappé. Dans le tems que Kaempfer étoit au Japon, il arriva qu'un matelot tomba dans la mer pendant la nuit, & se noya, sans que personne s'en apperçût. Le lendemain, lorsqu'on fit la visite, ce matelot ne s'étant point trouvé, l'allarme se mit parmi les gardes du port, qui craignirent que ce ne fût un Prêtre Catholique qu'on eût secretement débarqué dans le pays, & que l'Empereur n'imputât son évasion à leur négligence. Telle étoit leur consternation, qu'on les voyoit courir çà & là comme des insensés, poussant des cris horribles, s'arrachant les cheveux, & faisant des contorsions effroyables. Plusieurs d'entr'eux étoient sur le point de s'ouvrir le ventre, pour prévenir un châtiment honteux qu'ils croyoient inévitable. Mais des pêcheurs prirent dans leurs filets le corps de ce matelot, & cet accident n'eut point d'autres suites.

Quand toute la cargaison des navires a été transportée dans les magasins, les marchandises y restent en dépôt, jusqu'à ce qu'il plaise aux Gouverneurs d'assigner le tems du *Cambang*, ou de la vente. Lorsque ce tems est réglé, on affiche, quelques jours auparavant, aux portes de Desima une liste de toutes les marchandises qui doivent se vendre. Cependant les Gouverneurs de Nagasaki font sçavoir aux Ottona, ou Commissaires des rues, & ceux-ci notifient à tous les Marchands

de ces quartiers, quels sont les droits que l'Empereur se propose de mettre sur les différentes marchandises, afin que chaque Négociant puisse s'arranger là-dessus. C'est un moyen indirect que les Gouverneurs de Nagasaki ont imaginé, pour taxer les marchandises étrangères, & pour limiter les profits des Hollandois. La vente se fait en présence des deux Subdelégués des Gouverneurs, & de quelques autres Officiers, qui ont une inspection particulière sur le fort de Desima. Quand ces Commissaires sont assemblés, le Directeur de la Compagnie Hollandoise fait exposer les échantillons des diverses marchandises qu'on doit mettre en vente. L'endroit où elle se fait est un bâtiment particulier, assez propre, que la Compagnie a fait construire. Cet édifice est divisé en plusieurs compartimens, destinés à divers usages. En ôtant les volets du côté de la rue, la salle du Combang paroît ouverte dans toute son étendue, de manière que les passans peuvent voir toutes les marchandises qu'on y étale. On n'expose qu'une sorte de marchandise à la fois. Ceux qui se présentent pour l'acheter, donnent un, ou plusieurs billets, signés de noms supposés, sur lesquels ils font différentes offres, pour voir comment ira la vente, & pour s'en tenir au plus bas prix qu'ils pourront. Lorsqu'ils ont livré leurs billets, les Directeurs Hollandois les ouvrent d'abord, & séparent les hauts prix des prix médiocres. Ensuite ils les remettent à un interpréte, qui les lit l'un après l'autre : commençant par

les plus hautes encheres. L'interpréte demande par trois fois quel est l'offrant ou l'acheteur, & si personne ne répond, il met le billet à part, & prend le suivant. Il continue de la sorte, lisant les billets dont l'enchere est moins forte, jusqu'à ce qu'il se présente quelqu'un qui les réclame. Dans ce cas on lui fait signer son véritable nom au bas du billet, & le lendemain on lui livre les marchandises. Quand une espèce de marchandise est vendue, on passe aux autres, qui s'achetent avec les mêmes formalités.

La Compagnie Hollandoise, qui fait un grand Commerce dans les Indes orientales, entretient au Japon un Directeur particulier. C'est une place importante & très-lucrative. Mais ce directeur n'est en charge qu'une année, & après ce terme il est obligé de retourner à Batavia, sur le même vaisseau qui amene son successeur. Une des principales fonctions de cet Officier est d'aller tous les ans à Jedo, avec une nombreuse suite, pour saluer l'Empereur, & lui offrir les présens accoutumés. Ces présens, qui s'offrent régulièrement chaque année, & dont la valeur & la qualité sont fixées par des Commissaires de l'Empereur, différent peu d'un tribut effectif. L'Ambassade même, si l'on en croit Kaempfer, est regardée au Japon comme un hommage rendu à l'Empereur au nom de la République des Hollandois, & comme un aveu authentique de leur dépendance. C'est pour cela que le peuple ne donne guère d'autre nom aux Hollandois qui résident à Nagasaki, (Kaempfer, Liv. V.)

que celui de *Fitoziz*, c'est-à-dire, d'ôtages. Quand le directeur & les autres députés sont arrivés à Jedo, & que le jour de l'audience est fixé, ils se rendent dans l'ordre suivant au Palais de l'Empereur. Le Directeur est porté dans un superbe Norimon; les autres, au nombre de quatre ou cinq, sont montés sur des chevaux, que leurs valets menent par la bride; ils précédent le Norimon, marchant un à un. Le Directeur & ses collegues sont couverts d'une robe de soye noire, qui est un habit destiné pour ces sortes de cérémonies. Le premier interpréte suit la chaise du Directeur: il est à cheval. Ensuite paroît un nombreux cortége de domestiques, qui vont à pied, & qui marchent à quelque distance de la première troupe.

C'est dans cet ordre que les Hollandois arrivent à la porte du Palais Impérial. Ce Palais, ainsi que je l'ai dit ailleurs, consiste en trois châteaux, qui ont chacun une clôture particulière. Pour pénétrer dans l'intérieur du premier château, il faut traverser un grand pont, bordé d'une balustrade fort ornée. Au sortir du pont on traverse deux portes fortifiées, eutre lesquelles on trouve un petit corps de garde; ensuite on arrive à une grande place, où l'on rencontre une garde plus nombreuse. De-là on entre dans le second château, qui est construit à-peu-près comme le premier, excepté que les fortifications qui en font la clôture, les portes, le pont, & les Palais qu'on y voit, sont d'une architecture plus remarquable. Le

Directeur Hollandois laisse-là son Norimon, & tous les gens de sa suite sont obligés de mettre pied à terre, pour se rendre au *fonmats*, ou troisième château, qui est le lieu où l'Empereur habite. On y arrive par un grand pont de pierre, & après avoir traversé quelques bastions bien fortifiés, on entre dans une rue étroite & tortueuse, flanquée de deux murailles d'une hauteur extraordinaire. Au bout de cette rue on rencontre une garde, composée de cent soldats, rangés en bon ordre dans une salle très-vaste. Les Ambassadeurs s'arrêtent dans ce lieu, jusqu'à ce que l'ordre vienne de les introduire dans l'intérieur du Palais, dont la principale porte est fort près de ce corps de garde. En attendant, on leur présente du Thé & des pipes. Enfin lorsque l'ordre est venu, on conduit les Députés à l'appartement de l'Empereur, qui leur donne audience dans une salle, dont la disposition est assez particulière. C'est une Chambre fort vaste & fort exhaussée, ornée de pilliers dorés & de riches lambris; mais fort obscure, sur-tout les jours d'audience, à cause du grand nombre de paravens qu'on y pose. Le plancher est couvert de cent nattes, enrichies de belles bordures, & toutes de la même grandeur. Cette salle est percée d'un côté, sur une petite cour, dont elle reçoit la lumière: du côté opposé elle communique à deux cabinets, qui ne tirent du jour que de cette salle. Le premier est assez grand, & c'est-là que les Ministres d'Etat ont coutume de don-

ner leurs audiences. L'autre est plus petit, plus enfoncé, & son parquet est plus élevé. C'est dans ce dernier cabinet que l'Empereur se tient dans les audiences solemnelles. Il est assis sur de magnifiques tapis, les jambes croisées, & placé de manière qu'il n'est pas aisé de le voir. Les Conseillers d'Etat, les Princes, & les autres Seigneurs de l'Empire forment une double haie dans la grande salle, dont les avenues sont aussi bordées d'un grand nombre d'Officiers & de Gentilshommes. Lorsque l'Empereur est arrivé dans le cabinet d'audience, les Officiers chargés d'introduire le Directeur Hollandois, s'écrient à haute voix, *Hollanda Capitain* : à ce signal on fait approcher le Directeur vers le cabinet, sans permettre aux autres Députés d'avancer. L'Ambassadeur doit faire alors les inclinations & les révérences prescrites. Elles consistent à se metttre à genoux, à courber le front jusqu'à terre, à se trainer avec les mains & avec les pieds, & ensuite à retourner à reculons de la même manière, sans tourner le dos à l'Empereur, & sans proférer un seul mot. Cette cérémonie ne différe en rien, de ce qui se pratique par les vasseaux de l'Empire, lorsqu'ils viennent tous les ans se prosterner aux pieds de leur Monarque, pour reconnoître sa souveraineté, & pour lui rendre hommage.

Kaempfer, de qui j'emprunte tous ces détails, rapporte d'autres particularités curieuses d'une audience à laquelle il assista, & où il convient, avec sa bonne foi ordinaire, que ses camarades, & lui, fi-

rent un personnage fort ridicule. L'Empereur reçut les Hollandois dans une salle divisée en plusieurs compartimens, dont les uns avoient quinze nattes, & les autres dix-huit : ces nattes étoient doubles ou simples, selon la qualité des personnes qui y étoient assises. Plusieurs de ces compartimens étoient ouverts : d'autres étoient fermés par des jalousies. Le milieu de la salle étoit nud, c'est-à-dire, qu'on n'y voyoit point de paravens, ni de nattes. C'est-là qu'on plaça les Hollandois, qui eurent ordre de s'asseoir. A leur droite étoient l'Empereur & l'Impératrice, cachés derrière des jalousies. Les Princes du Sang, & les Dames de la Cour de l'Impératrice, étoient derrière d'autres jalousies, en face des Hollandois. *C'est de cette manière*, dit Kaempfer, *qu'on avoit disposé le théâtre où nous devions jouer notre rôle.* Après les premiers complimens, *l'acte qui suivit se changea en une farce.* On fit mille questions bizarres aux Hollandois : l'Empereur voulut d'abord sçavoir le nom & l'âge de chacun d'eux, & leur ordonna de l'écrire sur un papier, qui lui fut remis par son premier Ministre au travers de la jalousie. On demanda ensuite au Chef de l'ambassade, quelle étoit la distance de Hollande à Batavia, & de Nagasaki à Batavia ? Qui des deux avoit le plus de pouvoir, ou le Directeur Général de la Compagnie des Indes orientales, ou le Prince de Hollande ? Le Docteur Kaempfer fut interrogé à son tour : on lui demanda quelles étoient les maladies extérieures ou intérieures les

plus difficiles à guérir ? Quelle étoit sa méthode dans la cure des ulcères & des apostumes ? Si les Médecins d'Europe n'avoient point trouvé quelque remède pour rendre les hommes immortels, secret que les Médecins de la Chine cherchoient depuis plusieurs siécles ? Quand nous eûmes satisfait à ces questions, poursuit Kaempfer, l'Empereur nous fit faire un exercice fort plaisant. *Il nous commanda d'ôter nos capes ou nos manteaux, qui étoient nos habits de cérémonie : de nous tenir debout, de sorte qu'il pût nous bien considérer : de marcher, de nous arrêter, de nous complimenter l'un l'autre, de sauter, de faire l'ivrogne, d'écorcher le langage Japonnois, de lire en Hollandois, de peindre, de chanter, de mettre & d'ôter nos manteaux. Tandis que nous exécutions les ordres de l'Empereur de notre mieux, je joignis à ma danse une chanson amoureuse en Allemand. Ce fut de cette manière, & avec je ne sçai combien d'autres singeries, que nous eûmes la patience de divertir l'Empereur & toute sa Cour.*

Kaempfer, Liv. V. chap. VII. trad. Françoise.

Le lecteur sera sans doute surpris que des gens revêtus du caractère d'ambassadeurs ayent pû se plier à ces indignes complaisances ; mais c'est par ces manières humbles & soumises que les Hollandois ont toujours cherché à mériter la confiance & l'amitié du peuple Japonnois, quoique cette conduite n'ait servi dans le fond qu'à les rendre méprisables, & n'ait pû jusqu'ici les garantir des traitemens injurieux & tyranniques qu'on leur fait essuyer dans ce pays. Il est certain qu'ils sont traités des Japonnois avec une hau-

teur & une dureté insupportable : on les observe comme des espions & des traîtres : on les enferme dans une maison de force, & on les garde avec la même précaution que des bêtes féroces. Les Hollandois supportent cette captivité avec un flegme admirable : l'avarice leur fait digérer tous ces indignes traitemens. Ecoutons ce que dit encore à ce sujet le Docteur Kaempfer, qui étoit attaché au service de leur Compagnie des Indes, en qualité de Médecin, & qui certainement n'a point cherché à médire de leur nation. *L'avarice des Hollandois*, dit ce bon Allemand, *& l'attrait de l'or du Japon, a eu tant de pouvoir sur eux, que plutôt que d'abandonner un Commerce si lucratif, ils ont souffert volontairement une prison presque perpétuelle; car c'est la pure vérité que l'on peut nommer ainsi notre demeure à Desima. Ils ont bien voulu essuyer pour cela une infinité de duretés de la part d'une nation étrangère & payenne, se relâcher dans la célébration du service divin les Dimanches & les Fêtes solemnelles : s'abstenir de faire des Prières, & de chanter des Pseaumes en public : éviter le signe de la Croix, & le nom de Jesus-Christ, en présence des naturels du Pays; & en général toutes les marques du Christianisme : enfin endurer patiemment & bassement le procédé injurieux de ces orgueilleux infidèles; qui est la chose du monde la plus choquante pour une ame bien née.*

Kaempfer, Livre IV. Chap. VI. trad. Françoise.

Quelques Ecrivains Catholiques ont ajouté à ces reproches, qui ne sont que trop fondés, plusieurs imputations encore plus odieuses, mais destituées de preuves,

Les uns ont débité que les Hollandois ; pour se maintenir au Japon, ne rougissent point de fouler aux pieds les saintes Images du Sauveur & de la Vierge. D'autres Ecrivains, même Protestans, * ont publié que dans le tems que la persécution étoit si animée au Japon, les Hollandois ayant été interrogés, comme les autres, s'ils étoient Chrétiens, répondirent *que non, mais qu'ils étoient Hollandois.* Kaempfer ne fait aucune mention du premier de ces reproches, & le P. Charlevoix lui-même n'en parle point, ce qui suffit pour faire tomber l'accusation. Pour ce qui est de l'autre imputation, l'Historien Allemand assure qu'elle est absolument calomnieuse. Ce qui a donné lieu à ce faux bruit, dit-il, c'est la réponse d'un certain Hollandois, nommé Michel *Sandwort*, qui s'étoit établi à Nagasaki, avec un de ses compatriotes, hors du district de l'habitation Hollandoise. Comme cet homme fut interrogé par un des Inquisiteurs s'il étoit Chrétien, il répondit, pour sauver sa vie & celle de son camarade : *quoi, Chrétiens, Chrétiens, nous sommes Hollandois !*

* Voyez la Rélation de Rayer Gysbert, insérée au Tome II. des *Voyages curieux* de Thévenot.



ARTICLE III.

Commerce des Chinois.

LEs Chinois entretiennent depuis un tems presque immémorial une sorte de communication & de correspondance avec les Japonnois; mais il n'y a guère qu'un siécle qu'ils font avec ces Insulaires un Commerce d'une certaine étendue. Avant ce tems ils n'équippoient pour le Japon qu'un petit nombre de Jonques, sur lesquelles ils chargeoient quelques marchandises. Il falloit même, pour l'ordinaire, faire en secret ces armemens; car la maxime des anciens Empereurs Chinois étoit d'interdire à leurs Sujets toute espèce de Commerce avec l'Etranger. Le dernier Conquérant Tartare, qui soumit la Chine en 1644, ouvrit les Ports de l'Empire aux Vaisseaux étrangers, & permit aux Navires Chinois de commercer au dehors. Depuis ce tems les Chinois ont étendu leur Commerce dans plusieurs contrées de l'Orient, particulièrement dans le Japon, où ils avoient de plus anciennes habitudes.

Kaempfer, Liv. IV.

Dans les premiers tems les Chinois fréquentoient principalement le Port d'Osacca. Mais les Portugais ayant établi un comptoir célébre à Nagasaki, & cette dernière Ville étant devenue le centre d'un trafic florissant, les Marchands de de la Chine y aborderent par préférence. Dans la suite ils furent obligés d'y fixer leur Commerce, en conséquence d'un

ordre qui ferma aux Etrangers toutes les Villes de l'Empire, à l'exception du Port de Nagasaki. Du reste, ils eurent pendant un tems la liberté d'y porter toutes sortes de marchandises, & d'y aborder avec autant de Jonques qu'ils vouloient. Ils obtinrent même le libre exercice de leur Religion, & on leur permit de bâtir trois Temples à Nagasaki. Mais bientôt après les Chinois devinrent suspects à la Cour de Jedo, & leur Commerce ne tarda pas à s'en ressentir. Le Ministère fut instruit que les Jésuites, qu'on avoit bannis du Japon avec les autres Missionnaires, & qu'on regardoit comme les ennemis déclarés de l'Empire, avoient trouvé un asyle à la Cour de *Cang-hi*, Empereur des Chinois, qui les protégeoit ouvertement, & leur avoit permis de prêcher le Christianisme dans ses Etats. Un autre événement réveilla l'attention & les défiances du Gouvernement. On trouva sur les Jonques qui venoient de la Chine, quelques Livres qui concernoient la Religion Chrétienne. Ces Livres, composés vraisemblablement par les Jésuites, étoient imprimés en caractères Chinois, & on les avoit mêlés avec d'autres Livres écrits dans la même langue, à la faveur desquels on comptoit les faire entrer dans le Royaume. Tous cela donna à penser à une Nation naturellement inquiéte & soupçonneuse. On craignit que les Jésuites, réfugiés à la Chine, ne se servissent des Marchands de cet Empire, pour tenter le rétablissement du Christianisme, qui avoit causé de si étranges révolutions

dans le Japon. Ces allarmes paroissoient d'autant plus fondées, qu'il arrivoit tous les ans dans le Port de Nagasaki environ deux cens Jonques de la Chine, qui avoient chacune au moins cinquante hommes d'équipage, en sorte que cette Ville étoit presque en tout tems remplie d'un grand nombre de Chinois. Ces considérations porterent l'Empereur à observer de plus près la conduite des marchands de la Chine, & à renfermer leur Commerce dans des bornes plus étroites. En 1685, lorsque la vente des Hollandois fut réduite à la somme de trois cens mille Taëls, le Gouvernement limita aussi le trafic des Chinois à pareille somme, audelà de quoi il leur fut défendu de vendre aucune marchandise. En même tems on ordonna que les Chinois n'ameneroient au Japon que soixante-dix Jonques chaque année, & que chaque Jonque porteroit au plus trente hommes d'équipage. Trois ans après on leur interdit toute communication dans l'intérieur du Pays, & au lieu de la liberté dont ils avoient joui jusqu'alors d'habiter & de commercer dans tous les quartiers de Nagasaki, on leur assigna, comme aux Hollandois, une demeure particulière, à l'extrêmité méridionale de la Ville, sur une petite éminence hors des murs, & voisine du rivage. On y bâtit exprès plusieurs rangs de cabanes, & ce lieu fut environné d'une palissade, défendue par un fossé & par des portes fortifiées, où l'on mit de bons corps de garde. On fit payer aux Chinois le loyer de cette prison, sur le pied

de ſeize cens Taëls chaque année.

Les Chinois n'habitent cette demeure que dans le tems de leur vente, n'ayant point d'Agens ni de Directeurs de leur Commerce réſidens au Japon. Quand la vente eſt finie, ils ſe rembarquent tous ſur leurs Jonques, & le comptoir reſte vuide. Ils ont trois ventes réglées dans l'année : l'une au Printems, pour les marchandiſes de vingt Jonques ; l'autre en Eté, pour la cargaiſon de trente ; & la troiſième en Automne, pour la cargaiſon de vingt. Toutes les Jonques ſurnuméraires, ou celles qui arrivent après le tems de la vente, ſont obligées de s'en retourner, ſans avoir la permiſſion de décharger leurs marchandiſes, & de les dépoſer dans des magaſins.

Les principales cargaiſons des Jonques Chinoiſes ſont des ſoyes écrues ou filées de la Chine & du Tonquin ; toute ſorte d'étoffes de laine, de ſoye, & de coton ; du ſucre, des pierres de calamine pour l'alliage du cuivre ; la térébenthine, la gomme, la myrre ; des bois de ſenteur, du camphre, du genſing, & d'autres drogues aromatiques ou médicinales. Les Chinois font auſſi un aſſez grand commerce de Livres de toute eſpèce, principalement de morale, & d'autres matières Philoſophiques. Mais avant que ces Livres ſoient expoſés en vente, ils ſont examinés avec la plus ſévére exactitude par des Cenſeurs publics, dont le principal devoir eſt d'empêcher que parmi les Livres étrangers, il ne ſe gliſſe aucun ouvrage qui traite des matières du Chriſtianiſme.

Les formalités qui s'obſervent dans la vente des marchandiſes qu'apportent les Chinois, ſont à-peu-près les mêmes que celles qui ſe pratiquent dans la vente des Hollandois. Mais au lieu que ceux-ci ne payent qu'un droit de quinze pour cent, les marchandiſes des Chinois ſont taxées à ſoixante. Ce droit ſe paye par l'acheteur, & les profits qui en réſultent font partie du *Kooſen*, ou de cette diſtribution d'argent, qui ſe fait tous les ans aux Bourgeois de Nagaſaki. Les Chinois ne peuvent emporter du Royaume aucune eſpèce monnoyée, & on les oblige de convertir en cuivre, ou en d'autres marchandiſes du pays, tout le produit de leur vente.

Comme les Négocians Chinois, depuis la réduction de leur commerce, ſont la plupart du tems obligés de s'en retourner avec une partie de leurs marchandiſes, qu'ils n'ont pû débiter, il arrive ſouvent que leurs Jonques ſont ſuivies par des barques Japonnoiſes, dont les propriétaires font la contrebande, & achetent en fraude & à bas prix ce reſte de marchandiſes. Mais quand ils ſont ſurpris par les bateaux d'obſervation, ou par les Gardes-côtes, ils ſont livrés à la Juſtice, & condamnés au ſupplice de la croix: telle eſt la peine attachée à la plus légere contrebande. Le Gouvernement eſt ſi inflexible ſur cet article, que dans l'eſpace de ſix ou ſept années, on a compté juſqu'à trois cens perſonnes exécutées à mort, pour avoir contrevenu à ce réglement.

ARTICLE IV.

Tentatives que les Anglois & les François ont faites pour s'établir au Japon, & quel en a été le succès.

Charlevoix, Lib. XII.

EN 1613, deux ans après l'établissement des Hollandois à Firando, un vaisseau Anglois, revenant des Moluques, prit terre au Japon, & jetta l'ancre dans le Port de Firando. Le Capitaine qui le commandoit, nommé Guillaume *Saris*, fut accueilli favorablement du Prince du Pays, & trouva même de la protection à la Cour du Cubo Jjejas, par l'entremise d'un certain Guillaume Adams, son compatriote, dont j'ai parlé plus haut. Cet homme, qui avoit servi de Pilote au premier navire Hollandois qui aborda au Japon, s'étoit établi dans le Pays, hors de la dépendance des Hollandois, & avoit trouvé le moyen de s'introduire à la Cour d'Jjejas, dont il possédoit les bonnes graces. Le Chevalier Saris, appuyé du crédit d'Adams, sollicita & obtint la permission d'établir un comptoir à Firando, avec une liberté entière pour les Sujets de la Grande-Bretagne, de trafiquer dans tous les ports du Japon. Après avoir séjourné quelque tems à *Surunga*, où la Cour résidoit alors, il retourna à Firando, & s'embarqua ensuite pour l'Angleterre, avec des lettres du Cubo, pleines de civilités pour sa Majesté Britannique, & une copie en caractères Chinois des Priviléges qu'il avoit obtenus pour sa Nation.

Il

Il laissa au Japon le Chevalier Richard Cock, qu'il chargea de la direction du Commerce, & du soin de la correspondance.

On ne sçait quel fut le succès de ce premier établissement, ni ce qui détermina les Anglois à y renoncer au bout de quelques années. Il est probable que les guerres civiles dont la Grande-Bretagne fut déchirée jusque vers le milieu du dernier siécle, empêcherent les Anglois de suivre ce premier projet, & leur firent négliger le commerce du Japon, malgré les grands avantages qu'ils avoient lieu de s'en promettre. Ce qu'il y a de certain c'est qu'en 1624 ils n'avoient plus de comptoir dans ces Isles, & qu'ils ne songerent à y rentrer qu'en 1673. Ce fut alors qu'un de leurs navires, nommé le *Retour*, fit voile vers le Japon, & parut le vingtième jour de Juin à l'entrée du port de Nagasaki. Sur le champ on détacha de la Ville plusieurs bateaux, pour aller reconnoître le bâtiment, & bien-tôt après un des Gouverneurs de Nagasaki s'y transporta, accompagné d'un Secrétaire & de cinq interprétes, dont l'un parloit Portugais, & les quatre autres, Hollandois. On demanda au Capitaine de quel pays il étoit, & d'où venoit son vaisseau. Le Capitaine répondit que ses gens & lui étoient nés en Angleterre, & qu'ils venoient de Bantan. Il ajouta que le Roi de la Grande-Bretagne l'avoit député auprès de l'Empereur du Japon, & l'avoit chargé de solliciter le rétablissement du Commerce

Charlevoix, Livre. XX.

que les Anglois avoient fait cinquante ans auparavant dans le pays, ſous les auſpices de l'Empereur Jjejas, & en vertu des privilèges que ce puiſſant Monarque avoit accordés à leur nation. En même tems il remit au Gouverneur une copie de ces privilèges avec deux lettres pour l'Empereur, l'une de ſa Majeſté Britannique, & l'autre de la Compagnie des Indes orientales. Le Gouverneur lut le premier écrit avec beaucoup d'attention; puis il demanda l'original ſcellé du ſceau de l'Empereur: le Capitaine répondit que quelques années auparavant les Anglois, en quittant Firando, avoient remis cet acte au Conſeil Impérial.

Le Gouverneur demanda enſuite au Capitaine, quelle Religion profeſſoient les Anglois; ſi la Grande-Bretagne étoit en paix avec le Portugal & l'Eſpagne; s'il étoit vrai que le Roi Charle eût épouſé la fille du Roi de Portugal, & combien il en avoit d'enfans. Il eſt évident que cette dernière demande avoit été malignement ſuggérée par les Hollandois, qui cherchant à exclure du Japon ces nouveaux concurrens, n'avoient pas manqué d'inſtruire le Gouverneur de l'alliance que le Roi d'Angleterre avoit contractée avec le Portugal. Le Capitaine répondit que les Anglois étoient Chrétiens, non comme les Portugais & les Eſpagnols, mais à la manière des Hollandois: que la Grande-Bretagne étoit en paix avec toutes les nations: qu'il étoit vrai que le Roi Charle avoit épouſé une Princeſſe de Portugal, mais qu'une telle alliance ne devoit point

leur faire ombrage, parce que les Monarques d'Europe prennent tous les jours des femmes chez des Princes avec lesquels ils n'ont d'ailleurs que de foibles liaisons. Le Capitaine dit ensuite qu'il étoit chargé de plusieurs présens pour l'Empereur : ce que le Gouverneur parut écouter avec plaisir; après quoi il se retira.

Le fruit de cette première entrevue fut que les Anglois obtinrent la permission de jetter l'ancre dans le port, mais à condition qu'ils ne feroient aucune décharge d'artillerie, & qu'ils livreroient même tous les canons, & toutes les munitions de guerre qui étoient dans leur navire : à quoi le Capitaine consentit sans aucune peine. En même tems une partie des bateaux qui avoient escorté le Gouverneur, reçurent ordre de se ranger autour du bâtiment, à une petite portée de canon; ensuite on prit le nom de tous les Anglois qui étoient à bord, & chacun d'eux fut examiné & interrogé en particulier. On dressa aussi un état de toutes les marchandises dont le navire étoit chargé : on enleva la poudre, le plomb, l'artillerie, & jusqu'aux armes des passagers, sans excepter quelques fusils à double canon, qui faisoient partie des présens qu'on avoit destinés pour le Cubo.

Les Anglois séjournerent pendant plus d'un mois dans le port de Nagasaki, attendant les ordres de l'Empereur, qu'on avoit informé de leur arrivée, & qui seul pouvoit décider de leur sort. Pendant ce tems le Gouverneur de Nagasaki, & d'autres Emissaires de la Cour, se rendirent

plusieurs fois à bord du bâtiment, & fatiguerent étrangement le Capitaine & les passagers, par les demandes importunes & captieuses qu'ils leur firent. Enfin le vingt-huitième de Juillet la réponse de l'Empereur arriva, & les Gouverneurs de Nagasaki firent notifier aux Anglois, que Sa Majesté Impériale ne vouloit point permettre le commerce aux Sujets d'un Prince qui avoit épousé la fille du Roi de Portugal, le plus grand ennemi de la nation Japonoise; qu'ainsi ils se disposassent à partir au premier jour. Le Capitaine du vaisseau ayant représenté aux Gouverneurs qu'il lui étoit impossible de mettre à la voile avant la chute des vents alisés, qui souffloient alors, on lui accorda quelque délai. Cette espèce de condescendance l'enhardit à demander qu'il lui fût au moins permis de vendre sa cargaison, pour se dédommager des frais de son armement, & des dépenses extraordinaires qu'il avoit faites pendant deux ans de voyage. Mais aucun des Gouverneurs n'osa prendre la chose sur lui, ni même se charger de la proposer à la Cour. Toute la grace que le Capitaine obtint des Gouverneurs, fut qu'ils consentirent que les Anglois payassent en marchandises les provisions dont ils eurent besoin pendant le séjour qu'ils firent dans le havre, où les vents alisés les retinrent encore quarante-cinq jours. Enfin le tems étant devenu favorable, le Capitaine reçut ordre de mettre à la voile. On restitua au navire toutes les armes, & toutes les munitions qu'on en avoit transportées, à l'excep-

tion de la poudre, qui ne lui fut rendue qu'après qu'il eut levé l'ancre, & qu'il fut sorti du port. Le Capitaine demanda en partant, si après la mort de la Princesse de Portugal, épouse du Roi Charle, les navires de sa nation pouvoient espérer d'être mieux reçus à Nagasaki: à quoi les Gouverneurs répondirent qu'ils ne conseilloient point aux Anglois de faire jamais une pareille tentative, *les ordres de l'Empereur*, (ce sont les termes dont ils se servirent) *étant comme la sueur, qui ne rentre plus dans le corps, lorsqu'elle en est sortie.* C'est ainsi qu'échoua le projet d'établissement qu'avoient conçu les Anglois.

Quelques années avant cette tentative, M. Colbert forma aussi le projet d'étendre jusqu'au Japon le Commerce naissant de notre Compagnie des Indes, dont il fut le créateur. Ce grand Ministre chargea de l'exécution de cette entreprise le sieur Caron, autrefois Directeur de la Compagnie Hollandoise au Japon, & qui s'étant brouillé avec la Hollande, s'étoit donné à la France. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, & qui avoit une parfaite connoissance de la langue, des mœurs, & du génie des Japonnois; mais fier, inquiet, & d'une humeur aussi impérieuse que difficile. Kaempfer assure que dans le tems que les Hollandois le chargerent de la direction de leur comptoir au Japon, il nuisit beaucoup aux affaires de la Compagnie, & qu'il pensa ruiner leur commerce. M. Colbert le fit partir en 1666 pour les Indes, avec ordre de mouiller au Japon, & de solliciter auprès du Gou-

Charlevoix, *ubi suprà.*

Voyages au Nord. Voyages du Chevalier Chardin.

vernement la permiſſion de s'y établir ; & d'y commercer. Il lui remit entre les mains une lettre du Roi pour l'Empereur du Japon, avec une ample inſtruction, dont un des principaux articles portoit, que le ſieur Caron eût grand ſoin de bien repréſenter au Cubo, qu'encore que le Roi de France profeſſât la Religion des Portugais, toutefois il y avoit grand nombre de ſes Sujets qui ſuivoient celle de Hollande, & que ceux-ci ſeroient envoyés au Japon par préférence aux autres, ſi ſa Majeſté Japonnoiſe l'exigeoit. M. Colbert, dont les lumières s'étendoient fort loin, avoit ſagement prévu que la Religion Catholique ſeroit un obſtacle inſurmontable à l'entrepriſe qu'il méditoit, & c'eſt pour obvier à cet inconvénient, qu'il avoit inſéré dans ſon inſtruction l'article dont je viens de parler. Au reſte, le voyage de Caron ne produiſit à la France aucun des avantages que le Miniſtre s'en étoit promis. Caron, après avoir erré inutilement dans la mer des Indes, fut obligé de revenir en Europe, & périt malheureuſement dans ce dernier trajet.



CHAPITRE XIII.

S'il eſt avantageux à l'Empire du Japon d'être fermé de toutes parts, & de n'avoir aucune eſpèce de communication avec l'étranger.

LES réflexions qui font la matière de ce Chapitre, m'ont paru dignes de la curioſité des lecteurs. Elles ſont tirées

d'une dissertation dont Kaempfer est l'auteur, & par laquelle il termine son Histoire du Japon. J'ose répondre qu'on en verra ici l'extrait avec plaisir.

I.

Il paroît assez étrange que les Japonnois, cantonnés dans un petit coin de notre Globe, ayent renoncé volontairement à toute espèce de commerce avec les Nations qui les environnent. C'est rompre en quelque sorte les nœuds de la société & de la communication mutuelle, qui doit être entre tous les hommes. N'est-il pas dans l'ordre que des créatures formées de la même substance, & destinées à habiter le même Globe, s'accoutument à vivre ensemble, & à commercer les unes avec les autres ? Ajoutez que tous les pays ne produisent pas les mêmes choses : ce qui manque à l'un se trouve dans l'autre ; d'où il résulte que les hommes ont des besoins réciproques, & doivent s'aider mutuellement.

En supposant ces principes, que doit-on penser de la conduite des Japonnois ? Fermer leur empire à tous les peuples de la terre ; repousser avec violence tous les voyageurs qui s'y présentent ; condamner à une prison perpétuelle ceux même que la tempête fait échouer sur les côtes ; imposer aux naturels du pays la loi gênante de n'en point sortir, en menaçant les transfuges du supplice horrible de la croix ; n'est-ce pas transgresser les loix sacrées de la nature, & renverser l'ordre infiniment sage que l'Etre suprême a établi dans le monde ?

Ces raiſonnemens, que j'ai entendu faire à pluſieurs de nos ſpéculatifs, ont, je l'avoue, quelqu'apparence de ſolidité: mais il s'en faut beaucoup que je les trouve ſans réplique, & j'eſpére les combattre par des raiſons infiniment plus fortes.

Si nous jettons un coup d'œil ſur la ſurface de notre Globe, nous trouverons que ſes différentes parties ſont ſéparées l'une de l'autre par des rivières, des mers & des chaînes de montagnes; & nous conclurons de-là qu'il eſt propre à être habité, non par une ſeule ſociété, mais par pluſieurs. Nous obſerverons auſſi des différences remarquables dans les climats: c'eſt une raiſon de plus pour fixer chaque peuple dans le pays où il ſe trouve bien. Dieu n'a-t-il pas lui-même autoriſé la diſperſion des peuples, dans le tems de la confuſion des langues à Babylone, lorſque les hommes ne formoient encore qu'une ſeule ſociété? N'a-t-il pas voulu que leur communication intime & mutuelle fût rompue, & que déſormais les différens pays fuſſent habités par différens Peuples?

Il y a plus. Telle eſt la dépravation de notre nature, que dès que les hommes s'aſſemblent en corps & forment des ſociétés, ils ſont en proie aux guerres étrangères, ou aux diviſions inteſtines. Plus ces ſociétés ſont nombreuſes, plus on y voit éclore de révolutions.

Que la condition des mortels ſeroit heureuſe, ſi la nature avoit répandu également ſes faveurs ſur toutes les portions de notre Globe, & leur avoit accordé

tous les besoins de la vie, de manière que les habitans de chaque contrée, pleinement satisfaits de leur état, n'eussent respectivement aucunes prétentions les uns sur les autres! L'ambition & l'avarice seroient inconnues aux hommes: chaque société jouiroit d'une paix profonde. Tous les peuples du monde vivroient à la manière des Japonnois, qui, renfermés dans les limites de leur Empire, jouissent d'un bonheur tranquille, & ne sont nullement tentés de commercer avec les autres hommes, parce qu'ils trouvent assez de ressources dans leur propre pays.

En effet, qu'est-ce qui porte les Nations à se lier entr'elles, & à se rechercher mutuellement? Leur foiblesse réciproque, leur paresse, leur indigence, l'envie de se procurer ou des Arts, ou de bonnes Loix, ou un Commerce utile: voilà les principaux motifs des alliances & des sociétés humaines. Car s'il se trouvoit un peuple assez puissant & assez courageux pour être à l'abri des insultes de l'ennemi, assez laborieux ou assez riche pour se passer de ses voisins; si ce peuple excelloit dans les Arts; s'il avoit de bonnes Loix, s'il habitoit un Pays de difficile accès, je doute fort qu'il fût tenté de former des liaisons avec un autre peuple, & je n'imagine pas même qu'une telle société lui fût avantageuse. Or tel est le cas où se trouvent les Japonnois, & nul autre peuple connu n'est à cet égard dans une position plus avantageuse. C'est ce que je me propose de faire voir en peu de mots.

II.

Situation du Japon.

Le Japon eſt un amas de pluſieurs Iſles ; coupées par des anſes, des détroits & des golfes. La nature l'a entouré d'une mer orageuſe, qui le rend preſqu'inacceſſible. Tous les vaiſſeaux qui viennent des parties méridionales de la terre, ont à lutter contre les vents contraires pendant la plus grande partie de l'année : il n'y a qu'une ſaiſon très-courte qui ſoit favorable à cette navigation. Les côtes du Pays ſont eſcarpées, & la mer qui les baigne eſt ſemée d'écueils, de bas fonds & de bancs de ſables. On ne connoît qu'un ſeul port où les vaiſſeaux d'une charge conſidérable puiſſent mouiller avec ſûreté ; c'eſt celui de Nagaſaki, dont l'entrée eſt même difficile.

Il eſt inacceſſible.

Le Pays eſt fort peuplé.

Le Pays eſt peuplé extraordinairement : on auroit peine à croire que dans ſon étendue il puiſſe contenir une telle multitude d'habitans, & fournir à leur ſubſiſtance. Les grands chemins ſont bordés de Bourgs & de Hameaux qui ſe touchent : à peine eſt-on ſorti d'un Village, que l'on entre dans un autre ; & l'on fait quelquefois pluſieurs lieues ſans trouver un eſpace inhabité, comme ſi l'on marchoit dans une longue rue. Le Japon contient pluſieurs Villes, dont les deux principales peuvent le diſputer aux plus grandes Villes de l'Univers. Méaco, ancienne Métropole de l'Empire, a trois lieues de long & deux en largeur. Jedo, qui eſt la capitale moderne, eſt d'une telle étendue, que je ne crains point d'avancer que

c'eſt la plus grande Ville du monde connu. J'en puis parler par moi-même : nous marchâme un jour entier, allant au petit pas du cheval, depuis *Sinagaſva*, où le Fauxbourg commence, jusqu'à l'extrêmité opposée de la principale rue, qui coupe la Ville dans ſa longueur, par une ligne un peu courbe.

Les Japonnois ſont guerriers.

Les Japonnois ſont guerriers : ils pouſſent le courage juſqu'à l'audace ; ils mépriſent les dangers, & même la mort, qu'ils ſe donnent pour la moindre cauſe. Des hommes de ce caractère ne peuvent manquer de réſolution en préſence de l'ennemi, & ne ſe laiſſeroient pas ſubjuguer facilement. D'ailleurs le pays eſt ſi bien fortifié par ſa poſition, qu'il n'a preſque rien à craindre d'un ennemi étranger. Les Tartares, qui ont ſoumis la Chine, & tant d'autres Pays, ſoit en Aſie, ſoit en Europe, ont tenté deux fois inutilement la conquête du Japon. Un déluge de ces barbares inonda le Pays vers la fin du huitième ſiécle de notre Ere : ils s'y maintinrent pendant quinze ans, au moyen des fréquentes recrues qu'ils tiroient de la Tartarie. Mais au bout de ce terme, *Tamaramar*, Général Japonnois, choiſi par le Ciel pour la délivrance de ſa patrie, leur livra une ſanglante bataille, & remporta ſur eux une victoire ſi complette, que, ſuivant les Annales du Japon, il n'échappa aucun des ennemis, pour porter à ſes compatriotes let triſtes nouvelles de cette défaite. La nuit qui précéda cette mémorable journée ne fut guère moins fatale aux Tartares : un orage épouvantable fit

périr toute leur Flotte. L'an de J. C. 1281, ces Barbares tenterent une nouvelle irruption, & parurent ſur les Côtes avec une Flotte formidable, compoſee, dit-on, de quatre mille voiles. La tempête la ſubmergea encore, & l'Armée nombreuſe qu'elle portoit fut entierement détruite.

Les Japonnois ayant réſiſté à de ſi terribles attaques, il n'y a guère d'apparence qu'ils ſuccombent jamais ſous les efforts d'aucune Puiſſance étrangère. La longue paix & la tranquillité dont ils jouiſſent, ne produiront pas même ici, comme ailleurs, une certaine pareſſe, & ce défaut d'activité, qui avec le tems dégénere en une moleſſe efféminée : leur humeur martiale, & une certaine nobleſſe de ſentimens, qui ſe tranſmet parmi eux d'âge en âge, ſemblent les garantir pour jamais d'un tel malheur. L'éducation de leurs enfans eſt telle, qu'il ſemble que les idées de hardieſſe & d'intrépidité ſont les principales impreſſions qu'on veut inculquer dans ces ames tendres. On les accoutume dès le berceau au bruit des inſtrumens militaires, & on ne leur chante que des airs guerriers. Les premiers Livres qu'on met dans leurs mains contiennent l'Hiſtoire de leurs Héros, ſur-tout de ceux qui ſe ſont donné la mort, action que les Japonnois regardent comme le dernier effort de la grandeur d'ame. Par ces moyens le courage, l'intrépidité, & le mépris de la vie s'inſinuent facilement dans ces jeunes ames.

Ajoutez que les Japonnois ont de bonnes armes, & s'en ſervent fort adroite-

ment ; leurs épées sur-tout sont d'une trempe excellente, & ils sont si jaloux de les conserver, qu'il est défendu, sur peine de la croix, de les vendre aux Etrangers, ou de les transporter hors du Pays. Enfin ces Peuples sont laborieux & endurcis à la fatigue : ils vivent de peu : quelques plantes communes, des racines, de méchantes herbes de mer, quelques coquillages leur suffisent. L'eau est leur boisson ordinaire : ils ont les jambes & la tête nues ; ils couchent sur la terre, ou sur des nattes de jonc, & sans autre oreiller qu'un coffre de bois.

Ce peuple est laborieux & endurci à la fatigue.

III.

Malgré tous les avantages dont je viens de parler, il faut convenir que les Japonnois auroient grand tort de renoncer à toute communication avec les Etrangers, s'ils ne trouvoient pas dans leur propre Pays de quoi vivre agréablement & avec aisance. Mais on va voir qu'ils ont à cet égard d'abondantes ressources. Depuis surtout que leur Empire est absolument fermé, une heureuse expérience leur a appris qu'avec de l'industrie & du travail on trouve toujours assez d'expédiens pour subsister, & pour se passer de ses voisins. Qu'on jette un coup d'œil sur l'état présent de cet heureux Pays, & l'on conviendra que je n'avance rien qui ne soit exactement vrai.

En premier lieu, ce qui n'est pas un médiocre avantage, les Japonnois vivent sous un climat fort tempéré, qui n'est exposé ni aux ardeurs brûlantes des pays

Les Japonnois trouvent chez eux tous les besoins de la vie.

trop méridionaux, ni au froid excessif de certaines contrées septentrionales. C'est une chose reconnue, qu'il n'y a pas de pays plus fertiles & plus agréables, que ceux qui sont situés entre le trentième & le quarantième degré de latitude polaire.

On peut objecter, à la vérité, que le Japon est un pays inégal & pierreux, entrecoupé de montagnes escarpées, & qui seroit entièrement stérile en bien des endroits, s'il n'étoit cultivé avec un soin & une industrie extraordinaire. Mais c'est en cela même que la nature a été extrêmement favorable à ce pays : ce défaut apparent du terroir, ce besoin de culture, est ce qui tient les habitans en haleine, & leur donne cet esprit louable d'industrie & de travail. D'ailleurs la fertilité du climat est telle qu'on y voit à peine une colline, quelque escarpée qu'elle soit, qui étant bien cultivée, ne donne à l'industrieux Laboureur une digne récompense de ses peines & de son adresse. Les endroits stériles, ceux-même qu'on ne sçauroit absolument cultiver, ne sont pas pour cela entièrement inutiles. Une Nation nombreuse comme celle des Japonnois, naturellement ennemie de l'oisiveté, confinée d'ailleurs dans les limites étroites de son propre pays, a dû apprendre à se servir de plusieurs productions, dont les autres hommes ignorent l'usage. Une infinité de choses, rejettées par la plupart des Nations, composent une partie de leurs desserts & de leurs mets les plus exquis. Les bois, les marais, les terres incultes, leur fournissent des plantes & des racines,

qui servent à l'abondance & à l'ornement de leurs tables. La mer leur donne une grande quantité de reptiles & de coquillages de toute espèce. Les qualités vénimeuses de certains poissons n'empêchent pas même qu'on ne s'en serve : la Nature n'a pas donné pour rien à cette Nation un corps vigoureux pour le travail, & un esprit capable des inventions les plus extraordinaires.

D'ailleurs les Japonnois trouvent dans leur Pays une multitude de productions utiles & agréables, dont il seroit difficile de rencontrer l'assemblage dans aucune autre contrée. Il y a ici toutes sortes de métaux & de minéraux, du soufre, de l'argile propre à faire la brique, ou à construire des vases, de l'ambre gris, du cristal, des pierres précieuses, des bois de construction, une grande quantité de grains & de légumes, des plantes & des drogues médicinales de plusieurs espèces.

Ils sont industrieux dans les Arts.

Pour ce qui est des Arts méchaniques, les Japonnois ont à cet égard tous les secours nécessaires, soit du côté des matériaux, sait pour ce qui concerne l'industrie. Loin d'être obligés de faire venir des ouvriers des autres Pays, ils surpassent en adresse toutes les Nations de l'Asie.

Leur Commerce.

On auroit de la peine à concevoir toute l'étendue du Commerce qui se fait dans les différentes Provinces, d'une extrêmité de l'Empire à l'autre ; combien de Marchands sont actifs & industrieux ; quelle multitude de bâtimens on trouve dans tous les Ports, & combien il y a de Villes marchandes & opulentes dans le Royaume. Les côtes de

la mer ſont tellement fréquentées, qu'on croiroit que toute la Nation s'eſt établie dans ces quartiers, & que l'intérieur du Pays eſt abſolument déſert.

Leurs Sciences.

Jettons maintenant un coup d'œil ſur les Sciences du Japon. Peut-être trouverons-nous que ces peuples n'ont pas fait de grands progrès dans la Philoſophie; je conviendrai même, ſi l'on veut, qu'ils ont une eſtime médiocre pour cette ſcience. Ils la regardent comme un amuſement fait pour les gens oïſifs, & ils la réléguent dans les Monaſtères, où l'on a tout le loiſir néceſſaire pour s'en occuper. De toutes ſes parties ils n'eſtiment que la Morale, dont ils ſont une étude ſérieuſe. J'avouerai auſſi qu'ils ſont fort ignorans dans les Mathématiques, ſur-tout dans ce qui concerne la partie la plus profonde, & qui eſt purement ſpéculative. Mais quel Peuple, ſi l'on excepte les Européens, a pénétré dans ces myſtères? On peut dire la même choſe de la connoiſſance du vrai Dieu, & de la ſaine Théologie. Il y a environ un ſiécle que la lumière de l'Evangile brilloit avec tout ſon luſtre dans cette extrêmité de l'Orient. Mais hélas! elle fut bientôt éteinte dans le ſang d'un nombre incroyable de Martyrs; & ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt que ceux qui avoient le plus contribué à la répandre, furent en partie cauſe de ſon extinction. Je ſuis porté à croire que les Peres de la Compagnie de Jeſus auroient plus de ſuccès dans la propagation de la Foi Chrétienne, & une récompenſe plus aſſurée de leur zèle & de leurs travaux,

s'ils ne comptoient un peu trop sur les premiers succès, & s'ils se défioient un peu plus d'eux-mêmes. Dans l'impatience où ils sont de venir à bout de leurs entreprises, à peine voient-ils quelque lueur d'espérance, que pour conduire le grand ouvrage des conversions à un heureux succès, ils font concourir des ressorts qui tiennent un peu trop de la prudence humaine. De-là vient, qu'aprés d'assez heureux commencemens, ils échouent souvent dans ces sortes d'entreprises. Les Payens favorisent si fort la liberté de conscience, qu'ils ne condamnent aucune Religion, & ne refusent jamais aux Prédicateurs d'une Doctrine étrangère la permission de l'établir parmi eux, jusqu'à ce qu'ils découvrent qu'elle est contraire au repos public.

Au reste, quoique les Japponnois ayent donné l'exclusion à l'Evangile, il ne faut pas croire pour cela qu'ils soient athées d'esprit, ou de cœur. Ils y a plusieurs Religions établies dans l'Empire : ils font profession d'un profond respect, & d'une vénération infinie pour leurs Dieux, auxquels ils décernent différens cultes. J'ose assurer d'ailleurs que pour la pratique de la vertu, la purete des mœurs, & l'extérieur de la dévotion, ils surpassent infiniment les Chrétiens : soigneux du salut de leurs ames, scrupuleux jusqu'à l'excès pour l'expiation des moindres fautes, pleins de foi & d'espérance pour les biens de la vie future. Leur Religion.

On m'objectera peut-être que ces Peuples n'ont pas une connoissance exacte des Leurs Loix

Loix. Je voudrois de tout mon cœur que nous autres Européens fussions aussi ignorans qu'eux en cette matière; tant est grand l'abus que nous faisons d'une science d'ailleurs utile. Les Japonnois, ainsi que la plupart des autres Nations de l'Orient, ont une voie très-courte d'obtenir justice. Il n'est pas nécessaire de faire tant d'écritures, ni de poursuivre un procès pendant plusieurs années. L'affaire est exposée sans délai devant le tribunal qui la doit juger: les Parties sont ouies, les témoins examinés, les circonstances pesées, & les Juges prononcent aussi-tôt. Quoiqu'on ne puisse nier que cette Jurisprudence expéditive ne soit sujette à plusieurs inconvéniens, j'ose pourtant assurer qu'elle est moins préjudiciable aux Parties, que les longueurs éternelles de nos procédures. D'ailleurs, qu'on ne s'imagine pas que les Japonnois soient entièrement dépourvus de Loix: au contraire, ils en ont d'excellentes, & il faut bien que cela soit, puisque leur Empire est dans un état si florissant. Parmi leurs Constitutions, une des plus remarquables est celle qui ferme le Royaume aux Etrangers: examinons l'origine de cette Loi, & voyons comment le Gouvernement est venu à bout de la faire exécuter.

IV.

Comment on exécuta le dessein de fermer l'Empire du Japon.

On doit regarder *Taikosama* comme le premier auteur des Loix sévéres dont je parle. C'étoit un homme d'un grand courage, & d'une prudence consommée, qui, d'une condition basse & servile, s'éle-

va par son propre mérite jusqu'à devenir un des plus puissans Monarques de l'Univers. Ce Prince, qui connoissoit parfaitement le génie des Japonnois, prévit bien qu'il lui seroit impossible de se maintenir sur le Trône, s'il n'imposoit à ses Sujets un joug rigoureux. Il falloit des Loix séveres pour tenir en bride une Nation si mutine, & pour conserver la tranquillité dans un si grand nombre de Provinces éloignées les unes des autres. Taikosama institua un Code nouveau, aussi terrible que celui de *Dracon*, Législateur d'Athènes, dont on disoit que les Loix étoient écrites, non avec de l'encre, mais avec du sang. Quoiqu'il en soit de la sévérité de ces nouvelles Loix, il est certain qu'elles étoient justes, rélativement au caractère des Japonnois & à la forme de Gouvernement qu'on se proposoit d'établir. Leur rigueur consiste principalement en ce que la moindre contravention est punie de mort, ou du moins d'une peine corporelle. Les amendes pécuniaires n'ont point lieu ici. Il parut très-injuste, & non sans cause, que les Loix fussent faites seulement pour les pauvres, & que les riches, ayant assez d'argent pour se racheter du supplice, fussent en état de commettre tous les crimes qu'ils voudroient. J'ai souvent admiré, pendant les vogages que j'ai faits dans le Pays, la briéveté & le laconisme des Ordonnances que l'on affiche sur les grands chemins. Les ordres du Prince y sont exprimés en aussi peu de mots qu'il est possible. On ne donne point de raison pourquoi telle ou telle loi a été faite, &

l'Empereur n'y rend point compte de sa conduite. On croit que ce style laconique convient à la Majesté d'un grand Monarque : c'est assez qu'il sçache lui-même les raisons des ordres qu'il donne : ce seroit un crime d'Etat de révoquer en doute son discernement & son grand sens.

Les successeurs de Taikosama suivirent les maximes de ce sévére Législateur, & poussérent même les choses plus loin que lui. Voyant qu'il avoit mis le Royaume son un tel pied qu'on n'avoit rien à craindre au-dedans, ils crurent qu'il falloit aussi se précautionner contre les causes étrangères, qui pourroient troubler l'heureuse tranquillité dont on jouissoit. Ils voulurent s'assurer de l'avenir, donner une forme stable au nouveau plan de politique qu'ils avoient embrassé, & le porter même à sa plus haute perfection. Cela demandoit toute la prudence & toute l'application des Empereurs. Les mœurs & les coutumes étrangères furent le premier objet de cette réformation. Les cartes, les dés, les duels, le luxe des tables & des habits, & toutes les superfluités Européennes, furent regardées comme des obstacles à la pratique de la vertu. La Religion même des Chrétiens ne put échapper à la critique de ces rigides Législateurs : elle fut déclarée préjudiciable au plan du Gouvernement qu'on venoit d'établir, injurieuse aux Dieux, & sur-tout à la Majesté des *Mikaddo*, ou Empereurs Ecclésiastique. On jugea aussi que les voyages des Japonnois chez les Peuples Etrangers, ou des Peuples Etrangers chez les Japon-

nois, étoient préjudiciables à la tranquillité publique, parce que cela tendoit à introduire de nouvelles coutumes, incompatibles avec les mœurs & le génie de la Nation. En un mot, tous les désastres que l'Empire avoit soufferts, ou qu'il pourroit souffrir dans la suite, furent attribués aux maximes & aux coutumes étrangères : on crut qu'il ne seroit pas possible de rétablir le corps dans sa première santé, si l'on ne coupoit sans pitié toutes les parties gangrenées, & qu'on se flatteroit en vain d'avoir guéri le mal, tant qu'on en laisseroit subsister la cause. Ainsi tout sembla concourir à rendre les Etrangers suspects, & à leur interdire l'entrée du Royaume. L'Empereur s'y détermina à la fin, & publia un Décret irrévocable, dans lequel il déclara *que le Japon seroit fermé pour jamais.* En même tems il fut ordonné aux Naturels du Pays de demeurer à l'avenir chez eux, & de renoncer à tout Commerce avec l'Etranger.

V.

Heureux état de l'Empire du Japon depuis qu'il est fermé.

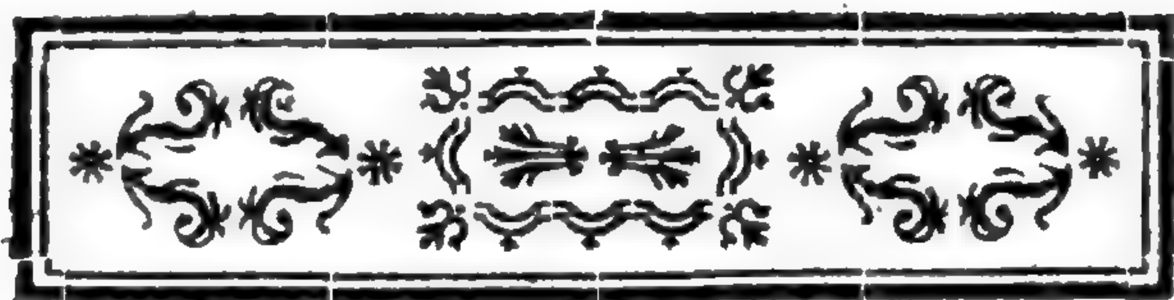
Lorsque l'Empire fut une fois fermé, rien ne put faire obstacle aux vues & aux volontés des Monarques séculiers. Ils n'eurent plus rien à craindre, ni de l'ambition des Grands, qu'ils avoient assujettis, ni de la mutinerie & de la fougue du commun Peuple, ni des conseils & des secours des Nations étrangères. Les Empereurs n'eurent plus les mains liées ; ils eurent la liberté & le pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeroient à propos, & d'entreprendre des choses dont on ne sçauroit

venir à bout dans un Pays ouvert, où il y a un accès libre & un Commerce réglé. Ce fut d'établir un ordre exact & rigoureux dans les Villes & dans les Campagnes; de réformer les anciennes coutumes, d'en introduire de nouvelles; d'inspirer aux Sujets un esprit d'industrie & d'activité; d'avoir l'œil sur la conduite du peuple; de le retenir dans les bornes de l'obéissance, par le moyen d'un grand nombre d'Inspecteurs & de Censeurs rigides, nommés pour cet effet; de contraindre un chacun à la pratique exacte de la vertu; &, pour le dire en un mot, de faire de tout l'Empire une école de sagesse & de bonnes mœurs. Ainsi ces Monarques ont en quelque manière ramené l'innocence & le bonheur des premiers âges. Exempts de crainte à l'égard des révoltes domestiques, ils sont en état de mépriser l'envie & la haine impuissante des autres Nations: & certainement tel est le bonheur de l'Empire du Japon, qu'il n'a à craindre aucune invasion des ennemis du dehors. Les Chinois, les seuls voisins qu'ils pourroient redouter, sont trop efféminés pour être capables d'une grande entreprise; & l'Empereur qui régne sur eux aujourd'hui, Tartare d'origine, est déja si chargé de Royaumes & d'Empires, qu'il ne peut guères songer à étendre ses conquêtes par-delà la mer. *Tsinajos* qui est maintenant * sur le Thrône du Japon, est un Prince fort prudent, & d'une excellente conduite. Il a hérité des vertus & des grandes qualités de ses ancêtres; il se distingue d'ailleurs par une clémence sin-

* En 1691.

gulière, & par une grande douceur, quoiqu'il fasse observer à la rigueur les loix de l'Empire. Elevé dans la Philosophie de Confucius, il gouverne ses Etats comme la nature du Pays & le bien de ses Peuples le demandent. La condition de ses Sujets est heureuse sans doute. Ils sont unis entr'eux, & paisibles ; instruits à rendre aux Dieux le culte qui leur est dû, l'obéissance aux Loix, la soumission à leurs Supérieurs, l'amitié & les égards à leurs voisins ; civils, obligeans & vertueux ; surpassant toutes les autres Nations Asiatiques dans les Arts & dans les productions de l'industrie ; courageux, pourvus abondamment de tous les besoins de la vie, & jouissant avec cela des fruits de la paix & de la tranquillité. Une suite si continuelle de prospérités doit les convaincre nécessairement, lorsqu'ils font réflexion sur la vie malheureuse qu'ils menoient auparavant, ou qu'ils consultent les Histoires des siécles les plus reculés, *que leur Pays ne fut jamais dans une situation plus heureuse que depuis qu'il est fermé de toutes parts, que oute espèce de communication & de commerce avec les Nations étrangères lui est absolument interdite.*





HISTOIRE DES INDIENS.

INTRODUCTION.



RECHERCHES sur l'Histoire ancienne des Indiens.

CEUX qui n'auront égard qu'au titre de cette Introduction, la trouveront peut-être étrangère à mon sujet: ceux qui réflechiront sur la liaison qui se trouve entre l'Histoire ancienne de l'Inde, & son état moderne, jugeront tout autrement de ces Recherches, & me sçauront gré d'avoir remonté jusqu'aux premiers tems de la Monarchie Indienne, pour découvrir l'origine de ce Peuple, & les traces précieuses de plusieurs usages qu'ils observent encore aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, j'ai cru que je devois placer ici ces observations préliminaires, & qu'il m'étoit même permis de leur donner quelque étendue.

§. I,

§. I.

Ancienne division de l'Inde. Richesses & singularités de ce Pays.

Les Anciens partageoient l'Inde en deux régions, l'une située en-deçà du Gange, qu'ils appelloient *India intra Gangem*; l'autre située au-delà de ce fleuve, qu'ils appelloient *India extra Gangem*. La première comprenoit l'Inde proprement dite, & s'étendoit depuis l'embouchure la plus occidentale du fleuve *Indus*, à qui tout le pays doit son nom, jusqu'à l'embouchure la plus orientale du Gange, dans l'espace d'environ quatre cens lieues. On y comptoit plusieurs Peuples, les *Taxiles*, les *Musicani*, les *Aspii*, les *Thiræi*, les *Arasani*, les *Guræi*, les *Oxydracæ*, les *Malli*, les *Sabracæ*, les *Sogdii*, les *Præsti*, les habitáns du promontoire de *Comar*, qui est le cap *Comorin* des Modernes, les *Prasii*, & d'autres Nations moins considérables, que je me dispenserai de nommer.

Arrien, Quinte-Curce, Ptolomée, &c.

L'autre portion de l'Inde n'a été connue que très-imparfaitement des Anciens, & il n'est pas possible d'indiquer les limites qu'on lui donnoit. On y plaçoit aussi différens Peuples, les *Gangaridæ*, ainsi nommés parce qu'ils habitoient les voisinages du Gange; les habitans de l'*Aurea Chersonesus*, qu'on croit être l'*Ophir* de l'Ecriture, les *Tacoræi*, les *Corancali*, les *Indaprathæ*, les *Cacobæ*, & d'autres Peuples obscurs, presque inconnus aux Auteurs mêmes qui ont essayé d'en donner la description.

L'Inde proprement dite a été fort célé-

brée des Anciens, & ces éloges ne doivent pas surprendre, puisqu'il n'est point dans l'Univers de contrée plus riante, ni plus favorisée de la nature. La terre y renferme dans son sein des trésors de tout genre; de l'or, de l'argent, du vermillon, & d'autres précieux minéraux, des pierres d'aimant, de l'agathe, du crystal, des mines de diamans. Sa superficie est couverte de riches moissons, qui croissent deux fois l'année; des prairies toujours vertes, & d'arbres fruitiers d'une excellente espèce, qui naissent communément sans culture. Ses montagnes produisent une agréable diversité d'arbres rares & précieux, qui sont couronnés de feuilles dans toutes les saisons. L'ambre, le corail, & les perles les plus estimées se pêchent sur ses rivages, & l'on rencontre l'or dans plusieurs de ses fleuves, mêlé parmi le sable qui leur sert de lit. L'air qu'on respire dans ces délicieuses contrées est pur & balsamique : le climat est sain & tempéré, si ce n'est dans les parties méridionales, où les chaleurs sont brûlantes. On trouve dans tout ce pays une grande variété d'oiseaux rares, d'animaux singuliers, & de quadrupedes d'une grosseur énorme. Les Eléphans de l'Inde l'emportent sur ceux de l'Afrique pour la grandeur & pour la force, & l'on assure même qu'ils sont pourvus d'un instinct plus délicat. En un mot, tout annonce ici la fécondité, la richesse, & la singularité.

§. II.

Conjectures sur l'origine des premiers habitans de l'Inde.

L'Histoire ne nous apprend rien de certain touchant l'origine des premiers habitans de l'Inde, ni sur la manière dont cette région s'est peuplée. Nous voyons dans Pline que les Indiens de son tems vantoient la noblesse & l'ancienneté de leur extraction. Ils regardoient Bacchus comme leur fondateur, & depuis ce heros jusqu'au tems d'Alexandre, ils comptoient cent cinquante-trois Rois, qui avoient gouverné le pays pendant cinq mille quatre cens ans. Ctésias, cité par Diodore de Sicile, parle d'une expédition que Semiramis entreprit contre Stabrobate, roi de l'Inde. Il assure que le Monarque Indien opposa à cette Reine une flotte de quatre mille voiles, & qu'il avoit une armée plus nombreuse que celle des Assyriens, qui perdirent dans cette guerre un million d'hommes. Il résulteroit de ce récit, que l'origine des Indiens n'est guère moins ancienne que celle des Assyriens, & que le premier de ces Peuples, d'ailleurs si éloigné de Babylone, où nos Historiens sacrés attestent que se fit la dispersion du Genre-humain, étoit parvenu à une haute puissance environ deux siécles après le Déluge. Mais outre que Ctésias est un Historien fort suspect, & que son récit porte des caractères visibles d'exagération, les Sçavans lui opposent l'autorité de Mégastène, qui assure que toutes les expédi-

Plin. Lib. VI. Capite XVII. cité dans l'*Histoire Universelle par une Societé de gens de Lettres*, Liv. X. Traduction Françoise, Tome XIII.

Megastenes, apud Strab. Lib. XV. cité ibid.

tions dans l'Inde dont les anciens Annalistes font mention avant celle de Bacchus, n'ont pas le moindre degré de vraisemblance. Nous verrons bientôt quel est le Bacchus dont parle Mégastène, & à quel tems se rapporte l'expédition de ce Conquérant, qui vivoit plusieurs siécles après Sémiramis.

En prenant Babylone pour le point fixe de la dispersion des hommes après le Déluge, il est naturel de penser qu'ils se répandirent d'abord dans les contrées les plus voisines, & qu'un pays aussi reculé que l'Inde n'a été raisonnablement peuplé qu'après l'Egypte, la Susiane, l'Arabie, la Perse, & d'autres régions moins éloignées de l'Assyrie. Il est incontestable qu'*Elam*, fils de Sem & petit fils de Noé, s'établit dans le pays qui a porté depuis le nom de Perse, & que l'Ecriture appelle la terre d'Elam. Les *Elamites* ses descendans, nation puissante & belliqueuse, très-célèbres dans nos Livres sacrés, ont pû s'étendre facilement du côté de l'Indus, & envoyer des Colonies au-delà de ce fleuve, qui sépare l'Inde de la Perse.

D'un autre côté les enfans de *Chus*, & peut être Chus lui-même, qui étoit fils de Cham, & qui eut Noé pour ayeul, peuplerent une partie de la Susiane, & lui donnerent le nom de *Chusestan* *, qu'elle conserve encore aujourd'hui. Ils s'établirent aussi dans l'Arabie, & de ces deux régions ils purent aisément pénétrer jusqu'aux rives de l'Indus & du Gange. C'est une tradition fort ancienne parmi les Arabes, que les Indiens tirent leur origine &

* Pays de Chus.

leur nom de *Sind* & de *Hind*, dont Cham étoit, dit-on, le bisayeul. Tout cela peut faire conjecturer que les descendans de Sem & de Cham sont originairement les véritables ancêtres de la Nation Indienne. *Hist. Univ. ubi supr.*

Comme les différentes Colonies qui peuplerent l'Inde n'arriverent pas toutes dans le même tems, & s'établirent successivement en divers quartiers, il est probable qu'elles formerent plusieurs petits Etats, indépendans les uns des autres, & qui se gouvernoient par des loix particulières. Chaque peuplade avoit des Magistrats, des Chef, & peut-être un Roi. Tel étoit vraisemblablement l'état de l'Inde, lorsque Bacchus la subjugua. Tous les Historiens conviennent que cette conquête fut très-rapide; & que le vainqueur n'eut qu'à se montrer aux peuples pour les soumettre à son obéissance. Or on ne conçoit pas qu'un pays d'une telle étendue eût fait si peu de résistance, s'il n'eût été partagé en une infinité de Principautés, ou de petites Républiques, divisées peut-être par leurs jalousies, & trop ennemies les unes des autres pour se réunir contre l'aggresseur commun. Diod. de Sicile, Arrien, &c. cités ibid.

§. III.

Expédition de Sésostris.

M. Newton, qui a répandu de si grandes lumières sur la Chronologie des Anciens, prouve d'une manière démonstrative, que le Bacchus Indien dont les Grecs ont rapporté tant de fables, est le *Sésac*, ou le *Sésostris* des Egyptiens. C'est un point Isaac Newton's Chronol. of. Antient amended.

d'Histoire incontestable que ce Monarque, qui vivoit environ quinze cens ans avant Jesus-Christ, parcourut la haute & basse Asie, entra dans l'Indus avec une Flotte considérable, subjugua une partie du continent que ce fleuve arrose, pénétra jusqu'au Gange, & conquit même quelques Provinces dans la portion de l'Inde qui est située au-delà de ce fleuve. Il laissa en divers lieux des traces de ses victoires, en érigeant des pyramides avec l'inscription suivante : *Sésostris le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs, a conquis ce pays les armes à la main.* On voyoit deux de ces colonnes triomphales sur une montagne voisine de l'embouchure du Gange. L'Histoire ajoute qu'il laissa des colonies d'Egyptiens dans plusieurs cantons, particulièrement dans la ville d'Æa, capitale du Royaume de Colchos, où les mœurs Egyptiennes se sont conservées depuis. Les Auteurs Anglois, de qui j'emprunte tous ces curieux détails, conjecturent avec assez de fondement, que Sésostris en usa de même à l'égard de quelques contrées de l'Inde, qui paroissent avoir été peuplées par des colonies d'Egyptiens.

Hist. Univ. *ubi suprà.*

§. IV.

Commencemens de la Monarchie Indienne. Succession de ses Rois.

Avant l'arrivée de Bacchus, les Indiens menoient une vie errante & pastorale, ignorant l'Agriculture, & tous les autres Arts. Bacchus leur communiqua des inventions utiles, adoucit leurs mœurs,

leur donna des dieux, & se fit adorer lui-même. Avant de quitter l'Inde il plaça sur le trône un de ses favoris, nommé *Spartembas*. C'est ici, suivant Arrien, que commence la Monarchie Indienne. Spartembas régna cinquante-deux ans. Il institua les rites de la Religion, qui dans ces premiers tems se trouvoit réduite au culte seul de Bacchus. *Budyas* son fils lui succéda, & régna vingt ans. Celui-ci laissa le trône à *Cradévas*, qui lui devoit aussi le jour. Ibid.

Depuis Cradévas jusqu'à Hercule il y eut une succession non interrompue de Monarques, qui regnerent de pere en fils. On assure que cette Dynastie fut très-fameuse, & que les Indiens figuroient alors avec éclat dans la haute Asie. Arrien compte quinze cens ans entre l'expédition de Bacchus & celle d'Hercule, qui fonda une nouvelle Dynastie, dont on ignore la durée. Tout ce que nous apprend cet Ecrivain, c'est qu'Hercule laissa le trône à un de ses fils, & qu'il eut une fille nommée *Pandœa*, qui donna son nom à une Province des Indes. Arrien, Aristide, *ubi suprà*.

§. V.

Conquêtes de Darius premier.

Depuis le regne d'Hercule, jusqu'au tems de Cyaxare, roi des Médes, l'Histoire ne fait presque aucune mention des Indiens, soit que leurs Monarques, endormis dans l'oisiveté, ne fissent en effet aucune figure dans le monde, soit qu'imitant la politique que les Chinois leurs voisins

ont pratiquée presque dans tous les tems ; ils ne permissent pas à leurs sujets d'avoir aucune correspondance avec l'étranger (1). Renfermés dans leur pays, dénués d'Historiens, ignorant peut-être jusqu'à l'art d'écrire, est-il étonnant que ces Peuples aient vécu dans l'oubli durant tant de siécles ?

Zonare, Annal. *liv.* III. & X, cité dans l'Hist. Univ. *ibid.*

Les démêlés des Babyloniens & des Medes attirerent l'attention des Indiens, & porterent un de leurs Monarques à envoyer des ambassadeurs à Cyaxare, pour interposer sa médiation dans cette grande querelle. Peu de tems après, le Roi Indien députa une autre ambassade à Cyrus, avec ordre de lui offrir de l'argent, & tous les hommages qu'il voudroit exiger. La réputation de ce Conquérant s'étoit répandue jusque dans l'Inde, quoiqu'il n'eût point encore pris Babylone, ni renversé la Monarchie des Assyriens. Quand il eut fondé l'Empire des Perses, il en recula les barrières jusqu'à l'Indus ; mais sans passer ce fleuve, ou du moins sans pénétrer fort avant dans le pays.

Les successeurs de Cyrus ne firent pas de plus grands progrès dans l'Inde jusqu'à Darius premier, qui en conquit la partie septentrionale. L'Histoire observe que Darius, avant d'entreprendre cette expédition, envoya Scylax de Caryande pour reconnoître le pays, & pour découvrir les embouchures de l'Indus. Cette com-

(1) Philostrate assure (Liv. 11, Chap. 40.) que les Etrangers qui voyageoient dans l'Inde, ne pouvoient séjourner plus de trois jours dans la même ville.

miſſion ſuppoſe que les Perſes, bien loin d'avoir alors des poſſeſſions importantes dans l'Inde, ne la connoiſſoient même que très-imparfaitement. Sans cela euſſent-ils été obligés de faire voyager des Savans pour s'inſtruire du cours de l'Indus ? Darius annexa cette conquête à ſes domaines de Perſe, & condamna ſes nouveaux Sujets à lui payer un tribut annuel de trois cens ſoixante talens d'or, ſomme exceſſive pour ces tems-là, & qui prouve que l'Inde étoit dès-lors un pays très-riche.

Il paroît que les Princes qui regnerent après Darius conſerverent des poſſeſſions dans l'Inde, tant que l'empire de Perſe ſubſiſta. Xercès, qui lui ſuccéda immédiatement, & qui conduiſit dans la Grece un million de combattans, avoit à ſa ſolde un Corps conſidérable d'Indiens. Il eſt dit dans le Livre d'Eſther, qu'Aſſuerus (1) *regna depuis l'Inde juſqu'à l'Ethiopie ſur cent vingt-ſept Provinces.* On peut prouver par divers témoignages authentiques, que Darius Nothus, Artaxerce Mnémon, Ochus, Arſès, & Darius Codoman, avoient des poſſeſſions dans le même pays. Quinte-Curce aſſure que le dernier de ces Princes, avant le paſſage du Granique, reçut un renfort conſidérable de troupes, parmi leſquelles il y avoit un corps d'Indiens. Hiſt. Univ. ibid.

(1) C'eſt, ſuivant M. Prideaux, l'Artaxerce Longuemain des Hiſtoriens profanes. Il étoit fils de Xercès.

§. VI.

Expédition d'Alexandre.

Ibid. La Monarchie des Perses finit à Darius Codoman, qui se laissa vaincre par une poignée de Macédoniens. Lorsqu'Alexandre eut subjugué cet Empire, il entreprit la conquête des Indes. Il attaqua d'abord les Provinces tributaires de la Perse, & il n'eut pas de peine à soumettre un pays accoutumé au joug depuis plusieurs siécles. Tous les peuples établis sur les bords de l'Indus, dans le continent de la Perse, se rangerent sous l'obéissance des Macédoniens sans tirer l'épée. Taxile, & les autres Princes qui regnoient dans ces quartiers, se rendirent dès la première sommation, & s'enrôlerent même sous les drapeaux du vainqueur. Alexandre, aidé de ces secours, entra plus avant dans le pays, passa l'Indus, & pénétra jusqu'aux bords de l'Hydaspe. Ce fut-là qu'il trouva une résistance à laquelle il s'étoit peu attendu. Le brave Porus lui disputa l'entrée de ce fleuve, & sans un orage qui couvrit la marche de l'armée macédonienne, elle eût peut-être tenté inutilement le passage.

Porus fut vaincu. Alexandre continua sa route, passa l'Acésine, l'Hydraote, & parut sur les bords de l'Hyphase. Son projet étoit de traverser ce dernier fleuve, & de pénétrer jusqu'aux rives du Gange. Mais il ne trouva pas la même ardeur dans ses Macédoniens, dont le courage s'affoiblissoit à mesure qu'ils avançoient

dans le pays. Le souvenir récent de la résistance opiniâtre de Porus les dégoûtoit de cette expédition, & leur ôtoit l'envie de se commettre de nouveau avec les Indiens. Une nouvelle qui se répandit dans l'armée, acheva de glacer le courage des plus intrépides. On apprit qu'au-delà du Gange les Rois de deux nations puissantes avoient assemblé une armée innombrable, & se disposoient à marcher contre l'ennemi commun. Il n'en fallut pas davantage pour jetter l'allarme dans les troupes macédoniennes: les soldats se mutinerent, & la rébellion fut si générale, qu'Alexandre fut obligé de renoncer à son entreprise. Il choisit à regret l'Hyphase pour la borne de ses conquêtes, & ayant fait ériger douze Autels de l'autre côté du fleuve, il y fit célébrer des sacrifices & des jeux suivant l'usage de la Grece. On peut dire qu'il désola plutôt l'Inde qu'il ne la conquit. Bien loin de l'avoir subjuguée entièrement, il n'en vit pas même les plus belles contrées.

Les savans Anglois qui me servent de guides dans cette Introduction, remarquent que les Indiens modernes conservent un souvenir confus de l'expédition d'Alexandre. Un Seïd du Pays demanda un jour au Capitaine Hamilton, s'il avoit jamais entendu parler de *Shah Hasander*: c'est le nom qu'ils donnent au Vainqueur macédonien. Hamilton répondit que ses exploits étoient très-connus en Europe, & l'entretint particulièrement de la défaite de Porus. Le Seïd lui dit alors que leurs Livres faisoient aussi mention de cet événement;

que Shah Hasander étoit un insigne Magicien ; qu'il employa un million d'oyes à transporter son armée au-delà de l'Inde, & que les éléphans de Porus n'oserent jamais regarder en face ce redoutable enchanteur.

§. VII.

Monarchie fondée par Sandrocottus.

Alexandre eut à peine fermé les yeux, qu'il parut dans l'Inde un autre conquérant, dont le nom est beaucoup moins célebre, & qu'il fit néanmoins de plus grands exploits dans le pays. Il s'appelloit *Sandrocottus*, ou Androcottus, & il étoit Indien d'origine. Jeune encore lorsqu'Alexandre porta la désolation dans les Indes, il vit ce Monarque dans son camp : il le suivit dans ses expéditions, & il apprit sous lui l'art de la guerre. Cet Indien, dont la naissance étoit très-commune, mais à qui les talens donnoient une supériorité fondée sur de meilleurs titres, résolut d'enlever aux Macédoniens les provinces qu'ils avoient conquises entre l'Indus & l'Hyphase, de s'emparer des autres régions qu'ils n'avoient pû soumettre, & de former des différentes parties de l'Inde une seule Monarchie. Il commença par exhorter ses compatriotes à secouer le joug d'une domination étrangère ; & l'appas de la liberté rassembla sous ses drapeaux une multitude infinie de soldats. Bientôt il se vit à la tête d'une armée de six cens mille hommes, qui le mit à portée d'exécuter ses grands desseins. Les Macédoniens furent chassés des provinces

Ibid.

qu'ils avoient envahies, & se virent réduits à chercher un azyle dans la Perse. Tous les pays qui s'étendent depuis l'Hyphase jusqu'au Gange, & depuis le Gange jusqu'à la mer orientale, se soumirent aussi au vainqueur, qui de cette manière se vit maître de toutes les Indes.

Séleucus, un des successeurs d'Alexandre, tenta de recouvrer les Provinces qui venoient de secouer le joug. Il passa l'Indus, & fit quelques ravages dans le pays. Mais Sandrocottus ayant paru à la tête d'une armée fort supérieure à celle des Macédoniens, Séleucus aima mieux s'accommoder avec l'ennemi, que tenter la fortune d'un combat inégal. Il renonça à toutes ses prétentions sur l'Inde, moyennant un don de cinq cens éléphans.

L'Histoire ne nous apprend point quelle fut la durée du regne de Sandrocottus, ni combien de tems subsista le nouvel Empire qu'il avoit fondé. Arrien compte quatre mille cinq cens ans depuis Hercule jusqu'à Sandrocottus, ce qui joint aux quinze cens ans qu'il met entre Bacchus & Hercule, forme un période de six mille ans, qu'il n'est pas possible de concilier avec la chronologie de nos Livres saints. La supputation de Pline s'en éloigne encore davantage; car il compte six mille quatre cens deux ans & trois mois entre Bacchus & Alexandre.

Plin. lib. VII cap. 18. & 19.

§. VIII.

Stérilité de l'Histoire Indienne depuis la conquête de Sandrocottus. Fragmens des Ecrivains Grecs & Romains.

Depuis le regne de Sandrocottus, qu'on peut placer environ quatre cens ans avant Jesus-Christ, jusqu'au commencement du huitième siècle de l'Ere Chrétienne, l'Histoire des Indiens est infiniment stérile, & les Ecrivains Grecs & Romains ne font presque aucune mention de ce peuple. On voit seulement dans Justin, qu'environ deux cens ans avant Jesus-Christ, un Roi de la Bactrianne, nommé Eucratide, défit Démétrius, Prince Indien, le chassa de ses Etats, & conquit toute l'Inde. Mais il est difficile de déterminer quel dégré de croyance est dû à ce fragment historique, tiré d'un Ecrivain dont l'autorité est justement suspecte à tous les Savans.

Hist. Univ. ubi suprà.

Quelques Historiens nous apprennent encore que sous l'empire d'Auguste, lorsque la réputation du nom Romain étoit répandue jusqu'aux extrêmités de l'Univers, des ambassadeurs Indiens vinrent complimenter cet Empereur, qui étoit alors en Espagne. Ils étoient députés par un Prince appellé *Porus*, nom qui paroît avoir été commun à plusieurs Souverains de l'Inde, comme celui de Pharaon à certains Rois d'Egypte, & le titre de César aux Empereurs Romains. Le principal objet de leur ambassade étoit d'engager Auguste à un traité d'alliance avec leur Maître : mais comme leur négociation traîna

Ibid.

en longueur, Porus ne les voyant point revenir, députa à l'Empereur de nouveaux Ministres. Nicolas de Damas les rencontra à Antioche. Ils n'étoient qu'au nombre de trois, leurs autres collégues étant morts de fatigue durant le voyage, mais ils avoient une nombreuse suite. Ils joignirent Auguste à Samos, & lui remirent une Lettre écrite en caractères grecs sur du parchemin, dans laquelle Porus prenoit le titre de Souverain de six cens Rois. Huit Indiens parfumés offrirent au nom de leur Maître des présens, qui consistoient en plusieurs curiosités de leur pays.

Ces Ambassadeurs avoient amené à leur suite un Sage de l'Inde, nommé Zarmanochagas, qui quelque tems après se brûla à Athénes. Cet homme n'avoit point à se plaindre de la fortune : on prétend même que sa condition étoit fort heureuse, & que ce fut ce qui le détermina à se donner la mort, dans la crainte que s'il lui arrivoit quelque revers, il n'eût pas la force de le soutenir. On grava sur son tombeau cette épitaphe : *Ici reposent les cendres de Zarmanochagas l'Indien, né à Bargose, qui, suivant une coutume très-commune dans son pays, eut le courage de se donner la mort.* Sueton. Dio. Strab. Oros. &c. cités dans l'Hist. Univ. ibid.

Sous l'empire de Claude, un affranchi, nommé *Annius Plocamus*, faisant voile vers les côtes d'Arabie, fut obligé par les vents contraires de relâcher dans une isle des Indes appellée *Taprobrane*. Le Roi du pays le traita avec bonté, & le retint six mois dans ses Etats. Durant ce tems Plocamus eut divers entretiens avec le Mo- Plin. lib. VI. cap. 22.

narque, & lui donna une très-haute idée de la grandeur & de la puissance des Romains. Une des choses qui étonnerent davantage l'Indien, fut d'apprendre que des pièces de monnoye, qu'on lui montra, quoique frappées en différentes villes, & par différens ouvriers, avoient toutes le même poids. Il conçut une telle estime pour les Romains, qu'il résolut d'envoyer une ambassade à leur Empereur, pour lui demander son amitié. Il choisit pour cela quatre Seigneurs du pays, dont le plus qualifié s'appelloit *Rachias*, & fut déclaré chef de la députation. Ces Ambassadeurs arriverent à Rome, & furent présentés à l'Empereur. Pline le Naturaliste assure qu'on les questionna avec beaucoup d'empressement, comme des hommes qui venoient d'un pays dont les Romains n'avoient aucune connoissance. Ils raconterent que leur isle abondoit en or, en argent, en pierres précieuses, & qu'on y comptoit cinq cens villes, dont la capitale, appellée *Palæsimunde*, étoit tellement peuplée, qu'un seul de ses quartiers contenoit deux cens mille habitans. Ils ajouterent que Taprobrane étoit à quatre journées du continent de l'Inde, & qu'entre ce continent & leur isle, il y en avoit une autre, appellée *L'isle du Soleil*. Nos plus célébres Géographes croient que la Taprobrane de Pline est la Ceylan des modernes : d'autres la confondent mal à propos avec l'isle de Sumatra.

Pline observe qu'une des coutumes en usage chez les Taprobraniens, étoit d'élire un Roi qui n'eût point d'enfans, & qu'ils

le dépoſoient dès qu'il en avoit, dans la crainte qu'il ne fût tenté de rendre ſa couronne héréditaire. Les Indiens de Patane, petit Royaume tributaire de Siam, ont aujourd'hui une coutume aſſez ſemblable. Ils ſont gouvernés par une Reine qui eſt condamnée à vivre dans le célibat, & ils la choiſiſſent toujours d'un âge avancé, afin qu'elle ſoit moins tentée d'enfreindre cette loi fondamentale du pays.

Trajan, Antonin le pieux, Aurélien, & Conſtantin, reçurent de pareilles ambaſſades de pluſieurs nations de l'Inde. On en vit auſſi arriver ſous les regnes de Théodoſe, d'Héraclius, & de Juſtinien. Comme l'Empire étoit alors transféré à Conſtantinople, on étoit un peu plus à portée de commercer avec les Indiens.

Néanmoins les Auteurs qui font mention de ces ambaſſades, n'entrent dans aucun détail au ſujet des affaires de l'Inde. Le ſeul Coſmas, négociant d'Alexandrie, qui vivoit du tems de Juſtinien, nous a tranſmis quelques particularités relatives à ce pays. Il parle d'une iſle appellée *Sielediva*, ou *Seledíva*, qu'il dit être l'ancienne Taprobrane. Il obſerve que cette iſle, diviſée de ſon tems en deux Royaumes, eſt à égale diſtance du golfe Perſique, & du pays habité par les *Sinæ*, ce qui ſemble déſigner l'iſle de Ceylan. Sur la côte occidentale des Indes, c'eſt-à-dire, ſur ce que nous appellons aujourd'hui la côte de *Malabar*, il place, entre autres villes, *Calliana*, qui eſt la *Calicut* des modernes, & *Male*, d'où vient le nom de Malabar, ou plutôt *Male-bar*, qui dans

Coſmas Egypt. Topogr. Chriſt.

Hiſt. Univ. *ubi ſuprà.*

la langue indienne signifie district de Male. Les isles que nous appellons *Maldives*, c'est-à-dire isles de Male, & qui sont situées à une médiocre distance de la même côte, dépendoient vraisemblablement du territoire de Male.

Cosmas témoigne que de son tems il y avoit un grand nombre de Chrétiens dans Male, dans Sielediva, & dans plusieurs autres contrées de l'Inde. Une tradition, presque universellement reçue, porte que l'Apôtre Saint Thomas prêcha l'Evangile dans ce pays; qu'il y convertit plusieurs peuples, & qu'il y souffrit le martyre. La ville de Méliapore fut, dit-on, le principal théatre de ses travaux apostoliques, & c'est pour cela que les Portugais lui ont donné le nom de Saint-Thomas. On prétend que depuis la mission de cet Apôtre jusqu'à nos jours, il y a eu dans les Indes une succession non interrompue de Chrétiens de S. Thomas.

§. IX.

Conquêtes des Arabes dans l'Inde. Excursion des Tartares sans Zingis-Kan. Origine de la Monarchie des Mogols.

Au commencement du huitième siécle du Christianisme, la puissance des Mahométans Arabes, si connus en Europe sous le nom de Sarrazins, se répandit dans les Indes, comme dans plusieurs autres contrées de l'Univers. L'Asie, l'Afrique, & l'Europe furent également inondées de ce déluge de Barbares. Valid, onzième Calife, subjugua en moins de dix ans une

M. l'Abbé de Marigni Hist. des Arabes.

grande partie de l'Espagne, les isles de Majorque & de Minorque, la Sardaigne, la Gaule Narbonnoise, la Tartarie septentrionale, & presque toute l'Inde en-deçà du Gange. Cet heureux Monarque fut redevable de ces importantes conquêtes à la bravoure & à la conduite de ses Généraux ; car il ne parut jamais à la tête de ses Armées.

L'Histoire des Arabes ne nous apprend rien de particulier touchant leur expédition chez les Indiens : mais comme elle remarque que Catibah-Ebn-Moslen, un des Lieutenans de Valid, s'empara du Turkestan, & de quelques autres Provinces limitrophes de l'Inde, il est probable que ce fut aussi sous la conduite de ce Général que les Arabes pénétrerent dans ce denrier pays. Catibah ayant pris Samarcande, capitale du Turkestan, fit main-basse sur toutes les idoles du pays, changea les temples en mosquées, condamna les habitans à embrasser le Mahométisme, & convertit militairement tous ces Tartares, qui depuis ce tems sont inviolablement attachés à la Religion Musulmane. Il y a lieu de présumer que ce Capitaine Arabe, si zélé pour la propagation de l'Alcoran, jetta aussi dans les Indes les premières semences du Mahométisme, dont l'établissement est ancien dans le pays. Hist. Univ. Ibid.

Mahmoud Gaznévide, autre Prince Arabe, porta la guerre dans l'Inde, & s'en empara l'an 392 de l'Hégire, qui répond à l'an 1002 de l'Ere des Chrétiens. Environ deux cens ans après, le fameux *Zingis*, grand Kan des Tartares, entra à main

armée dans le même pays, & réduisit sous son obéissance toutes les Provinces qui sont au-delà du Gange. De-là il passa dans la Chine, pénétra jusqu'à Pe-kin dont il s'empara, & soumit toute la partie septentrionale de ce vaste Empire. Il rentra ensuite dans l'Inde, conquit tous les pays situés entre le Gange & l'Indus, & couronna tous ces grands exploits par l'acquisition de la Bactriane, de la Sogdiane, & du pays d'Iram, c'est-à-dire, de presque toute la Perse.

Vers la fin du quatorzième siécle du Christianisme, un Prince de la même nation, & originairement de la même famille que Zingis-Kan, conquit l'Inde proprement dite. Ce Guerrier, nommé *Timur Beg*, & plus connu en Europe sous le nom de Tamerlan, étoit Roi des Tartares occidentaux, appellés *Mongols*, & par corruption *Mogols*. Ses conquêtes furent plus durables que celles de ses prédécesseurs; & il eut la gloire de fonder une Monarchie fameuse, qui depuis plusieurs siécles subsiste avec éclat dans la haute Asie, & qui doit son nom & sa puissance aux Mogols.

C'est ici que commence l'Histoire moderne des Indiens, & qu'on trouve une suite d'événémens, dont on peut conduire le fil jusqu'à nos jours. Mais n'anticipons pas les matières; & avant de faire connoître l'état présent de ce peuple, passons à la description de ses anciennes mœurs.

§. X.

Mœurs des anciens Habitans de l'Inde.

Ancien gouvernement des Indiens.

Commençons par leur gouvernement. Diodore de Sicile & Strabon nous apprennent que les Princes, qui partageoient entr'eux la domination de l'Inde, gouvernoient avec un pouvoir despotique. Ils étoient propriétaires absolus de tous les territoires de leur Etat : ceux qui les cultivoient n'en avoient que l'usufruit. Le Sacerdoce & la Royauté étoient réunies dans la même personne, & la distinction de ces deux puissances n'excita jamais de troubles chez ce peuple sage, ami de la subordination & de la paix. Le sceptre étoit presque par-tout héréditaire, & l'aîné des Princes étoit ordinairement appellé au trône. Mais il y avoit des cantons où la difformité étoit une cause d'exclusion : on visitoit les enfans du Prince dès qu'ils étoient nés, & s'ils avoient quelque défaut corporel, non-seulement on leur ôtoit le droit de succéder, mais on les faisoit mourir.

Hist. Univ. *ubi suprà.*

Les révolutions arrivées dans l'Inde ne l'ont que foiblement altéré.

L'expédition de Sésostris changea un peu la forme de ce Gouvernement : une Monarchie puissante s'éleva sur les ruines de plusieurs États qu'elle engloutit. Mais outre que sa domination ne s'étendit jamais sur toutes les Indes, elle s'anéantit avec le tems, & les choses se rétablirent sur l'ancien pied. La Monarchie qu'Hercule fonda eut le même sort que celle de Sésostris, & il n'en restoit aucun vestige, lorsqu'Alexandre le Grand porta la guerre

Hist. Univ. ubi suprà.

dans les Indes. Le pays étoit gouverné par plusieurs Rois, Indiens d'origine, & l'on y trouva même quelques Républiques. Les fers, dont Alexandre chargea quelques nations Indiennes, furent presque aussitôt brisés par Sandrocottus, fondateur d'une Monarchie nouvelle, qui s'éclipsa elle-même comme les autres. L'invasion plus moderne des Arabes, n'a produit qu'une révolution passagère ; leur puissance a passé dans les mains des Tartares. Les Mogols eux-mêmes, maîtres depuis quatre siécles de la plus riche portion des Indes, ont vû plus d'une fois leur Empire ébranlé par la révolte des *Rajahs* du pays. Leur domination, affoiblie dans ces derniers tems par les plus rudes secousses, est aujourd'hui sur son déclin, & les Indiens touchent peut-être au moment heureux, où, affranchis d'une puissance étrangère, ils pourront faire revivre leurs anciens usages, & se gouverner par leurs propres loix.

Ancienne division du Peuple.

Ces loix, dont Diodore de Sicile & Strabon nous ont conservé de précieux vestiges, étoient dictées par la sagesse & par l'équité. Les habitans de chaque district étoient partagés en sept classes. Les Brachmanes formoient la première : c'étoit la moins nombreuse, parce qu'elle n'étoit composée que des sages du pays. Ils avoient l'intendance des sacrifices, & la direction des plus importantes affaires. Les Laboureurs formoient la seconde classe. Leur nombre étoit considérable : on les dispensoit des taxes & du service militaire ; mais on les obligeoit de donner au Prince le

quart de la récolte. Leur profession étoit si révérée, qu'on ne leur faisoit jamais la moindre violence, même en tems de guerre; & tandis que l'ennemi usoit partout ailleurs des droits de la victoire, il respectoit la personne & les possessions des Laboureurs. On les regardoit à juste-titre comme les peres du peuple, & les membres les plus utiles de la société. Les Bergers & les Chasseurs composoient la troisième classe. Les uns étoient chargés de pourvoir à la subsistance & à la multiplication des animaux utiles : les autres s'occupoient à détruire les lions, les tigres, les oiseaux de proye, & les autres animaux nuisibles. La quatrième classe étoit composée des Artisans, & la cinquième des Soldats. Le Prince exigeoit des premiers un tribut, à moins qu'il ne les occupât à la fabrique des armes, ou à la construction des vaisseaux. On affranchissoit les Soldats de toute taxe, & ils étoient logés & nourris aux dépens de l'Etat. La sixième & la septième classes comprenoient les Officiers de Justice, & les Conseillers du Prince. Ibid.

Il n'étoit pas permis de passer d'une condition à l'autre, ni d'abandonner la classe où la naissance avoit placé chaque citoyen : réglement très-sage, dont le but étoit de perfectionner les arts dans chaque profession, de maintenir une juste subordination dans l'Etat, & de fixer pour jamais la fortune & la condition des particuliers. Une chose très-remarquable, & qui ne devoit pas échaper aux savantes recherches des Auteurs de la nouvelle Hif-

Elle a lieu encore dans quelques cantons de l'Inde.

toire Universelle, c'est que la division dont on vient de parler, a lieu encore dans quelques cantons de l'Inde, particulièrement dans le Royaume de Calicut : c'est ce que les Indiens appellent *Castes*.

Loix particulières.

Une Loi particulière obligeoit un certain nombre de Brachmanes de se rendre à la Cour au commencement de chaque année, & de communiquer au Roi des observations rélatives à la culture des terres, au gouvernement politique, & à l'utilité générale du pays. Si quelqu'un de ces Prêtres étoit convaincu d'ignorance ou d'imposture, on lui imposoit un éternel silence. Il n'étoit permis à aucun particulier d'avoir des chevaux, ou des éléphans ; ce droit n'appartenoit qu'au Prince.

Devoirs pénibles attachés à la Royauté.

Les Rois étoient assujettis à des devoirs pénibles. Leur Palais étoit ouvert toute la matinée : chacun avoit droit de demander audience, & d'exposer ses besoins. Le Prince ne renvoyoit personne sans l'avoir entendu, & souvent il étoit obligé de retarder l'heure de ses repas, ou celle du bain. Nous avons vû dans l'Histoire des Chinois, que leurs anciens Empereurs observoient le même usage. Les loix défendoient aux Monarques Indiens de s'abandonner au sommeil pendant le jour. La sobriété régnoit dans leurs repas, & le luxe étoit banni de leurs palais.

Strab. Lib. XV.

Il me seroit difficile de présenter à mes lecteurs un plus beau tableau, que celui que Philostrate a tracé d'un de ces Rois de l'Inde, appellé *Phraote*, qui régnoit sur

ſur les Taxiles, peuple établi ſur les bords de l'Indus. C'eſt le premier royaume qu'Apollonius de Tyane viſita dans le premier voyage qu'il fit aux Indes. Arrivé au palais du Roi, il le prit d'abord pour la demeure d'un particulier, ſoit à cauſe de la ſimplicité de l'édifice, ſoit parce qu'il n'y vit point de gardes. Il apperçut ſeulement quelques eſclaves à la porte, & pluſieurs perſonnes qui demandoient à parler au Maître. Il entra avec eux, & il reconnut le Monarque aux hommages qu'on lui rendit, & ſur-tout à la majeſté de ſon maintien. Il lui adreſſa la parole par un interprête, & après l'avoir complimenté ſur la modeſtie qui régnoit dans ſa Cour, il lui demanda ſi c'étoit par goût, ou en vertu des Loix du pays, qu'il menoit une vie ſi ſimple & ſi unie. *La Loi*, répondit le Prince, *& mon penchant me portent à renoncer à un vain étalage de grandeur, qui n'a qu'un faux éclat. J'uſe avec modération du peu que les Loix m'accordent, & ce peu me ſuffit. Je partage le reſte entre les perſonnes que j'aime, & j'en abandonne même une partie à mes ennemis, afin qu'ils laiſſent mes ſujets tranquilles. C'eſt en cela que je fais conſiſter ma grandeur.* Apollonius lui demanda quels étoient ſes alimens ordinaires : *Je ne bois de vin*, lui dit le Roi, *que lorſque j'offre au Soleil des libations. Je laiſſe à mes Officiers le fruit de ma chaſſe, content de l'exercice & du plaiſir qu'elle m'a procuré. Quelques légumes & quelques fruits, tirés d'un jardin que je cultive, ſont les alimens dont j'ai coutume de me ſervir.* Après cet entretien, qui ſe fit en préſence des Courtiſans par le moyen d'un inter-

Philoſtr. in vitâ Apollonii, lib. III, cap. 2. cité par M. l'Abbé Guyon, Hiſt. des Indes, T. I.

prête, le Roi, ayant fait retirer tous les Indiens, parla en grec à Apollonius, & le pria familièrement de lui donner à souper. Apollonius s'étant excusé de traiter ce Prince, sur ce qu'il ne lui étoit pas possible de le recevoir convenablement : *C'est au plus digne des deux*, dit le Monarque, *à traiter l'autre : sur ce pied-là c'est Apollonius qui doit recevoir Phraote.* Cependant il se rendit aux résistances du Philosophe, & se contenta d'exiger qu'ils souperoient ensemble dans le palais. Ils allerent tous deux au bain, & de là ils se rendirent dans une salle, où un grand nombre de convives s'assemblerent. Le Roi s'assit sur un sopha, & cinq personnes s'y placerent à ses côtés. On avoit dressé au milieu de la salle, une grande table qui étoit abondamment garnie de mets, de fruits & de légumes, de poissons, d'oiseaux sauvages, de cuisses de tigres, & d'autres mets. On y voyoit des lions tous entiers. Chacun des convives alloit prendre les mets qu'il vouloit, & lorsqu'ils ne mangeoient plus, on apportoit de grandes urnes remplies d'eau, où ils buvoient la tête penchée.

Philostr. ibid. cap. 26. Voilà ce que vit Apollonius dans le pays des Taxiles. Mais il ne faut pas croire que cette sévérité de mœurs regnât au même dégré dans toutes les Cours de l'Inde. Le même Philostrate fait mention de plusieurs Princes du pays, qui portoient le luxe & la mollesse aussi loin que les Monarques les plus efféminés de la Perse. Les *Musicani*, peuples voisins des Taxiles, étoient gouvernés par des Rois

voluptueux, toujours environnés d'une troupe de concubines, dont les gestes effrontés & les chansons lascives excitoient aux plus honteuses débauches. S'ils paroissoient en public, on portoit devant eux des encensoirs d'argent, pour parfumer le chemin. Des Officiers, rangés autour du Palanquin, où l'on promenoit l'indolent Monarque, tenoient dans leurs mains des branches de verdure, chargées d'oiseaux de toute espèce, qui charmoient ses oreilles par la douceur de leurs ramages. L'or éclatoit de toutes parts dans leur Palais, qui ne laissoit pas d'être ouvert à tout le monde pendant les heures d'audience. Mais tandis que le Monarque jugeoit les contestations de ses sujets, qu'il écoutoit les Ambassadeurs étrangers, & qu'il traitoit des plus importantes affaires; on voyoit autour de lui un cortége de femmes, dont les unes lui parfumoient les pieds & les mains, & les autres arrangeoient sa chevelure. Ce fut sans doute le commerce des Perses & des Macédoniens, qui introduisit ce luxe dans quelques contrées de l'Inde.

Strab. Quint. Curt. cités par M. l'Abbé Guyon, *ubi suprà.*

Presque tous les Auteurs qui ont fait mention des anciens Indiens, les représentent comme des hommes d'une taille gigantesque, qui avoient six ou sept pieds de hauteur. On assure que Porus en avoit sept & demi. Le long de l'Indus les hommes étoient noirs comme les Ethiopiens, & il est arrivé de-là qu'on a souvent confondu ensemble les peuples de l'Inde avec les habitans de l'Ethiopie, ce qui jette une grande obscurité sur l'Histoire ancienne des uns

Arrian. lib. v. cap. 9; Plutarch. in Alexandro; Quint-Curt. &c. cités par M. Guyon, *ubi suprà.*

& des autres. Mais les Indiens portoient des cheveux longs & fort plats, au lieu que les Ethiopiens les avoient courts & crépus. On remarque encore la même différence entre les noirs de l'Afrique, & ceux de l'Asie.

Habillemens des Indiens.

Les Indiens laissoient croître leur barbe, & la peignoient en blanc, en rouge, en verd, ou en bleu. Leurs habits étoient de différentes matières, selon les lieux. Dans certains cantons on se couvroit avec des peaux de lion ou de tigre : on s'habilloit ailleurs avec des étoffes de laine, de coton, ou d'écorce d'arbres. L'usage de la soie, qui nous est venue originairement des Indes & de la Chine, n'a été connu dans ce pays que dans des tems postérieurs à ceux dont je parle. L'habillement étoit pour l'ordinaire d'une seule pièce, qu'on rouloit autour des épaules, & qui ne descendoit que jusqu'au genou. Les *Pagnes*, ou manteaux Siamois, ont aujourd'hui la même forme. Les gens de qualité se distinguoient par des pendans d'oreilles, par des chaussures propres, par la richesse des parasols. On retrouve encore tous ces usages chez les Indiens modernes.

Leur tempérance.

Leur boisson ordinaire étoit l'eau & le lait. Ils ne connoissoient pas l'usage du vin ; mais au défaut de cette liqueur, qui a toujours manqué dans les Indes, ils avoient, comme aujourd'hui, la bierre de ris, le jus du cocotier, & d'autres breuvages. Ils n'usoient qu'avec une extrême réserve des liqueurs fortes, & ils avoient une telle horreur des débauches de ce

genre, qu'une Loi portoit, que si une femme tuoit un Roi ivre, elle épouseroit son successeur.

Le préjugé de la Métempsycose, qui subsiste dans l'Inde depuis tant de siécles, privoit dès-lors ses habitans de l'usage des viandes, si ce n'est de celle de quelques animaux nuisibles, qu'on tuoit à la chasse, & qu'on mangeoit ensuite sans scrupule. Quelques Indiens modernes, tels que ceux de Siam, de Laos, & de Camboye, ne sont pas là-dessus plus scrupuleux que leurs ancêtres, & se permettent l'usage des mêmes alimens. Néanmoins les plus dévots ont la délicatesse de s'en abstenir, & se plaignent que le relâchement ait introduit un tel abus dans la Réligion.

Tout répondoit à la vie frugale que menoient les Indiens. Ils n'avoient d'autres lits que des nattes, ou des peaux de bêtes. Leurs maisons étoient construites de planches, ou de joncs entrelassés; elles étoient fort basses, & l'on n'y voyoit aucun ornement.

Leurs principes sur le Suicide.

Ils avoient une indifférence extrême pour la vie, & le suicide étoit commun parmi eux. Leurs Philosophes enseignoient qu'une mort volontaire est le plus agréable sacrifice qu'on puisse faire aux Dieux, & leur exemple autorisoit cette maxime. Telle étoit la force de ce préjugé barbare, que les femmes montoient sur le bucher de leurs maris, & se précipitoient dans les flammes. Les esclaves se brûloient aussi sur le bucher de leurs maîtres. Le tems n'a pu guérir ces funestes superstitions, & elles se pratiquent encore dans

Strab. lib. XV, Diod. lib. XVII.

plusieurs contrées de l'Inde, principalement sur la côte de Bengale.

Leur Religion.

L'idolâtrie semble avoir été la première Religion des anciens habitans de l'Inde. Avant l'expédition de Sésostris ils n'avoient point de Temples, ni de culte réglé. Le commerce des Egyptiens leur apprit à adorer Jupiter, Pluton, Isis, Osiris, & d'autres Divinités. Ils commencerent par Sésostris lui-même, qu'ils adorerent sous le nom de Bacchus; & dans la suite ils rendirent les mêmes hommages à Hercule, le second conquérant de l'Inde. Ils adorerent aussi le Gange, & une multitude de Génies, auxquels ils attribuoient une puissance directe sur les hommes, & une espèce d'intendance sur l'Univers. La persuasion de leur existence est un dogme très-ancien dans le monde, & les Indiens idolâtres en font à présent un des principaux articles de leur Religion. Le Pere Kirker conjecture avec beaucoup de fondement, que les représentations hieroglyphiques, dont les Egyptiens introduisirent l'usage dans l'Inde, ont donné naissance aux Idoles monstrueuses, dont le culte est encore si répandu dans cette contrée. Il prétend même qu'on trouve aujourd'hui dans la Liturgie Indienne, des traces sensibles du culte d'Isis & d'Osiris.

Kircher. Chin. Illustr.

Leurs Prêtres.

Les Brachmanes étoient les principaux ministres de la Religion. On les regardoit comme les favoris, & les organes des dieux du ciel, & l'on étoit persuadé qu'ils n'avoient pas moins de crédit auprès des Divinités infernales. On vantoit leur sobriété, leur modestie, leur vie austère,

& leur indifférence pour les biens & pour les maux de la vie. Ils formoient, à proprement parler, une seule famille, composée de plusieurs freres, qui reconnoissoient pour ayeul commun un certain *Brahma*. Les Bramines modernes, successeurs de ces anciens Sages de l'Inde, disent que Brahma fut le premier des trois êtres que Dieu créa, & de l'entremise desquels il se servit pour créer le monde.

Les Auteurs Anglois que j'ai cités, ne doutent point que dans le Brahma Indien on ne doive reconnoître le Patriarche Abraham : opinion adoptée par plusieurs Savans, combattue par d'autres, & qui me paroît plutôt fondée sur une vaine conformité de nom, que sur des rapports bien sensibles. On sait que Pythagore se rangea autrefois sous la discipline de nos Prêtres Indiens; qu'il se fit initier dans leurs mystères, & qu'il emprunta d'eux son fameux dogme de la Métempsycose, qu'il répandit ensuite dans la Grece & dans l'Italie. Il puisa dans la même source sa doctrine énigmatique des nombres, la pratique du silence, du jeûne, & quantité d'observances particulières, qu'il imposoit à ses disciples. Démocrite & d'autres Sages de la Grece, entreprirent aussi le voyage des Indes, pour entendre les leçons de nos savans Brachmanes. Dans ces tems reculés on alloit chercher au fond de l'Asie les connoissances philosophiques; & ces Indiens, que nous traitons aujourd'hui de barbares, ont été originairement les premiers précepteurs des Grecs & des Romains.

Hist. Univ. ibid.

§. XI.

Commerce des Romains dans l'Inde. Ses Révolutions dans le moyen âge. Epoque de la découverte des Indes par les Portugais.

Les Romains, qui n'étendirent jamais leur domination jusqu'aux Indes, & qui n'eurent même dans la Perse que des établissemens passagers, ne furent point à portée de faire un commerce considérable dans la haute Asie. Leurs Flottes marchandes ne fréquentoient guere que la Méditerranée, & le port d'Alexandrie étoit le terme ordinaire de leurs plus longues navigations. Lorsqu'ils eurent tranféré leur Empire à Constantinople, ils commencerent à s'appliquer au commerce des Indes. Alexandrie étoit l'entrepôt des marchandises qu'ils tiroient de ce pays; mais l'exportation étoit difficile, parce qu'une partie du trajet se faisoit par terre. Les marchandises, après avoir passé dans le Golfe Persique, & sur la Mer rouge, se transportoient ensuite sur des chameaux jusqu'aux bords du Nil, d'où elles descendoient à Alexandrie. Les guerres qu'on eut à soutenir dans l'Orient & dans l'Occident, nuisirent beaucoup à ce commerce, qui alla toujours en déclinant à mesure que l'Empire Romain s'affoiblissoit. Il tomba entièrement sous les Empereurs Grecs, lorsque les Arabes eurent conquis la Perse & l'Egypte. Les Califes, maîtres des embouchures du Nil, en interdirent l'entrée aux Vaisseaux qui venoient de la

Méditerranée, & s'emparerent de ce commerce, dont ils tirerent de grands avantages. Le droit seul qu'on levoit alors sur les marchandises de l'Inde, égaloit le tiers de leur valeur. Les côtes de Malabar & de Cambaye étoient les lieux les plus fréquentés des Arabes, qui transportoient d'abord leurs marchandises par mer à Aden, & de là à la Mer rouge par terre dans une traite de neuf jours. De la Mer rouge on les portoit au Caire, & du Caire à Alexandrie par le Nil. Les Sultans d'Egypte étoient si jaloux de ce commerce, qu'ils ne permettoient à aucun Européen de passer sur leurs terres pour aller aux Indes.

Sanudo, secreta fidel. crucis, lib. 1. cité par M. Guyon. Hist. des Indes, T. I. chap. X.

Tout ce que purent faire les Négocians d'Europe fut de se rendre à Alexandrie, qui étoit toujours le principal entrepôt de toutes les marchandises qui venoient de l'Inde. Les Vénitiens, alors les plus célébres navigateurs de l'Italie, firent d'abord ce trafic avec beaucoup de succès. Mais cette prospérité ayant été interrompue par les mauvais traitemens qu'ils reçurent en Egypte, ils établirent des comptoirs dans l'Arabie, dans la Syrie, & dans d'autres contrées plus voisines de l'Inde. Ce changement porta des atteintes sensibles au négoce d'Alexandrie, & contribua beaucoup à l'agrandissement du Caire. Dans la suite les Chrétiens & les Sarrasins se trouvant également intéressés à relever le commerce d'Alexandrie, les choses s'y rétablirent sur l'ancien pied, & les Navigateurs d'Europe s'y rendirent de toutes parts. Son port fut très-fréquenté

Guyon, ubi supra, T. III. Chap. I.

dans le cours du douzième siécle. La dureté & les exactions du Ministère d'Egypte, ayant encore rebuté les marchands étrangers, le commerce des épiceries fut transféré ailleurs, & se fit principalement à Cafa sur la Mer noire, & à Astracan sur la Mer Caspienne, vers l'embouchure du Volga. Mais on se dégoûta avec le tems de l'incommodité de ces comptoirs, & il fallut revenir tantôt au Caire, & tantôt à Alexandrie. Les Vénitiens & les Génois, qui avoient des flottes puissantes sur la Méditerranée, & des possessions considérables dans le Levant, l'emportoient alors sur tous les Négocians étrangers. Le principal commerce des épiceries se faisoit à Venise, & cette ville jouissoit alors d'une grande opulence. Mais cette source de richesses tarit, lorsque des navigateurs plus hardis entreprirent d'aller aux Indes par l'Océan, & de tirer en droiture des marchandises, dont l'exportation ne se faisoit que par une infinité de détours.

Idem, ibid. On peut dire que Jean de Béthencourt, gentilhomme Normand, ouvrit le premier cette route aux navires Européens, quoique son dessein ne fût jamais de pénétrer par mer jusqu'aux Indes, & qu'il n'eût vraisemblablement aucune idée de la possibilité de ce voyage. Il découvrit en 1402 les Isles Canaries, sur les côtes occidentales de l'Afrique, & cette heureuse découverte fraya le chemin à toutes les autres. Elle excita l'émulation des Portugais, qui marchant sur les traces de ce Navigateur, découvrirent sur les mêmes côtes le Cap *Non*, le Cap *Boïador*, *Porto santo*, &

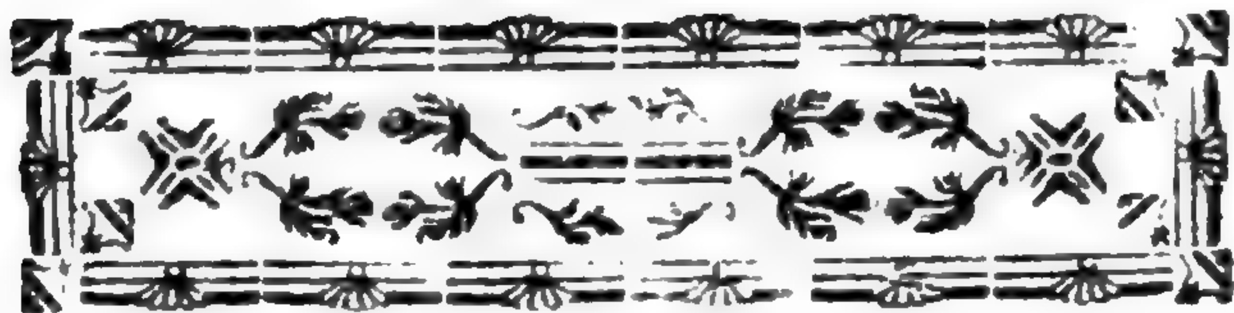
Madere. Le Miniſtère de Portugal n'en demeura pas à ces premières tentatives, qui ſe firent ſous le regne de Jean I. Jean II voulant connoître l'étendue de l'Afrique, & la poſition particulière de l'Ethiopie, envoya à la découverte pluſieurs perſonnes, entr'autres Jean de Covillan, qui ſe rendit en Egypte par la Méditerranée. Il paſſa de-là par terre dans le pays des Abyſſins, parcourut toute l'Ethiopie, s'embarqua ſur le Golfe Arabique, & pénétra juſqu'aux côtes occidentales de l'Inde. Il fut rempli d'étonnement à la vue du riche commerce qui ſe faiſoit en étoffes rares & en diamans, à Cananor, à Calicut, à Goa; & de retour à Lisbonne il rendit compte au Roi de ce qu'il avoit vû. Son récit détermina ce Prince à pourſuivre les découvertes qu'on avoit faites au-delà des côtes occidentales de l'Afrique, & à chercher de ce côté-là une route qui conduisît juſqu'aux Indes. Un célèbre Navigateur, nommé *Diaz*, ſe préſenta, & le Gouvernement le chargea de cette grande entrepriſe. Il s'embarqua en 1493, pénétra juſqu'à la pointe la plus méridionale de l'Afrique, qu'on a depuis appellée le *Cap de Bonne Eſpérance*, & rentra dans le port de Lisbonne après ſeize mois & dix-ſept jours de navigation. Il ne ramena que deux hommes de l'équipage, tout le reſte ayant péri de fatigue dans ce long trajet. Enfin Vaſquès de Gama eut l'honneur de conſommer ce grand ouvrage. Après avoir erré onze mois ſur des mers perilleuſes, il découvrit les Indes, & aborda heureuſement à Calicut, ſur la côte de Malabar, l'an 1498.

§. XII.

Plan de l'Auteur.

Je ne puis mieux terminer ces Obſervations préliminaires, que par l'expoſition du plan que j'ai ſuivi dans l'Hiſtoire des différens peuples qui habitent l'Inde. Je les diviſerai en trois claſſes : 1°. ceux qui ſont établis entre l'Indus & le Gange, & dont le pays comprend l'Inde proprement dite ; 2°. ceux qui habitent entre le Gange & la mer qui baigne la Cochinchine ; 3°. Ceux qui fixent leur ſéjour dans les iſles qui environnent l'Inde. Je commencerai par les peuples établis entre le Gange & la mer de la Cochinchine, parce que leur poſition, leurs mœurs, leur gouvernement, & leurs intérêts politiques, les raprochent davantage des Nations orientales, dont j'ai donné l'hiſtoire dans le précédent volume. Le Lecteur ſent aſſez l'importance de cette méthode, dont le principal avantage eſt de lier entr'elles les diverſes parties de cette collection hiſtorique.





HISTOIRE DES INDIENS.



PREMIERE PARTIE.

INDIENS établis entre le Gange & la mer de la Cochinchine.

LA portion de l'Inde, habitée par les peuples dont je vais écrire l'Hiſtoire, forme une Preſqu'iſle, que la mer baigne à l'Orient, au Midi, & au Couchant, & qui ne tient au continent que par ſa partie ſeptentrionale, où elle confine au Mogol, à la Tartarie, & à la Chine. On lui donne environ cinq cens lieues du Nord au Sud, & trois cens ſoixante du Levant au Couchant dans ſa plus grande étendue. Mais elle s'étrécit tellement vers ſa partie méridionale, qu'elle ne forme plus qu'une langue de terre, qui communément n'a pas trente lieues de largeur.

Les premières contrées qui s'offrent

dans cette Péninſule, lorſqu'on vient de l'Orient, ſont le Tonquin, la Cochinchine, Ciampa, & Camboie. J'ai parlé de la Cochinchine & du Tonquin dans l'Hiſtoire de l'Empire des Chinois, dont ces régions ſont tributaires. Ciampa eſt un pays preſque inconnu à nos Voyageurs, qui n'ont pas même daigné nous apprendre le nom de ſa capitale. Camboie eſt une ancienne dépendance de Siam, & j'en dirai quelque choſe dans l'hiſtoire de ce dernier Royaume.

En avançant dans le pays, on découvre Siam, qui eſt au centre de la preſqu'iſle, & Malacca, qui en forme la pointe méridionale. Ces dernières régions, fréquentées des Européens depuis plus de deux ſiécles, fourniront des détails plus intéreſſans & plus étendus. Au Couchant & au Nord on trouve les Royaumes de Laos, de Pégu, d'Ava, d'Arrakan, de Boutan, de Tipra, d'Azem, &c. Je me contenterai de donner une légere idée des peuples qui habitent ces différentes contrées, ſoit parce que leur hiſtoire n'offre rien de fort curieux, ſoit pour ne point ſortir des bornes étroites que je me ſuis preſcrites.





CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DES SIAMOIS.

ARTICLE. I.

Histoire fabuleuse de Sommonacodom, Législateur des Siamois. Antiquités historiques de Siam.

LES Siamois reconnoissent pour leur Législateur *Sommonacodom*, qu'ils font vivre plus de cinq cens ans avant Jesus-Christ. C'est à lui que commence leur Ere commune, qui, suivant leur calcul, comprend aujourd'hui * 2300 ans.

La Loubere, du Royaume de Siam, première partie, chap. III.

* En 1755.

Les Chinois prétendent que ce Sommonacodom nâquit dans leur pays; qu'il fut envoyé à Siam en qualité d'ambassadeur, & qu'il y gagna les bonnes graces du Souverain, qui lui donna sa fille unique en mariage, & le déclara son successeur. Ils ajoutent qu'après la mort de son beau-pere il prit en main les rênes de l'Etat, & qu'il gouverna les Siamois avec beaucoup de sagesse; qu'au bout de quelques années il abdiqua l'Empire, pour se retirer dans les bois, où il vécut en hermite & en pénitent; qu'une infinité de gens le suivirent dans sa solitude, pour mener la même vie; qu'il s'attacha à les instruire, & leur communiqua plusieurs connoissances sublimes que le Ciel lui avoit révélées; que ses disciples répandirent

Gervaise, Rélation du Royaume de Siam, partie III. chap. IV.

après sa mort la doctrine qu'il leur avoit enseignée, & lui bâtirent des temples, pour éterniser sa mémoire & leur reconnoissance.

Les Chroniques Siamoises ne s'accordent pas sur toutes ces choses avec les Annales de la Chine. Elles assurent que Sommonacodom étoit fils d'un Roi de Siam, & qu'ayant succédé au trône, il gouverna avec tant de sagesse & d'équité, qu'il fut l'admiration & les délices de son peuple. Elles rapportent aussi l'histoire de son abdication & de sa retraite dans les bois; mais elles s'étendent davantage sur les vertus qu'il fit éclater dans sa solitude. Sa frugalité étoit si grande, qu'il ne mangeoit qu'une poignée de ris par jour, & qu'il finit même par se contenter d'un seul grain. Ce qu'on raconte de sa charité est encore plus extraordinaire. Un jour qu'on lui demandoit l'aumône, n'ayant point autre chose à donner, il s'arracha un œil, & le mit dans la main du mendiant. Dans une autre rencontre il aima mieux donner sa femme à un pauvre, que le renvoyer les mains vuides. Idem, ibid.

Les austérités qu'il exerça sur son corps lui apprirent à vaincre ses passions, le firent triompher des attaques du diable, & l'éleverent au-dessus de la condition humaine. Un Ange descendit du ciel, lui rasa la tête & les sourcils, lui mit en main une Loi sacrée, & lui ordonna de l'annoncer aux hommes. Sommonacodom obéit, & ses prédications eurent le plus heureux succès. Mais en même tems la malice de ses envieux lui suscita plusieurs

persécutions. Son propre frere se déchaîna contre lui, & pour le perdre plus surement, il feignit de se mettre au nombre de ses disciples. Cet artifice n'ayant pas réussi, *Tévatat*, c'étoit le nom du perfide, employa la force ouverte, mais avec aussi peu de succès. Le saint homme n'opposa à ces violences qu'un esprit de patience & d'humilité, & par-là il confondit ses ennemis. Bientôt après, Tévatat mourut en réprouvé, & fut précipité dans l'abîme, où, attaché en croix, il expie depuis deux mille ans l'horrible complot qu'il forma contre son frere.

Cependant la réputation de Sommonacodom augmentoit tous les jours, & sa sainteté se manifestoit par un grand nombre de miracles. Son visage devint si lumineux, que personne n'en pouvoit soutenir l'éclat. On assure qu'il posa un jour le pied droit sur un rocher appellé *Prabat*, qui est à six lieues de Louvo, & le pied gauche sur une montagne qui est à trois journées du chemin de Prabat. On montre encore sur le rocher la trace de son pied, qui a une coudée de long, & treize ou quatorze pouces de profondeur. Ce monument est couvert d'une lame d'or, & l'on a construit au même lieu une Chapelle. Dans certaines solemnités on expose aux yeux du peuple ces sacrés vestiges, & le Roi va les adorer une fois l'an. On prétend que les lions, les tigres, les éléphans, & les rhinoceros, viennent aussi se prosterner devant cette relique.

Gervaise, *ubi supr.* La Loubere I. part. chap. 1.

Voilà une partie des fables qu'on a débitées concernant le législateur des Sia-

mois. On dit encore qu'il fut l'auteur du fameux systême de la Métempsycose, ou plutôt qu'il reçut du Ciel cette doctrine. Il subit lui-même quantité de métamorphoses, & après avoir terminé sa première vie, il en commença successivement plusieurs autres. Sa première mort est l'époque commune & populaire de la chronologie Siamoise, qui remonte jusqu'à l'année 545 avant Jesus-Christ. Mais cette date est si incertaine, que les Savans du pays l'on rejettée, & lui ont substitué une autre époque, qui se rapporte à l'an de grace 638.

La Loubere II. part. chap XI.

Depuis la mort de Sommonacodom, jusqu'à l'année 1300 de l'Ere Siamoise, les chroniques du pays ne font mention d'aucun Monarque, ni d'aucun événement historique ; & cette lacune suffit pour faire regarder comme fabuleux tous les tems compris dans ces treize cens premières années. Le premier Prince dont il soit parlé après ce long silence, est *Prapoat-honne-sourittep-pennaratui-sonnane-bopitra* : c'est ainsi que la Loubere écrit ce nom, qui comprend apparemment plusieurs titres. Les Siamois font regner ce Pra-poat l'an 1300 de leur Ere, qui répond, à-peu-près, à l'année 750 du Christianisme. Cette époque m'a paru remarquable en ce qu'elle concourt avec le tems de la première excursion des Arabes dans les Indes (1), & je serois tenté de croire que la Monarchie Siamoise doit son origine à l'irruption de ces Barbares. Quel-

Id. I. part. chap. III.

(1) Voyez l'article IX. de l'introduction qui est à la tête de cette histoire.

ques Indiens effrayés se réfugierent peut-être au-delà du Gange, & traversant les montagnes & les forêts, dont le Pays de Siam est environné, ils se procurerent une retraite tranquille & assurée sur les bords marécageux du Menan. C'est ainsi que trois siécles auparavant, d'autres barbares ayant inondé l'Italie, & porté la désolation jusque dans Vérone & dans Padoue, plusieurs habitans de ces Villes saccagées se retirerent dans les lagunes du Golfe Adriatique, & jetterent les fondemens de la République de Venise.

Tout concourt à me faire conjecturer que la Monarchie Siamoise ne remonte pas au-delà du septième ou du huitième siécle du Christianisme; le silence des Historiens nationaux sur les tems qui ont précédé le période dont je parle; la réjection de l'Ere fabuleuse de Sommonacodom, à laquelle les Chronologues de Siam ont substitué une époque plus moderne, qui concourt avec le milieu du huitième siécle de l'Ere Chrétienne; l'origine peu ancienne des principales villes du pays, principalement de la capitale, qui n'a été bâtie que vers l'année 1360 de Jesus-Christ; enfin les progrès médiocres de la population dans cette contrée, qui, toute étendue qu'elle est, ne comptoit sur la fin du dernier siécle que dix-neuf cens mille habitans.

La Loubere a eu dans les mains un Manuscrit Siamois, qui contient un Abrégé Chronologique de l'histoire du pays. C'est un ouvrage si imparfait, que notre Auteur n'a pu en tirer que de foibles lumières. Ibid.

Non-ſeulement on n'y trouve preſque aucun événement remarquable, mais les noms mêmes de la plupart des Princes regnans y ſont ſupprimés. On voit ſeulement que depuis Pra-poat, juſqu'au Prince qui regnoit en 1689, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de 934 ans, les Siamois comptoient cinquante-deux Rois. Les vingt-trois premiers Princes établirent leur réſidence en divers lieux, dont la Loubere rapporte les noms, ſans pouvoir indiquer leur ſituation. Le vingt-quatrième, appellé *Pra-poa-noome-theleſeri*, qui regnoit dans le douzième ſiécle du Chriſtianiſme, réſida à Lacontaï, ville du haut Siam, & força tous ſes ſujets de s'établir dans le même canton. Cette tranſmigration de tout un peuple prouve que les Siamois menoient alors une vie errante, & favoriſe la conjecture que j'ai avancée. Le même Prince bâtit enſuite la ville de Pipli, dans le bas Siam, & y fixa ſa demeure. Le vingt-huitième Monarque, nommé Rhamatilondi, bâtit dans le quatorzième ſiécle la ville de Juthia, capitale de tout le Royaume, & y établit ſa cour. Voilà toutes les lumières que j'ai pu tirer du manuſcrit que cite la Loubere, & c'eſt à quoi ſe bornent toutes les antiquités hiſtoriques de Siam. D'autres mémoires me fourniront des détails plus circonſtanciés, concernant l'hiſtoire moderne de ce Royaume.

ARTICLE II.

Révolutions de Siam.

LEs Révolutions de Siam ſont plus connues par les rélations des Voyageurs Européens, que par les annales même du pays. Peu d'Auteurs Siamois ſe ſont appliqués à écrire l'Hiſtoire : Ces peuples ne connoiſſent point l'art de l'Imprimerie ; & l'on aſſure qu'ils affectent de cacher aux Etrangers le peu de manuſcrits hiſtoriques qu'ils poſſédent. Il faut donc recourir aux rélations européennes, qui ne peuvent remonter au-delà de l'époque de la découverte moderne des Indes par les Portugais.

§. I.

Infidélité d'une Reine de Siam. Elle place ſur le trône un de ſes amans, après avoir fait mourir ſon époux & ſon fils.

La première Révolution importante dont nos Voyageurs font mention, arriva vers le milieu du ſeizième ſiécle, & fut occaſionnée par une femme galante. Le Royaume de Siam étoit gouverné alors par un Prince ſage & vertueux, chéri de ſes ſujets, recommandable par ſa juſtice & par ſa clémence, & d'ailleurs illuſtre par les victoires qu'il avoit remportées ſur ſes voiſins. Tandis qu'il faiſoit la guerre hors des limites de Siam, ſon épouſe fit l'amour avec un Officier de ſa maiſon, & devint enceinte. La crainte qu'elle eut que les honteuſes ſui-

De l'Iſle, rélation hiſtorique du Royaume de Siam.

tes de ſon infidélité n'éclataſſent, lui inſpira le funeſte projet d'attenter aux jours de ſon mari, & elle l'empoiſonna au retour de ſon expédition. Ce Prince laiſſa un fils, âgé de neuf ans, qu'il fit couronner avant ſa mort, mais qui étoit trop jeune pour prendre en main le timon de l'Etat. Les Grands déférerent la régence à ſa mere, dont on ignoroit les attentats. Elle gouverna pendant quelques mois avec aſſez d'autorité : mais on s'apperçut enfin de ſa groſſeſſe, & malgré les précautions qu'elle prit pour accoucher ſecretement, ſon aventure devint publique. Bien-tôt après on découvrit ſes autres crimes, & elle eut lieu de craindre que ſon fils, devenu majeur, n'entreprît de les punir. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer cette maratre à égorger ce jeune Prince, & à placer ſur le trône l'objet de ſes criminelles amours. Elle exécuta ce double attentat, & fit couronner ſon Favori le deux de Novembre de l'année 1548. Mais ſes ſujets, laſſés de tant de crimes, en tirerent bientôt une vengeance ſignalée. L'Oya, ou Gouverneur de Piſſelouk, qui étoit un des premiers Officiers du Royaume, & le Roi de Camboye, alors vaſſal de la Couronne de Siam, ſe mirent à la tête des mécontens : la Reine, & ſon indigne Favori, furent maſſacrés dans un feſtin, & l'on éleva au trône un frere naturel du feu Roi, qui avoit embraſſé la profeſſion de Talapoin.

§. II.

Démêlés des Siamois & des Bramas ; Guerre de l'Eléphant blanc : prise de Siam.

Le nouveau Monarque, qu'on avoit substitué à l'Usurpateur, commençoit à peine à regner, qu'il se vit attaqué par un ennemi puissant, qui ayant subjugué le Pégu & d'autres royaumes de la presqu'isle de l'Inde, résolut d'étendre sa domination jusqu'à Siam. Ce Conquerant étoit du pays des *Bramas*, peuples tributaires & limitrophes du Pégu. Non-seulement il les affranchit de cette domination, mais il porta la guerre dans le pays des Péguans, tua leur Roi dans une bataille, & s'empara de ses états. On raconte des traits horribles de la cruauté de ce Brama. Ayant pris d'assaut la ville de Martaban, capitale d'un petit Etat voisin du Pégu, il fit pendre cent quarante femmes des premières familles du royaume. La Reine du pays, qui étoit fille du feu Roi des Péguans, fut condamnée au même supplice : on étrangla à ses yeux quatre de ses fils, dont l'aîné n'avoit que sept ans ; &, pour ajouter l'insulte à la barbarie, ces étranges exécutions se firent sous un dais. Le Roi de Martaban fut traité avec la même indignité : on lui attacha une pierre au cou, & il fut précipité dans la mer avec cinquante de ses vassaux. Le Brama s'étant rendu maître de la capitale d'un autre royaume, appellé *Prom*, passa au fil de l'épée la plupart des habitans, & ayant ordonné qu'on lui

De l'Isle, Ibid.

Cruautés horribles d'un Brama.

amenât tous les enfans qu'on pourroit prendre, il les fit hacher par morceaux pour servir de pâture à ses éléphans. La Reine de Prom reçut un traitement encore plus barbare que celle de Martaban : on la dépouilla toute nue, on la conduisit en cet état par la ville ; on la déchira à coups de fouet ; ensuite on l'atacha toute sanglante avec le Roi son époux, & on les jetta l'un & l'autre dans la rivière. Le tyran commit ailleurs une infinité d'autres violences.

Quand il eut soumis toute la partie septentrionale de la Péninsule de l'Inde, il tourna ses vues du côté de Siam. Il partit de Martaban, à la tête d'une d'une armée de quatre cens mille hommes, & après s'être emparé de plusieurs places, il marcha à Juthia, capitale de l'Empire Siamois, en forma le siége, livra plusieurs assauts, & vint à bout d'établir un logement sur la muraille. Mais l'Oya de Pisselouk, ce brave Siamois dont j'ai déja parlé, défendit la place avec vigueur, & chassa l'ennemi du poste avantageux où il s'étoit établi. Le Brama ayant promis une récompense considérable à quiconque lui ouvriroit une porte, l'Oya en fit ouvrir une, & lui envoya demander la récompense.

La défense opiniâtre des assiégés, & une révolte qui se forma dans le Pégu, obligerent le Brama de renoncer à son entreprise, & lui firent reprendre le chemin de Martaban. Un Prince Péguan, nommé *Xemindoo*, issu de l'ancienne race des Rois du pays, s'étoit mis à la tête d'un

d'un parti puissant, qui l'avoit reconnu pour Roi pendant l'absence du Brama. Celui-ci marcha pour le combattre, & remporta d'abord quelques avantages sur les rebelles; mais ses troupes furent battues dans une action décisive, où il fut tué.

Xemindoo ne jouit pas long-tems de sa victoire. Un ennemi puissant se déclara contre lui, & causa une nouvelle révolution dans le Pégu. Cet Aventurier étoit du même pays que le feu Brama, qu'il avoit aidé de ses conseils pendant son usurpation, & dont il résolut de venger la mort. Il entra à main armée dans le Pégu, battit Xemindoo, & le détrôna. Maître de tous les pays que l'ancien Brama avoit possédés au nord de Siam, il résolut, à son exemple, de tenter la conquête de ce dernier Royaume. Le prétexte de cette expédition est remarquable. Les Indiens de tous ces quartiers ont beaucoup de vénération pour les éléphans, principalement pour les blancs, dont l'espèce est très-rare dans le pays. Ce respect va si loin, qu'un Monarque Indien s'estime heureux, lorsqu'il peut avoir un éléphant de cette couleur. Il prend alors le titre de *Roi de l'Eléphant blanc*, & cela lui donne une sorte de supériorité sur tous les Rois ses voisins. Croira-t-on qu'un préjugé si ridicule fut l'occasion d'une guerre cruelle entre les Siamois & les Péguans? Le Roi de Siam étoit depuis plusieurs années possesseur tranquille d'un de ces animaux, qui avoit appartenu successivement à plusieurs Monarques In- Ibid.

diens, & que le ſort des armes avoit fait tomber ſous ſa puiſſance. Le Brama, qui cherchoit l'occaſion de rompre avec le Siamois, l'envoya prier de lui céder l'éléphant blanc, moyennant une rétribution dont il le faiſoit l'arbitre. Le Roi de Siam ayant rejetté avec hauteur cette propoſition, le Péguan lui déclara la guerre, & ſe mit en campagne. Arrivé à Juthia, un traître lui ouvrit une des portes, & les Péguans ſe jetterent dans la ville, qu'ils ſaccagerent. Le palais de Siam fut en un moment inveſti d'une multitude de barbares, & le Roi craignant de tomber vif entre les mains du Vainqueur, ſe donna la mort.

Cette malheureuſe guerre porta un coup mortel à la puiſſance des Siamois, leur fit perdre la réputation qu'ils avoient dans les Indes, leur enleva pluſieurs vaſſaux conſidérables qui ſecouerent le joug, & les ſoumit à un tribut onéreux qu'il fallut payer aux Péguans. Le Vainqueur, content de ce tribut, & de la poſſeſſion de l'éléphant blanc, qui lui fut livré, laiſſa le trône de Siam à l'héritier préſomptif du feu Roi, ſous la condition de lui rendre hommage. Mais pour s'aſſurer de la fidélité des Siamois, il emmena en ôtage la Reine douairière, & les deux fils du Prince regnant.

§. III.

Les Siamois ſecouent le joug des Péguans; nouvelle entrepriſe ſur Siam; extinction de la puiſſance des Bramas.

De l'Iſle, Ibid.

Le Brama mourut peu de tems après

cette expédition, & laissa un fils qui lui succéda. Le Roi de Siam assista au couronnement de ce Prince, baisa ses brodequins, & lui présenta une couronne d'or, à titre d'hommage. Mais quelque tems après, ses deux fils qui étoient en ôtage dans le pays, prirent la fuite, & revinrent à Siam. L'aîné de ces deux Princes monta dans la suite sur le trône, & eut le bonheur d'affranchir sa nation du joug des Péguans. L'histoire de Siam le nomme *Raja-Api*, & les Portugais l'ont appellé le *Roi noir*. Voyant que le Roi du Pégu étoit embarqué dans une guerre périlleuse que lui faisoient ses vassaux, il saisit ce moment pour venger les Siamois de toutes les injures qu'ils avoient reçues des Bramas. Sous prétexte de venir au secours du Monarque Péguan, dont il étoit le vassal, il entra sur ses terres avec une armée nombreuse, & se présenta devant la capitale. Le Brama, qui se défioit de ses desseins, essaya d'abord de le faire enlever dans son camp; il lui proposa ensuite une entrevue, & lui tendit d'autres piéges. Le Siamois les éluda avec prudence, & ne voulant rien donner au hazard, se retira dans son pays, content d'avoir fait montre de sa puissance.

Les deux Rois dissimulerent pendant quelque tems, attendant l'occasion favorable de se venger. Le Brama, plus impétueux & plus fier, éclata le premier, ravagea les terres de Siam, & parut aux portes de Juthia. Le Roi noir, continuant de feindre, envoya complimenter

ſon ennemi, témoigna qu'il ſe diſpoſoit à
Ibid. lui faire ouvrir les portes, & le pria ſeulement de retarder de quelques jours ſon entrée, afin qu'on eût le tems de faire les préparatifs convenables pour ſa réception. On touchoit alors au tems des inondations, qui arrivent régulièrement dans cette partie de l'Inde, ainſi que dans l'Egypte. Les pluies commencerent, le Menan, principal fleuve du pays, ſe déborda, & le camp ennemi fut bientôt ſubmergé. La plupart des Péguans périrent, ſoit dans les eaux, ſoit par la faim, ſoit par le fer des Siamois.

Le Brama fit depuis d'autres tentatives, & envoya ſucceſſivement pluſieurs armées à Siam, commandées par ſon frere & par ſon fils. Mais ſes troupes furent toujours battues, & ſon fils fut tué dans un de ces combats. Tant de malheureux ſuccès ne le découragerent pas, & il ſe diſpoſa à faire de nouvelles levées pour continuer la guerre. Mais ſes ſujets, rebutés d'un expédition ruineuſe, montrerent une répugnance invincible pour s'enrôler. Pluſieurs prirent l'habit de Talapoin; d'autres ſe cacherent dans les bois; la plupart quitterent le pays, & ſe réfugierent dans les Etats voiſins. Le Roi irrité de cette déſobéiſſance, s'en vengea d'une manière terrible. Il réduiſit en cendres pluſieurs villes & quantité de villages, fit mettre le feu aux maiſons, & ordonna que tous les déſerteurs qu'on arrêteroit ſeroient marqués d'un fer chaud, ou condamnés au dernier ſupplice. Ces odieuſes exécutions acheverent d'indiſpo-

ser les peuples, qui se souleverent en plusieurs provinces. Le Roi de Siam, toujours attentif à prendre ses avantages, entra alors dans le Pégu, surprit son ennemi, le battit dans plusieurs rencontres, & l'obligea de se renfermer dans sa capitale, où il l'assiegea. Mais Alphonse d'Albuquerque, Viceroi des Portugais dans les Indes, ayant fait vers le même tems quelques ravages sur les terres de Siam, le Roi noir fut obligé d'abandonner son entreprise, pour voler à la défense de ses Etats.

Cette retraite précipitée eût pu rétablir les affaires du Péguan, si tous ses autres vassaux n'eussent juré sa perte, & s'il n'eût trouvé dans sa propre famille un ennemi dangereux qui conspira contre lui. Le Roi de Jangoma, son beau frere, se ligua avec le Roi d'Arrakan, & leurs efforts communs se tournerent contre le Brama, qui n'ayant point d'armée à leur opposer, fut réduit à chercher un asyle dans sa capitale. Ses ennemis l'y suivirent, emporterent la ville d'assaut, se saisirent de sa personne, & le massacrerent avec toute sa famille. C'est ainsi que s'éteignit au Pégu la domination des Bramas, qui regnerent environ soixante ans avec beaucoup de grandeur & de réputation; mais avec tant de cruauté, que leur nom est encore aujourd'hui détesté dans toutes les Indes.

La ruine de leur Monarchie fut le salut des Etats voisins. Le Roi d'Arrakan resta maître du Pégu; mais il n'entreprit point de soumettre les anciens vassaux

de ce Royaume, qui profiterent de cette révolution pour s'affranchir de l'esclavage. Les Siamois furent les premiers à secouer le joug. Non-seulement leur Roi refusa de rendre hommage au nouveau Monarque des Péguans, mais il marcha contre le Roi de Jangoma son allié, ravagea son pays, & termina cette campagne par la conquête de Martaban. Il rangea à leur devoir les Rois de Camboie, de Patane, & d'autres anciens vassaux de sa Couronne, qui s'étoient révoltés dans le tems de l'usurpation des Bramas.

§. IV.

De l'Isle, Ibid.

Mort du Roi noir; Conjuration contre son successeur; Digression sur les affaires du Pégu.

Le Roi noir mourut l'an 1605, sans laisser d'enfans. Sa couronne fut mise sur la tête de son frere, que les rélations portugaises appellent le *Roi blanc*. Ce Monarque s'appliqua à faire fleurir la paix, & à ramener l'abondance dans ses Etats, épuisés par les précédentes guerres. Ses vertus tranquilles eussent fait le bonheur des peuples, s'il n'eût pas abandonné sa confiance à un indigne favori, qui conspira contre ses jours, & qui replongea le Royaume dans de nouveaux troubles. Ce traître ayant pris à sa solde cinq cens Japonnois, travestis en marchands, résolut de massacrer son souverain, & de s'emparer du trône. Mais le Roi étant tombé tout-à-coup dans une maladie dangereuse, les conjurés ne voulu-

rent point trancher le cours d'une vie déja menacée, & se contenterent d'empoisonner l'aîné de ses fils, Prince de grande espérance, & qui pouvoit mettre obstacle aux desseins ambitieux de leur chef. La mort ayant enlevé le Roi blanc, son successeur instruit des complots du perfide Ministre, s'assura de sa personne & le fit expirer dans les tourmens. Cette exécution, que le Monarque crut devoir à sa sûreté, pensa causer sa ruine. Les conspirateurs Japonnois n'eurent pas plutôt appris la mort du Ministre, qu'ils se rendirent tumultuairement au palais, pour tirer raison de ce massacre. Le Roi ne put appaiser cette émeute qu'en leur promettant la mort de quatre Ministres, dont ils lui demanderent la tête; & pour assurance de sa parole il leur livra plusieurs ôtages, entre lesquels étoit son oncle. Cette satisfaction ne les empêcha pas de piller la ville, où ils commirent une infinité de violences; après quoi ils s'embarquerent pour leur pays, emportant avec eux un riche butin.

La liaison de l'histoire de Siam avec celle du Pégu me rappelle aux affaires de ce dernier Royaume. Le Roi d'Arrakan, nouveau possesseur de cette vaste contrée, voyant que de longues guerres l'avoient épuisée d'hommes & d'argent, entreprit d'y ramener l'abondance, & de travailler à repeupler le pays. L'établissement d'un nouveau commerce dans un port libre, & ouvert à toutes les nations, lui parut un moyen efficace de parvenir à ces grands objets. Dans cette vûe il céda aux Por- Ibid.

tugais le havre de Suriam, ſitué dans la partie méridionale du Pégu, & leur permit de bâtir ſur le rivage un fort & des habitations. Ce lieu fut bientôt l'azile d'une infinité de fugitifs qui erroient ſur la côte, & que la tyrannie des Bramas avoit diſperſés. D'ailleurs, le commerce y attira un grand nombre d'étrangers; & Surian devint en peu de tems une ville conſidérable. Mais ſa proſpérité naiſſante excita la jalouſie des Puiſſances voiſines: le Roi d'Ava ſur-tout en conçut de l'ombrage, & vint à la tête d'une puiſſante armée attaquer les Portugais. Il les chaſſa de Surian, pénétra dans l'intérieur du pays, ravagea & conquit tout le Pégu, qui, par une révolution nouvelle, devint province du Royaume d'Ava.

§. V.

Suite des Révolutions de Siam; Roi mis à mort par ſes ſujets pour ſa mauvaiſe adminiſtration.

C'étoit le ſort des vainqueurs du Pégu de tourner leurs armes contre les Siamois, anciens annemis de cette puiſſance. Le Roi d'Ava entra ſur leurs terres, & réſolut d'exiger d'eux les mêmes contributions qu'ils avoient payées au Bramas. Mais leur Monarque ſe préſenta fièrement devant l'ennemi, le battit à plate couture, & délivra le pays de cet eſſaim de barbares. Vainqueur du Roi d'Ava, il fit la guerre au Prince de Jangoma, qu'il dépouilla de ſes États, & il conquit avec le même bonheur les Royaumes de Laos &

de Camboye. Cet heureux Monarque fit chérir sa domination à ses sujets, & la rendit respectable aux étrangers : ses exploits & ses vertus lui mériterent les glorieux surnoms de Grand & de Juste. Il étoit humain, libéral, attentif à maintenir la discipline & l'ordre, magnifique plus qu'aucun de ses prédécesseurs, aimant la justice, affable avec l'étranger, si exact à pratiquer les devoirs de sa religion, que les Siamois le révéroient comme un saint. Ibid.

Il laissa en mourant un frere, & des enfans en bas âge. Selon les loix du Royaume le trône appartenoit au frere, parce que les enfans n'avoient pas l'âge compétant pour regner. Une prédilection blâmable, mais dont l'histoire de Siam fournit plus d'un exemple, porta le Monarque à appeller à sa succession l'aîné de ces jeunes Princes, & il eut assez d'autorité pour faire ratifier ce choix par les grands du Royaume. Il chargea l'*Oya Calahom*, ou premier Ministre, de veiller à l'exécution de cette dernière volonté, & il eut à peine les yeux fermés, que son successeur désigné fut reconnu. Il en couta la vie au frere du feu Roi, qui, suivant la politique cruelle de ces Cours Asiatiques, fut immolé à la sûreté du Prince régnant.

Le jeune Roi donna la charge d'Oya Calahom au fidéle Siamois qui l'avoit exercée du vivant de son pere, & qui avoit contribué par ses soins à lui conserver le trône. Il se reposa entièrement sur lui des fonctions de la Royauté, & au

lieu de s'appliquer à en connoître les devoirs, il s'abandonna à l'inaction & à la débauche, & tomba dans l'avilissement. L'Oya répara une partie de ces désordres par son application infatigable, & par la sagesse de son administration. Si cette conduite fit oublier les vices & la personne du Monarque, elle donna un tel lustre aux grandes qualités du Ministre, que tous les regards de la nation se fixerent sur lui. On s'accoutuma insensiblement à lui rendre des hommages excessifs ; & sa Cour devint plus nombreuse que celle du Roi. Le jeune Prince, malgré la bassesse de ses sentimens, ne put supporter cette préférence, & résolut de perdre l'heureux Ministre qui en étoit l'objet. Mais l'Oya s'apperçut de ses desseins, & pour en prévenir l'effet, il forma une ligue secrete avec quelques Seigneurs, qui jurerent de défendre ses jours, & de se tenir étroitement unis les uns aux autres. Bientôt cette ligue dégénéra en une conspiration ouverte. Les Seigneurs confédérés entrerent à main armée dans le palais, & le Roi fut obligé d'en sortir pour mettre sa vie en sureté. Il se réfugia dans un Temple, qui étoit hors de la ville, & s'y cacha pendant quelques jours. Mais on découvrit sa retraite, & on l'en tira pour le conduire au palais, où les Grands assemblés le dégraderent de la royauté, & le condamnerent à mort. On assure que l'Oya Calahom poussa la générosité, ou la dissimulation, jusqu'à intercéder pour ses jours, mais qu'il ne put fléchir les Juges. Ce Roi de Siam, dont les in-

De l'Isle, *ubi supra.*

clinations étoient très-vicieuses, fut immolé à la haine de son peuple, & l'heureux Ministre, dont la domination étoit si chérie, fut mis sur le trône. Il est remarquable que cette catastrophe sanglante concourt pour le tems avec une tragédie toute pareille, dont l'Europe a été le tréâtre. Tandis que les Anglois décapitoient à Londres Charles I *, des Barbares faisoient à Siam le même traitement à leur Monarque.

* Le 9 Fevr. 1649.

§. VI.

Usurpation de Chaou-Pasa-Thong. *Comment son fils monta sur le trône. Conspiration des Talapoins.*

M. de l'Isle, de qui j'ai tiré tous les détails historiques qui ont fait la matière des précédens paragraphes, a eu tort de dire que depuis les troubles dont on vient de parler, jusqu'à l'établissement des François à Siam, ce Royaume a joui d'une tranquillité parfaite. *Chaou-Pasa-Thong*, pere du Monarque qui fit un accueil si favorable aux François, ne monta sur le trône que par une usurpation, qu'on doit mettre au rang des révolutions de Siam. Le Prince dont il envahit la succession, & qui vraisemblablement occupa le trône immédiatement après l'Oya Calahom, avoit laissé quatre fils. Chaou-Pasa en fit massacrer deux à Pipli, où ils étoient réfugiés, menaça du même traitement les deux autres, qui chercherent un azile dans le Royaume de Laos, épousa leur sœur malgré ses résistances, & se fit re-

Gervaise, Partie IV, Caap. I.

connoître pour Roi. Il eut un fils nommé *Chaou-Naraie*, qui ne parvint lui-même à la couronne que par une autre révolution. Son oncle s'étoit emparé de la puissance souveraine, s'y feroit sans doute maintenu, si Chaou-Naraie n'eût imploré l'assistance des Portugais. Aidé de leur secours il marcha au Palais à la tête de mille hommes, força tous les passages, pénétra jusqu'à l'appartement de l'Usurpateur, qu'il tua de sa main.

Le nouveau Monarque ouvrit son regne par une expédition qui le rendit redoutable à ses voisins. Les Péguans avoient paru sur la frontière, & commençoient à faire quelques progrès ; il alla au-devant d'eux, les battit, & les chassa du Royaume. Il étouffa avec le même bonheur quelques conspirations domestiques, dont la plus dangereuse fut tramée par les Talapoins. Un jour qu'il devoit aller au temple, peu accompagné, selon la coutume des Monarques Siamois, ces Prêtres projetterent de le massacrer. Il fut averti de ce complot par un de ses officiers, qui étant entré dans la Pagode, s'apperçut qu'elle étoit remplie d'un nombre extraordinaire de Talapoins, & qu'ils avoient caché des armes sous leurs robes. La-dessus il ordonna qu'on investît le Temple, & ayant des preuves certaines que ces scélérats avoient conspiré contre ses jours, il les fit massacrer par ses soldats.

Idem, ibid. La leçon qu'il fit à un *Sancrat*, ou Evêque du pays, mérite d'être rapportée. Ce Prélat lui représenta un jour que les

Siamois se plaignoient de son excessive sévérité, & lui donna à ce sujet quelques avis peu mesurés. Le Roi l'écouta avec patience, & le congédia sans lui faire aucun reproche. Mais le lendemain il lui envoya un singe d'une prodigieuse grosseur, lui commandant expressément de le bien nourrir, & de lui laisser faire impunément toutes les malices dont les animaux de son espèce son capables. Le singe bouleversa la maison du Prélat, brisa des porcelaines de prix, gâta les plus beaux meubles, & blessa plusieurs personnes. Le Sancrat désolé alla trouver le Roi, & le supplia de le délivrer d'un hôte si dangereux. *Eh quoi*, lui dit le Prince, *vous ne pouvez souffrir pendant un jour ou deux les libertés extravagantes d'un seul animal, & vous voulez que j'endure tranquillement pendant toute ma vie les insolences d'un peuple plus méchant mille fois que les singes de nos forêts? Allez*, continua le Mornarque, *si je sai punir les méchans avec sévérité, je sai encore mieux récompenser les bons.*

§. VII.

Origine des liaisons de Chaou-Naraie avec Louis XIV. *Portrait de* Constantin Phaulkon. *Etablissement des François à Siam. Mouvemens que cause leur arrivée.*

Le hazard conduisit à la cour de Chaou-Naraie un aventurier, qui s'y fit bientôt connoître par ses talens, & qui fut élevé à la plus grande fortune où jamais Européen soit parvenu dans les Indes. Il s'appelloit *Constantin Phaulkon*, & c'est à tort

Kaempfer, Voyage de Siam.

que nos rélations françoises l'ont nommé *Constance* : toutes ses signatures étoient marquées du premier nom, & il n'en porta jamais d'autre. Le P. Tachard, qui le fait naître vers l'année 1650, lui donne pour pere un *noble Vénitien*, fils d'un Gouverneur de Céphalonie, dans l'Archipel (1), & pour mere une *Demoiselle* du même lieu, issue d'une *des plus anciennes familles du pays.* Il ajoute que Constantin ne pouvant soutenir *sa qualité*, à cause du mauvais état où ses parens avoient mis les affaires de *sa maison*, il sortit de son pays à l'âge de douze ans, & s'embarqua sur un navire qui le conduisit en Angleterre ; que *désespérant* d'y faire fortune, quoiqu'il eût acquis *la bienveillance de quelques Seigneurs de la Cour*, il s'engagea dans la Marine des Anglois, au service de leur Compagnie des Indes ; que sa probité l'empêcha d'aspirer à une élévation rapide, & qu'il *aima mieux* passer par tous les degrés de la marine, & *s'élever peu-à-peu avec honneur.* Il étoit Maître de chaloupe, lorsqu'il arriva pour la première fois à Siam : c'est toute la fortune qu'il fit au service de la Compagnie Angloise, qu'il quitta bientôt après. Il abjura en Angleterre la Religion Catholique, dans laquelle ses parens l'avoient élevé, & il la reprit à Siam, où il forma

Tachard, premier voyage de Siam Liv. III.

(1) Kaempfer, le Pere le Blanc Jésuite, ni aucun autre Historien, n'ont fait mention de la prétendue noblesse de Constantin ; & il est remarquable qu'aucun noble de Venise ne s'appelle *Phaulkon.* Tout ce récit du Pere Tachard sent l'exagération & la flatterie : ces deux défauts regnent assez généralement dans sa Rélation.

des liaisons étroites avec les Missionnaires Jésuites.

Ayant amassé quelque argent dans ses différens voyages, il équipa un navire, & se mit à trafiquer pour son propre compte. Mais à peine étoit-il sorti de la rade de Siam, que les vents contraires le repousserent vers les côtes, où il échoua deux fois. S'étant remis en mer il essuya, sur la côte de Malabar, un troisième naufrage, dans lequel il perdit son vaisseau. Il sauva deux mille écus, & avec cet argent il acheta une barque, dont il résolut de se servir pour retourner à Siam.

Lorsqu'il fut sur le point de mettre à la voile, le hasard lui fit rencontrer sur le rivage un Seigneur Siamois, qui revenant de l'ambassade de Perse, avoit fait naufrage sur la même côte. Celui-ci se fit connoître à Constantin, qui touché de son malheur lui donna des habits, le reçut dans son bâtiment, & lui procura généreusement toutes sortes de secours pendant le trajet. Ces services inspirerent au Siamois la plus vive reconnoissance. De retour à Siam il en rendit compte au *Barcalon* (1), & lui fit un portrait si avantageux de son bienfaicteur, que le Ministre envoya chercher cet étranger, le goûta, & lui promit sa protection. Constantin gagna par ses insinuations la confiance du Barcalon, & parvint même jusqu'à s'attirer les bonnes graces du Monarque, qui le chargea de plusieurs commissions importantes. Le Barcalon étant mort, le

(1) C'est le nom que les Siamois donnent au Ministre des affaires étrangères.

Grec fut mis à sa place, & bientôt après on le fit Grand-maître de la maison du Roi.

Nos Ecrivains Européens ont parlé fort diversement de ce favori de Chaou-Naraie, & il n'est pas inutile de rapporter en peu de mots ce qu'ils en ont dit. Le P. Tachard, son ami intime, & l'instrument secret de ses négociations avec la France, le représente comme un homme d'une grande modestie, d'une piété édifiante, & d'une intégrité si exacte, qu'il refusoit *tous les présens des particuliers*, & jusqu-aux *appointemens de sa charge; aisé à aborder, doux & affable à tout le monde, mais sévére* & inexorable avec les Grands, lorsqu'ils s'écartoient de leur devoir. Il est remarquable que le Ministre de Siam vivoit encore, & qu'il étoit au plus haut point de sa faveur, lorsque Tachard composa sa Rélation (1) Le Pere le Blanc, dont les Mémoires n'ont paru qu'après la mort de Constantin, avoue de bonne foi qu'il y avoit du *mélange* dans les qualités de ce favori; que *ses amis ont fait de lui des portraits flattés*; que c'étoit un Grec rusé & dissimulé; que l'habitude de traiter dans les Indes avec des esclaves l'avoit rendu *fier & colere*; qu'il aimoit passionnément la gloire; que du reste c'étoit un homme intégre & dévot. Kaempfer, qui arriva à Siam deux ans après la disgrace de ce Ministre, en fait un portrait tout-à-fait odieux. Il lui attribue plusieurs dan-

Tachard, 1. voyage de Siam, Liv. III. p. 144. & suiv. édit. d'Amsterdam 1688.

Marcel le-Blanc, Hist. de la Revol. de Siam. Liv. I, p. 20. & suiv.

(1) L'édition que j'ai, qui n'est pas la première, est de 1688. Constantin ne fut mis à mort que le 5 Juin de cette année.

gereux complots; il l'accuse d'avoir porté ses vues jusqu'à la Royauté, & il ne craint point de dire que l'ambition qui le dévoroit, fut l'unique motif de ses liaisons avec la France.

Kaempfer, Hist. du Japon, Liv. 1. chap. 1.

Quoi qu'il en soit de la diversité de ces jugemens, tous les Historiens conviennent qu'il avoit un génie supérieur pour les affaires, de la noblesse & de l'élévation dans l'ame, l'esprit souple, agréable & délié, une éloquence naturelle, d'autant plus surprenante qu'il n'avoit aucune teinture des lettres, ayant passé presque toute sa vie sur la mer, parmi des gens sans étude. Sa taille étoit médiocre, sa physionomie étoit vive & spirituelle, mais elle avoit quelque chose de sombre & de malheureux. Tel étoit le Ministre à qui Chaou-Neraie donna sa confiance, & qu'il gratifia des deux premières charges de l'Etat. Le Grec, qui avoit des liaisons étroites avec quelques Prêtres François établis à Siam, & qu'il entretenoit de ses libéralités, engagea son Maître à rechercher l'amitié du Roi de France. Il fit entendre au Prince que cette alliance lui seroit fort utile, soit pour policer ses sujets, soit pour faire fleurir le commerce dans son Etat; & en conséquence de ces conseils, Chaou-Naraie envoya en France deux Mandarins, sous la conduite de M. le Vachet, Prêtre des Missions étrangères, établi dans le Royaume depuis quelques années.

Le Blanc, *ubi suprà.*

Pour répondre à ces avances Louis XIV députa au Monarque Siamois le Chevalier de Chaumont, qui arriva à l'embou-

chure de la rivière de Siam le 22 Septembre 1685, & qui fut reçu avec de grandes distinctions. Trois mois après, cet Ambassadeur fit voile pour la France, & reçut sur son bord de nouveaux Mandarins, que le Roi de Siam envoya à sa Majesté Très-Chrétienne, pour lui demander des Mathématiciens, des Artistes célèbres, & des troupes commandées par des Officiers expérimentés.

Ces premières négociations furent le fruit des intrigues de Constantin, & des mouvemens que se donnerent les Ecclésiastiques & les Négocians François établis à Siam. Ces derniers, séduits par les caresses & par les libéralités de Phaulkon, firent de ce pays un portrait qui en imposa au Ministère de France. Les Missionnaires promettoient qu'une nouvelle recrue d'ouvriers évangéliques feroit une abondante moisson dans ce Royaume, & que l'Empereur lui-même étoit disposé à embrasser le Christianisme. Les autres exagéroient les ressources & les avantages du pays, & parloient de ses richesses avec une espèce d'enthousiasme. La Cour de Versailles se laissa leurrer par ces espérances, plus brillantes que solides, & arma six vaisseaux, sur lesquels on embarqua deux Envoyées extraordinaires (1), quatorze Jésuites, un corps de troupes considérable, & quantité de munitions de guerre.

Tachard, 2. voyage, Liv. IV.

L'Escadre mouilla dans la rade de Siam le 27 Septembre 1687. Mrs. de la Loubere & Ceberet, chefs de la députation, & le

(1) Mrs. de la Loubere & Ceberet.

P. Tachard, qui en étoit l'ame, quoiqu'il n'eût point d'autre caractère que celui de Mathématicien, conclurent avec le Ministre de Siam un traité dont les conditions furent tenues secretes, & en vertu duquel on livra aux François *Mergui* & *Bankok*, les deux clefs du Royaume, l'une au nord, sur le golfe de Bengale, l'autre au midi, sur le golfe de Siam. Ce fut Constantin Phaulkon qui reçut lui-même dans Bankok les troupes de France, & qui installa des Farges, leur Général, dans son nouveau gouvernement. Idem, ibid. Liv. IV.

Les Envoyés furent accueillis avec des honneurs extraordinaires, & le Roi voulut qu'on passât en cette occasion par-dessus les usages qu'on avoit observés jusqu'alors à la réception des Ambassadeurs. Il fit à proportion les mêmes caresses aux autres François, qu'il traita avec une familiarité peu commune chez les Monarques d'Orient. Il ne faisoit point de partie de chasse ou de promenade, & il ne paroissoit jamais en public, sans être environné de ces étrangers. Il choisit un de nos Officiers pour le faire Colonel des Gardes Siamoises, & Constantin lui-même avoit une escorte de vingt-quatre François. On donna à d'autres Officiers Européens des Régimens Siamois. Quelques soldats de la garnison de Bankok étant tombés malades, le Roi eut l'attention de les faire transporter à Louvo, lieu de sa résidence, disant *qu'il vouloit en prendre soin lui-même, & que la vie d'un François lui étoit plus chere que celle de cent Siamois*. Il permit aux Jésuites François, non-seulement de prêcher l'Evangile

Le Blanc, *ubi suprà*. Liv. I.

Tachard, ibid.

Le Blanc, ibid.

dans tout le Royaume, mais de bâtir des Eglises à Louvo & à Siam. Son Ministre entreprit même la construction d'un Collége destiné à l'éducation de la jeune Noblesse, & qui devoit être appellé *le Collége Constantinien*. Le P. Tachard assure que le Roi envoya quelques Jésuites dans des Couvens des Talapoins, pour les faire instruire de la langue Siamoise; & le P. le Blanc ajoute, que le bruit courut qu'on les avoit mis dans ces maisons pour *observer* la *conduite* des *Talapoins*, & chercher les moyens secrets de leur nuire; chose, dit ce Missionnaire, qui *n'étoit pas éloignée de la vérité*.

Idem. Liv. II. p. 206.

Le Blanc.

Des préférences si marquées pour une nation étrangère, prévenue d'ailleurs de sa supériorité, & naturellement disposée à s'en prévaloir, exciterent la jalousie des Grands, & firent murmurer le Peuple. Le Prince de Johor en écrivit au Monarque Siamois, dont il étoit le vassal, & représenta qu'on avoit eu tort d'appeller à Siam un si grand nombre d'étrangers, & surtout de leur livrer les clefs du Royaume. Il exhortoit le Roi à congédier au plutôt ces dangereux hôtes, & il offroit pour cela des troupes, supposé qu'on en eût besoin. Un Hollandois, qui résidoit à Johor, & qui avoit la principale autorité dans le Gouvernement, fut soupçonné d'avoir dicté cette lettre, qui fut portée à Siam par des députés. Le Roi fut si indigné de ces remontrances, que son premier mouvement fut d'ordonner qu'on coupât la tête aux Envoyés qui avoit eu la hardiesse de présenter la lettre, & Constantin eut beau-

Idem, Liv. I.

coup de peine de le détourner de cette violence.

Quelques jours après un Malaïs fit demander au Roi une audience particulière, disant qu'il avoit à lui communiquer des choses de la dernière importance. Le Roi le renvoya à Constantin ; mais le Malaïs ayant refusé de confier son secret à ce Ministre, on lui permit de s'adresser à un Conseiller du Prince. Il lui déclara que Constantin, d'intelligence avec les François, avoit conspiré contre le Roi & contre l'Etat, & il s'offrit à prouver ce complot. Le Roi, sans vouloir écouter ses preuves, ordonna qu'on l'appliquât à la torture, pour l'obliger à dénoncer les personnes qui lui avoient suggéré une accusation si calomnieuse. Mais comme on ne put lui arracher cet aveu, on le condamna à être déchiré par les tygres ; & pour achever d'intimider les personnes indisposées contre le Gouvernement, on fit brûler un grand nombre de Macassars, qui deux ans auparavant * avoient trempé dans une conspiration tramée à Siam par un Prince de leur pays. L'exécution se fit aux environs de la capitale, dans le camp même des Malaïs.

* En 1686.

§. VIII.

Révolution de 1688. Fin malheureuse de Constantin Phaulkon. Les François abandonnent Siam.

Telle étoit la situation des affaires de Siam, peu de tems après que les François eurent été reçus dans le Royaume, & tels

furent les premiers mouvemens que causa leur arrivée. Ces circonstances étoient d'autant plus critiques, que la santé du Roi étoit chancelante, & qu'il n'avoit point d'enfans mâles. Au mois de Février de l'année 1688 il fut attaqué d'un asthme violent, qui joint à une foiblesse invétérée de poitrine, le menaça d'une mort prochaine. Ses infirmités ne lui permirent plus de s'occuper des soins du Gouvernement; & comme sa sévérité inflexible avoit aliéné de lui le cœur de ses sujets, il se trouvoit réduit à abandonner toute sa confiance à M. Phaulkon & aux François. Un seul Siamois partageoit en quelque sorte cette faveur, & avoit paru la mériter par son zèle & par ses assiduités constantes auprès du Monarque. Il s'appelloit *Pitracha*, & sa naissance étoit très-commune: mais sa mere avoit été nourrice du Roi, & il étoit si fier de cet avantage, qu'il avoit coutume de dire que s'il n'avoit pas l'honneur d'être du sang des Rois, il avoit du moins succé le même lait qu'eux. Il fut élevé auprès de Chaou-Naraie, & il entroit dans tous les divertissemens de ce jeune Prince, qui conçut pour lui une forte amitié.

Le Blanc, Liv. I.

Pitracha avoit une sœur qui fut aussi élevée à la Cour, & que sa mere trouva le moyen de faire entrer dans le sérail de Chaou-Naraie, qui l'aima plus tendrement qu'aucune de ses autres maîtresses. Mais une infidélité qu'elle lui fit, en faveur du plus jeune des freres du Roi, changea cet amour en haine, & fut suivie du plus terrible châtiment. La Sultane coupable fut

livrée aux tygres, & son amant reçut une bastonnade si cruelle, qu'il demeura perclus tout le reste de ses jours. Le Roi avoit un autre frere, tellement contrefait, qu'il pouvoit à peine marcher, né d'ailleurs avec des inclinations très-vicieuses, & sujet à des emportemens qui tenoient de la férocité. Ces deux Princes étoient les héritiers présomptifs du Roi, qui n'avoit point d'enfans mâles; mais Chaou-Naraie avoit pour eux une aversion secrete, & ne paroissoit nullement disposé à laisser tomber sa succession dans de telles mains.

Depuis quelques années il faisoit élever à sa Cour un jeune Seigneur, nommé *Monpi-Totso*, qu'il avoit autrefois adopté, & qu'il aimoit comme son propre fils. On a même prétendu que Monpi étoit né d'une concubine, dont Chaou-Naraie avoit joui secretement, & qu'il avoit ensuite mariée à un de ses Officiers. On ajoute que l'intention du Prince étoit de faire épouser à Monpi une fille unique qu'il avoit, & de lui applanir par ce mariage le chemin du trône, dont il prétendoit exclure ses freres.

Gervaise, partie IV. chap. 1.

La situation flottante des affaires, la maladie du Roi, & l'incertitude des arrangemens qu'il avoit pris pour le choix d'un successeur, firent naître différentes brigues. Un Ecrivain de très-grand poids assure que Constantin, ébloui de sa faveur, & fier de l'appui des François, porta ses vûes jusqu'au trône, & cette accusation n'est point dénuée de vraisemblance. Pitracha forma une autre brigue, & mit dans ses intérêts les Talapoins, les Grands du Royaume & le Peuple. Il se lia aussi étroitement avec

Kaempfer, Hist. du Japon, Liv. I. Chap. 2.

Monpi, qu'il flatta de l'espérance de parvenir au trône après la mort du Roi; & par cette voie il l'engagea de lui révéler tous les secrets du Prince, le chargeant de l'obséder nuit & jour, & d'empêcher que personne ne lui parlât sans témoins. On assure même qu'il se procura par son entremise les Sceaux du Roi, & qu'il s'en servit pour expédier plusieurs ordonnances.

Le Blanc, ubi suprà.

Les intrigues de Pitracha transpirerent. Constantin, qui avoit un grand nombre d'espions à ses ordres, reçut divers avis, & prit en conséquence une résolution hardie. Il écrivit à des Farges, Général des troupes de France qui étoient en garnison à Bankok, & le pria de se rendre incessamment à Louvo, où il avoit une affaire importante à lui communiquer. Des Farges vint: le Ministre lui envoya le P. le Blanc & un autre Jésuite, qui s'étant enfermés avec le Général, & avec Beauchamp son Major, déclarerent en leur présence que l'on avoit des preuves certaines que Pitracha avoit conspiré contre le Roi & contre l'Etat; que cette affaire intéressoit également la gloire & la sûreté des François établis à Siam; que M. Phaulkon ne trouvoit point de plus sûr expédient que de faire arrêter ce conspirateur, & qu'il comptoit assez sur le zèle & la bravoure des François, pour espérer qu'ils voudroient bien dans cette occasion lui prêter main-forte; qu'il demandoit pour l'exécution soixante ou quatre-vingt hommes bien armés, & qu'avec ce secours on étoufferoit aisément cette conspiration naissante. Les Jésuites ajouterent finement que

Ibid.

Ibid.

que M. Phaulkon n'avoit point voulu s'ouvrir directement là-dessus avec le Général, pour lui laisser tout le loisir de la réflexion, & une liberté entière de prendre le parti qu'il jugeroit le plus convenable.

Des Farges répondit sans balancer, qu'il étoit très-disposé à rendre ce service à M. Phaulkon; & au sortir de cette conférence il alla s'aboucher avec le Ministre, pour concerter avec lui les moyens de l'exécution. Il promit d'envoyer 80 hommes à Louvo, & de se mettre à leur tête; mais il exigea un ordre du Roi qui autorisât une pareille démarche. Constantin le mena au Palais, alla parler au Roi, & ayant rejoint le Général, lui dit devant plusieurs témoins: *Monsieur, le Roi vous ordonne de vous rendre à Louvo pour son service, avec le nombre de soldats que vous jugerez à propos d'amener.* Des Farges se contenta de cet ordre verbal, que le Ministre arracha au Monarque, sans daigner l'instruire de la véritable cause qui lui faisoit appeller les François. Le P. le Blanc assure que Phaulkon ourdit de son chef cette dangereuse trame, & que le Roi en ignora long-tems *le secret.* Ce trait seul démasque le caractère hardi & entreprenant du Ministre de Siam, & rend croyables les imputations odieuses dont Kaempfer a flétri sa mémoire.

Le Blanc, Liv. I. pag. 96. du Tom. I.

Le Général partit la nuit de ce même jour pour Bankok, où il fut à peine arrivé, qu'il assembla sa garnison, & en tira le détachement qu'il avoit promis. Il s'embarqua avec ses Soldats sur des balons que le Ministre avoit eu soin de faire préparer, & il arriva le 15 d'Avril, jour du Jeudi-

Saint, à Siam, qui est à douze lieues de Louvo. Il mit pied à terre, & alla loger au quartier des François. Il apprit à son arrivée d'étranges bruits qui commencerent à ébranler sa résolution. Plusieurs personnes *d'un rang distingué* lui représenterent le danger de l'entreprise dans laquelle Constantin l'avoit embarqué; qu'il ne pouvoit s'engager plus avant avec ses troupes sans les exposer; qu'infailliblement le Roi de Siam étoit mort; que la guerre civile étoit allumée à Louvo, & qu'on trouveroit peut-être des embuscades sur la route; que Constantin étoit *un ambitieux*, qui sacrifioit la nation françoise à ses intérêts particuliers; que d'ailleurs c'étoit un homme perdu sans ressource, & qui entraîneroit les François dans sa ruine.

Le Blanc, ibid.

Ces discours firent tant d'impression sur des Farges, qu'il résolut de suspendre sa marche. Il envoya à Louvo un Officier, avec ordre de s'aboucher avec le Ministre, & de faire des perquisitions exactes au sujet des bruits qui couroient. L'Officier se rendit par eau au Bancon, petite bourgade peu distante de Louvo, & il trouva dans cet endroit des gens envoyés par Phaulkon, avec des éléphans, des chevaux, & des voitures destinées à transporter les troupes qu'on attendoit. Il monta à cheval, & marchant par des chemins écartés, de peur de surprise, il arriva au milieu de la nuit à Louvo, où il trouva que tout étoit dans le plus grand calme. Il se rendit chez le Ministre qu'il fit éveiller, & lui présenta la lettre du Général François, qui lui f[illegible] art de son arrivée à Siam, & des

raisons qui avoient suspendu sa marche. Phaulkon fut désespéré de ce contre-tems, & manda sur le champ à des Farges que tout étoit tranquille à Louvo, que le Roi vivoit, que leurs ennemis étoient dans une sécurité parfaite, & qu'il se hâtât de venir avec ses troupes, pour exécuter une entreprise dont la réussite étoit infaillible.

Des Farges, à qui les Francois de Siam firent envisager ce voyage d'une manière fort différente, ne se rendit point à ces instances, & suivit les conseils timides qu'on lui donna. Le P. le Blanc insinue que le Général François témoigna en cette occasion trop peu de fermeté; qu'il écouta trop légerement de vaines rumeurs, qui n'avoient pas le moindre degré de vraisemblance; qu'il se persuada mal à propos que tout étoit perdu s'il conduisoit ses troupes à Louvo; au lieu que les circonstances demandoient qu'il marchât droit au Palais, attendu que qui est maître dans ce lieu peut donner la loi par-tout ailleurs; que cette démarche décisive étoit le *nœud délicat* de toute l'affaire, & la source de tous les événemens heureux ou malheureux qui devoient suivre. Ibid. Phaulkon, qui attendoit avec impatience la réponse de des Farges, fut touché de la plus vive douleur, lorsque Dacieu, Capitaine François, vint lui apporter des excuses de la part du Général, & lui annoncer que les circonstances l'avoient forcé de se retirer à Bankok. Ce fut le jour de Pâques qu'il apprit cette fâcheuse nouvelle, dans le tems qu'il se disposoit à se rendre à l'Eglise pour y faire ses dévotions. Il se plaignit hautement du

procédé de des Farges, qui, après les plus ſolemnels engagemens, l'abandonnoit dans une circonſtance ſi périlleuſe, où il ne s'étoit jetté qu'en conſéquence de ſes promeſſes. *Il me perd*, dit-il, *& Dieu veuille qu'il ne ſe perde pas lui-même, & qu'il ne compromette pas la gloire & le ſalut de ſa nation.* Il ajouta en ſe tournant vers l'Egliſe, & en adreſſant la parole aux perſonnes qui l'accompagnoient : *Allons, mes amis, puiſque le ſecours des hommes nous manque, mettons toutes nos eſpérances en Dieu. Voilà ſa maiſon ; j'eſpére qu'il la défendra, & qu'il n'abandonnera point cette Chrétienté naiſſante.* Il entra dans l'Egliſe, & il y communia.

Des Farges, de retour dans ſon Gouvernement, écrivit à Phaulkon une ſeconde lettre, remplie d'honnêtetés & d'offres de ſervices, dans laquelle il l'exhortoit de ſe retirer dans Bankok, ou, s'il ne jugeoit pas à propos d'accepter cet azile, d'y envoyer du moins ſon épouſe & ſon fils. Ces offres ne tenterent point le préſomptueux Miniſtre, dont le caractère étoit de ſe roidir contre les plus grands dangers, & qui ſoupçonnoit d'ailleurs que des Farges ſeroit homme à le livrer aux Siamois, s'ils venoient le réclamer à main armée.

Le Blanc, Ibid.

Artifices de Phaulkon.

Le Roi, qui ignoroit encore le nœud ſecret de cette intrigue, apprit avec quelque chagrin que les François, après avoir paru à Juthia, étoient bruſquement retournés à Bankok. Il en témoigna ſa ſurpriſe au Miniſtre, qui pour racommoder l'affaire feignit qu'une indiſpoſition ſurvenue au Général avoit déterminé les Fran-

Ibid.

çois à se retirer. Leur arrivée à Siam avoit produit un autre fâcheux effet, auquel il fallut encore donner une tournure. Elle occasionna les bruits qui coururent de la mort du Roi, & qui malheureusement parvinrent jusqu'aux oreilles du Prince. Il en parla à son Ministre, & lui demanda avec inquiétude quelle pouvoit en être la source. Phaulkon répondit avec sa dissimulation ordinaire, que la maladie de Sa Majesté avoit donné lieu à quelques personnes mal intentionnées de semer ces fausses nouvelles; mais qu'il y avoit un bon moyen d'en arrêter le cours; c'étoit que le Roi se montrât au peuple. Chaou-Naraie fit un effort pour donner cette satisfaction à son Ministre, & se promena autour du Palais sur son éléphant.

Pitracha fut plus habile que le Monarque à démêler les artifices de Constantin, & n'eut pas de peine à s'appercevoir que les troupes de France n'avoient été mandées à Louvo que pour arrêter ses complots, & pour le perdre. Dans la crainte que son ennemi ne lui tendît de nouvelles embuches, il résolut d'accélérer l'exécution de ses desseins. Il fortifioit de jour en jour son parti, soit en gagnant des Mandarins par ses promesses, soit en séduisant les Gouverneurs des Places, soit en faisant solliciter les artisans & les ouvriers, qu'il alloit souvent débaucher lui-même dans leurs maisons, & dans les attéliers publics; & pour mieux couvrir toutes ces démarches, il redoubloit auprès du Roi ses soins & ses assiduités perfides. Phaulkon, qui étoit attentif à toutes ses entreprises, n'oublioit

rien de son côté pour les traverser. Il en-voyoit des ordres sévéres dans les Provinces, pour engager les Gouverneurs à contenir le Peuple, à empêcher les assemblées, à faire main-basse sur les séditieux. Il pressa les travaux commencés à Bankok, pour mettre cette Place hors d'insulte, & sur ce que les François se plaignirent qu'on débauchoit les travailleurs, qui désertoient par troupes, il envoya sur les lieux un Commissaire, accompagné d'exécuteurs de justice, avec ordre de déchiqueter la peau des Mandarins, qui, chargés de veiller à la conduite des ouvriers, les avoient laissé évader.

Ibid. Cependant la santé du Roi s'affoiblissoit tous les jours, & il étoit tems que ce Prince songeât à se nommer un successeur, pour arrêter les brigues & les cabales qui se formoient à la Cour.

Il assembla un Conseil extraordinaire, ou Pitracha & Monpi furent appellés. Le Roi déclara que ses infirmités l'avertissant que le terme de ses jours ne pouvoit être fort éloigné, il avoit résolu de faire quelques arrangemens pour sa succession; qu'il n'ignoroit pas que, suivant les Loix du Royaume, le trône appartenoit à ses freres; mais que leur incapacité, jointe aux sujets de mécontentement qu'ils lui avoient donnés, en trempant dans plusieurs conspirations contre sa personne *, l'empêchoient de les appeller immédiatement à la couronne; que son dessein n'étoit pas non plus de les en exclure en-

* On les accusa en particulier d'avoir trempé dans celle des Macassars, en 1686.

tièrement, & que dans la vûe de ménager avec égalité les intérêts de ces Princes & ceux de son Peuple, il avoit jetté les yeux sur sa fille, à qui il conféroit la régence pendant un an, pour vaquer aux soins de ses obseques; qu'après ce terme il lui laissoit la liberté d'épouser celui des Princes ses oncles qu'elle jugeroit le plus digne de partager l'Empire avec elle.

Ces dispositions, peu convenables aux circonstances, n'apporterent aucun remède aux plaies de l'État, & ne firent même qu'aigrir le mal. Elles produisirent une rupture éclatante entre Monpi & Pitracha, & cette querelle hâta le dénouement de la tragédie qui se préparoit. Monpi, qui en qualité de fils adoptif du Roi aspiroit au trône, & que Pitracha avoit entretenu dans ces espérances flatteuses, s'apperçut que ce rusé courtisan le jouoit, & ne travailloit que pour ses propres intérêts. Pitracha lui avoit promis de proposer au Roi de l'appeller à sa succession; mais au lieu de s'expliquer là-dessus dans le dernier Conseil, comme il s'y étoit engagé, non-seulement il ne dit pas un mot en sa faveur, mais il évita toujours les regards de Monpi, qui eut les yeux fixés sur lui pendant toute la séance. Irrité de cette mauvaise foi, & ne prenant conseil que de son désespoir, Monpi va trouver le Roi, & accuse Pitracha d'avoir conspiré contre sa personne. Il déclare que ce traître, abusant de sa faveur, avoit suborné les Mandarins, les Prêtres & le peuple; que sous prétexte de défendre la Religion & la liberté du pays, il avoit mis dans

ſes intérêts tous les Ordres du Royaume; que le deſſein des Conjurés étoit de ſe défaire de M. Phaulkon, de ſe rendre maîtres du palais, d'arrêter le Roi, & d'exterminer ſa famille. Monpi s'accuſa lui-même de s'être imprudemment engagé dans ces abominables complots; que Pitracha l'avoit ſéduit par ſes pernicieux conſeils, & par les eſpéranees dont il l'avoit flatté; qu'un des déteſtables artifices dont il s'étoit ſervi, avoit été de ſurprendre les ſceaux du Roi, pour expédier de faux ordres, pour lever clandeſtinement des ſoldats, pour débaucher les eſclaves, pour faire des amas d'armes; que les environs de Louvo étoient remplis de ſoldats, cachés dans les bois; que tout le palais en étoit inveſti, & que le Roi n'y étoit pas en ſûreté.

Ibid. Cette étrange découverte remplit le Roi d'étonnement & d'indignation. Dans les premiers tranſports de ſa colere il ordonna à Phaulkon de faire arrêter ſur le champ Pitracha; mais ce Miniſtre ayant repréſenté qu'une violence précipitée pouvoit être dangereuſe & ſans effet, on reſolut d'attendre au lendemain. Les ordres furent donnés en conſéquence: mais Pitracha en fut averti par les perſonnes mêmes qu'on chargea de l'exécution. Ce Conſpirateur voyant ſes complots découverts, jugea qu'il n'avoit plus rien à ménager. Il aſſembla autour de ſa perſonne tous ſes amis; il fit entrer dans Louvo les ſoldats qu'il avoit diſperſés aux environs; il ordonna aux Gardes Maures, qui lui étoient dévoués, de monter à cheval; enfin il

assembla de tous les quatiers de la ville une multitude d'esclaves, de rameurs, & d'ouvriers. Tous ces gens s'attrouperent aux environs du palais à l'heure de midi, le 18 Mai 1688, les uns armés de haches, les autres ayant de longs bâtons ferrés, ou brûlés par le bout : ceux-là à pied, ceux-ci à cheval, marchant sans aucun ordre, mais gardant un profond silence, par un reste d'égard pour la majesté du lieu. Le grand Sancrat de la Cour étoit à leur tête, porté sur les épaules de six hommes, exhortant tout le monde du geste & de la voix. Il se présenta à une petite porte du palais, qui lui fut ouverte par des gens de sa faction. Il entra le premier, & fut suivi d'une troupe innombrable de rebelles, qui s'y précipiterent avec confusion.

Quand ces premiers mouvemens commencerent, on alla avertir en diligence M. Phaulkon, qui prit sur le champ le parti de marcher contre les séditieux, quoique ses amis l'en dissuadassent. Accompagné de trois Officiers François, & de quelques Gardes qu'il assembla à la hâte, il se rendit au palais : mais à peine fut-il entré, que Pitracha, qui étoit à la tête d'une troupe de gens armés, l'arrêta, & le fit conduire en prison sous bonne garde. Ce rebelle, se voyant maître du palais, en chassa tous les Officiers qui servoient le Roi, & ne lui laissa que ses Médecins & deux esclaves. La chambre du Monarque étoit fermée à tout le monde : Pitracha seul & son fils y entroient librement, & le Rebelle affectoit d'y aller tous les jours, pour tâcher de persuader

aux Siamois qu'il n'agiſſoit que par les ordres de ce Prince.

Monpi, au commencement du tumulte, s'étoit réfugié dans la chambre du Roi, & tant qu'il reſta dans cet azile les rebelles n'oſérent l'en arracher. Mais ayant tenté d'en ſortir le 20 Mai, deux heures avant le jour, des gens apoſtés ſe ſaiſirent de lui, & le maſſacrerent. On aſſure que Pitracha s'étant fait apporter la tête de ce malheureux, la jetta aux pieds de Phaulkon, & lui dit d'un ton inſultant, *voilà ton Roi.* D'autres racontent qu'il la fit attacher au cou de ce priſonnier, pour punir ſes intelligences avec Monpi.

Kaempfer, *ubi ſuprà.*

Le Rebelle, qui commençoit à agir en Souverain, mit aux arrêts un des freres du Roi, qui s'étoit rendu à Louvo quelques jours avant la révolution. L'autre, qui faiſoit ſa demeure au château de Siam, fut amené à Louvo, & enfermé ſous bonne garde. En même tems il fit afficher dans toutes les villes des placards, ſcellés du ſceau royal, dans leſquels il prenoit le titre d'Adminiſtrateur du Royaume. Les mêmes placards déclaroient Phaulkon ennemi de l'Etat, & tous ſes biens confiſqués, avec ordre à tous les ſujets du Roi, ſous peine de la vie, de déclarer tous les effets qu'ils avoient à lui, ou qu'ils ſoupçonneroient être en main tierce. Ce Miniſtre, qui quelques jours auparavant donnoit la loi à tous les Grands du Royaume, & faiſoit la figure d'un Souverain, étoit alors enfermé dans une enceinte de pieux, expoſé aux injures de l'air, & chargé de trois chaînes peſantes,

Le Blanc, ibid.

l'une autour du corps, les deux autres aux pieds & aux mains. Sa femme, qui avoit pressenti tous ses malheurs, par les tristes adieux qu'il lui fit le jour que la révolution éclata, n'eut plus lieu d'en douter, lorsqu'elle vit revenir à vuide la chaise d'argent, dans laquelle il avoit coutume de se faire porter, & qui fut la dernière faveur qu'il reçut de son Maître (1). Elle chercha les moyens d'adoucir sa captivité, & la voye des présens lui paroissant la plus sûre, elle fit quelques largesses aux Talapoins & aux Ministres. Tout ce qu'elle put obtenir se réduisit à la permission d'envoyer à son mari du linge, des habits, & quelques alimens qu'elle préparoit elle-même. Le 30 Mai Pitracha envoya demander à cette Dame le sceau de son mari, & les provisions de toutes les charges qu'il avoit obtenues. Le lendemain on enleva tous ses autres papiers, les armes qu'il avoit dans sa maison, & ses habits, qui étoient au nombre de trois cens. On mit ensuite le scellé sur ses coffres, dont on emporta les clefs, & son hôtel fut environné de soldats, qui en interdirent l'entrée à tout le monde, & qui garderent à vûe Madame Phaulkon. Le 3 Juin un Officier de Justice, accompagné d'un grand nombre d'archers, vint pour enlever tout ce qui restoit dans la maison. Madame Phaulkon les conduisit de chambre en chambre, & leur ouvrit elle-même toutes les armoires. Les soldats se retire-

Ibid.

Kaempfer, *ubi suprà.*

Le Blanc, ibid.

(1) La chaise d'argent est à Siam la plus haute distinction dont un Prince puisse gratifier ses Ministres.

rent en pouſſant des cris de joye, & inſulterent à ſon affliction par des éclats de rire. L'Officier revint le même jour avec ſes ſatellites, pour lui déclarer de la part du grand Mandarin qu'elle eût à livrer les tréſors qui étoient cachés dans ſa maiſon, ou qu'elle s'attendît à ſubir une cruelle torture. Comme elle répondit qu'elle n'avoit aucune connoiſſance de ces prétendus tréſors, & qu'au reſte ils étoient les maîtres de chercher, il fit avancer deux bourreaux, qui l'ayant attachée à la porte de ſa chambre, la tourmenterent pendant deux heures avec des baguettes, dont ils lui frapperent les mains & les bras. Enſuite on l'enleva de ſa maiſon, & on l'enferma dans une petite écurie du palais. Elle ne vécut là que des charités que lui firent les Jéſuites, qui lui portoient eux-mêmes à manger, & qui s'acquitterent généreuſement envers elle des obligations qu'ils avoient à ſon mari. De tous les François établis à Siam, & comblés pour la plupart des bienfaits de Phaulkon, ces Peres furent les ſeuls qui conſerverent quelque attachement pour ſa malheureuſe famille.

Deux jours après l'avanie faite à cette Dame, Soïatan, fils de Pitracha, vint annoncer à Phaulkon que ſes Juges l'avoient condamné à mort pour avoir conſpiré avec Monpi contre le Roi, & contre la famille royale. En même tems il le tira de ſa priſon, lui ôta ſes fers, le fit mettre ſur un éléphant, & le conduiſit dans la forêt de Tléépouſſonne, qui eſt aux environs de Louvo. Kaempfer aſſure que les

gardes qui l'accompagnoient le menerent d'abord à sa maison, qu'il trouva saccagée; que sa femme, qui étoit dans une écurie, s'offrit à ses regards, & qu'au lieu de paroître attendrie du sort de son époux, elle l'accabla d'injures, *lui cracha au visage*, & lui refusa même la consolation d'embrasser son fils qu'elle tenoit dans ses bras. Il ajoute qu'étant arrivé au lieu de l'exécution, les bourreaux lui trancherent la tête, malgré la résistance qu'il fit; que son corps fut coupé en deux; qu'on le couvrit d'un peu de terre, & que les chiens le dévorerent pendant la nuit. Le Pere le Blanc a supprimé la plupart de ces circonstances, soit qu'il les crût fausses, soit qu'elles lui parussent peu honorables à la mémoire du bienfaiteur de son Ordre.

Kaempfer, *ubi suprà.*

Le 5. Juin 1688.

Phaulkon, avant que de mourir, remit à Soïatan son cachet, un reliquaire qu'il portoit sur sa poitrine, le cordon de l'ordre de Saint Michel, & deux croix d'argent, le priant de les donner à son fils, qu'il lui recommanda. Cet enfant n'avoit alors que quatre ans, & de tels ornemens, dit Kaempfer, ne convenoient guère à son âge ni à sa fortune. Sa mere & lui furent condamnés à l'esclavage, & ils tomberent sous la puissance d'un Mandarin, nommé *Simounkiai*, qui avoit eu de grandes liaisons avec Constantin. La reconnoissance l'empêcha d'user des droits qu'il avoit sur eux, & qui dans un pays tel que Siam, pouvoient s'étendre fort loin, surtout à l'égard d'une captive aussi jeune

Ibid.

que belle. (1) Il porta la retenue jusqu'à ne point exiger que Madame Phaulkon vint loger chez lui, & il la laissa dans son ancienne prison, lui faisant espérer que dans peu il lui rendroit la liberté.

Le Blanc, Liv. IV.

Mais les malheurs de cette Dame n'étoient pas finis. Soïatan, qui étoit le fils du meurtrier de son mari, & qui avoit lui-même ordonné les funestes apprêts du supplice de Phaulkon, eut la hardiesse de prétendre aux bonnes graces de sa veuve. Les résistances qu'elle apporta ne firent qu'irriter la passion brutale du Siamois. Il l'enleva, mais sans pouvoir triompher de ses répugnances, & il fut obligé de la renvoyer à son ancien maître. Il employa depuis les caresses & les menaces, les offres, & les plus indignes violences. Il l'obtint enfin du Mandarin dont elle étoit l'esclave, & en attendant qu'il pût la loger dans son Palais, il la mit dans une maison voisine. Madame Phaulkon, se voyant sur le point d'être enfermée toute sa vie dans un infame sérail, eut recours à un Officier François, nommé Sainte-Marie, qui la tira de captivité, & la conduisit à Bankok. Mais le Gouvernement l'ayant réclamée, des Farges, qui craignit d'irriter le féroce Pitracha, la remit à des soldats Siamoïs, qui la ramenerent à Siam. Elle y vécut dans une telle obscurité, que depuis son enlevement de Bankok. Il n'est plus fait mention d'elle, ni de son fils, dans tous les Mémoires que j'ai consultés. Kaempfer assure qu'ils tomberent l'un & l'autre

Octobre, 168.

(1) Madame Phaulkon n'avoit alors que 22 ans. C'étoit une très-belle femme.

dans la plus affreuse misere, & qu'on les a vûs à Siam *mendier* leur *pain de porte en porte* (1).

Chaou-Naraie, depuis la révolution, ne fit plus que traîner une vie languissante, dont les derniers jours furent plongés dans l'amertume. Il mourut au mois de Juillet de l'année 1688, âgé de cinquante-cinq ans, après en avoir régné trente-deux. Quelques jours auparavant, Pitracha avoit fait mourir les deux freres de ce Monarque, en vertu d'un ordre prétendu, dont il fit part au Conseil, & que personne n'eut la hardiesse de contredire. On étouffa ces Princes dans des draps d'écarlate, en leur pressant l'estomac avec des planches de sandal, bois précieux du pays. Telle est la pratique de ce peuple, aussi superstitieux que barbare, qui croit pouvoir sans crime immoler ses Princes, pourvu qu'il ne trempe pas ses mains dans leur sang. L'usurpateur, après un deuil de dix jours, se rendit à la grande Pagode de Louvo, avec les ornemens de la Royauté, & se fit ensuite couronner dans la Capitale.

Jusque-là on avoit eu quelques ménagemens politiques pour les François, soit par un reste d'égard pour le vieux Monarque qui les protégeoit, soit pour leur inspirer un dégré de confiance, qui pouvoit favoriser les desseins perfides du Ministère présent. Le but de Pitracha étoit, non-seulement de leur faire évacuer Mergui & Bankok, mais de les attirer à Siam,

(1) Il paroît que Kaempfer en parle comme témoin oculaire. Il étoit à Siam, deux ans après la Révolution.

pour se venger avec éclat de tous les griefs qu'on avoit contr'eux. Dans cette vûe il eut, pendant la vie du Roi, diverses conférences avec les chefs des Missionnaires François, avec le Directeur de leur commerce, avec les Officiers qui se trouverent à la Cour le jour de la conspiration, & avec des Farges même, leur Général, qu'il fit venir à Louvo. Il lui déclara que l'intention du Roi étoit que tous les François, répandus dans le Royaume, se transportassent à Juthia, pour y rendre compte de leur conduite, & pour recevoir les ordres de Sa Majesté. Des Farges, qui s'apperçut du piège qu'on lui tendoit, répondit qu'il ne doutoit pas que les François ne fussent disposés à obéir en toutes choses aux volontés du Monarque. Là-dessus on lui proposa d'ordonner à sa garnison de venir à Siam; mais il éluda cette demande, en protestant qu'étant hors de son Gouvernement il n'y avoit plus aucune autorité, & que ses ordre ne seroient point écoutés dans Bankok.

Ibid.

On se sépara sans avoir rien conclu. Des Farges rentra dans sa forteresse, où il se prépara à une vigoureuse défense, & Pitracha de son côté ne garda plus aucune mesure avec les François. Le Directeur de leur commerce, leurs Missionnaires, & leurs principaux négocians furent mis aux fers. On fit main basse sur leurs effets, & l'on pilla la maison de M. Louis, Evêque de Métellopolis, & Supérieur de la Mission. Quelques Officiers François, dont les uns avoient été arrêtés le jour de la révolution, & les autres étoient à

Kaempfer, ubi suprà.

Siam en qualité d'ôtages, furent d'abord traités avec plus de douceur que les autres prisonniers : on leur laissoit la liberté d'aller dans la ville, & de se promener à cheval dans la campagne. L'ennui de vivre parmi ces barbares, & peut-être la crainte de voir empirer leur sort, les porta à prendre la fuite. Ils furent repris par des gardes Maures qu'on détacha contr'eux, & ramenés la corde au col, attachés à la queue des chevaux de leurs conducteurs. Un d'eux, nommé Bressi, fut tellement maltraité par ces soldats, qu'il en mourut. Depuis cette tentative on les enferma dans une étroite prison.

Le Blanc, Liv. III.

Enfin les Siamois & les François en vinrent à une rupture ouverte. Les François commencerent les premières hostilités, en faisant tirer sur une somme chinoise, qui s'étant présentée à la vûe de Bankok, refusa de mouiller auprès du fort, pour être visitée. Cette insulte fut le signal de la guerre. Les Siamois vinrent investir Bankok ; mais ce siége fut si mal conduit, qu'il traîna trois ou quatre mois, sans que les ennemis fussent plus avancés que le premier jour. Cependant il n'y avoit dans la place que deux cens cinquante François en état de combattre, & trente ou quarante soldats Siamois, qu'on employoit aux gros ouvrages. Ces derniers ayant fait les mutins, on en fit pendre deux sur les remparts, à la vûe de leurs compatriotes.

Durant ce siége on entama une négociation, qui fut interrompue & renouée plusieurs fois, & qui aboutit enfin à un

Kaempfer *ubi suprà*.

traité, qui portoit; que les François évacueroient Bankok & Mergui, & laisseroient dans leur entier tous les ouvrages qu'ils avoient construits dans ces deux places, avec l'artillerie & les munitions qui appartenoient au Roi de Siam; que ce Prince de son côté ne les inquiéteroit point dans leur retraite, & leur fourniroit trois frégates, qui les conduiroient à la côte de Coromandel, avec leur artillerie, leur bagage, & les provisions nécessaires pour le trajet. Ce traité fut conclu vers la fin du mois d'Août de l'année 1688; mais de nouvelles difficultés qui survinrent en retarderent l'exécution jusqu'au 2 de Novembre. Ce jour là les François s'embarquerent, après un séjour de treize mois dans ce Royaume. Quelque tems auparavant ils avoient abandonné Mergui. Leur établissement à Siam ne leur apporta aucun avantage solide, & causa de fâcheux mouvemens dans le pays. L'ascendant qu'ils prirent sur l'esprit du Roi & les innovations qu'ils introduisirent à sa Cour, leur attirerent l'inimitié d'une nation jalouse de ses droits & de ses usages. On les accusa, avec quelque sorte de fondement, d'avoir voulu bouleverser les Loix, le Gouvernement, & la Religion du pays. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est qu'on les regarda comme les auteurs des troubles de 1688: tout ce qui se passa d'odieux dans cette révolution leur fut imputé, & les Siamois la nommerent la *tracasserie* des François.

Le Blanc, Liv. IV.

Kaempfer, *Ibid.*

ARTICLE III.

Notions géographiques concernant le Royaume de Siam. Idée générale des Villes du pays.

LE royaume de Siam a pour limites à l'Est le Tonquin, la Cochinchine, le royaume de Camboie, & la mer de la Chine, qui s'avançant dans les terres, où elle décrit un demi-cercle, forme le golfe à qui le pays de Siam a donné son nom. Il est borné au Nord par les royaumes de Pégu & de Laos; à l'Ouest par le golfe de Bengale, & au Midi par le pays des Malaïs. Du Sud au Nord, depuis la frontière de Malaca jusqu'à celle de Laos, il peut avoir trois cens vingt lieues de longueur: de l'Orient à l'Occident sa plus grande longueur n'est que de cent lieues, & dans certains endroits il n'en a pas vingt, tant il est resserré, d'un côté par le golfe de Siam, & de l'autre par celui de Bengale. Ce pays n'est nullement peuplé, à proportion de son étendue. Dans le dénombrement qui fut fait vers l'année 1688, on n'y trouva pas un million d'habitans. Un Siamois vantoit un jour au Roi de Golgonde la grandeur des Etats de son Maître: *Vous avez raison*, lui dit le Monarque; *votre Maître a des Etats beaucoup plus étendus que les miens*; mais *je regne sur les hommes*, *& le Roi de Siam ne commande qu'aux singes & aux moucherons.* Au Nord-Est & au Sud-Ouest, le Royaume est bordé d'une double chaine de montagnes, qui lui servent de rempart naturel. L'espace contenu

Gervaise, 1. partie.

entre ces montagnes forme une belle vallée longue de cent lieues, d'une largeur médiocre, flanquée de côteaux très-riches, & arrosée d'une infinité de canaux qui y portent l'abondance. C'est la plus belle portion du Royaume.

La Loubere, du Royaume de Siam, première partie, chap. I.

Tout le pays se divise en haut & bas Siam. Le haut Siam s'étend vers le Nord, & comprend, selon la Loubere, sept provinces; qui sont Porcelone, Sanquelone, Locontaï, Campengpet, Coconrepina, Pechebonne, Pitchiaï. Le bas Siam est situé au Midi; & le même Ecrivain le divise aussi en sept provinces, Jor ou Johor, Patane, Ligor, Ténasserim, Chantebonne, Petelong ou Bordelong, & Tchiaï. La capitale du Royaume, appellée *Judia*, ou *Juthia*, est au centre de ces quatorze contrées, & son territoire forme une province particulière.

Gervaise, Partie I.

Kaempfer ne compte à Siam que douze provinces: Joost-Schuten en compte plus de vingt: chaque Voyageur écrit leurs noms à sa manière. Aucun d'eux n'a pénétré fort avant dans le pays. Ils ne nous ont donné des notions un peu distinctes que des villes maritimes, & de celles qui sont bâties sur les bords du Ménan, qui est le plus grand fleuve du pays. Voici ce qu'ils nous apprennent en général touchant la position des unes & des autres.

Pour se former une juste idée des villes maritimes, il faut se rappeller que le royaume de Siam est situé entre deux golfes, sur l'un desquels il a cent soixante lieues de côtes, & environ deux cens sur l'autre. Cette situation est la plus fa-

vorable qu'on puiſſe imaginer, puiſqu'elle ouvre aux Siamois la navigation de toutes les mers d'Orient.

La côte de Bengale offre deux ports conſidérables, Mergui & Jonſalan. Ce ſont deux iſles, dont l'une eſt au Nord du continent de Siam, & la ſeconde au Midi vers la frontière de Malaca, à la diſtance d'environ cent lieues l'une de l'autre. La première eſt formée par une rivière, qui prenant ſa ſource dans la partie ſeptentrionale de la preſqu'iſle de l'Inde, baigne d'abord les royaumes d'Ava & de Pégu, coule enſuite dans le Ténaſſerim, qui eſt une province de Siam, & finit par ſe perdre dans le golfe de Bengale par trois embouchures. Il y a là une grande ville & un très-beau port. On trouve dans le pays tous les bois néceſſaires pour la conſtruction des navires. Jonſalan, l'autre place maritime, n'a pas un port aſſez profond pour porter de grands vaiſſeaux; mais ſa rade offre un très-bon mouillage; & les pilotes Siamois, qui font voile vers la côte oppoſée de Coromandel, ſont fort heureux de trouver cet azile, lorſqu'ils ſont ſurpris de la tempête & des ouragans d'été. Ce lieu eſt d'une grande importance pour le commerce de Sumatra, de Coromandel, & de Malabar. On y trouve de l'or, de l'ambre gris, & une grande quantité de Calin.

Le long de la côte du golfe de Siam, les lieux les plus conſidérables ſont, Patane, qui eſt le nom d'une ville & d'un cap, qu'on trouve à l'entrée du golfe; Bordelong & Ligor, anciennes dépendan-

ces de Malaca, aujourd'hui provinces de Siam. La plage de Ligor est fort basse. On rencontre à la même hauteur trois isles assez grandes, Puli Cornam, Puli Sancori, Puli (1) Bordia, qui dépendent du territoire de Ligor. Un peu au-delà les côtes de Siam s'élevent, & deviennent fort escarpées. Kaempfer assure que dans cette partie du Golfe il y a plusieurs bas-fonds, quantité d'écueils, & plusieurs isles, les unes habitées, les autres désertes, dont nos cartes marines ne font aucune mention.

Kampfer, Hist. du Japon, liv. 1. chap. 1.

Passons à la description des villes qui sont bâties sur les bords du Ménan. Les Siamois prétendent que cette rivière, ainsi que le Gange, prend sa source dans la haute montagne de *Mustag*, qui sépare l'Inde de la Tartarie, & que les anciens appelloient *Imaüs*. Quelques-uns de nos Géographes la font sortir d'un grand lac, situé aux environs de Chiamai, qui est une ville du royaume d'Ava. D'autres prétendent, contre toute sorte de vraisemblance, que c'est un bras de l'Indus : d'autres veulent qu'elle prenne sa source dans les montagnes de Laos. Son cours est si peu considérable, lorsqu'elle entre dans le Royaume de Siam, qu'à peine peut-elle porter de petits bateaux. Mais elle se grossit tellement par la jonction de plusieurs rivières, & des torrens qui se précipitent des montagnes, que trente lieues au-dessus de sa principale embouchure, elle porte des navires de trois ou quatre cens tonneaux. Elle en porteroit même de plus considérables, sans un banc de sable qu'on

Gervaise, 1. part. chap. 2.

Kaempfer, *Ibid.*

(1) *Puli* en Siamois signifie isle.

trouve à ſon embouchure, & qui, dans les plus hautes marées n'eſt couvert que de douze pieds d'eau. C'eſt ce qu'on appelle la barre de Siam. Mais les grands vaiſſeaux trouvent un azile dans la rade, dont le mouillage eſt très-bon.

Le Ménan forme en ſerpentant un grand nombre d'iſles, & ſe diviſe en tant de branches, qu'on court riſque de ſe perdre dans ce labyrinthe. Des gens du pays ayant entrepris, par ordre du Gouvernement, de ſuivre ſon cours, pour tâcher de découvrir ſa ſource, s'égarerent dans ſes vaſtes circuits, & après avoir fait inutilement beaucoup de chemin, ſe retrouverent au même point d'où ils étoient partis. Ce fleuve coule du Nord au Midi, traverſe cent lieues de pays dans le ſeul royaume de Siam, & ſe jette par trois embouchures dans le Golfe du même nom.

Kaempfer aſſure qu'il n'y a point d'autre rivière dans tout le Royaume : mais Gervaiſe en compte deux autres, & fait couler l'une dans la province de Ténaſſerim, & l'autre dans celle de Chantebonne. Ce qui a peut-être trompé Kaempfer, c'eſt que les Siamois donnent à toutes leurs rivières le nom générique de *Ménan*, mot compoſé, qui ſignifie *mere des eaux*. Gervaiſe, *Ibid.*

Le Ménan a des inondations réglées, comme le Nil, quoique différentes pour le tems. Elles commencent ici vers le mois de Septembre, & on les attribue à deux cauſes, à la fonte des neiges, & à l'abondance des pluyes qui tombent dans Kaempfer, *ubi ſuprà.*

cette saison. Au mois de Décembre les eaux baissent par dégré, & le fleuve se retire dans son ancien lit. On observe, comme un phénomène assez particulier, que les terres sont ordinairement inondées avant le débordement du fleuve, & qu'alors l'inondation est plus grande dans les lieux élevés que dans le bas pays. Les effets de ce débordement sont si heureux, que le ris croît à mesure que les eaux s'élevent, de manière que les épis ne sont jamais submergés ; ce qui n'arrive pas en Egypte, où les inondations trop fortes font périr les moissons. Quand le grain est mur, les Siamois vont en bateau faire la récolte. Ils ne coupent que les épis, & ils laissent la paille, qui quelquefois est d'une hauteur prodigieuse.

La Loubere, 2. Part. ch. 5

Lorsque le débordement tire à sa fin, & que le vent, tournant au Nord, répond de la retraite prochaine des eaux, les Rois de Siam ont coutume de se rendre en balon sur le Ménan, pour y faire une cérémonie, qui a quelque rapport à celle qui se pratique à Venise le jour de l'Ascension. Mais ces Princes se conduisent avec un peu plus de circonspection que les Doges. Car au lieu d'épouser un élément infidéle, & d'usurper sur lui une domination fastueuse, ils le prient modestement d'abandonner la plaine, & de rentrer dans son ancien lit. Un jour que Chaou-Naraïe s'acquittoit de ce devoir, il s'éleva un violent orage, & le débordement, bien loin de diminuer, accrut considérablement par les pluyes qui survinrent. Ce Prince, à qui ses Astrologues avoient promis un beau jour, fut si honteux

honteux de voir ses espérances trompées, qu'il s'abstint depuis de pratiquer cette cérémonie. Mais ses successeurs l'ont reprise, & Kaempfer la vit observer pendant son séjour à Siam.

Les bords du Ménan sont bas, marécageux, & de difficile accès. Cependant c'est-là qu'on a bâti les principales villes. La première qui se présente, en remontant la rivière, est Bankok, qui est à sept lieues de son embouchure. Douze ou treize lieues au-dessus de Bankok, on trouve Juthia, capitale de tout le Royaume. Elle est bâtie au milieu des eaux, dans une isle assez vaste, formée par les circuits du Ménan. En suivant toujours le cours de ce fleuve, on découvre plusieurs autres villes, dont les principales sont, 1°. Louvo, qui est à dix lieues de Juthia, & à quelque distance de la grande rivière, à laquelle elle communique par un canal particulier. C'est un séjour fort agréable, où le Roi passe une grande partie de l'année. 2°. Thainatbouri. C'étoit anciennement une ville considérable, & même la capitale d'un Royaume particulier : aujourd'hui c'est une place médiocre, où l'on compte tout au plus trois mille habitans. 3°. Laconcevan. C'est-là que le Ménan reçoit dans son sein une grande rivière, & qu'il commence à devenir profond & rapide. 4°. Campengpet. On appelle ainsi une ville & une province, situées au Nord, où l'on trouve des mines abondantes d'acier. La ville n'est point inférieure à Juthia, ni pour l'étendue, ni pour le nombre des habitans; & comme c'est une place importante par sa

ſituation, les Siamois ont eu grand ſoin de la fortifier. 5°. Tian-tong. C'étoit autrefois une grande ville; mais les guerres l'ont en partie ruinée. 6°. Métac, frontière du Royaume, entre le Nord & l'Oueſt, ſous vingt-deux ou vingt-trois dégrés de latitude.

Tout ce qui s'éloigne des rives du Ménan ne mérite pas la moindre attention des Voyageurs, ſi l'on excepte Cambori, ſur la frontière du Pégu; Corazema, ou Cariſſima, ſur celle de Laos, Socotai & Sanquelouk, qu'on trouve dans les terres, un peu au-deſſus de Laconcevan.

Lettre du P. Fontenay au P. Verjus, citée dans les voyages de Tachard.

C'eſt le Pere Fontenay, Miſſionnaire Jéſuite, qui nous a conſervé les noms de ces différens lieux, qu'il a parcourus. Gervaiſe fait mention de quelques autres villes, ou peut-être des mêmes ſous des noms différens. Il place dans la partie ſeptentrionale du Royaume, Locontaie, frontière de Laos, & Ténaſſerim, ſur les confins d'Ava, dont il prétend qu'elle a été démembrée. Il met au Midi Porcelone (1), ſur la frontière de Camboye, Chantebonne & Pipli. Il aſſure que Porcelone eſt une des plus vaſtes & des plus anciennes villes du Royaume; qu'elle fut bâtie vers l'an 1200 par un Prince nommé Chaou-Mevang, dont le nom eſt très-célébre dans l'hiſtoire de Siam; que c'étoit autrefois la réſidence ordinaire des Rois, & qu'on y voit encore aujourd'hui un de leurs anciens palais. Il ajoute qu'elle eſt environnée d'une muraille de brique, ce

Gervaiſe, *ubi ſuprà.* chap. X.

(1) La Loubere la place au Nord, dans le haut Siam.

qui n'eſt pas ordinaire aux villes de Siam.

Toutes ces villes, ſans en excepter la capitale, n'ont rien de comparable à celles d'Europe, ni même aux villes de la Chine & du Japon. La plupart ſont un amas confus de miſérables cabanes, & n'ont d'autre clôture qu'une paliſſade de bois. Cependant les Siamois ont coutume de leur donner des noms magnifiques. *Laconcevan* ſignifie montagne céleſte, & *Tian-tong*, vrai or : le nom de *Compengpet* répond à celui de murailles de diamans, & la ſeule raiſon qui a fait nommer ainſi cette ville, c'eſt que ſes murailles ſont de pierre. Cette vanité eſt une maladie commune à tous les Indiens, & la Loubere en rapporte deux traits aſſez particuliers. Les députés d'une nation étrangère établie à Siam, étant venus le ſaluer, il leur fit quelques queſtions ſur leurs pays. Ces Aſiatiques lui raconterent des choſes merveilleuſes de la ville dont ils étoient originaires, & lui dirent, entr'autres exagérations, qu'on n'en pouvoit faire le tour qu'en trois mois. L'autre trait lui fut raconté par M. de la Mare. Cet Ingénieur François, que M. de Chaumont avoit laiſſé à Siam, ayant reçu ordre de ſe transporter à Ligor, pour en lever le plan, le Gouverneur exigea qu'il mettroit deux jours à en parcourir l'enceinte, quoiqu'il eût pu en faire le tour en moins d'une heure.

La Loubere, 2 part. c. IX.



ARTICLE IV.

Description plus particulière de quelques lieux.

BANKOK.

CETTE place est importante par sa situation. Elle défend le passage de la grande rivière : c'est la clef du Royaume de ce côté-là. L'Ingénieur que M. de Chaumont laissa à Siam en 1685, commença à la fortifier, & lorsque, deux ans après, elle tomba dans les mains des François, ils y firent de nouveaux ouvrages. Pour mieux défendre la rivière, ils éleverent sur le bord opposé un autre Fort, qu'ils détruisirent ensuite, lorsqu'ils se virent ménacés d'un siége, n'ayant pas assez de troupes pour garder ces deux postes.

Le territoire de Bankok est bon : dans l'espace de quatre lieues, en remontant vers Siam, tout est planté d'arbres fruitiers : c'est un jardin continuel. Ces fruits se débitent avantageusement dans la capitale, & font la principale richesse de ce canton. Kaempfer nous apprend que dans le lieu où est présentement Bankok, il y avoit autrefois une grande ville, qui étoit la capitale de tout le pays; mais que ses citoyens l'abandonnerent, & construisirent de nouvelles habitations douze ou treize lieues au-dessus, dans le lieu où est aujourd'hui Juthia.

§. II.

LOUVO.

Cette ville eſt ſituée ſur une hauteur qui la met à l'abri des inondations du Ménan. Son plan eſt preſque quarré, & elle peut avoir une demi lieue de circuit. Elle eſt environnée d'un rempart de terre, fortifié par intervalle de quelques baſtions de brique. Un canal, tiré du Ménan, la baigne au Nord & à l'Oueſt. Les autres côtés ſont défendus par des marais, ou par des hauteurs qui forment d'excellens remparts naturels. Sa ſituation eſt riante, & l'on y reſpire un très-bon air. Mais ſon canal eſt preſque à ſec lorſque la grande rivière eſt baſſe, & ſon eau, qui eſt d'ailleurs troublée par les éléphans qui viennent s'y abreuver, devient ſi mauvaiſe, qu'il n'eſt pas poſſible d'en boire. Il faut avoir recours à l'eau des puits, ou à celle dont on a eu ſoin de ſe pourvoir dans le tems du débordement, en la dépoſant dans de grands vaſes de terre, deſtinés à la conſerver & à la purifier.

Palais de Louvo.

Louvo eſt devenu une grande ville depuis que les Rois de Siam ont pris du goût pour ce ſéjour, qu'ils habitent ſept ou huit mois de l'année. Le Palais où ils font leur réſidence eſt moins ſpacieux que celui qu'ils ont à Juthia, mais il a quelque choſe de plus riant. Il eſt bâti à l'extremité ſeptentrionale de la ville, ſur un terrain élevé, quoiqu'aſſez uni. Son plan eſt plus long que large : il eſt environné d'une muraille de brique. D'un côté il regarde

Gervaiſe, *ubi ſuprà*. chap. XI.

la ville, & de l'autre sa vue s'étend sur le canal, qui vient baigner ses murs. On y arrive par trois cours. A l'entrée de la première on voit à droite une petite salle, où l'on juge les criminels de lèze-majesté : tout près de là sont deux prisons, où l'on enferme les coupables jusqu'à ce qu'ils soient jugés. On trouve à gauche un vaste réservoir, qui distribue de l'eau dans tout le Palais. C'est l'ouvrage d'un François & d'un Italien, qui vinrent heureusement à bout de cette entreprise, à laquelle les Architectes de Siam avoient travaillé sans succès pendant dix années.

En avançant dans cette première cour, on entre dans un jardin, divisé en quatre compartimens, & qui est terminé par un petit sallon, environné d'une pièce d'eau large d'environ trois toises, sur cinq ou six pieds de profondeur. Des bords du bassin on voit s'élever une vingtaine de petits jets d'eau, à égale distance les uns des autres, & qui jaillissent en arrosoir. Les murs du sallon sont enduits d'un ciment fin & poli, qui leur donne une blancheur éclatante.

Dans le voisinage est un petit Temple, dont la construction élégante contribue à embellir ce lieu. Un petit bocage conduit à la seconde cour, qui est encore plus ornée que l'autre. On y entre par un vestibule quarré, enrichi de plusieurs sculptures à la moresque, dans lequel on a pratiqué une infinité de niches, destinées à soutenir des porcelaines. A droit & à gauche sont les écuries des éléphans du second ordre. Elles consistent en deux pa-

Gervaise, Vid.

villons ſpacieux, où habitent quatre de ces animaux. Au ſortir de ce veſtibule on trouve deux petites ſalles : c'eſt-là que ſont reçus les Ambaſſadeurs ordinaires : le Roi ne s'abouche point avec eux, & ſe contente de paroître aux embraſures d'un grand bâtiment, qui eſt en face. Ce dernier édifice a deux aîles; l'une ſert de logement aux éléphans du premier ordre; l'autre conſiſte dans un grand corps de logis, dont le faîte eſt ſurmonté d'une pyramide. On y voit une autre ſalle d'audience, deſtinée aux Ambaſſadeurs extraordinaires, qui viennent de la Chine, du Mogol, & de la Perſe. On n'y reçoit que les Envoyés des grads Potentats, & c'eſt-là que les Miniſtres de France furent admis. Cette ſalle à trois ou quatre toiſes de long, ſur deux de large : ſa hauteur eſt d'environ trente-cinq pieds. Dans le tems que Gervaiſe la vit, elle étoit ornée de pluſieurs glaces que Louis XIV. avoit envoyées au Roi de Siam. Le plafond étoit en quatre compartimens, enrichis de fleurons dorés, travaillés à jour & garnis de pluſieurs cryſtaux de la Chine, qui faiſoient un très-bel effet. Un trône, magnifiquement doré, décore le fond de la ſalle, & s'éleve en dôme juſqu'au plafond : mais ſon ſiége n'a que quinze ou ſeize pieds de hauteur. Il eſt environné de pluſieurs gradins, & c'eſt-là que ſe tiennent, dans les jours d'audience, les grands du Royaume, le viſage proſterné contre terre. Le Roi ne monte point par ces dégrés : il entre par une petite porte pratiquée derrière le trône. Les côtés ſont garnis de paraſols,

qui s'élevent par étages du bas de la ſalle juſqu'au haut.

Au ſortir de la ſeconde cour on deſcend quelques dégrés, & l'on entre dans la troiſième, où eſt l'appartement du Roi. C'eſt un bâtiment aſſez vaſte, couvert de tuiles jaunes, dont le verni eſt ſi éclatant qu'on les prendroit pour du métal doré. Il eſt environné d'une eſpèce de parapet quarré, dans les angles duquel il y a quatre baſſins remplis d'une eau pure, où le Roi a coutume de ſe baigner ſous une riche tente qui couvre chaque réſervoir. Dans le voiſinage d'un de ces baſſins eſt une petite grotte, tapiſſée d'arbriſſeaux toujours verds, qui portent des fleurs d'une beauté & d'un parfum admirables. Une fontaine coule au milieu, & diſtribue ſes eaux aux quatre réſervoirs.

Ibid.

L'entrée de ce Palais n'eſt permiſe qu'aux Pages, & à quelques favoris. Les autres Courtiſans s'arrêtent ſur le parapet, où, couchés ſur des nattes, & le viſage contre terre, ils attendent en ſilence les ordres du Roi, qui daigne quelquefois leur parler du haut d'une fenêtre. Les Officiers de moindre conſidération ſe tiennent dans les cours ou dans les jardins; & lorſque le Roi peut les voir, ce qu'ils connoiſſent à certains ſignaux qu'on leur donne, ils ſe proſternent ſur les genoux & ſur les coudes. Ceux qui ſont de garde ſe retirent dans de petits cabinets conſtruits aux environs.

En s'éloignant un peu, on rencontre ſur la gauche du palais, un beau parterre, émaillé des fleurs les plus rares, que les

Rois de Siam cultivent, dit-on, de leurs propres mains. Ce lieu conduit à un autre jardin plus vaste, qui est en face de leur appartement. Il est planté d'orangers, de citronniers, & d'autres arbres d'un parfum agréable, dont l'épais feuillage entretient ce lieu dans une perpétuelle fraîcheur. Le reste est divisé en petits compartimens, revêtus d'un mur de brique à hauteur d'appui. La plupart des allées sont si étroites qu'elles peuvent à peine contenir trois personnes de front. D'espace en espace on voit des fanaux de métal doré, qu'on allume toutes les nuits, quand le Roi est à Louvo. Dans l'entre-deux, c'est-à-dire, d'un fanal à l'autre, il y a un brasier, placé sur un autel, où l'on brûle des pastiles & de bois odoriférans, dont la douce vapeur se repand fort loin.

Le Sérail, situé dans une vaste galerie, qui occupe toute la longueur de la troisième cour, communique d'un côté à l'appartement du Prince, & de l'autre au bâtiment qui termine la seconde cour. Ce lieu n'est ouvert qu'aux eunuques, & les fils du Roi n'ont pas même la liberté d'y entrer pour visiter leurs meres.

Ce Palais, tel qu'on vient de le représenter, ne seroit en France & en Italie qu'une maison de plaisance assez commune. Mais il falloit le décrire, pour donner quelque idée des Palais & des jardins Siamois. Il fut bâti par Chaou-Naraïe, vers le milieu du dernier siécle. Ses prédécesseurs avoient eu une maison au même lieu; mais elle étoit abandonnée depuis plus de cent ans, lorsque ce Monarque y fit faire tous ces ouvrages. *Ibid.*

§. III.

JUTHIA.

C'est ainsi que les Siamois appellent leur capitale, si l'on en croit Kaempfer. La Loubere prétend que son véritable nom est *Sy-io-thi-ya*, dont les étrangers ont fait *Judia*, *Juthia*, *India*, *Judea*, *Odiota*, &c. Quant au nom de *Siam*, que les Européens ont coutume de lui donner, il est absolument inconnu à ses habitans. J'ai observé ailleurs que son origine étoit assez moderne, puisqu'elle n'a guère que trois cens ans d'ancienneté : elle fut, dit-on, bâtie par un Roi appellé *Chaou-thong*, ou le Roi d'or.

Situation de Juthia.

Kaempfer *ubi suprà*.

La hauteur de Juthia, suivant les dernières observations des Jésuites, est à 14 dégrés 30 minutes, & sa longitude à 120 dégrés 30 min. Le terrain sur lequel elle est bâtie, est coupé par un grand nombre de canaux, qui son autant de bras du Ménan, & qui la partagent en plusieurs isles, dont la forme est quarrée : ce qui a fait comparer sa situation à celle de Venise. Cependant elle touche au continent par une chaussée étroite, construite à l'Est, qui est accessible aux gens de pied, & qui sert en même tems de digue contre l'impétuosité de l'eau.

Cette ville est fermée par une muraille de brique, qui du côté du Nord & du Midi est assez bien entretenue ; le reste est négligé, & tombe en ruine. On a pratiqué dans ces murs plusieurs arcades, qui donnent un libre accès aux différentes

branches du Ménan, & qui favorisent l'entrée & la sortie des barques. De distance en distance on a élevé des terrasses, où l'on peut placer du canon. A l'extrémité occidentale de la ville, où le terrain est plus bas, il y a un grand bastion flanqué de redoutes, & garni de plusieurs pièces d'artillerie, qui défendent le passage de la rivière.

Juthia est traversée d'un tel nombre de canaux, grands & petits, qu'on arrive en balon dans tous les quartiers, & que les grandes barques peuvent même aborder au pied des principales maisons. Le long des canaux on a construit des quais, qui forment des rues bien alignées, les unes larges, les autres étroites, la plupart si bourbeuses, qu'elles sont à peine praticables. Il y a même des quartiers qui sont entièrement inondés dans les grandes marées. Ibid.

Pour établir la communication d'un quartier à l'autre, dans une ville bâtie au milieu des eaux, il a été nécessaire de construire un grand nombre de ponts. Il y en a quelques-uns de brique, dont l'architecture n'est pas mauvaise : les autres sont de planches, ou de roseaux entrelassés, & leur sol est si mal assuré, qu'on ne les traverse qu'en tremblant.

Maisons des Européens.

On assure que cette capitale de l'empire Siamois a deux grandes lieues de circuit; mais il s'en faut beaucoup que cet espace soit également rempli d'habitations. La partie de l'Ouest & celle du Sud sont presque désertes. A l'Est, vers la chaussée qui joint la ville au continent, on trouve

Ibid. d'assez belles maisons, bâties par les Européens qui ont séjourné à Siam. C'est-là que Constantin Phaulkon avoit fait construire un logement commode pour les Ambassadeurs de France, & un superbe hôtel pour son propre usage. Du côté du Nord, sur le chemin qui conduit au Palais, il y a une rue très-marchande, peuplée par des Asiatiques, la plupart Chinois, Mogols, ou Arabes. C'est le quartier le plus fréquenté de la ville. Ils habitent dans de petites loges, bâties de pierre ou de brique, longues de huit pieds, larges de quatre, & dont la hauteur n'excede guere deux toises, quoiqu'elles soient partagées en deux étages. Le toit est plat, couvert de tuiles, & la porte si grande, qu'elle n'a aucune proportion avec la petitesse du bâtiment. Cependant parmi les étrangers Asiatiques établis à Siam, & qui forment, dit-on, quarante nations différentes, il y en a qui possedent des habitations plus spacieuses & plus commodes. Quelques-uns, pour se garantir des ardeurs du soleil, font construire au-devant de leur maison, une espèce d'apentis, ou de hangard tout ouvert. D'autres ont des corps de logis doubles, & se tiennent durant les chaleurs, dans une salle basse, placée au centre de la maison, & environnée dans tout son circuit de divers appartemens, dont elle tire un jour foible, mais un air frais & tempéré. Ces salles s'appellent *Divan*, mot Arabe, qui signifie chambre de conseil. Elles sont souvent ornées, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au plafond, de riches porcelaines, placées dans de petites

Habitations des Asiatiques.

La Loubere, II part. chap. II.

niches qu'on a creusées dans la muraille. Quelquefois on y pratique un réservoir, & des conduits qui font jaillir une petite source.

Cabanes des Siamois.

Les autres quartiers de la ville ne sont nullement comparables à ceux que nous venons de décrire. On ne voit par-tout ailleurs que de misérables cabanes, qui ne valent pas les chaumières de nos plus pauvres hameaux. Des clayes de bambou forment le contour de ces habitations légeres, plus semblables à des cages d'oiseaux qu'à des demeures humaines. Dans les quartiers sujets à l'inondation, on les éléve sur des piliers, qui ont douze ou treize pieds de hauteur : l'escalier pend en dehors, comme les échelles de nos moulins : le toit est couvert de feuilles de palmier. Une corbeille, remplie de terre, & appuyée sur trois bâtons, sert de foyer.

Ibid.

Quelques heures suffisent pour élever & pour détruire ces édifices fragiles. La Loubere assure que dans le tems qu'il étoit à Siam, le feu ayant consumé trois cens cabanes, elles furent toutes rebâties en deux jours. Les François ayant voulu procurer au Roi le plaisir de voir tirer une bombe, il fallut pour cela renverser trois maisons qui offusquoient le Palais. Les maisons furent abbatues en moins d'une heure.

Logemens des Mandarins.

Quelques Mandarins ont des maisons de brique, mais dénuées de tout ornement. Celles des principaux Officiers de la Cour ne sont que de planches, & la Loubere les compare à de grandes armoires. C'est-là cependant que logent le Maître, sa prin-

cipale épouse, & ses enfans. Les autres femmes ont des cabanes séparées ; mais toutes ces habitations ont une enceinte commune, qui est fermée par une palissade de bambou.

Palais du Roi.

Le Palais du Roi est bâti dans la partie septentrionale de la ville. Il est environné d'une double muraille de brique, & l'on assure qu'il a une demi-lieue de circuit. Son plan représente un grand quarré, partagé en plusieurs cours, & rempli d'un grand nombre d'édifices, dont les uns sont de brique & les autres de bois. Depuis la révolution de 1688, dans laquelle les séditieux forcerent une porte particulière du Palais, on n'y arrive plus que par une seule porte.

Gervaise, *ubi suprà.*

Kaempfer, *ubi suprà.*

Les officiers du Prince sont logés dans les premières cours : plus loin sont des écuries spacieuses pour ses éléphans : le palais qu'il habite est situé dans la dernière cour. Sa construction étoit récente lorsque les François arriverent à Siam. Son plan a la forme d'une croix, du centre de laquelle s'éleve une haute pyramide à plusieurs étages, qui surmonte tout l'édifice, & qui est ici un ornement attaché aux maisons royales. L'or brille dans sa façade ; sa couverture est de calin, & ses dehors sont ornés de plusieurs morceaux de sculpture, qui paroissent d'un beau travail. La première pièce qui se présente, & la seule qui soit accessible aux étrangers, est la salle du Conseil. C'est-là que le Roi confère avec ses Ministres, qu'il traite avec les Ambassadeurs des Princes, & qu'il reçoit les particuliers qu'il daigne admettre

Gervaise, *Ibid.*

à son audience. L'entrée de ce lieu est basse & étroite, & l'on y arrive par un escalier qui n'a pas deux pieds de large, & qui est sans rampe. Il est vrai que les Siamois qui le montent n'ont pas besoin d'appui ; ils s'y traînent sur les mains & sur les genoux, & si en tapinois, dit la Loubere, qu'on croiroit qu'ils veulent surprendre le Roi. Cette salle ressemble assez à celle de Louvo, soit pour les ornemens, soit pour la disposition du trône. Le reste du palais est fermé aux étrangers, & même aux naturels du pays : c'est pour cela que nos Voyageurs n'en font aucune mention. La Loubere. Ibid.

Le sérail est contingu à l'appartement du Roi : ses dehors ont quelque chose de majestueux. Au-delà sont des jardins spacieux, plantés de palmiers, divisés en compartimens, & entre-coupés de petits ruisseaux qui serpentent dans les parterres.

§. IV.

DEHORS DE JUTHIA.

Pyramide singulière.

Les fauxbourgs de Juthia sont vastes, & ses dehors sont assez peuplés. Les bords de la grande rivière sont remplis de villages, depuis la capitale jusqu'à Bankok, & ce canton seul contient plus d'habitans que tout le reste du Royaume. Les paysans logent dans des cabanes élevées sur de hauts piliers, qui les garantissent de l'inondation. Les étables sont bâties en l'air, comme le reste, & les bestiaux y montent par des rampes de clayes dont la pente est fort roide. Près de la ville, du côté Kaempfer, *ubi suprà.*

de la rive méridionale du Ménan, on voit plusieurs villages bâtis par des colonies de Japonnois, de Péguans, & de Malaïs. De l'autre côté du fleuve il y a un village habité par une race de Portugais, nés de femmes Siamoises. On trouve dans ce canton quelques églises chrétiennes. Kaempfer rapporte, sur le témoignage de plusieurs Prêtres catholiques, que vers l'année 1690 on comptoit, dans le voisinage de Juthia, près de quatre mille chrétiens au-dessus de l'âge de sept ans. On est redevable de l'établissement du Christianisme dans ce pays aux Ecclésiastiques des *Missions étrangères*, aux Dominiquains, & aux Jésuites. Les premiers sur-tout ont donné à ces infideles une très-haute idée de l'Evangile par la pureté du culte qu'ils ont établi, par leur conduite désintéressée, charitable, éloignée de toute ambition, de toute intrigue, & digne de l'heureuse simplicité des premiers Apôtres du Christianisme.

Non loin des villages Japonnois dont j'ai parlé, les Hollandois ont une belle habitation, bâtie sur un terrain à l'abri du débordement. Ils ont un autre comptoir au-dessous de Bankok, à deux lieues de la mer. On l'appelle *Amsterdam*.

Ce que les dehors de Juthia offrent de plus remarquable est une pyramide, bâtie dans une plaine, à une lieue de la ville. Ce monument, nommé *Pkathon* ou *Pukathon*, fut élevé en mémoire d'une victoire que les Siamois remporterent dans ce lieu-là, sur un Roi du Pégu, qui périt dans le combat avec toute son armée. Le ter-

Idem, ibid.

rain ſur lequel on l'a conſtruit, eſt quarré : un parapet fort bas, mais bien bâti, regne tout autour. Son élévation, ſuivant Kaempfer (1), eſt de trois cens ſoixante pieds, y comprenant l'aiguille qui la termine, & qui n'a guere moins de quatre-vingt-dix pieds de hauteur.

Le corps de cet édifice peut ſe diviſer en deux parties, l'une inférieure, l'autre ſupérieure. La partie baſſe eſt quarrée : chaque côté a cent quinze pieds de long, & environ ſoixante-dix de haut. Cette baſe diminue à proportion qu'elle s'éleve. De chacun de ſes côtés naiſſent trois angles ſaillans, qui s'élévent inſenſiblement juſqu'au ſommet, & qui s'étréciſſent à meſure qu'ils montent, ſuivant le plan de la pyramide. Cette partie inférieure a quatre étages, dont le dernier, beaucoup plus étroit que les autres, ſe termine en terraſſe. Chaque étage eſt orné de corniches agréablement diverſifiées : on y voit des galeries ſaillantes, bordées d'un petit mur à hauteur d'appui, avec des colonnes dans les angles. L'eſcalier eſt dans le centre : il a ſoixante & quatorze marches, hautes chacune de neuf pouces, & larges de quatre pieds. Il aboutit à la terraſſe dont j'ai parlé, laquelle eſt bordée dans ſon contour par une baluſtrade ſaillante, chargée des mêmes ornemens que les autres galeries.

(1) La deſcription de cette pyramide eſt aſſez obſcure dans Kaempfer, du moins dans le langage de ſes Traducteurs Anglois & François. J'ai tâché de la rectifier ſur le plan original que l'Auteur en a donné.

C'eſt du centre de cette terraſſe que s'éleve la ſeconde portion de cette pyramide, qui diminuant alors d'une manière ſenſible, ſe termine enfin en pointe d'obéliſque. Son piedeſtal eſt octogone ; mais ſes angles ſont inégaux, ayant alternativement onze ou douze pieds de longueur. Il eſt orné de corniches qui s'élevent à la hauteur de quelques toiſes. Depuis le ſommet de cette baſe la pyramide, déja fort rétrécie, s'arrondit en forme de campane, & ſe couronne d'une lanterne formée par des colonnes courtes, dont les intervalles ſont à jour. Ces colonnes ſoutiennent pluſieurs globes. L'ouvrage eſt terminé par une aiguille très-haute, & ſi déliée, qu'on a lieu d'être ſurpris qu'elle réſiſte depuis tant d'années aux injures du tems.

ARTICLE V.

Des Pagodes.

Forme des Pagodes.

LE nom de Pagodes ſe donne indifféremment aux Temples & aux Idoles. Nous les conſidérerons principalement ici ſous le premier de ces rapports. La forme générale de ces édifices eſt aſſez ſemblable à celle de nos égliſes ; mais ils ſont moins vaſtes & moins éclairés. Pluſieurs ſont bâtis en croix : tout l'édifice eſt ſoutenu ſur de gros piliers : le toit eſt de charpente, & il eſt revêtu de tuiles verniſſées, & quelquefois de plaques de calin. Souvent ces toits ſont doubles & triples, s'élevant par étages les uns au-deſſus des autres. Le

frontispice des principaux temples est doré : les piliers qui soutiennent la charpente, & les poutres qui la composent, sont peints en rouge avec des filets d'or : les cours & les avant-cours, sont ornées de colonnades, de pyramides, & de plusieurs autres embellissemens. Le Pere Tachard vit à Siam une Pagode de ce dernier genre, qu'il ne craint pas de comparer à nos plus beaux temples. Voici à-peu-près la description qu'il en donne.

Temples superbes.

Tachard, 1r voyage, liv. IV.

Cet édifice, qu'on trouve à quelque distance du Palais du Roi, dans un grand parc fermé de murailles, est bâti en forme de croix. Il est surmonté de cinq dômes dorés, qui sont de pierre ou de brique, & dont la structure est assez particulière. Le plus grand est au milieu : les autres sont aux extrêmités, & sur les travers de la croix. Tout l'édifice porte sur plusieurs bases ou piedestaux, qui s'élevent les uns sur les autres en s'étrécissant par le haut. On y monte de quatre côtés par des escaliers roides & étroits, de trente-cinq à quarante marches, larges de trois palmes, & revêtues de calin doré. Le bas du principal escalier est orné des deux côtés d'une vingtaine de figures, plus hautes que le naturel, les unes d'airain, les autres de calin, toutes dorées, mais imitant assez mal les personnages & les animaux qu'elles représentent.

La Pagode est environnée de quarante-quatre pyramides, d'une hauteur & d'une structure différente, rangées avec symétrie sur trois plans inégaux, & travaillées avec art, mais trop chargées d'ornemens.

Les quatre plus grandes garnissent les coins du plan le moins élévé : leurs bases sont fort larges; mais elles s'étrécissent à mesure qu'elles s'élevent, & elles se terminent en un obélisque long & menu, dont l'extrêmité est surmontée d'une aiguille de fer, dans laquelle sont enfilées plusieurs boules de cristal, d'inégale grosseur. Sur un autre plan, qui est plus haut, s'élévent trente-six autres pyramides, moins grandes que les premières, disposées en quarré autour du Temple, neuf sur chaque ligne. Leur forme est différente : les unes se terminent en pointe ; les autres s'arrondissent par le haut en campane; elles s'entrecoupent ainsi alternativement. Les quatre dernières pyramides occupent les angles du troisième plan, & ressemblent pour la construction à celles du premier.

Tout l'édifice, avec les pyramides, est enfermé dans un cloître quarré, dont les côtés ont plus de six-vingt pas communs de longueur, sur quinze pieds de haut. Ces galeries sont ouvertes du côté de la pagode, & fermées de l'autre côté par un mur. Leur plafond est peint & doré à la moresque. Le long du mur, qui sert de clôture, regne une longue banquette, à hauteur d'appui, sur laquelle sont posées plus de quatre cens statues, rangées dans un très-bel ordre. Leur matière n'est que de brique : mais elles sont si bien dorées qu'on les prendroit pour du métal. Elles se ressemblent presque toutes, & si leur grandeur n'étoit inégale, on les croiroit sorties du même moule. Il y en a douze d'une taille gigantesque, une au milieu de cha-

que galerie, & deux à chaque angle. Ces dernières figures, à cause de leur hauteur, ont été posées sur des bases particulières, qui sont fort plates. Elles sont assises, à la manière des orientaux, les jambes croisées. Le Pere Tachard eut la curiosité de mesurer une de leurs jambes : elle avoit six pieds de longueur : le pouce du pied étoit de la grosseur ordinaire du poing, & le reste du corps à proportion.

Les dehors du cloître sont ornés de seize pyramides, qui s'élevent à la hauteur de plus de quarante pieds, & l'on a pratiqué dans leur épaisseur de grandes niches, qui soutiennent des pagodes dorées.

Ces figures sont le principal ornement des temples ordinaires. Leur matière, si l'on en croit Kaempfer, est un mélange de chaux, de résine, & de poils, qu'on enduit d'abord d'un vernis noir fort uni, & qu'on dore ensuite. Les pagodes de Siam n'ont rien de monstrueux : elles représentent ordinairement des personnes debout, ou assises sur les talons : une draperie légere leur couvre l'épaule gauche, & descend jusqu'à la ceinture : le reste est nud. Elles ont sur la tête une espèce de coëffe, dont les barbes fendues pendent sur leurs épaules : leurs cheveux sont frisés pardevant, & noués sur le derrière par deux grosses boucles. Elles ont une main appuyée sur le genou, & l'autre sur le côté. Il y en a de colossales, & l'on en voit une de ce genre dans la principale chapelle du Palais. Sa hauteur est d'environ quarante-cinq pieds, sur sept ou huit de largeur. Elle est debout, & sa tête touche

Kaempfer, *ubi supra.*

au plafond. Tachard assure qu'elle est *d'or massif*, & l'estime *au moins douze millions cinq cens mille livres*. Mais la Loubere, Kaempfer, Gervaise, le Pere le Blanc, &c. ne font aucune mention de ce colosse d'or, & j'ose dire que leur silence est ici de plus grand poids, que l'affirmation d'un témoin tel que le Pere Tachard.

Tachard, *Ibid.*

Les pagodes Siamoises sont desservies par des Moines, appellés Talapoins, qui logent dans le voisinage. Leurs cellules sont isolées, & consistent dans des cabanes de bois, élevées sur des piliers, plus ou moins hauts selon qu'on craint l'inondation. Celle du supérieur est un peu plus grande que les autres. Il y a dans chaque Couvent une espèce d'oratoire, ou de salle commune, appellée *Prahdi*, percée de petites lucarnes dont elle tire le jour. Deux rangs de colonnes soutiennent la charpente : toute la salle est remplie de bancs. Au milieu est un pupitre doré, assez semblable à ceux qu'on voit dans les Eglises chrétiennes. A certaines heures, de jeunes Ecoliers & de jeunes Moines s'assemblent dans ce lieu. Un Prêtre d'un âge avancé lit, d'une voix lente & distincte, quelques pages d'un livre qui est sur le pupitre ; & lorsqu'il prononce certains mots, les auditeurs, par respect, portent les mains à leur front. Les murs de la salle sont garnis dans leur contour de couronnes de papier, de fleurs, de banderolles, & des colifichets suspendus à des bâtons. Toutes ces choses servent dans les convois. Devant le pupitre est une table couverte de drap jaune, & l'on voit à côté la

ſtatue de Sommona-Codom, Patriarche des Talapoins. La table eſt ordinairement jonchées de fleurs, & chargée d'aſſiettes de riz, de pinang, de poiſſon ſec, de limons & d'autres fruits du pays, que les dévots s'empreſſent d'envoyer à leurs Prêtres.

ARTICLE VI.

HISTOIRE NATURELLE DE SIAM.

§. I.

Qualité des ſaiſons & des vents qui regnent à Siam. Ce que c'eſt que les Mouçons.

LES Siamois comptent trois ſaiſons; le printems, l'été, & l'hiver. Ils n'ont pas d'automne. Leur hiver arrive en Janvier, & dure deux mois. Il eſt auſſi chaud que notre été; mais, relativement aux autres ſaiſons, il leur paroît froid. Le printems ſuccéde & regne trois mois. Tout le reſte eſt été.

Le vent du nord ſouffle conſtamment aux mois de Janvier & de Février, & c'eſt ce qui refroidit l'air d'une manière ſenſible. Dans le cours de Mars, d'Avril, & de Mai, le vent du midi regne & amene les pluyes. En Avril elles deviennent fréquentes: elles ſont continuelles en Juin, Juillet, Août, & Septembre. Alors le vent tourne à l'Oueſt, & l'inondation commence. Elle s'étend en largeur ſur une ſurface de neuf ou dix lieues, & elle en embraſſe en longueur plus de cent du Midi au Nord. Dans le cours de

La Loubere, Tome II. p. 80, & ſuiv.

l'inondation les marées sont si fortes ; qu'elles remontent jusqu'à Juthia, & se font même quelquefois sentir à Louvo, qui est à trente lieues de la mer. Elles croissent pendant douze heures, & mettent le même tems à se retirer. En tout tems il n'y a ici qu'un flux & un reflux dans l'espace de 24 heures. En Octobre le vent est Ouest & Nord, & finit par se fixer au Septentrion. C'est ainsi, suivant la Loubere, que dans le cours d'une année le vent fait ici successivement le tour du ciel ; au lieu que dans nos climats il est si variable, que souvent dans un seul jour il décrit toute la sphère. Lorsque le vent du Nord, se joignant à l'Ouest, commence à se faire sentir, le ciel s'éclaircit, les pluyes cessent, l'inondation décroît, & les marées deviennent si
Ibid. basses que le flux est à peine sensible. Le contraire arrive lorsque le vent vient du Sud : de sorte qu'il paroît que ce sont les vents du Nord & du Midi qui poussent & qui retiennent alternativement les marées. Ceux du Nord ferment pendant six mois aux vaisseaux l'entrée de la rade de Siam, & ceux du Midi les empêchent pendant six autres mois d'en sortir. Cette régularité constante des vents est ce que les Portugais appellent *Moncaos*, & ce que nos gens de mer nomment *Mouçons*, ou *Monçons*.

Telles sont les observations de la Loubere sur la qualité des vents qui regnent à Siam. Kaempfer nous en donne une idée un peu différente. Il prétend que la Mouçon du Nord & celle du Sud, ne durent

durent chacune que quatre mois. Pendant la première les vents de Nord & de Nord-Est soufflent constamment ; durant la seconde, le vent est toujours Sud ou Sud-Ouest. Notre Auteur ajoute que dans l'intervalle de ces deux saisons, le vent est variable & intermittant, passant sans aucune regle d'un point à l'autre, jusqu'à ce qu'il se fixe enfin au Nord ou au Midi. Ces variations durent deux mois de suite, avant & après chaque Mouçon.

Kaempfer, *ubi suprà.*

§. II.

Productions de Siam.

Le Royaume de Siam est si vaste, & contient si peu d'habitans, que la plus considérable portion du pays est en friche. Tous les cantons éloignés des rivières, ou des côtes maritimes, sont absolument déserts. Les Siamois d'ailleurs ne cultivent que les terres sujettes à l'inondation; & comme elle embrasse un terrain assez étendu, c'en est plus qu'il ne faut pour la subsistance de ce peuple. Le riz est sa principale nourriture. Il en croît ici de trois espèces. La première naît sans culture dans les fonds humides & marécageux : sa qualité est médiocre. Les deux autres veulent être cultivées avec soin. La plus estimée est celle qu'on nomme *Ponlo* : son grain est léger, nourrissant, blanc comme la neige. Il croît sur les hauteurs. On le seme au mois de Mai, & on le recueille en Septembre. La moisson se fait pendant le jour, & la nuit on la fait fouler par des bœufs. Tout le tems

Le Riz.

Gervaise, prem. partie, chap. IV.

qu'elle dure est un tems de réjouissance. Les campagnes retentissent de chants d'allegresse : on allume des feux devant la porte des maisons, & dans les places publiques.

La Loubere, 1. part. chap. VIII.

Rien n'est plus simple que l'instrument qu'on employe ici pour labourer. Il est composé de trois pièces de bois ; l'une droite, & assez longue, qui sert de timon ; l'autre recourbée, qui sert de manche ; & la troisième très-courte, mais assez grosse, qu'on attache à angles presque droits, & qui porte le soc. Toutes ces pièces ne sont liées qu'avec des courroyes. On attele à cette machine des bœufs ou des buffles, en leur passant un cordon dans le cartilage qui sépare les naseaux ; & l'on enfile cette espèce de guide dans un anneau attaché au timon.

Le Roi de Siam, à l'exemple des Empereurs Chinois, & des Monarques du Tonquin & de la Cochinchine, ouvroit autrefois le labourage des terres, & formoit avec la charrue quelques sillons. Une crainte superstitieuse, fondée sur je ne sai quels présages, a détourné ces Princes de cette noble fonction, qu'ils ont abandonnée depuis plus d'un siécle à un substitut, qu'on crée tous les ans, & qui a le titre d'*Oc-ya Chaou*, qui signifie *Prince*, ou *Sur-intendant du riz*. Le jour de la cérémonie il est monté sur un bœuf, & accompagné de plusieurs Officiers, qui le servent avec de grandes démonstrations de respect. Cette royauté ne dure qu'un jour, & rapporte quelque argent. Mais par une suite de l'ancien préjugé, on la

Cérémonie de l'ouverture du labourage.

étoit funeste à celui qui l'exerce.

Le froment étoit si rare à Siam dans le tems que les François y arriverent, qu'ils furent obligés de tirer des farines de Surate. L'idée leur vint de semer du bled aux environs de Bankok, & il vint fort bien, principalement dans le haut pays. Les Siamois doivent aux Européens l'usage des moulins à vent : dès le tems de la Loubere il y en avoit deux dans le pays, l'un aux environs de Siam ; l'autre dans le voisinage de Louvo. Avant la construction de ces machines, ils faisoient broyer leur bled par des esclaves, qui ne pouvoient fournir qu'une très-petite quantité de farine dans un jour. Le bled de Turquie vient fort bien ici ; mais il est rare qu'on le cultive ailleurs que dans les jardins. Les Siamois font bouillir ou griller l'épi avec le grain, sans le battre.

Les Bleds.

Leurs potagers abondent en légumes, la plupart différens des nôtres. Cependant la Loubere y reconnut quelques-unes de nos racines, des ciboules, des raves, des concombres, de petites citrouilles plus rouges que celles de nos jardins, du persil, du baume, & d'autres productions européennes. Il n'y vit point d'oignons. Le pays produit des champignons fort gros, mais dont le goût est insipide.

Les Légumes.

Les tubéreuses, les œillets, les amaranthes, & les tricolors sont des fleurs assez communes dans leurs parterres : on y voit peu de roses, & le jasmin y est si rare, qu'on en trouve à peine dans les jardins du Roi. En général, les fleurs de

Les Fleurs.

Siam ont moins d'éclat que les nôtres : le ſoleil les brûle, & ternit leur fraîcheur. Il y en a quelques-unes dont l'odeur ne ſe fait ſentir que la nuit.

Les Fruits. D'un autre côté, les fruits ont ici plus de parfum & de ſaveur qu'en Europe. Les eſpèces ſont infiniment variées ; & ſi l'on en croit la Loubere, il n'en eſt preſqu'aucune qui reſſemble à celles que nous cultivons. Ne parlons que des fruits les plus diſtingués. Celui que les Siamois nomment *pampelmouſe* eſt auſſi gros que nos plus forts melons. Sa peau épaiſſe a la couleur & l'amertume de celle de l'orange. Sa chair tire ſur le goût de la fraiſe, & ſon jus eſt très-rafraîchiſſant.

Le *Bananier*, plante aſſez ſemblable à nos poirées, s'éleve juſqu'à la hauteur de deux braſſes, & pouſſe un bouquet de feuilles rouges, qui contiennent un excellent fruit. Ces feuilles s'épanouiſſent lentement, & les fruits paroiſſent à meſure qu'elles s'ouvrent. Ils tiennent à une tige commune, qui tombe quand ils ſont en maturité, mais d'où naiſſent bientôt après d'autres rejettons, qui ſe ſuccedent les uns aux autres, & qui produiſent toute l'année. Ce fruit a la couleur & la molleſſe de nos figues ordinaires ; mais il eſt plus allongé.

Gervaiſe, *ubi ſuprà.* chap. V.

Le *Mangouſtan* porte un fruit blanc, renfermé dans une coque, partagé par côtes comme nos oranges, & qui a le goût & la fraîcheur de nos meilleures ceriſes. On fait de ſon écorce une tiſanne, qui eſt un excellent remede dans les Dyſſenteries. L'*Ata*, que les Siamois appel-

lent aussi *Noiné*, est un autre arbuste de belle apparence, quoique sa hauteur soit médiocre. Son fruit a la forme d'une pomme de pin, mais il est beaucoup plus gros. Sa peau est épaisse; sa chair est molle, & il en sort un jus qui a la couleur & le goût de la crême la plus douce.

La *Mangue* est le fruit d'un grand arbre, dont le feuillage est fort épais, & différe peu de celui du noyer. Elle a la forme ovale de nos poires de bon-chrétien; mais sa chair ressemble à celle des pavis, si elle n'est même plus rouge. Il y en a ici de plusieurs espèces. Celle qu'on appelle *mangue de Perroquet* est préférable à toutes les autres. Le Papayer, que les Siamois appellent *Molokos*, est un arbre fort droit, qui ne pousse de branches que sur sa cime, où ses feuilles, assez semblables à celles du figuier, forment une touffe agréable de verdure. Elles servent d'enveloppe à de gros fruits qui s'attachent au corps de l'arbre, & qui ont quelque ressemblance avec nos melons. Leur graine est si féconde, qu'elle produit en moins de deux ans un arbre considérable, qui s'éleve quelquefois jusqu'à la hauteur de dix coudées.

Le *Jacquier* est un arbre de la même espèce, qui a peu de branches, & qui pousse en hauteur. Ses feuilles ressemblent à celles du maronier d'Inde: son fruit a la forme & la grosseur d'une citrouille. Sous une peau grise & ridée comme le chagrin, il renferme un grand nombre de pépins, enveloppés dans une pulpe

remplie de fibres. On les fait bouillir ou griller comme des Marons, aufquels ils reffemblent pour le goût & pour la groffeur. Les Cocotiers font très-communs dans les forêts de Siam. Le fruit de ces arbres eft enfermé dans une noix dure & liffée, de la groffeur de nos calebaffes, remplie d'une eau fucrée, dont le goût eft très-agréable. Chaque noix en produit affez pour étancher la foif d'un homme. Elle contient outre cela une fubftance blanche & affez folide, qui eft très-bonne à manger. Ainfi un voyageur trouve de quoi faire un bon repas avec un feul de ces fruits.

L'*Areka* eft une autre efpèce de noix, qui croît fur un arbre affez femblable au cocotier. Elle eft d'abord enveloppée d'une première coque, qui s'ouvre & qui tombe au bout de deux mois. On voit fortir alors un fruit oblong, de la groffeur d'une prune, très-tendre dans fa primeur, mais qui fe defféche & fe durcit avec le tems. Son goût eft acide. C'eft cette noix que les Indiens coupent par quartiers, & qu'ils mâchent continuellement avec le Bétel, en y mêlant une poudre rouge, compofée de coquillages calcinés au feu.

Le Bétel.

Le Bétel, que les Siamois appellent *Mak*, eft une plante qui rampe comme le lière, & dont la tige a befoin de foutien. On le plante ordinairement au pied même des Arekiers, & il s'attache étroitement à leur tronc. Sa feuille reffemble affez à celle du citronnier : elle devient rougeâtre à mefure qu'elle fe defféche.

Guyon, Hift. des Indes, part. II. ch. 4.

Quand il eſt dans un terrain bas & humide, il profite beaucoup, & il rapporte même une eſpèce de fruit, qui a la forme d'une queue de rat. Dans les autres lieux il ne rapporte que des feuilles. On les ramaſſe, on les prépare avec l'Areka, & l'on y mêle un peu de cette chaux dont j'ai parlé. Il eſt rare que les particuliers ſe donnent la peine de faire eux-mêmes cette compoſition : on trouve par-tout des feuilles toutes préparées, qui ſe vendent en petits paquets, dont le prix eſt modique. On en fait ici un très-grand uſage : on en offre dans toutes les maiſons, & il eſt fort rare de rencontrer un Indien qui n'ait du Bétel dans la bouche. L'effet naturel de cette plante ainſi préparée, eſt de procurer une ſalivation abondante, de rougir les dents & les lévres, & de préſerver les gencives de corruption. On prétend auſſi qu'elle fortifie l'eſtomac, qu'elle empêche les rapports, qu'elle guérit du vomiſſement, qu'elle chaſſe le ſcorbut. Sa grande vertu eſt de tenir la bouche très-ſaine : la Loubere aſſure qu'il n'a vû perſonne à Siam qui eût l'haleine mauvaiſe. Malgré ces avantages & la force de l'exemple, les Européens ont beaucoup de peine à s'accoutumer au Bétel. Cette drogue leur paroît fade, & les enyvre. Sa qualité eſt très-chaude, & excite à la débauche. Les femmes Indiennes, qui ſont d'une complexion fort voluptueuſe, & les Portugaiſes, plus paſſionnées encore, en uſent avec excès, & employent toutes

La Loubere Part. II. c. I.

sortes d'artifices pour en faire manger aux étrangers.

Le Bétel imprime sur les lévres une teinture vermeille, qui n'est que passagère. Quand les Siamois virent la même couleur sur les lévres de quelques Françoises, dont on leur montra les portraits, ils demanderent si la bouche de nos Dames étoit toujours ainsi colorée; & comme on les assura qu'elles avoient naturellement cette partie vermeille, *il faut*, dirent-ils, *que votre Bétel soit meilleur que le nôtre.* Cette composition fait le même effet sur les dents, & les noircit même à la longue, parce qu'elle y forme une espèce de croute, causée par le marc de l'Arek, & de la poudre calcinée qu'on y joint. Cette noirceur, mêlée à la blancheur naturelle des dents, fait un effet désagréable. C'est pourquoi ceux qui se piquent de propreté prennent le parti de se noircir tout-à-fait les dents, avec une composition particulière, dont les principaux ingrédiens sont le jus de citron, & du coco pulvérisé & calciné. Gervaise prétend que cette opération dure trois jours; que le patient est obligé de se mettre au lit & d'être toujours couché sur le dos; que les drogues qu'on lui donne causent un tel ébranlement dans sa machoire, que toutes ses dents tomberoient s'il se hasardoit de prendre quelque nourriture solide. La Loubere assure qu'on en est quitte pour une heure ou deux de souffrance, & qu'il suffit de ne rien manger de chaud & de solide pen-

dant quelques jours. Je remarquerai par occasion que les Siamois se rougissent aussi l'ongle du petit doigt, ce qui se fait en le ratissant d'abord, & en y appliquant un suc composé de jus de citron mêlé avec du riz pilé, & avec les feuilles d'un arbre qui ressemble parfaitement au grenadier, mais qui ne produit aucun fruit.

L'arbre qui produit la noix d'Areka est de la nature des *Palmites*, dont l'espèce est très-commune dans les Indes. On appelle ainsi les arbres qui, à l'exemple du palmier, n'ont de branches qu'au haut de leur tige. Ces arbres poussent chaque année de nouveaux jets de feuilles, qui sortent du milieu de la pousse précédente. Lorsque les feuilles viennent à tomber, elles laissent autour du tronc au rang de nœuds. Ces rangs se succedent à chaque pousse, & pourroient servir à marquer les années de l'arbre.

Les Palmites

Ibid.

On trouve ici quelques vignes sauvages, qui produisent de si grosses grappes qu'un homme a de la peine à les soulever: mais ce raisin est d'une telle amertume que personne n'est tenté d'en manger. On a essayé quelques plantations domestiques dans les jardins du Palais de Louvo; mais elles n'ont pas réussi. Le pays ne produit point de meuriers, ni conséquemment de vers à soye. Le lin & le chanvre y manquent aussi: mais les cotoniers y sont excellens & fort communs. On en voit de plusieurs espèces. Celle qu'on appelle *Capoc* produit un coton si fin qu'on ne peut le filer. C'est le duvet des Siamois.

Quelques arbres particuliers produisent des fruits sauvages dont on tire une huile qui, mêlée avec la chaux du pays, forme un ciment très-fin. On s'en sert pour blanchir les murailles, & pour leur donner un lustre qui diffère peu de l'éclat du marbre. On employe la même composition à cimenter les bassins, & l'on éprouve qu'elle conserve mieux l'eau que la terre glaise. Les Siamois font un autre ciment avec l'écorce bouillie de certains bois, des raclures de peaux, & du sucre grossier. Ce mortier est préférable à nos meilleurs cimens.

D'autres arbres, plus précieux encore, produisent cette gomme admirable, dont les Chinois & les Japonnois composent leurs beaux vernis. La Loubere assure que les Siamois ignorent l'art de la préparer comme il faut, peut-être parce qu'ils manquent d'une certaine huile qu'on doit mêler à cette gomme.

L'Arbre du Papier.

La Loubere, part. 1. ch. IV.

L'écorce pilée d'un arbre appellé *Tonkoé*, est ici la matière commune du papier, qu'on fait aussi quelquefois avec de vieux lambeaux de toile. Il est moins uni, moins blanc, & moins fort que le nôtre. Les Siamois ont du papier noir, sur lequel ils écrivent avec un crayon blanc. Ils ont un autre papier, composé des feuilles d'un arbre appellé *Tan*, qui est une espèce de palmier. Ils écrivent dessus avec un poinçon. Leurs Livres de Liturgie sont composés de ces feuilles d'arbres. Leurs autres livres sont de papier commun : ils consistent dans plusieurs feuilles collées ensemble, & qui n'en forment qu'une

ſeule, qui ne ſe roule pas, mais qu'on plie en pluſieurs ſens, comme les feuilles d'un paravent. Les lignes ſont écrites dans la longueur, & non dans la largeur des plis.

On trouve auſſi dans les forêts de Siam des bois propres à la fabrique des vaiſſeaux, à la conſtruction des maiſons, & à toutes ſortes d'ouvrages de menuiſerie. Il y a des arbres ſi hauts & ſi droits, que leur tronc ſuffit pour conſtruire un balon de ſeize à vingt toiſes de longueur. Celui que les Européens appellent *Bois-Marie*, eſt meilleur qu'aucun autre pour les courbes des navires. Il eſt d'une telle dureté, qu'il ne ſe fend jamais lorſqu'on le perce. Les Siamois ont un autre bois qu'on prendroit à ſa fineſſe & à ſa légéreté pour du ſapin, s'il n'avoit un dégré de conſiſtance qui l'empêche de s'éclater ſous le ciſeau. Bois de conſtruction.

L'arbre qu'on appelle ici *Faang*, produit un bois rouge, propre aux teintures, dont les Hollandois font le principal commerce. Si on le détrempe dans de l'eau, en y mêlant un peu de chaux, on en tire un très-beau violet. Kaempfer aſſure que le même mélange a de grandes vertus pour la guériſon des rougeurs qui paroiſſent ſur la peau. Le bois d'Aigle ſe rencontre auſſi dans quelques cantons particuliers; mais il n'a pas la qualité du Calamba de la Cochinchine. Si l'on en croit quelques Auteurs, ce bois précieux naît de la corruption de certains arbres. La Loubere remarque avec un juſte étonnement, que parmi tant d'eſpèces d'arbres dont les fo- Kaempfer, *ubi ſupra*. La Loubere, Ibid.

rêts de Siam sont remplies, il n'y en a pas un seul qui ressemble à ceux de notre Europe.

Vers la fin du dernier siécle les Siamois entreprirent de planter des poivriers. Gervaise assure que ces essais réussirent assez heureusement, sur-tout dans les lieux secs, & que dans le tems qu'il étoit à Siam on commençoit à bien augurer de ces nouvelles plantations. Le Tamarin, la Casse, le Nénuphar sont des drogues très-communes dans le pays. On y trouve aussi de la Canelle d'une très-bonne qualité, quoique inférieure à celle de l'isle de Ceylan. Les cannes de sucre sont si abondantes, qu'une livre de cassonade ne coute ici que deux deniers.

Gervaise, ubi suprà.

§. III.

Quadrupedes.

Les Siamois élevent peu de bestiaux; parce que la Religion ne permet pas de se nourrir de leur chair. Les bœufs & les buffles, animaux destinés au labourage, sont l'espèce de bétail la plus commune. Le pays produit si peu de chevaux, que le Roi est obligé d'en faire venir de Batavia pour le service de ses armées. On prétend que les Siamois font à proportion le même cas des chevaux blancs que des éléphans de cette couleur. Le Roi en a toujours quelques-uns de cette espèce, & ils sont traités avec beaucoup de distinction. Vincent, Médecin François, établi à Siam, fut un jour mandé au Palais. Sa surprise fut extrême lorsqu'il sçut qu'on

Combien on estime à Siam les chevaux blancs.

ne l'avoit appellé que pour guérir un cheval malade. Il voulut se retirer, protestant que les Médecins d'Europe ne s'abaissoient point à traiter les animaux. Mais le Roi, étonné à son tour de la répugnance de l'Européen, lui fit dire que le cheval étoit *Mogol*, c'est-à-dire, blanc, & ses ancêtres jusqu'à la quatrième génération avoient été du même poil, sans aucun mêlange de sang Indien.

Le grand commerce que font les Hollandois des peaux de daims & de buffles sauvages, qu'ils tirent de Siam, prouve qu'il y a ici une prodigieuse quantité de ces animaux. Le nombre des Rhinoceros ne doit pas être moins considérable, puisqu'on fait aussi un très-grand trafic de leurs peaux : je n'ai qu'un mot à dire de ce dernier animal, très-connu en Europe depuis quelques années. On assure qu'il a une antipathie naturelle contre l'éléphant, & qu'il est toujours en guerre avec lui. Quand cet animal est dans un état tranquille, sa grosseur n'a rien d'extraordinaire ; quand il est en colere, il s'enfle extraordinairement, & c'est alors un animal monstrueux. Sa langue est hérissée d'une membrane raboteuse, qui lui fait écorcher tout ce qu'il lèche. Il mâche avec plaisir des branches d'arbres hérissées d'épines, & il les brise sans aucune peine, quoique sa bouche en soit quelquefois ensanglantée. C'est un animal dangereux à attaquer, & très-facile à surprendre. Comme il se retire ordinairement dans les endroits marécageux, les chasseurs s'y embusquent, & attendent qu'il se couche, soit pour dormir, soit

Le Rhinoceros.

Le Comte ; Mémoires de la Chine : Gervaise, ch. VIII.

pour se veautrer dans l'eau. Ils se placent au-dessous du vent ; car le Rhinoceros a l'odorat très-fin. On le tire entre les oreilles ; c'est le seul endroit où l'on puisse le blesser mortellement, son corps étant à l'épreuve du mousquet. Sa corne est, dit-on, un puissant antidote contre toute sorte de poisons, & c'est pour cela que la plupart des Rois Indiens boivent dans des coupes de cette matière. On ajoute que si on la fend par le milieu, on y apperçoit, comme dans certains cailloux d'Egypte, des figures d'hommes, des arbres, des animaux, & d'autres objets diversifiés. Les Siamois mangent sa chair, & la trouvent d'un goût exquis.

Guyon, T. 1. part. 1. chap. VI.

Les Tigres.

Kaempfer, ubi supra.

On voit ici des Tigres de deux espèces. Les uns habitent les forêts, & sont hauts comme des ânes. Leur rencontre est fort dangereuse, & lorsqu'on voyage la nuit, on est obligé d'allumer des feux pour se garantir de leur poursuite. Les autres se trouvent dans les marais, & on les appelle *Tigres d'eau*. Ils ne sont pas plus gros que nos chiens ordinaires. Ils font la guerre aux poules comme les renards, & s'insinuent souvent dans les maisons. Les Tigres de ces deux espèces ont également la peau mouchetée. Ce sont des animaux d'une force & d'une agilité extraordinaire, d'un naturel inquiet, pleins de feu, & qui sont dans une agitation continuelle.

On ne rencontre point de lions dans les forêts de Siam, & le Pere le Blanc assure qu'il ne s'en trouve point dans aucune autre partie de l'Inde.

Les singes sont fort communs ici. Tou-

tes les rives du Ménan en sont couvertes, depuis la barre de Siam jusqu'à Juthia ; & c'est un spectacle très-divertissant pour ceux qui descendent ou qui remontent cette rivière. Les uns ont la peau fort brune, & dans cette espèce il y en a de fort gros; les autres sont gris, & leur taille est communément plus petite. Ils trouvent leur nourriture sur de grands arbres, appellés *Tjaak*, qui produisent un fruit de la grosseur de nos pommes, mais beaucoup plus dur, & fort âpre au goût. Ces arbres sont très-communs sur les bords du Ménan, & c'est ce qui attire un si grand nombre de singes dans ce canton. Ce que les Anciens ont débité au sujet de la tendresse excessive de ces animaux pour leurs petits, est confirmé par le récit de plusieurs Voyageurs modernes. Kaempfer & le Blanc assurent que lorsque les meres tiennent leurs enfans dans leur sein, elles ne lâchent jamais prise, lors même qu'elles sont blessées mortellement par les chasseurs.

Kaempfer, *Ibid.*

Le Blanc. *Ibid.*

L'Eléphant.

Parlons de l'Eléphant, animal plus particulier à l'Inde, & plus digne, à tous égards, d'être connu. Je me renfermerai dans un petit nombre d'observations.

Instinct délicat de cet animal.

1°. Nulle contrée de l'Univers n'en produit de plus beaux que ceux qu'on voit à Siam. Ces animaux ont l'instinct délicat & sensible. Ils sont doux & traitables, ils s'attachent à leurs conducteurs & à leurs maîtres, & l'on raconte des traits admirables de leur fidélité (1). La cruauté est

(1) Voyez Pline, Liv. XIII, chap. XXII, Quinte-Curce Liv. VIII. chap. dernier; Elien, Liv. III. Plut. *in Pyrrho*, &c.

entièrement éloignée de leur caractère : s'ils rencontrent dans leur chemin un troupeau de brebis, ils les écartent doucement avec leur trompe, de peur de les écraser. Ils craignent le feu, & ils ont naturellement horreur du sang. Cependant on les dresse pour la guerre, & on les accoutume même à porter de petites pièces de campagne, qu'on tire sur leur dos, sans autre affût. Tout le monde sçait qu'ils portoient anciennement dans les combats des tours de bois, remplies d'archers. Les Romains les faisoient battre dans le Cirque (1) contre des gladiateurs, & les Siamois les lâchent aujourd'hui contre des hommes désarmés : mais à moins qu'on ne les irrite, ils ne font aucun mal à leurs adversaires. Cet animal ne s'accouple que dans les bois, & toujours dans des lieux écartés.

Guyon, T. I. ch. VI.

Le Blanc, Liv. V.

2°. L'éléphant ne se couche jamais, à cause de sa pesanteur énorme, qui l'empêcheroit de se relever. L'herbe & le bled sont sa nourriture ordinaire : il ne mange point de chair ; mais il aime les sucreries & les liqueurs fortes. On prétend qu'il est douze mois dans le ventre de sa mere, que ses forces croissent jusqu'à l'âge de quarante ans, & qu'il vit communément deux siécles. C'est ce que le Blanc assure,

Guyon, *ibid.* Le Blanc, Liv. V.

(1) Pline assure qu'on en a vû un à Rome, qui arrangeoit les caractères grecs, pour en composer les mots qu'on lui demandoit, & un autre qui avoit aux jambes deux cymbales, sur lesquelles il jouoit un air, tandis que d'autres éléphans dansoient en mesure. Ces choses bien examinées ne paroîtront point incroyables. *Guyon, ubi suprà.*

apparemment sur le témoignage des Indiens : mais qui croira ce que Philostrate rapporte de l'éléphant de Porus, trouvé par Apollonius de Tyane dans la ville de Taxile, plus de quatre cens ans après la mort de ce Prince ?

Observations du Pere Tachard.

3°. Quelques sçavans de Paris chargerent le Pere Tachard de vérifier si les éléphans n'ont point d'ongles, comme quelques Naturalistes l'ont débité. Il n'en vit pas un seul à Siam qui n'eût cinq ongles à l'extrêmité des pieds ; mais ils sont si courts & si serrés, qu'à peine se détachent-ils de la masse du pied : de-là l'erreur des Naturalistes. Il observa aussi que ces animaux n'ont pas l'oreille si grande qu'on la représente communément. Il en vit quelques-uns dont les défenses avoient plus de quatre pieds de longueur.

Tachard, prem. voyage Liv. IV.

Comment on monte sur ces animaux.

4°. Les éléphans sont la monture ordinaire des Rois de Siam, des Mandarins, & de toutes les personnes qualifiées. Dans les promenades peu éloignées, on est seul, sur le cou de l'animal, sans aucune espèce de siége. Dans les voyages, à la chasse, ou à la guerre, il y a trois hommes sur l'animal, l'un à la croupe, l'autre sur le cou, & le maître au milieu, dans un siége commode. Lorsque le Mandarin veut monter on lui présente une échelle, ou l'on fait agenouiller l'éléphant, qui se penchant un peu, tend une jambe sur laquelle on pose le pied : de-là on monte sur le ventre, & ensuite sur le dos : l'animal ne se redresse que quand son maître est assis. Le pas de l'éléphant est plus allongé que celui du cheval ; il ne galope point ;

mais son trot est assez diligent, & il ne bronche jamais. On dirige son alure avec un croc de fer, ou d'argent, & cela suffit pour lui faire entendre toute sorte de commandement.

Elephans du palais.

5°. Le Roi de Siam entretient un grand nombre de ces animaux à Juthia, à Louvo, & dans d'autres quartiers du Royaume. Ceux qu'on nourrit dans le palais sont traités avec une distinction extraordinaire. Leur logement est spacieux : ils sont servis par plusieurs esclaves : les moins distingués en ont quinze : d'autres en ont trente ou quarante : l'*Éléphant blanc* en a cent : c'est le nom qu'on donne au premier éléphant du Roi. Il est logé dans un pavillon, *dont les lambris sont dorés*. Deux bassins *d'or massifs* lui servent d'auges, & plusieurs Mandarins sont occupés à le servir. Le Pere Tachard eut la curiosité de voir l'objet d'une vénération si extraordinaire. Il vit un animal assez petit pour son espèce, tout ridé, & qui lui parut fort vieux. Les Siamois lui donnoient trois cens ans, & il mourut peu de tems après. On raconta à notre Auteur que cet éléphant avoit causé plusieurs guerres entre l'Etat de Siam & les Puissances voisines. On lui fit voir un autre éléphant fort jeune, qu'on destinoit pour successeur à l'éléphant blanc. Sa grosseur étoit celle d'un bœuf ; il avoit aussi des Mandarins à son service ; & l'on traitoit avec les mêmes égards sa *mere* & sa *tante* : car les Siamois appliquent à ces animaux les mêmes noms de parenté qui sont en usage parmi les hommes. Sa naissance avoit été marquée

L'Eléphant blanc.

La Lonbere, III. partie, ch. XI.

dans les fastes du Royaume, & la Loubere en a conservé la date, que je puis bien rapporter après lui. Il nâquit le 9. Décembre de l'année 1687.

Le même Auteur raconte, sur le témoignage de plusieurs Siamois, que les éléphans nourris dans les maisons royales, ne sont point insensibles aux honneurs qu'on leur rend; qu'ils aiment à voir autour d'eux un grand nombre de domestiques, & que ce faste extérieur les console de l'esclavage. Il ajoute que lorsqu'ils commettent une faute considérable, la méthode ordinaire de les punir est de supprimer leur train, de leur ôter leurs femmes & leurs officiers, & de les chasser du palais, pour les enfermer dans des loges moins commodes. Ces châtimens leur causent une affliction sensible, & les rendent quelquefois furieux. Un éléphant ayant été congédié de la sorte, trouva, dit-on, le moyen de rentrer dans son ancienne loge, & tua l'éléphant qu'on avoit mis à sa place. *Idem, II. part. chap. VI.*

6°. Les Siamois se persuadent que les ames des princes & des héros passent dans le corps des éléphans. De-là naît le respect extraordinaire qu'ils ont pour ces animaux. Lorsque le Roi de Siam en envoya trois en France, les Indiens les conduisirent avec cérémonie à notre escadre, & en prenant congé d'eux, leur firent à chacun un compliment. Les éléphans blancs, plus estimés ici que les autres, sont très-rares dans toutes les Indes: encore n'en est-il pas dont la blancheur soit parfaite. C'est plutôt un mêlange de blanc *Ibid.*

& de rouge, qui tire sur la couleur de chair. Les noirs sont les plus recherchés après les blancs : ils sont aussi fort rares. On en teint quelques-uns en cette couleur.

7°. C'est une erreur de croire ce que quelques Voyageurs ont débité, que pour prendre un éléphant il suffit de scier un arbre vers le bas du tronc, & que cet animal venant à s'appuyer contre l'arbre le renverse par son poids, & tombe lui-même sans pouvoir se relever. Cette chasse demande plus d'appareil & plus d'industrie. Elle se pratique à Siam de deux manières.

Maniere de prendre les éléphans.

Idem. ibid.

On fait une tranchée profonde au milieu d'un bois, proche des lieux où ces animaux ont coutume de paître. On y plante un double rang de troncs d'arbres, assez forts pour résister aux secousses de l'éléphant, & si près les uns des autres, dans toute la longueur de chaque ligne, qu'ils laissent à peine un passage libre pour un homme. L'espace contenu entre les deux rangs d'arbres est d'une largeur raisonnable, & forme une longue allée, à l'extrémité de laquelle est une porte, qui conduit à un autre défilé, flanqué aussi de gros troncs d'arbres, mais beaucoup plus étroit que la première tranchée. La porte s'ouvre lorsqu'on la pousse, & se renferme d'elle-même. Pour attirer dans le piège les éléphans sauvages, on mene paître aux environs quelques éléphans femelles, dressées à cette chasse, & leurs conducteurs ont soin de se couvrir de feuilles, pour ne point effaroucher la proie qu'ils cherchent. Ces femelles appellent les mâ-

les par leurs cris, & dès qu'il en paroît un, elles l'attirent dans la grande tranchée où elles entrent les premières. On ferme alors la tranchée, & des hommes, embusqués derrière les troncs d'arbres, harcellent l'éléphant, & tâchent de le mettre dans une violente agitation. L'animal fait de vains efforts pour frapper de sa trompe ceux qui l'irritent, & brise quelquefois ses dents contre les piquets qui servent d'azile aux chasseurs. Pendant qu'il s'acharne à cet inutile combat, on lui jette de longs lacets de cordes, disposées en nœuds coulans, qu'on serre avec force lorsque ses pieds de derrière y sont engagés, & qu'on abandonne ensuite pour n'être pas entraîné par ses efforts. Le point essentiel est de le chasser de cette première tranchée, & de l'attirer dans la seconde, qui, comme on l'a dit, est beaucoup plus étroite. Voici ce que font nos chasseurs. Un d'eux monte sur un éléphant femelle, entre dans la grande tranchée, enfile la seconde, & revient ensuite, passant plusieurs fois par la porte du défilé. Au signal que donne la femelle, en frappant la terre de sa trompe, ses compagnes, qui ont attiré le mâle dans la premiere embuscade, entrent avec elle dans le second défilé, d'où on les fait sortir par une porte particulière qui lui sert d'issue. On cesse alors de harceler l'éléphant, qui, revenu de sa première agitation, s'achemine, par un instinct naturel, vers la porte par laquelle il a vu passer les femelles. Il la pousse avec sa trompe; il entre dans cette tranchée étroite, & il y est

à peine engagé, qu'on l'attache aux troncs d'arbres avec les cordes qu'il traîne à ses pieds. En même tems on lui verse sur le corps plusieurs seaux d'eau, soit pour le rafraîchir, soit pour achever de l'étonner. Tout cela se fait avec une promptitude & une adresse singulière. On amene ensuite un mâle apprivoisé, qu'on fait entrer à reculons par la dernière porte; car ce défilé est si étroit qu'un éléphant ne sçauroit s'y tourner. On détache alors les liens de l'éléphant sauvage, & l'on se contente de lui passer sur la tête une corde, qu'on attache au cou de l'autre éléphant. On pique celui-ci, qui s'achemine vers la porte par laquelle il est entré: l'autre le suit tristement. Au sortir du défilé, deux éléphans vigoureux se rangent aux côtés du captif, comme deux gardes, & l'escortent jusqu'à un hangard voisin, où on le tient vingt-quatre heures à l'attache. Durant ce tems on lui amene quelques éléphans domestiques, dont la société contribue beaucoup à l'adoucir. On finit par le traîner à la loge qui lui est destinée, & il s'y laisse conduire sans trop de résistance. La Loubere assure que ces animaux s'habituent aisément à l'esclavage, & que les plus farouches s'apprivoisent en moins de huit jours.

Nos Voyageurs font mention d'une autre chasse, dont les préparatifs ont quelque chose de plus particulier. Elle consiste à faire dans les bois une vaste enceinte, qui embrasse quelquefois plus de vingt lieues de pays, & qui est gardée par des miliers d'hommes. Le Pere Tachard, avec

les autres François de la première ambassade, eut le plaisir d'assister à une de ces chasses, que Chaou-Naraïe fit dans les bois de Thléépoussonne, & voici ce qu'il en raconte.

Plus de quarante mille hommes avoient fait dans ces bois & sur les montagnes voisines, une enceinte de vingt-six lieues, qui formoit un quarré long, dont les deux grands côtés avoient environ chacun dix lieues d'étendue, & les deux autres trois. Toute cette vaste enceinte étoit bordée pendant la nuit de deux rangs de feux, fort près les uns des autres, & disposés sur de petites platesformes, qui avoient sept ou huit pieds de hauteur. On allumoit ces feux pour empêcher que les éléphans, renfermés dans l'enceinte, n'échapassent pendant la nuit; & pour achever de les intimider, on faisoit de tems en tems des décharges de petites pièces d'artillerie disposées d'espace en espace. Faute d'avoir eu ces précautions, on avoit perdu quelques jours auparavant plusieurs de ces animaux, qui avoient franchi une montagne qui bordoit l'enceinte, & qu'on avoit négligé de garnir de feux, de gardes, & d'artillerie, parce qu'on la croyoit inaccessible. De grandes lanternes, placées à quelque distance les unes des autres, faisoient la distinction des divers quartiers de cette armée de chasseurs, & achevoient de perfectionner cette illumination, la plus belle sans doute qu'on puisse se figurer. Les chasseurs ayant enveloppé quatorze éléphans, les poussérent jusqu'aux environs de Louvo, & les enfermerent

Tachard premier voyage Liv. V.

dans un parc quarré, fermé de gros pieux, mais où l'on avoit laissé de distance en distance quelques ouvertures, gardées par des éléphans de guerre & par des soldats bien armés. On fit autour de ce parc une nouvelle enceinte, formée par une centaine d'éléphans domestiques, qui empêchoient les sauvages de franchir les palissades. On lâcha dans le parc une douzaine de ces éléphans privés, les plus forts qu'on pût choisir, sur chacun desquels étoient deux hommes, qui tenoient dans leurs mains de grosses cordes à nœuds coulans, attachées par un bout aux éléphans qu'ils montoient. Ils les lancerent si adroitement, qu'en moins d'une heure les quatorze éléphans furent arrêtés dans ces lacets. On les conduisit à Louvo, chacun avec l'escorte de deux éléphans domestiques, qui marchoient à côté des captifs, & qui leur tinrent compagnie pendant plusieurs jours pour les accoutumer à l'esclavage.

Cette chasse, où l'on ne prit que quatorze éléphans, eût été plus heureuse sans la négligence des Siamois, qui, comme on l'a dit, laisserent échaper une partie de leur proie. Il n'est pas rare que dans ces rencontres on prenne jusqu'à soixante & quatre-vingt de ces animaux.

§. IV.

Oiseaux, Poissons, Reptiles, Insectes.

Le Nokto.

Parmi les oiseaux qui paroissent particuliers au royaume de Siam, un des plus extraordinaires est le *Nokto*. C'est un animal plus grand que l'Autruche. Les François

çois en blesserent un, qu'on mesura, & quoiqu'il fût de médiocre grandeur dans son espèce, il avoit sept pieds & demi d'une extrêmité des aîles étendues à l'autre, & quatre pieds dix pouces depuis la pointe du bec jusqu'au bout des jambes. Son bec, dans sa plus grande ouverture, avoit un pied & demi. Sa patte, assez semblable à celle de l'oye, étoit large de huit pouces : sa jambe n'en avoit que quatre de hauteur. Cet oiseau a les plumes du col blanches, courtes, & veloutées, & une cravate d'un assez beau gris. Ses aîles sont agréablement nuancées de gris & de blanc. Les plumes du dos tirent tantôt sur le gris, tantôt sur le roux : son ventre est fort blanc.

Tachard, II. voyage Liv. IV.

L'Aigrette.

L'Aigrette de Siam est un autre oiseau très-vanté dans nos rélations. Il doit son nom & sa principale beauté aux aigrettes qu'il a sur le dos & sous le ventre. Sa forme approche de celle du héron ; mais il est beaucoup plus petit : son plumage est d'une blancheur éclatante, & a la finesse du plus beau duvet. C'est la matière des ouvrages de plumes les plus estimés. Ces oiseaux sont si communs ici, que la plupart des arbres en sont couverts. Le mêlange de la blancheur de leurs plumes & de la verdure des feuilles, produit le plus beau coup d'œil du monde : on diroit que ces aigrettes sont les fleurs mêmes des arbres.

La Loubere, II. part. ch. VI.

En général, tous les oiseaux ont ici un très-beau plumage : le jaune, le rouge, le bleu, le verd sont leurs nuances les plus communes. Mais leur ramage n'a rien

d'agréable : quelques-uns imitent la parole : tous ont un cri qui bleſſe l'oreille. Leur quantité eſt ſurprenante, & la plupart ſont très-familiers, parce que perſonne ne cherche à leur nuire, & que pluſieurs dévots ont la charité de leur donner à manger. Les moineaux, les corneilles, les vautours mêmes entrent ſans crainte dans les maiſons, & y trouvent communément à pâturer. On abandonne à ces derniers la plupart des enfans qui meurent avant trois ou quatre ans.

Ibid. Les volatiles multiplient extraordinairement à Siam, à cauſe de la chaleur du climat, qui fait naturellement éclore tous les œufs. Les poules du pays différent peu des nôtres : on n'y voit point de cocqs d'inde ; ceux que nous nommons ainſi, nous viennent de l'Inde occidentale, c'eſt-à-dire de l'Amérique. Les perdrix & les pigeons, comme tous les autres oiſeaux de plaine, font ici leurs nids ſur les arbres, pour les mettre à l'abri des inondations. Les fourmis, par un inſtinct pareil, placent au même lieu leurs nids & leurs magaſins. Les francolins, les bécaſſines, les tourterelles, & d'autres oiſeaux européens abondent ici, & leur chair a un goût très-délicat. Celle des perroquets eſt bonne auſſi, & les Indiens peu ſcrupuleux en font uſage. Les autres s'abſtiennent généralement de toutes ces eſpèces d'oiſeaux, craignant de manger leurs parens, dont les ames, diſent-ils, peuvent être logées dans les corps de ces animaux.

A l'égard des poiſſons, il eſt aiſé de juger quelle doit être leur abondance dans

un pays ſitué entre deux golfes, & preſque tout environné des eaux de la mer, qui pénétrent juſques dans ſon centre. Les eſpèces les plus remarquables ſont :

1°. Le Requin, poiſſon très-commun dans la mer des Indes, & le plus dangereux de tous les monſtres qu'elle produit. Il a la tête large & plate, & la partie inférieure de la gueule très-enfoncée ; ce qui l'oblige, dit-on, de ſe coucher ſur le côté ou ſur le dos lorſqu'il veut ſaiſir ſa proye. Sa machoire eſt armée de trois rangs de dents, les unes droites, les autres inclinées, & quelques-unes triangulaires. Celles-ci ſont très-minces, & ſe terminent en pointes évidées, comme la lame d'une ſcie. Sa peau eſt une eſpèce de chagrin très-fort, dont on fait des couvertures très-propres, que tout le monde connoît ſous le nom de peaux de chien-marin. Cet animal exerce un brigandage cruel dans les mers, ſoit contre les animaux de ſon eſpèce, ſoit contre l'homme, dont il eſt, dit-on, le plus dangereux ennemi ; ce qui lui a fait donner par quelques anciens le nom d'Antropophage. Il eſt ſi vorace qu'il n'abandonne jamais la proye qui ſe préſente, & quoiqu'il ait la gueule enſanglantée, il revient à diverſes repriſes ſur l'hameçon, juſqu'à ce qu'il ſoit pris, ou qu'il ait enlevé l'amorce. On trouve dans la tête de ces animaux une ſubſtance blanche & molle, enveloppée d'une membrane fine, que les pêcheurs regardent comme un excellent remède pour la pierre, & pour les accouchemens difficiles.

Le Requin.

Tachard, *ibid.* liv. I.

Kaempfer, *ubi ſuprà.*

Les femelles ſont d'une grande fécondi-

té. Kaempfer en vit ouvrir une, qu'on avoit pêchée ſur ſon navire, & on lui trouva ſix petits. On a dit que ces animaux ſortent du ventre de leur mere, & y rentrent, tant qu'ils ſont aſſez petits pour tenter le paſſage : mais quel Naturaliſte a été à portée de faire une telle expérience ? Voici une obſervation plus ſolide. On trouva qu'un petit poiſſon, que les gens de mer nomment *ſucceur*, étoit attaché aux flancs du Requin femelle dont nous venons de parler, & qu'il les ſerroit ſi étroitement qu'on eut quelque peine à l'en ſéparer. C'eſt une choſe inconteſtable que le Requin eſt ordinairement eſcorté de ces *ſucceurs*, ainſi nommés parce qu'ils vivent, dit-on, de ſa ſubſtance. On ajoute qu'ils lui ſervent de guides, & qu'ils lui indiquent les lieux où ils découvrent quelque proye, d'où il eſt arrivé que les matelots les appellent auſſi *les pilotes du Requin*. Je ne garantis point ce dernier conte, qui peut n'être qu'une imagination des gens de mer.

Ibid.

Tachard, *Ibid.*

2°. L'Etoile de mer. On la nomme ainſi parce qu'elle repréſente en quelque ſorte une étoile compoſée de neuf rayons. Son corps, dans ſa grandeur commune, a quatre pouces de diametre, ſur deux d'épaiſſeur ; chaque rayon eſt de la groſſeur d'un doigt, & peut avoir un pied de long. L'épaiſſeur du corps repréſente une autre étoile, beaucoup plus petite, compoſée auſſi de neufs rayons. Au centre eſt une ouverture aſſez grande, bordée d'un double rang de fibres. Les grands rayons, un peu évaſés dans leur longueur, ne laiſ-

L'Etoile de mer.

Kaempfer, *Ibid.*

ſent pas de ſe terminer en pointe aſſez menue, & ſont bordés dans leur contour d'un rang de petits pieds, fort près les uns des autres, & qui font un ſingulier effet, lorſqu'ils ſe remuent confuſément. Le corps à une cavité aſſez profonde, d'où le mouvement & la nourriture ſe communiquent à chaque rayon par un grand nombre de petits canaux.

Le Chat de mer.

3°. Le Chat de mer. C'eſt le nom que donnent les matelots à une eſpèce de Polype, qui a neuf muſeaux de longueur inégale. Son ventre eſt fort creux, & ſon dos eſt fendu. Sa chair eſt tranſparente, ſans os & ſans nerf; mais il a deux dents noires, crochues, & aſſez groſſes, dont la morſure eſt très-dangereuſe.

Le Caboche.

4°. Le Caboche. C'eſt un poiſſon très-délicat, qui ſe trouve dans la rivière de Ménan, & qui fait un objet de commerce aſſez conſidérable. Il eſt d'une reſſource infinie pour les gens de mer, & les Hollandois en portent tous les ans de groſſes proviſions à Batavia. Les nations voiſines de Siam en conſomment auſſi une prodigieuſe quantité. On le ſeche au ſoleil, ſans le ſaler, & dans cet état il ſe conſerve fort bien. Sa longueur commune eſt de dix-huit pouces, ſur dix ou douze de largeur. Il a la tête plate & preſque quarrée. Il y en a de deux eſpèces, l'une griſe, & l'autre noire. Celle-ci a la chair plus délicate.

Le Crocodile.

5°. Le Crocodile. Cet animal cauſe de grands ravages ſur les bords du Ménan, & fait indifféremment la guerre aux animaux & aux hommes. C'eſt le Requin des rivières. Il ſe cache dans les roſeaux; il

rampe ſur le ſable & ſur la vaſe, où l'on découvre ſouvent ſes traces. Ceux qui ſe baignent près du rivage ſont principalement expoſés aux attaques de ces animaux féroces. Les Siamois ont trouvé le moyen de s'en garantir, en fermant d'une cloiſon de cannes l'endroit où ils ſe baignent.

Le Lézard d'eau.

6°. Le Lézard d'eau. C'eſt un autre animal non moins dangereux que le Crocodile, quoiqu'il ſoit infiniment plus petit, n'étant guere plus gros ni plus long qu'une ſangſue. Sa peau eſt tachetée de brun & de bleu. Sa morſure cauſe la mort au bout de quelques heures, tant ſon venin eſt ſubtil. Heureuſement que c'eſt un poiſſon de paſſage, qui ne fréquente la rivière de Siam qu'environ tous les dix ans. En 1690 il en parut un eſſaim ſi nombreux dans le Ménan, & tant de gens en furent piqués, que le Roi défendit ſous des peines ſévéres de ſe baigner dans le fleuve; & pour donner plus de poids à cette Ordonnance, il fut ſtatué que les héritiers de ceux qui mourroient de ces piqûres payeroient une amende de quinze taëls. *

* 75 Livres de France.

Reptiles.

La chaleur & l'humidité font croître dans les forêts & dans les herbages d'autres reptiles de différente eſpèce. On voit ici des ſerpens d'une prodigieuſe grandeur, longs de quinze & vingt pieds, ſur dix-huit à dix-neuf pouces de groſſeur. Ce ne ſont pas les plus dangereux. Il eſt rare qu'ils attaquent les hommes, & ils ſe contentent ordinairement de faire la guerre aux volatiles, principalement aux poules & aux canards. D'ailleurs on les voit venir de loin, & il eſt aiſé de s'en garantir.

Gervaise met au rang des espèces les plus nuisibles, de petits reptiles longs de six pouces, & plus menus que le doigt, qui s'insinuent par-tout, jusques dans les lits. Il y en a de diverses couleurs, de gris, de noirs, de verds, de jaunes & de rouges; quelques-uns sont rayés & mouchetés. Ces derniers ont la piqûre très-venimeuse. Le scorpion de Siam n'est guere moins dangereux. Il a la forme & le volume d'une grosse écrivisse; son poil est d'un gris noirâtre. Gervaise fait mention de deux autres insectes rampans, l'un fort noir, long d'un pied, ayant une infinité de jambes: c'est peut-être le *Mille-pieds*, animal très-commun dans les Indes; l'autre semblable au lézard, la tête large & plate, la peau mouchetée de couleurs très-vives. On l'appelle *Tocquet* à cause de son cri, qui exprime le son de ce mot. Sa piqûre est mortelle, à moins qu'on ne coupe sur le champ la partie blessée. Mais il est rare qu'il attaque les hommes: il se tient ordinairement sur le toit des maisons, où il fait la guerre aux rats & aux souris.

Gervaise, *ubi suprà*. chap. IX.

Insectes volans.

Les insectes volans, autres productions incommodes d'une humidité & d'une chaleur excessives, ne sont pas moins communs à Siam. Les Maringouins sont les plus redoutables. On en voit peu pendant le jour; mais on en est tourmenté pendant la nuit, principalement sur les rivières, & c'est la grande incommodité des voyages d'eau. Les Européens, dont la peau est plus sensible, en sont plus maltraités que les Indiens. Ces petits insectes ont la trompe si forte, qu'elle perce les plus gros ha-

bits. La fumée les chasse, & c'est le seul moyen de s'en garantir. On assure que les habitans de Camboie ont la barbare coutume d'exposer les criminels à la piqûre de ces mouches. Ils ne résistent jamais plus d'une nuit à ce cruel tourment, & le matin on leur trouve le corps tout livide, & horriblement enflé.

Idem. Ibid.

Les mouches luisantes sont un autre insecte nocturne, dont la présence n'a rien de nuisible, & procure même un spectacle fort agréable. A entendre le Pere Tachard, *tous les arbres* qui bordent la rivière de Siam en sont couverts, & tous ces arbres lui parurent *comme autant de grands lustres, chargés d'une infinité de lumières, que la réflection de l'eau multiplioit à l'infini.* C'est une exagération. La pure vérité est que plusieurs essaims de ces mouches se placent la nuit sur *quelques arbres* * & y forment une espèce de nuage lumineux. Kaempfer ajoute une particularité remarquable, que Tachard ne devoit pas omettre. C'est que par un mouvement assez particulier, elles cachent quelquefois leur lumière, & la font reparoître un moment après, avec un accord & une régularité qui a quelque chose de merveilleux.

Tachard, Prem. voyage, Liv. III. pag. 150. Tome I.

* Kaempfer, Livre II. pag. 39 & 40 du Tome I.

§. V.

Métaux, Mines d'Aiman, Pierres précieuses.

La position du Royaume de Siam, qui est parfaitement antipode au Pérou, les grains d'or qu'on trouve sur le bord des rivières quand les inondations sont passées, la quantité de puits & de fourneaux,

creusés sur les montagnes par des mains d'hommes, & qui n'ont pu servir qu'au travail des mines, ont persuadé aux Siamois que leur pays renfermoit dans son sein les plus précieux métaux. Leurs voisins en ont la même idée, & il paroît que c'étoit aussi le sentiment des Anciens, puisqu'ils ont donné le nom de Chersonese dorée à cette partie de la presqu'isle de l'Inde, où Siam & Malaca sont aujourd'hui situés.

Ces motifs ont porté les Rois de Siam à faire ouvrir plusieurs mines ; & l'on voit, comme je l'ai dit, sur les montagnes d'anciens vestiges de ces travaux, qui, suivant la tradition du pays, ont été abandonnés pendant les guerres du Pégu. Chaou-Naraie employa à la même recherche quelques Européens. Un Espagnol qui avoit été au Mexique, en fut d'abord chargé; mais cet homme amusa pendant vingt ans la crédulité du Monarque sans remplir ses vûes. Tous ses travaux aboutirent à la découverte de quelques mines de cuivre, mêlées d'un peu d'or & d'argent. Elles étoient peu abondantes, & à peine cinq cens livres de minerai rendoient-elles une once de métal. D'ailleurs les Siamois n'ont jamais bien sçu séparer & purifier les métaux.

La Loubere, II. part. ch. IX.

Mines de cuivre mêlé d'or & d'argent.

Le mêlange naturel de ce métal fit naître l'idée d'y ajouter encore un peu d'or, pour le rendre plus précieux. C'est ce métal mixte que nos rélations appellent *Tambac*, & dont le prix augmente selon la quantité d'or dont il est allié. Les mines de Borneo en produisent de naturel, fort supé-

rieur à celui des mines de Siam.

L'Espagnol étant mort, le Roi chargea de la direction de ses mines un Provençal nommé *Vincent*, qui se mêloit de Chimie, & qui exerçoit la Médecine à Siam. Il découvrit une mine de cristal, une d'antimoine, une d'émeril, une carrière de marbre blanc, & une mine d'or. La Loubere assure que Vincent ne voulut point indiquer cette dernière mine aux Siamois, & qu'il n'eut pas même le tems d'en faire l'essai, parce qu'il partit pour la France. Il cite là-dessus le témoignage de Vincent même : ce que je remarque pour relever un mensonge visible du Pere Tachard, qui dit dans ses Mémoires * que deux ou trois Jésuites eurent la curiosité d'aller visiter *quelques mines d'or & d'argent*, auxquelles ils avoient appris que le Roi de Siam faisoit travailler ; que Vincent, le directeur de ces ouvrages, *les y mena lui-même* ; qu'ils *en rapporterent quelques morceaux, qui avoient la plus belle apparence du monde ;* & que lui, Pere Tachard, emporta en France *quarante-six petites caisses pleines de ce qu'on tire de ces mines*, pour les faire éprouver.

La Loubere, *ibid.* Tom. I. pag. 48.

* Tachard, II. Voyage, Liv. V. p. m. 227. & suiv.

Pendant le séjour que Vincent fit à Siam, plusieurs Talapoins vinrent le consulter sécretement, & lui apporterent quelques morceaux de minerai, dont il tira beaucoup d'argent pur, & d'autres échantillons de divers métaux.

Mines d'Etain.

Les mines de plomb & d'étain, très-abondantes dans tout le pays, procurent aux Siamois un avantage plus réel. L'étain de Siam est ce metal mixte, participant du plomb & du cuivre, que les Portugais ont

appellé *Calin*, & dont j'ai déja parlé plusieurs fois. Il eſt de ſa nature mou, & fort terne. Pour le blanchir, & pour lui donner un peu plus de conſiſtance, on y mêle de la calamine, autre mineral, dont on ſe ſert auſſi pour purifier le cuivre. L'étain, ainſi préparé, s'appelle ici *Toutenague*. Les boîtes de thé, qui viennent en droiture de la Chine ou du Japon, ſont d'étain de Siam, tantôt naturel, tantôt mêlé de calamine. Celles du dernier genre ſont très-propres.

Mines de fer.

Les Siamois ont auſſi des mines de fer: mais l'uſage qu'ils font de ce métal eſt ſi borné, qu'ils ne ſe mettent pas fort en peine de les faire valoir. Les ancres de leurs galeres & de leurs vaiſſeaux ſont de bois: ils n'emploient aucuns ferremens dans leurs édifices: leurs portes ſont communément ſans ſerrures, & s'ils font uſage de quelques cadenats, ils les tirent du Japon. Ils ne ſe ſervent point de ciſeaux: ils n'ont ni aiguilles ni clous, & des pointes de bambou leur tiennent lieu d'épingles: cependant il y a quelques fonderies dans le pays.

La Loubere, ibid.

Fonderies Siamoiſes.

Le Pere de Fontenai, Miſſionnaire Jéſuite, en vit une à *Ban Soun*, hameau à quelques journées de Louvo, aux environs duquel on trouve quelques mines de fer. Il y a là une méchante forge, où chaque habitant eſt obligé de fondre tous les ans un pic, ou cent vingt-cinq livres de fer pour le Roi. Elle conſiſte en deux ou trois fourneaux, qu'on remplit de charbon. On met le minerai par-deſſus, de manière que le charbon venant à ſe conſumer, le fer ſe trouve ſeul au fond du fourneau. Les ſoufflets dont ils ſe ſervent ſont d'une conſ-

Lettre du Pere Fontenay, au Pere Verjus, citée dans Tachard, *ubi ſuprà*.

truction fort ſimple. Ils conſiſtent en deux cylindres de bois creux, dont le diametre peut avoir ſept ou huit pouces. Chaque cylindre a un piſton de bois, couvert d'une toile roulée en pluſieurs plis, & arrêtée par de petites cordes. A l'extrêmité de chaque piſton il y a un long manche, placé horiſontalement. Un homme debout ſur un petit banc, prend de chaque main les manches des piſtons, qu'il baiſſe & qu'il éleve alternativement. Les piſtons en s'élevant pompent l'air, & l'attirent dans la partie ſupérieure du cylindre, qui eſt plus large que le bas : les mêmes piſtons en s'abaiſſant repouſſent l'air avec force dans la partie inférieure & plus étroite du ſoufflet.

La Loubere, III. part. ch. VIII.

Le fer eſt l'unique matière dont ils fabriquent les canons. Deux pièces d'artillerie qui ſe trouverent parmi les préſens que Chaou-Naraie envoya en France, étoient de ce métal. On a aſſuré à la Loubere, qu'on faiſoit auſſi à Siam des canons de fer battu à froid. La poudre à feu ſe fabrique chez eux, & ils en débitent même beaucoup aux Etrangers. Sa qualité eſt très-médiocre, parce qu'ils tirent des rochers un mauvais ſalpêtre, qui n'eſt formé, dit-on, que de la fiente des chauve-ſouris, animaux très-communs à Siam, & beaucoup plus grands qu'en Europe.

Idem, I. part. chap. V.

Mines d'Acier.

L'acier ſe trouve en abondance aux environs de Campengpet, province ſeptentrionale, & l'eſpèce en eſt excellente. On en fabrique toutes ſortes d'armes, des ſabres, des *pen*, ou couteaux du pays, & des poignards, appellés *crid*, arme redoutable

dans les mains des Indiens. Ceux d'Achem font les plus estimés.

On a découvert aux environs de Louvo une belle carrière d'aiman, près des mines de fer dont j'ai parlé; elle se partage en deux roches, éloignées l'une de l'autre de sept ou huit pieds, & qui vraisemblablement ont une souche commune. La plus grande peut avoir vingt-cinq pas géométriques de l'Orient à l'Occident, & quatre ou cinq du Midi au Nord. Sa hauteur est d'environ dix pieds. L'autre est moins haute, plus étroite, & n'a que trois toises de long; mais son aiman est bien plus vif. Les Jésuites, qui visiterent aussi cette mine, s'apperçurent que la plus petite roche attiroit avec une force extraordinaire les instrumens de fer, qu'on avoit apportés pour la briser. On s'efforça inutilement d'en détacher quelques pièces; les marteaux, qui étoient d'un fer mal trempé, se rebouchoient aussi-tôt. On fut obligé de s'attacher à l'autre roche, dont on rompit à la fin quelques morceaux, qui étoient en faillie, & qui donnoient plus de prise au marteau. Ils se trouverent d'assez bonne qualité, & les Jésuites resterent persuadés qu'on en eût trouvé de bien meilleurs, si l'on eût pu fouiller plus avant. A en juger par les morceaux de fer qu'on aimanta à cette mine, il parut que ses poles répondoient à ceux de la terre. La boussole qu'on avoit apportée ne fut en cette occasion d'aucun usage; car l'aiguille s'affoloit aux approches de la mine.

Mines d'Aiman.

Fontenay, *ubi suprà.*

Il y a une autre carrière semblable dans l'isle de Jonsalam, sur le golfe de Bengale;

mais l'aiman qu'on en tire ne conserve son activité que trois ou quatre mois.

Mines d'Agathe & de Diamans.

Les montagnes de Siam produisent aussi quelques pierres fines. On y trouve non-seulement de très-belle agathe, mais des saphirs & des diamans blancs. Les Moines du pays, qui s'adonnent particulièrement à cette recherche, apporterent au sieur Vincent plusieurs montres, qui avoient une très-belle apparence. On raconta à la Loubere, que quelques particuliers ayant découvert une mine de diamans, en porterent des morceaux aux Officiers du Roi de Siam. Cette découverte attira si peu l'attention du ministère, qu'on ne daigna pas même leur accorder une récompense, & l'ingratitude de la Cour leur fit prendre le parti de se retirer au Pegu. C'est dans le voisinage de ce dernier Royaume qu'on trouve le *Bezoard*, pierre oblongue, brune & tachetée, qui se forme dans les entrailles, & quelquefois dans la tête de certaines chèvres du pays. Elle est communément de la grosseur d'un œuf de pigeon : il y en a de plus grandes & de plus petites : son poids est fort léger : les Médecins lui attribuent de grandes vertus.

La Loubere, I. part. ch. V.

ARTICLE VII.

Conditions des Siamois. Idée de leur Gouvernement.

§. I.

DU PEUPLE.

Des esclaves.

LE peuple Siamois peut se diviser en deux classes générales ; celle des es-

claves, & celle des personnes libres. On est ici esclave ou par naissance, ou par dette, ou pour avoir été pris dans une guerre, ou par dégradation, lorsqu'on a encouru la disgrace du Prince. On naît dans l'esclavage, lorsqu'on sort d'une mere esclave. Dans cet état, les enfans se partagent de la manière qui suit. Le premier, le troisième, le cinquième, & tous les autres impairs appartiennent au maître de la mere : le second, le quatrième, le sixième, & les autres en ordre pair, appartiennent au pere, s'il est libre, ou à son maître, s'il est esclave. Mais, pour que ce partage ait lieu, il faut que le maître de la mere ait consenti à ce commerce : sans cela tous les enfans lui appartiennent. Celui qui n'est esclave que pour dette, redevient libre en payant : mais les enfans qu'il a eus pendant son esclavage ne lui appartiennent point.

La Loubere, III. part. ch. I.

Le maître a tout pouvoir sur ses esclaves, à l'exception du droit de mort. Il les employe à la culture des terres, au service de sa maison, & à d'autres travaux arbitraires, s'il n'aime mieux leur permettre de travailler pour leur propre compte, moyennant un tribut annuel, depuis quatre jusqu'à huit Ticals (1).

Des personnes libres.

Les hommes libres ne le sont, à proprement parler, que six mois de l'année. Les six autres mois ils doivent à l'Etat un service personnel, qui différe peu de l'esclavage. Les femmes & les Prêtres en sont exempts. Ceux qui y sont sujets peuvent

(1) Le Tical vaut, suivant la Loubere, 37 f. d. de notre monnoye.

se réduire à trois classes. La première est de ceux qui sont employés au service du Prince. Ils composent sa garde ; ils cultivent ses jardins ; ils travaillent dans les atteliers du palais. Ceux du second ordre sont employés aux travaux publics, & à la défense de l'Etat. S'ils vont à la guerre, c'est à eux de pourvoir à leur subsistance : le Roi ne leur donne que des armes & des chevaux. Les personnes enrôlées dans le troisième otdre servent les Magistrats, les Ministres & les principaux Officiers du Royaume. Car lorsqu'un homme est élevé à quelque emploi distingué, le Roi lui donne en même tems un certain nombre de gens de corvée, qui lui doivent tous les ans six mois de service, sans pouvoir exiger aucun salaire.

Gervaise, II. part. c. XIII.

Dès l'âge de seize ans on est inscrit sur le registre public, pour être aggrégé dans l'une de ces classes. A la première sommation chacun doit se rendre au poste qui lui est destiné, & si l'on y manque on est mis aux fers, ou condamné à la bastonnade. Néanmoins on peut se racheter de cette servitude, en payant tous les ans quinze Ticals au Fisc.

Ces corvées pénibles fatiguent tellement ce peuple, d'ailleurs ennemi du travail, que plusieurs se cachent dans les bois, ou abandonnent le païs, pour s'en affranchir. Mais les parens les plus proches du déserteur sont mis en prison, & s'ils ne le représentent, on les condamne à l'esclavage. D'autres aiment mieux renoncer tout-à-fait à leur liberté, & se vendent à des maîtres indulgens, dont

Ibid.

l'empire eſt moins rude que le ſervice du Roi & des Mandarins. Voilà ce qu'on appelle ici les perſonnes libres.

La Loubere parle d'une autre diviſion, dont l'uſage eſt fort ancien parmi ce peuple. Elle conſiſte à diſtinguer tous les gens de corvée en deux ordres, en *gens de main droite*, & *gens de main gauche*; diſtinction naturelle, qui ſert à marquer de quel côté ils doivent ſe ranger, principalement à la guerre, & dans les grandes chaſſes. On les partage auſſi en différentes bandes ou tribus, ſubordonnées à des chefs appellés *Naï*. La Loubere, ibid. c. XII.

Les enfans ſuivent la tribu de leurs parens, à moins que la mere ne ſoit d'une claſſe différente. Dans ce cas les enfans impairs ſont de la tribu de la mere, & les pairs de la tribu paternelle. Si l'on ſe marioit ſans l'agrément du Naï, tous les enfans appartiendroient à la tribu de la mere.

Les Talapoins, quoique exempts du ſervice, ne laiſſent pas d'être inſcrits ſur les rôles du peuple, dans l'ordre de leur tribu. Tant qu'ils vivent dans le cloître, ils ſont indépendans du Naï qui la gouverne; mais s'ils rentrent dans le monde, ils retombent ſous ſon pouvoir, & on les oblige aux mêmes corvées que les ſéculiers. Une choſe qui mérite quelque remarque, c'eſt que les eſclaves des particuliers ſont diſpenſés de toute ſervitude envers l'Etat. Ainſi la dégradation d'un homme libre, que ſes créanciers réduiſent à l'eſclavage, eſt une perte réelle pour le Souverain, & plus il y a des ſerfs dans le Royaume, moins il y a des gens obligés à *Ibid.*

servir le Roi. Il est surprenant que dans un pays, où le Gouvernement d'ailleurs est très-tyrannique, les Souverains n'exigent pas en cette occasion un droit d'amortissement & d'indemnité.

§. II.

DES NAÏ, ET DE QUELQUES AUTRES PERSONNES TITRÉES.

Les Naï sont, comme on l'a dit, les chefs de chaque tribu. Plus la tribu est nombreuse, plus leur dignité est respectée. Leur nom est devenu chez les Siamois un titre respectueux, dont ils s'honorent mutuellement dans la conversation, comme les Chinois se donnent entr'eux le nom de Maître & de Docteur.

Un des priviléges du Naï, est de pouvoir choisir dans sa tribu un certain nombre de Rameurs, qu'il fait marquer au poignet d'un fer chaud, & qui le servent alternativement pendant six mois, sans exiger aucun salaire. Si un de ses sujets est insolvable, le Naï, en satisfaisant les créanciers, peut se mettre à leur place, & ranger le débiteur au nombre de ses esclaves.

Il n'y a point ici de noblesse, ni de distinction originaire entre les familles libres. La noblesse, chez les Siamois, n'est autre chose que la possession actuelle des charges. C'est le Roi qui en dispose, & ceux qui reçoivent le plus de faveurs, sont réputés les plus nobles. Les familles qui se maintiennent long-tems dans les grands postes, en deviennent sans doute plus illustres; mais ces fortunes constantes

ſont fort rares, & dès qu'un homme perd ſa charge, il n'a plus rien qui le diſtingue du peuble. On voit tous les jours des fils, ou des petits-fils de grands Seigneurs, ſervir à la rame.

Dignités Siamoiſes.

Les Oya, ou *Oc-ya*, tiennent le premier rang parmi les perſonnes titrées. Cette qualité eſt annexée aux principales charges de la Cour, & aux grands gouvernemens. Les *Oc-pra* forment la ſeconde claſſe des nobles. C'eſt de leur corps que ſe tirent les Ambaſſadeurs extraordinaires. Le troiſième ordre eſt celui des *Oc-louang*. On les choiſit pour les Ambaſſades ordinaires, & quelquefois on leur donne de petits Gouvernemens. Les *Oc-counes* & les *Oc-munes* (1) forment les deux dernières claſſes. C'eſt parmi eux que le Roi choiſit les Intendans de ſes bâtimens, les Concierges de ſes palais, les Subſtituts des grands Officiers, les Juges des petites villes & des bourgades, & d'autres Miniſtres ſubalternes.

Gervaiſe, II. part. ch. IX.

Autres diſtinctions.

La première grace que fait le Prince à ceux qu'il veut élever aux dignités, eſt de leur faire quitter le nom de leur famille, & de leur en conférer un de ſon choix. Cet uſage vient originairement de la Chine, & s'eſt répandu chez pluſieurs peuples de l'Orient. Les étrangers même, que le Roi de Siam attache à ſon ſervice, reçoivent de lui un nom d'eſtime & de faveur, qu'ils conſervent tant qu'ils vivent dans le pays. C'eſt ainſi que Conſ-

(1) La Loubere obſerve que dans la langue Siamoiſe *Oc*, eſt un terme honorable qu'on ajoute à tous les titres.

tantin Phaulkon n'étoit connu à Siam que sous le nom d'*Oc-ya Vichaigen*, que Chaou-Naraie lui avoit donné. Les Rois ajoutent ordinairement à leurs autres faveurs une boîte de Bétel, plus ou moins riche, selon le rang des personnes. La boîte des Oc-ya & des Oc-pra est d'or; celle des Oc-louang, & des autres Officiers subalternes, n'est que d'argent. Les chiroles des balons, la forme des bonnets, leurs cercles d'or, d'argent, ou de cuivre, & d'autres distinctions annexées aux emplois, servent encore ici à marquer la différence des conditions. Les femmes des Seigneurs titrés partagent les mêmes priviléges & les mêmes honneurs.

Parmi ce grand nombre d'Officiers de toute espèce, il y en a plusieurs qui passent leur vie auprès du Prince. On les appelle *Cang-Naï*, ou Ministres du dedans. Les autres sont employés dans les charges de judicature, de finance, ou de guerre. On les nomme *Cang-noc*, ou Officiers du dehors. Les Cang-Naï doivent se rendre au Palais à huit heures du matin. Les uns assistent au Conseil d'Etat, qui s'assemble tous les jours en présence du Prince: les autres tiennent le Tribunal où se jugent les affaires civiles & criminelles: quelques-uns font divers messages dans la ville: d'autres sont en faction en différens postes, pour veiller à la sûreté du Monarque. A midi chacun se retire: à sept heures on reprend son poste, & l'on n'en sort qu'à minuit. Si quelqu'un arrive tard, ou s'acquitte mal de son devoir, on lui donne la bastonnade en présence du Prin-

Idem, ibid. chap. X.

ce. Les Cang-noc, employés au-dehors, menent une vie plus libre, & leur conduite est moins éclairée.

§. III.

Des Tribunaux.

Il y a dans le Royaume plusieurs Cours de judicature, qui ressortissent toutes à un Tribunal souverain, établi dans la capitale. La Loubere compte soixante-dix jurisdictions dans le haut Siam, & soixante-dix-sept dans le bas pays. Chaque tribunal est composé de plusieurs Officiers, subordonnés à un chef, nommé *Pouran*, c'est-à-dire, *personne qui commande*. C'est proprement le seul juge, parce que le droit de prononcer n'appartient qu'à lui : mais il est obligé de consulter les autres Officiers du tribunal.

La Loubere, III. part. ch. IV.

Officiers de judicature.

Le Pouran a non-seulement l'intendance de la justice, mais le commandement des armées dans toute l'étendue de sa jurisdiction. Les autres Officiers du tribunal, exercent sous ses ordres diverses fonctions. Ils assistent aux jugemens ; ils président à la police ; ils commandent les troupes, s'il y en a dans le pays ; ils dressent les rôles du dénombrement, des impositions, des corvées. Il y en a un qui a la direction des magasins royaux, & qui débite au peuple les marchandises dont le Prince s'est réservé le commerce. Un autre a l'inspection des étrangers, dont il juge les différends. Quelques-uns sont chargés de veiller à la subsistance des éléphans que le Prince entretient dans le pays ; car la difficulté des

Les Pourans.

logemens & des nourritures ne permet pas de les rassembler tous dans la capitale.

Le Roi loge tous ces Officiers ; leur donne des armes, des chevaux ; leur entretient un balon ; leur assigne des terres, avec des esclaves pour les cultiver, & donne ordinairement à leurs enfans la survivance des mêmes charges, qui de cette manière se perpétuent dans plusieurs familles. Cependant l'emploi d'*Oc-pra-jocke-bat* n'est point héréditaire. Cet Officier, dont la Loubere compare les fonctions à celle de nos *Procureurs du Roi*, est une espèce de surveillant, établi dans chaque jurisdiction, pour observer ce qui s'y passe, & pour en rendre compte à la Cour.

Le Pouran, ou Président du tribunal, a une inspection particulière sur tous les Officiers qui le composent. Son autorité est absolue ; mais elle est bornée, presque par-tout, à un exercice de trois années.

Autrefois tous ces grands Gouvernemens étoient pour la vie. L'ambition des Vicerois les rendit ensuite héréditaires, & en érigea même quelques-uns en principautés indépendantes. C'est ainsi que la province de Johor est devenue un Etat particulier : le Viceroi qui la gouverne vit en Souverain, & plusieurs de nos relations lui accordent le titre de Roi. Patane, autre province du bas Siam, est sous la domination d'une femme, que le peuple du pays élit dans une même famille ; & à qui les étrangers donnent aussi le nom de Reine. On la choisit veuve, & d'un âge

Gouvernement de Patane.

avancé, afin qu'elle ne ſoit point tentée de prendre un mari. On aſſure qu'elle n'a preſque aucune part au gouvernement, & qu'on ne lui laiſſe pas même la liberté de choiſir les Officiers qui la ſervent. Du reſte elle a des revenus conſidérables, & on lui permet d'en faire part à ſes favoris, à qui elle peut accorder toutes ſortes de faveurs, excepté ſa main. Les peuples de ces deux provinces envoyent tous les trois ans à Siam des députés, avec un préſent, qui conſiſte dans quelques petits arbuſtes de fleurs d'or & d'argent : c'eſt l'unique marque de ſoumiſſion qu'ils donnent à leurs anciens Maîtres. On prétend que Laos, Pégu, Camboye, & d'autres Royaumes de la péninſule de l'Inde, ont ſecoué de la même manière le joug des Siamois.

Gervaiſe, partie IV, chap. IX.

L'abus de ces uſurpations a fait enfin abolir l'hérédité des grands gouvernemens. On a détruit & exterminé la plupart de ces Deſpotes, & on leur a ſubſtitué des Gouverneurs par commiſſion, qu'on change tous les trois ans. Mais quelques familles puiſſantes n'ont pas laiſſé de ſe maintenir dans la poſſeſſion de pluſieurs gouvernemens conſidérables, dont elles jouiſſent par droit de ſucceſſion. Les Seigneurs qui les poſſedent s'appellent *Tchaou-Mevang*, c'eſt-à-dire, Seigneurs de provinces, & s'arrogent quantité de droits qui approchent beaucoup de ceux de la ſouveraineté. Outre les concuſſions particulières dont ils fatiguent le peuple, ils partagent également avec le Roi le produit des tailles, impoſées ſur toutes les terres

Les Tchaou-Mevaag.

La Loubere, *ibid.*

labourables. Cette impoſition eſt d'un quart de Tical * pour quarante toiſes quarrées. Ils s'approprient outre cela, une grande partie des confiſcations & des amendes adjugées au fiſc, & ſouvent ils les retiennent en entier. Dans les gouvernemens maritimes, ils exigent des vaiſſeaux marchands un droit conſidérable, & ſouvent ils font eux-mêmes le commerce ſous un nom emprunté. Les villes éloignées de la Cour ſont le plus expoſées aux concuſſions & aux violences de ces petits tyrans, qui ont ſouvent la hardieſſe de créer de nouveaux impôts, ou d'augmenter les anciennes taxes. Le Roi leur entretient une garde nombreuſe de ſoldats, appellés *Keulai*, c'eſt-à-dire, *bras peints*, parce qu'on leur fait diverſes inciſions au bras, ſur leſquelles on jette de la poudre à canon, qui y laiſſe l'empreinte d'un bleu noirâtre.

* environ 9 ſ. 6 deniers.

Tous les Magiſtrats, ſoit amovibles, ſoit perpétuels, ſont obligés en entrant en charge, de prêter un ſerment. On leur fait boire une certaine quantité d'eau, en préſence d'un Talapoin, qui pronnonce mille imprécations contre le Récipiendaire, s'il manque jamais aux engagemens qu'on lui fait contracter. Ce ſerment n'empêche pas que la plupart des Magiſtrats ne vendent la juſtice; & ce qu'il y a de plus odieux, c'eſt que ces concuſſions paroiſſent autoriſées par le gouvernement. Il eſt permis aux Juges de recevoir des préſens, & il s'en fait ici un commerce public. Les Gouverneurs en exigent des Officiers ſubalternes, & ceux-ci ſont en quelque

ſorte

ſorte obligés de fouler le peuple, pour contenter l'avarice des Grands.

Le plus auguſte de tous les Tribunaux eſt celui de Juthia. Toutes les autres Juriſdictions en relevent, & c'eſt le Conſeil ſouverain de la Nation. Tous les Officiers qui le compoſent ont le rang de Miniſtres, ſont chargés de divers départemens, ſur le modèle des autres Tribunaux, mais avec une autorité plus étendue, & accompagnée de diſtinctions plus honorables. Le Préſident de ce Tribunal avoit anciennement une autorité preſque abſolue dans Siam. Il étoit à la fois, & le chef de la juſtice, & le Viceroi de la province. On a ſagement ſéparé ces deux emplois. Celui de Viceroi eſt exercé par un Mandarin, qui prend le titre de *Maha-O-Barat*. Il repréſente le Roi, & en ſon abſence, par exemple, lorſqu'il eſt à la guerre, il fait toutes les fonctions royales. C'eſt la première dignité de l'Etat. Le Mandarin qui préſide à la juſtice s'appelle *Yumrat*. Il a le titre d'*Oya* : toutes les affaires civiles & criminelles lui paſſent par les mains : il en juge définitivement : ſes collegues n'ont que le droit d'opiner. Cependant on peut appeller au Roi de ſes jugemens.

Tribunal ſouverain de Juthia.

La Loubere, *ibid.*

Première dignité de l'Etat.

Les autres Officiers du Tribunal ont, comme je l'ai dit, divers départemens; les finances, la guerre, la maiſon du Roi, le ſoin des balons & des galeres, l'intendance des jardins & des palais, la correſpondance des provinces, la police intérieure de la capitale, l'inſpection des éléphans & des équipages, la garde des ma-

gasins royaux, & la direction du commerce étranger.

Le Pra-clam.

Ce dernier département est un des plus considérables. Le Ministre qui en est chargé s'appelle *Pra-clam*, que les Hollandois & les Anglois prononcent *Berclam*, & dont les Portugais & les François ont fait *Barcalon*. Ce mot signifie *maître ou directeur de magasin*. C'est à lui en effet que le Prince confie la direction de ses magasins, le débit de ses marchandises, & l'intendance du commerce qu'il fait, non-seulement avec les étrangers, mais sur ses propres sujets. Tous les négocians Européens & Asiatiques traitent directement avec ce Ministre, & les différentes nations établies à Siam vivent sous sa protection. C'est encore le Pra-clam qui reçoit l'argent des tailles & des impositions qu'on leve dans tout le royaume.

Kaempfer, *ubi suprà.*

§. IV.

Forme des Jugemens. Peines judiciaires.

La Loubere, III. part. ch. V.

Les Siamois, comme tous les autres Orientaux, ont une jurisprudence fort simple, dont les principes sont renfermés dans un Code divisé en trois parties. La première traite des titres, des prérogatives, & des fonctions de toutes les charges : la seconde est un recueil des anciennes constitutions : la troisième contient quelques Ordonnances plus modernes, publiées vers le commencement du dernier siécle.

Code Siamois.

On ne plaide ici que par écrit, & après avoir donné caution. Quand la caution a

été reçue, le Demandeur présente au Naï de sa tribu une requête, dans laquelle il expose ses prétentions. Le Naï, qui est toujours un des membres du Tribunal de judicature, porte cette requête au Pouran : celui-ci l'examine, & la remet au Greffier du Tribunal, après y avoir mis son sceau, & en avoir compté toutes les lignes, afin qu'on ne l'altere point. Le Greffier en fait la lecture dans la première assemblée. On appelle alors les Parties ; on les somme trois fois de s'accommoder ; & si elles le refusent, le Tribunal ordonne au Greffier de les interroger, d'entendre leurs témoins, & d'examiner leurs productions. C'est ainsi que se termine la première séance. Dans la seconde, le Greffier rapporte l'affaire plus au long, expose les moyens allégués de part & d'autre, & recueille les suffrages, qu'il écrit. Dans la troisième, le Rapporteur, après une courte récapitulation de toutes les procédures, lit les suffrages. Le Pouran, avant que de juger les parties, fait ouvrir le Code, consulte l'Article qui concerne leur différend, & prononce.

Suivant les loix du pays ces séances devroient se tenir pendant trois jours consécutifs, & les plus longs procès ne dureroient pas une semaine. Mais l'avarice des Juges a imaginé des délais qui éternisent les procès, & qui ruinent les plaideurs. On voit par un Mémoire traduit du Siamois, & rapporté par la Loubere *, que les frais de justice pour les procès ordinaires, montent à plus de soixante livres,

* Tome II, p. 57.

somme considérable pour un pays où tout le monde est pauvre. Il faut outre cela donner aux Juges une certaine quantité de riz, de bougie, de toile, d'arek & de bétel, une poule, deux pots d'arak *; & d'autres menus présens, qui ressemblent à nos anciennes épices.

Il n'y a point ici de Procureurs, de Notaires, ni d'autres Praticiens de ce genre. Les obligations se font par l'entremise d'un tiers, qui écrit la promesse; & ce titre suffit en justice, parce que le double témoignage de celui qui a écrit le billet, & du créancier qui le produit, prévaut sur la simple assertion du débiteur qui nie. L'usage des cachets est inconnu des particuliers: les Magistrats seuls ont un sceau, que le Roi leur donne, & qui est attaché à leur Office. Les caractères & les figures qu'il contient sont en relief: on le frotte d'encre rouge, & il s'imprime avec la main. Le Roi a un sceau particulier, qu'il ne confie à personne, & qu'il applique de sa propre main sur les patentes qu'il fait expédier. Les particuliers ne signent de leur nom aucune écriture: ils se contentent de mettre au bas une marque, qui a la forme d'une croix. Les donations par mariage, ou autrement, se font de la main à la main, sans aucune écriture. Les mourans en usent de même, & personne ne fait ici de testament.

La Loubere II. p. chap. XV.

Les procès criminels sont portés aux mêmes Tribunaux où l'on instruit les procès civils; mais les juges ordinaires ne sçauroient prononcer un arrêt de mort.

* Liqueur forte du pays.

C'eſt un droit réſervé au Roi ſeul, & qu'il délegue quelquefois à certains Magiſtrats, par une attribution particulière. C'eſt ainſi que la Cour de Siam, à l'imitation de celle de Pékin, envoye ſouvent dans les provinces des Inſpecteurs extraordinaires, pour connoître de certains délits, pour écouter les plaintes du peuple, & pour réprimer les vexations des Gouverneurs. Ces Commiſſaires ont non-ſeulement le pouvoir de juger à mort les particuliers, mais ils peuvent dégrader les Magiſtrats, les empriſonner, leur faire ſubir une peine capitale.

Loix pénales.

Paſſons aux loix pénales. La peine ordinaire du vol eſt la reſtitution du double, & quelquefois du triple. Cette amende ſe partage, par portions égales, entre le juge & la partie lézée. Les Siamois appellent vol, non-ſeulement tout larcin direct, mais toute poſſeſſion injuſte, de quelque manière qu'on l'ait acquiſe. Ainſi un homme condamné à rendre un héritage qu'il a uſurpé, doit outre cela payer une indemnité équivalente à ce bien.

La Lonbere III. part. ch. V.

Epreuves en uſage dans les jugemens.

Dans les accuſations importantes, lorſque les preuves manquent, on permet aux parties de recourir à divers genres d'épreuves. Celle du feu, ſi commune en Europe dans les ſiécles de barbarie, ſe pratique à Siam de pluſieurs manières. On trempe ſa main dans de l'huile bouillante, dans les métaux fondus, & dans d'autres matières brûlantes. Quelquefois on creuſe une foſſe, longue d'environ cinq toiſes, ſur quatre ou cinq pieds de large. On y allume un braſier, dont la ſuperficie eſt de

niveau avec les bords de la fosse. Les parties doivent marcher tour-à-tour sur les charbons, & de peur que le patient ne se dérobe trop-tôt à l'activité du feu, deux hommes marchent à ses côtés, & s'appuyent avec force sur ses épaules, pour l'empêcher de courir. Celui qui sort victorieux de cette épreuve, gagne son procès. La Loubere observe que ce poids ne fait qu'amortir l'action du feu, & que d'ailleurs les Siamois, habitués dès l'enfance à marcher sans souliers, ont la plante du pied si endurcie, qu'ils résistent assez communément à ces défis. Un François ayant été volé par un Siamois, & ne pouvant convaincre le coupable, eut la simplicité d'accepter ce genre d'épreuve, que son adversaire lui proposa. L'Asiatique plongea sa main dans l'étain fondu, & ne se brûla point : l'Européen eut la main presque consumée. Quelques mois après le Siamois fut convaincu du vol dont le François l'avoit accusé.

Ibid.

L'épreuve de l'eau, qui n'est pas moins commune à Siam, se pratique ainsi. L'Accusateur & sa Partie se plongent dans la rivière, & celui qui reste plus long-tems sous l'eau est censé innocent. Il y a une autre sorte d'épreuve, qui consiste à avaler certaines pilules, préparées par les Talapoins, & qui sont des vomitifs très-violens. Celui qui les garde plus long-tems dans son estomac sort victorieux de la dispute. Cette scène se passe en présence des Prêtres, qui prononcent mille imprécations contre le parjure. Les juges ne permettent point la preuve du duel : il ne

manque que ce dernier trait à la barbarie de tous ces usages.

Les supplices sont ici très-rigoureux. Brûler les criminels à petit feu ; les plonger peu-à-peu dans l'huile bouillante ; attacher auprès d'eux un tigre affamé, de manière qu'il ne puisse les déchirer que lentement ; leur faire avaler des métaux fondus, ou les nourrir de leur propre chair, sont des cruautés ordinaires à Siam. Chaou-Naraie, dans le cours de son regne, mit en usage plusieurs de ces supplices. La peine du glaive est pour les criminels de distinction. Mais on ne se contente pas à Siam de leur couper la tête : on les fend encore par le milieu du corps. Il est très-rare, comme je l'ai déja remarqué, qu'on répande ici le sang des Princes : mais on ne se fait aucun scrupule de les laisser mourir de faim, de les étouffer dans des draps d'écarlate, de les assommer avec des massues de bois précieux & odoriferans, de les aveugler, de leur affoiblir l'esprit par des breuvages, pour les rendre incapables de regner. C'est l'horrible politique que les Rois de Siam mettent en usage contre leurs freres & leurs neveux.

Supplices.

Marcel le Blanc, Liv. II.

La Loubere, *ubi suprà.* chap. XIV.

La bastonnade est très-cruelle à Siam : ses suites ordinaires sont de causer une défaillance absolue, & de laisser une impression de foiblesse dont on se ressent quelquefois toute la vie. C'est dans certains cas une peine capitale. Elle se donne ici avec des roseaux appellés *Rotin* ou *Ratan*, & gros comme le doigt.

La *Cangue* est une peine moins douloureuse. Les Siamois l'appellent *Ka*, & elle

différe un peu de celle des Chinois (1). C'eſt ici une eſpèce d'échelle, dont les deux montans ont environ une toiſe de longueur. Elle n'a que deux échellons, placés au milieu, entre leſquels on emboîte le cou des patiens. On l'attache quelquefois perpendiculairement, avec des cordes lâches, à un mur, ou à des piliers, de manière que le criminel peut la hauſſer & la baiſſer. D'autres fois on l'appuye, dans une poſition horizontale, ſur des poteaux un peu plus hauts que le cou du patient, qui eſt obligé de ſe tenir ſur la pointe des pieds, pour n'être point pendu en l'air. Souvent le coupable eſt dans une foſſe étroite, debout, ſans pouvoir ſe tourner, enſeveli juſques aux épaules, la cangue au cou, & expoſé aux inſultes de tous les paſſans, qui lui donnent des ſoufflets, ou qui lui paſſent la main ſur la tête: affront très-ſenſible à Siam, ſur-tout lorſque c'eſt la main d'une femme. Du reſte la honte de ce ſupplice eſt paſſagère, & au ſortir delà, non-ſeulement on n'eſt expoſé à aucun reproche, mais on rentre ſouvent dans les charges qu'on exerçoit auparavant. La Loubere a vû à Siam, un Mandarin, revêtu du titre d'Oc-pra, & membre du Conſeil royal, qui, quelques années auparavant, avoit porté la cangue pendant trois jours dans la place publique, avec cette circonſtance particulière, qu'on lui avoit attaché au cou la tête d'un ſcélerat qu'on venoit d'exécuter. Tout le crime du Man-

(1) Voyez dans le premier tome l'Hiſtoire des Chinois, page 168.

darin étoit d'avoir veillé trop négligemment ſur la conduite de ce criminel, qui étoit ſoumis à ſon département. Ce trait ſuffit pour donner une terrible idée de la juſtice criminelle de ce peuple, ou plutôt de l'injuſte barbarie de ſes Monarques.

§. V.

Des Milices, & de leur manière de combattre.

Soldats du pays.

Tout Siamois eſt ſoldat, & ce grand peuple n'eſt qu'une milice, dans laquelle chacun eſt enrôlé, & ſert par ſemeſtre lorſque le Prince l'exige. Le même uſage s'obſerve chez leurs voiſins; & c'eſt pour cela que les armées Indiennes ſont communément ſi nombreuſes. Tel Prince qui n'a pas deux millions de ſujets, met quelquefois en campagne trois ou quatre cens mille hommes. Ces armées s'aſſemblent avec une promptitude incroyable, & ne coutent preſque rien à l'Etat, parce que chacun eſt obligé de pourvoir à ſa ſubſiſtance. L'attirail militaire n'a rien d'embarraſſant. Un panier de riz, un bambou creux qu'on remplit d'eau, un bouclier de cuir, un ſabre & un mouſquet, forment le bagage d'un ſoldat le mieux équipé.

Troupes étrangères.

Outre ce fond conſidérable de milices nationales, le Roi entretient un corps de ſoldats étrangers, qui compoſent une partie de ſa garde, & dont les uns ſont à pied, & les autres à cheval. Cette garde eſt formée de Laos & de Méen, peuples voiſins de Siam; de Mahométans, natifs ou originaires du Mogol, gens de bonne mine, mais d'une lâcheté inſigne; de Tar-

La Loubere, III. part. ch. XI.

tares-Chinois, qui n'ont d'autres armes que l'arc, & qui paſſent pour très-braves; enfin de quelques aventuriers Indiens, appellés *Rasbout*, ou *Ragibout*, habillés comme les Maures, mais faiſant profeſſion de l'Idolâtrie. Ces derniers prétendent tous être iſſus de quelque maiſon ſouveraine, & lorſqu'ils ont pris une forte doſe d'opium, ils ſe battent avec un courage peu ordinaire aux Indiens. Les Rois de Siam ont eu pendant un tems une garde Japonnoiſe, compoſée de ſix cens hommes. Mais ces inſulaires, très-ſupérieurs aux Siamois du côté de l'eſprit & de la valeur, entroient dans toutes les intrigues du Palais, maltraitoient le peuple, & faiſoient la loi aux Rois même. Le pere de Chaou-Naraie, qui leur devoit la couronne, trouva le moyen de s'en défaire.

Ces ſoldats étrangers n'entrent point dans l'intérieur du palais. Ils font la garde au-dehors, & ils eſcortent le Prince dans ſes courſes & dans ſes voyages. Leur paye eſt inégale, & il y en a même qui ne ſont pas ſoudoyés. Chaque ſoldat Tartare a environ deux ſous ſix deniers par jour: leur capitaine en a ſix. La paye des Ragibouts & des Mogols eſt beaucoup plus forte: chaque ſoldat a cinq cens quarante livres par an, & chaque capitaine huit cens quarante. Les Laos & les Méen n'ont point de ſolde, & ſevrent par corvées.

Les Siamois ſont très-ignorans dans l'art de la guerre, & n'ont d'ailleurs aucune inclination pour ce métier. Ils n'obſervent point de diſcipline; ils ne ſavent ni attaquer, ni ſe défendre méthodiquement. La

chaleur excessive du climat les rend paresseux & timides; ils tremblent à la vûe du moindre danger: un Européen armé d'une canne, ou d'une épée nue, mettra en fuite vingt Siamois. L'opinion de la Métempsycose, en leur inspirant une horreur naturelle du sang, contribue encore à glacer leur courage, & le despotisme acheve de l'énerver. Un peuple d'esclaves ne sauroit être brave.

Ibid. Chap. VIII.

Du reste, les Siamois ont affaire à des ennemis, qui ne sont ni plus courageux, ni plus habiles. Rien de plus singulier que la manière dont ces Asiatiques se font la guerre. Leurs armées s'évitent : on ne pense de part & d'autre qu'à faire des esclaves. Si une troupe de Péguans fait une excursion sur les terres de Siam, les Siamois envoyent un autre parti sur les terres du Pégu, & chacun est content lorsqu'il se retire avec un butin considérable. Si le hazard fait que les partis se rencontrent, & qu'on ne puisse éviter d'en venir aux mains, le combat commence par quelques volées de canon, qu'on décharge à coups perdus. Les deux armées observent de ne point tirer directement l'une sur l'autre, mais un peu plus haut: c'est une espèce de convention, dont on ne peut s'écarter sans violer le droit de la guerre. Un François, qui servoit de canonier dans les troupes de Siam, reçut ordre de son Général de ne point ajuster: ce qui le surprit tellement, qu'il ne douta point que cet Officier ne trahît son Prince. Cependant ce sont les Rois mêmes qui donnent de tels ordres aux Généraux: *ne tuez point*, leur

Comment ces Asiatiques font la guerre.

Ibid.

disent-ils, lorsqu'ils les envoyent contre l'ennemi ; ce qui n'est pas une défense absolue de tuer, mais de tirer droit. Les décharges de fleches & de mousqueterie se font de la même manière. Chacun tire en l'air, & tâche seulement de diriger son coup de telle sorte, que cette pluye de balles & de fleches retombe sur l'ennemi. Mais dès qu'elle commence à se faire sentir dans un des deux partis, il ne tarde guere à prendre la fuite. C'est beaucoup si dans les plus chaudes batailles il y a quarante hommes de tués. Leur manière de tirer est de poser un genou à terre, & d'appuyer le mousquet sur l'autre, en tournant le visage, tant ils ont de frayeur de ces armes à feu.

La Loubere, *ibid.* Gervaise, &c.

Leur manière de camper.

Voici ce qu'ils observent dans les campemens, & dans leur ordre de bataille. Le Général partage l'armée en plusieurs bataillons quarrés, qui sont rangés sur trois lignes. Il se tient au centre, où il rassemble les meilleures troupes, pour sa propre sûreté. Dans chaque bataillon il y a seize éléphans mâles, qui sont à la queue, & qui portent chacun un étendart particulier. On leur associe quelques femelles pour les rendre plus dociles ; car ils sont très-difficiles à discipliner le jour d'un combat. Ils craignent naturellement le feu ; le bruit de la mousqueterie les étonne : lorsqu'ils sont blessés, ils entrent en fureur, & ils causent souvent beaucoup de désordre dans les rangs. Chacun de ces animaux est monté par trois hommes. Ils ignorent l'art d'attaquer une place méthodiquement, de l'envelopper,

dans des lignes de circonvallation, & d'en faire les approches à la faveur de la tranchée ouverte, ou de la sappe. Ils ne prennent les villes que par la faim, & le plus souvent par trahison. L'art de les fortifier leur étoit inconnu avant le regne de Chaou-Naraïe. Un François nommé *Charbonneau*, attaché au service de la Mission en qualité d'apoticaire, & qui avoit été frere Lazariste, fut l'Ingénieur que ce Prince choisit pour la construction d'un fort de bois sur la frontière du Pégu. Frere Charbonneau, qui n'avoit aucun principe de génie, s'excusa inutilement sur son ignorance : il fallut obéir, & pour prix de ce service, on le fit Gouverneur de Jonsalam. Il eut pour successeur dans cet emploi un autre François, nommé Billi, qui avoit été Maître d'Hôtel du Chevalier de Chaumont. Au reste le Royaume de Siam est naturellement si bien défendu par ses montagnes qui l'environnent, par ses inondations annuelles, par les canaux qui le coupent, par ses bois & par ses marais impénétrables, qu'un petit nombre de places fortes lui suffit. Depuis l'arrivée des François, Mergui & Bankok, les deux clefs du Royaume, ont été passablement fortifiées.

La Loubere, *ubi suprà*. Floris, Joost. Schuten, &c.

§. VI.

Des forces maritimes de Siam. Navires, Galeres, Balons.

Les forces maritimes de Siam sont encore plus médiocres que celles de terre. Elles se réduisent à cinq ou six navires,

& à une cinquantaine de galeres. Les navires différent peu des sommes chinoises, dont j'ai parlé ailleurs (1). On les arme quelquefois en course; mais leur destination la plus ordinaire est pour le commerce. Tous les Officiers & les Matelots, qui servent sur cette petite flotte, sont étrangers. On leur recommande d'éviter les combats meurtriers, & de se borner aux prises faciles.

Leurs galeres sont de bâtimens legers, forts étroits & assez longs, qui n'ont qu'un seul pont, & dont les ancres sont de bois, ainsi que celles des navires. Elles ne portent communément que soixante hommes, tant rameurs que soldats, tous Siamois, & qui servent par corvée. Il n'y a qu'un homme à chaque rame, & il est debout. On les tient presque droites, parce qu'elles sont si courtes, qu'elles n'atteindroient pas à l'eau, si la manœuvre se faisoit autrement. Ces bâtimens ne sortent jamais du golfe de Siam, & ne font même que ranger les côtes. Leur commandement est confié à un Officier appellé *Calahom*, & on les garde à Juthia dans un arsenal, construit en face du palais. Chaque galere est sous une espèce de remise, où la rivière entre, & qui se ferme la nuit.

Forme des Balons.

Le Calahom a aussi l'intendance & la garde des *Balons* du Roi. Les Siamois donnent ce dernier nom à de petites barques, qui ne voguent que sur les rivières, & dont la construction a quelque

(1) Voyez dans le premier tome l'Histoire des Chinois, page 110.

chose de particulier. Elles n'ont communément qu'une toise dans leur plus grande largeur : leur longueur est quelquefois de cent, & de six vingt pieds. Le corps du bâtiment n'est que d'un seul tronc d'arbre, qu'on creuse avec le fer, & qu'on élargit avec le secours du feu ; mais on ajoute de chaque côté un bordage, avec une proue & une pouppe très-hautes, qui représentent ordinairement un dragon, ou quelque autre animal monstreux, dont la tête & la queue sont recourbées.

La Loubere, II. part. ch. V.

Les Rameurs sont assis les jambes croisées, sur de petits bancs qui traversent le Balon. Il y en a deux à chaque banc : l'un rame à droite, & l'autre à gauche, avec la *Pagaye*, espèce de rame courte, qui n'est point attachée au balon, & qu'on tient à deux mains, par le milieu & par le bout. Les Pagayeurs ont le visage tourné vers la proue, au lieu que nos rameurs lui tournent le dos. Les grands balons, tels que ceux du Roi & des Ministres, ont quelquefois cent hommes d'équipage, qui manœuvrent dans l'ordre dont j'ai parlé, & qui semblent former avec leurs rames les aîles ou les nageoires des animaux monstrueux représentés à la proue & à la pouppe. Les Pagayeurs ont des chants, ou des cris mésurés, & plongent la rame en cadence, avec un mouvement de bras & d'épaules assez vigoureux, mais facile & de bonne grace. Le poids de cette chiourme, affaissant considérablement le balon, le tient à fleur d'eau, & l'impression des rames produit un balancement sensible, mais agréable ;

qui se remarque principalement à la proue & à la pouppe, parce qu'elles sont plus élevées. Le premier banc, du côté de la proue, qui dans cet endroit commence à s'élever, est occupé par un seul Pagayeur, qui a même quelque peine à s'y tenir assis, tant la place est étroite. C'est lui qui donne le mouvement à tous les autres. Sa pagaye est un peu plus longue, parce qu'il est assis plus haut. Celui qui gouverne se tient debout à la pouppe, dans l'endroit où elle s'éleve insensiblement. Il a dans la main une pagaye fort longue, qui lui sert de gouvernail, & qu'il appuie perpendiculairement contre le bord du balon, tantôt du côté droit, tantôt du côté gauche, sans faire d'autre mouvement.

Les balons ordinaires ont une loge de bois, bâtie au centre, à laquelle on joint quelquefois un petit appentis. Elle peut contenir toute une famille, & quantité de Siamois n'ont point d'autre habitation que ces maisons flottantes. Les balons des personnes qualifiées, particulièrement ceux qui appartiennent au Roi, & qu'on appelle *Balons d'Etat*, ont seulement un siége, qui occupe presque toute leur largeur, & qui ne contient qu'une place. Ce siége est plus ou moins élevé selon la dignité des personnes. Si c'est un Mandarin du premier ordre, non-seulement il est assis plus haut, mais son estrade est surmontée d'une impériale, que les Siamois appellent *coup*, & à laquelle les Européens ont donné le nom de *Chirole*. C'est une espèce de berceau de canne, ouvert par les côtés, & enduit d'un ver-

nis rouge ou noir. Le vernis rouge est pour les Naï, ou Tribuns de la main droite, & le noir pour ceux de la main gauche. Les Mandarins subalternes n'ont point de chirole à leur balon, & se servent seulement d'un parasol, pour se garantir des injures de l'air.

Les Balons d'Etat ont des Chiroles dorées, soutenues par des colonnes, & couronnées de plusieurs ornemens, qui se terminent ordinairement en dôme ou en pyramide. Comme ces barques, beaucoup plus longues que larges, sont fort propres à fendre l'eau, & qu'elles ont d'ailleurs un équipage nombreux, il est aisé de concevoir avec quelle rapidité elles voguent. Dans certains jours de cérémonie, le Ménan est couvert de ces riches balons, & tous les voyageurs conviennent que c'est un des plus beaux spectacles qu'on puisse voir. Quand le balon du Roi vogue sur la rivière, tous les autres bateaux s'arrêtent : les personnes les plus qualifiées descendent de leur estrade, & à leur exemple tout l'équipage se prosterne.

§. VII.

Des Finances, du Commerce, & des Monnoyes.

L'Officier que les Siamois appellent *Pra-Clang*, & que les Portugais ont nommé Barcalon, est ici le principal Ministre des Finances. C'est le Sur-intendant des magasins, où le Roi dépose toutes les marchandises qu'il vend à son peuple & aux Etrangers : c'est lui qui reçoit les revenus

du Prince, & qui en dispose pour les besoins de l'Etat. Ces revenus se réduisent à trois objets principaux, aux impositions, aux bénéfices casuels, & aux profits du commerce.

Revenus du Roi.

La Loubere III. part. ch. IX.

Les impositions, sont réglées selon le tarif suivant. 1°. Sur quarante toises quarées de terres labourables, un *Mayon* par an, c'est-à-dire, environ neuf sous de notre monnoie; mais dans les lieux où il y a des *Tchaou-Mevang*, ou Vicerois héréditaires, ces Gouverneurs partagent la moitié de cette rente, & la retiennent même souvent en entier. 2°. Sur les balons, un Tical, ou trente-sept sous & demi, pour chaque toise de longueur. C'est une espèce de douane qui se leve en certains endroits de la rivière sur tous les bateaux qui passent. Tout ce qui entre & qui sort par mer paye un autre droit. Le corps du vaisseau doit aussi quelque chose, à proportion de sa grandeur. 3°. Un Tical sur chaque fourneau où l'on distile l'Arrak, ou l'eau-de-vie de riz. Ceux qui vendent en détail cette liqueur, payent aussi un Tical par an. 4°. On leve d'autres droits particuliers sur certains arbres: deux Mayons, sur chaque pied de *Durion*, qui est un fruit du pays; un Tical sur chaque pied de Bétel; sur chaque Arekier, six noix en nature; un demi Tical sur chaque Cocotier, & un Tical sur chaque pied d'Oranger, de Manguier, de Mangoustanier, & de Pimentier. On n'a mis aucun droit sur les Poivriers, parce que leur culture est récente, & qu'on cherche à la favoriser. On

assure que les Rois de Siam ne tiroient autrefois de leurs domaines, que douze cens mille livres en argent, & que leurs revenus ont presque doublé depuis le regne de Chaou-Naraie.

Les revenus casuels sont les confiscations & les amendes; les présens que le Prince reçoit de ses sujets & des Etrangers; les donations que ses Officiers lui font en mourant, ou ce qu'il retient de leur succession; les taxes extraordinaires qu'il impose dans certaines occasions, telles que l'arrivée d'un Ambassadeur étranger, la construction d'une forteresse, une guerre, & d'autres dépenses imprévues. On peut mettre au même rang le bénéfice que le Prince tire de l'exemption des corvées. Chaque sujet libre lui doit six mois de service, & le seul moyen de se soustraire à la loi commune, c'est de payer au fisc douze ou quinze Ticals. Dans quelques cantons on convertit ce service en fournitures de denrées, ou de marchandises propres du pays; telles que du riz & d'autres grains, du bois de sapan ou d'aloës, des peaux des bêtes, de l'ivoire, & d'autres contributions de cette nature. Le commerce est la troisième source des richesses du Monarque. Cette profession utile, avilie parmi nous, & abandonnée aux conditions subalternes, est exercée à Siam par les Princes & par les Rois : elle leur est si chere, que ce n'est presque plus ici un métier de particulier. Le Roi a non-seulement des magasins, où il fait débiter en gros ses marchandises, mais des boutiques particulières,

Le commerce en honneur à Siam.

ou elles se vendent en détail dans les marchés. La Reine & les autres Princesses ont aussi des comptoirs & des facteurs ; & la Loubere rapporte que, dans le tems qu'il étoit à Siam, il y eut quelque brouillerie à la Cour, parce que le Roi, au mépris des anciens usages, vouloit empêcher sa fille de faire le commerce maritime.

Commerce du Roi.

Les Rois de Siam se sont emparés de tout le commerce du dehors, & partagent avec leurs sujets celui qui se fait dans l'intérieur du royaume, mais en se réservant le débit exclusif des marchandises les plus lucratives. Les toiles de coton sont le principal objet du trafic qu'ils font au-dedans, & les magasins royaux en sont toujours abondamment pourvus. On ne les remplissoit autrefois que tous les dix ans, & quand ils étoient épuisés, tous les particuliers avoient la liberté de vendre les toiles. Aujourd'hui le Roi en a toujours dans ses magasins plus qu'il n'en peut débiter, & il arrive même que, pour augmenter la consommation, il force ses sujets d'habiller les enfans avant l'âge ordinaire.

La Cour de Siam faisoit anciennement tout le commerce des toiles dans le Royaume de Laos, & dans d'autres Etats voisins ; mais les choses ont changé, depuis que les Hollandois ont pénétré dans ces pays. Les Etrangers ne peuvent acheter que dans les magasins royaux le calin, l'ivoire, le plomb, le salpêtre, le bois de sapan, & l'areka. Le commerce des peaux des bêtes appartient aussi au Roi, qui s'est engagé par un traité à ne les

vendre qu'aux Hollandois ; mais les Siamois en détournent beaucoup, qu'ils débitent ſecretement, & à meilleur prix. Le ſoufre, la poudre à canon, & les armes, ſont encore des marchandiſes privilégiées, dont le débit n'appartient qu'au Prince, même dans l'intérieur du Royaume.

Commerce des particuliers.

Celles dont le commerce eſt libre ſont le riz, le poiſſon, le ſel, le ſucre, l'ambre gris, le fer, le cuivre, la cire, le vernis, la nacre de perles, la gomme gutte, l'encens, l'huile, le coco, la canelle, le nénuphar, la caſſe, le tamarin, & d'autres marchandiſes, domeſtiques ou étrangères. La chaſſe & la pêche ſont auſſi permiſes à tout le monde, & c'eſt la principale reſſource de ce peuple trop peu induſtrieux pour s'adonner aux arts mécaniques, & trop pauvre pour entréprendre quelque commerce.

Bonne foi de ce peuple.

La Loubere, II. part. ch. XV.

Les marchés ne ſe tiennent ici que le ſoir, depuis cinq heures juſqu'à neuf. Telle eſt la bonne foi de ce peuple, que l'acheteur ne s'aviſe guere de compter la marchandiſe qu'on lui livre, ni le vendeur l'argent qu'il reçoit. Les Siamois ſe formaliſerent de voir les François acheter les moindres choſes avec une précaution exceſſive. Cette défiance leur parut offenſante.

Leurs meſures.

Les étoffes ſe meſurent ici avec le bras, & non pas à l'aune, inſtrument inconnu à Siam. Les cocos ſervent à meſurer les grains & les liqueurs. Comme leur grandeur eſt fort inégale, chaque particulier a le ſien, dont il connoît l'étendue, &

c'eſt là deſſus qu'on ſe regle dans les achats. Cependant il y a pour les grains une autre meſure appellée *ſat*, faite en forme de boiſſeau, & pour les liqueurs une eſpèce de pinte, appellée *canan*. Mais comme il n'y a point de loi qui regle l'étendue de ces meſures, la plupart des acheteurs aiment mieux recourir à leurs cocos. Quarante *ſat* font un *ſeſte*, & quarante *ſeſtes*, un *Cohi*. Le ſeſte de riz, ſuivant Gervaiſe, peſe cent *catis*, ou deux cens vingt-cinq de nos livres. Mais toutes ces meſures n'ayant originairement aucune juſteſſe, il n'eſt pas poſſible de marquer avec préciſion le rapport qu'elles ont avec les nôtres.

Leurs poids.

Leurs balances ne ſont pas plus exactes. L'uſage ordinaire eſt de n'employer d'autres poids que des pièces de monnoie, qui ſouvent ſont fauſſes ou altérées.

Monnoyes de Siam.

La Loubere, *Ibid.* Gervaiſe, II. part. ch. XIV.

La plupart des monnoyes de Siam ſont d'argent, de même forme, marquées au même coin, mais différentes pour le poids. L'or & le cuivre ne ſe convertiſſent point ici en eſpèces : l'or eſt marchandiſe, & vaut douze fois l'argent. La forme des pièces eſt celle d'un petit cylindre, rond d'un côté, & ſe partageant de l'autre en deux petits globes, ſéparés par une fente. Elles ſont frappées d'un double coin dans la partie du milieu, au-deſſus de la fente. L'un de ces coins repréſente un cœur, & l'autre un cercle. On diſtingue quatre ſortes de pièces, le *tical*, qui, ſelon Gervaiſe, vaut trente-trois ſous ſix deniers de notre monnoye, & trente-ſept ſous & demi ſelon la Loubere ; le *Mayon* ou *Se-*

lunge, qui vaut un quart de tical, le *fouang*, qui vaut la moitié du mayon, & la *sompaie*, qui est un demi-fouang.

Dans quelques provinces éloignées on se sert d'une monnoye d'étaim, ronde & plate, qui a quatre pouces de diametre. Leur coin représente des oiseaux, des dragons, & d'autres objets. La Loubere demanda l'explication de ces figures; mais il ne put tirer aucune lumière de toutes les personnes du pays qu'il consulta.

Il y a une autre monnoye basse, fort répandue dans le commerce, & qui consiste dans de petits coquillages, que les Européens appellent *Coris*, & les Siamois *Bia.* On les tire ici des isles Maldives & des Philippines. L'usage de cette monnoye s'étend dans toutes les Indes, & jusques sur les côtes méridionales de l'Afrique. Sa valeur est si médiocre, qu'il faut huit cens coris pour faire un fouang, c'est-à-dire, quatre ou cinq sous de notre monnoye.

§. VIII.

Du Roi, de ses Femmes, & du Gouverneur intérieur du Palais.

Le Roi de Siam est le plus puissant de tous les Princes qui regnent dans la presqu'isle de l'Inde. Ses sujets ont une vénération infinie pour sa personne, & lui rendent des hommages qui tiennent de l'adoration. Son palais passe pour un lieu sacré. Personne n'y entre sans se prosterner jusqu'à terre. Si une barque passe à

Respect des Siamois pour leur Monarque.

la hauteur du *Praſſat* (1), c'eſt le nom qu'on donne à ce Palais reſpecté, les pagayeurs doivent ramer ſi doucement, qu'on n'entende point le bruit de la manœuvre. Le Pere Tachard étant un jour dans le ba-

Tachard, II. voyage

lon d'un Mandarin, les rameurs ſe laiſſant aller au courant de la rivière, approcherent un peu trop du Palais : dans le moment même ils furent accablés d'une grêle de pois que les gardes lancerent de leurs ſarbacannes, ce qui les obligea de prendre le large. L'Officier qui eſt à la porte n'ouvre point ſans aller avertir le Mandarin qui commande dans la première enceinte. Ceux qui ſe préſentent ſont déſarmés, & viſités ; on examine juſqu'à leur haleine, & s'ils ont bu de l'arrack, on les renvoye, de peur que leur préſence ne profane ce lieu ſacré.

La Loubere, III. Part. ch. XII.

Un ſilence profond regne dans l'intérieur du Palais, & dans tous les lieux qui l'environnent. Quoiqu'il ſoit rempli d'une multitude de ſoldats, & d'une grande affluence de Mandarins & de Miniſtres, on n'y entend pas le moindre bruit, & l'on prendroit ce lieu pour une ſolitude écartée. Les ordres mêmes ne s'y donnent point verbalement. Un Mandarin, qui a toujours les yeux attachés ſur la perſonne du Roi, connoît ſes volontés à certains ſignes établis, & les explique par d'autres ſignes aux Officiers du dehors. Son emploi eſt un des plus conſidérables du Royaume, & c'eſt, dit-on, le ſeul Mandarin qui ait droit de paroître devant le Roi ſans ſe proſterner Les Courtiſans les

(1) Ce mot, ſuivant Uliet, ſignifie trône.

plus

plus favorisés n'approchent jamais le Prince de fort près : c'est beaucoup s'il daigne se montrer à eux d'une des fenêtres du palais. Il ne reçoit point autrement les Ambassadeurs. Il leur parle laconiquement, du haut d'une tribune, & toujours dans les mêmes termes. On répéta mot pour mot à la Loubere & à Ceberet, ce qui avoit été dit au Chevalier de Chaumont, & un peu auparavant, à l'Evêque d'Héliopolis.

Tout ce qui se passe dans le Prassat est enseveli dans un profond mystère. C'est un crime de parler du Roi, & même de prononcer son nom. Un Missionnaire *, peu instruit de ces usages, s'avisa un jour de s'informer de la santé du Prince. Chacun parut étonné de cette question, & personne ne lui répondit. Le Missionnaire, croyant s'être servi de quelque expression impropre, s'expliqua en Portugais par un interpréte : mais il ne put tirer aucune réponse des Siamois, qui se regardant les uns les autres, témoignerent une surprise extraordinaire. Quelques jours après il eut l'explication de cette énigme. M. Phaulkon lui dit qu'on avoit été scandalisé de ses questions, parce qu'elles étoient contraires à l'usage du pays, où c'est un crime de lèze-majesté de parler du Roi. Il ajouta que très-peu de gens connoissent le nom du Prince regnant, & que ceux qui le savent n'oseroient le prononcer ; qu'au reste cette contrainte n'a lieu que pendant la vie des Princes, & qu'après leur mort on ne se fait point un scrupule de parler d'eux, ni d'appren-

* Le Pere Tachard.

Tachard, II. voyage Liv. IV.

dre leur nom à tout le monde.

On peut juger de la tristesse qui regne dans une pareille Cour. La présence du Prince, au lieu de rendre ce séjour plus riant, y répand la gêne & la terreur. Les Courtisans ne paroissent jamais devant lui, que dans une posture rampante; la garde est toujours alerte, & au moindre signal on voit des milliers d'hommes se prosterner, lors même que le Prince est invisible; il suffit que, caché derrière une jalousie, il jette un regard sur les cours & sur les jardins. Les Dames n'ont aucun accès dans le Prassat, excepté celles dont la triste condition est de servir aux plaisirs du Monarque, & d'être enfermées dans un sérail dont elles ne sortent jamais.

Ces Princes vivent dans une inquiétude continuelle, & sont toujours en garde contre leurs sujets. Leur palais de Juthia est fortifié d'une triple enceinte; & celui de Louvo est défendu par des chaussetrapes de fer, armées d'un double rang de pointes. Le métier de délateur est non-seulement autorisé par le Gouvernement, mais il est ordonné à tout le monde, sous peine de mort. Ainsi toute action particulière, qui peut intéresser le Prince, lui est infailliblement rapportée, lorsque deux témoins l'ont vûe, & chacun se hâte d'en dénoncer l'auteur, de peur d'être prévenu. Quand l'accusation n'est pas bien prouvée, le délateur & l'accusé sont exposés aux tigres, en présence du Prince, qui dans le doute, aime mieux perdre l'innocent avec le coupable, que de laisser un crime impuni.

La Loubere, III. Part. ch. XIV.

Les Rois de Siam paroissent rarement en public, & lorsqu'ils se montrent, c'est toujours avec un appareil de grandeur qui inspire la crainte. Leur garde ordinaire, qui est très-nombreuse, les accompagne partout, & on la grossit quelquefois, en mettant sous les armes les esclaves du Palais & les domestiques des principaux Officiers. Chaque soldat de cette escorte a un mousquet, un arc, une lance & un casque de bois. Plusieurs tiennent dans leurs mains une trompette & un petit tambour, dont ils ne tirent aucun son. Leur habillement consiste dans une chemise de mousseline, teinte en rouge. Une partie marche à pied à la tête du cortege, avec des bâtons ou des sarbacanes, qu'ils remplissent de pois pour écarter le peuple. Quand le Prince paroît, chacun se prosterne, & s'acroupit sur les genoux & sur les coudes, sans oser le regarder en face. Les Européens se cachent, & on les avertit d'éviter sa rencontre.

Maxime tyrannique du Royaume de Siam.

La maxime de ce Gouvernement tyrannique est d'en imposer à tout le monde par cet appareil fastueux, & de persuader au simple peuple que les Rois sont au-dessus de la condition humaine. Les sujets sont traités comme de vils esclaves, & ne connoissent en effet d'autres sentimens que la crainte. Non-seulement ils s'intéressent peu à la conservation de leurs Souverains, mais ils voyent avec plaisir les révolutions qui arrivent dans l'Etat. Comme ils gémissent dans l'oppression, ils croyent trouver dans un nouveau regne quelque adoucissement à leur misere. Ce pays est

un théatre de révolutions continuelles.

Inconvéniens d'un tel Gouvernement.

La Loubere a fort bien senti le foible de ce Gouvernement: le despotisme, qui en est la base, est le principe de sa ruine. L'autorité est tellement concentrée dans un seul homme, que quiconque aspire à la royauté, n'a qu'un pas à faire pour y parvenir. Le contraire arrive dans les Royaumes bien policés, où le Prince abandonne une partie de son pouvoir à plusieurs Ministres, & sur-tout à *plusieurs corps permanens de Magistrature* *. Ceux à qui il confie ce précieux dépôt, se trouvent intéressés à le conserver; le joug paroît plus leger au peuple, & l'autorité du Prince s'affermit sur des fondemens solides. Mais le despotisme qui regne à Siam, & dans la plupart des autres Cours Asiatiques, *rend la fortune du Prince, & celle des sujets, également incertaines*; *ôte* au Monarque *sa défense naturelle, en séparant* ses intérêts de ceux de son peuple, & *trahit l'autorité royale, sous prétexte* d'étendre ses droits. C'est la Loubere qui fait ces excellentes réflexions.

* La Loubere, *ibid.*

Pages du Roi.

Le service intérieur du Palais se fait par des pages, appellés *Mahatlek*, par quelques eunuques, & par de jeunes filles. Les Mahatlek sont au nombre de quarante-quatre, & se tiennent dans un salon contigu à la chambre du Roi. On les divise en quatre bandes égales, deux de la main droite, & deux de la main gauche; c'est-à-dire que les uns se prosternent dans le salon à la droite du Roi, & les autres à sa gauche. Le Roi en les prenant à son service leur donne un nom, ce qui se pratique à l'égard de la plupart des Officiers du

Palais, & même des chevaux & des éléphans des écuries royales, qu'on appelle pour cette raiſon *éléphans & chevaux de nom.* Les Mahatlek reçoivent immédiatement les ordres du Roi, & les portent à d'autres pages du dehors, qui ſe tiennent dans le veſtibule & dans les cours. Ceux-ci s'appellent *Caloang* : leur nombre eſt conſidérable ; mais ils ne reçoivent point leur nom du Roi. Les pages du dedans ont d'autres fonctions reglées. Les uns ont ſoin des armes & des livres du Monarque ; d'autres lui préſentent le bétel ; quelques-uns font l'office de lecteurs. On aſſure que Chaou-Naraie avoit un goût particulier pour les livres d'Europe, & qu'il avoit fait traduire en Siamois la vie d'Alexandre le Grand, & d'autres Hiſtoires. *Idem, ibid. chap. XII.*

Les eunuques ſont en très-petit nombre. Ils dépendent de la Reine, qui a le pouvoir de les faire châtier. Elle a la même autorité ſur les maîtreſſes du Roi, & ſur les domeſtiques femelles.

Ces dernières font le principal ſervice du Palais. Elles jouiſſent ſeules du droit d'entrer librement dans la chambre du Roi : les eunuques même ne peuvent en approcher ſans ordre. Elles font le lit du Roi, elles l'habillent, elles préparent ſon diner, elles les ſervent à table. La Loubere obſerve que les filles qui l'habillent ne touchent jamais à ſa tête, & que celles qui font la cuiſine peſent le ſel & les épices qu'elles employent, dans la crainte de ſe tromper dans la meſure. Ces filles de ſervice ſe prennent dans la bourgeoiſie. On enleve les plus jolies, & leurs parens **Filles de la chambre.**

n'ont plus d'espérance de les revoir. Quelques-unes, pour se mettre à l'abri de cette violence, composent avec l'*Oya Meen*, qui est chargé de pourvoir d'esclave femelles le palais & le sérail. Cet Officier abuse du pouvoir que lui donne son emploi, pour mettre à contribution les gens riches, & la plupart du tems il n'enleve les filles, que dans la vûe de les faire racheter.

Femmes du Roi.

Le Roi a onze femmes, dont la plus qualifiée a le titre de Reine. Le nombre de ses maîtresses n'est point limité. Ces Asiatiques attachent une idée de magnificence & de grandeur à la multiplicité des Sultanes. Les Siamois parurent étonnés qu'un aussi grand Prince que le Roi de France, n'eût qu'une femme, & qu'il n'eût pas d'éléphans. La Reine a ses officiers, ses filles de service, ses eunuques, ses balons & ses éléphans. Ses officiers ne la voyent jamais: elle ne se montre qu'à ses femmes & à ses eunuques. Lorsqu'elle se promene en balon, ou sur un éléphant, elle est dans une chaise fermée de jalousies, ou de rideaux d'étoffe légere, qui lui laissent la liberté de voir, mais qui l'empêchent d'être vûe.

Loix de la succession.

Les loix du Royaume appellent à la succession les enfans mâles de la première épouse du Monarque, selon l'ordre de leur naissance, pourvu qu'ils soient en âge de régner. S'ils sont trop jeunes, le trône appartient à l'aîné de ses freres. Les filles ne doivent jamais succéder. Mais ces loix sont si souvent violées, qu'on peut dire que les Siamois n'ont point là-dessus de

constitution bien certaine. Les peuples préférent assez communément l'aîné des Princes, sans examiner de quelle mere il est sorti, & les Rois eux-mêmes frustrent tous les jours leurs enfans légitimes, en mettant sur le trône le fils d'une maîtresse chérie.

ARTICLE VIII.

Des Etudes, des Arts, & des Sciences des Siamois.

§. I.

DE LA LANGUE SIAMOISE.

LA Langue Siamoise a quelque ressemblance avec celle de la Chine, par la variété de ses inflexions, & par le grand nombre de monosyllabes dont elle est composée. Son alphabet est formé de trente-sept consonnes, & d'un nombre encore plus grand de voyelles & de diphtongues. Plusieurs de ces caractères ne différent entr'eux que par la forme des accens, & par des inflexions presque imperceptibles. Par exemple, les cinq premiers caractères Siamois, *Ko*, *Kho*, *Khó*, *Khò*, *Khoo* (1), n'expriment qu'un *K* plus ou moins fort. On peut dire la même chose des caractères *Cho*, *Chó*, *Chò*, *Choo*; & de ceux-ci, *To*,

La Loubere, Tome II. p. 92, & suiv.

Monotonie des consonnes Siamoises.

(1) On réduit ici ces caractères à notre ortographe. Les accens aigus ou graves marquent que les Siamois haussent ou baissent le ton, en prononçant les lettres où ils sont placés. L'H, ajoutée à certains caractères, marque qu'ils doivent se prononcer avec une aspiration un peu forte.

Thó, *Thò*, *Thoo*; & de ces autres, *So*, *Só*, *Sò* : ces onze consonnes pourroient se réduire à trois.

Certaines voyelles se placent devant les consonnes, d'autres après; quelques-unes dessus, d'autres dessous. Mais quelle que soit leur position, on les prononce toujours après la consonne. La Loubere conjecture fort raisonnablement que les Siamois, comme les Hebreux, ont d'abord écrit sans voyelles, & que les ayant adoptées depuis, ils les ont marquées par des traits étrangers, qui se placent pour l'ordinaire hors du rang des consonnes comme les points hébraïques.

Les Européens ont beaucoup de peine à trouver dans leur langue l'équivalent des caractères Siamois; & de dix mots, écrits dans nos caractères, & prononcés par un François, à peine s'en trouvera-t-il un qui soit reconnu par les gens du pays, quelque soin qu'on prenne d'ajuster notre ortographe à leur prononciation. Cependant les Siamois ont notre *R*, que les Chinois n'ont pas, notre *V* consonne, notre *H*, notre *E* ouvert, qui ne souffre point ici l'élision, & l'*A*, qu'ils prononcent comme nous dans les syllabes finales, & comme l'*E* muet au milieu d'un mot. Ils n'ont pas notre *U* voyelle, qui est en usage chez les Chinois.

Leur prononciation est douce, & a même quelque mollesse. Ils appuyent légerement sur les consonnes, principalement sur celles qui se trouvent à la fin des mots; ils ne les prononcent jamais d'un ton plein. L'articulation du *B* est à peine sensible.

Les noms & les pronoms Siamois ne se déclinent pas, & n'ont point d'articles pour marquer la différence des genres & des cas. Quand deux substantifs se suivent, le second est censé au génitif. Le nom se place toujours devant le verbe, le verbe devant ses régimes, & le substantif devant l'adjectif. Nulle inversion dans cette langue : elle n'a ni genres ni nombres : les verbes n'ont qu'un mode, qui répond à notre infinitif, & qui ne se conjugue pas. Pour distinguer le nombre & les tems, on employe quelques particules, qu'on met tantôt devant, tantôt après les verbes. Il n'y a guere de Langue plus pauvre, & moins variée dans ses tours. Les Siamois manquent de mots simples pour exprimer une infinité de choses, & sont obligés de recourir à des circonlocutions. Ils appellent les levres *lumière de la bouche*, les fleurs *gloire du bois*, les rivières *meres des eaux* : ils disent *tête de diamant* pour diamant, *personne d'homme* pour homme, *corps de bœuf* pour bœuf.

Pauvreté de cette Langue.

Les savans & les personnes polies, ont un langage particulier, appellé *Bali*. On s'en sert principalement dans les livres de religion & de droit. Cette langue a trente-trois consonnes, & un grand nombre de voyelles. On prétend qu'elle a quelque ressemblance avec un idiome qui se parle sur la côte de Coromandel. Le Bali a ses déclinaisons, ses conjugaisons & ses dérivés, ce qui manque au Siamois vulgaire. L'une & l'autre Langue s'écrivent de gauche à droite, comme les Langues d'Europe, en quoi elles différent de la plupart des

Langage Bali.

idiomes Asiatiques, qui s'écrivent de droite à gauche.

§. II.

Education des enfans. Sciences des Siamois.

La plupart des enfans Siamois sont élevés dans les couvens des Talapoins. Ils y entrent à sept ou huit ans, & ils prennent l'habit de l'ordre, mais sans contracter aucune espèce d'engagement. Ils ne sont point nourris par les Moines, mais par leurs parens. Ces petits Moines s'appellent *Nen*.

Arithmétique des Siamois.

Après la lecture & l'écriture, l'arithmétique est une des premières choses qu'on leur apprend. Les principes de cette science sont à-peu-près les mêmes chez les Siamois que parmi nous, & l'on prétend que leurs chiffres ressemblent à ceux qu'on trouve sur quelques anciennes médailles arabesques. Ils ont dix caractères ou chiffres primordiaux, qu'ils placent comme nous, de droite à gauche : leur zéro est figuré comme le nôtre, & prend les mêmes valeurs dans le même arrangement.

La Loubere, T. II. p. 110.

Leur Philosophie.

Quand les enfans sont instruits de ces premières connoissances, on leur enseigne les regles de la langue Bali, pour les préparer à l'intelligence des livres de philosophie & de religion. Leur Philosophie se réduit à l'étude de la Morale, dont les principes, nécessaires à la conservation mutuelle des sociétés, sont à-peu-près les mêmes chez tous les peuples.

Idem. T. I. II. part. ch. IX. & suiv.

Ce qu'ils pensent du systême du monde.

Leurs idées sur le systême du monde paroîtront fort absurdes à nos Philosophes. Ils croyent que la terre est quarrée, & que

le firmament porte à plomb sur elle, comme une cloche de verre sur une couche de fumier. Ils la divisent en quatre régions habitables, mais séparées l'une de l'autre par de vastes mers, qui en font quatre mondes différens. Ils supposent qu'au milieu de ces quatre régions est une vaste montagne, qui a la forme d'une pyramide dont les côtés sont égaux. Depuis le niveau de la terre jusqu'au sommet de cette montagne, ils comptent quatre-vingt-quatre mille *Jods*, de huit mille toises chacun, & ils lui donnent en profondeur la même dimension. Ils comptent autant de Jods depuis chaque face de la pyramide, jusqu'à chacun des quatre mondes dont elle est le centre. Ils placent le nôtre au midi de la montagne, autour de laquelle ils font tourner le soleil, la lune & les autres astres. Ils placent au-dessus un premier ciel, appellé *Intratiracha*, & ensuite un autre, qui est la demeure des bienheureux.

Année Siamoise.

Le cours de la lune regle l'année Siamoise, qui commence ordinairement à la lune de Décembre, & quelquefois à celle de Novembre. Dans les années bissextiles, qui arrivent tous les cinq ans, ils intercalent un mois, ce qu'ils font en comptant deux fois la huitième lune. Leurs années communes ont douze mois, divisés en semaines, dont les jours ont le nom d'une des sept planétes, dans le même ordre que nous observons. Les jours & les nuits sont égaux ici presque toute l'année. Leurs mois n'ont point de noms particuliers, & ne sont distingués que par l'ordre numérique. Le jour naturel se divise en six

Gervaise, II. part. ch. XIV.

parties égales, qu'on appelle *Jam*, & l'on subdivise chaque Jam en quatre autres parties, appellées *Toum*. Le jour commence à Siam six heures plutôt qu'à Paris.

Avant le regne de Chaou-Naraie, les Siamois avoient une espèce de Cycle, qui comprenoit douze années, à chacune desquelles ils donnoient différens noms, les mêmes que ceux des signes de leur Zodiaque. Ces noms étoient le *Rat*, la *Vache*, le *Tygre*, la *Marmite*, le *Serpent*, le *Scorpion*, le *Cheval*, la *Chevre*, le *Singe*, le *Coq*, le *Chien* & le *Pourceau*. Quand ces douze années étoient révolues, ils commençoient un autre Cycle. M. Phaulkon s'étant apperçu que cette manière de compter jettoit de la confusion dans les actes publics, engagea le Prince à la supprimer.

Les Siamois ne connoissent point l'usage des horloges à roues. La Loubere fait seulement mention d'une horloge d'eau, dont on se sert dans le Palais. Elle consiste dans un petit vase de cuivre très-mince, au fond duquel il y a un trou presque imperceptible. On le plonge dans l'eau, & quand il coule à fond, c'est une de leurs heures. Les heures de la nuit se mesurent de même, & chaque fois qu'elles se renouvellent, les gardes du Palais frappent sur des bassins de cuivre.

Ce qu'ils pensent les Eclipses.

Le Roi a quelques Astronomes Mahométans à son service. Ils sçavent prédire les éclipses; mais leurs calculs manquent toujours d'une certaine précision. Les Siamois ont, au sujet de ces phénomenes, les mêmes préjugés que leurs voisins. Ils croyent que les éclipses arrivent par la

malignité d'un dragon, qui dévore le Soleil & la lune, & qui les rejette ensuite, ce qui cause l'émersion. Quand on leur objecte que les Mathématiciens prédisent l'instant même de l'éclipse, sa grandeur & sa durée, ils répondent tranquillement que le dragon a des pas reglés, & que ceux qui ont étudié son allure connoissent l'heure & la mesure de son appetit.

Tachard, I. voyage, Liv. V.

Leur Médecine est très-imparfaite, & se réduit à un petit nombre de remedes fort simples, qu'ils tiennent de leurs ancêtres, & qu'ils appliquent par routine à certaines maladies, sans aucun égard pour les symptômes particuliers. Une des pratiques des Médecins Siamois consiste à fouler le corps du malade, en montant sur lui, pour amollir & relâcher les parties. On assure que, dans la grossesse même, les femmes ont recours à cette opération, afin de se procurer un accouchement plus facile. Les minéraux & les simples sont les principaux ingrédiens de leurs remedes: ils employent quelques-uns de nos purgatifs, & c'est des Européens qu'ils ont appris l'usage du Quinquina. La pratique des ventouses scarifiées, & des sangsues, leur est connue: ils usent aussi de la saignée, du trépan, & de quelques autres opérations de Chirurgie; mais ils sont obligés, dans ces occasions de recourir à des mains européennes. En général, tous leurs remedes sont très-chauds, & il semble que ceux qui concentrent, ou qui augmentent la chaleur naturelle, sont les plus analogues à leur tempérament. Cependant ils se baignent dans la fievre, & dans toutes sor-

Leur Médecine.

La Loubere, *ubi supra*, chap. X.

tes d'indiſpoſitions. Leurs malades ne vivent que de bouillie de riz, très-léger; on leur interdit les bouillons de viande, qui en général ſont mal-ſains à Siam, parce qu'ils relâchent trop l'eſtomac. Dans la convaleſcence, les Médecins permettent la chair de porc, qui eſt ici d'une digeſtion très-facile.

L'horreur qu'ils ont des cadavres, & l'uſage où l'on eſt de les conſumer par la flamme, ne leur permet pas de faire aucune expérience d'Anatomie. Ainſi ils ſont à cet égard dans une ignorance extrême. Les ſecrets de la Chimie ne leur ſont pas moins inconnus, quoiqu'ils aiment paſſionnément cette ſcience, & qu'il y ait à Siam un grand nombre de Charlatans étrangers, qui abuſent tous les jours de la crédulité de ce peuple. Le pere de Chaou-Naraie employa, dit-on, deux millions à la vaine recherche de la pierre philoſophale.

Maladies des Siamois.

Les Siamois, quoiqu'infiniment plus ſobres que nous, ne vivent pas plus longtems, & n'en ſont pas moins ſujets à un grand nombre de maladies. Les plus communes ſont la dyſſenterie, les fievres chaudes, les fluxions & les rhumes, les abſcès de toute eſpèce, & les éréſipeles. Ce dernier mal eſt ici un fleau épidémique, dont preſque perſonne n'eſt exempt: mais la goute, l'apoplexie, l'épilepſie, les coliques & l'hydropiſie, ſont des maladies très-rares. Il n'y a point de ſcorbut, & en général on eſt exempt des maladies froides. Les fievres intermittentes, ou continues, ſont peu communes & rarement mortelles: mais la petite vérole fait ici les mêmes ra-

vages qu'à la Chine. Les maux vénériens ſont très-répandus dans le pays, grace au commerce des nations européennes.

Leur Poëſie.

Ces Aſiatiques, dont l'imagination eſt naturellement vive, ont, dit-on, beaucoup de talent pour la poëſie. Leurs vers ſont rimés & cadencés comme les nôtres: mais leurs Poëtes ont des penſées ſi extraordinaires, que dans un grand nombre d'Odes & de Chanſons Siamoiſes que la Loubere ſe fit traduire, il n'en trouva pas une ſeule dont le ſens pût s'ajuſter à nos idées. Ils ont des chanſons de table, des poëſies galantes, hiſtoriques & morales. Un des freres de Chaou-Naraie, celui ſans doute qui reçut la baſtonnade pour ſes intrigues avec une des Sultanes, compoſoit de très-beau vers, qu'il mettoit lui-même en muſique.

Leurs Ouvrages de Proſe.

Leurs Ouvrages de proſe ſont écrits d'un ſtile ſimple, ſententieux, & rempli de force. L'éloquence & la rhétorique ſont bannies de leur barreau, où tous les procès s'inſtruiſent par écrit.

Leur Muſique.

Les Siamois ne connoiſſent la muſique que par routine, & n'ont aucun principe de compoſition. Ils font des airs, mais ils ne ſçavent pas les noter. Leurs chants ſont ſans cadence & ſans tremblemens. Les airs de France ne firent pas fortune à la Cour de Siam: le Roi trouva que leur mouvement n'étoit pas aſſez grave. Cependant les Siamois n'ont rien de fort grave dans leurs propres airs, & dans la Marche même du Roi, la ſymphonie des inſtrumens eſt aſſez vive. Ils ne connoiſſent point l'art de l'accompagnement, & leurs con-

Idem, ibid. chap. XII.

certs n'ont qu'une partie, qui est la même pour les instrumens & pour la voix.

Ils ont une assez grande variété d'instrumens de musique : des violons à trois cordes, qu'ils appellent *Tro* : des hautbois fort aigres, qu'ils nomment *Pi* : des tambours de plusieurs espèces : des bassins de cuivre suspendus par un cordon à une perche posée en travers sur deux fourches ; on frappe dessus avec une baguette courte : le *Crab*, qui consiste dans deux petits bâtons, qu'on frappe l'un contre l'autre, & qui sert d'accompagnement à la voix : le *Tong*, espèce de bouteille de grès, qui au lieu de fond est garnie d'une peau, qu'on attache au goulot avec des cordons ; on frappe dessus avec le poing, & c'est un instrument très-commun à Siam : le *Pat-cong*, qui est composé de plusieurs timbres, rangés de suite sur des bâtons courts, qu'on plante sur une demi circonférence de bois, semblable aux gentes d'une petite roue. L'étendue de cet instrument est d'une quinte redoublée ; mais il n'a point de demi-tons, & rien n'étouffe le son d'un timbre, lorsqu'on en frappe un autre. Voilà les principaux instrumens qui composent la musique Siamoise. Leur son, quoique bruyant & confus, n'est point sans agrémens, principalement lorsqu'on les entend sur l'eau.

§. III.

Arts Méchaniques.

Pourquoi les Arts languissent à Siam.

La paresse, le défaut d'encouragement ; le danger qu'il y auroit de se distinguer dans un pays où la fortune des particu-

liers est dans les mains du Souverain, sont autant de causes qui empêchent ici le progrès des arts. Ajoutez que ce peuple est simple, sans ambition, œconome, frugal, & tellement occupé de ses besoins, que ses idées ne peuvent s'étendre jusqu'à la sphère des choses superflues. La pauvreté est extrême dans tous les états, & bannit le luxe, enfant de la prospérité, & pere des arts.

Ibid. c. XIV

L'usage des corvées, dont l'objet est arbitraire, fait que les Siamois s'exercent de bonne heure à toute sorte de métiers, & n'excellent dans aucun. La plupart de leurs arts méchaniques se bornent à la recherche du nécessaire, & ont rarement pour objet les aises & les commodités. Cependant il en est quelques-uns que ces Indiens cultivent avec assez d'industrie: voici les plus exercés.

Arts les plus exercés.

Ils ne réussissent point mal dans les ouvrages de menuiserie, & ils font les assemblages avec beaucoup de justesse. Ils connoissent l'art de sculpter; mais leurs figures n'ont ni proportion ni élégance. Ils cuisent fort bien la terre, & il n'y a point de meilleure brique que celle qui se fait à Siam. Leurs cimens sont aussi meilleurs que les nôtres; j'en ai parlé ailleurs: mais leurs édifices n'ont rien de solide, parce qu'ils bâtissent sans fondation: les forteresses même sont ici construites à fleur de terre.

La Loubere, *ubi supra.*

Ils ne s'entendent point à perfectionner le fer dans la forge, & ils l'employent presque cru, tel qu'il sort de la première fonte. L'art de corroyer & de préparer

les peaux leur eſt inconnu. On ne fait point dans le pays de criſtal fondu, ni de verre : on n'y fabrique aucune étoffe de ſoye : celles de coton ne ſe font qu'à Juthia : elles ſont groſſières, & leurs couleurs n'ont point d'éclat. Ils ne font point d'ouvrage de tapiſſerie ; mais ils brodent fort bien, & ſur de jolis deſſeins.

Leurs orfévres ſont aſſez induſtrieux, & réuſſiſſent parfaitement dans les ouvrages de filigrane, & dans les pièces damaſquinées ; mais ils ne ſavent point polir les pierres fines, ni les mettre en œuvre. Ils connoiſſent l'art de fondre les métaux, & de les faire couler dans des moules, pour en tirer divers ouvrages. Ils ſont bons doreurs, & leur méthode a quelque choſe de remarquable. Avant que d'appliquer leur or ils mettent trois couches de gomme, dont ils ne laiſſent ſécher qu'à demi les deux dernières, afin que la feuille d'or puiſſe s'y attacher : ils poliſſent chaque couche avec le pinceau. Dans les ouvrages plus recherchés, ils ajoutent deux autres couches de gomme, mettant ſur chacune une feuille d'or, & poliſſant l'ouvrage à chaque fois. Cette dernière dorure eſt très-brillante, & conſerve ſon luſtre pendant un grand nombre d'années. La gomme qu'ils employent s'appelle *Cheran*. On la trouve dans les forêts voiſines du Royaume de Camboie : elle eſt d'un gris foncé : elle prend toutes les couleurs qu'on veut, excepté le blanc : ſon odeur eſt celle de la caſſe. Avant que d'en faire uſage il faut la paſſer au tamis, en plein ſoleil. Pour éprouver ſa bonté, il ſuffit d'en ver-

Manière de dorer.

ſer une goutte dans un vaſe rempli d'eau: ſi elle va droit au fond, ſans ſe diſſoudre, c'eſt une marque que ſa qualité eſt bonne, & qu'elle eſt ſans mêlange; ſi elle nage ſur l'eau, ou ſi ſes parties ſe diviſent, c'eſt une preuve qu'on l'a altérée, ou que ſa qualité eſt médiocre.

Les Siamois battent l'or avec la même induſtrie, & le réduiſent en feuilles très-minces. Quand leur Monarque écrit à un autre Souverain, il employe toujours une feuille de ce métal. On écrit deſſus avec un poinçon émouſſé, ſemblable à celui dont nous nous ſervons pour écrire ſur nos tablettes. La manière dont ils appliquent des lames d'or ſur les ſtatues, eſt un art particulier à ces Indiens. Pluſieurs idoles, qui ne ſont que des maſſes énormes de maçonnerie ou de brique, ſont revêtues de cette matière, & c'eſt ce qui a trompé quelques voyageurs, qui ont pris ces incruſtations pour un maſſif d'or. On couvre de la même manière certains meubles précieux, la garde des ſabres & celle des poignards.

Manière d'appliquer des lames d'or.

Ils ignorent le ſecret de peindre à l'huile; ils deſſinent mal; ils donnent à toutes leurs figures des attitudes forcées; ils ſe plaiſent à repréſenter des objets bizarres; & tout ce qui eſt une imitation fidelle de la nature leur paroît inſipide. La Loubere vit dans un de leurs temples quelques peintures à freſque, dont le coloris lui parut ſi beau, qu'il ne put ſe perſuader que ce fût *un ouvrage de main Siamoiſe.*

ARTICLE IX.

DE LA RELIGION DES SIAMOIS.

§. I.

Systême Théologique des ces Indiens.

Absurdités de la Religion Siamoise.

Le Blanc, Liv. V. La Loubere, II. part. ch. IX.

LA Religion des Siamois est un tissu de fables ridicules & absurdes, que l'ignorance & le préjugé ont consacrées. Ces peuples n'ont aucune idée raisonnable de la Divinité, & peu s'en faut que la Loubere ne les taxe du même athéisme que les Chinois. Ils ne connoissent ni l'Eternité, ni la Sagesse, ni la Toute-Puissance de l'Etre suprême : tous les dieux qu'ils adorent ont été des hommes, dont l'origine est connue, & qui, de l'aveu même de ces Indiens, ont vécu dans le pays, & ne sont parvenus à la condition divine qu'après avoir été métamorphosés plusieurs fois en bêtes.

Paradis des Siamois.

Tachard, I. voyage, Liv. V.

Ces idolâtres admettent plusieurs Paradis, & divers degrés de béatitude dans ces différentes demeures. Dans les trois premiers les saints se marient, & ces mariages sont féconds. Il y a des Rois, des Magistrats, des sujets : on y fait la guerre, on livre des batailles, & l'on vit à-peu-près comme sur la terre. Dans le quatrième, & dans les suivans, il n'y a plus de société charnelle : les ames s'épurent, & leur sainteté augmente par dégrés jusqu'au huitième Paradis, où elles vivent dans une innocence parfaite, & dans une souveraine félicité.

Ce dernier Paradis est situé au plus haut des cieux, & s'appelle *Nirupan*, ou lieu de repos. La béatitude qu'on y goûte est si tranquille, qu'elle ressemble à une espèce d'anéantissement. Ces heureux immortels, concentrés & comme absorbés dans eux-mêmes, oublient tout le reste, & ne prennent aucune part au gouvernement de l'Univers.

Gervaise, III. part. ch. I.

Le Nirupan, quoiqu'ouvert à tous ceux qui s'en rendent dignes, n'est habité que par un très-petit nombre d'élus. Avant que d'y être admis il faut subir un grand nombre de transmigrations, & pratiquer dans chaque état une infinité de bonnes œuvres. Sommonacodom, le plus grand de leurs Dieux, fut obligé de renaître cinq cens cinquante fois sous différentes formes : dans chaque renaissance il fut toujours la créature la plus parfaite de son espèce. Trois autres personnages y sont parvenus avant lui, *Concoussonne*, *Conadon*, & *Cadsop*. On les a honorés successivement sur la terre, & leur culte a cessé à la venue de Sommonacodom, que les Siamois adorent présentement. Ils attendent un cinquième personnage, qui viendra dans quelques siécles, & qui rétablira la loi dans sa première pureté. Quand ce Dieu fera son entrée dans le Nirupan, on l'adorera à son tour, & alors Sommonacodom sera oublié.

Ce qu'ils pensent de l'enfer ;

Tachard, *ubi suprà*.

Ils admettent aussi un Enfer, qu'ils placent au centre de la terre, & qu'ils divisent, comme le Paradis, en huit demeures. Ils disent que dans cet affreux séjour il y a des juges, qui écrivent sur un grand

livre tous les péchés des hommes ; que leur chef est continuellement occupé à parcourir ce recueil, & que les personnes dont il lit l'article ne manquent jamais d'éternuer dans le même moment. De-là, dit-on, est venue la coutume de souhaiter une longue vie à tous ceux qui éternuent.

…; de l'origine du bien & du mal.

Ils ont sur l'origine du bien & du mal, un systême assez particulier, & qui sans être fort subtil, ne laisse pas de les conduire à l'explication d'un mystère qui embarrasse nos plus fameux Philosophes. Ils ne reconnoissent point, comme les Manichéens, deux principes, l'un bon, l'autre mauvais : ils sont bien plus éloignés d'admettre la doctrine du péché originel, & ils traitent de vision tout ce qu'on leur dit touchant la désobéissance du premier homme, & la peine héréditaire de son péché. Ils soutiennent que tout ce qui nous arrive de bien & de mal, est l'effet des bonnes ou des mauvaises actions, commises dans cette vie, ou dans celles qui l'ont précédée, selon l'ordre des métamorphoses qu'on a subies. Ainsi les richesses, les dignités, l'esprit, la beauté, & les autres avantages naturels, sont la récompense des vertus pratiquées dans un autre état : au contraire la pauvreté, l'infamie, la laideur, & les autres disgraces, sont la punition des crimes qu'on a commis. Voilà, disent-ils, la source de cette prodigieuse inégalité qui regne dans les conditions humaines.

Pour mieux expliquer cette doctrine, ils prétendent que les ames qui viennent

habiter les corps humains, ſortent de trois demeures différentes, ſuivant le ſort qu'elles ont anciennement mérité : du ciel, du corps des animaux, de l'enfer. Ceux dont les ames viennent du ciel, jouent les premiers rôles ſur le théâtre du monde : les Rois & les Princes n'ont point d'autre origine ; & de-là naît le reſpect infini de ces peuples pour leurs Monarques, qu'ils regardent comme des hommes d'un ordre particulier, & d'une nature plus excellente. Mais ce principe les égare quelquefois ; car ſi un homme de la lie du peuple vient à s'emparer du trône, ils oublient bientôt le Monarque diſgracié, & leurs hommages ſe tournent ſans effort vers l'Uſurpateur, dont ils croyent que l'ame eſt d'un ordre encore plus noble.

Ceux dont les ames ſortent du corps des animaux, ſont d'une claſſe moins excellente, & naiſſent ſujets à l'indigence, à l'eſclavage, & à d'autres miſeres. Quant à ceux dont les ames criminelles viennent de l'Enfer, ils ſont le jouet des paſſions les plus honteuſes & les plus funeſtes, & leur vie n'eſt qu'un tiſſu de crimes & de malheurs.

Ces préjugés ſont tellement enracinés dans l'eſprit des Siamois, que lorſqu'on leur parle de juſtes perſécutés, & de ſcélérats heureux, ils traitent cela de chimère. Voilà pourquoi nos Miſſionnaires ont tant de peine à leur faire comprendre le myſtère d'un Dieu ſouffrant & crucifié. Si le Dieu des Chrétiens, diſent-ils, eût été juſte, ſes vertus l'euſſent garanti du ſupplice, & ſon innocence eût triomphé de la *Ibid.*

rage de ſes ennemis. Ajoutez qu'un des articles de leur croyance eſt que Tévatat, frere de Sommonacodom, fut mis en croix pour ſes crimes; & la conformité de ſon ſupplice avec celui du Dieu que nous adorons, acheve de les révolter contre les vérités du Chriſtianiſme.

Principes ſévéres ſur la rémiſſion des péchés.

Dans les principes de leur Théologie, tout péché grief doit être expié par les ſouffrances, & perſonne ne peut ſe ſouſtraire à cette Loi. La peine eſt exactement proportionnée au crime: ſi vous avez tué un homme, un homme vous tuera, dans cette vie, ou dans une autre. Si vous avez mis à mort un ſerpent, un ſerpent vous ôtera la vie. Cette Loi eſt tellement irrévocable, que le grand Sommonacodom lui-même n'a pu s'en affranchir. Ayant tué un animal monſtrueux, il fut tué dans la ſuite par un pareil monſtre. L'enfer eſt la punition des crimes du premier ordre: ſes peines ne ſont pas éternelles, mais leur durée eſt quelquefois très-longue, & les Dieux même n'ont pas le pouvoir d'en abréger le cours. Sommonacodom n'a jamais pu obtenir la grace de ſon frere Tévatat, qui depuis plus de deux mille ans ſouffre des tourmens horribles.

Doctrine ſur les Anges.

Les Anges ſont corporels, de différens ſexes, & capables de génération. Le gouvernement de l'Univers les regarde: les Dieux ne s'en mêlent point; ces menus ſoins feroient au-deſſous de leur grandeur. Chaque Empire, chaque ville a ſon génie tutélaire: il y en a qui préſident aux montagnes & aux forêts, d'autres à la mer, d'autres aux vents & à la pluye: chaque

planéte

planéte eſt gouvernée par une Intelligence. Comme ces Anges paſſent pour les diſpenſateurs des biens & des maux de cette vie, c'eſt eux qu'on honore & qu'on invoque par préférence. Cependant ils ſont d'un ordre bien inférieur aux Dieux : ils ſont exclus du *Nyrupan* : ils habitent un ciel particulier.

Sur l'Ame.

La Loubere croit que, dans l'opinion des Siamois, ces génies tutélaires ne ſont autre choſe que des ames humaines, diſtribuées dans les différens corps de l'Univers. Ces Indiens ſe perſuadent que tout eſt animé dans la nature, les plantes, le ciel, la terre, les fleuves, les montagnes, les villes, les maiſons même. Ils croyent que l'ame habite le corps, & qu'elle le régit; mais ils ne croyent point qu'elle lui ſoit unie phyſiquement, ni qu'elle faſſe un tout avec lui. Loin de penſer que les ames ſoient heureuſes dans cette demeure, ils la regardent au contraire comme un lieu d'exil & d'eſclavage, & ils font conſiſter la félicité dans l'affranchiſſement de cette ſervitude. On aſſure qu'il y a ici des impoſteurs hardis, qui ſe vantent, comme Pythagore, de ſe ſouvenir de leurs tranſmigrations paſſées. Ces témoignages, renouvellés de tems en tems par les Prêtres, entretiennent la foi de la Métempſycoſe, & empêchent la preſcription d'un dogme utile à la Religion & à ſes miniſtres.

La Loubere, III. part. ch. XIX.

Ibid.

§. II.

Commandemens de la Loi. Fêtes religieuses.

Ils distinguent deux sortes de Loix.

Les Siamois distinguent deux sortes de loix : la loi naturelle, & la loi écrite. Ils appellent la première *Acsora chaï*, c'est-à-dire, loi du cœur, parce qu'ils prétendent que la nature l'a gravée dans le cœur de tous les hommes. Elle se réduit à faire tout ce qu'on croit bon, & à fuir tout ce qu'on croit mauvais. De ce principe fécond dérivent dix commandemens : 1. ne point mentir ; 2. ne point voler ; 3. ne point tromper ; 4. ne point rendre de faux témoignage ; 5. n'avoir point commerce avec la femme d'autrui ; 6. ne pas même désirer d'en jouir ; 7. ne point tuer les hommes ; 8. ne point tuer les animaux ; 9. ne se point mettre en colere ; 10. s'abstenir des liqueurs qui enivrent.

Gervaise, III. part. ch. III.

La loi écrite est celle que Sommonacodom a enseignée aux hommes. Elle comprend une infinité de pratiques, qui renferment tout ce qu'il y a de plus rigoureux dans les Religions les plus austères : le pardon des injures ; l'abandon de soi-même ; ne rien réserver pour le lendemain ; jeûner tous les jours ; n'avoit qu'un habit ; & d'autres privations de cette nature. Il y a même quelques préceptes qui dégénerent en minuties superstitieuses : j'en parlerai dans l'article des Talapoins, pour qui ces loix sévéres sont principalement faites.

Pratiques religieuses.

Les dévots se feroient un scrupule de tuer le moindre insecte. S'ils rencontrent

dans leur chemin une fourmi, un ver, ou quelqu'autre reptile, ils se détournent, ou ils sautent par-dessus, pour ne point l'écraser. Ils nourrissent les oiseaux de passage, les chiens, & d'autres animaux dont ils ne tirent aucune utilité. Ils se font un mérite d'ouvrir la porte d'une cage, & de délivrer un oiseau captif. Plusieurs s'abstiennent de labourer la terre; d'y faire des fosses, de cuire la tuile, d'allumer le feu, de l'éteindre, ou de le couvrir, par respect pour ces élémens. D'autres croiroient commettre un crime, s'ils faisoient des incisions à un arbre, & s'ils en ôtoient même les branches superflues. Ils n'oseroient abbattre les arbres les plus caducs. Un Barcalon avoit la dévotion d'envoyer des gens dans les forêts, avec ordre d'étayer tous ceux qui menaçoient ruine, & de couvrir de terre les racines qui étoient à l'air. Les Siamois furent étrangement scandalisés de la hardiesse profane d'un François, qui fit abbattre dans son jardin un arbre qui lui ôtoit la vûe.

Si l'on en croit le Pere le Blanc, les Siamois, & les autres peuples idolâtres de l'Inde, vivent dans un profond oubli des Dieux, & ne leur rendent presque aucun culte. Ce Jésuite assure que, pendant son séjour à Siam, il ne vit pas le peuple s'assembler une seule fois dans les temples, si ce n'est le jour que Pitracha se rendit à la grande Pagode, avec les marques de la dignité royale. Le peuple l'y suivit en foule, moins par dévotion que par curiosité. Le Blanc ajoute, que les Prêtres font profession de prier & de sacrifier pour

Le Blanc, Liv. V.

les laïcs, & que les laïcs semblent borner toute leur religion à faire l'aumône aux Prêtres.

Gervaise, *ubi suprà.* chap. II.

Gervaise nous donne une idée moins désavantageuse des sentimens religieux de ce peuple. Il assure que les Siamois passent tous les jours une demi-heure à prier, & à méditer sur quelque point de la morale ou de la vie de Sommonacodom ; qu'ils solemnisent fort dévotement le premier & le quinzième jour de chaque lune ; qu'ils ont au commencement ce chaque année une autre fête, qui dure quinze jours, & qui se célèbre avec tant d'exactitude, que les tribunaux & les marchés sont fermés pendant trois jours, & qu'on s'abstient même de conduire les troupeaux dans les pâturages ; que dans tout le tems de cette solemnité, les Talapoins prêchent depuis la pointe du jour jusqu'au coucher du Soleil, se relevant les uns les autres, & qu'il y a alors dans les temples une affluence de peuple extraordinaire. Les pagodes sont ornées de tout ce qu'il y a de plus précieux dans les palais : on brûle devant les idoles une quantité de cierges & de pastilles parfumées : les autels sont parés de fleurs, & l'on fait dans les villes des processions nombreuses, où l'on porte avec pompe les effigies de Sommonacodom, & des autres Dieux du pays.

La Loubere, II. part. ch. VI.

La Loubere fait mention d'une autre fête, qu'on célèbre quand les eaux du Ménan se sont retirées. Elle dure un mois entier, & pendant toute cette lune les Talapoins allument la nuit des fanaux devant la porte des temples. Les particuliers

font des illuminations pareilles devant leurs maifons. La rivière eft couverte de lanternes flottantes, peintes diverfement, qui voguant au gré de l'eau, qui réfléchit leurs lumières, forment la plus belle illumination qu'on puiffe fe figurer. Voilà des récits très-difficiles à concilier avec la tiédeur que le P. le Blanc reproche aux Siamois.

Il y a ici quelques Déiftes (où cette fecte dangereufe n'a-t-elle pas pénétré ?) qui fecouant les préjugés de l'éducation, n'encenfent point les divinités ridicules que le peuple adore. Ils regardent Sommonacodom comme un impofteur adroit, qui a introduit à Siam un culte de fon invention, mais qui d'ailleurs a prêché une bonne morale, & leur a laiffé d'excellentes loix. Ils admettent un premier Etre, unique dans fon efpèce, Créateur du ciel & de la terre; mais ils fuppofent qu'il n'a créé le monde, & qu'il ne le conferve que pour fon amufement; qu'il s'embarraffe peu de la qualité des hommages qu'on lui rend, &, qu'à fes yeux, toutes les Religions font également bonnes, parce qu'elles tendent toutes au même but, qui eft d'honorer l'Etre fuprême, comme différentes routes conduifent à une grande cité. Ce font les termes dont fe fert Gervaife.

Efprits forts de Siam.

Gervaife, *ubi fuprà*. chap. I.

Il y a beaucoup d'apparence que Chaou-Naraie avoit embraffé la fecte dont nous venons de parler. La réponfe qu'il fit un jour eft parfaitement conforme au fentiment impie de ces Déiftes. Les Jéfuites ne ceffoient de le folliciter d'embraffer le

Christianisme ; & dès la première audience, le Chevalier de Chaumont lui proposa, au nom de son Maître, de changer de Religion. Surpris de ces sollicitations, dans lesquelles on faisoit toujours intervenir le nom de Louis XIV, le Prince dit à son Ministre : Je ne sai ce qui porte le Roi de France à s'intéresser si particulièrement à ma conversion. Cette affaire ne regarde que Dieu, & il paroît que cet Etre suprême s'en embarrasse peu. En effet, pourquoi a-t-il permis l'établissement de tous les différens cultes qu'on voit dans le monde ? Créateur & Maître absolu de toutes les créatures, Auteur de toutes les pensées & de tous les mouvemens qui se passent dans nos ames, ne pouvoit-il pas inspirer aux hommes des sentimens unanimes sur la Religion, & faire naître tous les peuples sous une même Loi ? Puisqu'il ne l'a point fait, n'est-il pas naturel de penser qu'il tolere indifféremment tous les cultes, & qu'il prend même plaisir aux hommages variés des créatures, qui le louent chacun à leur manière ?

Tachard, prem. voyage, Liv. V. p. m. 231. & suiv.

§. III.

Des Talapoins.

Origine céleste des Talapoins.

Les Talapoins sont les prêtres & les moines de ce pays. Le peuple croit que leur institut vient du ciel, & qu'il fut apporté par un Ange, qui le remit à Sommonacodom, & qui l'ordonna premier Talapoin. Il y en a de sauvages & de domestiques. Les premiers vivent dans les bois, & n'ont aucun commerce avec les

hommes : ce sont les plus estimés : leur nombre étoit autrefois considérable ; mais dans ces dernier tems il est fort diminué. Les autres habitent dans les villes & dans les villages. Le pays en est couvert, & le Pere Tachard assure qu'on n'en compte pas moins de cinquante mille. Ils sont divisés en quatre ordres, qui forment ici une espèce d'hiérarchie, que Gervaise compare à notre Gouvernement Ecclésiastique. Le moindre de ces Ordres est celui des *Nen*, ou *Oc-Nen*, Talapoins novices, dont j'ai parlé plus haut, & dont l'état approche de celui de nos simples Clercs. Les Talapoins de l'ordre suivant s'appellent *Picou* : les *Badlouang* forment une troisième classe : les uns & les autres peuvent être comparés à nos Diacres & à nos Prêtres. L'ordre le plus considérable est celui des *Sancrat*, qui sont comme les Evêques du pays.

Gervaise, III. part. ch. v.

Hierarchie de ces Prêtres.

Les *Nen* n'ont point d'autre fonction que de servir les profès, qui ont chacun deux ou trois de ces petits moines dans leur cellule.

Quoique leur état ne soit pas censé entièrement religieux, ils ne laissent pas de porter l'habit de l'Ordre, & de se raser la tête & les sourcils, comme les autres moines. On les reçoit dès l'âge de cinq ou six ans : il y en a plusieurs qui vieillissent dans cette condition. La regle leur ordonne de vivre dans le célibat.

Réception d'un *Picou*.

Tout Badlouang peut initier les Nen : & les Sancrat seuls ont droit d'ordonner les Badlouang & les Picou. Il faut avoir au moins vingt ans pour recevoir ce der-

nier ordre, & vingt-un pour être admis à l'autre. Dans la consécration du Picou, le Sancrat récite sur lui quelques prières: il l'exhorte ensuite d'observer les préceptes sévéres de la *Loi écrite*; de veiller à la garde du Temple & des idoles; de tenir les lieux saints dans une grande propreté; de veiller à la conservation des anciens rites, & de ne pas souffrir la moindre innovation en matière de culte.

D'un *Badlouang*.

La réception d'un Badlouang se fait avec beaucoup d'appareil. Celui qui postule cet ordre va trouver le Sancrat, se prosterne à ses pieds, lui témoigne un grand empressement d'être initié, & lui promet de l'argent. On prend jour pour la cérémonie: l'Evêque récite sur le postulant les prières accoutumées, & lui donne une grande liste, où sont écrits tous les commandemens de la Loi. Le Récipiendaire est porté en triomphe sur les épaules de plusieurs hommes; le peuple l'accompagne avec des instrumens de musique, & lui donne mille bénédictions. Quand on veut rendre la fête plus magnifique, le postulant est porté dans un balon doré, conduit par un grand nombre de rameurs, & suivi d'une longue file de balons très-propres. Le Badlouang, pour subvenir à ces frais, a coutume, quelques jours avant son ordination, de faire une quête dans la ville & dans les campagnes. Ses parens vont aussi quêter en sa faveur, & chacun s'empresse de lui donner.

Dignité des *Sancrat*.

Gervaise assure que le Roi seul nomme les Sancrat. Il y en a peu, & cette dignité est fort briguée. Elle est annexée au gou-

vernement de certains Monaſtères, fameux par leurs richeſſes & par l'étendue de leur juriſdiction. La Supériorité du Couvent du palais eſt la plus conſidérable. Celui qui la poſſéde eſt le chef de tous les Talapoins du Royaume, & comme le ſouverain Pontife de la Nation. Les Supérieurs ordinaires des maiſons Religieuſes s'appellent *Tchaou-Vat*, c'eſt-à-dire, Seigneurs du Couvent. *Ibid.*

L'Auteur que je viens de citer attribue au grand Sancrat du Palais, une eſpèce de ſuprématie ſur les autres Sancrat ; & à ceux-ci une juriſdiction abſolue ſur les Badlouang. Mais la Loubere aſſure que chaque Supérieur de maiſon, chaque Sancrat, eſt abſolu dans ſon diſtrict, & qu'on aime beaucoup mieux ici les maintenir dans cette indépendance, que de ſouffrir qu'un corps ſi dangereux n'ait qu'une ſeule tête.

Les Talapoins, de quelque claſſe qu'ils ſoient, ne ſont liés par aucun vœu, & peuvent rentrer dans le monde lorſqu'ils ſont dégoûtés du joug monaſtique. Tant qu'ils vivent dans le cloître, ils ſont exempts des corvées & des impoſitions. Cet affranchiſſement produit ici un ſi grand nombre de cénobites, que l'Etat en eſt ſurchargé. Chaou-Naraie voulant en diminuer le nombre, les ſoumit à des examens rigoureux ſur la Langue Bali, ſur les dogmes théologiques, & ſur d'autres connoiſſances propres de leur état. Ceux qui ne donnerent pas des preuves ſuffiſantes de capacité, furent réduits à la condition ſéculière, & l'on réforma ainſi pluſieurs *La Loubere, III. part. ch. XVII.*

Ibid. milliers de moines. Cette méthode réussiroit infailiblement dans beaucoup d'autres pays.

Prérogatives usurpées par ces Moines.

Les Talapoins, sous prétexte de soutenir l'honneur de leur ministère, s'attribuent une infinité de prérogatives. Ils ne saluent personne, & ils exigent que tout le monde les salue, en se prosternant jusqu'à terre. On prétend qu'ils refusoient anciennement le salut aux Rois, & que Chaou-Naraie, pour éviter cet affront, fut obligé de leur défendre de se trouver jamais dans son chemin. On n'excepta de cette loi que le grand Sancrat, qui a, dit-on, la permission de s'asseoir devant le Prince, & qui n'est tenu dans ces occasions qu'à une médiocre inclination de tête : prérogative d'autant plus distinguée, que les personnages les plus qualifiés du Royaume, sans en excepter les héritiers présomptifs, sont obligés de se prosterner lorsqu'ils parlent au Roi. De quelque qualité que soit un séculier, les prêtres ne lui donnent jamais le nom de *Chaou*, qui signifie Seigneur. Dans les rues ils ne cédent le pas à personne, & dans les maisons ils prennent toujours la place d'honneur. Leurs couvens sont des aziles inviolables, que les Rois même n'osent forcer. Injurier les Talapoins, les battre, faire le plus leger larcin dans leurs cellules, ou dans leurs pagodes, sont des crimes qu'on punit du feu.

Gervaise, *Ibid.* ch. VI.

Leurs habillemens.

Ils ont la tête & les pieds nuds, comme les gens du peuple. Leurs vêtemens sont composés de trois pièces. L'une leur enveloppe le bras gauche, & leur couvre

la moitié du corps jusqu'à la ceinture, à l'exception du bras droit, qui est nud. L'autre descend depuis la ceinture jusqu'au gras de jambe. La troiéme consiste dans une bande d'étoffe assez large, qu'ils plient en plusieurs doubles autour des reins, en forme de ceinture. Pour se garantir du Soleil ils ont à la main une espèce d'écran, appellé *Talapat*, d'où quelques-uns dérivent le nom de Talapoin.

J'ai parlé ailleurs des minuties superstitieuses de leur regle, & j'ai promis d'en faire connoître quelques traits. La Loubere sera ici mon guide.

Particularités concernant leur regle.

Un Talapoin qui creuse la terre péche, & s'il ne remplit pas la fosse qu'il a faite, il commet un nouveau péché. Ne tuez aucun animal, & ne faites mourir aucun arbre.

Un Talapoin qui va à la garderobe, & qui n'a pas auparavant puisé de l'eau pour se laver, péche.

Ne balancez pas les bras en marchant; ne clignotez pas des yeux quand vous parlez; ne faites point un bruit désagréable avec la machoire en mangeant, comme font les chiens.

La Loubere, T. II. p. 36. & suiv.

Un Talapoin qui pisse dans le feu, sur la terre, ou dans l'eau, péche.

Un Talapoin qui retrousse la queue de sa robbe péche, à moins que ce ne soit pour travailler.

S'attrister de la mort de ses parens, c'est pécher.

Un Talapoin qui fait du bruit avec ses pieds, & qui marche pésamment, péche.

Un Religieux qui met la main à la marmite, péche.

Voici quelques articles plus férieux, & qui peuvent donner une très-haute idée de l'auſtérité de ces Solitaires.

Fuyez les chants, les danſes, les ſpectacles, & les aſſemblées de plaiſir.

N'ayez ſur vous ni or, ni argent.

Ne parlez que des choſes qui regardent la Religion, & ne travaillez jamais que pour elle.

Un Religieux qui porte ſur lui des odeurs; qui en préſente à des femmes; qui chante des chanſons mondaines; qui joue des inſtrumens; qui regarde les femmes d'un œil curieux; qui leur parle dans un lieu ſecret; qui s'aſſied avec elles ſur une même natte; qui les baiſe à la joue; qui ſonge en dormant qu'il voit une femme, & qui s'éveille dans l'agitation de ſon rêve, ſe rend coupable de péché.

Dormez peu. Un Talapoin qui ne ſe leve pas tout d'un coup, & qui ſe tourne auparavant d'un côté & de l'autre, péche.

Ne mangez rien de ſolide après midi, & mangez le matin avec ſobriété.

Ne jugez point votre prochain; ne dites pas: Un tel eſt bon, un tel eſt méchant.

Ne travaillez point pour de l'argent.

Un Talapoin péche, ſi en marchant dans les rues il ne recueille pas tous ſes ſens, & s'il ne penſe pas pendant tout le chemin à garder les commandemens de la Loi.

N'ayez qu'un habit.

Ne vous mêlez point des intrigues du monde, ni des affaires d'Etat.

Un Prêtre qui met des fleurs à ses oreilles ; qui porte des souliers ; qui mange dans l'or ou dans l'argent ; qui dort après son dîner, au lieu de chanter l'office ; qui porte de belles pagnes ; qui s'assied sur de riches tapis ; qui hante les compagnies mondaines ; qui se nettoie les dents devant le monde ; qui voyant une troupe de filles assises, tousse, ou fait du bruit pour leur faire tourner la tête, péche griévement.

Ne regardez personne avec mépris ; ne raillez jamais ; ne faites point la méditation pour être vû ; ne vous glorifiez pas, en disant que vous êtes parvenu à la sainteté.

Un Talapoin qui, pour se faire craindre, menace les particuliers de la prison, de la cangue, ou de quelqu'autre supplice ; ou leur dit en colere : *Je parlerai au Roi, aux Ministres*, ce Talapoin péche.

Un Talapoin, qui dans la vue de plaire, change quelque chose au texte Bali, en prêchant, péche.

Un Talapoin qui dort dans un même lit avec ses disciples, péche.

Un Prêtre péche, qui allant faire l'office chez un mort, ne réfléchit pas sur l'instabilité des choses humaines, & sur la nécessité de mourir.

La regle de Sommonacodom, & les loix même de l'Etat, obligent les Talapoins à renoncer au commerce des femmes. Ceux qui violent ce commandement sont condamnés au supplice du feu. Gervaise vit brûler deux de ces malheureux, qui avoient été convaincus de fornication.

Gervaise, *ubi suprà*.

Tous les ans ces Moines font une retraite de trois ſemaines, & ils redoublent alors leurs auſtérités. Pour ſe recueillir davantage ils vont camper au milieu des bois, ſous de petites cabanes qu'ils conſtruiſent. Dans les tems ordinaires leur vie eſt fort reglée. Ils ſe levent avant le Soleil, dès qu'il fait aſſez de jour pour diſcerner les veines des mains : il leur eſt défendu de ſe lever plutôt, parce qu'ils pourroient tuer dans l'obſcurité quelque inſecte, qui ſe trouveroit ſous leurs pieds. Ils ſe rendent au Temple : ils y font l'office pendant deux heures, aſſis ſur des nattes les jambes croiſées, chantant à deux chœurs, d'un ton aſſez agréable, qui imite la pſalmodie du chant Romain. L'office qu'ils récitent eſt un extrait de la vie de leur Légiſlateur, mêlé de quelques actes d'adoration. Quand il eſt fini, ils s'occupent à balayer le temple, à orner les autels, & à d'autres exercices de cette nature. Enſuite chacun rentre dans ſa cellule. Ceux qui ne reçoivent point de ſecours particulier de leur famille, vont quêter dans le voiſinage du temple. Ils ſe préſentent à toutes les portes, ſans dire un ſeul mot, recevant avec reconnoiſſance ce qu'on leur donne, & ſe retirant modeſtement lorſqu'on les refuſe, ce qui arrive rarement. Ils ne ſortent jamais du Monaſtère, même pour la quête, ſans la permiſſion du Supérieur. Ils la demandent à genoux, le viſage incliné contre terre, prenant des deux mains un des pieds du Supérieur, & le mettant ſur leur tête. Dans cet état ils reçoivent ſa bénédiction, qu'il

Ordre du jour.

Idem. Chap. VII. La Loubere, Tachard, &c.

donne en levant sur eux sa main droite. A midi ils mangent un peu de riz, & le reste du jour ils ne vivent que de fruits. Sur le soir ils retournent au temple, où ils font le même office que le matin. La journée se passe dans la retraite, dans la méditation, dans l'étude des livres sacrés, dans le pratique de plusieurs austérités, dans le repentir sincère de ses fautes, que chacun va confesser à son Supérieur.

Les Talapoins s'adonnent principalement à la Prédication : c'est ici un métier aussi lucratif qu'honorable. Un Prédicateur ne descend point de chaire, sans recevoir un présent de la plupart de ses auditeurs ; & s'ils sont contens à un certain point, ils s'écrient â la fin du Sermon, *Fort bien, Maître, fort bien.* L'Orateur est assis les jambes croisées, sur une estrade élevée de cinq ou six pieds. Il ne paroît qu'au travers d'une jalousie. Le peuple est assis en face sur ses talons, les mains jointes. Leurs Sermons sont beaucoup plus longs que les nôtres. Ils prennent pour texte un passage Bali de leurs livres sacrés, qu'ils expliquent en langue vulgaire, sans gestes, & sans aucune sorte d'action.

§. IV.

Des Talapouines.

Les Talapouines sont des femmes qui vivent en communauté avec les Talapoins, mais dans des cellules séparées. Elles n'embrassent cette profession qu'à l'âge de cinquante ans. Elles se rasent la tête & les sourcils, comme les Talapoins, & elles Ibid.

ſuivent à-peu-près la même regle. Elles ſont vêtues de blanc. Leur principal emploi eſt d'aſſiſter à l'office du matin & du ſoir, d'apprêter le repas des Moines, de viſiter les pauvres & les malades : elles doivent vivre dans la continence ; mais ſi elles s'en écartent, on ne les brûle pas pour cela : on ſe contente de les renvoyer à leurs parens, qui leur donnent la baſtonnade. La Loubere obſerve que les Supérieurs des couvens n'infligent ici à leurs ſujets aucune peine corporelle, parce que la regle leur défend de frapper perſonne.

ARTICLE X.

Uſages & coutumes remarquables de Siam.

§. I.

DES MARIAGES.

Démarches préliminaires.

LEs Siamoiſes ont un tempérament prématuré, qui fait qu'on les marie dès l'âge d'onze ou douze ans. Lorſqu'un jeune homme recherche une fille, ſes parens la font demander par des femmes âgées & de bonne réputation. Si la propoſition eſt agréée, les parens de la fille ſe font donner l'heure de la nativité du garçon, & envoient celle de la fille. On conſulte de part & d'autre les devins, pour ſavoir ſi le mariage ſera heureux. Quand il eſt arrêté, le jeune homme fait trois viſites à ſa prétendue, & lui donne du bétel, des fruits & d'autres petits préſens. Les parens des deux familles aſſiſtent à la troiſième viſite ; on compte en leur préſence

la dot de la mariée & le bien de l'époux, afin qu'en cas de divorce chacun puisse reprendre ce qu'il a mis dans la société. Le tout est remis au mari, en présence de plusieurs témoins, mais sans dresser aucun acte. Gervaise assure qu'avant la consommation du mariage, les parens de la fille prennent chez eux le prétendu, & lui font subir un noviciat de six mois : mais la Loubere s'inscrit en faux contre cette particularité.

Gervaise, II. part. ch. IV. La Loubere, II. part. ch. VII.

Cérémonies des noces.

La noce se célebre chez les parens de la fille, avec les réjouissances qui accompagnent par-tout cette cérémonie. On construit exprès une salle, où l'on sert un grand repas. Les personnes invitées s'y rendent, accompagnées de leurs esclaves, & vêtues très-proprement. Si c'est un mariage d'importance, on appelle des danseurs de profession, & d'autres farceurs; mais ce n'est point l'usage que l'époux, la mariée, ni aucune personne de considération dansent. Quand on est sorti de table, on promene les mariés en balons, ou sur des brancards portés par les garçons de la noce. Au retour de la promenade on se rassemble dans la même salle: on soupe, on s'amuse à plusieurs divertissemens, & ces réjouissances durent jusqu'à minuit. On conduit alors les mariés dans une autre salle, & on les laisse seuls. Le mariage se consomme sans aucune cérémonie religieuse; mais le lendemain les Talapoins viennent à la pointe du jour visiter les mariés, & récitent sur eux quelques prières, après leur avoir jetté sur le corps de l'eau consacrée.

La Loubere. Ibid.

La plus grande dot à Siam est de cent *Catis*, c'est-à-dire, d'environ quinze mille livres, argent de France : le bien du mari est ordinairement égal à celui de la femme. Ainsi les plus fortes communautés ne sont que de dix mille écus, ce qui prouve la médiocrité des fortunes de Siam.

Loix des Mariages & des successions.

Il est permis aux Siamois d'avoir plusieurs femmes. Elles ne jouissent pas toutes du même rang. Il n'y en a qu'une qui ait proprement la qualité d'épouse; on l'appelle *la grande femme*; les autres ne sont que des concubines, que l'on achete, & qui n'apportant point de dot, sont traitées en esclaves. On les épouse sans cérémonie; & leurs enfans, bien loin de partager la succession du pere, peuvent être vendus par les héritiers. Ces concubines, appellées *petites femmes*, sont aussi vendues après la mort de leur mari. Les enfans de la grande femme ont seuls part à l'héritage du pere & de la mere, qu'ils recueillent par portions égales, mais seulement après la mort de l'un & de l'autre, car celui des deux qui survit, a la jouissance de tous les biens. Ces héritages consistent principalement en biens meubles, qui passent ici pour les plus solides effets, parce qu'il est aisé d'en dérober la connoissance au Prince, qui croit avoir droit sur toutes les fortunes. C'est pourquoi les Siamois n'ont point de terres, ou ils en ont peu, dans la crainte de s'en voir dépouillés. La plupart mettent leur bien en diamans, qui sont les effets les plus faciles à cacher. Plusieurs peres leguent au Roi une partie de leurs biens, pour assurer à leurs enfans

Ibid.

la jouissance du reste : triste hommage rendu par la crainte, & qui prouve combien le despotisme rend ici les fortunes flottantes.

Les femmes ne prennent point le nom des maris; elles conservent celui de leur famille. En général la paix, l'union, & la fidélité regnent dans les mariages. Les divorces sont rares, sur-tout parmi les personnes d'un rang distingué. Dans la rigueur la séparation ne dépend que du mari; mais il a coutume d'y consentir quand la femme l'exige. Il lui rend sa dot, & partage avec elle les enfans, retenant les pairs, lui laissant les impairs. S'il n'y en a qu'un, il est à la charge de la mere : s'ils sont impairs, elle en a un de plus. Les Siamoises sont très-fécondes, & il n'est pas rare qu'elles accouchent de deux enfans à la fois; mais comme elles sont plutôt nubiles que nos Européennes, elles cessent aussi plutôt d'être meres. Divorce.

Les peres ont un pouvoir absolu sur leurs enfans, de quelque femme qu'ils soient nés. Ils peuvent les vendre, les deshériter, les réduire à la condition d'esclaves, mais non pas les tuer. Ils ont la même autorité sur les femmes du second ordre, à l'exception aussi du droit de mort. Les meres héritent du pouvoir de leurs maris, avec cette restriction, qu'elles ne peuvent vendre les enfans en ordre pair, si les parens du pere s'y opposent. Les commerces de galanterie entre deux personnes libres, ne deshonorent point ici les femmes. Cependant il est rare que les Siamoises s'abandonnent à d'autres qu'à un Pouvoir des peres sur leurs enfans.

mari, & plus rare encore qu'elles dispofent de leur main, au préjudice de l'autorité paternelle. Elles ne sont pas absolument insensibles à l'amour des Européens; mais elles ne se livrent pas avec la même facilité que les autres Indiennes. Les Péguanes, établies à Siam, sont plus coquettes: elles aiment passionnément les étrangers, & le premier qui se présente est traité en mari. C'est un honneur entr'elles d'avoir eu affaire avec un homme blanc, & si elles deviennent grosses, la considération augmente.

Ibid.

Les mariages sont défendus au premier dégré de parenté: mais il est permis d'épouser sa cousine germaine. On peut aussi se marier avec les deux sœurs, mais non pas en même tems.

Les Rois, qui ont ici le malheur d'être indépendans de toutes les regles, se mettent quelquefois au-dessus de ces usages. Chaou-Naraie avoit épousé sa sœur, & de ce mariage nâquit une fille unique, qu'il avoit dessein de marier avec un de ses fils naturels, & qu'il épousa, dit-on, lui-même secretement. Les Européens, instruits de ce commerce scandaleux, & témoins des égards extraordinaires qu'on avoit pour cette Princesse, ne lui donnoient point d'autre nom que celui de *Princesse - Reine.*

§. II.

Des Funérailles.

Funérailles des Grands.

Les funérailles se font à Siam, comme dans toutes les Indes, avec des cérémo-

nies qui n'ont rien de lugubre, & qui ſemblent ſuppoſer que ces Aſiatiques ont moins d'horreur de la mort que les autres peuples. Voici ce qui ſe pratique dans les obſeques des Grands.

Dès qu'un homme a fermé les yeux, les Talapoins annoncent ſa mort en ſonnant une groſſe cloche d'airain, deſtinée à ces uſages. On lave le corps du défunt; on le ſerre avec des bandelettes; on lui injecte par les yeux & par la bouche de l'eau ſalée, du vif-argent, & d'autres drogues corroſives, pour deſſécher toutes les humeurs. On lui applique ſur la bouche, ſur les yeux, & ſur les oreilles, une piéce d'or, qui ſe convertit enſuite en pluſieurs bagues, que la famille conſerve précieuſement en mémoire du mort.

On garde le corps pendant trois jours; on le place ſur une eſtrade élevée; on brûle autour des bougies & des paſtilles parfumées, & les Talapoins viennent toutes les nuits réciter des prières dans la chambre où il eſt dépoſé. La première nuit ils ne font que pſalmodier d'une voix baſſe; la ſeconde ils élevent un peu le ton, & la troiſième ils chantent à pleine voix. Leurs chants contiennent des moralités ſur la mort, & une eſpèce d'*itinéraire* pour l'ame du défunt, à qui ils prétendent indiquer la route du Ciel. On met enſuite le corps dans un cercueil de bois doré, ſans drap mortuaire, mais avec ſes habits, & une natte par-deſſous. Le quatrième jour, on le porte en cérémonie au lieu où il doit être brûlé.

Gervaiſe, III. part. ch. XI. La Loubere, Le Blanc, &c.

Le convoi ſe fait ordinairement ſur la

rivière, qui, dans ces occaſions, eſt couverte d'un grand nombre de balons. Des pleureuſes, des danſeurs, des joueurs d'inſtrumens, & d'autres farceurs gagés ouvrent la marche. Les Talapoins ſuivent dans des gondoles dorées, & précédent le corps, qui eſt porté dans un balon particulier, le plus magnifique du cortége. Les enfans du mort, ſes femmes, & ſes concubines ferment la marche. Les uns & les autres ſont vêtus de blanc, qui eſt ici la couleur du deuil, & les femmes ont la tête raſée.

On arrive dans cet ordre à la pagode, aux environs de laquelle on doit brûler le corps. On le met ſur un bucher garni de feux d'artifice, & dont la décoration reſſemble à celle de nos feux de joie. Pendant qu'il brûle & que l'artifice joue, les farceurs, maſqués diverſement, danſent au ſon d'une infinité d'inſtrumens, & les Talapoins font retentir l'air de leurs chants. On recueille les cendres du mort dans une urne de métal, qu'on enterre ſous une des pyramides de la pagode. Ses os, que le feu épargne preſque toujours, ſont inhumés au même endroit. Les Rois, leurs femmes, & leurs enfans ſont brûlés dans une des cours du palais. Les funérailles des Princes du ſang ſe font hors de l'enceinte du Praſſat, dans un des temples de la capitale. Tous les autres morts, de quelque rang qu'ils ſoient, ſont portés hors de villes; police preſque générale dans tout l'Orient. Pinto, pendant ſon ſéjour à Siam, vit obſerver les cérémonies ſuivantes aux funérailles d'un Roi. L'urne

Ce que Pinto vit obſerver aux funérailles d'un Roi de Siam.

d'or, dans laquelle on recueillit les cendres du Monarque, fut mise sur un balon de la première grandeur, & déposée dans une pagode hors de la ville. Le balon qui la transporta étoit accompagné d'une infinité d'autres barques superbement décorées, dans plusieurs desquelles il y avoit des représentations de divers genres, des lions, des tigres, des serpens, & d'autres animaux. Un enfant habillé d'une riche étoffe, & couvert de pierreries, paroissoit sur une estrade dorée. Il avoit un sabre à la main, & il représentoit l'Ange tutélaire du Prince. Quand l'urne eut été portée dans le temple, on mit le feu aux représentations : ce qui s'exécuta au bruit de l'artillerie, des tambours, des bassins, & de mille instrumens confus. Le peuple passa dix jours dans la plus austére retraite : toutes les maisons furent fermées : personne n'osa paroître dans les rues ni dans les places : un profond silence régnoit par-tout. Au bout de ce terme on ouvrit les temples ; on les orna des plus riches étoffes ; on y arbora quantité de drapeaux, & l'on dressa dans les places publiques des autels où l'on brûla des parfums. Des cavaliers, vêtus de blanc, se rendirent dans les différens quartiers de la ville, firent ouvrir toutes les portes au son de plusieurs instrumens, & déclarerent au peuple qu'il avoit un Roi. Alors tout le monde courut aux temples, & y fit des vœux pour la prospérité du nouveau Monarque.

Les cérémonies funébres dont j'ai parlé ne se pratiquent point à l'égard des en- Dans quels cas on est privé des

Honneurs du bucher.

sans, dont les corps restent communément sans sépulture. Ceux qui meurent d'une maladie contagieuse, sont inhumés dans une fosse, & privés des honneurs du bucher. On en use de même à l'égard des criminels, des noyés, des gens frappés de la foudre, des femmes qui meurent en couche, & de tous ceux qui périssent d'une mort violente. Leurs corps sont enterrés dans les champs, & les fosses qu'on leur fait sont si peu profondes, qu'ils sont souvent la proie des bêtes féroces.

§. III.

Spectacles & autres divertissemens.

Spectacles de théâtre.

Le théatre des Siamois offre trois sortes de spectacles; le *Cone*, le *Lacone*, & le *Rabam*.

Le Cone.

La Loubere, II part. chap. VI.

Le Cone est une danse pantomime, mêlée de quelques chants. Elle est exécutée par des hommes, qui dansent successivement plusieurs entrées au son des instrumens, & qui représentent une action guerriere. Ils sont masqués & armés. Leurs masques sont hideux, & leurs contorsions ont quelque chose d'effrayant.

Le Lacone.

Le Lacone est une représentation, qui tient de l'épique & du dramatique. Elle dure environ trente-six heures, & on l'exécute en trois jours. Le sujet est une Histoire sérieuse, dont une partie est mise en action, & l'autre en récit. Un des Acteurs fait le rôle d'Historien : les autres représentent les divers personnages sur lesquels l'action roule. Ils déclament tour-à-tour leur rôle; mais ceux qui ne parlent

lent point ne laiſſent pas de reſter ſur le théatre. La pièce eſt en vers qui ſe chantent par des hommes ; les Acteurs n'ont point de maſques.

Le ſpectacle appellé Rabam eſt exécuté par des hommes & par des femmes, qui chantent & danſent tout à la fois, & qui le peuvent faire ſans ſe fatiguer, parce que leur danſe n'eſt qu'une marche lente, accompagnée de quelques contorſions du corps & des bras. L'action principale eſt interrompue par deux bouffons, qui s'avancent ſur la ſcène, & qui amuſent le peuple par des plaiſanteries groſſières. Les danſes & les chants du Rabam ne roulent que ſur des ſujets de galanterie. Les Acteurs & les Actrices ont des ongles de cuivre jaune fort longs, des bonnets hauts & pointus, garnis de pierres fauſſes, avec des pendans d'oreille de bois doré. C'eſt dans ces bonnets, & dans les maſques hideux dont on a parlé plus haut, que conſiſte à Siam tout le déguiſement des Acteurs. Le Rabam.

Le Cone & le Rabam ſont employés dans les funérailles, & l'on ne fait jamais la dédicace d'un temple ſans repréſenter un Lacone. Ainſi ces différens ſpectacles peuvent être mis au rang des uſages religieux de ce peuple, & l'opinion conſacre ici des choſes qu'elle condamne ailleurs avec une exceſſive ſévérité.

Il y a dans le Royaume des Comédiens Chinois dont les ſpectacles ſont fort ſuivis; des Laos, qui font danſer des marionnettes ; des danſeurs de corde, & d'autres bâteleurs. La Loubere & Tachard font

de grands éloges des Saltinbanques de Siam, qui paroissent surpasser nos sauteurs européens.

Cerfs volans de Siam.

Le Cerf-volant est, pendant l'hiver, un des amusemens de la Cour de Siam, & de tous les Souverains de l'Inde, sans excepter le Mogol. Les Siamois y attachent une lumière, & quelquefois une pièce d'or, qui appartient à ceux qui trouvent le Cerf-volant, lorsque la corde casse. Celui du Roi est en l'air toutes les nuits pendant les deux mois d'hiver, & des Mandarins sont nommés pour en tenir le cordon.

Luttes.

On trouve ici une foible image des anciennes joutes des Grecs & des Romains. Il y a des Lutteurs qui combattent corps à corps, avec les coudes & avec les poings. Dans le dernier de ces combats, leur main est garnie d'une espèce de bourrelet de corde, au lieu des gantelets de fer que les Romains employoient, & des cercles de cuivre dont se servent aujourd'hui les Laos dans les mêmes combats.

Courses de Balons.

Les courses de balons sur la rivière sont un autre espèce de joute, où les plus habiles rameurs remportent le prix. C'est un plaisir de voir la rapidité avec laquelle ces barques legeres, très-propres à fendre l'eau, voguent à l'envi les unes des autres, sans qu'aucun rameur prenne un moment de relâche, souvent dans l'espace de deux ou trois lieues.

Tachard, 1. voyage, Liv. IV.

Courses de bœufs.

On ne voit point ici de courses de chevaux; mais les courses des bœufs sont très-communes, & leur appareil a quelque chose de singulier. On choisit un espace long d'environ 500 toises, sur deux de

largeur, & l'on plante aux quatre coins un tronc d'arbre. Ces troncs ſervent de bornes, & l'on doit courir autour. Quelquefois ce ſont deux bœufs qui courent l'un contre l'autre; mais chaque bœuf eſt conduit par un homme, qui court devant, & qui tient l'animal par un cordon paſſé dans ſes nazeaux. D'eſpace en eſpace il y a des hommes qui relayent ces coureurs. Plus ſouvent c'eſt une paire de bœufs, attelés à une charrue, qui court contre une autre paire de bœufs, attelée de même. Ces bœufs ſont guidés par des coureurs; & outre cela il y a un homme derrière chaque charrue, pour la ſoulever, & pour empêcher qu'elle ne touche à terre, ce qui retarderoit la courſe. Les Juges ſont aſſis au milieu de l'eſpace, ſur un échaffaut élévé, & décernent le prix au vainqueur. Les courſes de bœufs & de balons donnent lieu à des paris conſidérables. Les grands Seigneurs font dreſſer pour le premier de ces exercices de jeunes bœufs bien taillés. On ſe ſert auſſi de Buffles. J'ai parlé dans l'Hiſtoire des Chinois de l'extrême agilité des bœufs de l'iſle de Formoſe, qui courent avec la même vîteſſe que les chevaux. Il paroît que ceux de Siam ne ſont pas moins alertes; mais on ne les monte pas comme les bœufs de l'iſle de Formoſe.

La Loubere, *Ibid.*

Combats d'éléphans.

On pourroit mettre au rang des plus curieux ſpectacles du pays les combats d'éléphans, ſi l'on permettoit à ces animaux de s'abandonner à leur valeur. Mais ceux qui entrent en lice ont aux pieds pluſieurs cordes, que tiennent des hommes, &

qu'on attache même quelquefois à des cabestans. La Loubere en vit combattre deux, montés par des conducteurs. Ils ne s'approcherent qu'à la portée de leurs trompes, qu'ils pouvoient à peine croiser dans le choc. Après cinq ou six assauts on fit cesser le combat, & des femelles qui approcherent acheverent de calmer les antagonistes. Ces combats sont plus sérieux au Mogol : les éléphans se portent de rudes coups; ils attaquent même le conducteur de leur antagoniste; & s'ils peuvent le renverser avec leur trompe, ils l'écrasent sous leurs pieds. A Siam on épargne davantage la vie des hommes, & l'on est même avare du sang des animaux.

Combats des éléphans & des tigres.

Tachard, *ibid.* Liv. V.

Les combats des éléphans avec les tigres ne sont guere plus sanglans. L'éléphant a une espèce de plastron en forme de masque, qui lui garantit la tête : le tigre est sans défense, & on l'attache même à un pieu, pour l'empêcher de s'élancer sur son adversaire. Quand il a reçu deux ou trois coups de trompe, qui lui ôtent une partie de ses forces, on le lâche, & il se jette alors sur son ennemi. Mais s'il a de l'avantage on pousse contre lui d'autres éléphans, & le tigre est toujours vaincu dans ce combat inégal, quoiqu'il arrive rarement qu'il soit mis à mort. Ces spectacles s'exécutent hors de la ville, dans une place environnée d'une haute palissade, sur laquelle on a élévé des galeries. Il n'y a point ici d'autres gladiateurs de profession que les lutteurs dont j'ai parlé; ils ne combattent jamais contre les bêtes : mais on expose quelques criminels désar-

més aux éléphans & aux tigres.

Les Siamois aiment beaucoup le combat des coqs. Les plus grands ne ſont pas toujours les plus forts, ni les plus braves. Lorſqu'un des deux champions eſt renverſé, on lui donne à boire, & il retourne alors au combat avec une nouvelle ardeur. Il en coute ordinairement la vie à l'un des combattans, c'eſt ce qui porte les Talapoins à déclamer contre ces ſpectacles. Ils diſent que ceux qui dans cette vie font battre les coqs, ſe battront dans l'autre avec des barres de fer. Ils obtinrent ſous Chaou-Naraie un Edit qui défendoit ces combats. On ſait qu'un de nos Rois *, ſe plaiſoit dans ſon enfance à ce ſpectacle cruel, & que les courtiſans en tirerent un mauvais préſage, qui malheureuſement s'eſt vérifié.

Combats des Coqs.

La Loubere, *ubi ſuprà.*

* Charles IX.

Le divertiſſement le plus familier de ces Indiens eſt le jeu, qu'ils aiment avec excès, juſqu'à riſquer leur fortune, leur liberté, & celle de leurs enfans. Ils préférent à tous les autres jeux le trictac, qu'ils appellent *Saca*, & qu'ils jouent à notre manière. La Loubere conjecture qu'ils l'ont appris des Portugais. Ils ont deux eſpèces d'échecs, dont les uns ſont parfaitement ſemblables à ceux d'Europe, & les autres reſſemblent à ceux de la Chine, dont la marche a quelque choſe de différent. Ils ont pluſieurs jeux de hazard ; mais celui des cartes leur eſt abſolument inconnu.

Divertiſſemens familiers des Siamois.

Le tabac en fumée a beaucoup de charmes pour les Siamois. Les femmes n'y ſont pas moins accoutumées que les hommes,

& ce goût eſt commun aux grands & aux petits. Ils font peu d'uſage du tabac en poudre. C'eſt dans ces divers délaſſemens que les Siamois paſſent leur vie. Ils laiſſent à leurs femmes les travaux pénibles, la culture des terres, les achats domeſtiques, & les autres ſoins du ménage. Pour eux, lorſqu'ils ont ſatisfait au ſervice forcé que le Prince demande pendant ſix mois, ils ſe livrent entièrement à l'inaction. Ils ne ſe promenent point: ils ne chaſſent jamais; ils mangent le matin une portion de riz & de poiſſon, & ils s'endorment là-deſſus. Ils dînent à midi, & ils dorment encore quelques heures. Ils ſoupent ſur le déclin du jour. Le reſte de leur loiſir eſt employé au jeu, à la converſation, & au plaiſir de fumer.

Vie pareſſeuſe de ce peuple.

§. IV.

Uſages dans les repas, dans les viſites. Civilité de ce peuple.

Frugalité des Siamois.

La Religion interdit aux Siamois la plupart des viandes, & réduit leur nourriture à l'uſage du riz, des légumes, des fruits, & du poiſſon ſec. Nos Anachoretes ne menent pas une vie plus ſobre. Cette frugalité eſt d'autant plus louable, que le pays abonde en gibier, en volailles, & en alimens de toute eſpèce, dont le prix eſt très-modique (1). Mais les viandes ont ici peu de ſuc, & ſont ſi indigeſtes, que

Gervaiſe, II. part. La Loubere, II. part. ch. IV.

(1) Dans le tems que la Loubere étoit à Siam, on y avoit une douzaine de poules pour vingt ſous, un cochon pour ſept ſous, & une vache pour dix ſous. Un homme vit ici avec deux liards par jour,

les Européens eux-mêmes s'en dégoûtent avec le tems. Les Siamois préférent les boyaux, les inteſtins, & ce qui nous paroît de plus dégoûtant dans les animaux. Ils mangent avec plaiſir des poiſſons pourris, des œufs puans, des rats, des lézards, des ſauterelles, & d'autres inſectes grillés. Ils ont de petites huitres très-bonnes, des tortues de médiocre grandeur, des écreviſſes de pluſieurs eſpèces, des anguilles très-groſſes, & d'autres poiſſons délicats; mais ils aiment mieux le poiſſon ſalé, & le plus corrompu a toujours la préférence.

Ils mêlent dans la plupart de leurs alimens une certaine pâte appellée *Capi*, dont l'odeur eſt très-puante. Ils y ajoutent quantité d'épices & d'herbes fortes. Le beurre eſt aſſez rare dans le pays, parce que les Siamois n'ont pas l'uſage de traire leurs vaches. Ce ſont les Mogols qui débitent cette denrée. L'huile de coco eſt d'un plus grand uſage : elle eſt très-douce lorſqu'elle eſt nouvelle, & notre huile de Provence ne la vaut pas; mais elle ſe corrompt en peu de jours.

Il n'y a aucune recherche, ni aucune délicateſſe dans leurs repas les plus ſomptueux; tout s'y ſert pêle-mêle, ſans aucun ordre. Les convives ſont aſſis ſur des nattes, ou ſur des tapis, à quelque diſtance les uns des autres, & on les ſert ſéparement. La même méthode s'obſerve dans les répas ordinaires. Le mari mange à une table, la femme à une autre, & chaque enfant eſt ſervi en particulier, fuſſent-ils douze ou quinze ſous le même toit.

L'heure de manger est le matin dès qu'on sort du lit; à midi ils font une espèce de collation, & ils soupent quand le soleil est couché.

L'eau est leur boisson ordinaire : ils ont coutume de la parfumer. Ils boivent aussi du thé dans leurs repas, à l'exemple des Chinois; mais cette liqueur n'est guere en usage que dans la capitale. On ne trouve ici d'autres vins que ceux qui viennent de la Perse, ou de l'Europe; les vins d'Espagne sont les plus communs. Ils ont plusieurs espèces de liqueurs fortes. Le *Tari* & le *Neri* sont le suc naturel de deux sortes de palmites, dont l'un est l'Arékier, & l'autre une espèce de Cocotier sauvage. On le recueille en faisant une incision aux arbres, vers la cime du tronc, & en appliquant dessous un récipient, qu'on bouche exactement, afin que l'air n'y entre point. Ce jus ne s'exprime que pendant la nuit : il s'aigriroit si on le recueilloit pendant le jour. Ils usent d'une autre liqueur qu'ils appellent *Laou*, & que les Européens ont nommée *Rak* ou *Arak*. C'est une eau distillée, qu'on compose avec des grains de riz fermentés dans la chaux. Les Indiens la boivent pure, & prétendent qu'elle répare leurs forces, épuisées par une transpiration continuelle. Les Européens y mêlent du sucre & de la canelle, & l'exposent quelque tems au soleil, ce qui lui ôte un certain goût d'amertume qu'elle a naturellement. C'est avec cette eau-de-vie que les Anglois composent leur *Punch*, mettant sur une chopine de Rak une pinte de jus de limon,

Liqueurs du Pays.

La Loubere, I. part. c. IX. Gervaise, ibid.

avec de la muſcade & du biſcuit de mer grillé & pulvériſé.

Les Mores établis à Siam font un grand uſage du caffé, qu'ils tirent d'Arabie.

Politeſſe des Siamois.

Les Siamois ſont naturellement civils & circonſpects. On les éleve dès l'enfance à une grande politeſſe avec leurs égaux, & à une ſoumiſſion infinie envers leurs parens & leurs ſupérieurs. Les vieillards ſont ici très-reſpectés. L'union eſt admirable dans les familles : l'intérêt ne les diviſe point : un homme qui oſeroit attaquer ſon pere en juſtice paſſeroit pour un monſtre.

Cette politeſſe & cette douceur de caractère ſe remarquent en pluſieurs choſes. Leur langue eſt remplie de termes reſpectueux & flatteurs, dont ils ſe ſervent les uns envers les autres, & par le moyen deſquels chacun rend avec la plus ſcrupuleuſe exactitude ce qu'il doit aux perſonnes d'un rang ſupérieur. Les hommes ont un reſpect infini pour les femmes : on ne leur donne ici que les noms des choſes les plus précieuſes & les plus eſtimées, comme ceux de *jeune* diamant, *jeune* or, *jeune* criſtal, *jeune* fleur, *jeune* ciel. Le mot *Nang*, qui en langue Balie ſignifie jeune, eſt particuliérement appliqué aux Dames, parce qu'on croit ici, comme ailleurs, que c'eſt l'éloge le plus flatteur qu'on puiſſe leur donner.

Comment ils ſe ſaluent.

Les paroles dont ils ſe ſervent pour le ſalut ſont celles-ci : *Ca vai Tchaou*, je ſalue mon Seigneur. Dans les viſites, ſi c'eſt un homme inférieur qui les rend, il ſe courbe en entrant dans la chambre, après avoir

élévé les deux mains à la hauteur du front. Ensuite il se prosterne, & attend à genoux, mais assis sur les talons, que le maître de la maison lui parle. Si la visite est entre égaux, celui qui la rend en est quitte pour une simple inclination, & celui qui la reçoit répond par une civilité pareille, en disant *Maleou Chaou Maleou*, il est venu, le Seigneur est venu. Les premières questions qu'on se fait sont celles-ci : *êtes vous bien? Mangez-vous bien? Dormez-vous bien?* Le maître du logis fait ensuite apporter de l'arek, du bétel, du thé, des confitures, des fruits, du riz, du poisson, & présente lui-même toutes ces choses à l'étranger. L'usage veut que celui-ci reçoive tout ce qu'on lui offre, & ce seroit une incivilité de dire *j'en ai assez*. On se sépare avec les mêmes cérémonies : mais celui qui a rendu la visite ne se leve point de sa place sans avoir demandé la permission de se retirer.

Leur manière de s'asseoir est, comme dans tout l'Orient, de croiser les jambes. Ils sont si accoutumés à cette posture, que lors même qu'on leur présente un siége, ils ne s'y placent pas autrement. Quand plusieurs personnes s'entretiennent en cercle, elles ne sont jamais debout ; mais chacun s'assied sur les talons, ou s'accroupit sur les coudes, par respect les uns pour les autres. Les esclaves, lorsqu'ils sont devant leur maître, se tiennent dans la première de ces postures, la tête un peu inclinée, & les mains jointes à la hauteur du front. Si l'on rencontre une personne d'un rang supérieur, on croise les mains

de la même manière, & l'on s'incline par respect.

Le lieu le plus élevé passe ici pour le plus honorable, & dans un terrain uni la droite est la place d'honneur. Il n'y a point de particulier qui cede à son égal la droite, ou qui le laisse asseoir au-dessus de lui. Quand ils vont dans les rues, ils marchent à la file, & jamais à côté les uns des autres. C'est manquer de respect aux personnes qui sont en bâlon, que de traverser un pont dans le tems qu'elles passent dessous. Les Siamois sont si pointilleux là-dessus, qu'ils aiment mieux faire arrêter leur balon, que de s'exposer à la honte de passer sous les pieds des autres. Quand les envoyés de France étoient dans la salle basse de leur hôtel, les Siamois qu'on leur avoit donnés pour les servir, n'osoient monter au premier étage, même pour le service de la maison. Les Mandarins qui furent envoyés en France ayant été logés séparement dans une hôtellerie de Vincennes, de manière que le chef de l'ambassade, qui portoit la Lettre de son Maître, étoit au premier étage, & les autres au second, un des Ambassadeurs subalternes s'appercevant qu'il étoit au-dessus de la Lettre du Roi, descendit avec précipitation de sa chambre, & ne voulut plus y retourner. Par une suite de ce préjugé, les Siamois trouvent fort extraordinaire qu'en Europe on place les valets dans le lieu le plus exhaussé du logis. Quand le Roi se promene en balon, il est assis sur une estrade très-haute, & tous les particuliers ont ordre de sortir de leurs maisons, &

Le lieu le plus élevé est à Siam le plus honnorable.

de se prosterner sur le rivage, afin que personne ne soit dans un lieu plus élevé que le siége du Roi.

Ces cérémonies sont ici d'un devoir indispensable, & les Siamois sont là-dessus presqu'aussi superstitieux que les Chinois. Si quelques particuliers manquent au cérémonial qu'ils doivent observer avec un supérieur, il est en droit de leur faire donner la bastonnade : mais d'un autre côté les Siamois se permettent plusieurs choses qui parmi nous blessent les loix de la bienséance. Ce n'est point chez eux une incivilité de roter en compagnie, d'essuyer avec le pouce la sueur de leur front, & de se moucher avec les doigts. Lorsqu'ils vont en visite ils portent avec eux un crachoir, pour ne point gâter les nattes & les tapis sur lesquels on les fait asseoir.

Toucher quelqu'un au visage, manier ses cheveux, ou lui passer la main par dessus la tête, c'est lui faire une insulte sensible. C'est encore une incivilité de ne tendre à un homme qu'une main en l'abordant; l'usage veut qu'on mette ses deux mains sous la sienne. Tout ce qu'on présente & tout ce qu'on reçoit, doit aussi se tenir à deux mains. Ils commencent leurs lettres à la manière des Romains: *Un tel à un tel*; & ils posent leur cachet au bas, sans autre signature. La lettre se met dans un bâton creux, dont on scelle l'ouverture avec le même cachet.

§. V.

Habillemens, *Meubles*, *Voitures*.

La plupart des Siamois n'ont pour tout habillement qu'une pièce de toile peinte, qu'ils roulent autour des reins & des cuisses, & qui ne descend pas jusqu'au genou. Les Portugais lui ont donné le nom de *Pagne*. Dans l'hyver on ajoute quelquefois à cet habillement une autre pièce d'étoffe, dont on se couvre les épaules, & qui se porte en manière d'écharpe.

Habillement des hommes.

La Loubere, II. part. ch. I.

Gervaise, *Ibid.*

La Pagne des Mandarins est plus ample que celle des particuliers, & la matière en est plus riche. C'est ordinairement une étoffe de soye, brochée d'or ou d'argent, ou une de ces toiles fines que nos négocians appellent *Chitte* du Masulipatan. Les personnes qualifiées portent outre cela une chemise de mousseline, sans colet, & si ouverte par-devant, qu'elle leur laisse toute la poitrine découverte. On la met par-dessus l'habit; usage que les Européens trouvent fort singulier. Les manches sont fort larges; mais elles ne descendent que jusqu'au milieu du bras. Le corps en est si juste, que ne pouvant passer par-dessus la pagne, elle s'y arrête en formant plusieurs plis. L'usage veut ici que lorsqu'on rencontre un Mandarin d'un ordre supérieur, on ôte cette chemise, qu'on roule avec promptitude autour du corps, pour témoigner à ce Seigneur son respect & sa soumission.

Le Roi porte sous sa chemise une espèce de veste de brocard d'or, dont les man-

ches, fort étroites, descendent jusqu'au poignet. Elle s'attache par-devant avec des boutons, & elle tombe jusqu'au genou. Il n'est permis à aucun Siamois de porter une pareille veste, à moins qu'il ne la reçoive des mains du Roi, qui n'accorde cette grace qu'aux grands Officiers de la Couronne.

Le peuple ne porte point de souliers, & ne se couvre point la tête. Les grands Seigneurs ont des souliers pointus, sans quartier & sans ligature. Leur tête est couverte d'un bonnet fort élévé, fait en forme de pain de sucre, & orné de cercles d'or ou d'argent, suivant la qualité du Mandarin. On le lie sous le menton avec des rubans.

Habillement des Dames.

L'habillement des Dames différe peu de celui des hommes. La chemise est la même; mais elles y ajoutent une pièce de mousseline qui leur couvre le sein. Leur pagne est un peu plus longue que celle des hommes: sa couleur est communement noire, & l'étoffe est plus ou moins riche, suivant la condition des personnes. Outre les boucles dont elles chargent leurs oreilles, & grand nombre de bagues qu'elles ont à leurs doigts, elles passent dans leurs narines plusieurs anneaux, ornemens bizarres dont toutes les femmes de l'Inde sont très-curieuses. Elles ont la tête nue, & leur pied est sans chaussure. Elles portent leurs cheveux très-courts, & elles les frottent d'une huile ordoriférante, qui les rend luisans. Les hommes en parfument aussi leurs cheveux, & un mari ne va point voir sa femme, ni une femme son

mari, ni les enfans leur pere & leur mere, sans s'être parfumés de la même manière.

Rien de plus simple que les meubles de ce pays. Ils se réduisent communément à quelques nattes d'ozier, ou de paille de riz, qui leur servent de siéges, de sophas, & de lits. On voit chez quelques Mandarins des cabinets de la Chine ou du Japon, des porcelaines rangées sans beaucoup d'ordre, des tapis de Perse étendus sur le plancher, & quelques oreillers placés dans un coin de l'appartement; c'est en-quoi consistent les meubles des palais les plus ornés. Les Siamois dorment sur des nattes, sans autre couverture que leurs pagnes, qu'ils étendent sur eux, ou dont ils restent vêtus. Quelques-uns ont un tour de lit de mousseline, pour se garantir des mouches: d'autres couchent sur un petit matelas de coton; mais cette délicatesse n'est en usage que chez les personnes opulentes.

Quant aux voitures & aux équipages des Siamois, voici ce que j'ai trouvé de plus remarquable. Les éléphans sont la monture ordinaire des Mandarins: les particuliers montent des bœufs & des buffles. On ne fait ici presque aucun usage des chevaux, qui sont rares dans le pays, & dont l'espèce est d'ailleurs mauvaise; ce que la Loubere attribue à la grossièreté des pâturages. Ceux que le Roi entretient pour la guerre se tirent ordinairement de Batavia. Il les monte rarement; l'éléphant lui paroît une monture plus noble, & plus propre pour la guerre. Les Siamois

La Loubere, *ubi suprà.* chap. V.

prétendent que cet animal sçait défendre son maître, qu'il le réleve avec sa trompe lorsqu'il tombe, & qu'il se jette avec fureur sur son ennemi. On remarque comme un trait assez particulier, qu'un Roi de Siam (1) ayant été détrôné, & se voyant poursuivi par l'usurpateur, aima mieux fuir sur un éléphant que sur un cheval, quoique le cheval lui eût été dans cette occasion d'un plus grand secours. Il y a toujours dans le palais un éléphant tout équippé & prêt à marcher : on l'appelle *l'éléphant de garde*. On le tient dans une écurie contigue à l'appartement du Monarque, & dans laquelle on a construit un petit échaffaut, d'où le Roi se place aisément sur le dos de l'animal. S'il se fait porter dans quelqu'autre voiture, il y entre de même par une fenêtre ou par une terrasse du palais. L'étiquette de cette Cour est qu'un Monarque ne se doit montrer au peuple que d'un lieu élévé.

Chaises portatives de Siam.

Les Siamois ont deux sortes de chaises à porteurs, dont la forme n'a aucune ressemblance avec nos voitures de même genre. Les unes consistent dans une espèce de brancard, qui soutient un siége plus ou moins élévé. Quatre ou huit hommes le portent sur leurs épaules. Ces siéges ont quelquefois des bras & un dossier, comme nos fauteuils ; d'autres sont entourés d'une petite balustrade, qui embrasse les côtés & le fond de la chaise, & qui laisse le devant libre & ouvert, pour l'entrée & pour la sortie. Il y en a qui sont couverts d'une impériale. Ces estrades,

(1) C'étoit le prédécesseur de Chaou-Naraie.

plus ou moins décorées, ſelon la qualité des perſonnes, ſe mettent non-ſeulement ſur les chaiſes portatives, mais ſur les balons & ſur les éléphans. L'impériale n'eſt point ici une diſtinction fort honorable. Quand le Roi ſort ſur un éléphant, ſon ſiége eſt découvert : mais des côtés & du fond de l'eſtrade s'élevent trois grands feuillages dorés. Lorſqu'il s'arrête, un homme s'approche de lui & le couvre d'un grand paraſol, planté au bout d'une pique très-longue. L'uſage de ces paraſols n'eſt point accordé à tout le monde. Ceux qui ne ſont composés que d'une ſeule toile, ſans pentes & ſans ornemens, ſont les moins honorables. Ceux qui ont deux ou trois petites pentes, qui tombent du rond principal, & qui ſont plus baſſes l'une que l'autre, ne s'accordent qu'aux grands Officiers. Ce ſont ceux que le Roi de Siam donne aux *Sancrats*, ou Evêques du pays; & il en envoie de pareils aux Ambaſſadeurs de France. Les Talapoins ont des paraſols en forme d'écrans, composés d'une feuille de palmite, coupée en rond & pliſſée. Le Roi ſeul a droit de faire porter devant lui un paraſol à pluſieurs étages.

Paraſols Siamois.

L'autre eſpèce de chaiſes portatives reſſemble aſſez à ce que nos rélations d'Afrique appellent *Hamack*. C'eſt une ſorte de lit ſuſpendu à une longue barre de fer, que des hommes portent ſur leurs épaules. Cette voiture, où l'on ſe tient couché, n'eſt permiſe ici qu'aux malades & aux vieillards.

ARTICLE XI.

Taille & physionomie des Siamois. Caractère de ce peuple.

Figure des Siamois.

LEs Siamois sont d'une taille médiocre, mais bien proportionnée. On trouve ici peu de personnes contrefaites: cependant il n'est point de pays où les enfans soient plus négligés. On les plonge en naissant dans la rivière pour les laver: on ne les enveloppe point de langes; on les couche nus sur une natte: on les févre au bout de six mois, & on ne leur donne d'autre nourriture que du riz.

Gervaise, *ubi suprà.* La Loubere, II. part. ch. I. & suiv.

Gervaise assure que les Siamois, comme la plupart des autres Indiens, ne naissent point basanés, mais qu'ils ne tardent pas à le devenir, parce que dès l'enfance on les accoutume à marcher nus aux ardeurs du Soleil. Les hommes & les femmes sont en général fort laids. La plupart ont le visage défiguré par la petite vérole, qui fait ici de terribles ravages. Ils ont les oreilles grandes, les yeux petits, mal fendus, peu animés, & d'un noir jaunâtre: leur nez est applati: leurs joues sont creuses & larges par le haut. Ils ont les narines fort ouvertes, la bouche grande, les levres grosses & pâles, les dents noires, le teint brun & rougeâtre, le front & le menton pointus, de manière que leur visage tient plus de la losange que de l'ovale.

Les femmes sont bien faites; mais leurs

traits ſont ſi groſſiers qu'on diſtingue à peine leur phyſionomie de celle des hommes. Comme elles ne portent ni corps, ni corſets, leur gorge tombe, & deſcend fort bas. Elles ne mettent point de fard ſur leur viſage, mais les hommes ſe peignent quelquefois en bleu les bras, les cuiſſes, & les jambes. Les deux ſexes ont les cheveux courts & fort droits.

Ce qu'ils penſent des femmes blanches.

Ces Indiens, accoutumés à vivre avec des femmes noires, dont la phyſionomie n'a rien de commun avec celle des femmes européennes, furent médiocrement touchés à la vûe de quelques portraits que la Loubere leur montra, & qui repréſentoient au naturel pluſieurs belles perſonnes de la Cour de France. Une grande poupée du Palais fit plus d'impreſſion ſur deux jeunes Mandarins, qui dirent qu'une femme comme celle-là vaudroit bien quinze mille livres, mais qu'il n'y avoit perſonne à Siam qui fût en état de l'acheter. Quant à l'habit & aux ornemens que portoit la poupée, les Mandarins s'en moquerent, diſant que cette vaine parure étoit trop embarraſſante pour un mari. La Loubere attribue cette naïveté à la perſuaſion où étoient les Siamois que les Dames d'Europe, comme celles de Siam, couchent tout habillées. Qu'euſſent dit nos Mandarins ſi la poupée eût eu un grand panier? Cette ſuperfluité, qu'un luxe plus moderne a inventée, leur eût paru ſans doute bien plus embarraſſante? Les Ambaſſadeurs que Chaou-Naraie envoya en France furent d'abord aſſez inſenſibles aux attraits de nos plus belles femmes : leur

blancheur, leurs cheveux bouclés, leurs dents blanches, & leurs robes flottantes causoient à ces Indiens plus de surprise que de plaisir. Mais le tems & la réflexion leur ouvrit enfin les yeux, & ils avouerent depuis que les Siamoises n'avoient rien d'aimable en comparaison des Françoises, & que le prix de la beauté appartenoit aux Européennes. Ce qui acheve de décider la question, c'est que le Roi de Siam, le Mogol, & d'autres Monarques Indiens ont toujours dans leur sérail des femmes blanches, de Mingrelie ou de Georgie. Les femmes du même pays font l'ornement du sérail de Constantinople, où l'on n'admit jamais de femmes noires.

Propreté de ces Indiens.

Les Siamois sont très-propres: ils se baignent trois ou quatre fois le jour, soit en se plongeant dans l'eau à notre maniére, soit en la faisant répandre sur leurs corps en petite quantité, ce qu'ils continuent quelquefois pendant des heures entières. On ne fait aucune visite de conséquence sans se laver auparavant, & pour montrer qu'on sort du bain, on se fait sur la poitrine une marque blanche avec de la craye. La coutume du pays est de se parfumer le corps, & de mettre sur ses levres une pomade de senteur, qui les rend fort pâles. Ils parfument de la même manière leurs cheveux. Ils ne les poudrent point, mais ils les peignent avec soin, se servant pour cela d'un instrument particulier, qui au lieu d'être tout d'une pièce, comme nos peignes, n'est qu'un amas de petites pointes liées étroitement avec un fil d'archal. Ils s'arrachent la barbe à me-

ſure qu'elle croît, & naturellement ils en ont peu. Ils ne coupent point leurs ongles, mais ils ont ſoin de les peindre.

L'eſprit de ſervitude, dans lequel les Siamois ſont élevés, leur abbat le courage, & les rend d'une timidité exceſſive. Leur humeur eſt douce, mais elle n'a rien d'engageant. Ils ſont flegmatiques, pareſſeux, ſobres & déſintéreſſés, plutôt par indolence que par vertu. Leur indifférence eſt extrême, & approche de l'inſenſibilité : ils n'admirent rien : ils aiment & ils haïſſent foiblement ; & leur caractère, dit un Ecrivain qui les a bien connus, eſt auſſi tranquille que leur Ciel. Ils négligent tous les exercices de l'eſprit, & ils ne s'adonnent guere davantage aux exercices du corps. Sans les corvées pénibles dont ils ſont chargés, & que leur pareſſe rend peut-être équitables, ce peuple vivroit dans une inaction abſolue. Leur démarche eſt lente, & n'a rien de libre. Ils ne peuvent ſoutenir ſur leurs mains le poids d'un mouſquet, & ils ſont obligés de l'appuyer ſur le genou lorſqu'ils veulent tirer. Les Soldats en faction ſont tranquillement aſſis, ou couchés dans leur poſte.

Leur pareſſe.

Leur phyſionnomie a quelque choſe de ſombre & de ſtupide, qui ne donne pas une grande idée de leur eſprit. Cependant ils ne manquent point de pénétration ni de jugement. Ils conçoivent avec facilité ; leurs idées ſont nettes, leurs reparties vives & ſpirituelles : ils ſaiſiſſent fort bien tout ce qu'on leur dit, & s'ils n'ont pas l'imagination aſſez forte pour inventer, ils imitent du moins avec beaucoup d'a-

dreſſe tous les ouvrages qu'ils voient. Mais le défaut d'étude & d'émulation engourdit ici tous les talens.

L'yvrognerie & la colere ſont des vices qu'ils ont en horreur, & qui ne ſe trouvent que chez des gens de la plus vile eſpèce. Ils ſont glorieux, & ſenſibles aux offenſes qui intéreſſent leur honneur : les autres diſgraces les touchent peu, & ils ſupportent avec conſtance les plus rigoureux ſupplices. On les aſſomme de coups, ſans leur arracher la moindre plainte : ils ne pleurent preſque jamais.

Le Blanc, Liv. V.

Quoique peu attachés à leur religion, dont ils ont une connoiſſance très-ſuperficielle, ils reſpectent ceux qui l'enſeignent, & qui font une profeſſion particulière d'en pratiquer les devoirs pénibles. Ils ſe plaiſent à décorer les temples & à enrichir les Prêtres. La ſuperſtition, qui ſe meſure chez toutes les nations au degré de l'ignorance, eſt extrême parmi ce peuple. Ils croyent aux préſages & aux divinations, & ils ſont ſi perſuadés qu'il y a des regles infaillibles pour connoître l'avenir, que quand les Devins du Roi ſe trompent, on leur donne la baſtonnade. On traite avec la même rigueur les Médecins de la Cour lorſque leurs remedes ne réuſſiſſent pas : & cela vient d'un autre préjugé qu'on a ici, qu'il y a un art certain de rendre la ſanté aux malades.

La Loubere, II. part. ch. XI.

Superſtitions de ce peuple.

Ceux qui ſe mêlent à Siam d'Aſtrologie ſont la plupart originaires du Pégu, ou du pays des Bramas. On n'entreprend aucune affaire ni aucun voyage ſans les conſulter. Le premier Aſtrologue de la Cour

Devins.

compose tous les ans un Almanach, où il marque les jours heureux & malheureux; & le peuple se laisse guider dans toutes ses entreprises par ce calendrier trompeur. Le Dimanche, qui s'appelle ici *le jour du Soleil*, passe pour le jour le plus heureux de la semaine. Le croissant de la Lune est plus favorable que son déclin. On regarde comme de dangereux présages les hurlemens des bêtes féroces; les cris aigus des cerfs & des singes; la rencontre d'un serpent au milieu d'un chemin; la chûte de quelque chose, qui tombe d'elle-même, & sans aucune cause apparente. Ces accidens frivoles suffisent pour jetter l'effroi dans l'ame d'un Siamois, & pour lui faire abandonner, ou remettre à un autre tems, l'affaire la plus importante.

Une de leurs manières de deviner est de sortir dans la rue, après avoir fait quelques opérations superstitieuses, & de recueillir au hazard les premières paroles qu'ils entendent prononcer. Cet oracle leur paroît infaillible. Leurs Devins prétendent avoir des talismans pour causer la mort à un ennemi, pour rendre invulnérable, pour lier la langue à un délateur. Plusieurs de ces talismans consistent dans de petits papiers, qui contiennent des figures & des caractères. Les Matelots, menacés d'une tempête, les suspendent aux agrès du bâtiment, & croyent conjurer par-là les vents & les orages. Les Juges s'en servent dans la cérémonie du serment & de l'épreuve, & les font avaler dans de l'eau, ou dans des pillules. Les Médecins les mêlent dans les breuvages qu'ils don-

Talismans.

nent à leurs malades, ou les attachent au bord du vase, pour empêcher que certains Esprits, appellés *Petpayatons*, ne nuisent pas à l'efficacité du remede. On croit que ces Esprits sont répandus dans l'air, qu'ils cherchent à nuire aux hommes, qu'ils aiment les femmes, & qu'ils ont les prémices de toutes les filles, à qui ils font une blessure dangereuse, qui se renouvelle ensuite tous les mois.

Incubes. *Ibid.*

Par une suite de cette humeur superstitieuse, ils obligent toutes les femmes, après leurs couches, à une cérémonie, qui a quelque rapport à l'ancienne purification des Juifs. On les expose pendant un mois devant un assez grand feu, autour duquel on les fait marcher. Au Pégu on met les femmes sur une claye de bambou, élevée sur des piliers, & sous laquelle on allume un petit feu : mais on ne les tient que quatre ou cinq jours sur cette espèce de gril. Dans l'un & l'autre pays, aussi-tôt qu'elles se sont acquittées de cette cérémonie, on remercie le feu de les avoir purifiées, & l'on donne en cette occasion un grand repas, où l'on ne mange rien qui n'ait été présenté aux flammes, en manière d'offrande.

Femmes purifiées par le feu.

Breuvages.

On doit mettre au rang des plus dangereux maléfices les breuvages artificiels dont ces Indiens font usage. Les uns abrutissent totalement l'esprit, ou suspendent l'usage de ses facultés. J'ai parlé ailleurs du premier de ces effets, dont la politique barbare des Monarques de Siam offre de tems en tems de funestes exemples. Quant à l'affoiblissement passager des forces de l'ame,

l'ame, on ſçait ce que les Voyageurs rapportent des femmes de Goa, & de quelques autres contrées de l'Inde. Au moyen de certains breuvages elles cauſent à leurs maris une ſtupidité de pluſieurs heures, qui ſert de voile aux infidélités qu'elles leur font. Les autres ſont deſtinés à inſpirer de l'amour, & produiſent quelquefois cet effet, en affoibliſſant l'imagination d'un homme naturellement ſenſible, & en le faiſant tomber dans une eſpèce d'enfance, qui l'engage ſans retour dans les piéges que lui tend une femme habile. L'eſſence de pavot eſt un autre breuvage, qui produit un effet fort différent de ceux dont on vient de parler. Il augmente la vigueur de l'ame, & inſpire un courage qui tient de la férocité & de la fureur. Les Macaſſarois, les Malais, & d'autres braves de l'Inde, en font uſage pour ſe préparer au combat. Mais ſon action ne dure que quelques heures, & l'on tombe après cela dans une grande foibleſſe. Les Siamois, qui auroient bien plus beſoin d'un tel breuvage, ſont trop lâches pour s'en ſervir. Voilà les principales ſuperſtitions de ce peuple, & c'eſt à quoi ſe réduit toute l'habileté de ſes prétendus Magiciens. Achevons le portrait de ſes mœurs. *Ibid.*

Les Siamois ont beaucoup de franchiſe & de bonne foi dans le commerce : mais ſi on les tire de-là, on trouve qu'ils ſont avares, uſuriers & même voleurs. La Loubere rapporte pluſieurs traits, qui prouvent que ces Indiens ont un penchant preſqu'invincible pour ce dernier vice. Je me contenterai d'en raconter un. Louis

Leur penchant pour le vol.

XIV. ayant mené en Flandre les Ambassadeurs de Siam, un Officier de leur suite, qui étoit Mandarin, prit une vingtaine de jettons chez un Seigneur du pays qui les avoit traités. Son vol fut reconnu le lendemain, parce qu'il donna un de ces jettons à un domestique, croyant que c'étoit une pièce de monnoye.

Leur modestie.

La modestie & la pudeur sont des vertus particulières aux Siamois. Quoique les femmes, au moins parmi le peuple, n'ayent le corps couvert que depuis la ceinture jusqu'aux pieds, & que la pagne des hommes soit beaucoup plus courte, ils sont d'une modestie extrême dans cette nudité. Le jour que les Envoyés de France firent leur entrée à Siam sur la rivière, qui étoit couverte d'une multitude innombrable de balons, la plupart des femmes tournoient le dos au spectacle, & s'accroupissoient dans leurs bateaux, de peur d'être vûes des étrangers. Le peuple murmura de ce que les François se jettoient nuds dans la rivière pour se baigner : afin d'appaiser ces plaintes le Ministre leur fit donner des pagnes pour se couvrir. Ils couchent tout habillés ; ils ne frappent jamais les enfans sur les parties que la décence oblige de cacher ; ils s'abstiennent par pudeur de l'usage des lavemens ; ils ont en horreur le péché contre nature. Leurs oreilles sont aussi chastes que leurs yeux, & les chansons indécentes sont proscrites par une loi de l'Etat.

Les femmes sont sages par tempérament, par habitude, & un peu par nécessité. Leur naturel est froid & flegmatique : leur vie

eſt laborieuſe : elles ne jouent point : elles n'aiment point la parure : elles ne reçoivent point les viſites des hommes : la mort ou l'eſclavage ſont le châtiment de l'adultère. Les femmes du peuple, qui ſont chargées de tous les ſoins du ménage, jouiſſent d'une grande liberté. Celles des Grands menent une vie fort retirée. En général elles ont un tendre attachement pour leurs maris, & dans une ville emportée d'aſſaut par l'ennemi, il n'eſt point d'honnête femme qui n'aime mieux que ſon mari la tue, que s'il la laiſſoit tomber au pouvoir du vainqueur. Les filles ſont, dit-on, moins retenues que les femmes mariées, & trompent quelquefois la vigilance de leurs gardiens. Lorſqu'on les ſurprend en faute, leurs parens les vendent à un homme qui tient un lieu de proſtitution, & qui achete auſſi les femmes que les maris congédient pour cauſe d'infidélité. *Ibid.*

Jugement ſur quelques Rélations de Siam.

Voilà ce qui m'a paru de plus remarquable dans les mœurs de ce peuple. J'ai tâché de le peindre avec des couleurs naturelles & vraies, ſur le tableau fidéle que la Loubere en a tracé. J'ai pris cet Ecrivain pour guide dans pluſieurs autres détails intéreſſans, & j'ai emprunté de lui, pour l'Hiſtoire des Siamois, les mêmes ſecours que Kaempfer m'a fourni pour celle des Japonnois. Ses Mémoires, moins agréables pour le ſtyle que ceux de l'Abbé de Choiſi & du Pere Tachard, l'emportent infiniment du côté de l'ordre, de l'exactitude, du choix des matières, & de la ſolidité des réflexions. Choiſi eſt ſuperficiel : Tachard eſt flatteur : l'un & l'autre

ſont d'une crédulité exceſſive. Le Jéſuite ſur-tout, flatté des honneurs extraordinaires qu'il reçut à Siam, ſe laiſſa tromper par les exagérations artificieuſes de Conſtantin, qui ne cherchoit qu'à en impoſer aux François par une vaine oſtentation de magnificence. On lui fit voir une cinquantaine d'éléphans, tant dans les écuries de Juthia, que dans celles de Louvo, & l'on n'eut pas de peine à lui perſuader que le Roi en entretenoit au moins *vingt mille* dans le reſte du Royaume. Le Miniſtre lui montra rapidement le tréſor du Prince, & lui fit croire qu'il y avoit des amas d'or, d'argent, & de pierreries. On ſçait juſqu'où peut aller l'impoſture dans l'oſtentation de ce genre de richeſſes. Il le conduiſit dans les plus belles pagodes, lui fit voir des idoles coloſſales bien dorées, & ſoutint hardiment qu'elles étoient *d'or maſſif.* Le P. Tachard les crut telles, parce que leur dorure étoit éclatante, & qu'il ne les vit que dans un certain éloignement, les unes étant placées ſur des piédeſtaux élevés, les autres ayant devant elles des grillages de fer qui ne s'ouvrent jamais.

Guyon, Hiſt. des Indes, II. part. ch. I. §. III.

M. de Forbin, qui a fait un plus long ſéjour à Siam, a eu le tems d'approfondir beaucoup de choſes, qui ont échappé à l'attention ſuperficielle du Pere Tachard. Il n'a vû dans ce Royaume qu'une miſére extrême, non-ſeulement parmi le peuple, mais chez les Grands. La contenance des Mandarins qui vivoient à la Cour le ſurprit étrangement. Il les vit aſſis en rond, ſur une natte d'ozier, & s'entretenant à la lueur d'une ſeule lampe. Quand l'un

d'eux vouloit lire ou écrire, il tiroit de sa poche une bougie jaune, qu'il allumoit à cette lampe, & qu'il plaçoit ensuite sur un chandelier de bois, qui tournoit sur un pivot. Il ne put s'empêcher d'en témoigner un jour sa surprise à Constantin, qui lui *avoua franchement que ce Royaume étoit fort pauvre*. On prodigua à Forbin les titres & les honneurs ; mais il n'eut pas à se louer de la générosité du Monarque. La maison où il fut logé étoit petite, & on la meubla fort simplement. La vaisselle qu'on lui donna se réduisoit à douze assiettes d'argent très-minces, & à deux gobelets de même métal. On ajouta à tout cela *quatre douzaines de serviettes de coton*, & deux bougies jaunes par jour. *Voilà*, dit-il, *tout l'équipage de Monsieur le grand Amiral, Général des Armées du Roi*. M. de Forbin ajoute cette réflexion remarquable : « Je dirai franchement que j'ai été surpris plus d'une fois que l'Abbé de Choisi & le Pere Tachard, qui ont fait le voyage avec moi & qui ont vu les mêmes choses que moi, semblent s'être accordés pour donner au public sur le Royaume de Siam des idées brillantes, & si peu conformes à la vérité. Il est vrai que n'y ayant demeuré que peu de mois, & Monsieur Constance ayant intérêt de les éblouir, ils ne virent dans ce Royaume que ce qu'il y avoit de plus propre à en imposer. Mais après tout il faut qu'ils ayent été étrangement prévenus, pour n'y avoir point apperçu la misére qui se manifeste partout, à tel point qu'elle saute aux yeux, & qu'il est impossible de ne la pas voir. »

Mémoires de Forbin, cités par Guyon, *ibid.*

Le Comte de Forbin, dont le nom est si fameux dans notre marine, avoit été un des conducteurs de l'escadre françoise, qui fut envoyée à Siam en 1687. Le séjour de plus de deux ans qu'il fit dans ce pays, les emplois qu'il y occupa, & sur-tout la candeur & la franchise de son caractère, ne doivent laisser aucun doute sur la sincérité de son récit.

ARTICLE XII.

Des Nations étrangères établies à Siam.

LA fertilité du pays, la liberté du commerce, & les facilités qu'on procura aux étrangers, attirerent autrefois à Siam un grand nombre de colonies, dont plusieurs subsistent encore aujourd'hui. Les unes sont établies dans la capitale, où elles occupent différens quartiers : les autres ont bâti des habitations dans les campagnes, entre Juthia & Bankok. Chaque Nation a un chef de son pays, qu'elle élit avec l'agrément du Roi, & qui la gouverne selon ses loix. Gervaise assure que ces différentes colonies forment au moins le tiers des habitans du Royaume. On peut les réduire aux Nations suivantes.

Gervaise, II. partie. La Loubere II, & III. part.

I. Les Laos & les Péguans. On doit les regarder comme les plus anciens colons étrangers, & rapporter leur établissement au tems de la première désolation de leur pays par les Bramas, c'est-à-dire, au quatorzième siécle de l'Ere Chrétienne. On les reçut d'abord dans la capitale, & on leur donna aux environs des terres à cul-

tiver, moyennant un tribut qu'ils payoient à l'Etat. Mais leur colonie s'étant accrue considérablement, soit par les nouveaux transfuges qui s'y joignirent, soit par le nombre des prisonniers qu'on fit durant les guerres du Pégu, on jugea à propos de les disperser dans plusieurs quartiers du Royaume. Depuis ce tems ils sont restés confondus avec les Siamois, quoiqu'on les distingue à leur langage, & à d'autres différences remarquables. Ils portent presque tous des pagnes rouges, & leurs cheveux sont encore plus courts que ceux des Siamois. Leurs oreilles sont fort larges, & d'une telle longueur, qu'elles leur tombent sur l'extrêmité supérieure de l'épaule. On les alonge ainsi dès l'enfance, à force de les tirer, & l'on y fait outre cela un trou fort large, qu'on agrandit de plus en plus, en y mettant des bâtons plus gros les uns que les autres, de manière qu'on passeroit le pouce dans cette ouverture. Leurs femmes ont la taille assez belle, & le visage moins bazané que les Siamoises. Elles sont aussi plus vives & plus spirituelles, mais beaucoup moins sages.

II. Les Malais, les Mores Indostans & les Macassarois. Ces peuples forment des colonies nombreuses & puissantes : & comme ils sont d'un naturel inquiet & audacieux, ils ont souvent causé de grands mouvemens dans l'Etat. On impute aux Malais la plupart des assassinats qui se commettent dans le pays. Vers l'année 1680 ils tramerent une conspiration dangereuse, dans laquelle les Macassarois se trouverent

impliqués. Chaou-Naraïe les punit d'une manière terrible, & fit passer au fil de l'épée plusieurs milliers de rebelles, qui vendirent cherement leur vie. Les Macassarois sur-tout se défendirent avec une opiniâtreté qui tenoit de la fureur. Quoiqu'ils ne fussent qu'au nombre de deux cens, il fallut envoyer contr'eux un détachement de cinq ou six mille hommes, qu'ils mirent d'abord en fuite. Ils soutinrent avec vigueur un autre combat qui dura douze heures, & dans lequel ils furent accablés par le nombre. Le Chevalier de Forbin ayant reçu l'ordre d'arrêter une galere qui leur appartenoit, fit sommer le Capitaine de mettre pied à terre, & de venir le trouver dans la forteresse de Bankok, pour lui rendre compte du nombre des gens qui montoient la galere. Le Capitaine vint avec huit de ses gens, sans autres armes que le crid, espèce de couteau, de la longueur d'environ dix-huit pouces. Forbin envoya un Officier pour lui demander le crid de la part du Roi. Le barbare ne répondit à cette proposition, qu'en plongeant son arme dans la poitrine de l'Officier qu'il étendit mort. Il tua successivement trois autres François, & se précipita ensuite avec ses gens du haut d'un bastion. Percé de plusieurs coups de mousqueterie, comme il étoit étendu à terre, Beauregard, un des Officiers de la garnison, s'approcha de lui, & se mit en devoir de lui ôter son crid. Mais le Capitaine Macassarois s'appercevant de son dessein, eut assez de force pour le percer lui-même de cette arme, avec laquelle il

Tachard, II. voyage, Liv. III.

Action vigoureuse d'un Macassarois.

lui fendit le ventre. Les autres Macassarois de la galere ayant mis pied à terre, au nombre d'environ quarante, soutinrent l'effort de toute la garnison françoise, qui étoit composée de trois ou quatre cens hommes, & la mirent même en fuite. Le désordre fut tel, qu'il ne tint qu'aux Macassarois d'entrer pêle-mêle avec les François dans Bankok, & de s'emparer de cette forteresse. Ils se défendirent pendant treize jours dans les bois des environs, & quoiqu'affoiblis par la fatigue & par la faim, ils eurent encore assez de vigueur pour mourir tous les armes à la main, sans demander ni faire quartier à leurs ennemis. *Ibid.*

Les Macassarois & les Malais font profession du Mahométisme, ainsi que les Mores Indostans établis à Siam. Ces derniers jouirent d'une grande faveur au commencement du regne de Chaou-Naraie. Ils possédoient les principales charges de la Cour; le Berclam, ou Ministre des affaires étrangères, étoit de leur nation; l'Etat leur fit bâtir à ses dépens plusieurs Mosquées, & leur Religion fut tellement favorisée, que les Siamois qui l'embrassoient obtinrent l'exemption du service personnel. Mais cette prospérité dura peu; le Berclam Mahométan fut disgracié, & le crédit de cette nation alla toujours depuis en décadence. Du tems de la Loubere il y avoit trois ou quatre mille Mores dans le Royaume, & presque autant de Malais. Pour ce qui est des Macassarois, ils furent presque tous exterminés dans le tems de la conjuration dont j'ai parlé. Les troubles que les Hollandois La Loubere, III. partie.

exciterent vers le milieu du dernier ſiécle dans le Royaume de Macaſſar, ſitué dans l'iſle Celebes, l'une des Moluques, avoient porté ces inſulaires à chercher un azile à Siam. Ainſi leur colonie étoit encore dans ſon berceau lorſqu'elle reçut cet échec. Celle des Malais, qui eſt plus ancienne, doit ſon origine aux ravages que les Portugais firent dans leur pays au commencement du ſeizième ſiécle.

III. Les Japonnois, les Chinois, les Tonquinois, &c. L'Hiſtoire ne nous apprend point dans quel tems, ni à quelle occaſion, ces différens peuples ſe ſont établis à Siam. On ſçait ſeulement que la colonie des Japonnois eſt ancienne, & que dans le ſeizième ſiécle les Rois de Siam avoient une garde compoſée de ces inſulaires. Ils devinrent ſi redoutables, qu'on prit le parti de les exterminer tous dans un même jour, &, comme je l'ai remarqué ailleurs, ils furent traités de la ſorte par un Prince qu'ils avoient placé ſur le trône. Les Chinois, les Tonquinois, les Cochinchinois & les Camboyens, ont auſſi des établiſſemens dans le Royaume de Siam. Celui des Chinois eſt le plus floriſſant : ils équipent tous les ans quinze ou vingt jonques, chargées de marchandiſes de la Chine & du Japon.

IV. Les nations européennes. Les Portugais ſont les plus anciens colons européens du Royaume. Ils s'y réfugierent vers l'année 1640, lorſque les Hollandois les chaſſerent de Malaca, Etat limitrophe de Siam. La plupart s'établirent aux environs de Juthia, où ils poſſédent encore aujour-

d'hui plusieurs villages, habités par sept ou huit cens familles. Leur pauvreté est extrême, parce qu'ils menent une vie paresseuse & libertine.

Les Anglois, qui s'étoient établis sur la côte de Malaca aux dépens des Portugais, & à qui les Hollandois enleverent ensuite leurs possessions, chercherent aussi à se dédommager de cette perte en tournant leur commerce du côté de Siam. Ils y formerent un bel établissement vers le milieu du dernier siécle. Mais leur Directeur s'étant brouillé avec la Cour, essuya plusieurs insultes, & fut chassé du pays. Le Gouverneur Anglois de Madras, ne pouvant digérer un tel affront, commanda à tous les Marchands de sa nation d'abandonner Siam. La plupart obéirent à ses ordres; d'autres refuserent de s'y soumettre, & continuerent de vivre dans le pays. *Gervaise, ubi suprà.*

Les François n'ont fait que paroître à Siam, & leur prospérité a duré encore moins que celle des Anglois. Les Hollandois seuls, plus heureux, & peut-être plus rusés que les autres Européens, ont pris racine dans ce Royaume, où ils se maintiennent depuis plus de cent ans. Ils ont deux habitations sur le Ménan, l'une près de la capitale, l'autre au-dessous de Bankok. Ils avoient eu dessein de les environner d'une haute muraille, pour en faire deux espèces de forteresses; mais le Gouvernement s'étant opposé à cette entreprise, ils ont élevé autour une forte palissade.

La Loubere a raison de dire que, malgré la protection apparente qu'on accorde ici aux étrangers, c'est peut-être le pays

Inconstance des fortunes de Siam.

de toutes les Indes où il est plus difficile de faire une grande fortune, & sur-tout de la conserver. Les Japonnois, les Mores, les Portugais, les Anglois & les François, séduits par les promesses d'un Ministère perfide, ont successivement éprouvé les plus fâcheuses disgraces. La maxime de cette Cour est d'offrir un azile à tous les aventuriers qui se présentent; de mettre à profit leur valeur & leur industrie; de les ménager tant qu'ils lui sont utiles, jusqu'à user de violence pour les conserver; d'oublier leurs services lorsqu'elle n'en attend plus rien, & de s'en délivrer par une perfidie lorsqu'ils deviennent redoutables. La Loubere ajoute que cette politique est assez commune dans toutes les Indes.

Pourquoi le commerce est si infructueux dans ce pays.

D'autres causes concourent encore à rendre le commerce de Siam très-infructueux pour les Etrangers : les révolutions fréquentes, soit dans le Ministère, soit dans l'Etat; la pauvreté & le peu d'industrie des peuples; les exactions du Gouvernement, qui impose des loix gênantes aux Négocians, soit en fixant le prix de leurs marchandises par des taxations arbitraires, & souvent injustes, soit en les forçant de traiter uniquement avec les Facteurs royaux, de leur vendre tout ce qu'on porte dans le Royaume, & d'acheter d'eux tout ce qu'on en tire.

La Loubere, *ibid.*

On accuse Chaou-Naraie & son prédécesseur, d'avoir introduit ces usages tyranniques. Avant leur regne le trafic étoit aussi libre que florissant à Siam, & ce fut sans doute ce qui attira dans le Royaume

cette prodigieuse multitude d'Etrangers, qu'on distinguoit, dit-on, en quarante nations différentes. Fernand Mendez Pinto rapporte que de son tems, c'est-à-dire, dans le seizième siécle, plus de mille vaisseaux venoient mouiller tous les ans dans la rade de Siam. Les choses ont bien changé à cet égard. On voit à peine arriver ici dans le cours d'une année, une vingtaine de jonques Chinoises, & trois ou quatre bâtimens Hollandois. Et pour ce qui est de cette ancienne multitude d'Etrangers, plusieurs Auteurs dignes de foi nous apprennent que les plus riches Négocians ont abandonné le pays. Cette décadence du commerce des Siamois, triste fruit d'un despotisme injuste & tyrannique, n'est pas le trait le moins instructif de leur Histoire.

ARTICLE XIII.

Du Royaume de Camboie, & de la presqu'isle de Malaca, anciennes dépendances de Siam.

Description de Camboie.

LE Royaume de Camboie, situé dans la partie orientale de la presqu'isle de l'Inde (1), entre huit & quinze dégrés de latitude septentrionale, est borné à l'Est par la Cochinchine & par le Royaume de Chiampa, au Midi par la mer des Indes, au Nord par le Royaume de Laos, & au Couchant par l'Etat de Siam.

Salmon, Etat de Siam.

Cette région est coupée dans toute sa longueur par un grand fleuve, qui pre-

(1) On entend toujours ici la presqu'isle au-delà du Gange.

nant sa source dans la Tartarie, coule dans la Chine, dans le Royaume de Laos, dans celui de Camboie, & reçoit différens noms, selon les pays qu'il arrose. Les Camboïens le nomment *Mecon*. C'est sur ce fleuve qu'est bâtie la capitale, que les Européens appellent Camboie, & dont le véritable nom est *Eauwek*. Le Roi du pays y fait sa résidence, dans un Palais fort simple, environné d'une palissade, & défendu par quelques pièces d'artillerie. La ville est en partie habitée par les naturels du pays, & en partie par des Japonnois, des Portugais, des Cochinchinois, des Malais, & d'autres colonies d'Etrangers. Les Portugais exercent ici plusieurs charges considérables, & vivent à la manière du pays, mais avec tant de licence, qu'ils ne font aucun exercice du Christianisme. En 1710 un Pere de S. François se transporta dans cette ville pour y administrer les Sacremens. Ayant appris qu'un des principaux Portugais avoit deux femmes, il employa les plus vives exhortations pour l'engager à en congédier une. N'ayant pu le convertir, il l'excommunia; ce qui mit le Portugais dans une telle fureur, qu'il tua le Missionnaire. Depuis cette violence aucun Prêtre Catholique n'a osé s'établir dans le pays.

Un peu au-dessus de Camboie, en remontant le fleuve, on trouve une autre ville, appellée *Lauvec*, ou *Ravekka*. On rencontre sur la côte les ports de *Terrana*, de *Langor*, de *Karol* & de *Kupan-soap*; mais ces mouillages ne sont pas trop sûrs. Le port de Kupan-soap est le plus fréquenté, & il s'y fait un grand com-

merce d'yvoire & de gomme, qu'on tire du pays.

Le Royaume de Camboie étoit anciennement une Province de l'Empire Siamois. Il a secoué & repris le joug en divers tems, suivant la situation des affaires de Siam. En 1717 le Roi des Camboïens se voyant menacé d'une irruption des Siamois, par mer & par terre, implora l'assistance du Roi de la Cochinchine, & lui soumit à perpétuité tous ses Etats. Depuis ce tems Camboie est tributaire des Monarques Cochinchinois, & cette dépendance est telle, qu'aucun étranger n'est admis à commercer dans le Royaume sans la permission de ces Princes.

Conditions & mœurs des Camboyens. *Voyage des Hollandois, Tome V; Mondeslo, Hamilton, &c.*

Le Gouvernement civil & militaire est entre les mains des *Oc-kinas*, qui sont les Mandarins du pays. Ils ont la boîte d'or, qui est ici, comme à Siam, une marque d'honneur, attachée aux premières charges : ils font porter devant eux deux épées, qu'ils reçoivent des mains du Roi. Ils ont droit de citer les particuliers à leur Tribunal, de juger les causes civiles & criminelles, de condamner à la prison, de prononcer des Sentences de mort.

On assure que la Religion des Camboïens différe peu de celle des Siamois, & qu'ils honorent les mêmes Dieux sous des noms différens. Leurs principales divinités sont *Tipedah*, qui est le pere, & *Prah Prumb*, & *Prah Pont*, qui sont les enfans. Ce peuple est fort dévot, & fort libéral envers les autels. Le principal Temple de la capitale, renfermé dans l'enceinte du Palais, est un édifice très-vaste, dont l'ar-

chitecture est belle, quoique d'un goût particulier. Ses colonnes sont couvertes d'un vernis noir & poli, avec des feuillages d'or, & d'autres ornemens en relief. Le pavé est d'une matière précieuse, & l'on étend dessus des nattes pour le conserver. Les Talapoins qui le déservent tiennent un rang distingué dans l'Etat. Les autres Prêtres du pays sont peu estimés, & il n'y a guère que des gens de la lie du peuple qui embrassent cette profession.

Les habitans de Camboie ont le corps bien fait, le teint jaune, les cheveux longs. Une robe large & ouverte forme l'habillement des hommes : les femmes ont un habit plus court, qui leur serre la taille & les bras, outre une espèce de juppe qui leur couvre le reste du corps. Les uns & les autres ont grand soin de leur chevelure, qu'ils parfument d'aromates. Ils frottent leurs levres des mêmes parfums, & ils achevent de se purifier la bouche en mâchant continuellement du Bétel, dont l'usage est aussi fréquent à Camboie qu'à Siam. Les femmes sont jolies, spirituelles, & coquettes.

Productions du pays.

Le pays peut avoir cent trente lieues de longueur du Midi au Nord, & cent lieues de large du Levant au Couchant. Mais la plus grande partie de ce terrain est inculte, inhabitée, & couverte d'épaisses forêts, remplies de bêtes fauves. Il produit de l'or très-pur, de la soye, de l'yvoire, des bois de senteur, du vernis, des drogues médicinales, & une gomme précieuse, qui est renommée dans toute l'Asie.

Ces peuples croyent à la Métempsyco-

se ; mais ils sont, à cet égard, moins superstitieux que les Siamois. Ils tuent sans scrupule les cerfs, les buffles, & d'autres bêtes sauvages : ils n'épargnent pas même les éléphans, animaux si respectés à Siam, qu'on y punit leur massacre avec la même sévérité que le meurtre d'un homme. Ils se servent fort adroitement des armes à feu ; mais au lieu de charger leurs fusils avec des balles, ils y mettent un lingot de fer fort menu, qu'ils empoisonnent avec le suc d'un arbre qui croît dans leurs forêts. Hamilton, de qui j'emprunte ce récit, ne nous apprend pas le nom de cet arbre ; mais il ajoute une particularité remarquable ; c'est que le même suc, qui sert à empoisonner le fer dont on charge les mousquets, perd sa qualité vénéneuse lorsqu'on l'avale en breuvage. Les chasseurs le reçoivent sur des feuilles, en faisant une incision à l'arbre, & cette liqueur rafraîchissante répare leurs forces. Mais s'il en tomboit une goutte sur quelque blessure, elle deviendroit incurable, & il n'est point d'antidote contre la malignité d'un tel venin. Passons à la description de l'autre Royaume, que j'ai promis de faire connoître.

Propriété singulière d'un arbre de Camboie.

Depuis que les Indiens ont perdu la propriété de la plus belle portion de Malaca, la connoissance de ce Royaume appartient moins à leur Histoire, qu'à celle des peuples européens qui l'ont conquis. Il suffit de donner ici une idée générale de cette contrée.

Description de Malaca.

Le pays de Malaca est une langue de terre fort étroite, qui forme la pointe mé-

ridionale de la presqu'isle de l'Inde, & qui peut avoir quatre-vingt ou cent lieues de longueur du Midi au Nord. Il ne tient au continent que par le côté du Nord, où il confine à l'Etat de Siam, ou plutôt au Royaume de Johor, qui en a été démembré : tout le reste est baigné par la mer. Il est borné au Sud-Ouest par un canal assez étroit, qui le sépare de l'isle de Sumatra, & qui est connu dans nos cartes sous le nom de *Détroit de Malaca.*

Mœurs des naturels du pays.

Guyon, Histoire des Indes, II. part. chap. I. Salmon, *ubi suprà.*

Quelques Voyageurs assurent que l'intérieur du Royaume, c'est-à-dire, tout ce que les Européens n'ont pas subjugué, est habité par sept nations, qui ont chacune un Roi particulier. Leurs mœurs sont sauvages; ils habitent dans les bois, ou sur des rochers inaccessibles. Ils ne sement & ils ne cultivent aucune espèce de grain; ils ne vivent que des fruits que leurs forêts produisent, ou des animaux qu'ils tuent; ils abandonnent la culture des terres & la profession des arts aux Chinois, qui ont établi une colonie florissante dans ces quartiers, & qui se sont répandus jusque dans le Royaume de Johor, où l'on compte trois mille familles de cette nation.

Les Malais sont moins noirs que les autres Indiens. Leur Religion est celle de Mahomet, avec quelque mêlange de Paganisme. Ils sont fort dévots; ils prient cinq fois le jour; ils visitent assidûment leurs mosquées; mais ils se permettent le vol, les plus cruelles injustices, & des impuretés abominables.

La capitale porte le nom du pays. On assure qu'elle a eté bâtie par les *Selates*,

peuple Indien, uniquement occupé de la pêche. Quelques montagnards, habitans plus anciens du pays, se joignirent à eux, & ils s'accorderent tous à prendre pour chef un Prince de l'isle de Java, nommé *Patisamora*, qui ayant été chassé de ses terres s'étoit réfugié parmi eux. Cette colonie naissante prit son nom de l'état auquel l'adversité avoit réduit son chef, & s'appella *Malaca*, qui dans le langage du pays signifie fugitif. On ne nous apprend pas dans quel tems se fit cette fondation; mais on prétend que le premier Roi du pays fut *Schah Dar-Shah*, ou *Raal Sabu*, fils du Fondateur de la colonie. Il étoit tributaire du Roi de Siam, contre lequel ses successeurs se révolterent.

Histoire des Voyages, L. I. chap. XI.

Avant que les Européens eussent conquis & désolé cette partie de l'Inde, Malaca étoit une ville florissante, & renommée dans la haute Asie. On voyoit arriver dans son port une prodigieuse multitude de navires, qui venoient non-seulement de la Chine, du Japon, des Moluques, & des parties orientales les plus voisines, mais de Bengale, de Coromandel, de Malabar, & même du golfe Persique. Elle envoyoit au-dehors des colonies nombreuses, qui répandoient sa gloire & ses richesses en diverses contrées. La langue des Malais passoit pour la plus savante de toutes celles qui se parloient dans les Indes, & toutes les nations polies s'empressoient de l'apprendre. C'est encore aujourd'hui l'idiome le plus universellement répandu parmi les Indiens.

On doit rapporter l'époque de la déca-

dence des cette ville fameuse à la conquête qu'en firent les Portugais en 1511, sous la conduite d'Alphonse Albukerque. Outre que Malaca fut alors pillé & saccagé par les vainqueurs, la terreur des armes portugaises, jointe aux exactions qu'ils tirerent des navires étrangers, éloigna de ses ports la plupart des nations asiatiques. Les Hollandois, qui s'en emparerent en 1641, ont achevé de ruiner son commerce, pour augmenter celui de Batavia, la plus importante de leurs colonies dans l'Orient.



CHAPITRE II.

HISTOIRE DES LAOS, DES PÉGUANS; ET DES PEUPLES D'AVA.

APrès avoir parlé dans le premier Chapitre, des nations orientales & méridionales de la presqu'isle de l'Inde, il me reste à faire connoître les peuples qui habitent au Nord & au Couchant. Leur Histoire, que j'aurai soin d'abréger, parce qu'elle offre peu de détails intéressans, terminera la première partie de la description de l'Inde.

ARTICLE I.

Des Laos.

Description de Laos.

LE Royaume de Laos est situé au Nord de Siam, entre quinze & vingt-cinq dégrés de latitude septentrionale, envi-

ron à trente journées de Juthia. Il eſt placé environ au centre de la preſqu'iſle de l'Inde, entre le Tonquin, le pays de Camboie, l'Etat de Siam, & le Pégu; mais des forêts impénétrables & des montagnes preſque inacceſſibles, le ſéparent de tous ces Etats. Une grande rivière, que Kaempfer regarde comme un bras du Gange, le traverſe dans toute ſa longueur. Les rochers & les cataractes dont elle eſt remplie en rendent la navigation ſi difficile, que les Laos ſont obligés, dans certains endroits, de démonter leurs bateaux, & d'en tranſporter les pièces ſur leurs épaules. Comme les planches ne ſont liées qu'avec des cordes, cette manœuvre ſe fait avec aſſez de promptitude.

Kaempfer Hiſtoire du Japon, Liv. I. Valentin, Salmon, &c.

Le pays eſt bon & fertile. La terre eſt naturellement graſſe & molle; mais elle durcit à un tel point durant l'été, que les moiſſonneurs battent le riz & les autres grains dans le lieu même où ils les recueillent, ſans avoir beſoin de tranſporter les gerbes dans les granges. Il produit en abondance la meilleure eſpèce de riz: on y trouve du benjoin, du muſc, de l'or, des pierres précieuſes, particulièrement des rubis & des perles. La gomme laque de Laos eſt ſi eſtimée, que les marchands de Camboie viennent en chercher ici, quoique leur pays en produiſe de très-bonne. Cette gomme eſt une matière rougeâtre & tranſparente, qui entre dans les peintures & les vernis, dont on fait la cire d'Eſpagne, & qui ſert à d'autres uſages. Quelques-uns croyent que c'eſt l'ouvrage de certains inſectes, particulièrement des

Productions de ce Royaume.

moucherons & des fourmis, qui laissent une humidité gluante sur les branches de certains arbres. D'autres se persuadent que c'est un suc de ces arbres mêmes (1).

Les éléphans sont si communs dans les forêts de Laos, qu'on assure que le pays en a tiré son nom, *Laos* signifiant *millier d'éléphans*. Le sel se forme ici naturellement d'une espèce d'écume que les grandes pluies laissent sur la terre, & qui se durcit au soleil. C'est apparemment la même matière qui forme aussi les perles, production très-étonnante dans une contrée où il ne paroît pas qu'il y ait aucune source d'eau salée.

Les Laos ont la même Religion, la même langue, & la même écriture que les Siamois, à l'exception de quelques lettres, dont l'usage & la prononciation leur sont inconnus. Ils prétendent avoir enseigné aux Siamois l'art d'écrire, & la langue Balie, qui est celle des Livres sacrés. Ils sont fort bazanés : ils ont plus de vivacité que le peuple de Siam ; leur physionomie est assez semblable à celle des Chinois.

Loin d'avoir aucune connoissance distincte de l'étendue & des forces de ce Royaume, de la position de ses Villes, & de la division de ses Provinces, on connoît à peine le nom de sa Capitale, que les uns appellent *Winkian*, les autres

(1) M. l'Abbé Guyon (Histoire des Indes, II. partie, chap. 1, § III,) dit affirmativement, que *ce n'est qu'une terre qui se rencontre dans quelques forêts autour des fourmillieres.* J'ai peine à croire que sa décision fixe à cet égard l'incertitude des Savans.

Langion, ou *Lanchang.* Kaempfer fait mention de deux principales villes, dont il appelle l'une *Landjam*, & l'autre *Tſimaja.* On dit que cet Etat n'eſt qu'un démembrement de celui de Siam.

Quelques Voyageurs prétendent que tout le pays eſt partagé en ſept Gouvernemens, ſoumis à autant de Vicerois; qu'outre ces ſept Gouverneurs, il y a un Viceroi général, qui eſt la ſeconde perſonne de l'Etat; que quand le Roi meurt, cet Officier aſſemble les Grands du Royaume pour procéder au choix d'un nouveau Maître, & qu'en attendant l'élection c'eſt lui qui gouverne l'Etat.

Guyon, Hiſtoire des Indes, II. part. chap. I.

ARTICLE II.

Des Péguans & des Peuples d'Ava, réunis aujourd'hui ſous un ſeul Maître.

J'AI parlé dans l'Hiſtoire des Siamois, des guerres que les Péguans ont ſoutenues contre leurs voiſins depuis le ſeizième ſiécle, de la puiſſance de leur Etat ſous la dynaſtie des Bramas, de ſa décadence ſous le dernier Monarque de cette famille, & des révolutions qui ſuivirent la mort du Brama. L'une ſoumit le Pégu au Roi d'Arrakan, l'autre le fit tomber ſous la puiſſance du Royaume d'Ava, dont il devint une province. Depuis cette dernière révolution, qui arriva vers le commencement du dix-ſeptième ſiécle, les peuples du Pégu & d'Ava obéiſſent à un ſeul maître, qui n'eſt guère connu dans nos rélations que ſous le nom de Roi du Pégu.

Salmon, Etat du Pégu, Trad. Italienne.

Le Prince qui regne aujourd'hui sur ces deux Empires, descend de l'heureux Monarque qui les réunit sous sa puissance.

§. I.

Situation du Pégu. Villes principales. Qualités & productions du pays.

Le Royaume du Pégu, en y comprenant le pays d'Ava, Martaban, Prom, Brama, & d'autres petits Etats de son ancienne dépendance, & qu'il a perdus & recouvrés en divers tems, n'a pas plus de cent lieues d'étendue du Nord au Midi, ni plus de cinquante du Levant au Couchant dans sa plus grande largeur : & c'est à tort que M. Salmon, ou son Traducteur Italien, sur la foi du Pere du Chatz, disent qu'il est une fois plus grand que la France. Cet Empire situé dans la partie occidentale & septentrionale de la presqu'isle de l'Inde, est environné au Nord par des montagnes & par des déserts qui le séparent de la Chine ; au Couchant par le royaume d'Arrakan & par le golfe de Bengale ; au Midi par le royaume de Siam, & à l'Orient par celui de Laos. Les principales villes qu'il renferme sont,

Salmon, *ubi suprà.*

I. Ava capitale du Royaume, située au vingt-unième degré de latitude septentrionale, sur un fleuve qui porte aussi le nom d'*Ava*, suivant la coutume des Indiens, qui donnent aux rivières le nom de tous les pays qu'elles arrosent. On prétend que celle-ci prend sa source dans l'*Yun-nan*, province de la Chine, peu éloignée d'Ava, ou dans le lac de Chiamai, situé dans ce

ce dernier Royaume. Ava est une ville que le Traducteur de Salmon compare pour la grandeur à celle de Rheims ; ses rues sont bien alignées, & bordées d'arbres à droite & à gauche.

II. BAKAN, ville située sur le même fleuve, assez bien bâtie pour le pays, & que notre Auteur compare à Dijon.

III. PROM. C'est la capitale d'un petit Etat, limitrophe d'Ava & du Pégu, qui avant la réunion de ces deux Royaumes, dépendoit alternativement de l'un ou de l'autre, suivant le sort des armes, & qui vraisemblablement n'a pas mieux défendu sa liberté, depuis qu'il s'est trouvé enclavé dans le vaste Empire dont nous parlons. Le fleuve d'Ava baigne aussi ses murailles.

De l'Isle, Rélation Historique du Royaume de Siam, *passim.*

IV. SURIAM ou SYRIAM, Ville de l'ancien Pégu, bâtie à l'embouchure du même fleuve, sur le golfe de Bengale, vers le seizième degré de latitude du Nord. C'est le seul port considérable du Pégu. La Ville est construite sur le penchant d'une colline ; elle est environnée d'une muraille seche, & ses Fauxbourgs sont beaucoup plus grands que la Cité. Les Portugais furent quelques tems possesseurs de cette place importante, que le Roi d'Arrakan leur permit de bâtir. J'ai raconté ailleurs (1) comment elle leur fut enlevée par le Roi d'Ava.

Salmon, *ibid.*

V. PÉGU, capitale de l'ancien Royaume de ce nom, bâtie sur un fleuve que nos rélations appellent aussi *Pégu*, & qui

(1) Page 200 de ce volume.

se jette dans le golfe de Bengale. Ses anciens fossés, qui sont aujourd'hui une terre labourée, ont six ou sept lieues de circonférence, ce qui prouve que c'étoit autrefois une des plus grandes Villes de l'Orient. Son état présent n'est nullement digne de son ancienne splendeur, & elle n'a pas la vingtième partie des habitans qu'elle comptoit dans le tems de sa prospérité.

VI. MARTABAN. Cette ville, située entre le royaume du Pégu & celui de Siam, est la capitale d'un Etat, qui a successivement appartenu à ces deux Royaumes, mais dont il paroît que les Péguans ont été plus souvent possesseurs. Elle est bâtie sur un grand fleuve près du golfe de Bengale, environ trente lieues au-dessus de Mergui, première ville maritime des Siamois. Son port, autrefois capable de porter des vaisseaux de toute grandeur, a été comblé par les Monarques du Pégu, qui ont tâché d'attirer à Suriam tout le commerce maritime. On a vû dans l'Histoire des révolutions de Siam (1) les cruautés horribles que les Bramas exercerent dans cette malheureuse ville, vers le milieu du seizième siécle.

La partie méridionale du Pégu, est un pays uni, d'un bel aspect, & coupé de plusieurs rivières, dont les débordemens reglés portent par-tout la fertilité & l'abondance. Elles laissent sur la terre un limon gras, qui rend les pâturages excellens, & qui fait croître le riz dans une

(1) Page 191, de ce volume.

prodigieuse quantité. Tout le reste du royaume n'est pas également fertile. On trouve beaucoup de forêts, de montagnes & de lieux déserts, non-seulement du côté de la Chine, mais sur la frontière d'Arrakan, sur celle de Siam, & même sur les bords du fleuve d'Ava, à quelque distance de la capitale. Mais à mesure que ce fleuve avance dans le pays, le sol y devient excellent, & en remontant la rivière, depuis son embouchure jusqu'à la ville d'Ava, on découvre de belles campagnes, des villes considérables, des villages fort peuplés, & si près les uns des autres, qu'il semble que les bords du fleuve en soient couverts.

La long des côtes de Bengale, depuis le cap *Negraes*, qui est à seize degrés de latitude du Nord, jusqu'à la hauteur de Martaban, qui est à treize degrés, on trouve quelques isles de la dépendance du Pégu, mais la plupart désertes. Les côtes de ce royaume sont d'un abord difficile & dangereux. Outre les bas-fonds, les rochers, & les bancs de sable, dont la rade même de Suriam, qui est le meilleur port du pays, n'est pas exempte, le flux & le reflux sont si rapides, qu'aucun navire ne peut approcher de la côte de plus de trois lieues : les ancres les plus fermes ne résisteroient point à l'impétuosité des flots. On assure que la mer n'est pas plus tranquille à l'embouchure du Pégu ; que son flux pousse les navires dans le fleuve avec une rapidité extrême, & que dans le tems du reflux on est obligé de les mettre à sec sur le rivage.

Le Pégu a le même climat que Siam, la Cochinchine, & le Tonquin, parce qu'il eſt à-peu-près à la même diſtance de l'Equateur. L'air y eſt très-ſain, & les Européens ſe portent mieux ici que dans aucun autre pays de la preſqu'iſle de l'Inde. Mais la petite vérole fait de grands ravages dans tout le Royaume, principalement dans la province de Suriam. On aſſure que les Péguans ont une telle horreur de cette peſte, que lorſque quelqu'un en eſt attaqué, tous ceux qui demeurent dans ſa maiſon, ou dans les maiſons voiſines, prennent la fuite. On laiſſe au malade un peu d'eau, & quelques meſures de riz pour vivre, & au bout de trois ſemaines on vient s'informer de ſon ſort. S'il guérit, les mêmes perſonnes qui l'avoient adandonné, le portent en triomphe ſur leurs épaules, & célébrent ſa convaleſcence avec de grandes démonſtrations d'allégreſſe.

Traducteur de Salmon, *ubi ſuprà*, chap. V.

Le pays produit toutes ſortes de bois propres aux conſtructions, de l'ivoire, de la cire, du vernis, du fer, de l'étain, du cardamome, plante aromatique, & quantité de pierres précieuſes, particuliérement des rubis, qui ſont les plus beaux de tout l'Orient. Le rubis eſt une pierre tranſparente, d'un rouge éclatant, mêlé d'un peu de violet dans ſes extrêmités & ſur ſa ſurface. Les principaux endroits d'où on les tire, ſont une montagne voiſine de *Cablan*, entre Suriam & la ville de Pégu; on en trouve auſſi dans les montagnes qui ſéparent le royaume de Pégu de celui de Laos. Un voyageur moderne en

Rubis du Pégu.

Daniel Scheldon, cité dans l'Hiſtoire des voyages, Tome IX, pag. 507.

distingue quatre espèces, le rubis, le rubacel, le balais, & le spinel. La première est la plus estimée. Leur forme ordinaire est ronde ou ovale, & l'on en voit peu qui ayent naturellement des angles. Leur valeur augmente à proportion de leur poids. Les Péguans se servent pour les estimer d'un poids appellé *Ratis*, qui est de trois grains & demi, ou de sept huitièmes de carat, selon l'Auteur que j'ai cité. Un rubis qui pese un ratis se vend vingt pagodes (1); celui de deux, quatre-vingt-cinq; celui de trois, cent quatre-vingt-cinq; celui de quatre, quatre cens cinquante; celui de cinq, cinq cens vingt-cinq; celui de six & demi, neuf cens quatre-vingt. Ceux qui passent ce poids, & qui sont sans défaut, n'ont point de valeur fixe.

§. II.

Du Roi, de ses Officiers, & du Gouvernement civil & militaire.

Le Roi du Pégu s'attribue des titres très-fastueux. Ses sujets l'appellent *Kiak*, c'est-à-dire, Dieu, & lorsqu'il écrit à quelque Prince, il prend le titre de *Roi des Rois*, d'*ami* & de *parent de tous les Dieux du Ciel & de la Terre*, de *frere du Soleil*, de *proche parent de la Lune*, de *Maître absolu du flux & du reflux de la mer*, de *Roi de l'Eléphant blanc*, & *des vingt-quatre parasols blancs*, &c.

Vanité des Rois du Pégu.

Traducteur de Salmon sur le Pégu, chap. II.

Ce Prince réside à Ava, dans un palais

(1) Monnoye d'or des Indes, qui a la forme d'un bouton de veste, & que M. Guyon évalue à huit livres dix sous de notre monnoye.

Lieu de leur résidence.

Du Chatz, *apud* Salmon. *ibid.* Mémoires de l'Académie des Sciences, Année 1692. p. m. 399.

vaste, dont le plan est quarré, & qui consiste en quatre corps de logis, qui ont chacun environ cent trente toises de longueur. On voit au milieu un pavillon, dont les murs extérieurs sont dorés. On entre dans ce palais par quatre portes, qui regardent les quatre points du ciel. La première s'appelle la *Porte d'or*: c'est par-là qu'on fait entrer toutes les personnes qui apportent des présens, & en particulier les Ambassadeurs, qui ne sont jamais admis à l'audience du Prince sans payer cherement cet honneur. La seconde porte est celle *de la justice*: elle conduit au Tribunal où l'on juge les procès. La troisième se nomme la *Porte de la faveur*: c'est par-là que sortent ceux qui ont obtenu quelque bienfait du Monarque, & les criminels qu'il daigne absoudre. La quatrième est appellée la *Porte de la magnificence*: elle ne s'ouvre que pour le Roi, lorsqu'il se fait voir au peuple dans tout l'éclat de sa Majesté.

Respect qu'on leur porte.

Les sujets se prosternent ici, non-seulement devant la personne du Prince, mais devant toutes les choses qui sont à son usage. Ils portent un respect particulier aux mets qu'on sert sur sa table, quoiqu'elle soit très-frugale, ainsi que celle de la plupart des Princes d'Orient. Lorsqu'il a dîné, il ordonne à ses Officiers de sonner de la trompette, pour signifier à tous les Rois de l'univers que l'Empereur du Pégu leur permet de se mettre à table. Il y a lieu de croire que cette étiquette fastueuse s'est introduite à la Cour de Pégu vers le seizième siécle, sous l'orgueilleuse domination des Bramas.

On assure que les loix du Pégu ont beaucoup de conformité avec celles du Japon. L'autorité du Prince est absolue : il tient les Grands dans une sujétion étroite, & il a soin de protéger le peuple contre leurs vexations. Chaque Province entretient à la Cour un député, qui rend compte au Roi, ou à ses Ministres, de la conduite des Gouverneurs. Lorsqu'ils sont en faute, on en fait un sévere exemple.

Dans chaque ville, il y a un Gouverneur, un Lieutenant, douze Officiers de Justice, qui s'assemblent tous les dix jours, ou plus souvent, s'il le faut, pour juger les procès. Ils sont assis en cercle sur des nattes : ils écoutent les Parties, & ils ne prononcent leur jugement qu'après avoir examiné l'affaire pendant trois jours. On peut appeller de leur sentence au Roi même : si elle est injuste, il la casse & punit les juges avec rigueur : si l'appellant a tort, la séverité du Prince se tourne contre lui. Le Roi se réserve la connoissance des crimes capitaux, comme ceux d'homicide ou de rébellion. Des commissaires qu'il nomme interrogent les coupables en sa présence, & c'est lui qui signe l'arrêt de mort.

On employe ici dans les jugemens les mêmes épreuves qui sont en usage à Siam ; celles de l'eau, de l'huile bouillante, du plomb fondu. Les peines capitales les plus communes sont de trancher la tête, ou de faire fouler les criminels sous les pieds des éléphans.

Le Roi a un fond de milices réglées, que les Gouverneurs des villes & des pro-

vinces ſont obligés de fournir. Ces milices ne lui coûtent rien en tems de paix ; mais lorſqu'elles s'aſſemblent pour marcher contre l'ennemi, on leur donne des armes, des habits, & des vivres. Quand la guerre eſt terminée, on leur fait rendre leurs armes & leurs caſaques, pour en faire uſage dans une autre occaſion. On juge aſſez combien il y a peu de fond à faire ſur des troupes ſi mal payées, & mal diſciplinées.

§. III.

Des Dieux, des Prêtres, & des uſages religieux de ce Peuple.

Religion du Pégu.

Tous les habitans du Pégu ſont idolâtres, à l'exception de quelques Chrétiens & de quelques Mahométans, qu'on trouve en très-petit nombre dans le pays. Il paroît que les Péguans idolâtres ſont partagés en deux ſectes, dont le culte & les principes ſont fort différens. La première de ces Religions, que je crois la plus ancienne dans le pays, eſt la même pour le fond que celle des Siamois. Elle roule principalement ſur le culte de Sommonacodon, & ſa morale eſt très-pure. L'autre a pour objet le culte des Démons autant que celui des Dieux, & ſes principes ſont très-corrompus. On peut croire avec aſſez de fondement qu'elle a été introduite au Pégu par les Bramas. Balbi, Mondeſlo, Hamilton, & d'autres voyageurs font mention de la première de ces Religions, ſans parler de l'autre. Scheldon ne parle que de la ſeconde, & lui attribue quelques

dogmes qui appartiennent à la première. Expliquons en peu de mots les principes de ces deux ſectes, & n'oublions pas de remarquer que la ſuppoſition de leur exiſtence eſt l'unique moyen de concilier les contrariétés apparentes qui ſe trouvent dans les Ecrivains que je viens de nommer.

Première ſecte.

Traducteur de Salmon, *ubi ſuprà.*

Les partiſans de la première Secte joignent au culte de Sommonacodom celui de *Samſai*, autre Divinité Siamoiſe; de *Prah Prumb*, qui eſt un Dieu des Camboïens; de *Kiakiac*, & de *Dagun*, qui paroiſſent des idoles particulières aux Péguans. On a conſacré à ces dernières Divinités deux Temples fameux, bâtis au midi de Surian, ville maritime dont j'ai parlé. Celui de Kiakiac eſt ſitué au milieu d'une plaine: on y voit une ſtatue coloſſale, longue de ſoixante pieds, étendue ſur ſon piédeſtal, dans l'attitude d'une perſonne qui dort. Les Péguans prétendent que ce Dieu dort en effet depuis 600 ans, & qu'il ne ſortira de ce profond ſommeil que pour venir détruire le monde.

Ses Temples.

Hamilton cité *ibid.*

Le Temple de Dagun eſt bâti ſur une colline, dans une poſition ſi avantageuſe qu'on le découvre de huit lieues à la ronde. Les Prêtres ſeuls ont la permiſſion d'y entrer, & cachent leur idole avec tant de ſoin, qu'ils refuſent même de dire en quoi conſiſte ſa repréſentation. Tout ce qu'on en ſait ici, c'eſt que ce n'eſt point une figure d'homme. Ces Prêtres aſſurent que quand Kikiac aura détruit de fond en comble, la machine du monde, Dagun raſſemblera ſes débris épars, & en formera un monde nouveau.

Les autres Pagodes ſont en grand nombre dans le pays. Elles ſont toutes bâties de bois. Il y en a pluſieurs dont la ſtructure eſt très-élégante, & dont les dehors même ſont verniſſés & dorés. Une des dévotions les plus ordinaires parmi ce peuple, eſt de conſtruire des chapelles (1).

Ses Prêtres.

Cette Religion a ſes Prêtres, qui ſuivent à-peu-près les mêmes rites que les Talapoins de Siam, & qui font profeſſion de pratiquer les mêmes auſtérités. Les uns habitent dans des Monaſtères bâtis aux environs des Temples; les autres vivent au milieu des bois, dans de ſortes de cages, qu'ils conſtruiſent au haut des arbres, pour ſe garantir de l'inſulte des tygres, dont le pays eſt rempli. Les jours de fête ils vont prêcher dans les villes, où ils aſſemblent le peuple au ſon d'une cloche ou d'un baſſin. Ils expliquent quelque précepte de la Loi naturelle, & ils font la guerre aux vices, ou aux ſuperſtitions qu'elle condamne. Ils n'exigent de leurs auditeurs que la pratique de cette loi, & ils tolérent l'uſage de toutes les Religions. Les diſputes & les guerres théologiques

Scheldon, Hamilton, *ubi ſupra.*

(1) Scheldon ſe trompe lorſqu'il dit que les Péguans *n'ont pas de Temples, ni de culte reglé.* J'ai marqué la ſource de ſon erreur: ce voyageur ne connoiſſoit point la Secte dont nous parlons, & n'avoit apparemment commercé qu'avec les peuples qui ſuivent l'autre. Les Auteurs de la collection des Voyages ont tort de s'arrêter au témoignage de cet Ecrivain, qui n'avoit qu'une connoiſſance imparfaite du Pégu. Voyez la page 569 du Tome IX. de l'*Hiſt. des Voyages*, & ſur-tout la remarque (25), qui contient une erreur de fait, que je me contente d'indiquer.

ſont inconnues parmi eux. Ils regardent ſans chagrin & ſans jalouſie la déſertion de ceux qui embraſſent le Chriſtianiſme ou le Mahométiſme. Ils ont une charité compatiſſante pour les Etrangers ; ils accueillent avec empreſſément ceux qui font naufrage ; ils leur donnent des habits ; ils les cachent & ils les nourriſſent dans leurs couvens, tâchant de les ſouſtraire à la loi cruelle qui condamne à l'eſclavage tous ceux qui échouent ſur les côtes du Pégu. Le peuple leur porte un reſpect infini, juſqu'à ſe faire honneur de boire l'eau dans laquelle ils ont lavé leurs mains. Leur maintien eſt ſérieux & modeſte : ils marchent avec gravité, vêtus de longues robes qu'ils ſerrent avec une ceinture de cuir, d'où pend une bourſe dans laquelle ils mettent les aumônes qu'on leur fait. D'autres ont un bandege, ou panier de jonc ſous le bras, avec un petit tambour à la main, & ſe préſentent en cet état devant la porte de chaque maiſon. Ils frappent trois fois ſur leur tambour, & ſi perſonne ne ſort pour les aſſiſter, ils ſe retirent modeſtement, en frappant trois autres coups. Ils rapportent communément une bonne proviſion de riz, de légumes, ou de fruits, alimens ordinaires de ces Moines. S'ils reçoivent plus de vivres qu'ils n'en peuvent conſommer dans la journée, ils diſtribuent ce ſuperflu aux pauvres, ſans avoir aucune inquiétude pour le lendemain. Quand ils meurent, le peuple qui eſt dans le diſtrict de leur Monaſtère, leur fait de magnifiques funérailles. Leur corps eſt brûlé ſur un bucher compoſé

des bois les plus précieux ; on jette leurs cendres dans la rivière, & l'on enterre leurs os avec cérémonie dans le Monaſtère où ils vivoient, ou au pied de l'arbre qui leur ſervoit d'habitation.

Seconde Secte.

Voilà ce que j'ai trouvé de plus particulier concernant cette première Secte. Les partiſans de l'autre n'admettent que deux Divinités, ou deux principes, l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal. Ils ſacrifient indiſtinctement à l'un & à l'autre, excepté dans leurs maladies & dans leurs diſgraces : tous leurs hommages ſe tournent alors du côté de la Divinité qui préſide au mal. Leurs ſacrifices conſiſtent dans les cérémonies ſuivantes. Ils commencent par préparer un grand feſtin, accompagné de danſes & de muſique : enſuite ils courent comme des inſenſés dans les rues, portant du riz dans une main, dans l'autre un flambeau, & criant de toute leur force qu'ils cherchent le mauvais Génie, pour lui offrir des alimens, & l'appaiſer par cette offrande. De tems en tems ils jettent par-deſſus leurs épaules quelques grains de riz.

Ses Sacrifices.

Dans la ville de Tavai, que Scheldon place à treize degrés de latitude ſeptentrionale, les habitans, entièrement livrés aux ſuperſtitions de cette Secte, ont coutume, au commencement de l'année, de remplir leurs maiſons d'une bonne proviſion de vivres, qu'ils abandonnent pendant trois mois à l'avidité prétendue de ce Génie infernal, eſpérant le fléchir par ces ſacrifices, & l'engager à les laiſſer tranquilles pendant le reſte de l'année. Ils ſont

si persuadés de son existence, & leur esprit est tellement troublé de son image, que si le hazard leur fait rencontrer un homme d'une figure extraordinaire, ils prennent la fuite avec une précipitation extrême, croyant que c'est ce Démon qui leur apparoît, & qui menace de les tourmenter.

Il paroît par le récit de Scheldon, que ces Manichéens orientaux ne se bornent pas au culte d'un seul mauvais Génie. Les singes & les crocodiles ont beaucoup de part à leur vénération. Ils portent un si grand respect aux crocodiles, qu'ils regardent comme un bonheur d'en être dévorés. Ils n'ont point de Temples ni de culte régulier. Cependant, si l'on en croit Scheldon, ils ont cinq fêtes solemnelles, auxquelles ils donnent le nom général de *Sapens*, & qui ont outre cela un nom particulier. La première, qu'ils nomment *Giachie*, se célébre à six mille de la capitale, & toute la Cour y assiste. La seconde, nommée *Catena-Giaimo*, a pour théatre la capitale même, où les principaux habitans dressent des pyramides de différentes formes, autour desquelles ils mettent pendant la nuit des flambeaux & des bougies, pour éclairer ceux qui vont rendre leurs adorations à la grande Idole. La troisième, qui se nomme *Segienou*, se fait à l'honneur d'une autre Idole, sous les yeux du Roi, de la Reine & de leurs enfans, qui doivent y assister dans des chars magnifiques. La quatrième, à laquelle on donne le nom de *Daiche*, est la fête de l'eau. Elle consiste dans le plaisir que toute la nation,

Scheldon, Histoire des Voyages *ubi suprà.*

Ses Fêtes.

fans excepter le Roi & la Nobleſſe, prend à ſe jetter de l'eau, dans les rues & dans les places publiques. On ne quitte point alors ſa maiſon, ſans être sûr d'y revenir entièrement mouillé. Enfin la cinquième, qu'on appelle *Denon*, ſe célébre ſur la rivière. C'eſt une courſe de barques, que le Roi & la Reine honorent de leur préſence. Il y a deux prix pour les vainqueurs, mais les autres concurrens ſont expoſés aux railleries des ſpectateurs.

Balbi, Frideriks, Hamilton, *ubi ſuprà.*

Quelques Voyageurs font mention d'une autre fête, qu'ils appellent *Kollok*. Elle conſiſte dans des danſes, & elle ſe célébre en l'honneur des Dieux de la terre. Les danſeurs ſont choiſis par le peuple aſſemblé, & ce ſont ordinairement des hermaphrodites, dont le nombre eſt, dit-on, fort grand dans le pays. Hamilton en vit neuf, qui danſerent juſqu'à perdre haleine, & dont quelques-uns tomberent dans une défaillance abſolue. Revenus de cet évanouiſſement, ils lui dirent qu'ils avoient converſé avec les Dieux, qui leur avoient révélé d'importans ſecrets. Cette fête appartient à la première Secte.

§. IV.

Des Arts & du Commerce.

Traducteur de Salmon *ibid.* ch. V. & chap. VI.

Les Arts & les Sciences ſont ici dans la même langueur qu'à Siam. Les Talapoins ſeuls s'appliquent un peu à la connoiſſance de l'Aſtronomie & de la Médecine : mais ils étudient ſans principe, & au lieu de ſe borner à l'examen des phénomenes de la nature, ils s'adonnent à la vaine recher-

che des secrets surnaturels, & aux plus ridicules superstitions.

Leur musique n'est pas plus parfaite que celle des Siamois; mais ils ont un instrument particulier, fait en forme de petite galere, long de trois pieds, large de huit ou dix pouces, sur un demi-pied de profondeur, & garni de sonnettes, dont les timbres sont variés. On frappe dessus avec de petits bâtons, & elles rendent un son assez agréable.

La brique qui se fait dans ce pays, est fort estimée, & l'on y fabrique des vases d'argile d'une telle grandeur, qu'ils contiennent jusqu'à deux tonnes d'eau. Leurs maisons sont de grandes cages d'ozier, ou de cannes, dont les cloisons, & le plancher même, sont à jour. On les éleve sur des piliers, pour les défendre des inondations & de l'injure des tygres. Ils excellent dans la composition des feux d'artifice. Leurs fusées ordinaires sont des cannes creuses de bambou, qu'ils emplissent de poudre, & qu'ils enveloppent de peaux de cuir, extraordinairement tendues & serrées. Ils y attachent une autre canne plus menue, en forme de baguette, pour servir de contrepoids. Ils ont coutume de placer ces artifices sur les branches d'un grand arbre, auquel l'ordonnateur de la fête met le feu. Si l'artifice s'éleve très-haut, on en tire un présage heureux, & en reconnoissance de cette faveur, ils font de riches offrandes aux Dieux, & leur bâtissent quelquefois un Temple; si les fusées au lieu de s'élever tombent perpendiculairement, ou prennent une direction

Feux d'artifice du Pégu.

horizontale, les ſpectateurs s'affligent, & ſe croyent menacés d'une infortune prochaine.

Surian eſt l'unique entrepôt du commerce étranger, qui ſe fait par les Mores Indoſtans, par les Chinois, par les Portugais, par les Arméniens, & par un petit nombre d'Anglois & de Hollandois. Ils apportent dans cette ville pluſieurs marchandiſes de l'Inde, & ils tirent en échange des dents d'éléphans, de la cire, du vernis, des huiles, divers métaux, & des diamans. Les Européens n'apportent ici d'autres marchandiſes de leur pays que des chapeaux & des rubans, dont il ſe fait un grand débit dans tout le Royaume. Les droits d'entrée ſont de huit & demi pour cent. L'argent, ſoit monnoyé, ſoit en lingots, paye le même droit : mais les Péguans connoiſſent ſi peu ſa véritable valeur, qu'on y mêle juſqu'à un quart d'alliage, ſans qu'ils s'en apperçoivent. Le plomb eſt la monnoye courante du pays.

§. V.

Mœurs des Péguans.

Corruption extraordinaire des Péguans.

Les Péguans ſont ſi corrompus, & le penchant pour l'impudicité eſt ſi général dans les deux ſexes, que les peres & les meres ſont réduits à employer des précautions extraordinaires, & preſque incroyables, pour mettre un frein à cette diſſolution (1).

(1) Voyez le paſſage de Linſchot, rapporté dans le IX. tome de l'Hiſtoire des Voyages, pag. 568. rem. (19).

Les femmes ſont vêtues très-immodeſtement. Non-ſeulement elles ſont nues depuis la tête juſqu'à la ceinture, mais le vêtement qu'elles ont autour des reins, & qui leur deſcend juſqu'aux genoux, eſt d'une étoffe ſi claire, qu'elle ne dérobe preſque rien à la vûe. La raiſon que les Péguans allèguent pour juſtifier cet uſage, c'eſt qu'il a été introduit par une Reine du pays, qui connoiſſant l'infame penchant que ſes ſujets avoient pour la ſodomie, tâcha d'y remédier en ordonnant aux femmes de s'habiller de manière qu'elles puſſent toujours irriter les déſirs des hommes.

On aſſure que les nobles du pays, la première nuit de leur mariage, abandonnent leur femme à un autre homme, & que le Roi même n'en uſe pas autrement avec la ſienne. Les peres proſtituent leurs filles aux étrangers pour de l'argent, & le marché ſe regle ſur la durée du commerce. Quand le bail eſt fini, ou lorſque l'étranger part, les filles retournent à la maiſon paternelle: on leur cherche d'autres amans, & elles trouvent des maris. Si l'étranger, de retour dans le pays, trouve ſon ancienne maîtreſſe dans les mains d'un autre homme, il peut la redemander: on la lui rend pour le tems de ſon ſéjour, & elle retourne enſuite au ſecond poſſeſſeur, qui la reprend avec la même facilité qu'il l'avoit cédée.

Linſchot, Scheldon, dans l'Hiſt. des voyages, *ibid.*

Les Péguans ſont en général bien faits, d'une conſtitution robuſte, fort noirs, de bonne mine, & d'une taille aſſez avantageuſe. Les femmes ſont moins bazanées

Traducteur de Salmon, *ubi ſuprà.*

que les hommes : les traits de leur visage n'ont rien de délicat : elles ont les yeux petits, les oreilles larges, le corps fort menu, les pieds & les mains d'une petitesse extraordinaire. Elles sont complaisantes & civiles avec l'étranger, soumises à leurs maris, & perpétuellement occupées des soins de leur famille.

Ce peuple est doux, sociable, paresseux, adonné au larcin, fourbe & menteur, peu courageux, qualités communes à presque tous les Indiens. Scheldon, parlant des Péguans qu'il a vus, dit que leur malpropreté est extrême, & d'autant plus condamnable, qu'elle est presque sans exemple dans tout le reste de l'Asie. Il assure qu'ils ne font pas difficulté d'habiter dans une même chambre avec leurs bestiaux, & que la plupart sentent si mauvais, qu'on ne peut approcher d'eux sans avoir l'odorat blessé. Ce reproche ne regarde pas tous les Péguans, & ne peut même tomber sur le gros de ces Asiatiques, que plusieurs de nos Voyageurs * nous représentent comme un peuple civil & policé.

* Balbi, Hamilton, Mandeslo, &c.

Les Loix du mariage sont très-rigoureuses pour les femmes. Les maris ont toute l'autorité : ils peuvent répudier leurs épouses, quand ils s'en dégoûtent, & les vendre lorsqu'elles sont infidéles. Les femmes n'ont en main d'autres armes pour se venger de l'infidélité de leurs époux que le poison, & malheureusement elles s'en servent quelquefois. Un mari qui abandonne le pays pour ses affaires, doit assurer à sa femme une pension d'environ trente écus par an ; autrement, au bout de douze

mois d'absence, elle est dégagée du lien conjugal. Mais si cette rente lui est payée avec exactitude, elle doit attendre son mari pendant trois ans. Quand ce terme est expiré, il lui est permis de prendre un autre époux.

Les Péguans pratiquent dans les funérailles les mêmes cérémonies que les Siamois, & il y a en général beaucoup de conformité entre les usages de ces deux peuples ; ce qui fait croire, avec assez de fondement, qu'ils ont une même origine.



CHAPITRE III.

HISTOIRE DES PEUPLES D'ARRAKAN, DE TIPRA ET D'AZEM.

ARTICLE I.

PEUPLE D'ARRAKAN.

§. I.

Notions géographiques sur le Royaume d'Arrakan.

LE Royaume d'Arrakan est situé sur la côte orientale du golfe de Bengale, entre seize & vingt-deux degrés de latitude septentrionale. La mer le baigne au couchant ; il a pour bornes au Sud & à l'Est l'Empire du Pégu, & au Nord le Royaume de Tipra. (Situation d'Arrakan.)

Ses principales villes sont,

I. ARRAKAN, capitale du Royaume. Cette ville est située à quarante-cinq ou cinquante milles de la mer, au centre d'une (Ses principales villes.)

vallée, dont la circonférence embrasse cinq ou six lieues, & qui est environnée de montagnes escarpées. L'entrée de ces montagnes est défendue à l'Orient par quelques ouvrages, qui rendent ce passage si difficile, qu'un Roi du Pégu, de la dynastie des Bramas, entreprit inutilement de le forcer, quoiqu'il eût, dit-on, une armée de trois cens mille hommes.

Ovington, cité par le Traducteur de Salmon, Tome IV; & par l'Auteur de l'Hist. des Voyages, Tome IX. page 63.

Rivière d'Arrakan.

Une grande rivière, que les uns nomment *Arrakan*, & les autres *Chaberis*, traverse la ville du Nord au Midi, & se partage en plusieurs petits ruisseaux, qui coulent dans toutes les rues pour l'utilité des habitans. Ils se réunissent à quelque distance de la capitale, après avoir arrosé la belle vallée qui l'environne, & ne forment plus que deux canaux, dont l'un se perd dans les campagnes, sans qu'on sçache ce qu'il devient, & l'autre se précipite dans le golfe de Bengale (1), environ quarante lieues au-dessous d'Arrakan. On assure que cette rivière prend sa source dans le Royaume d'Azem, & qu'elle baigne celui de Tipra avant que d'entrer dans le pays d'Arrakan. Elle traverse plusieurs villes & plusieurs contrées considérables de ce dernier Royaume. Son embouchure, quoique semée de rochers & de bancs de sable, ne laisse pas de former un beau port, capable

Hamilton, *apud* Salmon, *ibid.*

(1) Ce n'est point à Orietan & à Dobazi, comme l'assure l'Auteur de l'Histoire des Voyages, que les bras du Chaberis *se déchargent dans le golfe de Bengale.* Toutes nos cartes, & celle même que cet Historien a mise à la tête de sa description d'Arrakan, placent ces deux villes à quelque distance du golfe, & à plus de dix lieues de l'embouchure du Chaberis.

de contenir des vaiſſeaux de la première grandeur. Mais les marées y ſont ſi violentes, ſur-tout dans la pleine lune, que les navires n'y entrent point ſans danger. La largeur de ce fleuve n'eſt point par-tout la même. Dans l'endroit où la Compagnie Hollandoiſe a établi ſon comptoir, ſon lit eſt ſi reſſerré, qu'il contient à peine un navire dans ſa longueur, quand la marée eſt baſſe. A la hauteur d'Orietan, ville dont je parlerai bientôt, il y a un bas-fond, que la mer en montant ne couvre que de quatre pieds d'eau; mais ſon flux eſt ſi rapide dans cet endroit, qu'un gros navire Hollandois ayant été pouſſé dans cet écueil, fut entièrement démâté. Dans les lieux où le flux eſt ſenſible, la mer monte communément à dix ou douze pieds, & même à dix-huit dans les hautes marées; d'où il arrive que les courans de cette rivière ſont très-rapides.

Edifices de la Capitale.

Les édifices d'Arrakan ſont en général très-pauvres. Les maiſons communes ſont compoſées de pièces de bambou, avec des cannes entrelacées. Les Palais des Grands ſont conſtruits avec plus de ſolidité, & l'on y voit quelques ornemens de peinture & de ſculpture. On raconte des choſes admirables de celui du Roi: on dit que les piliers qui le ſoutiennent ſont *couverts d'or*; que les appartemens ſont ornés d'un lambris ſuperbe, compoſé des bois les plus précieux de l'Orient, tels que le Sandal & le bois d'Aigle; qu'au milieu du Palais eſt une grande ſalle, qu'on appelle *la ſalle d'or*, parce qu'elle eſt effectivement *revêtue de l'ames d'or* dans toute ſon étendue; qu'on

Ce que l'on raconte du Palais du Roi.

Hiſt. des voyages, *ubi ſupra.*

voit dans le même salon un dais *d'or massif*, autour duquel sont suspendus, en forme de culs-de-lampes, environ cent lingots *de même métal*, chacun du poids de quarante livres; qu'on y admire outre cela plusieurs *statues d'or*, disposées autour de la salle, grandes comme nature, épaisses de deux doigts, & couvertes de pierres fines *d'une grosseur extraordinaire*; qu'il y a au milieu une *chaise d'or*, de deux pieds en quarré, soutenant un cabinet de même métal *garni de diamans*, & qui renferme deux rubis *longs comme le petit doigt*, & *gros comme des œufs de poule*. Ce sont les Auteurs de la Collection des Voyages, qui, sur le témoignage de Scheldon, racontent froidement toutes ces merveilles, plus dignes, ce semble, d'orner quelque chapitre de Roman, que d'être adoptées dans une histoire sérieuse.

On compte dans Arrakan six cens Pagodes, & cent soixante mille habitans. Le Palais du Roi est situé sur le bord d'un lac, séparé de la ville par une digue, & rempli de petites Isles, qui servent d'habitation à une multitude de solitaires, appellés *Raulins* ou *Roulins*.

II. ORIETAN. Cette ville est située au vingt-unième degré de latitude septentrionale, à vingt lieues d'Arrakan, qui est plus au Nord, & à égale distance de l'embouchure du Chaberis. Un des bras de ce fleuve, qui coule aux environs de cette Ville, dans un canal fort large, bordé de grands arbres toujours verds, rend ses dehors très-rians. Mais les montagnes escarpées qui l'environnent au Nord, en ren-

dent de ce côté-là l'accès très-difficile. L'abord du côté de la rivière n'eſt guere plus aiſé, à cauſe des écueils dont elle eſt ſemée, & de la rapidité des courans. Cependant la richeſſe du commerce qui ſe fait dans cette Ville, y attire journellement une foule d'étrangers; des Péguans, des Chinois, des Japonnois de Siam ou des pays voiſins, des Malais, des Marchands de Bengale, de Malabar, du Mogol, & des autres parties de l'Inde proprement dite.

Orietan eſt la capitale d'une des douze Provinces qui forment la diviſion du Royaume d'Arrakan. Elle eſt gouvernée par un Deſpote, que le Roi nomme à ſon avénement au trône, & qui porte la couronne & le titre de Roi. Les autres Provinces ſont régies de la même manière par des Vice-rois que le Roi couronne. Près de cette Ville eſt une montagne appellée *Naum*, qui donne ſon nom à un lac voiſin. Ses roches eſcarpées, & le nombre des bêtes féroces qui s'y retirent, en rendent les approches ſi difficiles & ſi périlleuſes, que très-peu de voyageurs ont la hardieſſe de la traverſer. C'eſt-là qu'on envoye les criminels qu'on bannit; & pour leur ôter les moyens de fuir, on leur coupe les talons.

III, IV, V. PERREM, ou PEROEM, RAMU & DIANGA. Ces trois villes ſont au Nord d'Orietan, près de la mer, entre 21 & 22 degrés de latitude. Les deux premières ſeroient des places très-favorables pour le commerce, à cauſe de la bonté de leurs ports, ſi les approches en étoient plus fa-

ciles ; mais la mer qui les baigne eſt orageuſe & pleine de courans, qui précipitent les navires vers la côte dans le tems du flux, & qui les repouſſent lorſque la mer deſcend. La route par terre n'eſt pas moins périlleuſe, parce qu'il faut traverſer des montagnes remplies d'animaux féroces. Il y en a une appellée *Pora*, ou montagne de l'Idole, du nom d'une Divinité qui eſt au ſommet, & que ces peuples honorent d'un culte particulier. Il y a dans ces quartiers une rivière, à égale diſtance de Perrem & de Ramu, & qui traverſe Dianga, frontière du Royaume d'Arrakan, du côté du Nord, vers le vingt-deuxième degré. Quelques Géographes placent cette dernière Ville dans le Royaume de Bengale. Au-delà, entre 22 & 23 degrés, eſt *Chatignan*, dépendance plus certaine de l'Indoſtan.

VI. DOBAZI, ou DOBRAI. Cette ville eſt ſituée à quelque diſtance de la mer, ſur le bras oriental du Chaberis, en deçà du vingt-unième degré, environ vingt lieues au-deſſous d'Arrakan, mais en tirant un peu vers l'Eſt. Les Indiens y font un grand commerce.

Les autres places de la côte, telles que *Koromoria*, *Sedoa*, *Zara*, *Megaeni*, *Chudahe*, &c. n'ont rien de conſidérable. Près du cap Negraes, qui termine les poſſeſſions maritimes de ce Royaume, eſt l'Iſle de *Munay*, que les uns regardent comme une dépendance d'Arrakan, & les autres comme un diſtrict du Pégu. Ce lieu eſt célebre par le nombre & par la beauté de ſes Pagodes. Il y en a deux plus remarquables ; l'une

Iſle de Munay.

l'une appellée *Quiay-Figrau*, ou le Temple du Dieu des atomes ſolaires; l'autre qu'on nomme *Quiay-Doces*, ou le Temple du Dieu des affligés. C'eſt-là que réſide le chef des Raulins, qui ſont les Prêtres du pays. Ce perſonnage eſt ſi reſpecté, que le Roi même lui donne la place d'honneur, & ne lui parle point ſans s'incliner. Lorſqu'il meurt, le Monarque & tous ſes courtiſans ſont obligés d'aſſiſter à ſes funérailles, dont Pinto fait monter les frais à cent mille ducats.

Isles plus considérables.

Scheldon paroît compter parmi les dépendances de ce Royaume une autre Iſle, qu'il nomme *Sundiva*, & qu'il place dans le golfe de Bengale, à ſix ou ſept lieues de la terre-ferme d'Arrakan. Il lui donne plus de trente lieues de tour. On y fait une grande quantité de ſel, & il paroît que c'eſt le principal commerce de ſes habitans. Cette Iſle eſt ſi eſcarpée, qu'il eſt preſque impoſſible d'y aborder, quand ſes habitans veulent s'oppoſer à la deſcente. Les Portugais, ſentant l'importance de ce poſte, l'enleverent en 1602 au Grand-Mogol, qui l'avoit uſurpé ſur ſes anciens maîtres. Mais bientôt après ils en furent chaſſés par les Inſulaires, aidés du Roi d'Arrakan, qui rentra de cette manière dans une poſſeſſion, dont la perte lui avoit été fort ſenſible.

Autres iſles.

Les *Buffles*, autres poſſeſſions dépendantes d'Arrakan, & très-voiſines de ſes côtes, ſont un amas de petites Iſles, ſéparées par un canal, vers le dix-ſeptième degré de latitude ſeptentrionale. Au ſeizième degré, on trouve l'Iſle *Negraille*, ou

Negraes, & un peu plus bas l'Isle du *Diamant*, qui est à la pointe du cap Negraes. Aux environs de ces différentes Isles on rencontre quantité d'écueils, qui rendent la navigation très-périlleuse. Un navire François, de soixante pièces de canons, périt en 1704, entre l'Isle Negraille & celle du Diamant.

§. II.

Terroir. Climat. Commerce.

Terrains incultes.

La partie méridionale d'Arrakan, a toujours été un pays désert & inculte. On y trouve un si grand nombre d'animaux féroces, principalement de tygres, d'éléphans & de buffles, qu'il faut renoncer à cultiver les terres, parce que les bêtes mangent ou détruisent tout ce qu'on y seme. La partie septentrionale étoit autrefois dans un état très-florissant. Wouter Schouten en parle comme du plus beau pays de l'univers, où l'on ne voit, dit-il, que des campagnes d'une fertilité extrême, une prodigieuse abondance de bestiaux, des villes agréables & opulentes, & des villages presque aussi peuplés que les villes. Depuis le départ de Schouten, des guerres étrangères & domestiques ont entièrement changé la face de ce Royaume. En 1605, il fut fort maltraité par les Portugais, qui ruinerent sa flotte, composée, dit-on, de cinq cens quarante voiles, & qui battirent par terre une armée de trente mille hommes. L'année 1690 lui fut encore plus fatale. Deux Princes du sang royal s'étant disputé le trône, qui étoit devenu vacant

Ancienne prospérité de ce Royaume.

Sa décadence.

par la mort du Roi, désolerent le pays par leurs divisions, l'inonderent de sang, périrent eux-mêmes dans ces démêlés funestes, & entraînerent dans leur ruine tous les Princes de la famille royale, avec un million de citoyens. C'est tout ce qu'Hamilton nous apprend touchant cette mémorable révolution, qui méritoit sans doute de plus grands détails.

Les isles situées le long de la côte ne sont habitées que par quelques pêcheurs, qui vivent dans une grande indépendance, & par un assez grand nombre de Raulins, que l'amour de la solitude attire dans ces lieux sauvages.

Saisons.

Il n'y a ici, dans le cours ordinaire, que deux saisons, dont l'une, très-pluvieuse & très-sujette à l'inconstance des vents, commence au mois d'Avril, & finit au mois d'Octobre; l'autre amene un tems serein & très-chaud, & dure les six autres mois, si l'on excepte quelques jours d'hiver, qui se font sentir lorsque le vent du Nord souffle avec violence. On observe qu'en 1660 le froid fut si rigoureux ici au mois de Décembre, que l'huile géla dans les flacons, au point qu'on pouvoit la fendre avec le couteau: phénomene très-singulier sous un climat aussi méridional qu'Arrakan. L'air est très-sain dans tout le pays, & il n'y regne guere d'autres maladies que des fiévres épidémiques, qui se font sentir dans la saison pluvieuse, & qui sont rarement mortelles.

Qualité & productions du pays.

Le pays est agréablement coupé par des rivières, des lacs & des étangs. On y trouve des bois de toute espèce, des jar-

dins & des marais cultivés avec ſoin, des campagnes & des collines fertiles, d'excellens pâturages, & une grande multitude de beſtiaux. Les montagnes offrent quelques mines d'étain & de plomb. Le riz croît abondamment en pluſieurs lieux, & ſa qualité eſt excellente. On le recueille vers le mois de Décembre. Les arbres produiſent quantité de fruits délicieux, des noix de coco, des bananes, des mangos, eſpèce de concombres, des oranges, des limons, des cédras d'une prodigieuſe groſſeur, & ſi pleins de ſuc, qu'on en tire quelquefois plus d'une chopine de liqueur. Le *Durion* eſt auſſi commun ici qu'à Siam. C'eſt un fruit qui croît ſur un grand arbre, que ces Indiens appellent *Batan.* Il eſt de la groſſeur du melon : ſa chair eſt blanche, & d'un goût exquis : ſon écorce eſt armée d'épines. On aſſure qu'il ne peut ſoutenir le voiſinage des feuilles de bétel, & qu'il ſe flétrit à leur approche.

Il y a dans les forêts un grand nombre d'éléphans, de chameaux, & de buffles. Ces derniers animaux ſont de la groſſeur & de la force de nos bœufs, mais ils ont les cornes plus grandes. Les femelles produiſent un lait bien inférieur à celui de la vache. Il y en a de domeſtiques, qui paiſſent dans les campagnes ſous la conduite d'un paſteur. Mais leur approche eſt très-dangereuſe pour les perſonnes qu'ils n'ont pas coutume de voir. On remarque que certaines couleurs les irritent. Le paſteur monte un de ces animaux, & ſe tient debout ſur la croupe. La multitude des cadavres, qui reſtent ſans ſépulture, expoſés

ſur les rivages, attire dans ces quartiers un grand nombre d'oiſeaux de rapine, dont la voracité eſt telle, qu'ils attaquent quelquefois les buffles & d'autres beſtiaux domeſtiques, & leur rongent la croupe & l'échine juſqu'aux os.

Les voyageurs ne nous apprennent rien touchant les arts, les manufactures & les productions induſtrieuſes de ce Royaume, ce qui ſuppoſe que ſes habitans ſont auſſi barbares à cet égard, que les Péguans & les Laos leurs voiſins. Leurs ſciences ſpéculatives ſe bornent à l'étude des loix, de la religion, & d'une eſpèce de morale, qui admet des maximes très-corrompues. J'en parlerai dans l'article de leurs uſages. Leur langue eſt peu différente de celle des Péguans, & ces deux peuples s'entendent aſſez pour pouvoir communiquer enſemble.

Schouten, *ubi ſuprà.*

Ancien commerce de ce Royaume.

Le commerce de ce Royaume étoit autrefois très-floriſſant. Il ſe faiſoit principalement par l'entremiſe des Mores, des Portugais & des Hollandois. Les Mores établis dans les places les plus avantageuſes du pays, particulièrement aux environs de Bandel, trafiquoient à Bengale, à Orixa, à Golkonde, à Coromandel, & juſques dans la Perſe. Ils avoient en divers lieux des magaſins conſidérables, remplis de toiles, de draps & d'autres marchandiſes étrangères, ſans parler de celles du pays, dont ils faiſoient un commerce fort étendu. Les Portugais avoient une belle habitation au-deſſus d'Arrakan. Ils étoient à la ſolde du Roi; & ſous les auſpices de ce Prince, qui étoit preſque toujours en guerre avec le Roi de Bengale, ils fai-

ſoient des excurſions fréquentes ſur les bords du Gange, emmenant des hommes, des beſtiaux, & d'autres priſes conſidérables, dont ils tiroient de grands profits. Un Vice-roi de Bengale leur ayant perſuadé de venir s'établir dans ſa Province, leur promettant d'y protéger leur commerce, ils abandonnerent l'habitation floriſſante qu'ils avoient dans le Royaume d'Arrakan. Le Vice-roi s'en empara auſſitôt, & ne remplit aucune des promeſſes qu'il leur avoit faites.

Les Portugais eurent à peine quitté Arrakan, que la Compagnie Hollandoiſe, toujours attentive à profiter de leurs diſgraces, s'y établit. Elle y fonda un comptoir avantageux, qui dépendoit de celui de Coromandel. Mais les vexations qu'ils ſouffrirent à leur tour, ſoit dans le pays même, ſoit de la part des Bengalois, & des autres peuples tributaires du Grand-Mogol, les déterminerent en 1683 à quitter cet établiſſement. Ils tiroient d'Arrakan beaucoup de riz, qu'ils tranſportoient en Hollande, & un grand nombre d'eſclaves, qu'ils avoient à très-bon compte, & qu'ils conduiſoient à Batavia, & dans leurs autres colonies.

Les marchandiſes qu'on trouve dans le pays ſont les bois de conſtruction, le plomb, l'étain, le vernis & l'yvoire. Celles qu'on y porte ſont la toile, le coton, le poivre, le bois de ſandal, le fer, l'acier, le cuivre, des cuirs dorés & des porcelaines communes. Les Mores Indoſtans viennent acheter dans ce Royaume beaucoup d'éléphans, qu'ils tranſportent dans

les contrées occidentales de l'Asie. Ils achetent aussi beaucoup de pierres précieuses, qui sont ici à très-bon compte, & qui viennent apparemment du Pégu, car le Royaume d'Arrakan n'en produit point.

Les monnoyes communes de cette contrée sont les roupies, pièces d'argent de la valeur d'environ quarante-huit sous, les *tanggen* qui valent la moitié moins, & les *coris*, menus coquillages dont j'ai parlé ailleurs. Les mesures les plus en usage sont le *man*, qui pese environ quarante-deux livres; le *pikol*, du poids de 118; & le *bahar*, qui contient trois pikol.

§. III.

Gouvernement d'Arrakan.

Fastes des Rois d'Arrakan.

Malgré les disgraces que cet état a essuyées dans le dernier siécle, le Prince qui le gouverne est un des plus puissans Monarques de l'Inde. Ses titres ne sont pas plus modestes que ceux du Roi du Pégu. Il s'appelle *Empereur, possesseur de l'éléphant blanc, maître du palais d'or, & des deux pendans d'oreilles* (ce sont les deux rubis dont on a parlé plus haut), *Roi légitime des Etats du Pégu & de Brama, des douze Provinces de Bengale, & de ses douze Rois, qui mettent leur tête sous la plante de ses pieds.*

Salmon, *ubi suprà.* Hist. des Voyages, *Ibid.*

Il réside ordinairement à Arrakan; mais il passe deux mois de l'année à Orietan, dans la belle saison. Il fait ce voyage par eau, accompagné de tous les Grands de sa Cour, dans des barques aussi commodes qu'élégantes, dont le nombreux cortége

ſemble former une ville flottante. Le principal motif de ſon ſéjour à Orietan, eſt de viſiter la pagode célébre du Dieu *Quiay-Poragray*, auquel il fait ſervir tous les jours un magnifique repas.

Leur ſérail.

Son ſérail eſt dans l'une des trois enceintes qui composent la vaſte étendue de ſon Palais d'Arrakan. Cet édifice eſt couvert d'un toit doré, & accompagné de trois tours, ornées d'un toit pareil, & qui domine toute la ville. Le ſervice s'y fait par des eunuques. Chaque Gouverneur de Province eſt obligé d'envoyer tous les ans à ces Monarques voluptueux douze filles âgées de douze ans, élevées ſous ſes yeux depuis leur enfance. Quand elles arrivent à la Cour, on leur fait ſubir une épreuve aſſez particulière. On les expoſe à un ſoleil brûlant, juſqu'à ce que la ſueur ait trempé leurs robes. On porte ces robes au Roi, qui les ſent l'une après l'autre, & qui ne retient pour ſon ſérail que les filles dont la ſueur n'a point une odeur forte.

Epreuves qu'on fait ſubir aux Sultanes.

Leurs Officiers.

Les principaux Officiers de l'Etat ſont les Vice-rois des Provinces, qui on, diton, toutes les prérogatives de la royauté, ſans excepter la couronne, que l'Empereur lui met lui-même ſur la tête. Celui qui gouverne la Province d'Arrakan, eſt le premier Miniſtre de l'Empereur, & comme le Lieutenant-Général de tout le Royaume. Les autres grands Officiers ſont le *Kouteval*, ou le Général des troupes, le Capitaine des Gardes, l'Amiral, le Grand Ecuyer, ou gardien des éléphans, le chef de la Juſtice, & les autres membres du Conſeil royal. Dans chaque ville il y a un Gou-

verneur particulier, un Receveur ou Trésorier du Prince, & d'autres Officiers pour l'adminiſtration de la Juſtice & des Finances. Tous ces Miniſtres ſont ſubordonnés au Vice-roi de la Province.

Gouvernement des villes.

Les Ambaſſadeurs ſont reçus avec beaucoup de pompe. Deux des principaux Miniſtres viennent le complimenter de la part de l'Empereur, & les conduiſent au Palais avec une magnifique eſcorte d'éléphans, de ſoldats, & d'Officiers de la Cour, rangés ſur deux lignes. Mais lorſqu'ils arrivent à la ſalle d'audience, on les oblige de laiſſer à la porte leurs ſandales, de ſe mettre à genoux, & de s'aſſeoir enſuite ſur les talons, le viſage tourné contre terre.

Réception des Ambaſſadeurs.

L'ancien uſage de ces Monarques eſt de ne ſe montrer que très-rarement au peuple, & toujours avec l'appareil le plus faſtueux, & le plus capable d'en impoſer. Voici ce qu'un voyageur vit pratiquer en 1660 dans une cérémonie pareille. Les trois grandes places renfermées dans l'enceinte du palais, & les principales rues de la capitale étoient remplies d'échafauts deſtinés à des repréſentations de théatre, ou chargés d'artifices. Tous ces lieux étoient environnés de ſoldats, vêtus de blanc, & armés d'épées & de lances, pour contenir le peuple. Le Roi ſortit du palais, au ſon des trompettes, des tambours, & des autres inſtrumens du pays. Il étoit aſſis ſur un éléphant richement caparaçonné, & garni d'une houſſe couverte de perles. Ses habits, & l'eſpèce de turban qui lui couvroit la tête, étoient chargés de diamans, de rubis, & d'autres pierres

Cérémonies qui ſe pratiquent quand l'Empereur ſe montre au peuple.

Hamilton *apud* Salmon, *ibid.*

fines d'une valeur ineftimable. Un de fes Officiers foutenoit derrière lui un grand parafol, d'une étoffe précieufe : Ses courtifans marchoient à fes côtés, & toute la garde fuivoit. Le Prince héréditaire paroiffoit enfuite, monté fur un autre éléphant, environné d'un brillant cortége. Les Vicerois & les autres vaffaux de la Couronne marchoient après le Prince. Les éléphans qu'ils montoient étoient équipés avec la dernière magnificence. Les Prêtres, les Muficiens, & une troupe de farceurs fermoient la marche, & faifoient retentir l'air de leurs chants, & de plufieurs inftrumens harmonieux. Ce long & magnifique cortége traverfa toute la ville. Le Roi, de retour au palais, reçut l'hommage & le ferment de fidélité des Grands & de tout le peuple. Des feux d'artifice, tirés au bruit de l'artillerie, des repréfentations dramatiques, des chants & des danfes, & d'autres plaifirs variés, terminerent cette fête brillante.

§. IV.

Religion de ce peuple.

Forme des facrifices.

Scheldon, *apud Ovington, ubi fuprà.*

Ces Indiens font idolâtres, & leur religion différe peu de celle des Péguans & des Siamois, foit pour le fond de la créance, foit pour la forme du culte. Ses facrifices confiftent à fe profterner en préfence des Idoles ; à leur offrir des fleurs, des plantes aromatiques ; à leur donner toutes les chofes qui fervent aux befoins de la vie, comme du riz, des fruits, de la gomme, de la foye, du coton, & d'au-

tres offrandes de cette nature. Ils font de fréquens pélérinages, sur-tout à la grande pagode de *Quiay-Poragray*, qui est aux environs d'Orietan. Ils célébrent tous les ans une fête solemnelle en l'honneur de cette Divinité, dont l'idole est promenée dans un grand chariot, environné d'une multitude de Prêtres vêtus de satin jaune. Des fanatiques se couchent le long du chemin, ou se précipitent sous les roues du chariot; d'autres se piquent aux pointes de fer qui y sont attachées, & arrosent l'idole de leur sang. On recueille avec empressement le sang de ces martyrs, & l'on s'estime heureux d'en emporter quelques gouttes. Les Prêtres retirent avec respect ces pointes ensanglantées, & les conservent dans leurs temples.

Fête singulière.

La plupart des pagodes sont construites sur des roches escarpées, & l'on y monte par des dégrés creusés dans le roc. Leur forme est ronde, & elles se terminent en pyramides. Leurs toits sont enrichis de globes dorés. Les murs sont solides, les fenêtres en petit nombre, & l'on n'y pratique qu'une seule porte. L'intérieur est orné d'une telle multitude de statues, qu'on en compte jusqu'à vingt mille dans un seul temple. Ces Idoles, dont quelques-unes sont colossales, comme celles de Siam, sont ordinairement de brique. Elles ont toutes l'attitude d'une personne assise, les oreilles larges & pendantes sur l'épaule, le visage, la poitrine, & les bras dorés, le reste noir, mais couvert des plus riches étoffes du pays. Chaque citoyen a dans sa maison ses idoles particulières,

Forme des Temples.

Idoles.

par lesquelles il jure, dont il porte les stigmates, imprimées sur les bras ou sur les épaules avec un fer chaud, & auxquelles il offre tous les jours une partie des mets qu'on sert sur sa table. Les personnes riches ont aussi coutume d'envoyer quelques plats aux principales Divinités des temples. Dans les jours d'hiver on a soin de bien couvrir ces idoles, qu'on croit sensibles au froid, & à l'attention qu'on a de les garantir des injures de l'air.

Prêtres du pays.

Le nombre des *Raulins*, ou Ministres des temples, est presque infini. Ils sont divisés en trois ordres, les *Pongri*, les *Pangian*, & les *Xoxum*. Ils sont vêtus de jaune, & on leur rase la tête. Ils portent une espèce de mitre, avec une pointe qui tombe par derrière. Il s'engagent à vivre dans le célibat, & s'ils violent cet engagement, on les dégrade, & on les réduit à la condition des laïques. Les uns vivent dans des cellules, bâties autour des temples qu'ils déservent; d'autres se retirent dans des solitudes écartées; quelques-uns habitent dans les villes. Ils sont tous soumis à un chef appellé *Xoxum-Pongri*, qui regle avec autorité tout ce qui concerne le culte, & qui est le souverain Pontife de la nation. Les Prêtres qui vivent en communauté dans le voisinage des villes, se chargent de l'éducation de la jeunesse, qu'ils instruisent dans la connoissance de la religion & des loix du pays.

Pratiques superstitieuses.

Les Raulins s'adonnent aux sciences, particulièrement à l'Astronomie & à la Médecine. Le peuple les appelle dans ses

maladies, & ces Prêtres, qui ont plus de confiance dans le pouvoir des Dieux que dans la vertu des remédes, employent en cette occasion quantité de pratiques superstitieuses. Ils soufflent sur le malade ; ils récitent des prières ; ils ordonnent qu'on sacrifie aux vents, qu'ils regardent comme les causes dangéreuses de toutes les maladies ; ils immolent à ces Dieux malfaisans, & à *Chaor-Baos*, leur chef, un grand nombre d'animaux.

Si ces cérémonies n'opérent point la guérison, la femme, ou le plus proche parent du malade, ont recours à une autre pratique superstitieuse, qui paroît empruntée de la Religion des Péguans (1). On prépare une chambre ; on l'orne de riches tapis ; on y dresse un Autel, & l'on place une idole dessus ; les Raulins & les parens du malade s'assemblent dans ce lieu ; on les régale pendant huit jours, au son de plusieurs instrumens. Celui qui préside à la fête est obligé de danser pendant ces repas, jusqu'à ce qu'il tombe dans un épuisement absolu. Quand les forces commencent à lui manquer, il s'appuye à une corde pendue au plancher, & si sa foiblesse l'empêche de continuer assez longtems cet exercice, le plus proche parent est obligé de prendre sa place. La musique redouble lorsque le danseur perd connoissance. Les Prêtres assurent que pendant son évanouissement il a des entretiens particuliers avec l'idole, qui est l'objet de ses invocations. Si le malade guérit, on le

(1) Voyez l'Histoire des Péguans, § III, *sub. fin.*

porte au temple, où les Prêtres l'oignent d'huile & de parfums depuis le sommet de la tête jusqu'aux pieds. S'il meurt, les Raulins déclarent que les Dieux l'ont enlevé de ce monde, soit par un terrible arrêt de leur justice, pour l'expiation de ses péchés, soit par un effet de leur clémence, pour le récompenser dans une autre vie.

Scheldon rapporte un trait de superstition, dont le seul récit fait horreur. Un Devin ayant prédit à un Roi d'Arrakan qu'il ne vivroit pas long-tems après son couronnement, ce Prince différa pendant douze ans de se faire sacrer par les Prêtres. Mais ne pouvant résister aux instances des peuples, il consulta un charlatan More, pour sçavoir s'il n'y avoit pas quelque moyen de détourner le désastre dont l'autre Devin l'avoit menacé. Le Mahométan, qui ne cherchoit qu'à détruire les ennemis de sa Religion, lui conseilla de sacrifier six mille de ses sujets, quatre mille vaches blanches (1) & deux mille pigeons blancs, d'en prendre les cœurs, & d'en faire une composition; ajoutant que l'usage de cette drogue lui prolongeroit la vie. Scheldon assure que ce conseil barbare fut suivi. Le Traducteur de Salmon regarde ce récit comme une fable ridicule : beaucoup de lecteurs en porteront le même jugement.

Toutes les Religions étrangères sont

(1) L'*Atlas Géographique*, met deux mille corneilles blanches au lieu de ces quatre mille vaches, dont le sacrifice est absolument incroyable, dans un pays où l'on a un respect infini pour ces animaux.

tolérées ici. Il y a quelques Mores Indoſtans qui profeſſent le mahométiſme, & quelques familles Chrétiennes de Portugais.

§. V.

Mœurs & uſages du pays.

Les habitans de ce Royaume ont la taille moyenne, & le corps aſſez replet. Leur front eſt large & plat. Ils lui donnent eux-mêmes cette forme, en appliquant deſſus, dès l'enfance, une plaque de plomb. Ils employent le même ſecret que les Laos (1) pour s'agrandir les oreilles, & pour les faire deſcendre juſque deſſus les épaules. Leurs yeux ſont petits, mais vifs : ils ont les narines larges & ouvertes : leur teint eſt d'un noir jaunâtre. Figure de ces Indiens. Scheldom. Schouten, *ubi ſuprà.*

Ces Indiens ont le naturel barbare & féroce. Tous les étrangers qui ſont naufrage ſur les côtes du Royaume ſont réduits à l'eſclavage, & traités avec la dernière rigueur. Leurs pirates infeſtent tout le Golfe, & font des courſes juſque dans les rivières de Bengale, d'où ils emmenent une multitude d'eſclaves. Les négocians étrangers éprouvent ici toute ſorte de vexations, & il n'y a ucune ſûreté à s'établir dans ce pays. En 1690 un Prince de l'Indoſtan ayant cherché un azyle chez cette nation perfide, fut maſſacré avec tous ſes gens, par les ordres du Monarque, qui s'empara d'un riche tréſor que l'Indien avoit apporté. Coutume barbare. Hamilton, *ibid.*

Ces peuples, qui habitent dans la partie Leurs habillemens.

(1) Voyez la page 415. de ce volume.

la plus ſeptentrionale de la preſqu'iſle de l'Inde, ont ſoin de ſe couvrir un peu plus que les habitans méridionaux de la même contrée. Leurs vêtemens conſiſtent 1°. dans une veſte de coton, qui ne paſſe pas la ceinture : 2°. dans un tablier de même étoffe, dont ils ſe couvrent les reins & les cuiſſes, & qu'ils attachent avec une bande de toile; 3°. dans une robe de coton, qu'on met par-deſſus les autres vêtemens, & qui tombe au-deſſous du genou. Les Dames ont une robe un peu plus longue, & portent outre cela une eſpèce d'écharpe, qui leur couvre les épaules & la poitrine, & qui donne de la grace à leur habillement. Leur tablier deſcend juſqu'aux pieds. Elles portent les cheveux fort longs, mais fort en déſordre; leurs bras & leurs jambes ſont chargés de bracelets d'yvoire, d'argent ou de cuivre : elles ont aux oreilles quantité d'ornemens de verre, & d'autres bagatelles de même nature.

Leurs maiſons.

Leurs maiſons ſont ſi baſſes & ſi petites, que les plus grandes villes du Royaume, ſans excepter la capitale, reſſemblent à ces camps remplis de baraques, où nous faiſons quelquefois hiverner nos ſoldats. Ils n'ont point d'autre lit que des nattes, ni d'autre couverture qu'une toile de coton. Ils mangent dans une ſalle iſolée, qu'ils font conſtruire aux environs de leur logis. Leur cuiſine eſt auſſi ſéparée de leur maiſon. Le riz broyé, & mis en pâte, leur tient lieu de pain. On aſſure qu'ils mangent avec délice des rats, des ſouris, des ſerpens, du poiſſon pourri, & toutes ſortes de vian-

Leurs alimens.

des corrompues. Ils mêlent à leurs alimens une moutarde si puante, que les étrangers n'en peuvent soutenir l'odeur. La coutume des Grands est de faire couvrir leurs tables d'une grande multitude de mets, servis dans de petites soucoupes. L'eau est leur boisson ordinaire. Ils usent aussi d'une liqueut appellée *Ouze*, qu'on exprime d'un certain arbre de la nature des palmites. Sa couleur est blanche; sont goût est délicat & agréable lorsqu'on la boit fraîche; au bout de quelques heures elle a trop de feu, & elle porte à la tête; si on la garde trois ou quatre jours, elle s'aigrit.

Leurs mariages.

On assure que les femmes n'apportent point ici de dot à leurs époux. Le contrat est dressé en présence des Prêtres, & le mariage se consomme à la vue des parens. Mais les maris sont si peu jaloux d'avoir les premières faveurs d'une jeune épouse, qu'ils l'abandonnent volontiers à un autre homme la première nuit des nôces. Nous avons vû que ce même usage s'observe au Pégu. Scheldon ajoute qu'une autre coutume du pays oblige le Roi d'épouser l'aînée de ses sœurs, afin que la race royale se conserve dans toute sa pureté.

Scheldon, *ubi suprà.*

Leurs funérailles.

Ils pratiquent dans leurs funérailles quelques superstitions, qui me paroissent particulières à ce pays. On expose le mort dans une salle: les Raulins prononcent sur lui des prières, brûlent des parfums, & dansent autour du cercueil. Cependant les domestiques du défunt font le guet, pour empêcher que le *Grand Chat noir* n'entre dans la salle. S'il approchoit du cercueil,

& s'il venoit malheureusement à passer sur le cadavre, l'ame du mort seroit condamnée à errer dans ce monde pendant plusieurs siécles. L'usage ordinaire est de peindre sur le cercueil des Grands des figures de chevaux, d'éléphans, de vaches, d'aigles, de lions, & des plus nobles animaux, pour procurer à l'ame une habitation honorable. Mais quelques dévots y font peindre par humilité des rats, des grenouilles, & d'autres vils animaux. On brûle les corps dans un champ voisin de la ville. Les familles qui n'ont pas le moyen de faire la dépense du bucher, jettent leurs morts dans la rivière, qui les renvoie sur ses bords, où ils deviennent la proye des animaux voraces.

ARTICLE II.

Peuple de Tipra & d'Asem.

Tavernier, cité dans l'Histoire des Voyages, T. IX.

LE premier de ces peuples nous est à peine connu. Tavernier rapporte, sur le témoignage de quelques marchands du Tibet, que le pays du Tipra est situé au Nord de celui d'Arrakan; qu'il faut 15 jours pour le traverser, ce qui vient peut-être plutôt de la difficulté des chemins, que de l'étendue du Royaume; que ses habitans sont fort sujets aux goîtres, & qu'on y voit des femmes à qui cette tumeur pend jusque sur les mamelles; que le pays est gouverné par un Roi, qui n'éxige des peuples d'autre contribution annuelle qu'un service personnel de six jours; que la soye est la principale richesse de ce

Royaume, & qu'on y trouve aussi quelques mines d'or. C'est à quoi se réduisent tous les éclaircissemens qui furent communiqués à l'Auteur.

Nous avons des notions un peu plus distinctes du Royaume d'Asem. Il termine au couchant la presqu'isle de l'Inde, n'étant séparé des Etats du Grand Mogol, ou de l'Inde proprement dite, que par un bras du Gange. M. de l'Isle place ce Royaume au vingt-huitième dégré de latitude septentrionale. Il lui donne pour bornes au Midi le Tipra & le Pégu, & au Nord le Royaume de Boutan & celui de Lassa, qui sont deux provinces du Tibet.

Situation d'Asem.

L'ancienne capitale de ce Royaume se nommoit *Azo*. C'étoit une ville considérable par ses richesses : les Rois du pays y faisoient leur résidence. On y voyoit leurs tombeaux, érigés dans une superbe pagode, où chaque Prince avoit fait construire une chapelle destinée à lui servir de sépulture ; car l'usage du pays est d'enterrer les corps, & non pas de les brûler. Ces Monarques avoient coutume d'y envoyer beaucoup d'or & d'argent, de riches tapis, & d'autres meubles précieux, qui devoient être enfermés avec eux dans leur tombeau. Le jour des funérailles on mettoit dans le même caveau les pagodes d'or que le Roi avoit adorées pendant sa vie, & d'autres curiosités de son trésor, dans l'opinion que toutes ces choses lui serviroient dans l'autre monde. La même superstition portoit ses femmes & ses principaux Officiers, à se donner la mort, pour être enterrés auprès de leur Maître,

Azo, ancienne capitale.

& pour lui procurer les plaiſirs & les ſecours dont on s'imaginoit qu'il auroit beſoin. On enfermoit auſſi dans le tombeau du Roi un éléphant en vie, des chameaux, des chevaux, & des chiens de chaſſe.

Azo, & ſes riches tréſors, furent pillés vers le milieu du dernier ſiécle, par une armée du Grand Mogol, commandée par le redoutable *Emir-Jemla*, plus connu dans nos Rélations européennes ſous le nom de *Mirgimola*. Ce Général s'étant embarqué ſur une rivière qui ſort du lac de *Chiamai*, & qui ſe décharge dans un des bras du Gange, remonta juſqu'au vingt-neuvième dégré, vers la frontière du Royaume d'Aſem. Il pénétra par terre dans le pays, où il mit tout à feu & à ſang juſqu'au trente-cinquième dégré. Enſuite tournant au Sud-Oueſt, ſoit pour éviter la rencontre d'une armée puiſſante que le Roi d'Aſem avoit aſſemblée, ſoit parce que ſes Indiens refuſoient d'aller plus avant vers le Nord (1), il rabatit ſur Azo, qu'il ſaccagea, & d'où il emporta un butin immenſe.

]mmerouf. Depuis la déſolation de cette ville, *Kemmerouf*, que d'autres appellent *Chamdara*, eſt devenue la principale cité du

(1) Tavernier aſſure que les peuples de l'Inde ſont ſi ſenſibles au froid, qu'ils croient hazarder leur vie lorſqu'ils approchent trop du Nord. De tous les domeſtiques Indiens qu'il mena en Perſe, il n'y en eut pas un ſeul qui voulût paſſer Casbin, & l'accompagner juſqu'à Tauris. Dès qu'ils apperçurent les montagnes de la Médie, qui ſont toujours couvertes de neiges, ils demanderent tous leur congé.

pays, & l'habitation ordinaire des Rois. Elle eſt ſituée à vingt-cinq journées d'Azo. Tout le pays eſt coupé d'un grand nombre de rivières & de canaux, dont les débordemens cauſent beaucoup de ravages dans les campagnes, & occaſionnent pluſieurs maladies. Le principal des fleuves eſt appellé *Laquia* par les naturels du Royaume, & reçoit d'autres noms dans d'autres contrées. Il prend ſa ſource dans le lac de Chiamai, à l'Orient d'Aſem, & ſe perd dans le Gange. Ce fut vraiſemblablement par cette rivière que Mirgimola entra dans le pays. L'hiver eſt plus rigoureux ici que dans aucune autre partie de la preſqu'iſle de l'Inde.

Tavernier aſſure que les *vignes* croiſſent *en abondance* dans cette partie privilégiée de l'Inde; que le raiſin en *eſt fort bon*; *mais que l'uſage eſt de le laiſſer ſécher pour en faire de l'eau-de-vie*: c'eſt inſinuer qu'on ne ſonge pas à en faire du vin. Tavernier, *ibid.*

Il n'y a point de ſources ſalées dans le pays, & l'on ſe trouve réduit à uſer d'un ſel artificiel, qui ſe fait de deux manières. Tantôt on employe l'écume verte qui ſe forme ſur les eaux dormantes. On la fait ſécher; on la brûle; on fait bouillir ſes cendres; on les paſſe, & elles ſervent de ſel. Tantôt on prend des feuilles de figuier, qu'on ſéche & qu'on brûle de même. On met ces cendres dans l'eau, & on les remue pendant dix ou douze heures. Enſuite on paſſe cette eau au travers d'un linge; on la fait bouillir juſqu'à ce qu'elle ſe conſume entièrement: le dépôt qu'elle laiſſe au fond de la chaudière forme un ſel fort

blanc, & d'aſſez bon goût. La cendre des mêmes feuilles ſert à faire une leſſive dont on blanchit une partie des ſoyes d'Aſem.

C'eſt une opinion répandue dans l'Inde, que les Aſémites ont connu les armes à feu long-tems avant les Chinois, & que l'invention de la poudre & du canon leur eſt dûe. On ajoute qu'elle a paſſé d'Aſem au Pégu, & que les Péguans l'ont communiquée aux Chinois. Mirgimola rapporta de ſon expédition un grand nombre de canons de fer, fabriqués dans le pays. Leur poudre eſt excellente; ſon grain eſt rond & menu, comme celle d'Europe; mais l'on aſſure que ſa qualité eſt fort ſupérieure. Ils ont des eſpèces de grenades, qu'ils lancent au bout d'un bâton de la longueur d'une demi-pique.

Productions d'Aſem.

Le royaume d'Aſem produit des mines d'or & d'argent, du fer, de l'acier, de l'étain, & du plomb. On y recueille auſſi beaucoup de ſoie, mais d'une qualité médiocre. Outre les cocons qui ſont produits par les vers ordinaires, il y en a de particuliers qu'on trouve ſur les arbres, & qui ſont l'ouvrage de certains inſectes, plus ronds que les vers communs, & qui travaillent toute l'année. Les étoffes qu'on fait de cette ſoye ont beaucoup de luſtre, mais peu de durée. La gomme lacque eſt très-commune dans le pays, & ſert à deux uſages. On en tire d'abord une couleur rouge, qu'on employe pour la peinture des toiles; le reſte eſt la matière d'un beau vernis, dont il ſe fait un grand débit au-dehors, & que les Chinois préfèrent, dit-on, à leur propre lacque. A l'égard de la

ſoye, de l'argent, & de l'or, on ne permet pas de les tranſporter hors du Royaume. L'or & l'argent ne ſe convertiſſent point en eſpèces monnoyées ; mais on les partage en lingots, grands & petits, comme au Japon, & le peuple s'en ſert dans le commerce intérieur.

On dit que les Rois d'Aſem, comme ceux de Tipra, ne levent aucun ſubſide dans leur Etat, & qu'ils ſe contentent du produit des mines, qui leur appartiennent en propre, & qu'ils font cultiver par leurs eſclaves, & non par leurs ſujets. On ajoute que tous les habitans d'Aſem, ſans excepter même les payſans, menent une vie ſi aiſée, qu'il *y en a peu qui* n'ayent une maiſon à eux, & que *la plupart entretiennent même un éléphant pour leurs femmes.* Mais c'eſt Tavernier qui fait un tel récit. *Ibid. p. 547.*

Dans le centre du Royaume, les hommes & les femmes ſont d'une taille avantageuſe, & le ſang y eſt très-beau. Ceux qui habitent les parties méridionales ont le teint un peu bazané : les peuples du Nord ſont fort ſujets aux goîtres. La coëffure du pays conſiſte dans un bonnet entouré de dents de porc ou de ſanglier. Ils ſe font aux oreilles un trou aſſez large pour y paſſer le pouce, & ils les chargent de divers ornemens. Ils ont aux bras & aux jambes des bracelets d'écaille, de nacre, de corail, & d'ambre jaune. On les fabrique dans le pays, & c'eſt un des principaux commerces des habitans. Un des uſages de leurs funérailles, eſt que toutes les perſonnes qui aſſiſtent au convoi jettent leurs bracelets dans le tombeau du

mort. Les hommes ne laiſſent point deſcendre leurs cheveux plus bas que les épaules : les femmes les laiſſent croître dans toute leur longueur. On dit que ce peuple a le goût aſſez peu délicat, pour préférer la chair du chien à toute autre viande.



CHAPITRE IV.

HISTOIRE DES PEUPLES DE BOUTAN, Royaume enclavé dans le Tibet. Idée générale des autres Peuples qui habitent cette dernière contrée.

IL feroit difficile de marquer avec préciſion dans quelle partie du Tibet eſt ſitué le pays que nos Rélations appellent *Butan* ou *Boutan*. Les unes donnent ce nom à la partie occidentale du Tibet; d'autres l'attribuent à ſa partie méridionale; quelques-unes l'étendent à tout le Tibet. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que le Royaume de Butan eſt enclavé dans cette dernière région, & qu'il eſt habité par des peuples moitié Indiens & moitié Tartares, limitrophes & tributaires des Etats du Grand Mogol. Je ne puis les faire connoître ſans donner une idée générale des autres habitans du Tibet; & c'eſt ce qui m'engage à placer ici la deſcription de ce vaſte pays, quoique la plupart des peuples qui l'habitent ſoient ſitués hors des limites de l'Inde.

ARTICLE I.

Etendue & division du Tibet.

NOs meilleures Cartes placent le Tibet entre quatre-vingt ſept & cent-vingt-un dégrés de longitude, & entre vingt-ſix & trente-neuf dégrés de latitude; c'eſt-à-dire, qu'elles lui donnent ſix cens ſoixante lieues de l'Eſt à l'Oueſt, & deux cens quarante du Nord au Sud dans ſa plus grande largeur. Il eſt borné au Septentrion par un vaſte déſert, qui le ſépare de la petite Bukkarie, & que les Géographes appellent le grand déſert de *ſable.* Il a pour limites à l'Eſt l'Empire de la Chine, à l'Oueſt la grande Bukkarie & les états du Mogol, au Sud l'Indoſtan & le royaume d'Aſem.

Situation du Tibet.
Mémoires du P. Regis, cités dans la Deſcription de la Chine de du Halde, au Tome IV. Lettres édifiantes, Tome XV.

Sables.

Ce pays eſt rempli de montagnes, & ſon terrain eſt en général fort élévé. En y arrivant du côté de la Chine on s'apperçoit très-ſenſiblement qu'on monte toujours, & l'on ſe trouve bientôt engagé dans une chaîne de montagnes, entaſſées l'une ſur l'autre, dont l'aſpect a quelque choſe d'effrayant. Elles ſont ſéparées par des torrens rapides, ſur leſquels il n'y a d'autres ponts que quelques planches mal aſſurées, ou des cordes étendues en croix, & couvertes de branches d'arbres. La hauteur exceſſive de ces rochers, qui ſont toujours couverts de neiges, rend le pays très-froid eu égard à ſa latitude. Les routes ſont ſi étroites, qu'on n'y trouve communément que la place du pied; & les affreux précipices qui ſont à droite &

Ses montagnes.

à gauche, rendent la chute très-périlleuse. Les montagnes qui sont à l'Ouest du côté de l'Indostan, sont beaucoup moins élévées.

Ses Rivières & ses Lacs.

Le Tibet est traversé de l'Ouest à l'Est d'une grande rivière, appellée *Yaru*, qui, suivant la conjecture du Pere Regis, se jette dans le golfe de Bengale, aux environs d'Arrakan, ou un peu plus haut, vers l'embouchure du Gange. On assure que le *Hoang-Ho*, ou fleuve jaune, un des plus grands fleuves de la Chine, prend naissance dans le Tibet. On le fait sortir de quelques lacs situés dans la partie du Nord-Est de cette dernière région, & si voisins l'un de l'autre, qu'ils paroissent n'en faire qu'un. Il entre dans la Chine, à dix journées de sa source, par un canal étroit, pratiqué entre deux roches escarpées, que l'Empereur Yu, fondateur de la première dynastie, fit, dit-on, tailler exprès. L'*Altan-Kol*, ou rivière d'or, qui vient de la province tartare de Kokonor, coule aussi dans le Tibet, & se perd dans les lacs dont j'ai parlé. Elle roule beaucoup d'or parmi ses sables. On prétend que plusieurs rivières du Tibet ont le même avantage.

Gaubil, Hist. de Gentchis-khan.

Le nombre des autres fleuves qui arrosent le pays est considérable; mais leur position est incertaine, & leurs cours peu connu. Les principaux lacs sont 1°. *Hotunnor*, qui en langue du pays signifie *mer des étoiles*. On prétend que ce nom lui a été donné à cause de l'abondance & de la disposition des sources dont il est formé. Les Chinois le nomment *Sing-su-hay*. 2°.

Koko-nor, ou la grande mer. Il est situé à l'Occident, & les Chinois le nomment *Si-hai*, c'est-à-dire, la mer occidentale. 3°. *Tenkiri*, dont la position est à trente-deux dégrés de latitude (1). Sa longueur est d'environ vingt-trois lieues, sur dix ou douze de largeur. 4°. *Lankeri & Mapama*, où commence le Gange, qu'on appelle ici *Ganga*.

Bernier & le Pere Desideri, divisent le Tibet en trois principales régions, qui forment trois différens Royaumes ; le petit Tibet, le grand Tibet, & le pays de *Lassa*. Quelques-uns y ajoutent deux autres petits Etats, *Kokonor* & *Tufan*. Je suivrai ces divisions.

ARTICLE II.

Le petit Tibet.

LE Pere Desideri place le petit Tibet au Nord-Ouest de Kashmir, province septentrionale des Etats du Mogol, & lui donne le nom de Baltistan (2). Il assure que c'est un pays assez fertile, que ses habitans font profession du Mahométisme, & qu'il est gouverné par des Princes qui sont tributaires du Mogol. Ceci est confirmé par Bernier, qui ajoute, sur le témoignage d'un Prince du pays, qu'il vit dans la province de Kashmir, que le petit

Lettres édifiantes t. XV.

Voyage de Bernier, T. IV.

(1) Quelques-uns le mettent entre 36 & 37 dégrés. Nous n'avons que des notions très-incertaines concernant la Géographie de cette contrée.

(2) D'autres prétendent que son véritable nom est *Beladistan*, qui signifie *pays de montagnes*.

Tibet peut avoir trente ou quarante lieues d'étendue ; que ses principales richesses sont le cryſtal, le muſc & la laine ; qu'il ne produit point d'or, comme quelques Voyageurs l'ont débité ; qu'il eſt aſſez fertile en fruits, principalement en melons, dont la qualité eſt excellente ; que l'hiver y eſt très-rude, à cauſe de l'abondance des neiges ; que les habitans, dont l'idolâtrie étoit l'ancienne religion, ont embraſſé preſque tous le Mahométiſme ; qu'ils ſuivent la ſecte des Perſans, & qu'ils ſont tributaires du Mogol environ depuis un ſiécle.

Le même Ecrivain dit que la capitale du petit Tibet s'appelle *Eskerdu*, qu'elle eſt à huit journées de *Gurche*, ville frontière de la province de Kashmir, & que deux journées au-delà on rencontre *Sheker*, autre ville ſituée ſur une rivière dont les eaux ſont médicinales. Voilà tout ce que Bernier nous apprend au ſujet de ce Royaume. Le récit du Pere Deſideri eſt encore plus ſuccint. Monſieur de l'Iſle donne au petit Tibet environ cent lieues de long, & un peu plus de cinquante en largeur.

ARTICLE III.

Le grand Tibet.

Obſervations géographiques ſur le grand Tibet.

LES Voyageurs nous ont donné, au ſujet du grand Tibet, des éclairciſſemens un peu plus étendus, & quoiqu'au fond très-imparfaits, & abſolument incapables de nous procurer une juſte idée de cette

région. Desideri, qui la nomme *Butan*, dit qu'elle est située au Nord-Est de la province des Kashmir, mais un peu plus loin que le petit Tibet, & qu'on y arrive par des chemins très-difficiles, quoique très-fréquentés. Ce Missionnnaire étant parti de Kashmir fut treize jours en route, avec sa caravane, avant que d'entrer dans le grand Tibet, qui commence de ce côté-là à une montagne escarpée qu'on nomme *Kantel*. Ayant encore marché pendant dix-sept jours, en traversant successivement d'autres montagnes très-hautes, il arriva à *Ladak*, ou *Latak*, ville où le Roi reside. Elle est située à deux lieues d'une rivière appellée *Lachu*, qui se jette à trente lieues de là dans le Gange. Environ à seize lieues de Latak, au Nord-Ouest, se présente une autre ville, appellée *Timur-Kong*, ou *Timur-Kand*, bâtie sur une montagne qui sépare le grand Tibet de l'Indostan. A soixante lieues de Latak, sur la même rivière qui est au voisinage de cette ville, on trouve du côté de l'Est *Cha-su-tan*, & trente lieues au Sud-Est de celle-ci, *Osaprung*, ou *Chaprung*. Notre Auteur donne à toutes ces villes le nom de forteresses, ce qui prouve qu'il n'avoit qu'une médiocre idée de leur grandeur. Lettres édifiantes.

L'air est encore plus froid ici que dans le petit Tibet, & l'hyver y regne presque toute l'année. La terre produit du bled & de l'orge. Les arbres, les fruits, & les racines y croissent très-difficilement. Le musc, le crystal, la laine de brebis, & une autre espèce de poil plus fin, appellé *Tour*, sont les productions les plus précieuses du Productions du pays. Bernier, *ubi suprà*.

pays. On y trouve auſſi du *Jashen*, pierre bleue à veines rouges, dont ont fait des coupes & d'autres vaſes, qu'on damaſquine quelquefois en or.

Mœurs des habitans.

Les habitans ſont humains & ſociables. Ils ne manquent pas de génie, mais leur ignorance eſt extrème. Leurs habits ſont de laine : ils bâtiſſent leurs maiſons de pierres, qu'ils entaſſent groſſièrement l'une ſur l'autre. Le Mahométiſme a fait quelques progrès dans le pays, vers la frontière de l'Indoſtan; mais l'idolâtrie domine dans le reſte du Royaume.

Lettres édifiantes, *ubi ſuprà.*

Religion.

Les Gentils adorent deux principales Divinités, l'une appellée *Kinchok*, qui eſt le Dieu *Fo* des Chinois & des Tartares idolâtres; l'autre nommée *Urghien*, née d'une fleur, & qui eſt, diſent-ils, homme & Dieu. On trouve encore dans leurs Temples une Divinité femelle, ayant une fleur à la main, que l'on regarde comme la mere d'Urghien. Ils honorent quelques Saints, & ils récitent des prières ſur une eſpèce de chapelet. Deſideri obſerve que leur religion diffère en trois points capitaux de celle des Indiens idolâtres : ils mangent ſans diſtinction toute ſorte de viandes : ils rejettent la tranſmigration des ames : ils condamnent la polygamie. Leurs Prêtres s'appellent *Lamas*. J'en parlerai dans l'article ſuivant.

Gouvernement.

Le grand Tibet eſt gouverné par un ſeul Maître, appellé *Chiampo*. Bernier nous apprend que vers le milieu du dernier ſiécle, *Shah-Jehan*, Empereur du Mogol, après avoir ſoumis les Princes du petit Tibet, entreprit la conquête du pays dont

nous parlons. Le Viceroi de Kashmir entra dans le Royaume avec une armée, assiegea & prit une place importante, & fut sur le point de pénétrer jusqu'à la capitale. Mais la crainte d'être surpris dans les montagnes par les neiges, lui fit reprendre le chemin de l'Indostan, & Shah-Jehan ne tira aucun avantage de cette expédition. Les Chiampos se tinrent depuis sur leurs gardes, & fermerent pendant quelques tems l'entrée de leur Royaume aux caravanes qui venoient de l'Indostan, soit pour commercer dans le pays, soit pour passer à la Chine. Cependant, en 1664 *Aureng-Zebe*, successeur de Shah-Jehan, ayant menacé de porter la guerre dans le grand Tibet, & s'étant avancé jusqu'à Kashmir, le Chiampo prit le parti de l'appaiser par ses soumissions. Il lui envoya de riches présens par un Ambassadeur, & promit par la bouche de son Ministre, qu'il mettroit le coin d'Aureng-Zebe sur un côté de sa monnoie, qu'il lui payeroit un tribut, & qu'il permettroit de bâtir une mosquée dans la capitale de ses Etats. Mais tout le monde, ajoute Bernier, fut persuadé que le Roi du Tibet n'accompliroit aucune de ses promesses, & qu'il se moqueroit de ce traité, comme il avoit déja fait d'un autre, conclu quelques années auparavant avec Shah-Jean.

Bernier, *ubi supra.*



ARTICLE IV.

ROYAUME DE LASSA.

§. I.

Notions géographiques concernant le pays de Laſſa. Remarques ſur ſon Commerce & ſur ſes Productions.

Hiſtoire des voyages, Tome VII, pag. 113. & ſuiv.

Poſition de Laſſa.

LE pays que Deſideri & Bernier nous decrivent ſous le nom de *Laſſa*, eſt nommé *Barantola* par les Tartares, & *Butan* par les Indiens du voiſinage. Tavernier lui donne ce dernier nom. D'autres l'ont appellé Tangut. Il eſt borné au Sud par des montagnes preſque inacceſſibles, & dont le ſommet eſt toujours couvert de neiges; à l'Oueſt par le grand Tibet; au Nord par le grand Deſert de ſable, & à l'Eſt par les pays de Kokonor & de Tuſan, qui ſont limitrophes de la Chine. Du reſte on n'a aucune certitude ſur l'étendue de ce Royaume, ni ſur les bornes qui le ſéparent du grand Tibet. Deſideri aſſure qu'en partant de Latak, capitale du grand Tibet, on eſt ſix ou ſept mois en marche avant que d'arriver ſur les terres de Laſſa.

Ses principales villes.

Il paroît que ce pays, quoique moins étendu que le grand Tibet, contient beaucoup plus de villes. Les principales ſont *Tonker*, que d'autres appellent *Laſſa* ou *Laſa*, du nom du pays; *Changaprang*, *Shamnanrin*, *Chuſor*, *Sankri*, *Dſaulaphen* *Aridſon*, *Changlos*, *Jikſea*, *Kinlpu*, &c.

Toutes ces villes sont bâties sur les bords, ou dans le voisinage de l'Yaru, rivière dont j'ai parlé. La plupart sont si petites & si peu importantes, que Regis, & les autres Missionnaires, n'ont pas daigné les décrire. Mais on parle assez avantageusement de *Lassa*, capitale du pays.

Elle est bâtie au pied d'une montagne, que les uns nomment *Datala*, & les autres *Putola*, ou *Butala*, près d'une rivière appellée *Kaltyn*, qui en reçoit une autre au même endroit, & qui se perd elle-même à dix lieues de-là dans l'Yaru, au Sud-Ouest. On voit sur cette montagne un château assez considérable, qui a long-tems servi de résidence aux Rois du pays. Grueber assure que son architecture n'a rien de barbare. Il paroît par le plan qu'il en a donné, que cet édifice se termine en dôme d'église; ce qui se rapporte à ce que dit Regis, que de loin on prendroit moins Lassa pour une cité que pour un grand temple. On trouve près de-là les ruines d'une ville qui fut détruite vers le milieu du dernier siécle par un Prince Tartare. Description de la capitale.

On compte quatre cens lieues depuis cette capitale jusqu'à *Si-ning*, ville du *Kensi*, dans le Chine, & l'on peut faire cette route en quarante-six jours; mais il faut quatre mois de marche pour arriver à Pekin. Le chemin de Bengale à Lassa est de trois mois, en partant de Patna, & en marchant vers le Sud. On traverse les terres du Raja de *Nupal*, tributaire du grand Mogol, dont le pays n'offre que des montagnes escarpées, & d'affreuses forêts. On y trouve une telle quantité Route de Lassa, à la Chine. & de Bengale à Lassa, par le Midi.

d'éléphans ſauvages, que les voyageurs, qui marchent ordinairement en caravanes, ſont obligés d'être continuellement ſur leurs gardes, & de tirer pendant toute la nuit leurs mouſquets. Ces animaux marchent ſans bruit : il n'attaquent point les hommes ; mais ils tâchent de ſurprendre les babages, & d'emporter des ſacs de riz & de farine, & les pots de beurre, dont ils ſont très-friands.

En ſortant des terres de ce Raja, on entre dans des montagnes, qui appartiennent au Royaume de Laſſa. On marche pendant neuf ou dix jours dans des ſentiers fort étroits, bordés de précipices d'une prodigieuſe profondeur. Un grand nombre de Montagnards deſcendent de leurs habitations, & font marché avec les voyageurs pour les porter ſur leurs épaules. Ce ſont ordinairement des femmes qui s'acquittent de cette corvée ; elles ont ſur le dos un gros couſſin, attaché à un bourrelet, & qui ſert de ſiége à la perſonne dont elles ſe chargent. Le bagage eſt porté par des boucs. Quelques voyageurs font ce trajet dangereux ſur des chevaux ; mais dans certains paſſages ils ſont obligés de les faire guinder par des cordes.

Route par le Nord.

La route par le Nord eſt encore plus longue & plus incommode, à cauſe des vaſtes déſerts qu'il faut traverſer. Mais quelques marchands la préférent, dans la vûe d'éviter les frais conſidérables de la douane de Gorrachepour, dernière ville des états du Mogol, où l'on exige ſur certaines marchandiſes le droit de vingt-cinq pour cent.

Commerce de Laſſa.

Les négocians de Laſſa ſe rendent auſſi de leur côté par ces différentes routes à Patna & à Kabul, villes de l'Indoſtan, où ils portent du muſc, de la ſemencine, ou poudre à vers, & d'excellente rhubarbe. Ils commercent à Kabul avec les Tartares, & ils troquent leurs denrées contre des chevaux, des mulets, & des chameaux. Les Tartares font paſſer dans la Perſe les marchandiſes de Laſſa, principalement le muſc & la rhubarbe. Ce qui n'eſt point conſommé en Perſe ſe tranſporte en Egypte & au Levant par les Armeniens. Ainſi les Européens on tort de croire que la rhubarbe vienne originairement de la Tartarie. Il en croît dans ce dernier pays; mais elle eſt ſi inférieure à celle de Laſſa, que les Tartares eux-mêmes ne s'aviſent pas de la faire paſſer dans la Perſe.

Rhubarbe.

Muſc. Animaux qui le produiſent.

Le muſc eſt une autre production particulière au Royaume de Laſſa. Il ſe trouve dans un petit ſac de la groſſeur d'un œuf de poule, qui croît en forme de veſſie, ſous le ventre d'une eſpèce de chevreuil, entre le nombril & les parties naturelles. Ce n'eſt dans ſon origine qu'un ſang putride, qui ſe coagule dans le ſac de l'animal. La plus groſſe veſſie ne produit qu'une demi-once de muſc. Ces Chevreuils ſont aſſez communs dans certains cantons de l'Aſie & de l'Afrique. Les Chinois les appellent *Hiang-tchang-tſe*, c'eſt-à-dire, *Chevreuils odoriférans*. L'odeur de ces animaux eſt en effet ſi forte, que leur peau, même deſſéchée & ſéparée de la veſſie, conſerve toujours un reſte de parfum. Si on lioit la veſſie dès qu'elle a été coupée,

ſans lui donner de l'air pendant quelque tems, dans la ſuite on ne pourroit l'ouvrir ſans danger, & ſa vapeur violente feroit ſortir le ſang des narines. Dans l'uſage ordinaire en a ſoin de tempérer le muſc en y mêlant des parfums plus doux. Préparé de cette manière il fortifie le cœur & le cervau.

On obſerve que ces chevreuils, lorſque leur veſſie eſt trop pleine, ont coutume de la faire crever, en ſe frottant contre les arbres & contre les rochers, où ils dépoſent cette précieuſe matière, que les chaſſeurs recueillent avec ſoin. Les anciens Naturaliſtes ont confondu mal-à-propos cet animal avec le Caſtor. De-là l'idée populaire que le muſc vient des teſticules du Caſtor, & que cet animal ſe les arrache lorſqu'il eſt pourſuivi. Ce que j'ai dit réfute pleinement ces ridicules erreurs.

Chaſſe de ces animaux.

Tavernier aſſure que l'animal qui produit le muſc ne ſe trouve communément que depuis le cinquante-ſixième dégré juſqu'au ſoixantième, mais qu'aux mois de Février & de Mars, le froid & la diſette le chaſſent vers le Midi. C'eſt alors que les chaſſeurs de Laſſa le cherchent, & lui tendent des piéges. Ces animaux ſont ſi affoiblis par la faim & par la fatigue, que pluſieurs payſans les prennent à la courſe.

Comment on falſifie le muſc.

Les chaſſeurs, qui ont le muſc de la première main, le falſifient de pluſieurs manières. Les uns tirent des veſſies une partie du bon muſc, & rempliſſent ce vuide avec une portion du foie & du ſang coagulé de l'animal, hachés enſemble. Ils

font même avec la peau de son ventre de petites vessies artificielles, qu'ils cousent fort proprement avec des filets de la même membrane, & qu'ils remplissent des mauvais mêlanges dont j'ai parlé. D'autres font couler dans les vessies de petits morceaux de plomb, pour les rendre plus pesantes. Le Roi de Lassa, pour empêcher ces mêlanges frauduleux, qui commençoient à nuire au commerce, ordonna que toutes les vessies, avant que d'être cousues, seroient visitées par des inspecteurs, qui les fermeroient eux-mêmes, & les scelleroient du sceau royal. Mais cette précaution n'empêche pas qu'on ne les ouvre subtilement, & qu'on n'y mette quelques morceaux de plomb, supercherie plus supportable que l'autre, parce qu'elle n'altére que le poids, & non la qualité des vessies.

§. II.

Mœurs & usages des Habitans.

Figure & caractère des habitans.

Les habitans de Lassa sont robustes, & d'une taille avantageuse. Tavernier assure que les femmes sont plus grosses & plus vigoureuses que les hommes; mais elles sont fort incommodées par les goîtres. Les habitans des deux sexes portent au bras gauche des bracelets, depuis le poignet jusqu'au coude. Leur coëffure est un bonnet entouré de pièces d'écaille, de dents de sanglier, & d'autres ornemens bizarres. Ils ont au cou un cordon de soye, qui descend sur l'estomac, & d'où pendent des grains d'ambre & de corail,

ou des dents de ſanglier. Leur ceinture eſt chargée des mêmes ornemens. Quoiqu'ils ſoient aſſez recherchés dans leurs habillemens, on aſſure qu'à d'autres égards ils ſont d'une mal-propreté extrême. Ils ignorent l'uſage du linge; ils mangent la viande crue; ils ne ſe lavent jamais le corps, non pas même les mains & le viſage.

Ils uſent indiſtinctement de toutes ſortes de viandes, à l'exception de la chair de vaches, ayant un reſpect extraordinaire pour ces animaux. Ils aiment paſſionnement les liqueurs fortes. Un de leurs uſages eſt de brûler de l'ambre après leurs repas.

Loix du mariage. Hiſt. des Voyages, Tome VII p. 116.

Quelques-uns prétendent que les hommes ne peuvent épouſer ici qu'une ſeule femme, & qu'à certains dégrés de parenté le mariage leur eſt interdit : d'autres aſſurent que les femmes peuvent épouſer pluſieurs maris, quoiqu'ils ſoient parens & même freres. On ajoute que le premier enfant appartient au mari le plus vieux, & que ceux qui naiſſent enſuite appartiennent aux autres maris, ſuivant l'ordre d'ancienneté. Lorſqu'on leur reproche cet uſage, ils s'excuſent ſur la diſette des femmes, dont le nombre eſt beaucoup plus petit dans leur pays que celui des hommes.

Ibid. Tome IX. pag. 542.

Ils connoiſſent depuis long-tems les armes à feu. Tavernier vit dans les mains d'un négociant de Laſſa un mouſquet, ſur lequel il y avoit des chiffres & des caractères, qui témoignoient, dit-il, qu'il avoit près de deux cens ans d'ancienneté. Le canon étoit damaſquiné en or & en argent, la bouche en forme de tulipe, les balles

Armes à feu du pays.

du poids d'une once. D'autres marchands de la même contrée l'assurerent qu'on voyoit dans leurs arsenaux des canons de fer, dont l'inscription prouvoit qu'ils avoient été fabriqués cinq cens ans auparavant. Les Loix défendent d'emporter du pays des armes à feu sans la permission du Prince. Il ne l'accorde jamais sans exiger, sous caution, qu'on les rapporte. Leur poudre a le grain long, & sa force est extraordinaire.

§. III.

Gouvernement de Lassa. Origine de la puissance temporelle des Grands-Lamas, souverains Pontifes du pays.

Il paroît que les *Grands-Lamas*, qui sont aujourd'hui les souverains de Lassa, ne possédoient autrefois qu'une petite province de cette contrée. Ils résidoient dans le château de Putola, & leur domaine s'étendoit aux environs. Le reste du pays étoit gouverné par un Roi.

Ibid. Tome VII. p. 128, & suiv.

Au commencement du dix-septième siécle, le Grand-Lama ayant eu quelques démêlés avec *Tsan-pa-han*, le dernier des Princes qui partagerent avec les Lamas la souveraineté de Lassa; ce Pontife implora l'assistance des Tartares de Kokonor. *Kushi*, leur Général, entra avec une puissante armée sur les terres de Lassa, & fit en faveur des Grands-Prêtres du pays ce que Charlemagne avoit fait plusieurs siécles auparavant en faveur des Pontifes Romains. Il battit Tsan-pa-han, lui ôta la vie, & donna son Royaume au Grand-Lama,

dont la puissance temporelle, resserrée jusques-là dans des bornes étroites, s'étendit considérablement, & se fit redouter des Tartares & des Chinois même.

Kushi n'exigea pour récompense de cet important service, que le titre de *Khan*, que les Lamas lui conférerent, avec la qualité de *Tipa*, ou de Lieutenant, dans toute l'étendue du nouveau Royaume qu'il leur avoit acquis. Ils se reposerent sur lui & sur ses successeurs, de l'administration de leur temporel.

Vers l'année 1710 les Lamas furent attaqués par un autre ennemi, beaucoup plus redoutable que ne l'avoit été Tsan-pa-han. *Tse-vang-raptan*, Roi de la grande Tartarie, fit une irruption dans le royaume de Lassa, sous prétexte de venger les anciens Rois du pays, & de faire rentrer les Lamas dans leur première dépendance. *Dalai-Khan*, petit-fils de Kushi, qui étoit alors Tipa, ou administrateur temporel du royaume, marcha contre l'ennemi avec une armée de 20000 hommes. Ses troupes furent taillées en pièces, & il périt lui-même dans le combat. Raptan porta alors la désolation dans tout le pays, s'empara des villes, saccagea les temples, particulièrement celui de Putola, & fit passer en Tartarie tous les Lamas qui eurent le malheur de tomber dans ses mains. Mais il ne jouit pas long-tems de cette conquête. Cang-hi, Empereur des Chinois, irrité de l'insolence de ce Tartare, qui avoit fait des courses jusques sur les terres de la Chine, envoya contre lui des troupes, qui le battirent en plusieurs rencontres,

& qui le chasserent de Lassa. Ce pays passa alors sous la domination des Chinois, qui vraisemblablement le restituerent aux Lamas. Il est certain qu'en 1742 il y avoit dans le Royaume, un *Lama-Dalay*, ou Empereur ecclésiastique, & un Tipa, nommé *Mi-vagu*, qui administroit le temporel. *Ibid.*

Les peuples qui sont soumis à l'obéissance du Grand-Lama, le regardent comme l'image vivante du Dieu Fo, qui se régenere, disent-ils, & qui existe corporellement dans la personne de ce Pontife. C'est pourquoi ils l'appellent *Konju*, ou Pere Eternel. Ils lui donnent aussi le nom de *Lama-Dalay*, ou de Prêtre universel. On lui attribue toutes les perfections de la divinité, & sur-tout une connoissance distincte des pensées les plus secretes de l'ame. On le croit immortel, mais on suppose qu'il change quelquefois de corps.

Fourberie de cette Cour.

J'ai raconté ailleurs la méthode dont se servent les Lamas pour lui donner un successeur, & avec quel mystère se fait cette substitution (1). Mais le pere Gerbillon rapporte un trait, qui prouve que ce secret important est quelquefois trahi.

Comment elle fut découverte.

L'Empereur Cang-hi, que les Missionnaires avoient guéri de plusieurs superstitions, soupçonnoit depuis long-tems le manége qui se passoit à Lassa. Un Mandarin qu'il avoit envoyé dans cette Cour en qualité d'Ambassadeur, lui ayant mandé qu'on différoit de jour en jour, sous divers prétextes, de l'admettre à l'audience du Lama, & que ce personnage avoit absolument

(1) Voyez le I Tome de cette Histoire, p. 246.

cessé de se montrer au public, l'Empereur sentit renaître ses défiances, & se persuada que le Grand-Pontife étoit mort. Dans la vûe d'éclaircir ce mystère, il dépêcha un Ministre particulier au Tipa, avec ordre d'exiger qu'on lui fît voir le Lama-Dalay, s'il étoit vivant, ou qu'on déclarât s'il étoit mort. En cas de refus l'Empereur menaçoit de porter la guerre dans le pays. Le Tipa, effrayé de cette sommation, députa à Cang-hi un des principaux Lamas, chargé de plusieurs instructions secretes. Ce Ministre, pressé par l'Empereur, lui déclara que le Grand-Lama avoit cessé de vivre depuis seize ans; que quelque tems après sa mort on l'avoit vû reparoître dans un lieu où il avoit prédit lui-même qu'il ressusciteroit; qu'en expirant il avoit recommandé aux Lamas de tenir sa mort secrete, & de ne point parler de sa régénération jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de quinze ans; qu'enfin il leur avoit laissé une lettre, avec ordre de l'envoyer à l'Empereur le dixième mois de la seizième année depuis son décès. Le député remit à Cang-hi la lettre, & le supplia au nom des Lamas de ne divulguer aucune des particularités qu'elle contenoit, jusqu'au tems où le Lama-Dalay commenceroit à se manifester. Mais l'Empereur ayant appris qu'un autre Ambassadeur de Lassa avoit fait la même confidence à un de ses Ministres, qui résidoit à la Cour d'un Prince Tartare, & qu'il l'avoit même assuré que le Grand-Lama étoit déja sorti de sa retraite, ce Prince, offensé qu'on lui eût caché cette dernière

circonſtance, montra à ſes courtiſans la lettre qu'il avoit reçue. C'eſt ainſi, dit Gerbillon, que la mort du Grand-Lama, qu'on avoit tenue ſi long-tems ſecrete, fut enfin connue de tout le monde.

Ibid. p. 131.

Régénération du Grand-Lama.

Bernier raconte, ſur le témoignage d'un Prêtre du pays, que le Lama-Dalay, lorſqu'il ſe croit près de ſa fin, aſſemble ſes principaux Miniſtres, & leur déclare qu'il doit paſſer dans le corps de tel enfant qu'il leur indique, & qui eſt nouvellement né. On éleve cet enfant avec grand ſoin pendant quelques années, & lorſqu'il eſt en âge de diſcerner les objets, on lui fait ſubir l'épreuve ſuivante. On mêle quelques meubles du mort parmi les ſiens: s'il les diſtingue, on eſt perſuadé alors que le Lama, ou plutôt le Dieu Fo, s'eſt incarné dans le corps de cet enfant. Il y a de grandes variations dans les Ecrivains touchant la manière dont ſe fait la régénération du Grand-Lama: mais il faut que cette impoſture ſoit conduite avec beaucoup d'adreſſe puiſqu'elle ſe ſoutient depuis tant de ſiécles.

Ibid. p. 122, & ſuiv.

Pélérinages qui ſe font à Putola.

Le Lama-Dalay eſt non-ſeulement adoré par ſes ſujets, qui le regardent comme un Dieu, mais par une multitude prodigieuſe d'étrangers, qui vont en pélérinage à Putola, pour lui offrir leurs hommages, & pour recevoir ſa bénédiction. Il en vient du grand & du petit Tibet, des confins de l'Inde, de la Tartarie & de la Chine. Les Princes n'ont pas moins d'empreſſe- que leurs ſujets pour ce pélérinage. Le Lama, couché dans une eſpèce d'alcove, garnie de couſſins & de riche tapis, & il-

Ibid. p. 123, & ſuiv.

luminée de plusieurs lampes, reçoit ces adorations sans faire le moindre mouvement, ne rend le salut à personne, & ne se leve pas même pour les plus grands Princes. Il met quelquefois la main sur la tête de ceux qui se prosternent au pied de son estrade, & ils se croient alors purifiés de tous leurs péchés.

Des Lamas subalternes, qui assisterent à la réception d'un Envoyé de la Chine, observerent que ce Ministre ne se prosterna pas devant le Lama-Dalay, comme les Princes Tartares, & que le Pontife, à son arrivée, s'appuya sur une main, & parut faire un petit mouvement pour se lever. Du reste, les Princes de la dynastie Tartare, qui gouverne aujourd'hui la Chine, ont de grands égards pour la personne du Lama, parce qu'ils connoissent l'ascendant qu'il a sur tous les Tartares idolâtres. Le même motif les porte à s'attacher par des présens les principaux Ministres de cette Cour; & ils y ont si bien réussi, que vers la fin du dernier siécle on vit éclore une espèce de schisme entre les Lamas, dont les uns prirent le bonnet jaune, en témoignage de leur attachement pour l'Empereur de la Chine, & les autres retinrent le bonnet rouge, qui est la couleur du Grand-Lama.

Dans le tems de la révolution qui plaça sur le trône de la Chine la famille Tartare qui regne aujourd'hui, le Grand-Lama se rendit à Peking, pour complimenter le nouveau Monarque, & pour bénir tous les Princes de sa maison. On lui sçut si bon gré de cette démarche, qu'on érigea

plusieurs Temples en l'honneur du Dieu *Fo*, & que l'Empereur permit aux Lamas du Tibet de revenir à la Chine, d'où ils avoient été chassés trois cens ans auparavant, lorsque la dynastie Tartare des *Yven* fut renversée du trône. Ils ont aujourd'hui des établissemens considérables dans ce Royaume, & l'Empereur les honore souvent de la qualité de Mandarins.

Pour revenir au Lama-Dalay, on assure que ses adorateurs poussent le fanatisme jusqu'à se persuader que ses excrémens & son urine ont la vertu de prévenir, ou de guérir toute sorte de maladies. Les Grands portent au cou des sachets composés de ces ordures pulvérisées, & les Lamas tirent un profit considérable de la distribution de ces amulettes. On ajoute que plusieurs dévots jettent de cette poudre sur leurs viandes, & que d'autres y mêlent aussi de l'urine du Pontife. *Ibid.*

Tavernier raconte que des marchands de Lassa lui montrerent des boîtes remplies de la même poudre, qu'ils conservoient avec respect.

Le Royaume de Lassa est le siége de la domination temporelle du Lama-Dalay: mais sa jurisdiction spirituelle s'étend sur tout le Tibet, & sur une grande partie de la Tartarie. Pour gouverner un troupeau si vaste, il établit en divers quartiers des Ministres, nommés *Hutuktus*, qui exercent sous son autorité toutes les fonctions pastorales. Leur nombre est de deux cens, & c'est une dignité fort briguée. Ils ont la direction des principaux temples, & l'administration du clergé séculier & ré-

Hierarchie ecclésiastique du Tibet.

Ibid. 125, & 119.

gulier, qui forme une espèce d'hiérarchie ecclésiastique, composée, comme la nôtre, d'un souverain Pontife, d'Evêques, de Prêtres, & de Religieux de l'un & de l'autre sexe.

Erreur de quelques Missionnaires.

Quelques Missionnaires peu éclairés, tels que Grueber & Andrada, Jésuites, & Horace de la Penna, Capucin, se sont persuadés qu'il y a beaucoup d'autres conformités entre la Religion du Tibet & la nôtre. Ils prétendent que les Prêtres de Lassa sont vêtus comme les Apôtres; qu'ils ont l'usage de l'eau benite, de la croix, & des chapelets; qu'ils prient pour les morts; qu'ils portent la mître comme nos Evêques; qu'ils célébrent un sacrifice avec du pain & du vin; qu'ils administrent l'Extrême-Onction; qu'ils bénissent les mariés; qu'ils se confessent; qu'ils ont l'usage des processions, du jeûne, de la flagellation, des pélerinages & des Missions apostoliques; qu'ils croyent un seul Dieu, une Trinité, un Paradis, un Enfer, un Purgatoire, mais avec le mêlange de plusieurs fables. Ces traits de ressemblance, enfantés, ou du moins grossis par l'imagination, ont porté ces Ecrivains à penser que la Religion des Lamas n'est qu'une corruption du Christianisme, qu'on suppose avoir été porté au Tibet, soit par les Apôtres mêmes, soit par des Missionnaires de la communion nestorienne. Pour détruire ces vaines prétentions il suffit d'observer que la Religion de Fo n'est qu'une branche de l'ancien Paganisme des Indiens; qu'elle a pour base l'opinion de la métempsycose, dogme établi dans les

Indes long-tems avant la prédication des Apôtres ; & que les Lamas eux-mêmes font naître Fo plus de mille ans avant Jesus-Christ. Le Jésuite Regis met les peuples du Tibet au nombre des idolâtres, & Gaubil, savant Missionnaire du même ordre, ne conçoit pas qu'on puisse adopter un autre sentiment, à moins qu'on n'allègue, pour le combattre, des preuves de fait, dont l'autorité soit incontestable. *Ibid.*

Les provinces idolâtres de l'Inde, qui suivent la Religion du Tibet, ou qui adorent les mêmes Dieux sous différens noms, se sont séparées pour la plupart de la communion du Lama-Dalay. Leurs Prêtres ont secoué le joug de cet impérieux Pontife, & depuis ce schisme on les accuse d'avoir introduit de grandes variations dans le culte de *Fo*. Les nombreux adorateurs que cette Religion compte encore parmi les Chinois, ne sont guère plus soumis au Grand-Lama. Les émissaires de ce Pontife ont essayé plusieurs fois de faire valoir ses prétentions, & de réduire en servitude l'Eglise de la Chine. Mais des Magistrats éclairés, & des Bonzes aussi courageux que fidéles, ont toujours résisté avec vigueur à cette cabale dangereuse; *à-peu-près*, dit l'Auteur de l'Histoire des Voyages, *comme la France a toujours* défendu sa liberté *contre les entreprises de la Cour de Rome*. Au commencement de ce siécle, un Pasteur établi chez les Mongols Kalkas, dans la Tartarie occidentale, s'est encore soustrait à l'obéissance de ces Pontifes, dont il semble que le pouvoir spirituel a diminué à mesure qu'ils ont voulu

étendre leur domination temporelle. Les Miſſionnaires, qui ſe ſont ſi fort attachés à ſuppoſer des rapports entre les uſages religieux du Tibet & les nôtres, trouveroient peut-être ici la matière d'un parallele plus ſenſible.

Les Lamas du Tibet portent de longues robes de laine, jaunes ou rouges, ſelon qu'ils ſont attachés à l'Empereur de la Chine, ou à leur propre Roi. Ceux de la Tartarie Chinoiſe ſont toujours vêtus de jaune. Les uns & les autres ſe raſent la tête de fort près, & ne portent point de barbe. Ils ont pour chapeau un bonnet large & pliſſé. Un chapelet d'ambre ou de corail pend à leur ceinture, & ils le tournent dans leurs doigts en récitant des prières. L'habillement des filles qui ſe conſacrent à la vie monaſtique, eſt à-peu-près ſemblable. Pluſieurs Princes du Tibet ſe font honneur de porter le même habit, & des Seigneurs Chinois & Tartares viennent quelquefois le poſtuler à Laſſa.

Ces Prêtres font profeſſion de ſuivre le célibat, & d'obſerver une regle auſtère, dont les conſtitutions ſe rapportent peut-être à celles des Talapoins. Si l'on ajoute foi au témoignage un peu ſuſpect du plus grand nombre des Miſſionnaires, les Lamas ſont ignorans, débauchés, livrés aux plus groſſières ſuperſtitions, adorant, entre autres idoles monſtrueuſes, un Dieu *Manippe* qui a neuf têtes, auquel ils sacrifient des victimes humaines (1). Selon d'autres Ecrivains, ces Prêtres, ſur-tout

Ibid. p. 126.

(1) Voyez l'Hiſtoire des voyages, Tome VII, p. 122.

ceux qui sont répandus dans la Tartarie, ont d'excellens principes de morale & de religion, & menent une vie très innocente. Ils soutiennent la nécessité d'adorer un seul Dieu, & d'aimer le prochain. S'ils ont des images, ils ne les honorent que comme des représentations de la Divinité, ou de quelques saints personnages, & ils les exposent aux yeux du peuple pour exciter sa dévotion. Le Grand Lama lui-même n'est à leurs yeux qu'un homme ordinaire, auquel Dieu se communique pour l'instruction des peuples. On ajoute qu'ils sont versés dans la Médecine & dans l'Astronomie; qu'ils savent calculer les éclipses; qu'ils ont des livres de Théologie, écrits dans une langue particulière que le peuple ignore, & qui s'enseigne dans des *Colléges* publics, & dans des *Universités* établies dans le pays. Toutes les rélations s'accordent sur un article, qui d'ailleurs est très-croyable; c'est que les Ministres de la religion ont ici un grand ascendant sur l'esprit des peuples; qu'ils gouvernent les Grands avec le même empire, & que toutes les richesses du pays sont dans leurs mains.

ARTICLE V.

KOKONOR.

CE Royaume, situé à l'Ouest de la Chine, à trente-six ou trente-sept degrés de latitude, appartient plutôt à la Tartarie qu'au Tibet. Il tire son nom d'un grand lac qui coule dans le pays. Des mon-

Histoire des Voyages, T. VII, p. 31, & suiv.

tagnes escarpées, & presque inaccessibles, le séparent de la Chine & du Pégu, & lui servent de ce côté-là de remparts naturels. Il est habité par une colonie de Tartares *Eluths*, qui s'établirent aux environs du lac de Kokonor dans le tems que la famille Tartare des Yven fut exclue du trône de la Chine. La nation est soumise à plusieurs chefs, tous d'une même famille, ayant chacun un territoire particulier, mais ligués ensemble pour leur conservation mutuelle. Ces Princes, que les Chinois appellent *Taïkis*, sont au nombre de huit, & le plus considérable de tous porte le titre de *Tsin-vang*, c'est-à-dire, de Roi, dignité que les Empereurs de la Chine lui ont conférée. Les autres ont reçu des mêmes Monarques les titres de *Kun-vang*, de *Kong*, & de *Peyle*, qui répondent à ce que nous appellons Princes, Ducs, & Comtes.

La plupart des Princes de Kokonor se reconnoissent pour vassaux de l'Empereur Chinois : quelques-uns lui envoyent un don annuel, qui différe peu du tribut : tous lui rendent hommage par des députés. En reconnoissance de cette soumission, leur sujets ont la liberté de commercer à la Chine, & ne payent aucun droit pour leurs marchandises. On les défraye même pendant huit jours aux dépens de l'Etat. Leur principal commerce consiste dans des draps de laine, nommés *Pulu*, qui se fabriquent à *Tsong-song-vey*, ville du Kokonor. Ces étoffes sont fortes, & les Chinois s'en servent pour couvrir des selles de chevaux.

J'ai parlé dans le précédent article du

service important que Kushi, chef de ces Princes Tartares, rendit dans le dernier siécle au Grand-Lama. Ce Pontife lui conféra le titre auguste de *Khan*, & le chargea de l'administration temporelle du vaste Empire que la valeur des Tartares lui avoit acquis. Son fils & son petit fils jouirent de la même autorité dans le Royaume de Lassa, jusqu'au tems de l'excursion de Tsevang-Raptan, qui détrôna le Lama-Dalay, & tua son Lieutenant dans une bataille. Les affaires du Grand-Lama s'étant rétablies, il rappella les Princes de Kokonor, de la branche de Kushi, & confia le gouvernement civil de son Royaume, à deux de ces Seigneurs, qu'il honora du titre de Khans. Cette forme de Gouvernement subsiste encore aujourd'hui à Lassa.

ARTICLE VI.

TUFAN.

Ancienne splendeur du Royaume de Tufan.

LE Royaume de *Tufan*, ou de Sifan, a été pendant plusieurs siécles un des plus puissans Empires de la haute Asie. Il comprenoit d'un côté le pays de Kokonor, avec les contrées voisines, habitées par les Tartares Eluths, & de l'autre les différentes provinces qui composent aujourd'hui les trois Royaumes du Tibet. Ainsi tout l'espace qui est entre la Chine & l'Indostan septentrional lui étoit soumis, & il jouissoit même de plusieurs provinces qui appartiennent aujourd'hui à l'Empire Chinois.

Histoire des Voyages, *ubi suprà*. p. 135, & *suiv*.

Princesse Chinoise obtenue en mariage par la force.

Les Rois de Tufan ont compté parmi leurs tributaires plusieurs Monarques, & leur puissance s'est fait redouter dans l'Indostan, dans la Tartarie, & dans la Chine. L'an 730 de l'Ere Chrétienne, un de ces Princes, nommé *Kitson*, envoya à la Chine une célébre ambassade, & fit demander en mariage une Princesse du sang impérial pour le Prince *Longtson* son fils & son héritier : les Chinois ayant rejetté cette alliance par un principe de fierté, Longtson vint faire lui-même la demande à la tête d'une armée de deux cens mille hommes, & força l'Empereur de lui livrer la Princesse, avec une certaine quantité d'or, d'argent & de soye pour sa dot.

Les Tufans pénétrent jusques dans la capitale de l'Empire Chinois.

Vers le milieu du huitième siécle, les Tufans firent une nouvelle irruption dans la Chine, & pénétrerent jusque dans la capitale, qu'ils trouverent abandonnée. La terreur de leurs armes en avoit fait sortir l'Empereur, & tous les habitans avoient imité son exemple. Le palais impérial fut pillé par les vainqueurs, & ils mirent le feu à la ville, après avoir fait un butin immense. Les hostilités continuerent presque sans interruption entre ces deux peuples jusqu'au commencement du neuvième siécle. Itay, qui régnoit alors sur les Tufans, préféra les avantages d'une paix solide aux succès d'une guerre que ses sujets avoient toujours faite avec une sorte de supériorité. Il offrit une trêve aux Chinois; ceux-ci l'accepterent, & on l'observa de part & d'autre avec une extrême fidélité. Itay en profita pour faire fleurir dans son Royaume le commerce,

Regne glorieux & pacifique d'*Itay*.

les arts, la juſtice, & les autres fruits de la paix. Il établit de nouvelles loix; il civiliſa ſon peuple, & il le rendit heureux : des conquêtes euſſent moins illuſtré ſon regne.

Epoque de la décadence des Tufans.

Itay mourut ſans laiſſer d'enfans, & ſa couronne paſſa ſur la tête d'un Prince qui ſe livra à la débauche, & qui ſe rendit odieux par ſa cruauté. Ses ſujets furent ſi fatigués de ſes vexations, qu'ils déſerterent du Royaume par milliers. C'eſt à ce regne malheureux qu'on rapporte l'époque & la première cauſe de la décadence des Tufans. Une minorité qui ſuccéda, & les diſputes qu'elle fit naître entre pluſieurs Seigneurs qui aſpiroient au trône, plongerent le Royaume dans les horreurs d'une guerre civile. On avoit élu pour Roi, en 842, un enfant de trois ans, fils d'un favori de la Reine douairière, qui par ſes intrigues avoit contribué à cette élection. *Lukongjé*, qui commandoit une armée ſur la frontière, refuſa de reconnoître le jeune Monarque, & ſongea lui-même à ſe faire Roi. La Reine envoya contre lui une armée, qu'il battit, & cette défaite fut ſuivie de la perte de *Veycheu*, place importante, ſituée ſur la frontière de la Chine, que le vainqueur abandonna au pillage. Une autre armée commandée par *Shangpipi*, un des principaux Seigneurs du pays, marcha contre Lukongjé, déconcerta tous les projets de ce rebelle, & le força de ſe jetter dans les bras des Chinois, qui lui accorderent dans leur pays un azile où il finit ſes jours.

Démembrement de leur Monarchie.

Pendant la chaleur de ces guerres civi-

les, qui ne finirent qu'en 849, la plupart des Princes du sang, les Gouverneurs des villes & des provinces, & quelques Seigneurs particuliers, s'étoient cantonnés dans les différens districts de leur obéissance, où chacun se fortifia, & s'accoutuma à donner la loi. De-là nâquirent une infinité de démembremens, qui causerent bientôt la ruine de ce florissant Empire. Le Tibet fut partagé en un grand nombre de principautés, dont plusieurs se réunirent dans la suite, & formerent les Royaumes dont j'ai parlé. L'Etat de Kokonor s'établit de même, & forma une espèce de République, composée de plusieurs ligues assez semblables à celles des Suisses. Les Prêtres ne s'oublierent pas, & fonderent sur la montagne de Putola une autre Monarchie, qui s'agrandit peu-à-peu, moins par la force que par l'intrigue, & qui finit par engloutir tout le pays. Une chose bien digne de remarque, c'est que le neuvième siécle, qui vit éclore en Orient tant d'étonnantes révolutions, offroit en Occident le même tableau. L'Empire de Charlemagne, en proye aux divisions intestines, déchiré par les Papes, qui devoient leur existence à son fondateur, se démembroit alors de la même manière, & commençoit à se partager en plusieurs principautés, qui sortirent des débris de cette puissante Monarchie.

Ibid. Tout ce qui reste aujourd'hui aux Tufans de leurs anciens domaines se réduit à un pays très-pauvre, borné à l'Est par la province chinoise de Setchuen, au Septentrion par les terres de Kokonor;

& à l'Ouest par une rivière, qui prend sa source dans le Tibet. La carte du Tibet, dressée par les Missionnaires Jésuites, le place à-peu-près entre vingt-neuf & trente-trois degrés de latitude, & entre douze & dix-huit degrés de longitude Ouest de Peking. Il a la forme d'un triangle, dont la base, qui regarde le Nord, peut avoir dix lieues de long. Les deux autres côtés, qui font un angle au Sud, ont chacun environ quatre-vingt lieues.

Deux sortes d'habitans dans le pays.

Les Chinois distinguent les Tufans en deux nations, dont ils appellent l'une les *Sifans noirs*, & l'autre les *Sifans jaunes*. Les Sifans noirs, ainsi nommés parce qu'ils ont pour habitations des tentes de cette couleur, sont pauvres, & peu civilisés. Ils ont plusieurs chefs, subordonnés à un Khan, qui a la principale autorité dans le canton. Les femmes partagent leurs cheveux en tresses pendantes, qu'elles ornent de petits miroirs de cuivre.

Les Sifans jaunes dépendent aussi de plusieurs chefs tirés de certaines familles. Ces Princes sont revêtus de la dignité de *Lamas*, & portent une robe jaune, en témoignage de leur attachement pour l'Empereur de la Chine. C'est probablement ce qui a fait donner à leurs sujets le nom de Sifans jaunes. Chacun d'eux regne dans son petit district; mais leur pouvoir se borne à juger les procès, à punir les criminels, à exiger de grands honneurs, & à lever de légers tributs. Ils gouvernent les peuples avec douceur, & les Etrangers même se louent de leur modération. Ces Sifans campent dans un même can-

ton, mais en corps séparés, ayant soin, pour la sûreté commune, que les troupes soient à-peu-près égales. Quelques particuliers ont des maisons de terre ou de brique; mais ces habitations sont isolées, & il n'y a qu'une seule ville dans le pays. La plupart n'ont d'autres demeures que des tentes. Les nombreux troupeaux qu'ils élevent, leur fournissent abondamment les choses nécessaires à leur subsistance.

Les Empereurs de la Chine ont une espèce de souveraineté sur les Tusans, mais si limitée, que ce pays peut passer pour libre. Ils l'exercent d'ailleurs avec beaucoup de modération, soit parce qu'il seroit très-difficile de réduire ces barbares, s'ils se retranchoient dans leurs montagnes; soit parce que leur pays produisant beaucoup de rhubarbe, les Chinois ne pourroient se brouiller avec cette nation, sans agir contre leurs véritables intérêts.

Les chevaux de cette contrée sont estimés, parce qu'ils sont hardis & vigoureux, quoique petits. Ses étoffes de laine ne sont pas moins recherchées que celles de Kokonor, & la fabrique en est la même. On assure que l'or coule parmi le sable de ses rivières.

Les mœurs de ce peuple ont beaucoup de conformité avec celles des Tartares. Sa Religion consiste dans le culte de *Fo*. Sa langue originaire est celle que parlent les sçavans du Tibet, & qu'on employe ici dans les Livres sacrés. Mais l'usage s'en est perdu parmi le peuple. Lorsqu'ils se visitent, ils se donnent un grand mouchoir de coton ou de soye. La même coutume s'observe chez les Turcs, qui sont Tartares d'origine.



SECONDE PARTIE.

INDIENS établis entre le Gange & l'Indus.

UNE carrière plus agréable vient s'offrir à nos recherches. Nous allons faire connoître les peuples qui habitent cette belle contrée, que les Perſans & les Arabes ont nommée l'*Indoſtan*, & qui comprend l'Inde proprement dite. Deux grands fleuves lui ſervent de bornes, le Gange à l'Eſt, & le *Sind*, ou l'Indus, à l'Oueſt. Le premier ſe jette par quatre embouchures dans le golfe de Bengale, qui ſépare l'Indoſtan de l'Arrakan, du Pégu, de Siam, & des autres Etats de la preſqu'iſle que j'ai décrite. Le ſecond ſe décharge dans la mer de Perſe, & ſépare l'Empire du Sofi des Etats du Mogol. De l'un à l'autre fleuve, dans leur plus grand éloignement, on compte environ quatre cens lieues *. Au Midi l'Indoſtan eſt borné par la mer, & du côté du Nord il a pour limites la Tartarie & le Tibet. Depuis l'extrêmité de ſa frontière ſeptentrionale juſqu'aux pays les plus avancés vers le Sud, on compte environ cinq cens lieues.

* Grandes lieues à 20 le degré.

La plus riche & la plus conſidérable portion de ce pays appartient au Grand-Mogol. Les côtes maritimes de Bengale & de Malabar, & quelques frontières du

Nord, dépendent en partie de plusieurs Princes Asiatiques, la plupart tributaires de ce Monarque. Les Portugais, les François, les Anglois, & les Hollandois ont aussi des possessions sur les mêmes côtes.

Commençons par les peuples soumis au grand Mogol.



SECTION PREMIERE.

PEUPLES SOUMIS AU GRAND-MOGOL.



CHAPITRE PREMIER.

Origine des Mogols. Jugement sur les anciennes Annales de ce Peuple.

UN Ecrivain Tartare fait remonter l'origine des Mogols jusqu'à Japhet. Il suppose que ce troisième fils de Noé, ayant quitté les montagnes où l'Arche s'étoit arrêtée, alla s'établir sur les bords du Volga, & qu'il eut huit fils; *Turk*, fondateur des peuples qui portent ce nom; *Kars*, ou *Khosars*; *Saklab*, *Rus*, qu'on veut faire passer pour le pere des Russiens; *Maninakh*; *Zwin*, ou *Shin*, premier ayeul des Chinois; *Kamari*, & *Tarik*.

Histoire Généalogique des Tartares par *Abulghasi*, traduction Françoise.

Turk eut quatre fils, dont l'aîné, nommé *Taunak*, lui succéda. Turk & Taunak se rendirent recommandables par l'invention utile de plusieurs arts, tels que la construction des tentes, & l'usage du sel. Le quatrième descendant de Taunak, nom-

mé *Alanza*, laissa deux fils, *Tatar* & *Mungl*, entre lesquels il divisa ses possessions. Le premier de ces Princes eut en partage la Tartarie orientale, & donna son nom aux *Tatars*, appellés depuis, par corruption, Tartares. L'autre eut la Tartarie occidentale, & fut le fondateur des *Mungls*, dont le nom a souffert une altération encore plus étrange, puisqu'on les a successivement appellé *Moguls*, *Mongols*, & *Mogols*. L'Auteur observe que sous le regne d'Alanza les peuples abandonnerent le culte du vrai Dieu, pour adorer les Idoles.

Oguz, petit fils de Mungl, rétablit la véritable Religion. Il donna dès le berceau des preuves éclatantes de piété. Sa mere voyant qu'il l'avertissoit continuellement en songe de renoncer à l'idolâtrie, & qu'il refusoit de prendre aucune nourriture, fit vœu d'embrasser le culte du vrai Dieu. Oguz commença alors à se laisser nourrir. A l'âge d'un an, comme son pere vouloit lui donner un nom, Oguz le prévint, & dit d'une voix intelligible : *Je m'appelle Oguz.* Dès qu'il commença à parler, il eut continuellement dans la bouche le nom d'*Allah*, qui signifie Dieu.

Il fit aux idolâtres une guerre cruelle, qui dura, dit-on, soixante-douze ans. Il les poursuivit jusque dans les Etats de Tatar-Khan, qu'il vainquit, & sur lequel il fit des prises considérables, qu'il emporta sur des chariots, dont l'invention se rapporte à son regne. Oguz, après cette guerre, qui soumit à sa domination plusieurs tribus Tartares, étendit ses con-

quêtes dans le Katai, dans le Royaume de Tangut, & dans d'autres provinces septentrionales de l'Asie. Il subjugua ensuite une partie de l'Inde, & finit par s'emparer de la Perse. Il mourut après un regne de cent seize ans.

Depuis Oguz jusqu'au Prince *Il-Khan*, septième successeur de Mungl, les Annales Mogoles n'offrent aucun événement remarquable. Il-Khan soutint mal la réputation de ses ancêtres. Il fut vaincu par *Sivntz*, huitième Monarque de la branche Tartare, & l'Empire Mogol fut entièrement renversé. Il-Kan périt lui-même dans cette guerre; & de tous les Princes qui composoient sa famille, il n'y en eut que deux qui échapperent à la fureur des Tartares, *Kayan*, le plus jeune de ses fils, & *Nagos*, son neveu. Ils chercherent un azile dans les montagnes; & après une longue marche ils rencontrerent une vallée délicieuse, qu'ils nommerent *Irganakon*. Ils s'y établirent avec leurs femmes & ce qu'ils avoient sauvé de leurs bestiaux.

La postérité de ces Princes devint si nombreuse au bout de quatre cens cinquante ans, que le pays ne pouvant suffire à cette multitude d'habitans, ils prirent le parti de retourner dans la patrie de leurs ancêtres. Ils partirent d'Irganakon sous la conduite de *Bertezena*, qui descendoit de Kayan. Mais n'ayant pu retrouver le sentier qui avoit conduit leurs peres dans cette vallée, ils se frayerent un chemin sous une montagne, dans un endroit rempli de mines de fer, auxquelles ils mirent le feu, entretenant l'activité des flammes

Abulghasi, *ibid.*

avec soixante-dix grands soufflets. L'Auteur ajoute que les Mogols ont toujours célébré depuis une fête en mémoire de ce grand événement. On éleve une forge au milieu d'une campagne ; on y fait rougir un morceau de fer : le Khan frappe dessus avec un marteau : les chefs des Tribus & le peuple imitent son exemple, & chacun donne successivement son coup : cette action est précédée & suivie de prières. (1).

Bertezena & ses compagnons, ayant franchi ce passage merveilleux, rentrerent dans l'ancien Mogolistan, chasserent les Tartares des possessions usurpées sur Il-Khan, & rétablirent heureusement l'Empire Mogol.

L'Annaliste que j'ai cité se borne à nous faire connoître les noms des Princes qui regnerent après Bertezena, jusqu'au tems d'*Yuldul*, onzième Khan de la même race. Yuldul eut deux fils, qui moururent avant lui, & qui laisserent un fils & une fille, l'un nommé *Deyan-Bayan*, & l'autre *Alanku*. Ils furent mariés ensemble. Deyan-Bayan, qui avoit succédé à Yuldul son ayeul, mourut dans sa première jeunesse,

(1) M. Petis de la Croix donne à cet usage une origine plus vraisemblable. Il dit que certains chefs Mogols établirent dans une montagne nommée *Arkenekon* une fonderie célébre, qui mit en réputation les Mogols de ce canton. Ce fut pour consacrer la mémoire de cette invention utile, que la fête dont on a parlé fut instituée. Zingiskan descendoit de ces illustres Mogols, qu'on appella les *Forgerons d'Arkenekon*. De là la Fable qu'il étoit fils d'un forgeron. *Petis de la Croix*, *Vie de Genghiscan*, page 8.

& laissa deux Princes en bas âge. Alanku gouverna le Royaume pendant leur minorité, & refusa les propositions de plusieurs Seigneurs qui vouloient l'épouser. Elle ne laissa pas de devenir grosse, & sa conduite fit murmurer les parens de son mari, qui l'obligerent de comparoître devant le juge de la tribu. Le juge lui demanda quel homme étoit le pere de l'enfant qu'elle portoit. Elle répondit qu'elle n'avoit eu commerce avec aucun homme; mais qu'un jour qu'elle étoit couchée, une lumière extraordinaire étoit entrée dans sa chambre, & l'avoit pénétrée trois fois de ses rayons. Elle ajouta qu'à chaque fois elle avoit conçu un fils. L'Annaliste assure, que pour faire connoître son innocence, elle offrit de prouver que l'Esprit lumineux lui rendoit quelquefois de pareilles visites. On la fit observer par des gardes, qui prirent l'Esprit sur le fait, mais qui eurent de la peine à se persuader que ce fût un fantôme. D'autres prétendent que la Princesse appaisa ses juges en leur déclarant qu'elle accoucheroit de trois fils, & qu'elle se soumettoit aux plus rigoureux supplices, si cette prédiction ne s'accomplissoit pas.

Petis de la Croix, vie de Genghiscan, ch. 1.

Quoiqu'il en soit, elle mit au monde trois Princes, dont le dernier, nommé *Budensir*, ou *Buzengir*, regna sur les Mogols, & fut, dit-on, le huitième ayeul de Zingis-Khan (1).

(1) Un Ecrivain très-judicieux observe que la naissance miraculeuse de Budensir n'a été imaginée que pour flatter Zingis-Khan, & pour illustrer son origine. Marrakeski, l'un des Historiens

Voilà ce que débite *Abulghazi*, Auteur de l'Histoire généalogique des Tartares. J'observerai avec plusieurs Savans, que cette prétendue succession des Monarques Mogols n'a aucun caractère de certitude; qu'on n'a point de preuve que Turk ait été fils de Japhet, ni même qu'il ait existé; que l'histoire d'Oguz a l'air d'une pure légende; que cette mine de fer fondue par les flammes, avec le secours de soixante-dix soufflets, est une fable puérile, & que la naissance miraculeuse de Budensir, est une autre fiction, inventée par les Ecrivains Mogols, pour illustrer l'origine de Zingis-Khan,

Histoire des Voyages T. VII. p. 44.

La Chronologie de l'Auteur Tartare n'est pas moins suspecte. Je ne m'arrêterai qu'à une objection, qui renverse tout l'édifice d'Abulghazi. Cet Annaliste compte quatre mille ans entre Oguz & Zingis-Khan. Dans ce long espace la table de ses Empereurs Mogols (1) n'offre que vingt-six Rois, qui, à l'exception *d'Ay-Khan*, fils d'Oguz, & de Bertezena, restaurateur de l'Empire Mogol, se sont succédés, dit-il, régulièrement de pere en fils. Il est vrai qu'on doit ajouter à ce nombre les Khans inconnus qui ont régné sur les Mogols durant leur séjour dans la vallée *d'Irgana-kon*. Mais comme cet exil, sui-

Abulghasi, *ibid.* p. 154.

Arabes qui ont rapporté cette fable, proteste qu'il ne la croit point, & qu'il est persuadé que la Princesse Mogole n'a supposé ce prétendu commerce avec un Esprit lumineux, que pour sauver son honneur & sa vie. D'autres disent que ce fut la mere de Zingis qui inventa cette fable. *Petis de la Croix*, *Vie de Ginghiscan*, *chap.* 1.

(1) On la trouvera à la fin de ce chapitre.

vant Abulghaſi, ne dura que quatre-cens cinquante ans, il faut partager entre les vingt-ſix Princes connus les trois mille cinq cens cinquante ans qui reſtent, & par conſéquent donner à chaque regne, l'un dans l'autre, un peu plus de cent quarante ans : ce qui choque toute eſpèce de vraiſemblance.

Ajoutez que tous les Ecrivains cités par Abulghaſi, Auteur très-moderne (1) ſont poſtérieurs au regne de Zingis-Kan, & que *Khoſa-Rasbid*, le plus ancien de ces Annaliſtes, n'a composé ſon Hiſtoire que vers l'année 1300.

Hiſtoire des Voyages, *Ibid.* p. 36.

Ces raiſons fourniſſent de puiſſantes objections contre l'autenticité des Annales Tartares, principalement pour ce qui concerne les tems qui ont précédé Zingis. Cependant il eſt permis de croire que la plupart des Khans, dont Abulghaſi fait mention, ont effectivement régné ſur les Mogols. La tradition peut avoir conſervé leurs noms chez un peuple dont toute la ſcience ſe réduiſoit à connoître la généalogie & les principales actions de ſes Monarques. Quant au deſordre de la Chronologie, & aux fables qui ſe ſont gliſſées dans ſes Annales, c'eſt un défaut d'autant plus excuſable, qu'il n'eſt point d'Hiſtoire nationale qui en ſoit tout-à-fait exempte.

Ibid. p. 45.

(1) Il écrivoit dans le dernier ſiécle.

TABLE

Des Empereurs Mogols, depuis Mungl, fils d'Alanza, jusqu'à Zingis-Khan, tirée de l'Histoire d'Abulghazi.

1. MUNGL.
2. KHARA.
3. OGUZ.
4. AY-KHAN.
5. YULDA.
6. MENGHI.
7. TINYES.
8. IL-KHAN, sous lequel l'ancien Empire Mongol fut détruit.

Les Khans des Mogols d'Irganakon sont inconnus pendant quatre cens cinquante ans, jusqu'à la transmigration sous Bertezena.

Ligne de Mungl *rétablie.*

1. BERTEZENA.
2. KAW-IDIL.
3. BIZIN-KAGAN.
4. KIPSI-MERGAN.
5. MENKOAZIN-BOREL.
6. BUKBENDUM.
7. SIMSANZI.
8. KAYMAZU.
9. TEMURTASH.
10. MENGLI-KAOJA.
11. YULDUL.

Régence. D'ALANKU.

12. BUDENSIR.

13. TOKKA.
14. DUTUMIN.
15. KAYDU.
16. BOSSIKAR.
17. TUMANA.
18. KABUL.
19. BORTAN.
20. YESSUGHI - BAHADAR.
21. TAMUZIN, OU TEMUGIN, *nommé depuis*, IENGHIZ - KHAN.



CHAPITRE II.

Mogols du moyen âge. Regne de Zingis-Khan.

ATTACHONS-NOUS au regne de Zingis-Khan, comme à l'époque la plus certaine de l'Hiſtoire des Mogols du moyen âge. Ce Prince nâquit vers le milieu du douzième ſiécle de l'Ere Chrétienne (1) dans le *Mogoliſtan*, ancienne patrie des deſcendans de Mungl, vers les confins de la Chine ſeptentrionale, ou de l'ancien Catay. Ce pays, qu'il ne faut pas confondre avec l'Empire moderne que les Mogols ont fondé dans l'Indoſtan, étoit alors partagé entre pluſieurs hordes de cette nation, qui avoient chacune un *Khan*, ou chef particulier. Celle qui obéiſſoit à *Yeſſughi*, pere de Zingis, étoit une des plus conſidérables. Il comptoit pluſieurs Khans parmi ſes vaſſaux ; mais il étoit lui-même tributaire du grand Khan des

Petis de la Croix, vie de Genghiſcan, Liv. 1. chap. 1.

(1) L'an 1154, ſuivant Petis de la Croix, Auteur de ſa vie : en 1163 ſelon d'autres. J'ai ſuivi la premiere époque.

Keraïtes, autre branche de Mogols, établie ſur la frontière Nord-Eſt du Mogoliſtan. Les terres d'*Yeca-Mogol* & de *Niron-Cayat*, qui touchoient aux poſſeſſions des Keraïtes, formoient l'ancien domaine des Khans de la Maiſon de Zingis. Le lieu de leur réſidence s'appelloit *Dilon-Yldac*, & c'eſt-là que nâquit notre héros.

Premières années de Temugin, appellé depuis Zingis-Khan.

On aſſure qu'en venant au monde il apporta dans ſa main un morceau de ſang coagulé, ce qui fut regardé comme le terrible préſage des victoires ſanglantes qu'il devoit remporter. On lui donna d'abord le nom de *Temugin*; mais ſes exploits lui mériterent dans la ſuite celui de *Zingis*, ou plutôt *Jinghis*, qui en langage Mogol ſignifie *très-grand*.

Dès l'âge de neuf ans il montra une forte paſſion pour la guerre, & il négligea tous les autres exercices, pour s'occuper uniquement du métier des armes. Lorſqu'il entroit dans ſa douzième année, il perdit ſon pere. Ses vaſſaux ſe révolterent contre lui, & vinrent l'attaquer avec une puiſſante armée. Temugin, malgré ſa jeuneſſe, ſe mit à la tête de ſes troupes, marcha contre les rebelles, & combattit d'abord avec ſuccès; mais la fortune lui fut enſuite contraire, & il tomba même pluſieurs fois dans les mains de ſes ennemis. L'an 1169 ſon pays de Niron-Cayat fut entièrement ſaccagé par la Tribu des Merkites; & bien-tôt après il fut dépouillé de la plupart de ſes autres poſſeſſions. Dans cette extrêmité il ſe refugia chez *Oungh-can*, Roi des Keraïtes, & grand Khan de toutes les hordes Mogoles. Ce prince ré-

1169.

Il ſe retire à la Cour de Caracorum.

ſidoit à Caracorum, dans le Gelaïr, province du Mogoliſtan. C'étoit un des plus puiſſans Monarques de la Tartarie Aſiatique, & ſon nom commençoit même à faire quelque bruit en Europe, à l'occaſion de la fable qui ſe répandit qu'il avoit embraſſé le Chriſtianiſme, & qu'il avoit même reçu les Ordres ſacrés. C'eſt ce pretendu *Prêtre-Jean* d'Aſie, dont les lettres ſuppoſées ont circulé dans pluſieurs Cours de l'Europe (1), & à qui le pape Alexandre III eut la ſimplicité d'en écrire une, dans laquelle il l'appelloit très-ſaint Prêtre, *Sacerdotem ſanctiſſimum*. On attribue originairement cette fable à certains Miſſionnaires Neſtoriens, qui ayant fait quelques proſélytes dans le Gelaïr, eurent l'audace de publier qu'ils avoient converti tous les Tartares, & fabriquerent, dit-on, les lettres qui coururent ſous le nom de ce grand Khan.

Ibid. ch. 2.

Origine de la fable du Prêtre-Jean d'Aſie.

1174. Temugin, alors âgé de vingt ans, arriva heureuſement à la Cour de Caracorum, avec une eſcorte de ſix mille ſoldats, & quelques Seigneurs Mogols, qui s'attacherent à ſa fortune. Ounghcan reçut ce jeune Prince avec bonté, promit de l'aſſiſter contre ſes ennemis, & lui donna ſa fille en mariage. Un Khan Mogol, nommé *Gemouca*, vaſſal d'Ounghcan, & chef d'une puiſſante Tribu, recherchoit depuis long-tems cette Princeſſe, dont les charmes l'avoient touché. Jaloux de la préférence qu'on avoit donnée à Temugin, il réſolut de le perdre, & il trouva

Complots contre Temugin.

(1) Petis de la Croix avoit l'original de celle qui fut adreſſée à Louis VII. Roi de France.

des gens disposés à seconder son ressentiment. Il forma une conspiration dangereuse, non-seulement contre son rival, mais contre le Roi même. Les conjurés, parmi lesquels on comptoit plusieurs Khans des pays voisins, particulièrement ceux de *Merkit* & de *Tanjout*, s'assemblerent secretement, & scellerent leur union par un serment solemnel. Après avoir frappé de leur sabre un cheval, un bœuf, & un chien, ils prononcerent cette formule, en usage chez les Mogols : *O Dieu ! ô Ciel ! ô Terre ! écoutez nos imprécations contre Ounghcan & Temugin. Si quelqu'un de nous les épargne, ou manque d'assister leurs ennemis, qu'il éprouve le sort des animaux que nous frappons.*

Cette ligue fut quelque tems à se former, & n'éclata qu'en 1178. Temugin, 1178.
résolu de prévenir ses ennemis, se mit en campagne à la tête de ses Mogols, & d'un corps d'armée considérable que le grand Khan lui donna. Mais tandis qu'il étoit occupé dans le pays des Tanjoutes, dont la résistance s'opposa à ses progrès, les *Naïmans*, autre peuple belliqueux du Mogolistan, ayant à leur tête *Erkecara*, frere d'Ounghcan, firent une brusque irruption sur les terres de ce Monarque, taillerent en pièces les troupes qu'il leur opposa, prirent & saccagerent sa capitale, & mirent sur le trône Erkecara.

Ounghcan, chassé de ses Etats, se rendit au camp du Prince Mogol, qui le ven- 1179.
gea bien-tôt de toutes ces insultes. Les Tanjoutes, qui avoient toujours évité de combattre, furent enfin forcés d'en venir à

une action décisive, dans laquelle Temugin signala sa valeur & sa cruauté. Il fit une telle boucherie de ces Tartares, que leur nation fut presque totalement détruite. Quelques mois après, il remporta sur les Khans confédérés une autre victoire, qui rétablit Ounghcan sur le trône.

Il devient suspect à la Cour de Caracorum.

Ces importans services furent mal récompensés. Temugin devint suspect à la Cour de Caracorum. Ses ennemis persuaderent à Sancoum, fils du grand Khan, qu'il avoit conçu le projet de lui ravir un jour la couronne, & que dans cette vue il avoit fait une alliance secrete avec les Naïmans, ennemis mortels de la Tribu des Keraïtes. On vint à bout d'inspirer au grand Khan les mêmes soupçons, & ce Prince forma la résolution de faire arrêter son gendre. Sancoum partit de Caracorum avec dix mille soldats, & s'approcha du quartier où campoit Temugin avec ses troupes Mogoles, qui étoient de la moitié plus foibles. Mais le prince Mogol ayant été averti de cette trahison par deux esclaves qui s'étoient rendus la veille auprès de lui, décampa secretement, & alla se poster à deux lieues de-là, au pied d'une montagne, dans un défilé couvert d'un bois, & bordé d'un ruisseau. Il avoit à peine quitté son ancien camp, que les Keraïtes y entrerent. Surpris de le trouver abandonné, ils se persuaderent que la crainte avoit fait fuir Temugin, & sans se soucier de marcher en ordre contre un ennemi qu'ils croyoient déja vaincu par la frayeur, ils se précipiterent pêle-mêle pour le suivre. Temugin voyant le desor-

Ibid. ch. 3.

1193.

dre où étoient les Keraïtes, passa le ruisseau, & les chargea avec tant de furie, qu'ils furent presque aussi-tôt vaincus qu'attaqués. Sancoum perdit beaucoup de monde dans ce combat, & fut lui-même blessé au visage d'un coup de fléche.

Le Mogol, après cette victoire, ne songea plus qu'à quitter ce peuple ingrat, & à chercher les moyens de se venger un jour de sa perfidie. Il avoit alors près de quarante ans, & il en avoit passé dix-neuf à la Cour de Caracorum. Ayant grossi son armée d'un assez grand nombre de déserteurs Keraïtes, qui avoient autrefois servi sous ses ordres, alla camper vers les frontières septentrionales de la Chine, sur les bords du fleuve jaune. Il partit de-là pour retourner dans ses Etats. Ses anciens sujets d'Yeca-Mogol & de Nionn-Cayat, se soumirent sans résistance, & rentrerent dans le devoir. Il fit sonder les dispositions de plusieurs peuples voisins, assembla des Dietes, où ils envoyerent des députés, & conclut avec eux un traité d'alliance, dans lequel il fut arrêté qu'aucune 1201.
des nations confédérées ne payeroit à l'avenir le tribut au grand Khan des Keraïtes; qu'elles s'uniroient toutes pour lui faire la guerre; que chacune fourniroit son contingent de troupes, & que Temugin commanderoit en chef l'armée des Alliés, avec une autorité absolue sur ces différentes milices, & le pouvoir de châtier tous ceux qui s'écarteroient de leur devoir.

Les troupes de la Ligue s'étant assemblées, Temugin se mit à leur tête en 1202, & porta la guerre dans le Royaume des

Ibid. ch. 4.

Keraïtes. La campagne s'ouvrit par une bataille meurtrière, qui décida du ſort de ce floriſſant Empire. Ounghcan fut vaincu, & ſa mauvaiſe fortune l'ayant conduit au pays des Naimans, il y trouva la mort au lieu de l'azile qu'il cherchoit. Sancoum ſon fils ne fut pas plus heureux. Après avoir erré quelque tems dans le Turkeſtan & dans le Tibet, il fut maſſacré dans ce dernier Royaume.

Il eſt déclaré grand Kan.

Cette victoire mit Temugin en poſſeſſion des vaſtes Etats des Empereurs Keraïtes, & l'éleva lui-même à la dignité de grand Khan, qui lui fût conférée par les tribus de ſa confédération. Il fut inſtallé à Dilon Ildac, lieu de ſa naiſſance. On étendit à terre un feutre noir : on le fit aſſeoir ſur ce vil tapis : un Khan lui déclara qu'il tenoit ſon pouvoir du Ciel ; que Dieu le béniroit s'il gouvernoit avec juſtice ; & que s'il abuſoit de ſa puiſſance, il tomberoit dans la plus affreuſe miſere, ce que lui marquoit le feutre ſur lequel il étoit aſſis. Après cette déclaration, ſept Khans le releverent, & le porterent ſur un trône qu'on avoit préparé. Ils s'inclinerent neuf fois devant lui, & le peuple
1202. fit à leur exemple neuf inclinations. Les Princes qui aſſiſtoient à cette cérémonie ne l'avoient proclamé que grand Khan des Mogols ; mais il prit auſſi le titre de grand Khan des Tartares, en faveur de quelques tribus de cette nation, qui s'étoient aſſociées aux ligues Mogoles.

Il établit le ſiége de ſon Empire à Caracorum, & ce fut-là qu'après avoir réduit ſous ſon obéiſſance preſque toutes les hordes

hordes du Mogolistan & du Karacatay (1), il tint en 1205 une Diete fameuse, dans laquelle le titre d'Empereur des Mogols lui fut confirmé, & fut même déclaré héréditaire dans sa maison. Il résolut alors d'ajouter de nouvelles loix aux anciennes constitutions des Mogols, & ces statuts furent publiés dans la même Diete. Voici ce qu'ils offrent de plus remarquable. Il est important d'en tracer au moins une légere ébauche, parce que ces loix, adoptées depuis par la plupart des hordes Tartares, & portées par Tamerlan même dans l'Indostan Mogol, sont encore aujourd'hui la base de la Jurisprudence de ce dernier pays.

Il établit de nouvelles Loix.

I. *On est obligé de croire qu'il n'y a qu'un seul Dieu, créateur du ciel & de la terre, qui donne la vie & la mort, les richesses & la pauvreté, & qui gouverne l'univers avec un pouvoir absolu.* Cette loi ne fut faite que pour détourner les Mogols des superstitions de l'idolâtrie. Du reste Zingis-Khan (nous lui donnerons désormais ce nom, parce qu'il le prit dans le tems de cette Diete) ne prescrivit à ses sujets aucun systême particulier. Il toléroit toutes les Religions, excepté le *Polithéisme.* Une partie de ses enfans, & des autres Princes de sa famille, embrasserent, dit-on, le Christianisme. D'autres se firent Juifs ou Mahométans. Quelques-uns professerent le Déisme. Cette dernière Religion, qui étoit celle de Zingis-Khan, fit plus de progrès dans la Tartarie, que toutes les autres.

Ibid. ch. 6.

Ibid.

(1) C'est un pays voisin du Catay, ou de la Chine septentrionale.

II. *Les Prêtres de chaque secte, les Religieux, les Pénitens, les Ministres qui appellent à la prière, ceux qui lavent les corps morts, & les Médecins, seront exempts des charges publiques.*

III. *On ne fera jamais la paix avec aucun Roi, avec aucun Etat, qu'après les avoir entièrement soumis.* Zingis-Khan, qui aspiroit alors à la conquête de toute l'Asie, ne publia cette Loi que pour préparer ses Mogols au grand projet qu'il méditoit.

IV. *On fera tous les hivers une grande chasse, à laquelle toutes les milices de l'Empire assisteront : mais depuis le mois de Mars jusqu'au mois d'Octobre personne ne chassera.* Nous aurons dans la suite occasion de parler de ces grandes chasses, si communes encore aujourd'hui dans l'Indostan Mogol, & si propres à entretenir l'humeur guerrière d'une nation.

V. *On ne coupera point la gorge aux animaux qu'on veut tuer ; mais on leur fendra le ventre. Du reste il est permis, & même ordonné, de manger leur sang & leurs intestins.* Une ancienne superstition avoit interdit ce genre d'alimens. Les Mogols, commandés par Zingis-Khan, trouverent un jour une grande quantité d'entrailles d'animaux, égorgés dans une chasse qu'un autre peuple avoit faite. Comme l'armée manquoit de vivres, elle crut pouvoir profiter de ceux que la fortune lui offroit. Les soldats se jetterent avidement sur ces intestins, & Zingis même en mangea. Cet événement donna lieu à la loi dont je parle.

Ibid.

VI. *Ceux qui n'iront point à la guerre seront tenus de travailler gratuitement aux ou-*

vrages publics dans certains tems de l'année, & d'employer un jour de la semaine au service particulier du Prince.

VII. *Le larcin d'une chose considérable, comme d'un cheval, d'un bœuf, ou de quelqu'autre bien de même valeur, sera puni de mort. Le coupable aura le corps coupé en deux parties égales. La bastonnade sera la punition des vols qui ne méritent pas la mort; mais on pourra se racheter de cette peine, en payant neuf fois la valeur de la chose dérobée.*

VIII. *Afin que tout le monde puisse s'adonner à l'exercice des armes, ou aux Arts utiles, il est défendu à tous les sujets de l'Empire de prendre à leur service aucun Mogol.* C'est peut-être la plus sage des loix politiques de Zingis-Khan. L'usage contraire affoiblit, dégrade, & corrompt avec le tems une nation libre.

IX. *L'adultere sera puni de mort, & chaque particulier pourra se faire lui-même justice, s'il surprend les coupables.*

X. *Les espions, les faux témoins, les sodomites, & les sorciers, seront condamnés à mort.....*

Conquête du Catay par Zingis-Khan.

L'an 1212 l'Empereur des Mogols porta la guerre dans le Catay, qui est aujourd'hui une portion considérable de la Chine septentrionale, & qui formoit alors un Empire particulier (1), gouverné par un Prince Tartare, nommé *Altoun-Khan*. Ses troupes investirent Pekin, & s'en em- 1213.

(1) On ne peut dire que très-improprement que Zingis-Khan ait conquis la Chine. Il ne fit jamais la guerre aux Empereurs Chinois. Cependant une infinité d'Ecrivains occidentaux ont débité qu'il détrôna un de ces Empereurs.

parerent après un siége opiniâtre. Altoun-Khan se tua de désespoir, & le Catay reçut les loix de Zingis-Khan.

En 1214 il dépouilla de leurs domaines quelques Khans du Karacatai, du Mogolistan, & du Turkestan. Ces conquêtes lui procurerent l'Empire de presque toute la Tartarie Asiatique. Quatre ans après il marcha avec une armée de sept cens mille hommes contre Mehemed, Sultan de Karasm, dont l'Empire s'étendoit depuis les bords de la mer Caspienne jusqu'aux Indes, & comprenoit une partie du Turkestan, la Bukkarie, l'Azerbijane, ou l'ancienne Médie, le Kirman, qui est la Carmanie de Ptolomée, une partie de l'Arménie, & toute la Perse. Il entra d'abord par le Turkestan dans la province de *Farab*, dont la capitale, nommée *Otrar*, est située près des bords du *Sihon*, qui est l'ancien Jaxartes. Mehemed ne put lui opposer que quatre cens mille hommes, & ne laissa pas de marcher au-devant des troupes Tartares. Les deux armées se rencontrerent dans un lieu nommé *Caracou*, au voisinage d'Otrar, vers les confins de l'ancien pays des Getes. Les Karasmiens, malgré l'inégalité des forces, soutinrent avec une bravoure extraordinaire le choc terrible des Mogols, & combattirent jusqu'à la nuit. On assure qu'ils laisserent sur le champ de bataille plus de cent soixante mille hommes, tués ou blessés, ce qui détermina le Sultan à la retraite.

Guerre de Karasm.

Petis de la Croix, Vie de Genghis-Khan.

Bataille de Caracou.

1219. Zingis-Khan fit assiéger par ses enfans la ville d'Otrar, qu'ils ne purent emporter

qu'au bout de cinq mois. Saganac, Uzkend, Aischasche, Toncat, Cogende, & d'autres villes situées sur les bords du Jaxartes, subirent aussi la loi du vainqueur.

Pendant que les Princes exécutoient ces entreprises, Zingis s'achemina vers Bocara & Samarcande, capitales de deux grandes provinces, situées entre le Jaxartes & l'Oxus. Le pays qui en dépend a porté différens noms. Les Anciens l'ont appellé *Transoxiane*, ou pays situé au-delà de l'Oxus. *Zagataï*, un des fils de Zingis-Khan, lui donna son nom dans le treizième siécle : les Arabes l'appellent *Mawara inahr*, ou *pays au-delà du fleuve* : les Persans & les Turcs le nomment aujourd'hui le pays des *Usbeks*, parce qu'il appartient aux Tartares de ce nom. *Ibid.* Liv. III.

L'Empereur Mogol, après avoir passé l'hiver dans les plaines de Bocata, s'approcha de cette capitale au commencement du printems, accompagné du Prince Tuli son fils. Cette place ne fit presqu'aucune résistance. Dès les premiers jour du siége, les chefs de la garnison déserterent avec toutes leurs troupes, & livrerent les habitans à la discrétion des Mogols. La ville fut prise, saccagée, & réduite en cendres. Samarcande, quoique pourvue d'une garnison de cent dix mille hommes, ne se défendit pas mieux. Le Cadi & le Mufti capitulerent secretement avec Zingis, lui livrerent une des portes, & sortirent de la ville avec cinquante mille hommes qui furent compris dans la capitulation. Le reste de la garnison fut passé

1220.

Prise de Bocara & de Samarcande.

au fil de l'épée. Ce qu'il y avoit de plus jeune & de plus robuſte parmi les habitans fut condamné à l'eſclavage : on pardonna aux autres, moyennant une rançon de deux cens mille écus d'or.

Mort du Sultan de Karaſm.

La joie de ces grands ſuccès fut augmentée par la nouvelle qu'on reçut de la mort du Sultan Mehemed. Ce Prince, depuis la bataille de Caracou, avoit partagé ſon armée en pluſieurs corps, pour les envoyer dans les places les plus expoſées, ce qui l'avoit mis hors d'état de tenir la campagne. Preſſé vivement par les Mogols, qui ne lui donnerent pas le tems de reſpirer, pourſuivi de ville en ville & de province en province, il fut obligé de s'embarquer ſur la mer Caſpienne, & de ſe cacher dans une petite iſle,
1220. nommée *Abiſcon*, où il finit ſes jours, après avoir nommé pour ſucceſſeur Geladdin ſon fils. Sa mort précipita la ruine dont ſon Royaume étoit menacé. Karaſm, capitale de tout le pays, fut inveſtie par les fils de Zingis-Khan, & priſe après ſept mois d'un ſiége opiniâtre & meurtrier. La ville fut brûlée en partie par les Mogols, & en partie par ſes propres habitans, qui aimerent mieux enſevelir leurs biens ſous ſes ruines, que d'abandonner aux vain-
1221. queurs un ſi riche butin. Les ſoldats de Zinhis-Khan, voyant leur avarice fruſtrée, en immolerent plus de cent mille dans leur première fureur. Le reſte fut deſtiné à l'eſclavage. Toutes les villes du territoire particulier de cette capitale furent obligées de ſe ſoumettre.

Zingis-Khan envoya enſuite ſes Géné-

raux dans le *Khorasan*, & dans l'*Irac-Agemi* (1), aujourd'hui provinces de la Perse, sur la frontière occidentale de cet Empire. Nisa, Damegane, Amol, & la forteresse d'Ylale furent emportées. La Sultane *Turcan-catum*, mere de l'Empereur Mehemed, fut prise dans cette dernière place, où elle s'étoit enfermée avec les fils & les filles de Mehemed, & tous ses trésors. On l'envoya à Zingis-Khan, qui la traita avec une fierté si brutale, qu'il la faisoit quelquefois venir à l'heure de ses repas, & lui jettoit des os & les autres restes de sa table. Avant son arrivée au camp de Zingis, on massacra tous ses petits fils, à l'exception d'un seul, qu'on lui laissa d'abord par pitié, & qui eut ensuite le sort de ses freres. Un jour qu'elle l'habilloit elle-même, on l'arracha de ses bras pour le livrer à la mort. Les Princesses furent épargnées, & *Touschi*, l'aîné des fils de Zingis-Khan, en épousa une.

Conquête du Khorasan, & de l'Irac Persienne.

Les Généraux Mogols conquirent avec la même rapidité Reï, Com, Hamadan, Casbin, Ispahan, & d'autres villes de l'Irac Persienne. Zingis voulut assiéger en personne la ville de Balk (2), située dans la partie orientale du Khorasan. Ses habitans avoient assisté quelques mois auparavant le Sultan Gelaleddin, successeur de l'Empereur Mehemed, qui s'étoit cantonné dans le Khorasan avec quelques troupes. Le Prince Mogol leur fit un crime d'une action très-juste, & jura d'extermi-

Petis de la Croix, Liv. IV.

(1) C'est l'ancienne Hircanie.

(2) C'est l'ancienne *Bactra*, capitale de la Bactriane.

ner ce malheureux peuple. Ils s'efforcerent inutilement de l'appaiser en ouvrant
1221. leurs portes. L'implacable Zingis-Khan entra dans Balk, comme dans une ville prise d'assaut, ordonna à tous les habitans d'en sortir, & de s'assembler dans un lieu qu'il leur marqua, mit à part les jeunes gens qu'il jugea propres pour l'esclavage, & fit massacrer de sang-froid presque tout le reste. Il marcha ensuite à Talcan, ville qui n'est qu'à sept lieues de Balk. Il ne put la prendre qu'au bout de sept mois, & il se vengea de cette résistance en faisant passer au fil de l'épée tous ses habitans.

Tandis qu'il faisoit ce siége, ses Généraux s'emparoient de Merou, de Nischapour, de Tous, & d'Herat, villes du Khorasan occidental. Les trois premières furent saccagées & ruinées. Si l'on en croit un Ecrivain Persan, * cité par Petis de la Croix, il ne resta pas un seul édifice dans Nischapour : tout fut rasé jusqu'aux fondemens, & le terrain fut entièrement applani. L'Historien ajoute, peut-être par un hyperbole orientale, qu'on fut douze jours à compter les morts de la ville, & que dans tout le pays on massacra plus de dix-sept cens mille personnes. Herat obtint de Tuli, fils de Zingis-Khan, une composition avantageuse pour son peuple ; mais sa garnison fut passée au fil de l'épée. Quelque tems après, cette ville s'étant déclarée pour Gelaleddin, Zingis-Khan reprocha à Tuli de l'avoir épargnée, & lui défendit sévérement de retomber dans une pareille faute : *Sçachez*, lui dit-il, *que la compassion ne se trou-*

* Nisavi.

Maxime barbare de Zingis-Khan

ve que dans les ames basses, & que la rigueur est le seul frein qui contienne les hommes. Un ennemi vaincu n'est pas dompté ; il hait toujours un nouveau maître.

Le Khorasan étant soumis, le Prince Mogol prit la route du Zabulestan, & vint investir Bamian, qui est à dix journées de Balk. Pendant ce siége, qui fut long, & qui pensa causer la ruine entière de son armée, il apprit que le Sultan Gelaleddin s'étoit mis en campagne avec un corps de troupes considérable, qu'il avoit battu un gros détachement de Mogols, qui assiégeoit Candahar dans le voisinage de l'Inde, & que tous les soldats envoyés à cette expédition avoient été massacrés dans le combat, ou dans la poursuite. Quelque tems après un autre corps de troupes Mogoles & Tartares, commandé par le Général *Coutoucou*, & composé de quatre-vingt mille hommes, fut encore taillé en pièces aux environs de Gazna, par ce brave Sultan, qui n'avoit que soixante mille hommes sous ses ordres. Ces fâcheuses nouvelles, que Zingis reçut presqu'en même tems, le jetterent dans un affreux emportement. Il jura dans ses premiers transports qu'il extermineroit la ville de Bamian, & qu'il laveroit dans le sang de Gelaleddin l'affront que ses troupes avoient reçu dans les plaines de Gazna & de Candahar. Il pressa le siége ; il redoubla les attaques ; il fit elever devant la ville une espèce de terrasse à la hauteur des murs, d'où ses soldats lançoient des feux grégeois, & une grêle de flèches. Ses machines furent plusieurs fois brûlées

Ses Généraux font battus par Gelaleddin.

ou renversées par l'ennemi. Les bois lui manquerent pour en construire de nouvelles : il épuisa toutes ses autres munitions : il fallut aller chercher des pierres à plusieurs lieues du camp, pour le service des Balistes, & l'on fut obligé de suspendre les attaques. Elles recommencerent avec une nouvelle vigueur, & les assiégés continuerent de se défendre avec la même opiniâtreté. En un mot, la résistance fut telle, que si l'Empereur Mogol n'eût trouvé des ressources extraordinaires dans son courage, dans la bonne volonté de ses soldats, & sur-tout dans leur nombre, il eût infailliblement échoué dans cette entreprise. Un accident très-douloureux pour les Mogols, causa la ruine des assiegés. Un des petits-fils de Zingis-Khan fut tué à ses côtés d'un coup de flêche. L'Empereur ayant fait quelques libéralités aux soldats, pour les exciter à venger cette mort, ils livrerent un dernier assaut qui leur réussit, & qui les rendit maîtres de Bamian. On assure que Zingis-Khan ayant abandonné le sort de ses habitans à la mere du jeune Prince dont on pleuroit la perte, cette mere furieuse les fit massacrer tous jusqu'au dernier (1). La ville fut renversée de fond en comble, & le lieu dans lequel elle étoit bâtie a porté depuis le nom de *Maubalig*,

Petis, *ibid.* Chap. IV.

(1) Un Ecrivain Turc, Auteur d'une Histoire Ottomane, dit dans un Poëme, qui sert de préface à son Livre, que cette Princesse fit même égorger toutes les bêtes qui étoient dans Bamian. Mais c'est un conte poëtique, que M. Petis de la Croix a eu tort d'adopter.

qui en langue Mogole signifie habitation malheureuse.

Il ne restoit plus à Zingis-Khan que de marcher contre le Sultan Gelaleddin, qui étoit toujours aux environs de Gazna. L'armée Mogole, malgré les pertes qu'elle avoit faites au siége de Bamian, & dans les deux batailles dont j'ai parlé, étoit encore composée de trois cens mille hommes, & le Sultan n'en avoit que trente mille sous ses ordres. Lorsque Gelaleddin apprit que l'Empereur Mogol marchoit à grandes journées vers Gazna, il s'eloigna un peu de cette ville, & choisit un camp avantageux sur les bords de l'Indus, dans un endroit où ce fleuve étoit très-rapide. Sa droite étoit défendue par un terrain inégal, semé de rochers, & sa gauche avoit pour appui une montagne qu'il croyoit impraticable. Cette situation ôtoit aux ennemis le pouvoir de l'envelopper, & mettoit ses soldats dans la nécessité de vaincre ou de mourir. Ses coureurs l'ayant averti que les Mogols paroissoient, & que leur avant-garde avoit fait alte dans un lieu appellé *Hardir*, il partit à la tête de quelques troupes légeres, surprit les ennemis pendant la nuit, en fit un massacre presque général, pilla leur camp, & se retira avec un butin considérable.

Bataille de l'Indus.

Zingis-Khan, qui croyoit marcher à une victoire certaine, apprit avec étonnement cette honteuse déroute. Il conçut pour la première fois quelque défiance de lui-même, & n'agit desormais qu'avec la plus grande circonspection. Il s'approcha en

bon ordre du camp de Gelaleddin, rangea ses troupes en trois corps, donna le commandement des deux aîles à ses fils, & se mit au centre avec les meilleures troupes. La petite armée du Sultan resta dans la position dont j'ai parlé. Le choc fut terrible. Le brave Gelaleddin, malgré l'inégalité des forces, eut d'abord l'avantage. Il enfonça l'aîle gauche des Mogols, pénétra dans le centre de bataille, y causa le même désordre, & fit reculer Zingis-Khan, qui eut un cheval tué sous lui. Dès le commencement du combat, l'Empereur Mogol, dans la vue de prendre en flanc les ennemis, avoit envoyé un détachement considérable vers la montagne qui servoit d'appui à leur aîle gauche. Cette montagne, que Gelaleddin avoit cru inaccessible, fut franchie par les Mogols, à l'aide d'un guide, qui les conduisit par un sentier qu'il connoissoit. Les Karasmiens, qui combattoient depuis dix heures avec avantage contre une armée de trois cens mille hommes, ne purent soutenir le choc imprévu de ces nouvelles troupes. Ils prirent l'épouvante: Gelaleddin s'efforça en vain de les rassurer; le désordre devint général. La plupart chercherent un azile parmi les rochers qui bordoient l'Indus; d'autres, pressés par les Mogols, se précipiterent dans le fleuve; quelques braves gens se rassemblerent autour de leur Prince, & résolurent de périr avec lui.

Le fils aîné de Gelaleddin fut fait prisonnier dans cette déroute. Zingis-Khan, qui vouloit aussi qu'on prît le Sultan en

vie, le fit envelopper par quelques escadrons. Dans cette extrêmité Gelaleddin monta sur un cheval vigoureux, piqua vers le fleuve, & le passa heureusement à la vue de l'armée Mogole. Zingis-Khan, malgré l'otgueil de son caractère, ne put s'empêcher de donner de justes éloges à l'intrépidité de cette action. Mettant un doigt sur sa bouche, dit l'Auteur de sa vie, & se tournant vers ses enfans : *Heureux*, dit-il, *le fils qui peut se glorifier d'avoir un pareil pere. Celui qui a pu s'exposer à un tel péril, est capable d'en affronter beaucoup d'autres ; & quiconque l'aura pour ennemi, se tiendra sur ses gardes, s'il est sage.* Gelaleddin passa dans l'Indostan, y fit quelques conquêtes, trouva des amis, & ensuite des rivaux, qui le forcerent de repasser l'Indus. Il rentra dans l'Empire de Karasm, reprit Ispahan, Tauris, & d'autres villes, qu'il ne put conserver. Les Mogols le battirent dans l'Azerbijane, & le forcerent de se retirer dans l'Arménie, où il continua la guerre. Il passa ensuite dans la Natolie, & fut malheureusement vaincu par les Turcs Seljukides, qui le forcerent d'abandonner le pays. Enfin sa mauvaise fortune le conduisit dans le Curdistan, sur la frontière occidentale de la Perse, où ses ennemis le firent lâchement assassiner vers l'année 1229.

La retraite de Gelaleddin leva le principal obstacle qui retardoit la conquête entière du Karasm. L'Azerbijane, le pays de Gazna, le Kirman, & d'autres provinces de la Perse furent soumises par les Lieutenans du Prince Mogol. Il assiegea & prit

Candahar sur le bord occidental de l'Indus. Un de ses Généraux, nommé Bela, porta la guerre dans le Multan, sur la rive orientale du même fleuve, & s'empara de cette province de l'Inde. Quelques Ecrivains occidentaux ont prétendu que Zingis fit en personne cette expédition, & qu'il subjugua même toutes les Indes, depuis l'Indus jusqu'au Gange, & depuis le Gange jusqu'à la mer de la Chine. Mais les Auteurs Persans & Arabes, cités par Petis de la Croix, & dont quelques-uns étoient contemporains de Zingis-Khan, assurent unanimement que l'Empereur Mogol ne passa jamais l'Indus, & que Bela, son Lieutenant, qui avoit ordre de pénétrer jusqu'à Lahor, ancienne capitale de l'Indostan, n'osa s'engager dans le pays, parce que les Indiens de Patane lui opposerent une armée formidable (1).

1222. Ibid. chap. VI, VII.

Zingis-Khan, après avoir conquis en moins de quatre ans le plus vaste Empire de l'Asie méridionale, résolut de retourner en Tartarie, pour châtier quelques vassaux rebelles, & rétablir l'ordre & la soumission dans le Mogolistan. Il partit de Candahar sur la fin du printems, & reprenant la route de la Transoxiane, il passa tout l'été sur les bords de l'Oxus. Au commencement de l'automne il traversa ce fleuve avec une partie de son armée, & il se rendit à Bocara, dont on commençoit à réparer les ruines.

Ibid. chap. VII.

(1) Ceci peut servir à rectifier ce que j'ai dit, peut-être trop légérement, dans l'Introduction à l'Histoire des Indiens (page 164.) touchant la prétendue conquête de toutes les Indes par Zingis-Khan.

Il eut avec deux Docteurs de cette ville un entretien, dont les particularités m'ont paru intéressantes. L'un étoit *Cadi*, ou juge du lieu ; l'autre exerçoit l'office de *Mufti*, ou de Grand-Prêtre. Zingis leur demanda ce qu'ils pensoient de la divinité en général. Ils répondirent qu'ils croyoient, comme tous les Musulmans, qu'il n'y a qu'un Dieu, qui a tout créé, & qui mérite seul nos adorations. L'Empereur les assura qu'il pensoit là-dessus comme eux. Il voulut savoir ensuite quels étoient leurs sentimens au sujet de Mahomet. Ils lui dirent que c'étoit un saint Prophête, que Dieu avoit envoyé sur la terre, comme son ambassadeur, pour annoncer sa volonté aux hommes, & leur enseigner la loi qu'ils devoient suivre. *Ce que vous me dites*, repliqua Zingis, *me paroît assez croyable ; car moi, qui ne suis que le serviteur de Dieu, j'envoye tous les jours des ambassadeurs en divers pays.* L'entretien tomba ensuite sur la prière, sur le jeûne, sur l'aumône, & sur d'autres points de la Religion Musulmane. L'Empereur approuva toutes ces pratiques. Il dit, à l'occasion de l'abstinence, prescrite dans le tems du *Ramadan*, qu'il étoit bien juste que les Musulmans jeûnassent pendant un mois de l'année, eux qui faisoient la débauche tout le reste du tems, même pendant les nuits de leur mois sacré. Il disputa long-tems sur l'article des Mosquées, dont ces Docteurs prêchoient la nécessité, & qu'ils appelloient les maisons de Dieu. Tout ce qu'ils alléguerent en faveur de cet usage lui parut peu convainquant. Il soutint

Conversation curieuse de Zingis-Khan avec deux Docteurs Musulmans.

qu'on pouvoit prier par-tout, que Dieu entendoit ceux qui l'invoquoient dans quelque lieu qu'ils fussent, & que le monde entier étoit sa maison.

Zingis-Khan ne fut de retour à Caracorum qu'en 1224. Il étoit alors âgé de soixante-dix ans. L'année suivante il porta la guerre dans le Tangu, & remporta une grande victoire sur *Schidascou*, Souverain de cette contrée. Il se préparoit en 1226 à conquérir la Chine méridionale; mais dans le tems qu'il s'occupoit de cette grande entreprise, il tomba dans une maladie de langueur, à laquelle les remedes ne purent apporter aucun adoucissement, & qui le conduisit enfin au tombeau sur la fin de cette année. Ce Prince eut toutes les qualités qui font les grands conquérans: un génie élevé, un grand courage, une force de corps extraordinaire, une ambition excessive. Il entendoit parfaitement la guerre; il étoit sobre; il avoit une éloquence naturelle, qui le faisoit parler en public avec dignité, & qui dans le particulier rendoit sa conversation très-agréable. Une cruauté excessive, qui étoit autant le vice de son pays que celui de ses mœurs, ternit l'éclat de ses grandes actions. Aucun conquérant n'a fondé avant lui une Monarchie si vaste. Son Empire s'étendoit depuis la Chine méridionale jusqu'à la Natolie, & depuis l'extrémité de la Tartarie septentrionale jusqu'aux Indes; c'est-à-dire, que de l'Orient à l'Occident il comprenoit près de deux mille lieues; & plus de mille du Nord au Midi. L'Empire Romain, dans le tems de sa plus

Mort de Zingis-Khan *Ibid.* chap. XIV.

1226.

grande puissance, étoit moins étendu. Un grand Ministre * ayant fait traduire un manuscrit oriental, qui contenoit le récit des principales actions de Zingis-Khan, fut frappé de la lecture Françoise de cet écrit : *Voilà*, dit-il, *un homme bien extraordinaire, & qui mérite mieux qu'Alexandre le glorieux titre de Conquérant de l'Asie.* Mais le héros Mogol vivoit parmi des peuples barbares, dans un siécle où l'ignorance étoit presque générale, & dans un pays dont nos plus habiles Géographes ont peine à marquer la véritable position : voilà pourquoi son nom étoit à peine connu de M. Colbert.

* M. Colbert.

Ibid. Dans l'Avertissement.



CHAPITRE III.

Successeurs de Zingis-Khan. Ce que devint le vaste Empire qu'il avoit fondé.

Partage de la Monarchie de Zingis-Khan, entre ses quatre fils.

POUR achever d'éclaircir l'Histoire des Mogols du moyen âge, il est important de faire connoître les successeurs de Zingis-Khan, & ce que devint le vaste Empire dont il fut le fondateur. Le Héros Tartare partagea ses conquêtes entre ses quatre fils. Il donna à *Touschi*, ou *Zuzi*, l'aîné de tous, le *Capschac*, pays situé au Nord de la mer Caspienne, où est aujourd'hui Astrakan, & qui s'étendoit alors jusqu'à la Sibérie & à la mer glaciale. *Zagatai* obtint la Transoxiane & le Turkestan. *Tuli* eut la Perse, & les pays conquis dans l'Inde. Le Mogolistan, le Catai, & le reste de la Tartarie orientale, furent le partage d'*Octai*.

Petis de la Croix, vie de Zingis-Khan, p. 495 & suiv.

Ligne de Toufchi.

Zingis-Khan, qui dut à la valeur de Touchi la conquête du pays de Capfchac, lui en accorda la fouveraineté vers l'année 1224. Toufchi étant mort en 1225, laiffa un fils nommé *Batou*, qui lui fuccéda, & qui conquit le pays des Alains, à l'occident de la mer Cafpienne, la Ruffie, la Bulgarie, & d'autres contrées. Il porta la guerre jufque dans la Pologne, faccagea la Moravie & la Dalmatie, & fe préparoit même à paffer dans la Hongrie, pour marcher de-là à Conftantinople, lorfque la mort l'enleva en 1256.

Les Khans de Capfchac fe font Mahométans.

Il eut pour fucceffeur fon frere *Bereké*, qui eut de grands démêlés avec le Prince Hulacou, fils de Tuli, au fujet de la fucceffion de la Tartarie. Bereké embraffa le Mahométifme, que tous les Khans de Capfchac ont toujours profeffé depuis. Il mourut en 1266. L'hiftoire de fes fucceffeurs, dans l'efpace de plus d'un fiécle, n'offre aucune révolution remarquable, & ces Princes gouvernerent avec affez de tranquillité. Mais après le regne de *Tocta Caya*, XXIIIeme. Khan, mort en 1376, l'Empire de Capfchac reçut de terribles fecouffes. Le fameux *Timur-Bec* (Tamerlan) porta la guerre & la défolation dans ce pays, vainquit & dépofa plufieurs Khans, en inftalla d'autres, auxquels il ne laiffa qu'une ombre d'autorité, & régna lui-même defpotiquement fous leur nom. Après fa mort la tranquillité fut rétablie dans le Capfchac, & les Khans recouvrerent leur puiffance.

Dans le quinzième ſiécle, après le regne de *Hadgy-Keray*, quarante-troiſième Khan, qui mourut en 1475, cet Empire éprouva de nouvelles diſgraces. Trois Princes ſe diſputerent la Couronne, & déſolerent le pays par leurs diviſions. Le Capſchac fut en même-tems ravagé par les Ruſſiens, qui rentrerent en poſſeſſion des provinces que Batou leur avoit enlevées. Ce malheureux Royaume étoit menacé d'une ruine totale, ſi Mahomet II, Empereur des Turcs, n'eût pris ſa défenſe. Il chaſſa les Moſcovites de Caffa & de Mancoup, prit dans cette dernière ville Mengheli-Keray, fils de Hadgy, l'un des prétendans à la Couronne, le mit dans les fers, & l'inſtalla enſuite ſur le trône de Capſchac.

Ils deviennent dépendans de la puiſſance Ottomane.

Depuis ce coup d'autorité, les Rois de Capſchac ont toujours dépendu de la Cour Ottomane, qui les tient dans une ſujétion étroite. Dans le cours du ſeizième & du dix-ſeptième ſiécles, il y eut pluſieurs Khans dépoſés, envoyés dans les priſons de Rhodes, & même condamnés à mort (1), pour avoir encouru la diſgrace de la Porte. Petis de la Croix compte ſoixante-cinq Khans de cette race, depuis Touſchi juſqu'à *Kaptan-Keray*, que les Turcs dépoſerent en 1708. Elle ſubſiſte encore aujourd'hui dans deux principales branches, dont l'une regne dans la Crimée, à l'extrêmité du Pont-Euxin, & l'autre dans le pays des Usbeks, ſur les bords de la mer Caſpienne.

(1) *Anayet-Keray*, cinquante-huitième Khan, fut exécuté à Conſtantinople en 1637.

Empire de ZAGATAI.

Ligne de Zagatai.

Zagatai, second fils de Zingis-Khan, eut, comme on l'a dit, dans son partage la Transoxiane & le Turkestan. Les pays de sa dépendance porterent son nom. Il les gouverna pendant seize ans avec beaucoup de sagesse, & mourut en 1242. Dix-huit Princes de son sang lui succéderent en ligne directe, & régnerent avec la plénitude du souverain pouvoir. *Ali*, vingtième Empereur, issu de la branche d'Octai, usurpa la Couronne vers le commencement du quatorzième siécle : mais après sa mort les descendans de Zagatai furent rétablis.

Idem. Ibid. p. 508. & suiv. Petis de la Croix (le fils) vie de Timur-Bec. Liv. I.

Kazan, vingt-deuxième Khan, monta sur le trône en 1322. Ce Monarque se rendit si odieux par sa cruauté & par ses injustices, que tous les Grands de l'Etat se liguerent contre lui. Il fut tué dans un combat l'an 1346. Les Princes ligués mirent à sa place *Danesmendgé*, Prince de la race d'Octai, qu'ils massacrerent ensuite pour couronner *Beyan-Couli*. L'Emir *Cazagan*, chef de la ligue, régna sous le nom de ce Monarque, & ne lui laissa que le vain titre de grand Khan. Ce fut alors que commença la décadence de l'Empire de Zagatai.

Première décadence de l'Empire de Zagatai.

Cazagan, que quelques Historiens ont mis au rang des Rois de Transoxiane, parce qu'il gouverna le Royaume avec une autorité absolue, fut assassiné par son gendre en 1357. Abdalla son fils, succéda à sa puissance. Il établit sa résidence à Samarcande, où il conduisit Beyan-Couli,

qu'il confirma d'abord dans la dignité de grand Khan, & qu'il fit mourir ensuite pour lui enlever sa femme. Il mit à sa place *Timur-Chah*, Prince de la race de Zagatai, dont le pere avoit été Roi avant l'usurpation d'Ali. Abdalla ne jouit pas longtems de son crime. *Beyan-Selduz*, *Hadgy-Berlas*, & d'autres Emirs se liguerent contre lui, le forcerent d'abandonner pour jamais le pays, massacrerent ses freres, & mirent à mort le Sultan qu'il avoit installé. Hadgy-Berlas étoit oncle du fameux *Timur-Bec*, autrement nommé Tamerlan.

L'Empire fut quelque tems sans Chef, & tomba dans une terrible confusion. Beyan-Selduz & Hadgy-Berlas érigerent leurs terres en principautés indépendantes. Les autres Emirs imiterent ce dangereux exemple, & le Royaume, qui n'avoit pu supporter le joug d'un légitime Monarque, devint la proye d'une infinité de Tyrans, qui le déchirerent. Pendant ces désordres, Hussein, neveu d'Abdalla, & petit-fils de Cazagan, se rendit maître de Kabul, & de quelques autres domaines, dont il forma un état assez considérable. Ce Prince eut dans la suite de grandes liaisons avec *Timur-Bec*.

Il tombe dans l'anarchie.

Tandis que le Royaume s'affoiblissoit par ces démembremens, & tendoit à une ruine totale, un Prince de la race de Zagatai, nommé *Togluc-Timur*, Kan de Kashgar dans le bas Turkestan, entreprit de remonter sur le trône de ses peres. Il entra dans la Transoxiane avec une armée, gagna par des caresses quelques

1359.

Emirs du pays, réduisit les autres par la force, & fut proclamé grand Khan de Zagatai. Hadgy-Berlas, ayant refusé de le reconnoître, se réfugia dans le Khorassan, où il fut tué quelques années après par une troupe de brigands. Beyan-Selduz, malgré ses soumissions, fut massacré par les ordres du grand Khan. Hussein, prince
1360. de Kabul, ayant été vaincu dans une bataille, perdit ses Etats, & fut obligé de se cacher dans les déserts du Turkestan. Timur-Bec, neveu d'Hadgy-Berlas, fut plus heureux. Il obtint la restitution de ses terres, & se fit même adjuger l'héritage de son oncle. Mais s'étant ensuite brouillé avec la Cour de Cashgar, il alla joindre Hussein dans sa retraite. Ces deux Princes se liguerent avec d'autres Emirs mécontens, & formerent un parti qui devint bientôt redoutable.

Togluc-Timur mourut en 1362. *Elias-Coja*, son fils, prit le titre de grand Khan, & se fit reconnoître par les Emirs de son parti. Mais la faction d'Hussein & de Timur-Bec, s'opposa à ses prétentions, le chassa de la Transoxiane, & fit élire un autre grand Khan, nommé *Cabulchah*, dont le bisayeul avoit joui de cette dignité. Les deux Emirs regnerent sous son nom. Il
1363. eut quatre successeurs, qui furent nommés par Timur-Bec, & qui n'eurent pas plus d'autorité. On les choisissoit dans la famille de Zingis-Khan, & leur nom étoit mis à la tête des Ordonnances, par égard pour le peuple, qui conservoit toujours un grand respect pour la mémoire de ce grand homme. Le dernier, nommé *Toumen-*

Cotluc, fut installé en 1390. Les successeurs de Timur-Bec s'affranchirent de cêt usage, & la puissance de Zingis-Khan fut entiérement éteinte dans le Zagatai, vers le commencement du quatorziéme siécle. L'auteur que j'ai cité compte 32. Khans depuis Zagatai jusqu'à Toumen-Cotluc.

Empire d'OCTAI, Roi de Tartarie. Son Royaume passe dans la branche de TULI.

Octai, qui eut en partage presque toute la Tartarie Asiatique, établit le siége de son Empire à *Oloughiourt*, ville du Mogolistan, peu éloignée de Caracorum. Il régna pendant treize ans avec beaucoup de gloire, & mourut vers l'année 1240. *Keyouc* son fils lui succéda, & cessa de vivre en 1246. C'est le seul Prince de la ligne d'Octai qui ait régné dans la Tartarie, dont l'Empire passa dans la branche de Tuli, soit que Keyouc n'eût point laissé d'enfans, soit qu'ils fussent trop jeunes pour être placés sur le trône.

Ligne d'Octai.

Petis, *ibid.* p. 511 & suiv.

Empire de TULI.

Tuli, à qui Zingis-Khan avoit résigné la Perse, & les Etats conquis dans l'Inde, fit régir son Royaume par des Lieutenans, & fixa son séjour à la Cour d'Oloughiourt, auprès d'Octai son frere, qu'il aima toujours tendrement. Il mourut en 1229, trois ans après Zingis-Khan.

Ligne de Tuli.

Il eut pour successeur *Mangou*, l'aîné de ses fils, qui parvint aussi au trône de la Tartarie en 1250, quatre ans après la mort de Keyouc, dans qui s'éteignit la ligne d'Octai. Mangou établit sa résidence

à Oloughiourt, & laissa l'administration de la Perse à Hulacou son frere. Il mourut en 1257. sans laisser d'enfans.

Branche de Kublai, qui regne dans la Chine & dans la Tartarie.

Kublai, autre fils de Tuli, succéda à Mangou. Ce Prince se rendit fameux par ses exploits, principalement par la conquête de la Chine. Il fut le fondateur de la première dynastie tartare (1) qui a régné dans cet Empire. Ses descendans ayant été chassés du trône de la Chine, retournerent dans le Mogolistan, où ils continuerent de regner jusqu'au tems de Timur-Bec, qui renversa leur puissance. Kublai mourut en 1294. Sa famille a donné neuf Empereurs à la Chine, & seize Khans à la Tartarie. Elle tomba dans une telle obscurité au commencement du quinzième siécle, qu'il n'en est plus fait mention dans l'Histoire.

Branche d'Hulacou, qui regne dans la Perse.

La race d'Hulacou, second fils de Tuli, ne subsista pas plus long-tems. Ce Prince, comme on l'a dit, avoit obtenu la régence de la Perse, dont la souveraineté appartenoit à Mangou, fils aîné de Tuli. Il gouverna ce Royaume pendant quinze ans, & l'augmenta de plusieurs provinces. Il conquit la Chaldée sur le Sultan *Mustásim-Billah*, & détruisit la race des Califes Abassides. Il s'empara ensuite de la Syrie & de la Natolie. On rapporte sa mort à l'année 1265.

ABACA, son fils, fut couronné Roi de Perse, par les ordres du Kublai, qui lui céda la propriéte de cet Empire. Il régna avec réputation pendant seize ans, & mou-

(1) Celle des YVEN, c'est la vingtième des dynasties Chinoises.

rut

rut en 1281. Il eut pour successeurs :

I. *Nicouder*, autre fils d'Hulacou, mort en 1284. Ce Prince embrassa la Religion Mahométane, qui dominoit depuis longtems dans la Perse.

II. *Argoun*, fils d'Abaca, qui mourut en 1291.

III. *Ghendgiatou*, frere d'Argoun, qui fut tué en 1295.

IV. *Baydou*, petit-fils d'Hulacou, mort dans la même année.

V. *Mahmoud-Gazan*, fils d'Argoun, qui cessa de vivre en 1304.

VI. *Codabendé*, frere de Gazan. Ce Prince bâtit la ville de *Soltanya*, qu'il choisit pour le lieu de sa résidence. Il y finit ses jours l'an 1317.

VII. *Abousaïd - Behadeur*, fils de Codabendé, mort en 1335.

Décadence de l'Empire Persan.

La plupart de ces Princes regnerent avec autant de gloire que d'autorité. Mais après la mort d'Abousaïd, l'Empire Persan tomba dans une affreuse confusion. Les fils de ce Monarque se disputerent la Couronne, & se firent une guerre cruelle. Les Grands Seigneurs profiterent de ces divisions pour se rendre indépendans. *Ascraf*, qui avoit été Visir d'Abousaïd, usurpa l'Azerbijane, & fut ensuite dépossédé par *Janibek*, huitième-Khan du Capschac. Bientôt après *Buzurk - Hassan*, petit-fils d'Argoun, troisième successeur d'Hulacou, s'empara de cette même province & de la Chaldée, & fonda la dynastie des *Ilcaniens*, qui donna quatre Rois à l'Azerbijane dans le cours de soixante ans. *Ahmet*, le dernier des Princes Ilcaniens, fut dé-

Révolution dans l'Azerbijane.

trôné par Cara-Mehemed, Prince Turcoman, qui regnoit sur la tribu des *Moutons noirs*. Ce Mehemed établit dans l'Azerbijane une nouvelle monarchie, qui porta le nom de sa tribu. D'autres Princes partagerent les débris de l'Empire Persan. Les *Musaffer* regnerent dans la Perse proprement dite : les provinces de l'Inde furent envahies par une dynastie de Princes Turcs.

Les choses subsisterent en cet état jusqu'au tems de Timur-Bec, qui, vers la fin du quatorzième siécle, renversa toutes ces monarchies naissantes, & changea la face de l'Empire Persan. Il est tems de faire connoître plus particulièrement l'auteur de ces grandes révolutions. Son Histoire nous ramenera naturellement à celle des Mogols de l'Inde, qui le reconnoissent pour le fondateur de leur monarchie.



CHAPITRE IV.

Conquêtes de TIMUR-BEC, *Fondateur de l'Empire Mogol dans l'Indostan.*

Origine de Timur-Bec.

TIMUR-BEC (1) sortoit de la Tribu Mogole des *Berlas*, qui descendoient d'*Yedensi-Berlas*, petit-fils de *Tumana* (2), dix-septième Empereur Mogol depuis Ber-

(1) Le Prince Timur. *Bec*, ou *Beg*, en langue Mogole signifie *Prince*.

(2) Tumana étoit le trisayeul de Zingis-Khan. Voyez ci-dessus la table généalogique des Empereurs Mogols.

tezena. Il nâquit à *Kech* (1), ville du Mogolistan, vers l'an 1335 de l'Ere Chrétienne, sous le regne de Kazan, vingt-deuxième Khan du Zagatai. Son pere, appellé *Tragaï*, étoit Emir ou Prince d'un petit Etat, dont Kech étoit la capitale. *Caraschar-Nevian*, son cinquième ayeul, avoit été premier Ministre de Zagatai, fils de Zingis-Khan, & commandoit un *Toman*, ou corps de dix-mille hommes. Ce commandement devint héréditaire dans sa famille. Ainsi c'est par une calomnie aussi absurde qu'odieuse, que quelques Ecrivains orientaux ont représenté Timur-Bec comme un soldat de fortune, & un aventurier sans naissance, qui ne s'est élévé que par ses brigandages. Il ne faut pas ajouter plus de foi à ce que disent les mêmes Auteurs, qu'il fut blessé d'une fléche qu'un berger, dont il déroboit les moutons, lui décocha, ce qui le rendit boiteux, & lui fit donner le nom de *Timur-Lenc* (2), d'où l'on a forgé *Tamerlan* & *Tambourlan*, noms ridicules, que le torrent des Annalistes occidentaux n'a pas laissé d'adopter contre la dignité de l'Histoire. On accuse principalement les Ecrivains Turcs & Arabes d'avoir originairement débité tous ces mensonges, dans la vue de flétrir la gloire d'un con-

Petis, le fils, Hist. de Timur-Bec dans l'Avertissement.

Impostures debitées contre sa naissance.

(1) Petis de la Croix, le fils, place cette ville à 99 dégrés, 30 min. de longit. & à 39 dégrés 30. minutes de lat.

(2) Au lieu de Timur-Bec. *Lenc*, en Arabe, signifie boiteux. Pour faire ce mauvais rebus, dit Petis de la Croix, il ne faut que changer quelques points. Ainsi au lieu de *Bec*, qui signifie Prince, on lit, *Lenc*, qui signifie boiteux,

quérant illustre, qui avoit porté le ravage & la désolation dans leur pays.

Exercices de son enfance.

Le Prince Mogol montra dans ses tendres années une grande passion pour la gloire, un courage intrépide, & une ambition naissante, qui lui faisoit prendre un ton d'autorité avec ses compagnons, dans un age qui semble fait pour l'égalité. Il exigeoit d'eux des hommages & des soumissions: il élevoit les uns aux dignités; il disgracioit les autres; quelquefois il les rangeoit en bataille, & leur ordonnoit d'attaquer un retranchement, une ville, ou des bataillons imités en figures d'osier, que sa main formoit. Il maintenoit une discipline sévére dans sa petite armée.

Ibid. Pref. de l'Auteur Persan.

Dans sa jeunesse il s'adonna à tous les exercices qui peuvent fortifier le corps & augmenter le courage. Ses plus chers amusemens étoient de monter à cheval, de s'exercer à la lutte, à la course; de rompre une lance, de s'escrimer avec le sabre, de passer les jours à la chasse.

Idem, ibid. Liv. I.

A l'âge de vingt-cinq ans il entra dans une carrière plus sérieuse. Le pays de Kech, ancien patrimoine des Princes Berlas, fut sur le point d'être envahi par Togluc-Timur, Roi de Cashgar, qui aspiroit à l'Empire du Zagatai. Hadgy-Berlas, oncle de Timur-Bec, prit la fuite aux approches de l'armée ennemie; & pour comble de disgrace, Tragaï son pere mourut dans l'année de cette invasion. Une conduite adroite & prudente délivra Timur de tous ces périls, & sauva son pays. Il alla trouver les Généraux de Togluc, qui étoient déja dans Kech, les gagna par ses

1360.

soumissions, s'insinua avec le même bonheur dans les bonnes graces du Monarque, & reçut de lui, à titre d'hommage, l'investiture du pays de Kech, avec le *Toman* de dix mille hommes annexé à cette principauté.

Premières armes de Timur-Bec.

Il s'unit ensuite étroitement avec l'Emir *Hussein*, qui s'étoit érigé une petite principauté à Kabul, & fit la guerre, avec divers succès, à plusieurs Tribus Mogoles. Hussein ayant été dépouillé de ses Etats par le Roi de Cashgar, & Timur s'étant lui-même brouillé avec ce Monarque, les deux Emirs se retirerent dans les déserts du Turkestan, y leverent des troupes, remporterent plusieurs avantages sur Togluc, & sur Elias Coja son fils, chasserent ce dernier du Zagatai, & firent 1363.
couronner dans Samarcande un autre Khan.

L'envie de dominer dans le pays, & de faire la loi à toutes les Tribus Mogoles, 1365.
avoit formé l'union des deux Emirs. La jalousie d'autorité les divisa dans la suite, & lorsqu'ils n'eurent plus d'ennemis étrangers à combattre, ils se firent une guerre cruelle, qui dura quatre années, & qui fut suivie d'une espèce de réconciliation. Les hostilités ayant recommencé, Hussein fut vaincu dans une bataille décisive, & les soldats de Timur le massacrerent. Toute l'autorite passa dans les mains de son rival, que le suffrage des Emirs plaça sur le trône impérial de Zagatai. Timur-Bec étoit alors âgé de trente-quatre ans.

Il est proclamé Empereur de Zagatai.

Il ouvrit son regne par la conquête de Balk, de Kabul, & des autres villes que 1369.

Idem, ibid. Liv. II.

l'Emir Hussein avoit possédées. En 1378 il porta la guerre au pays de Cashgar, dont les Rois, depuis l'irruption de Togluc-Timur, conservoient toujours des prétentions sur la Transoxiane, & continuoient de porter le titre de grands Khans du Zagatai. Il eut de longs démêlés avec ces Princes, & il n'acheva de les soumettre qu'en 1390.

Il s'empare du Royaume de Karasm.

Cette expédition étoit à peine commencée, qu'il eut une autre querelle avec *Hussein Sofi*, Khan de Karasm (1), au sujet de quelques territoires que ce Prince avoit usurpés sur l'Empire de Zagatai. Timur-Bec fit plusieurs excursions dans ce pays, qui fut entièrement subjugué en 1379.

Il dispose de celui de Capschac.

Dans le cours de cette guerre, *Tocatmich-Aglen*, Prince de la race de Zingis-Khan, vint implorer la protection de Timur, contre *Ourous-Khan*, Prince de la même famille, qui s'étoit emparé de l'Empire de Capschac (2), sur lequel Tocatmich avoit des prétentions. Timur détrôna Ourous-Khan, & ses deux successeurs, *Tocta-Caya* & Temour Melic, & mit la couronne de Capschac sur la tête de Tocatmich, qui se reconnut vassal de l'Empereur Mogol.

En 1380, ayant exigé l'hommage de

(1) Petit Etat situé à l'Orient de la mer Caspienne, & qui s'étoit formé du démembrement de l'Empire de Zagatai & de la Perse, dans le tems des troubles qui arriverent après la mort de Zingis-Khan.

(2) Etat situé au Nord de la mer Caspienne, & qui s'étendoit jusqu'à la Moscovie.

Malek Cayaseddin, Roi de Khorasan, il lui déclara la guerre sur le refus qu'il fit de se soumettre. Il emporta d'assaut *Foudgende*, une des plus fortes places de ce royaume, & fit passer tous les habitans au fil de l'épée. Il marcha ensuite à Herat, qui se rendit, & qui fut abandonné au pillage. Le Sultan Cayaseddin fut fait prisonnier dans cette capitale du Khorasan, & les Mogols y firent un butin inestimable. *Esseraïn*, *Kelat*, *Terchiz*, & *Sebzvar*, furent forcées après quelques résistances. Timur fit un terrible exemple dans la dernière de ces places. Deux mille brigands, qui s'y étoient retirés, furent entassés tout vifs les uns sur les autres, avec un mastic de briques pilées & de chaux, & ces horribles matériaux servirent à la construction de plusieurs tours. Les provinces de *Sistan* & de *Mazendran*, dépendantes du même Royaume, mais gouvernées par des Princes particuliers, furent aussi forcées de se soumettre. Tout le pays fut subjugué en moins de trois années.

Conquête de Khorasan.

La conquête de l'Irac Agemi, qui est l'ancienne Hircanie, suivit de près celle de Khorasan. Timur entra dans cette province en 1385, & s'empara de *Soltania*. L'année suivante il tourna ses armes contre l'Azerbijane, & conquit en passant le petit pays de Lor. Tauris, capitale de l'Azerbijane, ouvrit ses portes. Le vainqueur passa ensuite l'*Ourous*, qui est l'Araxe des Anciens, emporta *Comi*, *Surmalu*, & *Cars*, places situées dans le voisinage de ce fleuve, & s'ouvrit par-là le chemin de la Géorgie. *Teflis*, capitale de ce Royaume fut as-

De l'Azerbijane.

siegée, & prise d'assaut. On y fit prisonnier le Prince *Malek Ipocrate*, Roï de Géorgie, qui fut d'abord chargé de chaînes, & qu'on renvoya ensuite, après lui avoir fait abjurer le Christianisme. L'Ecrivain Mahométan*, traduit par Petis de la Croix, s'exprime ainsi au sujet de l'apostasie de *Malek* : *Timur instruisit lui-même le Prince Géorgien, & lui allégua mille raisons convaincantes pour le détromper du Christianisme. Il lui communiqua tant de lumières sur la Loi de Mahomet, que la grace de la vocation entra dans son esprit, qui étoit rempli de ténébres. Malek abandonna l'erreur, & fut mis dans la liste des vrais croyans.*

* *Cherefeddin Ali.*

Petis, t. 1. p. 400.

Et de toute la Géorgie.

L'Empereur ayant terminé cette glorieuse campagne par la conquête de toute la Géorgie, & de quelques Provinces voisines, passa l'hyver sur les bords de l'Ourous. Au commencement du printems de l'année 1387, il se rapprocha de l'Azerbijane, sur la nouvelle qu'il reçut que Tocatmich, qu'il avoit fait Empereur de Capschac, s'étoit ligué contre lui, & menaçoit cette Province d'une invasion. Il envoya de ce côté-là quelques détachemens, qui rencontrerent l'armée ennemie, la mirent en déroute, & la poursuivirent jusqu'au détroit de Derbende (1), dans le voisinage de la mer Caspienne. Il marcha ensuite contre les Turcomans (2), sous prétexte de châtier les brigandages qu'ils exerçoient sur les voyageurs, principale-

(1) Fameux passage des Montagnes. C'est ce que les anciens appelloient les *Portes Caspiennes.*

(2) Peuple établi entre la mer Caspienne & la mer Noire, dans le voisinage de la Géorgie.

ment sur les caravanes qui alloient à la Mecque. Il ravagea leurs campagnes, pilla leurs bestiaux, emmena une grande multitude d'esclaves, & porta la désolation jusqu'au pays de *Van* & de *Vastan* dans la basse Arménie.

Progrès dans la Perse.

Dans l'automne de la même année il entra dans le pays de Fars (1), traversa une partie du Couhestan, & campa à la vue d'Ispahan, qui lui ouvrit ses portes. Cette ville, malgré ses soumissions, fut abandonnée à la fureur du soldat, à l'occasion d'une légere émeute qui fut excitée par quelques gens de la lie du peuple. Le massacre fut presque général; & comme l'Empereur avoit mis à prix la tête de chaque Persan, on en compta jusqu'à soixante-dix mille, qui furent amoncelées en plusieurs tas, & dont on construisit d'horribles trophées, semblables à ceux qu'on avoit élévés à Sebzvar. Le vainqueur marcha de-là à Chiraz, où les Rois de Perse, de la race de *Musaffer*, faisoient alors leur résidence. Le Sofi *Elabeddin*, abandonna cette ville aux approches de l'armée Mogole, & se retira à Tostar, où *Chah-Mansour*, son parent, le fit charger de chaînes. Chiraz reçut Timur-Bec dans ses murs, & presque tout le Royaume se rangea sous son obéissance.

Massacre général dans Ispaham.

Prise de Chiraz.

Tandis qu'il étendoit les limites de son Empire du côté du midi, il apprit que plusieurs Emirs des provinces septentrionales s'étoient révoltés; que le Khan de Capschac, son vassal, avoit fait une irruption dans la Transoxiane; qu'*Ilicmich-Aglen* &

(1) Dans la Perse.

Aa v

Soliman Sofi, Princes de Karasm, s'étoient secretement ligués avec ce Khan, & que le même esprit de révolte s'étoit répandu dans le royaume de Cashgar & dans le Mogolistan. Ces fâcheuses nouvelles le rappellerent à Samarcande vers la fin de l'année 1388.

Son retour dans la Transoxiane causa tant de frayeur aux troupes de Capschac, qui la désoloient depuis plusieurs mois, qu'elles se retirerent avec précipitation dans le royaume de Karasm. Timur-Bec les poursuivit, & marcha en même tems contre Ilicmich & Soliman, qui avoient accordé un azile à ces troupes fugitives. Ils ne l'attendirent pas, & ils prirent eux-mêmes le parti de se réfugier sur les terres de Capschac. Il envoya contr'eux son fils Miran-Chah, qui les atteignit, battit leur arrière-garde, fit un grand carnage de leurs gens, & pilla tous leurs bagages.

Petis, ibid. Liv. III.

Ruine de Karasm.

L'Empereur, justement irrité de la conduite des Karasmiens, rasa jusqu'aux fondemens la capitale de leur pays, en fit labourer le sol, & transporta à Samarcande tous ses habitans. Quelque tems après il fit mourir *Mehemet Mireké* son gendre, & Aboul *Feteh*, frere de Mehemet, qui avoient trempé dans cette révolte.

La rigueur du froid, qui fut excessif en 1389, ne l'empêcha pas d'entreprendre au commencement de l'hyver une expédition contre le Khan de Capschac, qui avoit envoyé au-delà du Sihon * une nouvelle armée sous les ordres d'Ilicmich. Timur remporta deux victoires sur ces troupes Tartares, & le dissipa. Au printems de l'année

* L'ancien Jaxartes.

suivante il fit partir le Prince Miran-Chah pour le Khorasan, où la famille des *Serbedals*, anciens Rois du pays (1), avoit excité quelques mouvemens, principalement à *Kelat* & à *Tous*. Miran-Chah extermina tous ces Princes rebelles, & pour achever de couper cours aux désordres que les factieux pourroient exciter, il fit mourir à Samarcande le Sultan *Malek*, fils de Cayaseddin, dernier Roi du Khorasan, & les Princes *Elabedin* & *Mahmoud*, fils de Malek; de manière qu'il ne resta pas un seul rejetton de cette malheureuse famille.

Destruction des Princes du Khorasan.

Tandis que Timur faisoit faire par son fils ces terribles exécutions, il alla châtier en personne les Emirs qui s'étoient révoltés dans le Mogolistan. Il partagea son armée en plusieurs corps, qui se rendirent par différentes routes à *Ylduz* (2), d'où ils porterent la désolation dans tout le pays. On assure que Timur-Bec s'avança plus de mille lieues dans le Mogolistan. Il commença cette expédition au printems, & ne laissa pas d'être de retour à Samarcande avant l'hyver. Il passa cette saison à Bocara, & pour tenir ses troupes en haleine, il forma un camp sur le bord des Lacs qui sont aux environs de cette grande ville. Comme on trouve dans ces lieux aquatiques une multitude infinie de cy-

Ravages dans le Mogolistan.

Petis, *ibid.* chap. VII.

Chasse Militaire.

(1) Cette famille a regné quarante-cinq ans dans le Khorasan, pendant le huitième siécle, & lui a donné douze Rois.

(2) Ville située au centre de la grande Tartarie, environ à cinq cens lieues de Samarcande. Quelques Géographes l'appellent *Cyalis*.

gnes & d'autres oiſeaux, il fit une grande chaſſe. Ses ſoldats, avec le ſecours d'un grand nombre de radeaux, entrerent dans ces étangs, pourſuivirent, au bruit des inſtrumens militaires, ces animaux timides, & en tuerent une prodigieuſe quantité. On en prit quelques-uns avec une eſpèce de faucons, que les Mogols de ces quartiers appellent *Togrul*, & qui eſt, dit-on, le plus adroit & le plus fort des oiſeaux de proye.

Ibid.

L'an 1390 il tint une diete dans les campagnes d'Akiar, qui eſt un Bourg du pays de Kech. Tous les Officiers de l'armée eurent ordre de s'y rendre. L'Empereur publia dans cette aſſemblée une ordonnance, par laquelle il fut enjoint à chaque Capitaine d'augmenter ſa troupe d'un certain nombre de ſoldats. Le premier uſage qu'il fit de ces nouvelles levées fut d'envoyer un corps d'armée conſidérable contre Camareddin, qui prenoit le titre de Roi de Cashgar. Les Emirs, chargés de la conduite de ce détachement, firent le dégât dans le pays, chercherent long-tems Camareddin ſans pouvoir le joindre, pénétrerent juſqu'aux bords de l'*Irtich* (1), tracerent avec des fers rouges leurs chiffres & leurs armoiries ſur les arbres qui ſont au-delà de ce fleuve, pour témoigner qu'ils avoient pouſſé juſque-là leurs conquêtes, & reprirent le chemin de Samarcande, après avoir erré pendant ſix mois dans les déſerts de cette contrée.

Expédition contre le Roi de Cashgar.

(1) Ce fleuve traverſe le Mogoliſtan & le pays de Cashgar.

Une nouvelle expédition dans le royaume de Capſchac occupa l'infatigable Timur-Bec pendant l'année 1391. Il partit de *Tachkunt* (1) au mois de Janvier, & marcha à grandes journées vers *Cara-Suman*, ville du Capſchac (2), où l'abondance des pluies & des neiges le retint pendant quelques jours. Il répara ce retardement par une marche forcée de trois ſemaines, pendant laquelle on eut tant à ſouffrir, ſoit des fatigues d'une ſi longue courſe, ſoit de la diſette d'eau, que tous les chevaux de l'armée penſerent périr. On arriva le 19 Mars à *Sarec-Ouſan*, bourg ſitué ſur la rivière d'*Artch*, qui ſe perd à quelques lieues de-là dans le Sihon. Timur la traverſa à la nage, à la tête de ſes ſoldats. L'armée continuant ſa route, s'enfonça plus avant dans le grand déſert de Capſchac, & alla camper dans les premiers jours d'Avril au pied de la haute montagne d'*Oulouc-Tac*. Le vainqueur Mogol fit ériger ſur ſon ſommet un monument de pierre en forme d'obéliſque, ſur lequel on grava la datte de ſon arrivée dans ce lieu.

Guerre de Capſchac.

Après quatre mois de marche, les Mogols ſe trouvant au milieu d'un pays ſauvage & inculte, à huit ou neuf cens lieues de leur patrie, commencerent à manquer de vivres. La diſette devint ſi grande dans le camp, qu'un mouton & une meſure de farine du poids d'environ vingt-quatre livres, s'y vendoient cent piſtoles. Timur fit défendre généralement, ſous

Petis, Liv. III. chap.

(1) Ville du Zagatai, ſituée ſur le Jaxarte, vers la frontière du pays de Cashgar, ou du Turkeſtan.

(2) A 45 d. de lat. ſuivant Petis, & à 99 de long.

peine de la vie, d'user d'aucun autre aliment que du *Boulamaja*, espèce de hachis de viande, mêlé d'un peu de farine, & réduisit chaque soldat à une portion par jour. Mais cette ressource vint à manquer aussi, & l'on fut obligé de vivre d'herbes, de racines, d'œufs d'oiseaux, d'insectes, & des autres subsistances fortuites qu'on rencontroit. Dans cette extrêmité, l'Empereur ordonna une chasse générale, & fit environner une grande étendue de pays dans un cercle que formerent ses soldats. On tua une prodigieuse quantité de cerfs, de gazelles, de chevreuils, & de daims; ce qui ramena l'abondance dans le camp.

Après cette chasse, Timur fit une revue générale de son armée, & détacha en avant plusieurs partis, pour regler sa marche sur leur rapport. Ils apperçurent un chemin frayé, qui les conduisit dans un lieu où l'on avoit campé fraîchement, & dans lequel ils trouverent même quelques feux qui n'étoient pas entièrement éteints. On découvrit ensuite plusieurs hameaux; on y fit quelques prisonniers, qui furent conduits au camp, & qui donnerent des nouvelles certaines de Tocatmich, grand Khan de Capschac. Ils déclarerent que ce Prince, ayant appris avec un extrême étonnement que les Mogols avoient traversé le grand désert, s'avançoit à la tête d'une armée nombreuse pour les combattre. Bientôt les coureurs des deux armées se rencontrerent, & commencerent un furieux combat, dans lequel les Mogols perdirent beaucoup de braves Officiers. Timur-Bec s'avança pour soutenir

ſes gens, & mit les ennemis en déroute.

On en vint quelques jours après à une action générale. La fortune ſe déclara pour Timur-Bec, & les ennemis laiſſerent ſur le champ de bataille une infinité de morts. On les pourſuivit juſque ſur les bords du Volga, à quarante lieues du champ de bataille, & ce qui avoit échappé au fer périt dans les eaux. Les femmes, les enfans, les troupeaux, & toutes les dépouilles des vaincus, tomberent dans les mains des Mogols, qui firent un butin ineſtimable. Timur campa quelques jours ſur les rives du Volga, & reprit enſuite la route de Samarcande, ramenant ſon armée par le même déſert qu'elle avoit traverſé avec tant de périls. Cette campagne dura onze mois, & l'on peut évaluer à deux mille lieues le chemin que fit l'armée Mogole dans ſes différentes marches. 5 Janvier 1391.

Timur raſſembla ſes troupes au printems de l'année 1392, & leur ordonna de ſe préparer à une guerre de cinq années. Il entra dans le Khoraſan, & châtia quelques Emirs qui s'étoient ſoulevés. Le Ghilan (1), province voiſine, qui avoit participé à ces révoltes, eſſuya de terribles ravages. Amol & Mahanaſar furent entièrement détruites, & l'on fit main-baſſe ſur tous les habitans. Sari & d'autres fortereſſes ſe rendirent. Guerre de cinq années.

L'année ſuivante il tourna ſes armes contre la Perſe, où les *Muzaffer*, Princes du ſang royal, cauſoient de grands déſordres par leurs diviſions. Chahmanſour, après avoir aveuglé le Sultan Elaheddin

(1) Ancienne Hircanie méridionale.

son parent, avoit usurpé le trône, ce qui avoit allumé une guerre cruelle dans le pays. Timur-Bec marcha d'abord contre l'Usurpateur, & lui livra une sanglante bataille, dans laquelle Chahmansour fut tué par *Shahrok*, quatrième fils de Timur. Tous les autres Princes de la même maison tomberent dans les mains du vainqueur, & furent mis à mort, à l'exception du Sultan Elabeddin & du Prince *Chebeli*, que son propre pere avoit fait aveugler. L'un & l'autre furent envoyés à Samarcande, & Timur assigna des fonds pour leur entretien.

Nouvelle conquête de la Perse. Tous les Princes de la Famille Royale sont exterminés.

Le héros Mogol marcha ensuite à la conquête de Bagdad, capitale de l'*Irac-Arabi* (1). Cette ville, située sur le Tigre, à quinze lieues de l'ancienne Babylone, avoit été long-tems le siége des Califes *Abassides*. Hulacou, petit-fils de Zingis-Khan, ayant tué dans un combat le dernier de ces Califes, l'an 1256, s'étoit emparé de cette ville, & ses successeurs s'y maintinrent pendant cent cinquante ans. *Ahmed Gelaïr* regnoit au tems dont nous parlons. Ce Prince ayant refusé de faire prier dans Bagdad au nom de Timur, & de battre la monnoie à son coin, s'attira l'indignation du fier Mogol. La ville se rendit sans résistance : le palais & les trésors du Sultan furent pillés : on le poursuivit lui-même jusqu'aux bords de l'Euphrate : sa femme & ses enfans furent faits prisonniers. Timur employa le reste de cette campagne à exterminer plusieurs bri-

La Chaldée se soumet.

(1) La Chaldée.

gands, cantonnés dans les montagnes de l'Arménie.

L'an 1394 il rangea ſous ſon obéiſſance le Diarbekir, pays arroſé par le Tigre, s'empara d'Edeſſe & de toute la Méſopotamie, & fit de nouveaux ravages dans la Géorgie, qui s'étoit ſoulevée. Il partit en 1395 de ces beaux pays de l'Aſie occidentale, pour repaſſer dans les déſerts du Nord. Il marcha vers le royaume de Capſchac, remporta une grande victoire ſur Tocatmich, inſtalla un nouveau Khan (1), pourſuivit l'ancien Empereur juſqu'aux bords du Volga, & le força de ſe cacher dans les forêts de Bulgarie. Parvenu aux extrêmités ſeptentrionales de l'Aſie, il franchit le grand déſert qui la ſépare de l'Europe, arriva ſur les rives du Boriſthene, ravagea la grande & la petite Ruſſie, pilla Moſcou, & pénétra juſqu'à Azac, qui eſt à l'embouchure du Don. Il entra enſuite dans la Circaſſie, qu'il déſola auſſi, & prenant ſa route par le Mont *Alburz*, qui fait partie du Caucaſe, il revint en Géorgie, où il prit *Coula*, *Taous*, *Semſen*, & d'autres places fortes. Il fit main-baſſe ſur tous les Chrétiens de ces quartiers, renverſa les Egliſes, ou les changea en Moſquées, briſa les ſtatues & les images ſacrées, & n'épargna que les temples & les habitations des Muſulmans.

Il entre en Europe.

Il s'achemina vers l'Azerbijane en 1396, & envoya de-là ſes Lieutenans à la conquête du royaume d'Ormus. Ils ſubjugue-

Conquête du Royaume d'Ormus.

(2) *Coritchac Aglen*, fils d'Ourous, que Timur avoit détrôné

rent en peu de mois cette contrée, & soumirent toutes les villes du Golfe Persique. Après avoir employé d'une manière si glorieuse les cinq années de cette mémorable expédition, il ramena ses soldats à Samarcande, & les laissa jouir d'une année de repos dans le sein de leur patrie.

Petis, *Ibid.* liv. IV.

Il les rappella sous ses drapeaux en 1398, pour marcher à la conquête de l'Indostan. Ce beau Royaume étoit alors au pouvoir d'une dynastie de Princes Turcs, qui l'avoient conquis cent ans auparavant sur la famille des *Ghaures*. Les Ghaures l'avoient eux-mêmes usurpé l'an 1155, sur celle des *Gaznevides*, ou *Gaznis*, Princes Arabes, qui étoient entrés dans l'Inde l'an 1002. & avoient poussé leurs conquêtes jusqu'au Gange. J'ai observé ailleurs que dès le commencement du huitième siécle, sous le regne du Calife Valid, d'autres Arabes avoient subjugué le même pays. Le Sultan qui regnoit en 1398 s'appelloit *Mahmoud*. C'étoit un jeune Prince sans expérience & sans talent. *Sarenk* & *Mellou*, deux de ses Généraux, qui l'avoient placé sur le Trône, jouissoient de toute l'autorité, & regnoient plus véritablement que lui. Timur-Bec prit prétexte de l'oppression de ce jeune Monarque pour porter la guerre dans l'Inde. Il partit au mois de Mars de l'année 1398, passa l'Oxus, entra dans le Tocarestan, qui est au Midi de ce fleuve, traversa les montagnes de *Bacalan*, en chassa plusieurs brigands qui désoloient le pays, marcha ensuite vers Cabul, frontière de la Perse du côté

Expédition de l'Indostant.

de l'Orient, & campa à cinq lieues de cette ville. Après avoir détruit les *Ouganis*, les *Pervians*, & d'autres peuples vagabonds de cette contrée, il arriva ſur les bords de l'Indus au mois d'Octobre, & traverſa ce fleuve à la tête de ſon armée. La terreur conduiſit à ſes pieds la plupart des *Rajas*, ou petits Princes de l'Inde. Ceux qui refuſerent de ſe ſoumettre éprouverent les plus cruels traitemens. *Multan*, capitale d'une Province du même nom, ſe rendit après ſix mois de ſiége. *Toulonba*, *Dgengian*, *Adjoudan*, *Batnir*, *Toglocpour*, & d'autres places importantes furent conquiſes, & abandonnées au pillage. Le vainqueur s'achemina enſuite vers Dehli, capitale de l'Empire; mais cette marche fut précédée d'une horrible exécution. Les ſoldats Mogols avoient fait tant d'eſclaves dans le pays, que cette multitude d'étrangers parut embarraſſante, & même redoutable. Timur ordonna leur mort, & dans moins d'une heure plus de cent mille Indiens furent égorgés dans le camp. **Maſſacre horrible.**

On arriva aux environs de Dehli le 3 de Janvier 1399. Mahmoud, Roi de l'Inde, en ſortit à la tête de cinquante mille hommes, & livra bataille aux Mogols. Les Indiens furent vaincus. Dehli ouvrit ſes portes. Ses principaux habitans offrirent leurs hommages à Timur, qui parut d'abord diſpoſé à les traiter avec clémence. Mais quelques jours après ſon arrivée il abandonna la ville à la fureur de ſes ſoldats, ſous prétexte de quelques violences que les bourgeois avoient commiſes. Cette riche capitale de l'Inde fut entièrement ſac- **Incendie & pillage de la Capitale.**

cagée; on mit le feu dans plusieurs quartiers : tous les habitans furent massacrés, ou condamnés à l'esclavage.

Timur poussa ses conquêtes au-delà de Dehli. Il emporta d'assaut la ville de *Myrte*, & fit brûler vifs tous les *Guebres* de ce canton, qui adoroient le feu. Il pénétra jusqu'au Gange, portant par-tout la désolation & le ravage. Dans un mois il fit sept siéges, & livra plus de vingt combats. Ses Lieutenans investirent Lahor, & s'emparerent de cette grande ville. Quand il eut soumis tout l'Indostan, il reprit le chemin de Samarcande, où il arriva le 16 Mai 1399.

Petis, *ibid.* Liv. V.

Dès le mois d'Octobre de la même année, de nouveaux mouvemens le rappellerent dans l'Azerbijane & dans la Géorgie. Il avoit confié l'administration de ces Provinces au Sultan Miran-Chah, son fils. Une chute que fit ce Prince à la chasse, lui causa un tel dérangement dans les organes, qu'il donna des marques d'une aliénation sensible. Les peuples, qu'il vexa cruellement, se souleverent. Les Géorgiens sur-tout se porterent à de grands désordres, & firent des courses jusque dans l'Azerbijane. Timur, pour aller à la source du mal, commença par ôter à son fils le gouvernement de ces Provinces. Il châtia ensuite les rebelles; & fit un horrible dégât dans le pays des Géorgiens.

Guerre contre Bajazet.

Une querelle qu'il eut avec *Bajazet*, Empereur des Turcs, au sujet d'un tribut que ce Sultan vouloit exiger d'un Prince de Natolie, qui s'étoit mis sous la protection des Mogols, ouvrit une nouvelle

carrière à son ambition. Il entra dans la Natolie le premier de Septembre de l'année 1400, conquit Sébaste, dont il fit raser les murs, & s'empara de toutes les autres places qui sont entre cette ville & Alep. Il interrompit cette expédition pour porter la guerre en Syrie, contre le Sultan *Farrudge* (1), sur lequel il prit Behesna, Antape, Alep, Damas, & d'autres villes considérables, qu'il saccagea. Après avoir fait de nouveaux ravages dans la Chaldée, 1401. où il reprit Bagdad, qui s'étoit soulevée, & qu'il détruisit, il rentra dans la Natolie au mois d'Avril 1402. Une bataille qu'il gagna sur Bajazet aux environs d'Angora, le rendit maître de ce beau Royaume. L'Empereur des Turcs ayant été pris, fut chargé de fers, & présenté dans cet état à Timur. Si l'on en croit l'Auteur Persan, traduit par Petis de la Croix, le vainqueur Mogol eut pitié du sort de ce malheureux Sultan, lui fit ôter ses chaînes, lui rendit sa femme & ses enfans, & l'eut même dans la suite rétabli sur le trône, si une mort subite n'eut enlevé Bajazet quelques mois après. Nous adopterons avec Petis ce récit, qui est fondé sur le témoignage d'un Ecrivain contemporain, & nous traiterons d'invention puérile cette cage de fer, dans laquelle on prétend que Timur fit enfermer son captif.

Conquête de la Natolie.

Petis, *Ibid.* dans l'Avertissement.

Cette guerre de Natolie fut la dernière & la plus glorieuse des expéditions de Timur-Bec. Il mourut à Otrar, ville du Turkestan, le premier d'Avril 1404, à l'âge d'environ soixante-neuf ans, dans le

Ibid. Liv. VI.

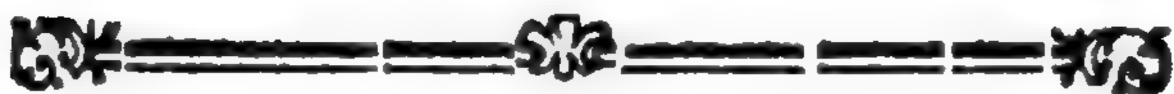
Mort de Timur-Bec.

(1) Il étoit Soudan d'Egypte & de Syrie.

tems qu'il se préparoit à porter la guerre dans la Chine. Il nomma pour son successeur *Pir Mehemmed Gehanghir*, son petit-fils (1), & fit jurer aux Emirs qu'ils lui seroient fidéles. Mais le Sultan *Calil*, fils de Miran-Chah, troisième fils de Timur, fut proclamé Empereur par les soldats, & se fit couronner à Samarcande. Il fut déposé en 1411, & *Shahroc*, quatrième fils de Timur, s'empara du trône. Il gouverna le Royaume de Samarcande avec beaucoup de gloire, & mourut en 1446. *Ulug-beg* son fils lui succéda, & fut dépossédé par Abou-Seïd, fils de Mohammed, fils de Miran-Cha. C'est proprement à ce Prince (Abou-Seïd) que commence la dynastie des Empereurs Mogols de l'Inde, qui le reconnoissent pour leur ancêtre. Miran-Cha, que la plupart de nos Ecrivains regardent comme le premier Empereur de l'Indostan, ne parvint jamais à la couronne. Sa démence lui avoit fait ôter le gouvernement de l'Azerbijane, & le rendoit incapable de regner. On ne laisse pas de trouver le nom de ce Prince sur le sceau des Empereurs Mogols (2), parce qu'il étoit l'ayeul d'Abou-Seïd, & le fils de Timur-Bec, de qui les grands Mogols se font gloire de descendre. On n'y voit pas le nom de *Shahrock*, que M. Otter appelle *Chah-Rouh*, & par lequel il commence la succession des Empereurs Mogols.

(1) Il étoit fils du feu Prince Gehanghir, l'aîné des enfans de Timur.

(2) Il y est appellé *Miran-Xa.* Voyez l'Hist. des Voy. tom. X. après la page 56.



CHAPITRE V.

Suite Chronologique des Empereurs Mogols de l'Inde depuis Abou-Seïd.

ABOU-SEÏD.

CE Prince nâquit en 1427, & monta sur le trône en 1452. Après avoir fait la guerre avec beaucoup de succès contre Ulug-beg, fils de Shahrock, & contre *Abdalatif* & *Abdalla*, fils d'Ulug, qu'il chassa successivement du trône de Sarmacande : il eut le malheur d'être vaincu par Usum-Cassan, Roi des Turcomans, qui lui fit trancher la tête en 1469, aveugla trois de ses fils, & s'empara de la Perse. La perte de ce beau Royaume, enlevé aux successeurs de Timur-Bec environ quatre-vingt ans après qu'il eût été conquis, affoiblit beaucoup leur puissance, déja ébranlée par plusieurs autres démembremens.

I. Abou-Seïd.

Otter, voy. Tom. I. Salmon, état du Mogol. Hist. des Voyages, Tom. X, p. 212. & suiv.

1469.

OMAR-SCHEIK.

Omar-Scheïk, que d'autres nomment *Umer-Mirza*, étoit le quatrième fils d'Abou-Seïd. Il partagea la succession de ce Prince avec ses freres, dont l'un regna à Samarcande, l'autre à Bedakkan, & le troisième à Gazna & à Kabul. Il vécut en paix avec eux, & mourut en 1493, après avoir regné vingt-quatre ans.

II. Omar-Scheik.

1493.

BABER.

III. Baber.

Baber, ou Babar, fils d'Omar Scheïk, hérita de sa puissance & de celle de ses oncles, & ne sçut pas la conserver. Il se laissa enlever le Royaume de Samarcande par *Cheybec-Khan*, qui descendoit de Zingis par Touschi, & qui recouvra toute la Transoxiane, que Timur-Bec avoit usurpée sur ses ancêtres. Chassé de Samarcande, il établit sa résidence aux environs de l'Indus, & fit la conquête de Candahar, & de plusieurs autres Provinces situées au nord de ce fleuve. Il mourut en 1530 à Cabul, capitale de la Province du même nom.

1530.

HUMAÏOUN.

IV. Humaïoun.

Humaïoun, fils de Baber, nâquit à Kabul en 1508, & monta sur le trône en 1530. Il ajouta aux conquêtes de son pere la Province de Maloué, une partie de celle de Guzarate, & tout le pays de Bengale. Mais dans l'onzième année de son regne il fut détroné par *Chira*, Prince de Patna, dont le pere avoit été dépouillé de ses domaines par Baber. Chira étant mort en 1550, Humaïoun, qui s'étoit réfugié en Perse auprès de *Schah-Thamas*, rentra dans l'Inde avec une armée que le Sophi lui donna, & se remit en possession de son Royaume. Il mourut à Dehli en 1556, d'une chûte qu'il fit en visitant les travaux d'un superbe mausolée qu'on lui bâtissoit.

1556.

EKBER.

Sultan Ekber, né en 1542, succéda à son pere Humaïoun en 1556. Dès le commencement de son regne il se proposa d'affermir l'Empire que ses ancêtres lui avoient laissé, & de l'augmenter même par de nouvelles conquêtes. Il attira dans ses Etats un grand nombre de Tartares & de Persans, & il en éleva plusieurs aux premières dignités de la Cour. Il prit aussi à sa solde une multitude de *Rasbouts*, peuple établi dans la partie septentrionale de l'Indostan, idolâtre de religion, accoutumé à vivre de rapines, mais brave & belliqueux. Il permit à leurs chefs d'épouser plusieurs princesses du sang Mogol, & il épousa lui-même quelques filles de ce Rajas. V. Ekber.

Il tourna ensuite ses vues du côté du commerce, qu'il résolut de faire fleurir dans son Royaume, en étendant ses limites vers les côtes maritimes. Un reste de ces Arabes, qui quelques siécles auparavant avoient pénétré dans l'Inde, subsistoit encore dans le Royaume de Guzarate, & dans quelques cantons voisins. Depuis l'établissement des Tartares dans l'Indostan, & sur-tout depuis que les Empereurs Mogols avoient fixé leur résidence à Dehli, la puissance de ces Arabes étoit fort diminuée. Les Portugais, autres voisins dangereux, avoient achevé de l'affoiblir, & venoient d'enlever Diu au Sultan *Babar*, Roi de Guzarate. Du reste le commerce étoit très-florissant dans ce dernier pays, principalement à Surate, qui étoit alors la ville la plus opulente de l'Indostan.

Une ſi belle conquête tenta l'ambition d'Ekber. Il attaqua le Sultan de Guzarate, le vainquit, fit priſonniers ſes deux fils, & s'empara de ſes Etats. Il pénétra enſuite dans les Royaumes de Decan & de Candish, qui étoient partagés entre pluſieurs Princes Mahométans, & les ſubjugua avec le même bonheur.

Le *Rana*, Prince idolâtre, qui ſe vantoit de deſcendre de Porus, & qui poſſedoit de vaſtes domaines à l'orient de Guzarate, fit plus de réſiſtance que les Rois Mores. Il s'enferma dans Chitor, forteresse bâtie ſur une montagne eſcarpée, & y ſoutint un long ſiége, que quelques Ecrivains comparent pour la durée à celui de Troye. Il eſt certain que les Mogols furent arrêtés pendant pluſieurs années devant cette place, & qu'elle ne fut priſe qu'après que ſon brave défenſeur eût été tué. Ekber ſoumit enſuite le royaume de Kachmire, ſitué dans la partie la plus ſeptentrionale de l'Indoſtan, & cette dernière conquête éleva l'Empire Mogol au comble de ſa puiſſance.

Il quitta Dehli, l'ancienne réſidence des Monarques Tartares, & transféra le ſiége impérial à Agra. Il orna de quantité d'édifices cette nouvelle capitale, & y attira par ſes bienfaits un grand nombre d'étrangers, ſoit de Surate, ſoit de Goa, & des autres colonies Portugaiſes. Avant ce Prince on n'avoit point entendu parler de Chriſtianiſme dans les Etats du Mogol. Trois Jéſuites Portugais obtinrent du Sultan la permiſſion d'y prêcher l'Evangile, & il leur donna même de l'argent pour

Le Chriſtianiſme eſt admis dans les états du Mogol.

construire des Eglises. Quelques Ecrivains prétendent que le projet d'Ekber étoit d'anéantir le culte de Mahomet, de s'ériger lui-même en Législateur, & d'instituer une nouvelle Religion, qui devoit être un mélange de Mahométisme, d'Idolâtrie, & de Christianisme. On ajoute que dans sa vieillesse il se mit à dogmatiser; qu'il ordonna à ses sujets le Baptême, la Circoncision, & le culte des idoles, suivant la Lithurgie Indienne; qu'il fit rendre des honneurs divins au Soleil, à Jesus-Christ, & à la Sainte Vierge; & qu'il finit par se faire adorer lui-même. Mais un voyageur célébre * assure que ce Prince mourut dans la profession extérieure du Mahométisme, & que son projet impie n'éclata que sous le regne de *Jehan-Guir* son successeur. Ekber termina ses jours en 1605, à l'âge de 63 ans, après avoir réduit presque tout l'Indostan sous son obéissance.

Salmon, état du Mogol.

* Rhoë.

1605.

JEHAN-GUIR.

VI. Jehan-Guir.

Selmi, fils aîné d'Ekber, nâquit en 1569, & fut couronné en 1605 sous le nom de *Jehan-Guir*. C'étoit un Prince capricieux, cruel, livré à la plus honteuse intempérance, jusqu'à s'enyvrer avec des marchands Anglois & François qu'il admettoit familièrement à sa table. Il demanda un jour à des Casuistes de sa Religion, s'il y avoit une secte dans le monde qui permît l'usage de toutes sortes d'alimens; & comme ils lui répondirent que les Chrétiens étoient fort tolérans sur cet article: *Abjurons donc l'Alcoran*, répliqua-t-il, *& embrassons le Christianisme; car je ne vois pas*

qu'une Religion raisonnable puisse défendre à ses sectateurs tels ou tels alimens. Les Docteurs, craignant que son intempérance ne le conduisît à une apostasie ouverte, lui déclarerent que le précepte de l'Alcoran, touchant l'abstinence du vin & de certaines viandes, souffroit des exceptions, & que les Sultans étoient dispensés de cette Loi.

On raconte plusieurs traits de sa bizarrerie. Quelqu'un l'ayant averti que deux Princes de son sang (c'étoient ses propres fils) avoient eu une dispute très-vive : *Tant mieux*, dit-il ; *qu'ils se battent, s'ils veulent : le plus fort des deux commandera mes armées.* Un jour qu'il s'entretenoit avec ses neveux, on lui amena un Lion, destiné pour sa ménagerie. Il leur ordonna de monter dessus, & l'un deux ayant témoigné quelque frayeur, il le fit jetter dans un cachot. Une autre fois il excita quelques courtisans à boire du vin, & les enivra. Le lendemain il les maltraita, comme infracteurs des loix de l'Alcoran. Il condamna les uns à une grosse amende ; les autres reçurent le fouet ou la bastonnade, & l'un de ces malheureux expira dans les tourmens.

Rhoe, voy.

Il avoit une tolérance égale pour toutes les Religions. Il assistoit dans les Mosquées aux prières des Musulmans : il adoroit dans les Pagodes les Dieux des Indiens ; & dans le même tems il s'entretenoit des mystères du Christianisme avec les Missionnaires. Il résolut d'exécuter le plan que son pere avoit imaginé : il institua une nouvelle Religion, & s'appliqua à lui procurer des sectateurs. Il entreprit

quelque chose de plus hardi, puisqu'il exigea qu'on le regardât lui-même comme un Dieu. Ses sectateurs se rendoient tous les matins au palais, avant que de prendre aucune nourriture. Jehan-Guir paroissoit à une fenêtre, & recevoit leurs adorations. Il ne pouvoit souffrir qu'on louât en sa présence Mahomet, & il écoutoit avec plaisir ceux qui en disoient du mal. Il parloit avec respect de Jesus-Christ; il favorisoit les nouveaux établissemens des Missionnaires, & il avoit avec eux de fréquens entretiens, jusqu'à donner de fortes espérances de sa conversion.

L'Eglise que les Jésuites avoient bâtie dans Agra ayant été consumée par un incendie, qui détruisit aussi leur maison, il arriva par hazard que le Crucifix de l'Autel ne fut point endommagé par les flammes. Cet événement, quoique fort naturel, suivant le témoignage des Jésuites mêmes (1), ne laissa pas de passer pour un miracle dans l'esprit des Mahométans. Jehan-Guir proposa au Pere Corsi, un des Missionnaires de la Société, de renouveller en sa présence le même prodige. *Jettez dans le feu*, lui dit-il, *ce Crucifix que les flammes ont respecté, & s'il ne brûle point je*

(1) Le Pere Corsi avoua de bonne foi à Rhoe, » qu'il croyoit cet événement fort naturel, mais » que les Mahométans mêmes l'ayant fait passer, » sans sa participation, pour un miracle, il n'étoit » pas fâché qu'ils en eussent conçu cette opinion. » *Rhoe, dans l'Hist. des Voyages*, T. X. p. 46. Le Traducteur Italien de Salmon, sur la foi de quelques Rélations Portugaises, ne laisse pas de donner cet événement pour un fameux miracle, *famoso miracolo*.

me ferai Chrétien. Le Missionnaire éluda cette proposition, en disant qu'il ne falloit pas tenter Dieu, & que le Ciel n'étoit pas obligé de faire des miracles toutes les fois que les hommes en demandoient. Mais les courtisans, peu satisfaits de cette réponse, soutinrent que ce n'étoit point tenter Dieu, que de recourir à la voie des prodiges, dans la vue d'opérer le salut d'un grand Prince & de tout un peuple; que plusieurs saints Prophêtes avoient fait des miracles dans des occasions moins importantes; qu'au reste, si les Jesuites refusoient d'en faire, ils ne devoient pas être surpris qu'on tînt pour équivoque la Religion qu'ils enseignoient, & qu'on refusât de les croire sur leur simple parole.

Voici un autre fait assez particulier, que je rapporte sur la foi de Rhoe, dans les termes du Traducteur françois de l'Histoire des Voyages. [Un Charlatan de Bengale offrit à l'Empereur un grand singe, qu'il donnoit pour un animal divin. *On sait* que plusieurs sectes des Indes attribuent quelque divinité à ces animaux. Comme il étoit question de vérifier cette qualité par des preuves, l'Empereur tira de son doigt un anneau, & le fit cacher dans les vêtemens d'un de ses Pages. Le singe, qui ne l'avoit pas vu cacher, l'alla prendre dans le lieu où il étoit. L'Empereur ne s'en rapportant point à cette expérience, fit écrire sur douze billets différens les noms de douze Législateurs, tels que ceux de Moyse, de Jesus-Christ, de Mahomet, d'Hali, &c. & les ayant mêlés dans un vase, il demanda au singe quel étoit cel

Hist. des Voy. Tom. X.

qui avoit publié la véritable Loi. Le singe mit sa main dans le vase, & tira le nom du Législateur des Chrétiens. L'Empereur, fort étonné, soupçonna le maître du singe de savoir lire les caractères Persans, & d'avoir dressé l'animal à faire cette distinction. Il prit la peine d'écrire les mêmes noms de sa propre main, avec les chiffres qu'il employoit pour donner des ordres secrets à ses Ministres. Le singe ne s'y trompa point. Il prit une seconde fois le nom de Jesus-Christ, & le baisa. Un des principaux Officiers de la Cour dit à l'Empereur qu'il y avoit nécessairement quelque supercherie, & lui demanda la permission de mêler les billets, avec offre de se livrer à toutes sortes de supplices, si le singe ne manquoit pas son rôle. Il écrivit encore une fois les douze noms; mais il n'en mit qu'onze dans le vase, & retint l'autre dans sa main. Le singe les toucha tous l'un après l'autre, sans en vouloir prendre aucun. L'Empereur, véritablement surpris, s'efforça de lui en faire prendre un: mais l'animal se mit en furie, & fit entendre par divers signes que le nom du vrai Législateur n'étoit pas dans le vase. L'Empereur lui demanda où il étoit donc? Il courut vers l'Officier, & lui prit la main dans laquelle étoit le nom qu'on lui demandoit. Rhoe ajoute: *Quelque interprétation qu'on veuille donner à cette singerie, le fait est certain.*]

Jehan-Guir continuant de favoriser les Missionnaires, mit dans les mains du Pere Corsi quantité de jeunes Seigneurs, pour leur enseigner la langue Portugaise, &

envoya même à son école deux de ses neveux, qui furent instruits dans la Religion Chrétienne, & baptisés publiquement dans l'Eglise des Jésuites. Mais bientôt après ces Princes abjurerent l'Evangile, & l'Empereur, par un effet bizarre de ses inconstances ordinaires, déclara lui-même qu'il approuvoit leur changement.

Misérable ...at du ...hristianis- ...e de l'In- ...ostan Mo- ...l.

Le Voyageur Anglois que j'ai cité, assure que malgré la protection de deux Empereurs, les semences du Christianisme fructifierent si peu dans l'Indostan Mogol, qu'il n'y trouva pas un seul prosélyte qui méritât le nom de Chrétien, si l'on excepte quelques miserables qui étoient à l'aumône des Jésuites.

Salmon, ...i *supra*.

L'Empereur devint amoureux de la femme d'un de ses Officiers, nommée *Nourmahal*, & l'épousa après avoir fait massacrer son époux. Cette Sultane, dont le premier mari avoit été conducteur de chameaux, gouverna Jehan-Guir, & regna avec autorité, non-seulement dans le sérail, où elle fit empoisonner plusieurs femmes, mais dans tout l'Empire. Elle n'eut qu'une fille avec le Sultan, & elle eut l'ambition de la marier à *Cosron*, l'aîné des fils de ce Prince, qui rejetta cette alliance. Ce refus lui attira la haine de Nourmahal, qui chercha à l'éloigner du trône, & à le perdre. *Cosron*, voyant ses jours & ses droits à l'Empire également menacés, prit les armes contre son pere. Il fut vaincu, fait prisonnier, & jetté dans un cachot, où Nourmahal le fit étrangler à l'insçu de son mari. *Chorrom* & *Pervis*, deux autres fils de Jehan-Guir, se

révolterent successivement, pour se soustraire aux persécutions de cette marâtre. Dans la chaleur de ces démêlés l'Empereur fut arrêté par *Mahomet Khan*, un de ses Ministres. Mais ayant été remis en liberté, il fit à son tour la guerre à ses enfans, qu'il vainquit dans plusieurs batailles, les força à lui demander la paix, & finit tranquillement ses jours à Bimber en 1627.

1627.

Ce Sultan avoit établi sa résidence à Lahor, qu'il orna de plusieurs édifices considérables, comme son pere avoit augmenté Agra. Ce fut dans cette ville qu'il connut Nourmahal, & qu'il conçut pour elle cette passion funeste, qui divisa sa famille, & qui causa tous les malheurs de son régne. Les Puissances voisines, jalouses de la puissance des Mogols, profiterent de ces troubles pour faire la guerre à Jehan-Guir. Les Persans reprirent sur lui le Kandahar, ancienne province de la Perse, & les Tartares Usbeks s'emparerent du Kabulestan.

SHAH-JEHAN.

VII. Shah-Jehan.

La Couronne de l'Indostan appartenoit au Prince *Bolaki*, fils de Cosron, fils aîné de Jehan-Guir, & il fut en effet reconnu par l'armée, par la ville d'Agra, dont il étoit Gouverneur, & par le plus grand nombre des Mogols. *Scheriar*, quatrième fils du feu Roi, & gendre de la Sultane Nourmahal, lui fut livré avec son épouse, & il leur fit crever les yeux. Chorrom & Pervis, freres de Scheriar, n'éviterent le même sort qu'en se tenant éloignés d'A-

gra. Chorrom, qu'on redoutoit le plus, reçut ordre de se rendre à la Cour, & de venir prêter l'hommage pour le Gouvernement de Décan qu'il possedoit. Ce Prince, pour échapper aux cruelles embuches de son neveu, feignit d'abord d'être malade, & fit courir ensuite le bruit de sa mort. On obtint de Bolaki la permission de transporter son corps à Agra, pour l'inhumer dans le tombeau de ses peres. Le cortege funébre, composé d'environ mille personnes, arriva aux portes de cette Capitale, d'où l'Empereur sortit pour aller au-devant du corps. Chorrom déguisé suivoit lui-même son cercueil. Bolaki, attaqué brusquement par les gens de Chorrom, pensa tomber dans leurs mains, & n'eut pas peu de peine à se réfugier dans la Perse. Chorrom se fit ouvrir les portes d'Agra, & ses partisans le proclamerent
1628. Empereur en 1628, sous le nom de *Shah-*
Salmon, *ibid.* *Jehan*.

Le nouveau Monarque, se souvenant avec chagrin que les Portugais avoient refusé de lui donner des secours, dans le tems de sa révolte contre son pere, ne fut pas plutôt sur le trône qu'il résolut de se venger de cette offense en les exterminant de ses Etats. Il envoya contr'eux une puissante armée, sous les ordres de *Kassam-Khan*, qui leur enleva l'importante forteresse d'*Ouli*, dont la garnison, composée de six ou sept cens hommes, resta au pouvoir du vainqueur. Ces prisonniers ayant été conduits à Agra, n'eurent que l'alternative de subir une mort cruelle, ou d'embrasser le Mahométisme. Il y en

eut d'assez généreux pour choisir le premier parti.

Dehli, ancienne capitale de l'Empire Mogol, ayant été abandonnée par les deux derniers Sultans, dont l'un avoit fixé sa résidence à Agra, & l'autre à Lahor, Shah-Jehan résolut d'y rétablir le siége Impérial. Il bâtit une nouvelle ville à côté de l'ancienne, & l'appella de son nom *Jehannabad*. On assure qu'il cimenta ses fondemens de sang humain, ayant fait exécuter exprès plusieurs criminels qu'on gardoit dans les prisons. Il fit aussi construire un nouveau palais, qu'il orna de magnifiques jardins, dont les plantations furent dirigées par un architecte Européen.

Il aimoit passionnément les concerts & les danses, sur-tout celles des filles débauchées, qu'il faisoit danser nues. Il se plaisoit aussi à voir combattre des lions & des tigres, & faisoit quelquefois lutter des hommes contre ces animaux féroces. Un jour qu'il donnoit au peuple un de ces sanglans spectacles, un Officier déclara en son nom aux assistans, que si quelqu'un avoit le courage de combattre contre un de ces animaux, sans autres armes que le cimeterre, & s'il sortoit victorieux du combat, il obtiendroit pour récompense la dignité de Khan. Trois Mogols accepterent le défi, & entrerent successivement dans la lice. On lâcha contre le premier un lion furieux, qui courut droit à lui, & qui le serra de si près, que le Mogol, ne pouvant se servir avantageusement de son cimeterre, tira un poignard qu'il avoit

Mandeslo, voyage, p. 135.

caché dans sa ceinture, & l'enfonça dans la gueule de l'animal, qui fut forcé de reculer. Il le poursuivit avec son sabre, l'abattit, & le coupa en plusieurs pièces. Le peuple applaudit à cette victoire par de grandes acclamations ; mais l'Empereur ayant fait approcher le Mogol, lui dit d'un ton sévére : *Ne t'avois-je pas défendu d'employer d'autre arme que le cimeterre ? Cependant tu t'es servi du poignard, & tu as tué ton ennemi, non en homme d'honneur, mais en assassin. Ta mort seule peut expier une telle lâcheté.* Là-dessus il ordonna qu'on lui fendît le ventre ; ce qui fut exécuté sur le champ.

La terreur de ce châtiment n'empêcha pas le second des antagonistes d'entrer en lice. On lâcha contre lui un tigre, qui le terrassa du premier assaut, & qui déchira son corps en plusieurs pièces.

Le troisième champion parut, & se disposa à combattre contre le même tigre. L'animal se précipita sur lui avec furie ; mais le Mogol lui coupa d'un coup de cimeterre les deux pattes de devant, & dans cet état il n'eut pas de peine à l'achever. Le Sultan envoya aussi-tôt à ce brave homme une veste de brocard, le combla de louanges & de caresses, & lui conféra la dignité de Khan.

Shah-Jehan avoit quatre fils, *Dara*, *Sujah*, *Aurengzeb*, & *Morad-Bax*. Dara, l'aîné de tous, étoit l'héritier présomptif du trône ; mais ses freres aspiroient en secret à la royauté. L'Empereur étant tombé dans une dangereuse maladie, ils prirent aussi-tôt les armes. Sujah, qui posse-

doit le Gouvernement de Bengale, parut le premier à la tête d'une armée, s'avança jusqu'à Dehli, & força le Sultan de se retirer dans Agra. Mais Dara étant venu au secours de son pere, battit Sujah, & le contraignit de se retirer au Bengale.

Aurengzeb, Viceroi de Decan, lia mieux sa partie. Il se ligua avec Morad-Bax, qui étoit Gouverneur de Guzarate, & ces deux Princes s'approcherent de Dehli avec les troupes qu'ils avoient levées dans leurs Gouvernemens. Dara, après avoir tenté inutilement d'engager ses freres à licencier leur armée, envoya contr'eux deux Généraux, dont l'un prit la fuite à la vue de l'ennemi, & l'autre fut vaincu dans un combat sanglant.

La perte de cette bataille détermina plusieurs Omrahs mécontens à quitter la Cour, pour se rendre au camp des rebelles. Shah-Jehan, craignant de se voir abandonné de tout le monde, résigna la Couronne à son fils Dara. Celui-ci se mit aussitôt en marche avec des forces considérables, & choisit un camp avantageux, qui lui donnoit une communication libre avec Agra, & qui fermoit à ses ennemis le chemin de cette Capitale. Mais tandis qu'il se fortifioit dans ce poste, un Raja de la Province, que Dara croyoit dans ses intérêts, vint trouver Aurengzeb, & lui offrit un passage sur ses terres. Le Sultan apprit avec douleur qu'une partie des ennemis avoit traversé le fleuve Chambal, & qu'ils se disposoient à l'attaquer dans son camp. L'extrêmité du péril ne faisant qu'enflammer son courage, il détacha sur le champ

un corps de troupes considérable pour s'opposer aux rebelles. Mais l'Officier qui le commandoit se laissa séduire par les offres d'Aurengzeb, & fit une attaque si foible, que le reste de l'armée eut le tems de passer le fleuve. Dara sortit alors de son camp, rangea ses troupes en bataille, & se présenta fièrement devant l'ennemi. L'aile qu'il commandoit, animée par son exemple, combattit avec beaucoup de valeur. Le reste plia, & trahit son devoir. Bien-tôt la déroute devint générale. Dara, suivi d'un petit nombre d'amis fidéles, prit le chemin d'Agra, & voulut ensuite se retirer à Dehli. Mais les habitans de cette dernière ville, déja instruits de sa défaite, refuserent de lui donner un azile, & il fut obligé de fuir jusqu'à Lahor.

Aurengzeb & Morad, fiers de cette victoire, résolurent de former le siége d'Agra. Mais cette ville leur fut livrée sans combat. Shah-Jehan, qui y faisoit sa résidence, tomba dans leurs mains, & fut enfermé dans une prison. Ils s'emparerent de son trésor, qui montoit à quatre mille cinq cens millions. Après quelques jours de repos, ils marcherent à Dehli, chacun à la tête de l'armée qu'il commandoit.

Jusque-là Aurengzeb avoit toujours protesté qu'il n'aspiroit point à l'Empire, & qu'il ne combattoit que pour les intérêts de Morad, qu'il vouloit, disoit-il, placer sur le trône. Il feignit alors de vouloir exécuter ses promesses, & les deux armées étant campées dans la fertile vallée de *Matura*, qui est sur le chemin de Dehli, il annonça que Morad seroit couronné le

15 de Juin 1656. La veille de ce jour il fit dire au Sultan qu'une légere indiſpoſition l'empêchoit de ſe tranſporter dans ſa tente, & qu'il le prioit de venir ſouper dans la ſienne, pour regler enſemble le cérémonial du couronnement, & pour conſulter les Aſtrologues. Morad, contre les conſeils de ſes plus ſages Miniſtres, ſe rendit dans la tente de ſon frere, ſans autre ſuite que ſa garde ordinaire, quelques Généraux de ſon armée, & un Eunuque, nommé *Abbas*. 1656.

Aurengzeb le reçut avec des témoignages extraordinaires de reſpect & d'amitié. On ſervit un ſouper magnifique. Morad but beaucoup de vin, ſelon ſa coutume, & s'endormit, ayant à ſes pieds l'Eunuque Abbas. Ses Gardes & ſes Généraux étoient dans des tentes voiſines. Pendant le tumulte & les ténébres de cette nuit, Morad & Abbas furent enlevés par des gens armés, & conduits hors du camp, avec tant de ſecret, que perſonne, dans les deux armées, ne s'apperçut de cet enlevement. Les Muſiciens continuoient de jouer devant la tente, comme ſi les deux Princes y étoient toujours. Quand le jour parut on annonça aux ſoldats que l'Empereur alloit ſe faire couronner, & que ſon intention étoit que perſonne n'aſſiſtât à cette cérémonie avec des armes, à la réſerve des Gardes qui ſeroient nommés. Aurengzeb avoit fait marcher pendant la nuit de nombreux détachemens, qui eurent ordre d'inveſtir le vallon qui ſervoit de camp aux deux armées.

Toutes les choſes étant ainſi diſpoſées,

Aurengzeb parut avec les ornemens de la dignité Impériale. Il monta sur le trône qui avoit été préparé pour son frere, & fut couronné en présence des deux armées. Celle de Morad, qui n'avoit plus de chef, & qui se voyoit investie de toutes parts, n'osa s'opposer à l'Usurpateur, ni témoigner l'indignation que lui inspiroit une telle perfidie. La compassion arracha des larmes à quelques amis du Sultan : d'autres applaudirent par bassesse : la surprise & la crainte imposerent silence au plus grand nombre.

AURENGZEB.

II. Aurengzeb. Ce Prince marcha contre Dara, qui avoit assemblé de nouvelles troupes, débaucha ses Généraux, & n'eut pas de peine à disperser son armée. Dara abandonné de ses soldats, & plutôt trahi que vaincu par Aurengzeb, se retira dans la Province de Guzarate, & prit ensuite le chemin de la Perse. Mais étant tombé dans les mains d'une troupe de soldats envoyés à sa poursuite, ils le conduisirent prisonnier à Dehli, où il fut massacré par les ordres d'Au-
1657. rengzeb, le 22 Octobre 1657. On prétend qu'il mourut dans la profession du Christianisme, & que ses dernières paroles furent celles-ci : *Mahomet m'ôte la vie du corps, mais Jesus-Christ me donnera la vie de l'ame.* Il est certain que ce Prince eut de grandes liaisons avec les Chrétiens, & que son peu d'attachement pour la Religion Musulmane fut le principal prétexte de la révolte d'Aurengzeb.

Sultan Sujah, après avoir résisté pen-

dant quelque tems dans le Bengale, fut obligé de renoncer aussi à l'espérance du trône, & de chercher un azile dans le Royaume d'Arrakan. Une partie des trésors qu'il emporta dans sa fuite, fut pillée par les Portugais établis à Chatigam, qui s'étant chargés de le conduire par mer dans ce Royaume, firent couler à fond un navire rempli de richesses, qu'ils sauverent ensuite. Le reste fut envahi par le Roi d'Arrakan, qui fit massacrer indignement ce Prince fugitif, avec ses femmes & ses enfans.

Il ne restoit plus à Aurengzeb, pour se voir tranquille possesseur du trône, que de s'assurer de *Chacha*, fils aîné de Dara. Ce jeune Prince s'étant retiré chez un Raja du pays, fut arraché de son azile par une troupe de Soldats, & conduit dans la citadelle de Gualor, où il fut étranglé. Sultan Morad, qui étoit prisonnier dans le même château (1), fut aussi sacrifié à la sûreté de l'Usurpateur. On respecta la vieillesse de Shah-Jehan, à qui on laissa traîner une vie misérable dans sa prison.

Aurengzeb après s'être défait de tous ses concurrens, résolut de se faire proclamer Empereur dans une assemblée générale de la nation. Le Mufti voulut s'opposer à cette entreprise, soutenant que Shah-Jehan vivant encore, son fils ne pouvoit être reconnu pour légitime Monarque. Aurengzeb déposa le Pontife, & en créa un autre, qui consentit à sa proclamation. Il fut couronné solemnellement le 20 d'Octobre 1660, étant alors âgé de qua- 1660.

(1) C'est la prison d'Etat du Mogol.

rante-deux ans. Son regne, qui dura jusqu'en 1708, fut troublé par des guerres continuelles. Il reprima les brigandages des Portugais, qui s'étant fortifiés à Chatigam, sur la frontière d'Arrakan, troubloient le commerce par leurs pirateries, insultoient les ports de Bengale, & faisoient des incursions dans l'intérieur du pays, brûlant les Villages, rançonnant les Sujets du Mogol, ou les emmenant captifs. Le Bengale fut purgé de ces dangereux pyrates, & Chatigam, qui leur servoit de retraite, se soumit à la domination du Sultan.

Sevagi, autre brigand beaucoup plus redoutable, s'étant mis à la tête d'une troupe d'aventuriers, causa de nouvelles inquiétudes à Aurengzeb. Après s'être formé une petite principauté dans le royaume de Visapour, dont il saccagea la capitale, il osa porter le ravage sur les terres du Mogol. On envoya contre lui une armée nombreuse, qu'il battit, & ce succès ayant enflé son courage, il pénétra jusqu'à Surate, n'ayant avec lui que quatre mille hommes. Il surprit cette ville, qui contenoit un peuple innombrable, la pilla pendant quatre jours sans trouver aucune résistance, & remporta un butin immense, que quelques Ecrivains font monter à soixante millions.

Aurengzeb mit dans la suite ce brigand à la raison, & porta la guerre dans les Royaumes de Visapour, de Golkonde,
08. & de Carnate, qu'il soumit, & qu'il rendit tributaires. Il mourut en 1708 (1),

(1) Otter le fait mourir en 1707.

âgé de quatre-vingt dix ans, après avoir déclaré *Cha-Halem* son successeur. Quelques momens avant qu'il expirât, les Grands du Royaume l'ayant supplié de confirmer ce choix en leur présence : *Je l'ai nommé Roi de l'Indostan*, leur dit-il, *c'est à Dieu seul qui appartient de confirmer mon choix, & de disposer de ma succession.*

CHA-HALEM.

Aurengzeb eut à peine fermé les yeux, que ses fils se disputerent la Couronne. *Azem Dara*, Gouverneur de Decan & de Guzarate, se mit à la tête d'une armée, s'empara du trésor, & se fit proclamer Empereur, sous le nom de *Muhammed-Azem-Cha.* Cha-Halem, que le feu Roi avoit appellé à sa succession, & qui de son côté s'étoit fait couronner à Dehli, marcha contre son frere avec des forces considérables. Les deux armées, après s'être observées pendant quelque tems, en vinrent aux mains le 19 de Juin 1708. La nuit les sépara ; mais le lendemain on revint à la charge, & le combat fut terrible. Azem, après avoir fait des prodiges de valeur, fut vaincu, & se tua de désespoir. Deux de ses fils périrent dans le même combat. *Hassameddin* & *Mashoudi*, fils de Cha-Halem, eurent tout l'honneur de cette victoire : mais le premier y perdit un fils, qui fut tué par *Badarbek*, fils d'Azem. IX. Cha-Halem.

Cambash, le plus jeune des freres de Cha-Halem, avoit fait aussi quelques mouvemens pour lui disputer le trône. Cha-Halem l'engagea à renoncer à ses préten-

tions, en lui abandonnant la Souveraineté des Etats de Golkonde & de Visapour, dont son pere lui avoit donné le Gouvernement. Mais Cha-Halem fut à peine déberrassé d'Azem, qu'il songea à faire la guerre à Cambash. Il lui livra bataille le 16 de Janvier 1709, le fit prisonnier, & le dépouilla de ses Etats. Il mourut en 1712, à l'âge de soixante-huit ans. On assure qu'un Officier de sa Cour, qu'il avoit surpris dans les bras d'une de ses Sultanes, lui fendit le ventre avec son poignard, pour se soustraire au châtiment que méritoit cette offense.

Otter, *ubi* ...rà.

1712.

MOSADDIN.

X. ...addin.

Cha-Halem laissa quatre fils : *Mosaddin*, *Mahmud-Azem*, *Refiel*, & *Diehaan* (1). Il désigna pour son successeur le premier de ces Princes, que l'ordre de la naissance appelloit au trône. Mosaddin (2) trouva de dangereux concurrens dans ses freres, principalement dans Azem, qui séduisit plusieurs Seigneurs par ses largesses. L'Empereur s'unit contre lui avec Refiel & Diehaan, donnant à l'un le Royaume de Bengale, & à l'autre celui de Golkonde, & avec leur assistance il vainquit son compétiteur. Azem fut tué dans un com-

...on, *ibid.*

(1) Le Traducteur Italien de Salmon ne fait point ici mention d'*Hassameddin*, ni de *Mashoudi*, ces deux fils de Cha-Halem, qui remporterent la victoire signalée de 1708. Ces Princes étoient-ils morts en 1712 ? Ou faut-il reconnoître Hassameddin dans Mosaddin, & Mashoudi dans Mahmud-Azem ?

(2) Otter l'appelle *Dgihandar*.

bat par Diehaan, & ſes fils tomberent au pouvoir du vainqueur.

Cette querelle fut à peine appaiſée, qu'il s'en éleva une autre ſur-le-champ de bataille, entre Refiel & Diehaan, au ſujet des tréſors qu'Azem avoit laiſſés. Moſaddin vouloit qu'ils fuſſent également partagés entre ſes freres. Mais Diehaan, qui avoit tué Azem, ſoutenoit que les richeſſes du mort lui appartenoient; & comme Moſaddin refuſa de favoriſer cette prétention injuſte, ce furieux mit ſes troupes en bataille, & fondit ſur le quartier de l'Empereur. Les ſoldats qui étoient dans ce poſte, plierent d'abord, & l'Empereur fut en danger d'être pris. Mais il fut ſecouru à propos par un brave Capitaine, nommé *Svilſicaar*, qui s'étant avancé avec un corps de Cavalerie, repouſſa Diehaan, l'enveloppa, & l'étendit mort ſur ſon élephant.

Refiel, quoiqu'à la tête d'une grande armée, & intéreſſé par la reconnoiſſance à ſecourir Moſaddin, ne laiſſa pas d'être ſpectateur oiſif de cette bataille. Comme l'ingratitude conduit ordinairement à la perfidie, il conçut le lâche projet d'attaquer les troupes impériales, croyant qu'il en auroit bon marché après le rude combat qu'elles avoient ſoutenu. Cette attaque imprévue répandit d'abord la conſternation & le déſordre dans l'armée de Moſaddin, qui fut tué dès le premier choc. Mais Refiel ne jouit pas long-tems de ſon crime; il périt lui-même dans ce combat meurtrier, & ſes fils ayant été faits priſonniers, furent enfermés dans le Château

de Lahor. Ces deux actions sanglantes se passerent le 27 de Mars 1712, dix jours après la bataille dans laquelle Mahmud Azem fut tué. Ainsi, dans ce court espace, l'Indostan fut le théatre de trois cruels combats, dans lesquels quatre freres ambitieux s'entretuerent, & firent couler le sang de trois cens mille soldats qu'ils commandoient.

Ibid.

FAROCH-SIER, ROFIERDAN, RESI-ED-DEOULET.

XII, XIII. Faroch-Sier, Rofierdan, Resi-Ed-Deoulet.

Mosaddin eut pour successeur Faroch-Sier (1) son neveu, Prince voluptueux, cruel, peu attaché à la Religion de ses peres, & gouverné par une femme idolâtre, qui lui inspira un penchant criminel pour les superstitions de l'Inde. Les Mogols, mécontens de son Gouvernement, le déposerent en 1719, l'aveuglerent, & le firent mourir. Ils mirent à sa place Rofierdam (2), petit-fils de Cha-Halem, qu'ils massacrerent aussi trois mois après, pour couronner son frere Resi-Ed-Deoulet, qui mourut de mort naturelle en 1723.

1719.

MUHAMMED-CHAH.

XIV. Muhammed-Chah.

Après toutes ces révolutions, Muhammed-Chah, petit-fils de Cha-Halem, fut élevé à la dignité Impériale par un peuple inconstant & cruel, qui s'accoutumoit à faire la loi à ses maîtres. Il eut beaucoup à souffrir de l'indocilité des Grands, & de l'ingratitude de ses propres

(1) Otter le nomme *Ferruh-Sier.*
(2) *Resi-Ed-Deredjat*, suivant Otter.

favoris. Il montoit ſur un trône ébranlé de pluſieurs ſecouſſes, & encore teint du ſang de ſes derniers poſſeſſeurs. La molleſſe l'y endormit, & le précipita dans un abîme de malheurs. L'époque de ſes diſgraces eſt ſi récente, & leur hiſtoire eſt ſi connue, qu'il ſuffit d'en rappeller ici les principales circonſtances.

Le fameux *Nadir-Chah* (Thamas-Kouli-Khan), après avoir uſurpé le trône de Perſe, entra dans l'Inde par le Kandahar, en 1739, dans la vingt-unième année du regne de Muhammed. Trouvant peu de réſiſtance dans cette Province, il marcha droit à Lahor, dont il s'empara avec la même facilité. Il s'avança enſuite juſqu'à Kiernal, qui eſt entre Dehli & Lahor, & ce fut-là que les Mogols, commandés par leur Empereur, lui livrerent une ſanglante bataille, qu'ils perdirent. Muhammed vaincu demanda la paix, & chargea *Nizam-Ul-Mulk*, Viceroi de Decan, d'en régler les conditions avec Nadir.

Otter, *ubi ſuprà*.

1739.

Nizam trahiſſoit depuis long-tems Muhammed. On aſſure que ce fut ce Miniſtre qui appella les Perſans dans l'Inde, & que Nadir ne dut ſes premiers ſuccès qu'aux intelligences qu'il avoit avec ce traître. Nizam s'étant abouché avec Nadir, il fut ſtipulé que Muhammed payeroit deux *Kiurours* (1) pour les frais de la guerre; que Nadir ſortiroit des Etats du Mogol à cette condition, & que les deux Rois auroient une entrevue dans une tente qu'on dreſſeroit entre les deux armées.

(1) Vingt millions de roupies, ou quarante-cinq millions de nos livres.

Tandis qu'on négocioit ce Traité, un autre Miniſtre, nommé *Scadet-Khan*, fit faire à Nadir des propoſitions encore plus avantageuſes. Il offrit à ce Monarque quatre Kiurours au lieu de deux, & répondit même ſur ſa tête de le rendre maître de tous les tréſors de l'Empire, pourvû qu'il retînt l'Empereur, & qu'il conſentit à marcher juſqu'à Dehli. Nadir écouta ces nouvelles offres, & réſolut d'en profiter, mais ſans rompre ouvertement la négociation conclue avec Nizam.

Muhammed ſe tranſporta au lieu de l'entrevue. Le Monarque Perſan, qui s'y étoit rendu le premier, vint le recevoir à la porte de la tente, dans laquelle on avoit préparé un grand feſtin. Pendant qu'ils étoient à table, Nadir, après quelques propos indifférens, changea tout d'un coup de ton, & tint au Mogol ce diſcours terrible: « J'admire votre indolence, & le » peu de ſoin que vous prenez de votre » Etat. Eſt-il poſſible que vous m'ayez » laiſſé venir juſqu'ici ? Quand vous ap- » prîtes que j'étois parti de Kandahar, & » que je me diſpoſois à pénétrer dans l'In- » de, ne deviez-vous pas envoyer une » armée à Kabul pour me diſputer les paſ- » ſages, & marcher vous-même con- » tre moi juſqu'à Lahor ? Je m'étonne » encore plus de l'imprudence que vous » avez aujourd'hui de vous engager dans » une entrevue avec moi, qui ſuis en » guerre avec vous. Ne ſavez-vous pas » que la plus grande faute que puiſſe faire » un Souverain, eſt de ſe mettre à la diſ- » crétion de ſon ennemi ? Si j'avois quel-

» que

» que mauvais dessein sur vous, qui m'em-
» pêcheroit de l'exécuter ? Je connois
» vos Sujets : grands & petits, ce sont
» tous des lâches ou des traîtres. Mon
» dessein n'est pas de vous enlever une
» couronne, qu'il me seroit facile d'usur-
» per ; mais je veux voir votre capitale,
» & m'y arrêter quelques jours. » En di-
sant ces mots, il mit la main sur l'Alco-
ran, & jura qu'il entreroit dans Dehli.

Ces paroles jetterent Muhammed dans la plus affreuse consternation. Il pâlit, il resta immobile, il tomba dans une espèce d'évanouissement. Quand il se fut un peu recueilli, il demanda la permission de retourner dans son camp. On la lui refusa, & on lui donna des gardes.

Le lendemain Nadir envoya saisir le trésor & les équipages de Muhammed, & fit publier dans le camp Mogol, que chacun pouvoit se retirer librement avec son bagage, sans craindre aucune insulte. Quand l'armée Impériale fut ainsi dispersée, Nadir se disposa à marcher à Dehli. Pour persuader aux habitans de cette ville que son voyage étoit concerté avec Muhammed, il envoya devant lui Scadet-Khan, avec un corps de deux mille Cavaliers Persans, & des lettres munies du sceau de l'Empereur, qui enjoignoit au Gouverneur de Dehli d'évacuer le fort, d'y recevoir cette garnison Persanne, & de publier dans tous les quartiers une défense absolue de s'opposer à l'entrée de Nadir. Le Gouverneur obéit, & Scadet-Khan entra dans le fort avec les deux mille Cavaliers, qui étoient commandés par un

des fils du Roi de Perse. On prépara à ce Monarque un magnifique logement dans le quartier de *Renchen-Abad*, & l'on retint aussi des Palais pour ses Officiers.

Cependant Nadir se mit en marche avec son armée, qui étoit divisée en trois corps. Quarante mille Persans occupoient la droite, & sembloient servir d'escorte à l'Empereur Muhammed, qui étoit porté dans une litière à la tête des troupes. L'aîle gauche, qui n'étoit pas moins nombreuse, marchoit sur une ligne parallele : Nadir étoit à l'arrière garde avec le reste de ses troupes.

L'armée arriva dans cet ordre aux portes de Dehli, le septième jour de la Lune
1739. de *Zil-Hadgé*, qui répond à notre mois de Mars. Muhammed & Nadir passerent la nuit dans le jardin impérial de *Chalemar*. Muhammed entra le lendemain dans la ville, & fit publier que Nadir feroit son entrée le jour suivant. Tous les habitans reçurent ordre de fermer leurs maisons, de ne point paroître dans les rues, ni même aux fenêtres, où sur les toîts de leurs logis. Nadir entra le 9 dans Dehli, à la tête de ses troupes, & ne rencontra pas un seul Indien sur son passage. Il prit possession du quartier de Rechen-Abad avec la même tranquillité que s'il fût entré dans son palais d'Ispahan. Cependant, dès le soir du même jour, le bruit s'étant répandu qu'il etoit mort, les habitans de Dehli prirent les armes, & sortant tumultuairement de leurs maisons, firent main-basse sur tous les Persans qu'ils rencontrerent. Nadir craignant quelque embuscade,

attendit au lendemain pour arrêter le désordre. Mais le jour étant venu, il se vengea d'une manière terrible. Il livra la ville à ses soldats, avec ordre de massacrer tous les habitans, sans distinction d'âge, de condition, ni de sexe. Le carnage fut horrible : plus de deux cens mille personnes furent immolées à la fureur des Persans : le pillage & les incendies succéderent, & cette malheureuse ville étoit menacée d'une ruine totale, si Nizam & quelques autres Ministres n'eussent enfin fléchi le Monarque Persan, qui commanda à ses Généraux de rappeller les troupes.

Nadir imposa des taxes considérables sur tous les Omras qui étoient à Dehli. Scadet-Khan & Nizam furent eux-mêmes taxés comme les autres, & le premier n'ayant pu trouver les sommes exorbitantes qu'il avoit eu la témérité de promettre, eut recours au poison, pour se soustraire au ressentiment de Nadir. *L'Itimad-Ud-Deoulet*, ou premier Ministre, fut exposé au soleil, genre de torture en usage dans ces pays chauds, & par cette violence on lui arracha un kiurour, ou dix millions de roupies. Le vainqueur mit aussi la main sur le trésor Impérial, dont il tira des richesses inestimables, en or, en argent, en pierreries, & en curiosités de toute espèce. Une dernière extorsion acheva de réduire le peuple au désespoir. L'insatiable Nadir exigea qu'on levât sur tous les bourgeois de Dehli les quatre kiurours que Scadet-Khan avoit promis. Quatre Seigneurs Mogols, chargés de cette commission, s'en acquitterent avec tant de rigueur, qu'ils

firent expirer dans les tourmens plusieurs personnes distinguées. Mais malgré ces violences, ils ne purent trouver que trente millions de roupies, au lieu de quarante qu'on demandoit. Un Dervis, touché des malheurs de sa patrie, osa présenter à Nadir la requête suivante : *Si tu es Dieu, agis en Dieu. Si tu es Prophête, conduis-nous dans la voie du Salut. Si tu es Roi, rends les peuples heureux, & ne les détruis pas.* Nadir répondit : *Je ne suis pas Dieu, pour agir en Dieu ; ni Prophête, pour montrer le chemin du Salut, ni Roi, pour rendre les peuples heureux. Je suis celui que Dieu envoye contre les Nations sur lesquelles il veut faire tomber sa vengeance.*

Otter, *ibid.* page 224.

Le Monarque Persan, qui étoit en droit de tout exiger de Muhammed, finit par lui demander en mariage une Princesse de son sang, pour *Nasrullah-Mirza* son fils, avec la cession de toutes les Provinces situées au-delà de la rivière d'Atek, & de celle de l'Indus, du côté de la Perse. Muhammed consentit à ce démembrement par un acte signé de sa main (1).

Nadir se contenta de la cession de ces belles Provinces, qui étoient contigues à son Royaume de Perse, & les préféra sagement à des conquêtes plus vastes, qu'il eût conservées difficilement. Comblé de gloire, chargé d'un butin immense (2), il ne songea plus qu'à retourner en Perse. Il y arriva après une marche pénible, qui fut traversée de plusieurs obstacles, que sa valeur & sa fortune surmonterent.

(1) Cet acte est du mois d'Avril 1739.
(2) Otter l'évalue à dix-huit cens millions de nos livres.

Fin du Tome second.



TABLE DES CHAPITRES ET DES ARTICLES

Contenus dans ce Volume, & qui indiquent les principales Matières.



HISTOIRE DES JAPONNOIS.

SUITE DU CHAP. X.

ART. II. *De la Religion appellée* BUDSDO. Pag. 1
ART. III. *De la Religion appellée* SIUTO. 24
ART. IV. *Du Christianisme.* 27
CHAP. XI. *De la manière de vivre, des mœurs & des usages remarquables du Japon. Portrait de ses habitans.* 45
ART. I. *Usages dans les repas, dans les visites. Magnificence du* Cubo. *Cérémonie de son entrevûe avec le Dairi.* ibid.
ART. II. *Habillement des hommes & des femmes.* 55
ART. III. *Des Mariages.* 58
ART. IV. *Du Deuil & des Funérailles.* 62
ART. V. *Des Fêtes, des Spectacles, & particulièrement du* MATSURI. 68
ART. VI. *Loix & Coutumes remarquables.* 74
ART. VII. *Portrait des Japonnois.* 81
CHAP. XII. *Etat ancien & moderne du Commerce des Etrangers au Japon.* 83

ART. I. *Commerce des Portugais.* ibid.
ART. II. *Commerce des Hollandois.* 90
ART. III. *Commerce des Chinois.* 115
ART. IV. *Tentatives que les Anglois & les François ont faites pour s'établir au Japon, & quel en a été le succès.* 120
CHAP. XII. *S'il est avantageux à l'Empire du Japon d'être fermé de toutes parts, & de n'avoir aucune espèce de communication avec l'Etranger.* 126

HISTOIRE DES INDIENS.

INTRODUCTION.

Recherches sur l'Histoire ancienne des Indiens.

§. I. *ANcienne division de l'Inde. Richesses & singularités de ce pays.* 145
§. II. *Conjectures sur l'origine des premiers habitans de l'Inde.* 147
§. III. *Expédition de Sésostris dans les Indes.* 149
§. IV. *Commencement de la Monarchie Indienne. Succession de ses Rois.* 150
§. V. *Conquêtes de Darius premier.* 151
§. VI. *Expédition d'Alexandre.* 154
§. VII. *Monarchie fondée par Sandrocottus.* 156
§. VIII. *Stérilité de l'Histoire Indienne depuis la conquête de Sandrocottus. Fragmens des Ecrivains Grecs & Romains.* 158
§. IX. *Conquêtes des Arabes dans l'Inde. Excursion des Tartares sous Zingis-Kan. Ori-*

gine de la Monarchie des Mogols. 162
§. X. *Mœurs des anciens Habitans de l'Inde.* 165
§. XI. *Commerce des Romains dans l'Inde. Ses Révolutions dans le moyen âge. Epoque de la découverte des Indes par les Portugais.* 176
§. XII. *Plan de l'Auteur.* 180

PREMIERE PARTIE.

INDIENS établis entre le Gange & la mer de la Cochinchine.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DES SIAMOIS.

ARTICLE I. *Histoire fabuleuse de Sommonacodom, Legislateur des Siamois. Antiquités historiques de Siam.* 183
ART. II. *Révolutions de Siam.*
§. I. *Intrigue galante d'une Reine de Siam avec un de ses Officiers, qu'elle place sur le trône.* 189
§. II. *Démêlés des Siamois & des Bramas. Guerre de l'Eléphant blanc. Prise de Siam.* 191
§. III. *Les Siamois secouent le joug des Péguans. Nouvelle entreprise sur Siam. Extinction de la puissance des Bramas.* 194
§. IV. *Mort du Roi noir. Conjuration contre son successeur. Digression sur les affaires du Pégu.* 198
§. V. *Suite des Révolutions de Siam. Roi mis à mort par ses sujets, pour sa mauvaise ad-*

miniſtration. 200
§. VI. *Uſurpation de* Chaou-Paſa-Thong. *Comment ſon fils monta ſur le trône. Conſpiration des Talapoins.* 203
§. VII. *Origine des liaiſons de* Chaou-Naraie, *avec* Louis XIV. *Portrait de* Conſtantin Phaulkon. *Etabliſſement des François à Siam. Mouvemens que cauſe leur arrivée.* 205
§. VIII. *Révolution de* 1688. *Fin malheureuſe de Conſtantin Phaulkon. Les François abandonnent Siam.* 213
ART. III. *Notions Géographiques concernant le Royaume de Siam. Idée générale des Villes du pays.* 235
ART. IV. *Deſcription plus particulière de quelques lieux.*
BANKOK. 244
LOUVO. 245
JUTHIA. 250
Dehors de Juthia. *Des Pyramides.* 255
ART. V. *Des Pagodes.* 258
ART. VI. *Hiſtoire naturelle de Siam.*
§. I. *Qualité des ſaiſons & des vents qui regnent à Siam. Ce que c'eſt que les Mouçons.* 263
§. II. *Productions de Siam.* 265
§. III. *Quadrupedes.* 276
§. IV. *Oiſeaux, Poiſſons, Reptiles, Inſectes.* 288
§. V. *Métaux, Mines d'Aiman, Pierres précieuſes.* 296
ART. VII. *Conditions des Siamois. Idée de leur Gouvernement.*
§. I. *Du Peuple.* 302
§. II. *Des* NAÏ, *& de quelques autres perſonnes titrées.* 306
§. III. *Des Tribunaux.* 309

§. IV. *Forme des jugemens. Peines judiciaires.* 314
§. V. *Des Milices, & de leur manière de combattre.* 321
§. VI. *Des forces maritimes de Siam. Navires, Galeres, Balons.* 325
§. VII. *Des Finances, du Commerce, & des Monnoyes.* 329
§. VIII. *Du Roi, de ses femmes, & du Gouvernement intérieur du Palais.* 335
ART. VIII. *Des études, des arts, & des sciences des Siamois.*
§. I. *De la langue Siamoise.* 343
§. II. *Education des enfans. Sciences des Siamois.* 346
§. III. *Arts méchaniques.* 352
ART. IX. *De la Religion des Siamois.*
§. I. *Systême Théologique de ces Indiens.* 356
§. II. *Commandemens de la Loi. Fêtes religieuses.* 362
§. III. *Des Talapoins.* 366
§. IV. *Des Talapouines.* 375
ART. X. *Usages & coutumes remarquables de Siam.*
§. I. *Des Mariages.* 376
§. II. *Des Funérailles.* 380
§. III. *Spectacles & autres divertissemens.* 384
§. IV. *Usages dans les repas, dans les visites. Civilité de ce peuple.* 390
§. V. *Habillemens, Meubles, Voitures.* 397
ART. XI. *Taille & Physionomie des Siamois. Caractère de ce peuple.* 402
ART. XII. *Des Nations étrangères établies à Siam.* 414
ART. XIII. *Du Royaume de Camboye, & de la Presqu'isle de Malaca, anciennes dépendances de Siam.* 421

CHAPITRE II.

HISTOIRE DES LAOS, DES PÉGUANS, ET DES PEUPLES D'AVA.

ART. I. *Des Laos.* 428
ART. II. *Des Péguans & des Peuples d'Ava, réunis aujourd'hui ſous un ſeul Maître.* 431
§. I. *Situation du Pégu. Villes principales. Qualités & productions du pays.* 432
§. II. *Du Roi, de ſes Officiers, & du Gouvernement civil & militaire.* 437
§. III. *Des Dieux, des Prêtres, & des uſages religieux de ce Peuple.* 440
§. IV. *Des Arts & du Commerce.* 446
§. V. *Mœurs des Péguans.* 448

CHAPITRE III.

HISTOIRE DES PEUPLES D'ARRAKAN, DE TIPRA, ET D'AZEM.

ART. I. *Peuples d'Arrakan.*
§. I. *Notions Géographiques ſur le Royaume d'Arrakan.* 451
§. II. *Terroir, Climat, Commerce.* 458
§. III. *Gouvernement d'Arrakan.* 463
§. IV. *Religion.* 466
§. V. *Mœurs & uſages.* 471
ART. II. *Peuples de Tipra & d'Azem.* 474

CHAPITRE IV.

HISTOIRE DES PEUPLES DU BOUTAN, *Royaume enclavé dans le Tibet. Idée générale des autres peuples, qui habitent cette*

dernière contrée.
ART. I. *Etendue & division du Tibet.* 481
ART. II. *Le petit Tibet.* 483
ART. III. *Le grand Tibet.* 484
ART. IV. *Royaume de Lassa.*
§. I. *Notions Géographiques concernant le pays de Lassa. Remarques sur son commerce & sur ses productions.* 488
§. II. *Mœurs & usages des habitans.* 493
§. III. *Gouvernement de Lassa. Origine de la puissance temporelle des Grands-Lamas, souverains Pontifes du pays.* 495
ART. V. *Kokonor.* 505
ART. VI. *Tufan.* 507

SECONDE PARTIE.

INDIENS établis entre le Gange & l'Indus.

SECTION PREMIERE.

PEUPLES SOUMIS AU GRAND-MOGOL.

CHAP. I. *ORigine des Mogols. Jugement sur les anciennes Annales de ce Peuple.* 514
CHAP. II. *Mogols du moyen âge. Regne de Zingis-Khan.* 522
CHAP. III. *Successeurs de Zingis-Khan. Ce que devint le vaste Empire qu'il avoit fondé.* 545
CHAP. IV. *Conquêtes de* TIMUR-BEC *(Tamerlan), fondateur de l'Empire Mogol dans l'Indostan.* 554
CHAP. V. *Suite chronologique des Empereurs Mogols de l'Inde depuis Abou-Seïd.* 575

Fin de la Table du Tome second.

